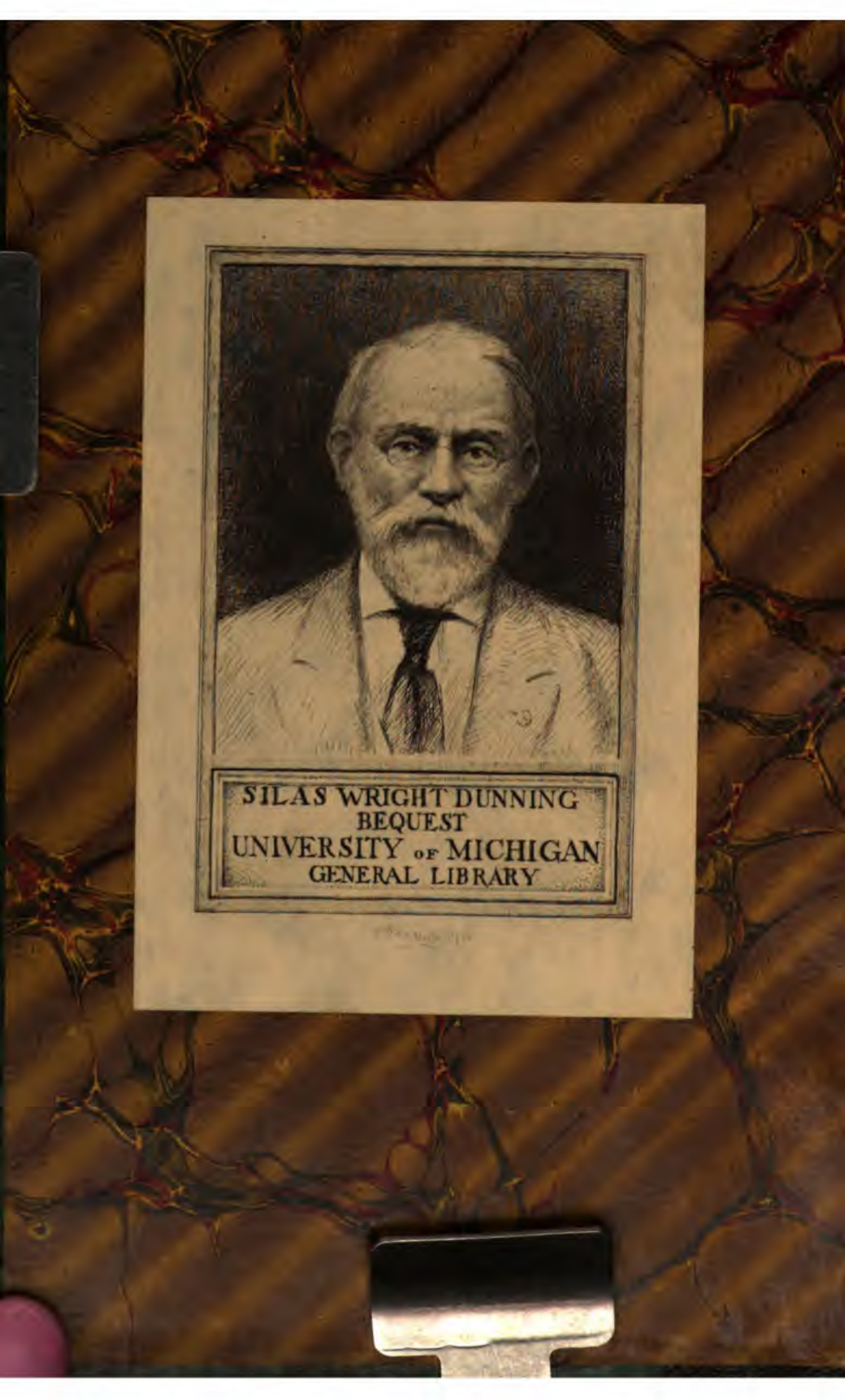
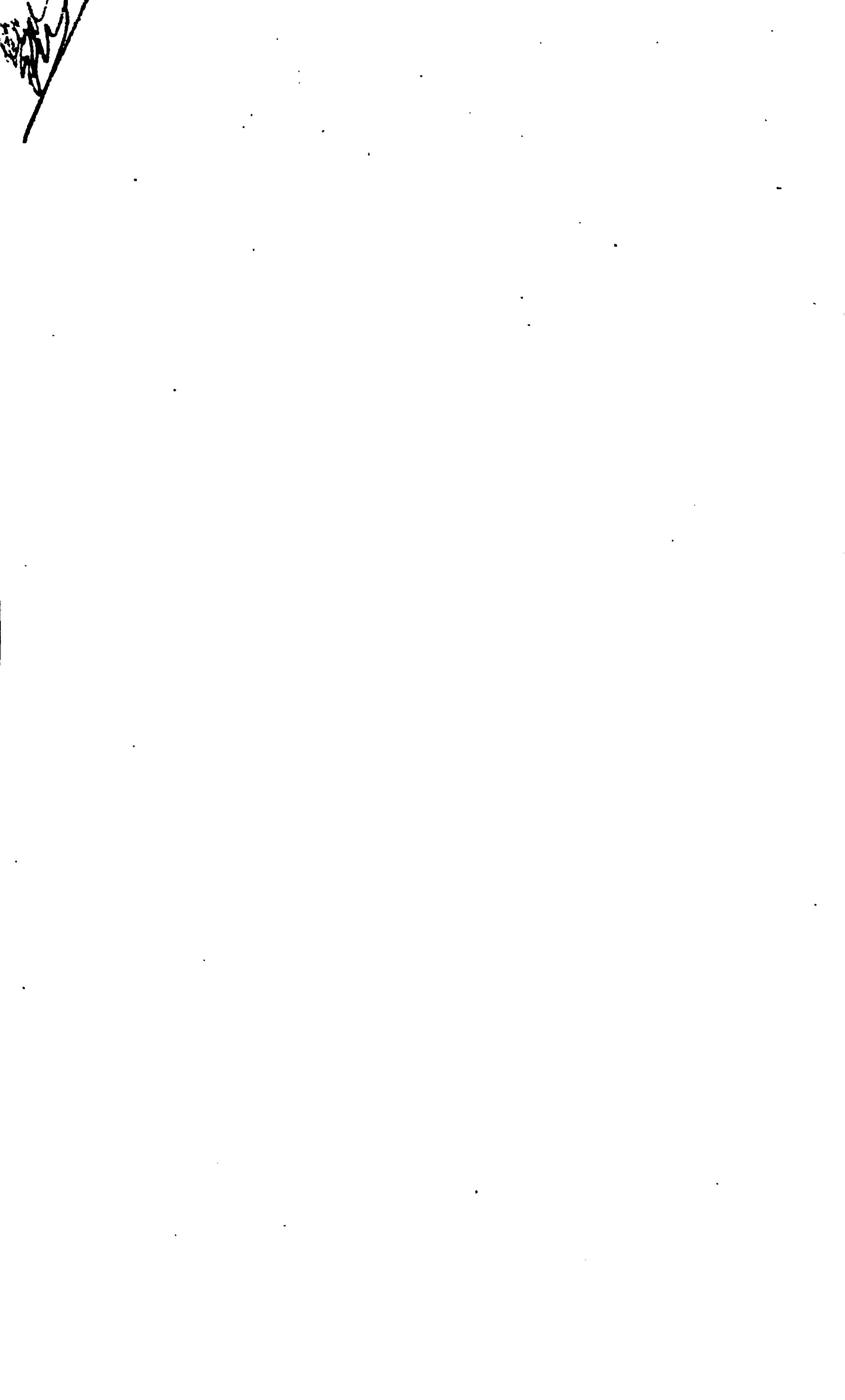

B 472545


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

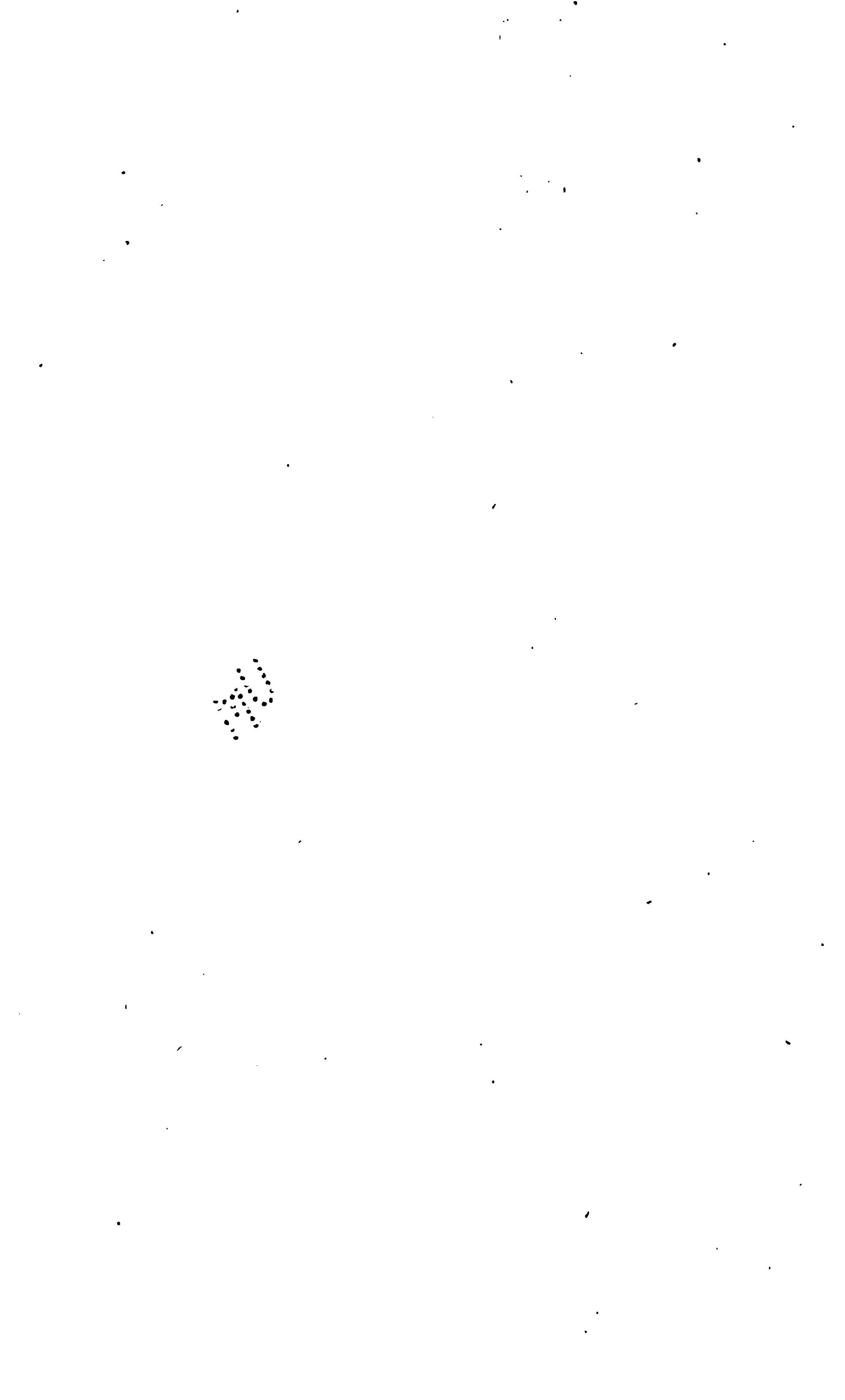
CINQUIÈME VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

—

1854.



SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ~~IMPÉRIALE~~ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

5e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1854.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS,

Dans sa séance du 13 janvier 1854,

PAR SON PRÉSIDENT,

M. DE BEAUREGARD.

Messieurs,

Honoré depuis plusieurs années de vos suffrages, lorsque je n'ai d'autres titres à vous présenter que mon zèle et mon dévouement, je sens que mes paroles sont insuffisantes pour vous exprimer ma reconnaissance. Vous savez qu'elle vous est acquise depuis longtemps; je craindrais donc de vous fatiguer en vous en renouvelant plus longuement les protestations. Je me hâte de vous rendre compte des travaux que vous avez accomplis, et dont vous m'avez confié l'honorable direction.

Vous avez ouvert l'année par une exposition d'horticulture dont l'éclat a dignement répondu à l'industrie qu'elle représente dans notre département. Les richesses qu'elle a réunies ont justifié la renommée

du pays qui les produit, et excité l'admiration des étrangers conviés à cette fête de Flore.

La culture des fleurs n'a pas seule appelé vos encouragements. L'arboriculture aussi a fixé votre attention; elle est l'objet d'un grand commerce qui s'étend non seulement sur l'Europe, mais au-delà des mers et jusque dans les deux Amériques.

Il faut le reconnaître, votre Jardin fruitier expérimental a puissamment contribué à ce succès, en réunissant et propageant les arbres des meilleures espèces. Il opère, en outre, un effet qu'on pourrait appeler un effet moral : en faisant connaître au loin, à l'aide des Mémoires du Comice horticole, que ses riches collections sont confiées à la surveillance et à la direction d'une Société scientifique, il offre une garantie qui consolide et étend la renommée de l'horticulture angevine.

Le Conseil municipal a manifesté l'intention de rentrer en possession de ce Jardin; espérons que, reconnaissant l'influence d'un tel établissement sur une des principales industries du pays, il se prêtera à fournir un autre terrain pour y transporter nos collections, dont la perte serait si regrettable.

Afin de donner à l'horticulture tous les développements qui dépendent de vous, vous avez fondé un cours de taille. Pour que ce cours produisît tous les bons effets qu'on en peut attendre, il fallait qu'il fût à la fois théorique et pratique, et, pour cela, il était nécessaire qu'il s'ouvrît dans un temps opportun, dans un temps où la taille pût être pratiquée; il fallait qu'il se prolongeât pendant plusieurs mois, car, outre la taille, les arbres demandent d'autres soins : l'ébour-

geonnage, le pinçage et le palissage qui ne peuvent être pratiqués sur le terrain qu'à des époques différentes. Le professeur que vous avez choisi satisfait à toutes ces conditions. L'affluence des auditeurs qui se pressent à son cours est son plus bel éloge. Son aptitude a été reconnue par le Conseil général qui l'a nommément désigné, en votant une allocation pour l'enseignement qui lui est confié.

Un fléau qui ravage les pays vignobles a fixé l'attention du gouvernement : il a demandé qu'une commission fût formée dans votre sein pour étudier la terrible maladie dont ils sont atteints, et rechercher les moyens préservatifs ou curatifs. La Commission a eu plusieurs conférences avec des viticulteurs expérimentés; ils ont indiqué des procédés qu'elle croit devoir soumettre à des expériences : elle fait aussi, Messieurs, un appel à votre collaboration; elle recevra avec reconnaissance toutes les observations, tous les faits qui lui seront fournis, et c'est lorsque l'enquête qu'elle a entreprise sera plus avancée, qu'elle vous en fera connaître le résultat.

Notre Société n'a pas seulement l'agriculture pour objet, ses attributions s'étendent aussi aux sciences et aux arts. Vous vous êtes montrés fidèles à votre titre, en publiant, dans le cours de l'année, un catalogue descriptif des coléoptères du département, et, en outre, l'exposé d'une herborisation d'un grand intérêt pour la science.

L'histoire du pays forme une des branches principales de vos travaux : vous avez constaté et décrit des monuments que le temps avait ensevelis sous des ruines, et que des fouilles récentes ont fait découvrir;

vous avez publié des chartes, des manuscrits anciens, encore inédits; c'est ainsi que vous recueillez d'utiles matériaux. Vous avez compris qu'un fait nouveau, qu'un document inconnu, mis au jour, répand plus de lumières que des volumes de dissertations. Continuez, Messieurs, à marcher dans cette voie; que votre zèle ne se ralentisse pas, et vous vous maintiendrez au rang honorable que vous avez acquis dans l'estime de vos concitoyens. Fondée au mois de janvier 1828, notre Société compte déjà plus d'un quart de siècle d'existence; que d'événements se sont succédés pendant cette période de temps. L'ordre social a été ébranlé, les opinions politiques se sont heurtées, combattues, des gouvernements ont été élevés, renversés. Au milieu de ces agitations, la paix a toujours régné au sein de notre Société; elle a continué ses travaux avec calme; la plus étroite union s'est constamment maintenue parmi ses membres. Heureux privilége de l'amour de la science, qui, réunissant tous les hommes studieux dans un même sentiment, entretient parmi eux cette harmonie, cette concorde dans lesquelles nous puisons, non pas seulement la facilité d'accomplir nos devoirs, mais un bonheur dont nous apprécions chaque jour la valeur.

PORTE ROMANE DE LA PRÉFECTURE.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, m'ayant fait l'honneur de me demander mon sentiment sur la découverte récente de la curieuse porte romane de la Préfecture, je leur dois quelques explications à ce sujet, qui différeront fort peu, du reste, de celles que M. Aimé de Soland a données dans l'*Union de l'Ouest* du 20 septembre.

Absent lors de cette découverte (17 septembre 1853), je crois de mon devoir tout d'abord de remercier MM. Berger, secrétaire général, et Lachèse, architecte, de l'empressement qu'ils ont mis à me faire avertir.

Ce dernier, du reste, a eu tout le soin possible pour que ce petit monument fût conservé, interprétant en cela par avance les intentions de M. Vallon, également absent à cette époque.

M. Lachèse, en outre, a recueilli et nous a remis, afin qu'ils soient déposés au Musée des antiquités, divers objets trouvés dans les fouilles pratiquées pour les substructions du nouveau bâtiment que l'on annexe à la principale façade de la Préfecture.

Bref, les plus grandes précautions furent prises, et cependant, au contact de l'air, ont été altérées cer-

taines parties des inscriptions, dont une seule a pu être intégralement déchiffrée à temps.

La voici, telle que M. A. de Soland l'a reproduite fidèlement; elle se compose de ces deux vers léonins, en caractères du XIIe siècle :

« Et dolet et plangit, quem sic fera morsibus angit;
» Accipe Samsonem Cristum victumque Leonem. »

Un *alpha* et un *omicron* pour *oméga*, monogramme du Christ, forment comme le trait d'union de ces deux vers qui sont peints sur le bandeau de la plus basse des trois voussures de la porte.

A votre main droite, au-dessous du vers *accipe Samsonem*, etc., vous apercevez un homme déchirant la gueule d'un lion. Or, ce personnage est bien Samson, l'inscription le dit assez, et c'est Samson, figure de Jésus-Christ, *Samsonem Cristum;* en outre, c'est *Samson triomphant, emblême de Jésus vainqueur*. « Qui ne » reconnaîtrait, écrit l'abbé Crosnier (1), Jésus vain- » queur dans Samson enfourchant un lion, dont il » déchire les mâchoires? » — « Nous trouvons, con- » tinue-t-il, ce Samson à Vezelay, à Vienne, à Nevers, » à Bourges, etc. »

M. de Caumont manifeste la même opinion dans ses ouvrages, et tous ceux qui se sont occupés sérieusement d'archéologie partagent cet avis.

Cela posé, promenez vos regards à votre gauche, et vous verrez, immédiatement au-dessous du vers : *Et dolet et plangit*, etc., également un homme aux

(1) Iconographie chrétienne. Bulletin monumental de la Société française, p. 100, 14e vol. n° 2.

prises avec un lion, mais cette fois dans l'attitude de la souffrance, attitude qui d'ailleurs répond bien au vers léonin s'y rapportant.

Cette scène, qui, dans l'ordre du drame général, se trouve la première, nous paraît être encore une représentation de Samson, luttant et offensé; autrement, c'est la figure de Jésus souffrant, le Jésus *offensé* de l'Apocalypse (1).

En effet, le personnage à votre droite, une fois admis avec son sens *emblématique* de Christ caché sous la figure de Samson, le personnage qui est à votre gauche veut l'être au même titre, tant ces deux scènes ont entr'elles de parallélisme dans leur expression plastique et de corrélation dans la pensée qu'elles manifestent, la scène de *la Lutte* se déduisant très bien ici de celle de *la Victoire*.

Plusieurs interprètes croient que l'*offensé* est ici le *nouvel Adam*, ce qui ne va pas du reste contre notre opinion, le second Adam, d'après les commentateurs, étant le Sauveur lui-même. Ajoutez que cette explication donne beaucoup d'unité aux deux vers léonins précités, le premier exprimant *la lutte et la douleur*, c'est-à-dire Jésus-Christ offensé, et l'autre la *lutte avec la Victoire*, c'est-à-dire Jésus vainqueur. Ajoutez de nouveau que le monogramme du Christ est ici comme la copule de nos deux vers, leur imprimant encore

(1) Nous avons cru d'abord que le personnage aux prises avec la bête dite *Fera*, représentait *seulement l'homme tourmenté par le péché;* mais nous avons fini par préférer notre autre interprétation, parce qu'elle trouve tout naturellement sa place dans la trame générale du sujet, dont la belle et divine unité serait comme altérée si nous persistions dans notre premier sentiment. Du reste, à de plus pénétrants le soin de décider.

plus d'unité. Et puis voyez *Alpha*, il est du côté de la souffrance, et *Omega* du côté du triomphe. Le Sauveur ayant en effet rempli sa mission en commençant par souffrir et finissant par vaincre.

Nous croyons voir aussi dans les deux autres lions, placés au-dessous du monogramme, et qui s'acharnent contre un porc, une certaine corrélation avec nos deux lettres emblématiques. En effet, ceux qui savent jusqu'à quel point nos pères aimaient les tournures énigmatiques, comprendront aisément que l'artiste, en faisant dévorer la tête du porc par le lion qui se trouve du côté de l'alpha, et la croupe de cette bête par le lion placé du côté de l'oméga, comprendront, dis-je, que l'artiste a eu très sûrement l'idée d'exprimer un rapprochement entre chaque lettre du monogramme apocalyptique et chacun des lions sculptés au-dessous desdites lettres; la preuve sera complète si nous parvenons à démontrer que les lions, par *opposition avec la bête immonde*, sont des figures de Jésus-Christ.

Nous disons par *opposition*, car c'est d'elle en effet que découle l'interprétation que l'on doit donner *au type lion* en général; aussi, comme l'a très bien fait remarquer M. l'abbé Crosnier dans son vocabulaire d'iconographie chrétienne : « Le lion est tantôt em-» blême de la Vertu, tantôt emblême du Crime. »

Notre voussure inférieure nous offre sous ces deux aspects quatre lions, savoir : deux en opposition avec Samson, comme emblêmes de l'esprit du mal, et deux en opposition avec le porc, comme emblêmes de l'esprit du bien. C'est à ce point de vue que ces derniers vont nous occuper.

Mme Félicie d'Ayzac, si versée dans la symbolique chrétienne, écrit en parlant du *tetramorphe* et des attributs des Évangélistes, que le *lion* est le symbole *de la Résurrection* divine (1). Ailleurs, elle prouve que « le lion prêche la *force chrétienne*, qu'il nous appelle » à combattre et à vaincre (2). » Plus loin, elle démontre que le lion c'est Jésus roi, *Jésus victorieux* (3).

Dans le tome VII des mêmes Annales de Didron, p. 207, elle avance que « le lion marquait le triomphe » du Fils de l'Homme sur les puissances infernales, » sur le monde et sur le péché, par sa vigueur irré- » sistible et ses victoires assurées sur ses ennemis » quels qu'ils fussent. *Il symbolisait de la sorte le Dieu* » *vainqueur et triomphant.* »

Les Mélanges archéologiques des abbés Cahier et Martin, tome Ier, p. 122, citent ce passage de Raban Maur : « *Le chasseur est Jésus-Christ d'après cette pa-* » *role d'Isaïe dans les Septantes : Voici qu'il vient pareil* » *au lion ou au lionceau à la chasse.* »

La plupart des bestiaires envisagent le lion par ce côté (4). Nous croyons donc, d'accord avec ces textes, ne pas nous tromper en avançant que ce roi des animaux est ici l'emblème de *Jésus victorieux*, et nous pensons que la phrase d'Isaïe où il est question *du lion et du lionceau à la chasse*, se trouve reproduite, par la sculpture, sous la voussure qui nous occupe. En effet, c'est une chasse à porc que font nos deux lions (car ce sont bien des lions); ajoutez que l'un, par sa cri-

(1) Annales archéolog., t. VIII, p. 207.
(2) Id. id. id. p. 213.
(3) Id. id. id. p. 215.
(4) Mél. arch. Cahier et Martin, t. II.

nière fortement garnie, répond merveilleussment au lion proprement dit, tandis que l'autre, l'ayant beaucoup moins, répond au lionceau.

Enfin, la preuve que le lion est bien dans l'espèce l'emblême de Jésus-Christ, se tire principalement de ce passage de l'Apocalypse : « Ne pleurez point, voici » le *lion de la tribu de Juda*, le rejeton ou le fils de » David qui a obtenu par la victoire d'ouvrir le livre... » et je vis un agneau. »

Or, le moyen de douter de ce que nous avançons, lorsque précisément au-dessus du lion et du lionceau chasseurs, c'est-à-dire sous la deuxième voussure, vous apercevez l'agneau crucifié le pied placé sur le livre mystérieux.

En résumé donc, nous avons : 1° le *Jésus offensé,* et 2° le *Jésus glorieux* de l'Apocalypse, sous la figure de Samson; 3° le *Jésus chasseur, lion et lionceau,* dont parle Isaïe; 4° *Jésus sous le voile du monogramme alpha et oméga*; enfin *Jésus agneau;* ces deux derniers emblêmes du Sauveur, également tirés de l'Apocalypse. Aussi, croyons-nous que les deux personnages, ayant chacun un livre à la main, et qui se voient au bas à droite et à gauche de la deuxième voussure, représentent *saint Jean l'Évangéliste* et le *prophète Isaïe,* dans les œuvres desquels tout ce thême divin a été en grande partie puisé.

Autour de l'agneau, trois taches, deux en haut et une en bas, sont très visibles. Nous pensons avec M. Joly qu'elles représentent les stigmates ou plaies du Seigneur, et avec M. l'abbé Pierre Lefevre qu'elles se trouvent au nombre de trois en souvenir des trois clous du Sauveur; on croyait, en effet, à la fin du

XIIe siècle, qu'il avait suffi d'un seul clou pour maintenir les deux pieds du crucifié.

A droite et à gauche de l'agneau paraissent quatre anges avec *palmes* et *encensoirs;* et toute la sculpture de cette partie de voussure répond très bien à ce passage de l'Apocalypse : « L'Agneau qui a été mis à » mort est digne de recevoir puissance, divinité, sa- » gesse, force, honneur et gloire et bénédiction. » Et à cet autre : « Amen, bénédiction, gloire, sagesse, » actions de grâces, *honneur,* puissance et force à » notre Dieu. »

Tous passages cadrant à n'en pas douter avec l'inscription, aujourd'hui pour nous indéchiffrable, qui régnait au pourtour de cette seconde voussure, mais où on peut lire encore très bien *honorem dat... decorem,* restes de vers léonins qui furent probablement la paraphrase des versets de l'Apocalypse; livre où l'on trouve également la mention de palme et d'encensoirs autour de l'agneau.

Mais revenons sur nos pas, afin d'expliquer, s'il est possible, le sens caché sous la figure du *porc* que le lion et le lionceau combattent.

Le porc, dit l'abbé Crosnier dans son Dictionnaire iconographique, est l'emblême de la *gourmandise* et de l'*impureté.* Or, comme le premier vice conduit souvent au second, il était très logique de placer la défaite de l'animal immonde au-dessus de notre porte romane qui jadis donnait accès au réfectoire des moines de Saint-Aubin.

Porta, cité par Arthur Martin, compare les gourmands aux porcs. Mais le porc a encore une autre signification. C'est du moins ce qui résulte des deux

passages suivants, lesquels, bien qu'appartenant au XVIe siècle, nous semblent, à raison de leur généralité, avoir eu d'assez profondes racines au cœur du moyen âge.

Or, Bourdigné, en parlant de l'hérésiarque Luther, s'exprime ainsi : « En la ville de Fribourg en Alle-
» maigne fut d'une vache produict ung monstre...
» portant... la facon du corps et une queue comme
» d'un pourceau et de couleur comme enfumé...
» fol. 198, verso. »

D'un autre côté, M. le baron de Guilhermy, dans une lettre adressée au ministre de l'instruction publique, t. 3, Annales de Didron, p. 307, dit : « Dans
» l'église de Saint-Saturnin, à Toulouse, un sculp-
» teur de stalles représente vers la fin du XVIe siècle
» le grand hérésiarque Calvin sous la figure d'un porc,
» et le désigne nettement par cette inscription peu
» polie : *Calvin le porc.* »

Le porc, je le répète, comme figure de l'hérésie, fut trop généralement admis au XVIe siècle, pour qu'il n'ait pas été un *type traditionnel;* aussi sommes-nous porté à croire que le porc en question, emblême de la gourmandise, le fut aussi de l'hérésie même au XIIe siècle. Il ne faut pas perdre de vue que l'Anjou, au XIe, fut particulièrement troublé par l'hérésie des Bérengariens, lesquels avaient à leur tête le fameux archidiacre d'Angers Bérenger qui dogmatisait contre *la transubstantiation.*

D'après cela, quelle étrangeté y aurait-il donc à admettre que l'on ait voulu, en sculptant notre porc dans l'abbaye de Saint-Aubin, rappeler aux moines les funestes effets de l'hérésie? Ne sait-on pas que la

plupart des hérésiarques ont appartenu à peu près dans tous les temps au corps ecclésiastique? L'avertissement n'était donc pas dénué d'à-propos.

Il nous reste à expliquer les figurines de la troisième voussure qui est la plus élevée. Ces figurines sont au nombre de six, trois de chaque côté; deux soutiennent une couronne au-dessus de l'agneau. Les quatre autres, vêtues également de longues robes et armées de lances, de boucliers et d'épées, comme des Minerves, terrassent des démons « symboles des différents vices, » dit avec raison M. Aimé de Soland, parmi lesquels » on croit reconnaître la Luxure et l'Orgueil. »

Mais ces figurines sont-elles des femmes? La douceur de leurs traits et ce passage de M. de Guilhermy ne permettent plus d'en douter.

« Au XIII[e] siècle, écrit-il, p. 308, t. 3, Annales de » Didron, les vertus chrétiennes, qu'on représente » sous la forme de femmes, parce que, suivant la belle » expression de Guillaume Durand, ce sont de caressantes nourrices (*quod mulcent et nutriunt*), mais qui » n'en portent pas moins au cœur de mâles courages, » combattent avec la lance et l'épée les personnifications symboliques des vices. »

Ce passage de la Bible : « *La femme écrasera ta tête* », quoique s'appliquant particulièrement à la Vierge, peut aussi s'adresser aux vertus qui en émanent.

Somme toute, nous distinguons dans nos voussures trois scènes :

1° Scène de la Lutte;

2° Scène du Triomphe;

3° Scène du Couronnement.

Dans la première (zone du bas, sauf meilleure in-

terprétation), c'est la figure de Dieu fait homme souffrant pour nos péchés; c'est encore sous le type de l'homme fort (Samson), la figure de Jésus victorieux de l'esprit du mal.

C'est sous le type du lion, le Jésus chasseur dont parle Isaïe, le chasseur contre les vices.

Enfin, c'est avec le monogramme *alpha* et *oméga, Jésus principe et fin de toutes choses.*

Dans la seconde scène (zone du centre), c'est le triomphe de Jésus sous la figure de l'agneau, le Christ glorieux.

Dans la troisième (zone supérieure), c'est le couronnement divin sous la garde des vertus.

Tout ce drame intéressant, qui veut et doit être joué dans le cœur des chrétiens, parce qu'ils sont d'autres christs, était un enseignement sans énigme pour nos Bénédictins du moyen âge; mais c'est qu'alors les pierres parlaient : *lapides clamabant;* muettes aujourd'hui, à peine entendons-nous à travers les siècles leurs derniers échos, et même sommes-nous certains de les avoir compris?

Quoi qu'il en soit, ces remarquables voussures, dessinées par M. Vétault et publiées par M. A de Soland, appartiennent au style poitevin, type assez rare dans notre Anjou. La conservation de cette curieuse porte est désormais assurée, grâce aux soins de M. Vallon, qui complète de cette sorte l'œuvre de M. Gauja, cet autre éminent administrateur (1).

V. GODARD-FAULTRIER.

(1) Tout le monde sait que nous sommes redevables de la conservation des arcades romanes de la Préfecture, premièrement découvertes, à l'administration de M. Gauja.

BALDRICUS, BALDERIC, OU BAUDRY.

Baldricus, Balderic, ou Baudry, écrivain distingué de son temps, fit ses études à Angers, et devint abbé de Bourgueil en Anjou vers 1079. Il fut sacré évêque de Dol en Bretagne vers 1107, d'autres disent en 1114, mais avec moins de certitude. Orderic Vital, au livre 9 de son Histoire ecclésiastique, en parle ainsi : « J'ai résolu d'honorer grandement ce person-
» nage que j'ai beaucoup connu. Il était d'Orléans, et
» fut moine et abbé de Bourgueil, vénérable par la
» conduite de sa vie religieuse. Il aimait les lettres, et
» devint, à cause de ses qualités, archevêque de Dol;
» durant son épiscopat, il conserva son amour pour
» le cloître, et se plaisait à vivre le plus souvent avec
» les moines, car il se trouvait à la tête des *indompta-*
» *bles Bretons* dont il ne pouvait supporter la *perver-*
» *sité,* et qu'il abandonnait souvent pour fuir en Nor-
» mandie où l'église de Dol possédait une propriété
» sur le bord d'une rivière dite Risela (*super Riselam*
» *fluvium*). Là, par ses écrits et ses enseignements, il
» poussait ses auditeurs à l'amour de Dieu... Enfin, il
» mourut fort âgé, et fut inhumé en un lieu nommé
» *Pratellis,* dans l'église de l'Apôtre Saint-Pierre, de-
» vant le Crucifix. »

Orderic, son contemporain, n'avait point, comme l'on voit, une haute idée des mœurs des Bretons; il ne les qualifie pas moins que de *protervos* et d'*exleges*. Marbode, évêque de Rennes, ne les traite pas mieux dans ses œuvres. Il paraît réellement qu'au XIIe siècle ces peuplades étaient encore barbares.

Revenons à Balderic. Il avait reçu le pallium des mains du pape Pascal II; il a laissé divers ouvrages intéressants, parmi lesquels, en quatre livres, une *histoire fort estimée de la première Croisade*, en latin, insérée dans le recueil de Jacques Bongars. Il nous apprend, au texte de sa préface, qu'il était presque sexagénaire, quand il la rédigea. Cette histoire commence à l'an 1095. On la trouve à la Bibliothèque d'Angers, dans le *Gesta Dei per Francos*, page 85.

Il écrivit encore la vie du *bienheureux évêque Sampson*, de même que *les faits et gestes des évêques de Dol*, comme aussi *la vie de saint Hugon*, archevêque de Rouen, ouvrage manuscrit au temps des Sainte-Marthe. On cite encore de lui un fragment d'un grand poème sur la conquête d'Angleterre de Guillaume-le-Conquérant, manuscrit. Il nous a laissé également la *Vie de Robert d'Arbrissel* qu'il entreprit de rédiger à la prière de Pétronille, première abbesse de Fontevrault. Il en parle de la sorte :

« Dame Pétronille, vous avez imposé une charge » bien lourde à mon inexpérience, lors surtout que » les tracasseries d'un monde turbulent me donnent » tant de soucis, et notamment dans la petite Breta- » gne où j'habite avec des scorpions, assiégé sans » cesse que je suis par des habitudes féroces et sau- » vages. »

Michel Cosnier, du Poitou, mit le premier cet ouvrage en lumière, avec des notes. Cette Vie fut imprimée et traduite en français par le P. Chevalier, jésuite (La Flèche, 1648, petit in-8°). La Bibliothèque d'Angers possède cet ouvrage.

Balderic cultivait aussi la poésie, et composa beaucoup de vers, et notamment un poème historique sur les *Evénements du règne de Philippe Ier*. On trouve quelques-unes de ses pièces dans les historiens de France de Duchesne, t. IV, Biblioth. d'Angers, pages 251-278.

On y voit qu'il se qualifie d'*Angevin et d'abbé de Bourgueil*, « *in quibus* (*carminibus*) *sese Baldricum* » *Andegavensem ac abbatem Burgulii indigitat* », disent les Sainte-Marthe.

Toutefois, Cosnier, dans ses Annalectes, le fait naître non pas à Orléans, comme Orderic Vital, mais à Meung-sur-Loire.

Ces différentes versions peuvent se concilier en faisant observer que Meung est dans l'Orléanais, et que Balderic se sera considéré comme naturalisé Angevin par son séjour à Bourgueil. Nommé évêque de Dol en 1107, ainsi que nous l'avons dit, il y siégea durant 22 ans, ce qui porte sa mort vers l'an 1128, d'autres disent 1129 ou 1130.

V. Godard-Faultrier.

RENARD

(URBAIN).

Nous ne connaissons cet auteur, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, que par deux ou trois cantiques, dans lesquels il s'est plu à insérer son nom. Ses noëls, qui figurent aux pages 19-30 de la *grande Bible des noëls angevins, édition de* 1780 (la dernière, je crois), *à Angers, chez Jahyer,* sont de très médiocre facture à l'endroit de la versification; mais il est impossible de leur refuser une coupe rapide, une certaine fraîcheur et je ne sais quelle particulière naïveté. On s'y trouve comme en famille avec le Sauveur. Evidemment, nos pères comprenaient encore, au commencement du XVIIe siècle, cette charmante familiarité qui savait associer les choses de Dieu avec celles de la terre dans de doux entretiens. C'est à croire, en chantant ces noëls dévots, qu'il n'y avait pas en ce temps de si mince chaumine qui n'eût reçu le Messie sous le manteau de la cheminée, à la lueur du foyer; c'est à croire que les enfants jouaient alors avec lui, l'embrassant comme fait saint Jean dans certain tableau de l'Ecole milanaise, et lui cueillant des fleurs. Nos cantiques du jour sont mieux écrits,

sans doute; mais qu'ont-ils de chrétien? et même qu'ont-ils de poétique? L'esprit tendre et mystique de la Sainte-Ecriture y figure à peine pour mémoire; l'esprit de famille, pas du tout! La Vierge y pose splendide comme une belle femme, assez peu comme Mère du divin Enfant; du cœur, il y en a peu; de l'âme, on ne s'en doute pas, et pourtant ce serait par ce côté psychologique que nos modernes pourraient découvrir les seules notes sacrées qui conviennent à celle que nos litanies appellent si bien *l'Etoile de la mer*. *L'Etoile de la mer!* oh! il y a dans ces quatre mots, plus de sens vraiment intime des choses célestes que dans toutes les strophes de nos modernes faiseurs. Aussi, je leur préfère notre vieil Urbain Renard qui nous dit sans vergogne en son style gaulois :

« Buvons sur ce verset
» De la grappe angevine,
» Priant Dieu de bon hait
» Qu'il conserve la vigne.
» . . . .
» O Vierge magnifique!
» Priez pour Urbain Renard
» Qui a fait ce cantique,
» Fais qu'au ciel il ait part. » Amen.

Cet excellent Urbain n'a pas que sa naïveté pour nous le faire aimer; ses vers ont aussi leur intérêt au point de vue historique à l'endroit de notre pays. Son Noël angevin, sur *le chant du chapelier*, met en scène le clergé de toutes les paroisses de la cité et celui des principales villes de notre province :

« Chantez des Ponts-de-Cé
» Saint-Aubin, Saint-Maurille,

» Qui de pain fournissez
» Angers, fauxbourgs et ville.
» . . . . »

Une tradition (1) plus ou moins fondée veut que ce Noël, que j'appelerais volontiers le *Noël des paroisses d'Angers*, ait été composé par Urbain, en reconnaissance de la liberté qui lui fut accordée. Il paraît qu'il aurait été emprisonné, on ignore pour quelle cause. Si ce fait est vrai, la délivrance de notre poète ressemblerait beaucoup à celle de Théodulphe, évêque d'Orléans, qui, au IXe siècle, prisonnier à Angers, pour cause politique, fut relâché après qu'il eût fait et chanté le texte du *Gloria laus*, dans lequel toutes les paroisses d'Angers de ce temps-là sont passées en revue, comme il est arrivé depuis dans le Noël en question.

Ainsi, à la distance de huit siècles, Théodulphe et Renard auraient eu cela de commun d'avoir été emprisonnés, puis délivrés à Angers, après que chacun d'eux eût composé, l'un une hymne latine, l'autre un Noël français en l'honneur de Jésus-Christ et des paroisses de notre ville. Ce rapprochement ne prouverait-il pas plutôt que l'on a fait confusion, la tradition rapportant peut-être bien à tort, le fait de l'emprisonnement de Théodulphe, à notre Urbain Renard.

Un autre Noël de cet auteur, p. 25, n'a pas moins de 22 strophes, de 8 vers chacune, sur notre cathédrale,

(1) Renseignement communiqué par M. Boreau, directeur du jardin des plantes d'Angers.

sur ses richesses, ses cérémonies, sur la procession des Rameaux et celle du Sacre :

« On voit à Saint-Maurice
» Tous les états venir,
» Puis après la justice
» Très bel ordre tenir,
» Tenant en main la torche
» Et le bouquet de fleurs,
» Comme aussi la Basoche
» Paraît en grand honneur.

» Douze torches très grosses
» Représentant aux yeux,
» En figure et en bosses,
» Les merveilles de Dieu;
» C'est le faix de douze hommes
» Que celle des bouchers;
» Et n'ont pas moindre somme
» Tanneurs et poissonniers. »

Nous ne balançons point à restituer au même Urbain un troisième cantique, p. 62. Il a trop son goût du crû pour qu'il soit possible de s'y tromper. Ce Noël est intéressant en ce qu'il énonce et fait connaître tous les métiers d'Angers et jusqu'aux rues où ils se tenaient; car, en ce temps, chacun d'eux avait généralement son quartier. Dans ce cantique, les artisans offrent au Sauveur, à saint Joseph et à Marie quelque cadeau relatif à leur état :

« . . . . ,
» La rue Saint-Aubin étrenne
» Joseph d'un chapeau
» Bien foulé de fine laine.
» . . . .

» La Place Neuve un coq-d'Inde,
» Poulets et chapons
» Offrirent à ce roi digne.
» . . . .

» Et puis la Chaussée-Saint-Pierre
» A Joseph donna
» Un beau livre de prière
» Qu'il prit et serra
» . . . .

» Puis, donnèrent pour étrennes,
» De la rue Saint-Laud,
» Deux beaux langes tout de laines
» De froc fin et beau.
» Et ceux de la Poêlerie
» Donnèrent un poêlon
» Pour faire de la bouillie
» A ce beau poupon.

» Puis, force pâtisserie,
» La rue Saint-Michel
» Apportèrent à Marie,
» En chantant Noël;
» Du Pilori les notaires
» Firent un beau présent,
» Un petit bourset donnèrent
» Plein d'écus pesant.

» Et de la rue Baudrière,
» Donnèrent les gantiers
» De gants une belle paire;
» Et les bahutiers
» Un petit bahut donnèrent
» Qui était fort beau.
» . . . .

» De la Poissonnerie, les femmes,
» Toutes, à qui mieux mieux,
» Donnèrent à la bonne Dame,
» De cœur très joyeux,
» Beurre, poisson, mil, fromage,
» Sardines, harengs,
» Oranges, citrons, fruitages,
» Raye sèche et merlands.

» De sur le pont, les orfèvres
» Donnèrent un cœur d'or;
» . . . .
» Ceux de sur le port,
» De copeaux, deux grandes charges
» Pour chauffer l'enfant;
» Ceux de derrière les Carmes,
» En donnèrent autant.

» Ce fut une joie sans pareille
» De voir les meuniers
» Du *Barreau* et ceux *des Treilles*
» N'être les derniers.
» Un boisseau de fine farine
» Donnèrent en présent.
» . . . .

» Donnèrent, de la Tannerie,
» Mottes à faire feu,
» Et la rue Normandie,
» Un petit linceu,
» Puis bonnets, chausses, mitaines.
» . . . .

» Puis ceux de la Laiterie,
» Donnèrent du lait,
» Et ceux de la Censerie,
» Du bon vin clairet;

» Le bon Joseph en fut aise,
» Un peu y goûta.
» Puis après, la rue Lyonnaise,
» Filasse donna. »

Arrêtons là ces citations qui seraient trop longues, si elles ne formaient pas ici une très curieuse page d'histoire qui semble vraiment comme une statistique des métiers d'Angers au XVIIe siècle.

Nous ignorons les dates de naissance et de décès d'Urbain Renard. Plus d'un demi-siècle avant lui, Jean Maugin, surnommé le *Petit-Angevin*, natif de la ville d'Angers, avait écrit des Noëls et des cantiques qui furent imprimés en plusieurs endroits vers le milieu du XVIe siècle. C'est à ces deux auteurs que nous devons sans aucun doute la plupart des Cantiques de la grande Bible des Noëls angevins.

V. GODARD-FAULTRIER.

SCULPTURE SYMBOLIQUE.

LA GRAPPE DE RAISIN ET LA SAUTERELLE DE L'APOCALYPSE.

Messieurs,

Le symbolisme est une matière qu'il faut traiter avec beaucoup de précaution ; en voir partout, serait une erreur aussi grande que de n'en voir nulle part. Mais, lorsque l'évidence résulte d'un entier rapprochement entre une figure emblématique et un texte explicatif, je n'aperçois plus le moyen de douter.

Vous partagerez, j'en ai l'espérance, notre façon d'interpréter les figures ci-après décrites :

Dans l'arrondissement de Saumur, à trois ou quatre kilomètres de la ville de Doué, vers nord, vous apercevez, tout enveloppé de verdure et de grands arbres, un charmant petit castel que des eaux courantes environnent. Ce lieu, si verdoyant et si frais au milieu de plaines longues et monotones, se nomme le Pont-de-Varenne.

Les styles de Louis XII et de François Ier s'y rencontrent mélangés avec goût ; et, sur la principale façade, paraît un bas-relief placé là comme un hors-

d'œuvre. Il représente *deux personnages d'un galbe particulier, portant horizontalement sur leurs épaules un bâton d'où pend une énorme grappe de raisin.* Ce sujet symbolique est précisément l'un de ceux que je vais essayer de vous expliquer. Si nous ouvrons la Bible, nous y rencontrons ce passage :

« Pergentes que usque ad torrentem Botri, absci-
» derunt palmitem cum uva sua quem portaverunt in
» vecte duo viri. » (Nombre, cap. XIII, verset 24.)

« Arrivant au torrent *de la Grappe,* ils coupèrent un
» raisin avec sa palmette que deux hommes portèrent
» sur un bâton. »

Il s'agit des messagers que Moïse envoyait en avant pour explorer la terre de promission, et qui devaient en rapporter des fruits.

Sans aucun doute, le texte précité s'adapte merveilleusement à la scène de notre bas-relief. Ainsi, le raisin sculpté au Pont-de-Varenne est bien la représentation de la fameuse *Grappe de la terre promise.* Mais pourquoi se trouve-t-elle sur ce logis? C'est peut-être à raison de quelques vignobles autrefois probablement plus étendus qu'aujourd'hui; ce pouvait être aussi par suite d'un ordre d'idées infiniment plus élevé.

A Saint-Jacques de Nantes, écrit M. de Guilhermy, dans les Annales de Didron, t. 2, page 86-87, « on dis-
» tingue sur un chapiteau les deux Israélites qui por-
» tent sur leurs épaules la merveilleuse grappe de la
» terre promise. *Le moyen âge voyait dans cette grappe*
» *une figure mystique du Christ, et il exprimait cette*
» *opinion par un vers que j'ai lu sur les cuivres de la*
» *couverture d'un antique missel.* »

« In ligno Botrus est et pensilis in cruce Christus. »

M. Didron lui-même, au tome VIII de ses Annales, donne le dessin d'une plaque symbolique en cuivre émaillé de la fin du XIIe siècle, sur laquelle, parmi d'autres très nombreux sujets, on voit la grappe, les deux porteurs et le bâton ou levier.

Puis on y lit : VECTE CRVCEM CRISTVM BOTRO DIC IN CRVCE FIXVM; inscription que M. Didron commente de la sorte, p. 13 : « Le sens, dit-il, apparaît plus » nettement encore dans la scène suivante. Deux jeu- » nes Hébreux portent sur leurs épaules un bâton au » milieu duquel est suspendue la grappe de raisin » (Botrus) coupée dans la terre promise. » Et il traduit l'inscription VECTE CRUCEM, par : dis que le levier est la croix, et le raisin le Christ attaché à la croix.

Ainsi, la Grappe du Pont-de-Varenne est l'emblême du Sauveur; c'est pourquoi j'ai lieu de penser que ce bas-relief, placé sur la façade du château, après coup, provient d'un édifice religieux, et très vraisemblablement de l'ex-église du Pont-de-Varenne, détruite au XVIe siècle par les huguenots, et dont il ne reste plus dans une prairie que le clocher en *Bretèche*, non loin du petit manoir.

Ce transport aura sans doute été effectué immédiatement après la destruction de l'église.

Passons maintenant, Messieurs, à l'explication d'un autre bas-relief que l'on distingue encore sur l'une des colonnes romanes des arceaux de la Préfecture, découverts en 1837.

Ce bas-relief représente un étrange bipède à tête humaine, coiffée d'une couronne et de longs cheveux; il a des pattes de sauterelle, celle de gauche

levée comme pour marcher; le corps semble revêtu d'une manière de cuirasse, et la queue a quelque rapport avec celle du scorpion. Un personnage à cheval sur la bête, coiffé d'une sorte de bonnet pointu, surmonté d'une touffe, saisit de la main gauche la barbe du bipède, et de l'autre brandit une lanière comme pour l'en frapper.

Cette sculpture a été plusieurs fois dessinée, notamment en 1842, dans le volume *des séances générales, tenues à Bordeaux, en* 1842, *par la Société française*, page 112.

« M. de Caumont, y est-il dit, présente la figure » bisarre (en question) qu'il a vue plusieurs fois re- » produite. Aucun membre ne peut en donner l'inter- » prétation. »

En 1848, l'abbé Crosnier, dans son Iconographie chrétienne, p. 294, Bulletin monumental de M. de Caumont, 14e vol. nº 3, présente également le dessin de notre sculpture, avec cette interprétation qui ne nous semble pas très satisfaisante.

« Ne faudrait-il point voir ici, écrit-il, l'histoire du » moyen-âge, l'ascendant de l'Eglise sur la société?... » Dans le quadrupède à tête humaine, on pourrait » reconnaître l'union des deux natures dans l'homme, » et l'autorité que l'âme doit exercer sur le corps. »

A notre tour, nous risquerons une conjecture, mais qui du moins sera étayée d'un texte. En effet, nous lisons dans l'Apocalypse, chap. IX, versets 7-8-9-10, ce qui suit, à propos des sauterelles du puits de l'abîme :

« Elles étaient semblables à des chevaux préparés » pour le combat, et sur leurs têtes brillaient des » couronnes; leurs visages ressemblaient à ceux des

» hommes. Elles avaient comme des cheveux de fem-
» mes; on eût dit qu'elles portaient des cuirasses de
» fer, et leurs queues tenaient de celles des scorpions. »

Cette description a une telle analogie avec notre bas-relief, qu'il est impossible de douter que le bipède qu'il représente ne soit pas la figure de l'une des sauterelles de l'Apocalypse.

Mais le cavalier qui enfourche cette sorte de chimère m'intrigue davantage, et je suis assez disposé à croire, avec l'abbé Crosnier, que l'artiste aura peut-être bien voulu figurer ici quelque chose comme l'*ascendant de l'Eglise sur la société*. En effet, la coiffure de ce cavalier paraît être sacerdotale. D'un autre côté, nous voyons dans les Mélanges d'archéologie, p. 156, t. Ier, de MM. *Cahier* et *Martin*, qu'un chapiteau de Vezelay représente une sauterelle à face humaine, à cela près fort différente de la nôtre, mais sur laquelle un homme semble chevaucher. Or, écrit Cahier : « Nous aurions ici la sauterelle, animal bondissant et » avide d'une liberté inquiète, mais qui figure des » nations païennes converties à la foi, après s'être » laissé égarer par leurs vaines pensées et leurs désirs » nous est *montrée disciplinée* en quelque sorte et » *marchant sous la conduite d'un chef intelligent*. » Toutefois l'analogie n'est pas entière, le personnage à cheval sur notre sauterelle apocalyptique n'étant pas seulement dans l'attitude de l'autorité vis-à-vis de celle-ci, mais encore dans l'attitude d'un chef qui châtie; aussi ne sommes-nous point éloigné de penser que l'on ait voulu représenter sur nos arcades de Saint-Aubin la *légende de Saint-Maur et de Rainfroy*. Laissons parler Bourdigné, en l'abrégeant toutefois :

« Par la munificence de Charles-Martel, maire du » palais, obtint Rainfroy le comté d'Anjou, et cestuy » feist en la cité d'Angiers, bastir ung palais... Il eut » la folle hardiesse de démolir le monastère de Saint-» Maur et en faire amener les pierres, charpentes et » matières pour les appliquer à l'édification de son » palais..... tant que de son temps les poures reli-» gieux... furent contraincts à grant douleur haban-» donner leurs... cellules... »

» Mais le Créateur, juste juge, ne permist ce tyran » estranger molester longtemps le pays d'Anjou....

» Si advint à Rainfroy que luy estang ung jour en » son palais.... l'yre (colère) de Notre Seigneur fut sur » luy manifestée, car Monseigneur Saint-Maur (ia plus » de 150 ans décédé), l'assaillist et suppedita : *se mist » sur son dos et espaulles, comme s'il eust esté à cheval » sur luy et à grands coups de pieds lug battoit les cos-» tez jusques à griefve fraction..... et d'une ferrule luy » frappoit grands coups sur la teste....* tant que le mal-» heureux Rainfroy ne pouvoit réprimer sa voix que » lamentablement ne proférast ces mots : *O Maur! o » Maur! tu me occis!* »

Quelques autres chroniqueurs appliquent cette légende, non pas à *Rainfroy*, mais à un nommé Gaidulfus, de Ravennes, établi comte d'Anjou, par Pépin le Bref.

Quelque soit le nom de l'acteur châtié, le fond reste le même; mais cette légende s'adapte-t-elle bien à la représentation de notre sujet? Pour ce qui est du personnage à cheval, nous n'y trouvons pas de difficulté, son attitude répondant très bien à celle que la légende attribue à Saint-Maur, mais il n'en est pas tout-à-fait

de même de la chimère couronnée, à moins cependant que l'on ne veuille admettre qu'aucun symbole ne convenait mieux au ravageur de l'abbaye de Saint-Maur que la forme de la sauterelle de l'Apocalypse sortie du puits de l'abîme pour tout gâter et tout ruiner.

Ce n'est, comme vous le voyez, Messieurs, qu'avec une extrême précaution que je risque l'interprétation de ce bas-relief intéressant.

V. Godard-Faultrier.

SEPTIÈME CERCUEIL GALLO-ROMAIN

trouvé

DANS LA GARE DU CHEMIN DE FER D'ANGERS,

et résumé des autres découvertes du même genre faites au même lieu.

Messieurs,

Comme ce cercueil en plomb nº 7, sera probablement le dernier désormais rencontré dans les terrains de la gare du chemin de fer d'Angers, attendu que les fouilles effectuées pour amener l'eau de la Maine paraissent terminées, j'ai pensé, avant de vous parler de cette septième sépulture, qu'il convenait de résumer tout ce que nous avons recueilli sur les six premières (1), afin d'avoir ainsi un ensemble complet de ces rares monuments gallo-romains qui font de notre Musée des antiquités, un dépôt unique en France à ce point de vue.

(1) Voir pour plus amples renseignements les Notices de M. Godard, dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, depuis 1849.

Ce fut au mois de juillet 1848, que le premier cercueil gallo-romain en plomb, a été découvert renfermé dans une petite crypte, èn majeure partie construite avec briques, ciment et quelques ardoises brutes; la tête du cercueil occupait le *nord-est*, et les pieds le *sud-ouest*.

Cette sépulture, entr'autres objets, renfermait : un *petit bélier* en terre cuite blanche, haut de 6 centimètres; une *patère en verre blanc;* un *petit baril* en os; un *style* en bronze avec sa *tablette* de porphyre.

Dans le mois d'août de la même année, le second cercueil fut trouvé, mais en *pleine terre* et les pieds dans la direction du nord; il était plus large de quelques centimètres à ses épaules qu'aux pieds. Son couvercle présente extérieurement du côté de la tête une sorte de *temple en relief formé de deux colonnes et d'un fronton triangulaire;* au-dessous posait un *chi* X *grec*.

La main droite du squelette placée sur le bas ventre tenait une monnaie très fruste de la classe des médailles romaines dites moyen bronze.

Au mois de décembre de la même année 1848, un troisième cercueil fut découvert en pleine terre, la tête vers *sud* et les pieds vers *nord*.

Sur le couvercle, au sommet de la poitrine, on voit une croix à six branches; le défunt dans sa main droite tenait une pièce (moyen bronze) représentant l'effigie de Constantin le Grand, entourée de la légende : *Imp. Constantinus PFAVG*. Le ℞ porte : *Princeps juventutis*, le champ S A et l'exergue *PTR*.

Ce cercueil a plus de largeur vers la tête que du côté des pieds.

Dans le même mois, on trouva un quatrième cer-

cueil en plomb placé comme le premier au fond d'une *crypte* imbriquée que j'ai fait déposer à Toussaint où on la peut voir.

Quant au cercueil, qui est de petite dimension, il renfermait une monnaie grand module placée sous le bras droit du squelette, mais complétement oxidée. Un détritus de chevelure se voyait tombant sur l'épaule droite; quelques traces de linceul étaient encore visibles; aux quatre coins extérieurs de cette bierre on retira de gros clous, et toujours en dehors du cercueil, à droite de la tête, trois petits objets en os tournés, ayant dû servir à la toilette.

Le cinquième cercueil a été rencontré en juin 1849, dans cette partie de la gare qui confine à la Croix-Renard; il était en pleine terre, la tête au sud, près de laquelle je recueillis une fiole octogone en verre.

La découverte du sixième cercueil est d'une date toute récente; notre lettre au Maire, du 14 août 1853, que vous avez admise dans vos mémoires, donne assez de détails à ce sujet pour qu'il nous soit permis de n'y pas revenir. Constatons seulement pour *mémoire* que ce cercueil a été trouvé le 6 août 1853, en pleine terre, la tête vers *nord nord-ouest* et les pieds au *sud sud-est*, il renfermait des objets de toilette, savoir : *deux aiguilles* à cheveux et *deux bracelets* en *jais* d'un noir extrêmement brillant.

Enfin, notre septième et dernier cercueil, encore inédit, est celui qui va nous occuper présentement. Disons de suite que la compagnie du chemin de fer l'a mis à la disposition de la ville. Il a été découvert le 12 septembre 1853, à 3 mètres de profondeur, dans la fouille faite pour la construction d'une partie de

l'aqueduc de la gare, sous le mur des lieux d'aisances de la seule maison que la compagnie du chemin de fer a conservée, non loin de la halle aux marchandises, maison, du reste, qu'occupe le chef de l'administration de ladite gare.

Ce cercueil, sans crypte, avait les pieds tournés vers *sud sud-est* et la tête vers *nord nord-ouest*.

Sa longueur est de 1 mètre 80 centimètres.

Sa largeur aux pieds de 50 centimètres.

id. à la tête de 50 centimètres.

La hauteur de ses bords est de 33 centimètres.

Il renfermait encore des ossements que j'ai fait recueillir.

Mais ce qui lui donne un intérêt spécial, ce sont les reliefs, faisant corps avec la matière du cercueil, de cinq pièces romaines, trois de grand et deux de petit module. Ces reliefs en plomb, sont probablement sortis de leurs *coins* ou *matrices* en même temps que les pannes de plomb composant les parois du cercueil ont été coulées et formées. Ces empreintes de pièces se voient très bien à l'intérieur du cercueil du côté de la tête (1). Les trois grandes empreintes datent certainement du haut empire; quant aux deux petites, elles ne nous paraissent pas devoir être plus anciennes que les *posthumes* où les *tétricus* IIIe siècle; ces empreintes sont tellement frustes, que nous croyons qu'il est à peu près impossible de préciser davantage leurs effigies.

Quoi qu'il en soit, ce septième cercueil appartient

(1) Consulter le plan de M. Tanzi, inspecteur des bâtiments de la gare du chemin de fer d'Angers.

bien évidemment à la période gallo-romaine qui s'ouvre au milieu du IIIe siècle et qui se ferme avec la fin du Ve, et comme il est reçu par tous les auteurs généralement que le mode d'*inhumation* succéda au mode d'*incrémation*, vers le commencement du IVe siècle, il s'ensuit que ledit cercueil doit être postérieur au IIIe siècle.

D'un autre côté, il est également admis par tous les antiquaires, que le type romain dans les monnaies persista jusque sous les premiers Mérovingiens, ce qui a même fait dire à Leblanc, p. 2 de son *Traité des monnaies de France* : « Que la conformité de poids » (entre la monnaie romaine et celle de France), le » persuadait *que les Français imitèrent les Romains dans* » *la fabrication de leurs monnaies.* »

Personne n'ignore, en outre, que le tombeau de Childéric renfermait des monnaies romaines.

Ne nous étonnons donc point de voir des empreintes de médailles du haut empire faisant partie de la substance de notre cercueil n° 7, bien qu'il soit postérieur au IIIe siècle, et très probablement de la fin du IVe ou même du Ve. Mais pourquoi ces empreintes ? On s'explique bien comment des pièces se trouvent dans les tombeaux ; mais des empreintes c'est autre chose !

Cette question posée, nous croyons pouvoir y répondre en disant que nos empreintes de pièces sont là sur le cercueil pour indiquer la qualité du défunt ; or, cette qualité ne pouvait être que celle de *monétaire*, à tout le moins de *monnayeur*, noms divers que l'on donnait aux garants et aux fabricateurs des anciennes monnaies.

Mais il existait donc un atelier de monnayage à Angers?

Ce n'est pas douteux. Notre cité avait, d'après M. T. Grille, ses pièces autonomes qui, depuis la conquête par les Romains, portaient la légende ANDEC et ANDECAV.

Hennin, dans son excellent manuel de numismatique ancienne, p. 56, t. II, cite une pièce autonome de l'ère gallo-romaine frappée au coin d'ANDECAVI.

Bouterone, en son recueil des *Médailles de peuples et de villes*, tom. Ier, nous a donné la gravure de deux monnaies gallo-romaines où se lit très bien le nom d'*Andec*.

M. *E. Cartier*, dans ses remarquables articles, que les Annales de Didron ont reproduits, cite une *pièce d'Angers*, et en donne la gravure, n° 15 de la planche, pages 70 et 71 du t. VII des Annales; c'est un *triens* d'Anastase (Ve siècle); devant un ange paraît un monogramme ND entre les lettres S e, qui peuvent, dit-il, rappeler le nom d'Angers : ANDECAVIS.

Nous avions donc un atelier en nos murs durant l'ère gallo-romaine, privilége qui n'était pas rare d'ailleurs; ces ateliers, à la fin de l'Empire, s'étant très multipliés. D'après M. Cartier, les ateliers monétaires suivaient même les armées (1), et dès le temps d'Aurélien (dernier tiers du IIIe siècle) « Les ouvriers mo-
» nétaires se trouvaient si nombreux, qu'ils formaient
» un corps d'armée capable de résister à ce prince et
» de lui faire éprouver une perte de sept mille hom-
» mes de troupes réglées (2). »

(1) Page 75, t. VII, Annales de Didron.
(2) *Id.* *Id.*

Mais laissons encore parler M. Cartier, si compétent en ces matières (1) :

« La multiplicité d'ateliers monétaires nous étonne, » ajoute-t-il. L'ouvrier ne travaillait pas seulement » dans les villes importantes, il transportait ses outils » et son talent dans les plus petites localités. D'un » autre côté, les rois (de la 1re race) s'affranchissaient » par là des prétentions de l'empereur; ils rempla- » çaient insensiblement son nom par celui du moné- » taire.

» Les monétaires, continue-t-il, étaient des fonc- » tionnaires publics entre le souverain ou ses délé- » gués et les ouvriers qui frappaient la monnaie; *les* » *monétaires mérovingiens étaient les descendants des* » *monétaires romains....* C'étaient ordinairement des » orfèvres d'une probité reconnue, dont les fonctions » étaient héréditaires, à cause de leur spécialité; ils » fabriquaient eux-mêmes quelquefois les monnaies, » et ils enseignaient à des apprentis leur industrie qui » était très considérée. »

Nous venons de voir que la ville d'Angers avait son atelier. Elle ne pouvait donc manquer d'avoir ses monétaires, et en effet, voici les noms de ceux que j'ai pu découvrir et qui vivaient au déclin de l'Empire romain, c'est-à-dire au commencement de la première race.

Les Annales de Didron, t. VIII, p. 194, n° 5 de la planche, nous fournissent :

1° Le nom du monétaire ALLIGISELS sur une pièce émise par l'Eglise d'Angers; la légende porte d'un

(1) Annales de Didron, t. VIII, page 23.

côté : ECLESIE ANDECAVI, et de l'autre : ALLIGISELS MONET.

2° Le nom du monétaire LEVNARDUS, avec la légende ANDECAVIS.

3° Le nom du monétaire THEODEGISILVS, avec la même légende ANDECAVIS.

4° M. Boilleau, de Tours, a publié également un triens Angevin, portant le nôm du monétaire ALLONI.

5° Je pourrais citer ceux des monétaires NVNNVS, GANDO, SISBERIUS ET LEUPENO.

Mais c'est assez de ces noms pour vous prouver, Messieurs, que notre cité a eu ses monétaires; aussi je ne croirai pas vous paraître téméraire en conjecturant par tous les motifs qui précèdent, que le cercueil n° 7 a été celui d'un monétaire angevin, dont l'existence peut être placée entre le commencement du IV[e] siècle et la fin du V[e].

Quoi qu'il en soit, vous apprécierez la rareté de ce cercueil, qui est sans contredit l'un des objets les plus précieux de notre Musée d'antiquités.

Je ne puis terminer sans vous proposer de voter des remerciments à M. Tanzi, inspecteur des bâtiments de la gare, qui, avec un soin égal à son zèle, a dressé le plan de cette découverte.

V. GODARD-FAULTRIER.

18 novembre 1853.

BLAISON, BLINON (Thibaud de).

Nos rives de la Loire, à plus de trois siècles de distance, ont développé la muse de deux poètes, dont l'un, Joachim du Bellay, natif de Liré, vers 1524, a refleuri au XIXe siècle, sous la plume élégante de Sainte-Beuve, et l'heureuse pensée de notre ami V. Pavie. L'autre poète, Thibaud de Blaison, sans avoir eu le même bonheur, a mérité cependant d'être, de nos jours, mentionné dans l'ouvrage intitulé : *Choix de poésies originales des troubabours*, par Raynouard, qui a même reproduit, t. II, p. 230, une pastourelle de notre Thibaud, lequel vivait au commencement du XIIIe siècle. Il descendait de la maison de Blaison, déjà ancienne. Cette famille avait pris son nom d'une terre ou plutôt d'un bourg qui le porte encore, et qui se trouve agréablement situé sur le penchant d'une colline, rive gauche de la Loire, entre Saint-Remy-la-Varenne et Saint-Sulpice. Le sol conserve les traces d'une motte féodale et d'un préau environné de fossés à l'endroit qu'habita notre troubadour angevin.

Ceci veut une courte explication : primitivement la motte féodale, dont nous venons de parler, dut servir

à porter une forteresse, probablement en bois avec palissades de même, ainsi qu'il était d'usage en quelques lieux au XIe siècle, et cette forteresse aura été celle que, vers 1147, le comte d'Anjou détruisit. Un second château fut construit au nord de la motte féodale; les bases des tours s'y font encore remarquer. C'est dans celui-là que dut habiter Thibaud, et c'est aussi celui-là que les Anglais démolirent au XIVe siècle. Après cette date funeste, un troisième château s'éleva dans l'enceinte vers nord du précédent, et ce troisième est celui qui se voit aujourd'hui dans un si grand état de délabrement.

Le lieu où vécut notre poète ainsi présenté, il nous reste à dire que son genre ne manquait pas d'une certaine grâce mais qui n'avait rien d'élevé. Ce poète semble prendre plaisir à se peindre dans sa pastourelle sous les dehors d'un homme sensuel et très désireux d'apprendre que les maris battent leurs femmes pour que de dépit celles-ci se jettent plus volontiers dans les bras d'un amant.

Aussi l'abbé Millot, dans son *Histoire littéraire des Troubadours*, t. III, p. 275, s'exprime-t-il de la sorte sur le compte du nôtre, qu'il appelle *Thibaud de Blinon* : « Ce troubadour, dit-il, ne nous est connu » que par deux pièces françaises inintelligibles qui ne » méritent point notre attention, et par une *pastou-» relle* plus remarquable, mais (ajoute Millot avec in-» dignation), *ne devait-il pas rougir de se peindre si » brutal à côté d'un berger si galant.* »

Afin que le lecteur comprenne cette apostrophe, il est bon qu'il sache que la pastourelle en question est une espèce de dialogue dans lequel figurent Thibaud

lui-même et un berger malheureux d'amour. Chez ce dernier tout est sentiment, âme et délicatesse. Son interlocuteur, au contraire, se raille d'une si grande dépense de soupirs. Mais voici le texte avec la traduction de Raynouard, lequel nous apprend que les pastourelles où figurent des bergers sont rares dans les poésies des troubadours. Quoique puisse penser l'abbé Millot de notre Thibaud de Blaison, la facture de ses vers est élégante et douce; il est vrai qu'il écrivait en langage aquitanique ou provençale, langage charmant qui s'étendait au XIII[e] siècle principalement jusqu'aux rives de la Loire; la mélodie en est incomparable et ne peut guère trouver d'analogue de nos jours que dans le dialecte béarnais, si délicieux à entendre dans les vallées d'Argelès et d'Ossau.

PASTOURELLE.

« L'autrier lonc un bocs fulhos	L'autre jour le long d'un bois feuillu
» Trobiey en ma via	Je trouvai en ma voie
» Un pastre mout angoyssos,	Un pâtre moult angoisseux,
» Chantan e dizia	Chantant et disant
» Sa chanson : amors,	Sa chanson : amour,
» Ie m clam dels lauzenjadors;	Je me plains des médisants,
» Car la dolors	Car la douleur
» Qu'a per els m'amia	Qu'a pour eux mon amie
» Mi fay piegz que 'l mia.	Me fait pire que la mienne.
» Pastre lauzengier gilos,	Pâtre, les médisants jaloux
» M'onron chascun dia	M'honorent chaque jour,
» E dizon qu'ieu joyos	Et disent que je suis joyeux
» De tal drudaria	De telle amour,
» Don mi creis honors,	Dont me croit honneur,

» E non ai autre socors	Et je n'ai autre secours ;
» Pero'l paors	Mais la peur
» Que ilh n'an seria	Qu'ils en ont serait
» Vertatz, s'ieu podia.	Vérité si je pouvais.
» Senher, pus lor fals ressos	Seigneur, puisque leur faux redit
» De lor gelosia	De leur jalousie
» Vos platz, pauc etz amoros ;	Vous plaît, peu vous êtes amou-
» Quar lor fellenia	Car leur félonie [reux,
» Part mans amadors,	Sépare maints amants,
» Qu'ieu pert midons pels tra-	Vu que je perds ma dame par les
» Et es errors [chors;	Et est erreur [traîtres ;
» E dobla folia,	Et double folie
» Qui en lor se fia.	Qui en eux se fie.
» Pastre, ieu ne sui ges vos,	Pâtre, je ne suis point vous,
» Qu'el maritz volria	Vu que le mari je voudrais
» Bates mi dons a sazos	Battit ma dame quelque fois,
» Qu'adonex la m daria ;	Vu qu'alors il me la donnerait.
» Quar per aitals flors	Car par telle fleur
» Las an li gilos peiors ;	Les ont les jaloux pires ;
» Qu'ab las melhors	Vu qu'avec les meilleures
» Ten dan vilania	Tient dommage vilenie
» E y val cortezia.	Et y vaut courtoisie.

Thibaud de Blaison était chevalier banneret sous Philippe-Auguste, il jura la trève qui eut lieu entre le roi de France et le roi d'Angleterre, en 1214 ; il est le dernier des aînés de sa maison ; Menage, p. 367 (Sablé), nous apprend que Thibaud avait épousé Valencia, et que celle-ci en était veuve en 1229.

V. Godard-Faultrier.

SERMENT DE FRANÇOIS II,

Duc de Bretagne,

SUR LA VRAIE CROIX DE SAINT-LAUD.

Messieurs,

Depuis deux années, nous avons l'honneur d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique une série de pièces concernant la Vraie Croix de Saint-Laud, parmi lesquelles se trouvent neuf lettres de Louis XI; toutes ces pièces sont inédites et nous avons eu le plaisir de les voir publiées dans le bulletin du ministère, année 1853, nº 5. Aussi continuons nous nos envois. Mais entre ces diverses communications, il en est quelques unes plus spécialement curieuses pour l'Anjou et qu'à cet effet nous destinons à vos mémoires. De ce nombre est celle ci-après, qui remonte au mois d'août 1470. L'original sur parchemin, accompagné d'une copie faite vers le xve siècle, provient du cabinet Grille et appartient présentement à la bibliothèque d'Angers.

La formule de cet acte est en grande partie latine, mais nous la faisons suivre d'une traduction soigneusement revue et corrigée par notre ami M. Gauguet, latiniste distingué.

Louvet, t. Ier, p. 157 de ses manuscrits, mentionne ce serment et Hiret en donne un extrait p. 446, etc.

GODARD-FAULTRIER.

SERMENT PAR LE DUC FRANÇOIS II, DE BRETAGNE, EN 1470.

TEXTE.

« Noverint universi presens scriptum, publicum ve » instrumentum sive presentem processum inspecturi » et audituri quod nos Johannes Jonzelli (ou Jouzelli) in » decretis licenciatus et bacalarius in legibus ecclesia- » rum Majoris Carnotensis collegiatarum que sancti » Laudi citra propè que et extra, nec non sancti Maurilii » et sancti Martini intrà muros Andegavenses respectivè » canonicus, et Henricus Castric in utroque jure licen- » ciatus ecclesiarum que collegiatarum predictarum » sancti Laudi et sancti Martini Andegavensis eciam » canonicus; presbiteri, notarii que publici infra » scripti certificamus presentis que scripti publici ve » instrumenti sive processus seriem atque tenorem » attestamur. Quod ex ordinacione atque precepto » venerabilium virorum dominorum capituli ecclesie » collegiate sancti Laudi citra et propè Andegavensem » decano ipsius ecclesie tunc absente. Nos ex parte

» dicti capituli ac eorum nomine ad infra scripta com-
» missi atque depputati die *octava* presentis mensis
» augusti *anno Domini millesimo quadringentesimo sep-*
» *tuagesimo* discessimus atque iter arripuimus a villa
» Andegavensi et ecclesia sancti Laudi predicta pro
» ferendo sive deportando nobiscum usque ad villam
» Nannetensem sacrosanctum preciosissimum reli-
» quiare digni ligni vere atque salutifere crucis Salva-
» toris Domini nostri Jhesu Xpisti, in eadem ecclesiâ
» collegiata existentis. Quod quidem reliquiare vera
» crux sancti Laudi communiter nuncupatum itinere
» igitur sit arrepto. Nos die veneris sequenti festo sancti
» Laurencii *decima que die* ejusdem mensis augusti
» ipsam Nannetensem villam cum dicto reliquiare ap-
» pulimus in comitiva videlicet atque consorcio reve-
» rendi in Xpisto patris ac domini Domini Guidonis
» miseracione divinâ episcopi et ducis Lingonensis
» paris Francie, excellentis que ordinis xpistianissimi
» domini et suppremi domini Ludovici Dei gracia
» Francorum regis et nunc regnantis cancellarii. Nec
» non prestantissimi ac egregii viri magistri Petri
» Doriole generalis Francie ipsius domini nostri regis
» consiliarii ab eodem que domino nostro commisso-
» rum et in hac parte deputatorum providendo ibidem
» fieri atque recipi certum juramentum quod illus-
» trissimus ac potentissimus princeps dominus Fran-
» ciscus dux Britannie modernus super ipsam veram
» crucem sancti Laudi facere, atque prestare debebat.
» Dicta vero die veneris *decima ejusdem mensis* augusti
» nos canonici atque notarii superius nominati cum
» prelibatis dominis commissariis eadem vera cruce
» in nostro dimissa hospicio ad castrum Nannetense

» hora tercia post meridiem vel eo circa nos ipsos
» transtulimus ibidem que intrantes memoratum
» Dominum ducem apprehendimus. Et deindè post-
» quam prelibati domini Episcopus Lingonensis et
» magister Petrus Doriole, litteras prefati cristianissimi
» domini nostri regis quas ipse memorato domino
» duci rescribebat, sibi presentaverunt atque exhi-
» buerunt. Habitis que inter eos aliquibus sermonibus
» seu colloquiis, nos canonici notarii que prenominati
» ex ordinacione atque voluntate sepe dicti domini
» ducis ivimus quesitum camdem veram crucem
» quam mox in capellam dicti castri Nannetensis
» actulimus ubi atque eo loco accensis tedis et facibus
» ipsa vera crux reverenter fuit recepta ac super altare
» dicte capelle reposita. Illico memoratus dominus
» dux capellam predictam ingressus est et paulo post
» dicta vera crux supposito pulvinari panni cerici
» cooperto super unum scabellum posita atque hono-
» rifice collocatà extitit. Et tunc in ipsorum domino-
» rum Episcopi Lingonensis et magistri Petri Doriole,
» nec non Guillermi Chauvin cancellarii Britannie,
» Johannis filii domini comitis de la Valle, domini de
» Rochabernardi, Odeti Daidie domini de Lescunio,
» Johannis de Quercelet vicecomitis du Faou admiralis
» Britannie, domini Johannis de Rouville vice cancella-
» rii, magistrorum Petri Chauvin elemosinarii Henrici
» Millet, secretarii sepe dicti domini ducis nostrûm
» que canonicorum ac notariorum supradictorum
» et aliorum quam plurimorum circumstantium pre-
» sencia atque conspectu sepe dictus dominus dux,
» nudo capite, genibus flexis humiliter atque devote
» manus super ipsam veram crucem posuit. Illam que

» realiter atque actualiter tangens solenne ac expres-
» sum juramentum super ipsam fecit et prestitit juxta
» et secundum cujusdam cedule papiree quam ipse
» dux ore proprio ac vive vocis oraculo de verbo ad
» verbum dixit legit atque pronunciavit, formam et
» tenorem cujus cedule verbis galicis tenor sequitur :

» Je François duc de Bretaigne jure sur la vraye
» Croix de saint Lo cy presente que tant que je vive
» je ne prendray ny feray prendre ne ne seray con-
» sentant ne participant en faczon que ce puist estre
» de prendre la personne de mon tres redoubté sei-
» gneur monseigneur le roy de France Loys a present
» regnant ne de le tuer. Et saucune chose en savoye
» que jen advertiray mon seigneur le roy de France
» Loys et len garderay de tout mon povoir comme je
» vouldrois faire ma personne propre. Plus jure comme
» dessus que tant que je vive soubz quelconque cou-
» leur que ce soit ou puisse estre, de maladie ou autre-
» ment je ne garderay ou consentiray garder mon dit
» seigneur le roy de France Loys qu'il ne face à son
» plaisir de son gouvernement de sa personne et servi-
» teurs de son royaume pais terres et seigneuries et
» len laisseray à sa franche liberté, ne soubz umbre
» de tutelle, ne pour quelconque occasion ou couleur
» que ce soit ne seray consentant de ce faire mais len
» garderay de tout mon povoir sans y querir aucune
» excusation. Et se jen scey aucune chose je len
» advertire et garderay a mon povoir.

» Quaque cedula sic ut prefertur per eumdem domi-
» num ducem alta et intelligibili voce perlecta, ipse
» dux predictam veram crucem iterum manibus tan-
» gens dixit : ita juro atque promitto bono corde delibe-

» ratus hoc perpetuo tenere et observare nec pro
» aliquare mundi hoc juramentum prestitissem nisi
» firmiter deliberatus essem illud observare. Postcujus
» quidem juramenti solennis prestacionem dictus
» Odetus Daidie dominus de Lescun dixit quod prefatus
» xristianissimus dominus noster Rex suum faciendo
» juramentum dixerat et declaraverat quod si guerra
» foret aut sussitaretur inter eos ipse dominus Rex peni-
» tùs immunis esset ab eodem juramento hoc primitus
» domino duci notificando aut ipsum diffidendo. Et
» propterea quod sepedictus dominus dux Britannie
» similem declarationem faciebat super quo per eos-
» dem dominum Episcopum Lingonensem et Petrum
» Doriolle ibi presentes dictum et responsum extitit,
» quòd declaratio domini nostri regis non ita absolute
» facta fuerat seu indeterminate sed duntaxat facta
» fuerat casu quo dictus dux bellum sive guerram
» contra ipsum dominum regem faceret aut inchoaret
» in quo casu si in bello aut guerra sic per ducem
» inchoatis aliquid contra personam ipsius ducis aut
» aliter fieret contra effectum predicti juramenti, rex
» ab ipso remaneret quietus et immunis nec propter
» hoc reatum perjurii incurreret notificatione tamen
» seu diffidencia prius ipsi duci facta sed propter hoc
» non intellexit nec erat intelligendum quod dictus
» dux bellum aut guerram contra prefatum dominum
» nostrum regem unquam facere aut inchoare deberet.
» Et tunc memoratus dominus Franciscus dux Bri-
» tannie dixit quod ipse intelligebat dictam declara-
» tionem eo modo quod dicti dominus Episcopus Lin-
» gonensis et Doriole narraverant et expresserant et
» non aliter et ita juravit. Postmodum verò deauscu-

» iata iterum per ipsum dominum ducem ipsâ sanc-
» tissima atque vera cruce ipse continuò dictam capel-
» lam exivit.

» Nosque deinde reliquiare predictum in nostrum
» hospicium retulimus. Die vero crastina sabbati
» XIa dicti mensis augusti hora secunda post meridiem
» vel eo circa et facto prandio ab eadem villa Nanne-
» tensi in comitiva dictorum domini Episcopi Lingo-
» nensis et magistri Petri Doriole recessimus seu
» regressi fuimus et altera crastina subsequenti que
» fuit XIIa dicti mensis augusti ad urbem seu villam
» applicavimus Andegavensem, hora videlicet sexta
» post meridiem et prope cenam qua hora, haud mora
» dictum venerabile reliquiare in ecclesia collegiata
» predicta sancti Laudi restituimus atque loco suo
» solito reposuimus. Quibus omnibus et singulis
» premissis : nos canonici notarii que suprà et infra
» scripti presentes fuimus illaque omnia et singula
» prout superius declarantur atque exarrantur modo
» et forma superius annotatis vidimus pariter et audi-
» vimus et hec omnibus quorum interest hujus modi
» scripti serie publici ve instrumenti nostrum proces-
» sum in se continentem tenore presentium certifica-
» mus litterasque nostras certificatorias et testimo-
» niales ad ipsorum domini Episcopi Lingonensis et
» magistri Petri Doriole requestam sub nostris signis
» manualibus signatas, dedimus atque concessimus
» rogantes prout rogamus dictos dominos capitulum
» atque concanonicos ecclesie predicti sancti Laudi
» quibus veram atque fidelem super premissis rela-
» cionem fecimus. Quatinus pro premissorum am-
» pliori testimonio presentes nostras certificationes

» litteras seu presens scriptum publicum ve instru- » mentum nostrum processum ut premittitur in se » continentes sive continens suo sigillo communire » signoque notarii seu scribe dicti capituli signari, » mandare dignarentur. Acta fuerunt hec sub anno » mense diebus horis in locis respective et successive » ac coram testibus superius expressis indicione ter- » cia pontificatus sanctissimi in Cristo patris ac do- » mini nostri domini Pauli divina providencia pape » secundi anno sexto.... mercur.... constat ad signum » in quinta linea positum.

» Et nos capitulum ac canonici Ecclesie collegiate » predicte sancti Laudi cis et prope Andegavum decano » nostro absente omnibus quorum interest certifica- » mus et attestamur commisisse atque depputasse pre- » fatos M. (*magistros*) Johannem Jonzelli et Henricum » Castric concanonicos nostros ad deferendum sive » portandum dictum reliquiare vere crucis usque » Nannetas pro causis superius expressis quod quidem » reliquiare ipsi (*concanonici*) nostri nobis retulerunt » illud que in thesauro nostre ecclesie cum aliis sacris » pignoribus duodecima augusti predicti seu hesternâ » die reposuerunt. Ad quorum quidem concanonico- » rum nostrorum relacionem quum........ quo ad » majora fidem indubiam merito adhiberemus prout » et adhibemus eorum presens scriptum publicum ve » instrumentum processum eorumdem in se conti- » nentem gesta que per eos sicut premittitur a nobis » depputatos laudantes et approbantes ac in quantum » possumus rata habentes ipso ut pretactum est ple- » nam fidem adhibentes sigilli nostri capituli appen- » sione notarii que seu scribe sigillo corroborari feci-

» mus pariter et communiri datum in capitulo nostro
» predicta die XIIIª mensis augusti anno predicto
» Domini millesimo quadringentesimo septuagesi-
» mo. »

(Sans signatures).

TRADUCTION.

Aient à savoir tous ceux qui le présent écrit, acte public ou procédure verront et entendront

Que nous Jean Jonzelli, licencié ès-decrets et bachelier ès-lois, chanoine de l'église cathédrale de Chartres ainsi que de chacune des collégiales de Saint-Laud, près et hors l'enceinte de la ville d'Angers, Saint-Maurille et Saint-Martin, intra-muros,

Et Henri Castric, licencié en l'une et l'autre faculté, aussi chanoine des susdites églises collégiales de Saint-Laud et Saint-Martin d'Angers,

Prêtres et notaires publics soussignés,

Certifions et attestons la suite et teneur du présent écrit, acte public ou procédure :

Savoir, que, d'ordre et commandement de vénérables hommes, les seigneurs du chapitre de l'église collégiale de Saint-Laud, hors et près d'Angers, lors absent le doyen de ladite église,

Commis et députés par ledit chapitre pour ce qui va suivre, et en son nom,

Le huitième jour du présent mois d'août, l'an du Seigneur mil quatre cent soixante dix,

Nous sommes partis et nous nous sommes mis en route, de la ville d'Angers et de la susdite église de

Saint-Laud, en sortant et transportant avec nous, jusqu'à la ville de Nantes, l'inviolable très-précieux reliquaire du digne bois de la vraie et salutaire croix du Sauveur notre Seigneur Jesus-Christ, existant dans la même collégiale, reliquaire communément appelé la vraie croix de Saint-Laud.

Ayant donc ainsi pris notre marche, nous sommes arrivés, le vendredi suivant, fête de Saint-Laurent, le dixième jour du même mois d'août, avec ledit reliquaire, en la même ville de Nantes, pour y voir,

Et en compagnie de révérend père en Christ et Seigneur, seigneur Guy, par la miséricorde divine, évêque et duc de Langres, pair de France et chancelier du grand ordre du très chrétien seigneur et souverain, seigneur Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français et actuellement régnant, ainsi que de très éminent et excellent homme, maître Pierre Doriole, contrôleur général des finances de France, conseiller du même seigneur notre roi, commis par notre même seigneur et à ce députés, pour y voir, disons-nous, être fait et reçu certain serment que très illustre et très puissant prince, le seigneur François, duc actuel de Bretagne, devait faire et prêter sur la même vraie croix de Saint-Laud.

Or ledit jour du vendredi, dixième du même mois d'août, nous chanoines et notaires sus-nommés, avec les seigneurs commissaires énoncés, après avoir déposé la même vraie croix dans notre hôtellerie, nous nous sommes transportés de nos personnes, à trois heures ou environ après midi, au château de Nantes, et y entrant, nous sommes parvenus au seigneur duc mentionné.

Et ensuite, après que les seigneurs sus-énoncés, l'évêque de Langres et maître Pierre Doriole, ont eu présenté et exhibé au seigneur duc mentionné la lettre missive que notre dit seigneur roi lui écrivait, et quelques discours ou colloques ayant été tenus entre eux,

Nous chanoines et notaires ci-devant nommés, de l'ordre et par la volonté du souvent-dit seigneur duc, avons été quérir la même vraie croix que nous avons incontinent apportée dans la chapelle dudit château de Nantes, où, et après qu'on y a eu allumé des flambeaux et des torches, la même vraie croix a été respectueusement reçue et placée sur l'autel de ladite chapelle.

Aussitôt ledit seigneur duc est entré dans la susdite chapelle, et peu après, ladite vraie croix a été posée et est restée placée avec honneur, soutenue par un coussin revêtu d'un drap de soie, sur une escabelle.

Alors, en présence et à la vue des mêmes seigneurs l'évêque de Langres et maître Pierre Doriole, ainsi qu'à celles de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, de Jean, fils du seigneur comte de Laval, du seigneur de la Roche-Bernard, d'Odet Daidie seigneur de Lescun, de Jean de Quercelet, vicomte du Faou, amiral de Bretagne, du seigneur Jean Rouville, vice-chancelier, de maîtres Pierre Chauvin, aumônier, Henri Millet, secrétaire du souvent dit seigneur duc, de nous chanoines et notaires susdits et d'un grand nombre d'autres assistants,

Le souvent-dit seigneur duc, la tête nue, à genoux, a posé humblement et dévotement les mains sur icelle vraie croix, et la touchant réellement et actuellement,

il a fait et prêté sur elle un solennel et manifeste serment, jouxte et selon la forme et teneur de certaine cédule de papier, que le duc a, de sa propre bouche et de sa vive voix, mot à mot dite, lue et prononcée; de laquelle cédule suit la teneur en français :

« Je François duc de Bretaigne jure sur la vraie » croix de Saint-Lo cy présente que tant que je vive » je ne prendray ny feray prendre ne ne seray con» sentant ne participant en faczon que ce puist estre » de prendre la personne de mon très redoubté sei» gneur monseigneur le Roy de France Loys a present » regnant ne de le tuer et saucune chose en savoye » que j'en advertiray monseigneur le Roy de France » Loys et len garderay de tout mon povoir comme je » vouldrois faire ma personne propre. Plus je jure » comme dessus que tant que je vive soubz quelconque » couleur que ce soit ou puisse être, de maladie ou » autrement je ne garderay ou consentiray garder » mon dit seigneur le Roy de France Loys quil ne face » à son plaisir de son gouvernement de sa personne » et serviteurs de son royaume pais terres et seigneu» ries et len laisseray à sa franche liberté, ne soubz » umbre de tutelle, ne pour quelconque occasion ou » couleur que ce soit ne seray consentant de ce faire » mais len garderay de tout mon povoir sans y quérir » aucune excusation et se jen scey aucune chose je » len advertire et garderay a mon povoir. »

Et laquelle cédule, comme il est rapporté ci-devant, ayant été lue en entier par le même seigneur duc, à haute et intelligible voix, le duc touchant de rechef des mains la susdite vraie croix, a dit : Ainsi juré-je, et, résolu de bon cœur, je promets de le tenir et obser-

ver à toujours ; et, pour aucune chose du monde, je n'aurais prêté ce serment, si je n'étais fermement décidé à le garder.

Après la prestation duquel serment solennel, ledit Odet Daidie, seigneur de Lescun, a fait connaître que le susdit très chrétien seigneur notre roi, en faisant le sien, avait dit et déclaré que, si guerre advenait ou était suscitée entre eux, le seigneur roi serait entièrement délié, sur dénoncé ou défi préalable au seigneur duc.

Et comme ledit seigneur duc de Bretagne faisait semblable déclaration, le seigneur évêque de Langres et Pierre Doriole, là présents, lui ont fait observer que la déclaration de notre seigneur roi n'avait pas été faite d'une manière absolue ou indéterminée, mais seulement pour le cas où ledit duc ferait ou entreprendrait la guerre contre lui, auquel cas si, dans une guerre ainsi commencée par le duc, il venait à en souffrir dans sa personne ou autrement, contre la vertu dudit serment, le Roi en demeurerait en repos et innocent, et qu'il n'encourrait pas pour cela l'accusation du parjure, sauf dénoncé cependant ou défi préalable au duc, mais qu'en cela le roi n'avait entendu, comme il n'était à entendre, que ledit duc dût jamais faire ni ourdir d'hostilités ou guerre contre lui.

Et alors le seigneur français duc de Bretagne mentionné a dit qu'il entendait ladite déclaration de la manière que lesdits le seigneur évêque de Langres et Doriolle l'avaient rapportée et expliquée, et non autrement : et c'est ainsi qu'il a juré.

Un moment après, le seigneur duc ayant encore

baisé la très-sainte et vraie croix, est sorti sur le champ de ladite chapelle.

Et nous ensuite nous avons reporté le reliquaire à notre hôtellerie.

Le lendemain, samedi, onze août, à deux heures après midi ou environ et après avoir dîné, nous avons quitté Nantes, et le surlendemain douze, avons été de retour à Angers, à six heures du soir, au moment du souper, ce qui ne nous a pas empêché d'aller rétablir et remettre, sans retardement, ledit vénérable reliquaire en ladite église collégiale de Saint-Laud, en sa place accoutumée.

A tout ce et aux détails qui précèdent, nous chanoines et notaires susqualifiés et soussignés avons été présents, les avons pareillement vus et entendus tous et chacun comme ils sont plus haut déclarés et décrits, de la manière et dans la forme marquée.

Et ces choses certifions, par la teneur des présentes qui contiennent nos opérations, à tous ceux que semblable écrit ou publication intéresse.

A la requête du seigneur évêque de Langres et de maître Pierre Doriole, nous leur avons délivré nos attestations et témoignages signés de notre main, priant, comme nous prions lesdits seigneurs, le chapitre et nos chanoines de ladite église de Saint-Laud, auxquels nous avons fait relation fidèle de ce qui précède, de vouloir bien ordonner, pour plus ample preuve, que notre présent certificat, écrit ou acte public contenant, comme il est mis devant, nos opérations, soit muni de leur sceau et signé du notaire ou scribe dudit chapitre.

Ont été ces choses respectivement et successivement

accomplies, en l'année, le mois, les jours et heures et devant les témoins plus haut exprimés, troisième indiction, sixième année du pontificat du très-saint père en Jésus-Christ et notre seigneur, le seigneur Paul II, pape par la divine providence.

La qualité de mercurialis accompagne une signature apposée à la cinquième ligne.

Et nous chapitre et chanoines de la susdite église collégiale de Saint-Laud, hors et près d'Angers, notre doyen absent, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartient, qu'ayant chargé les ci-devant mentionnés Jean Jonzelli et Henri Castric, nos co-chanoines, de conduire ou porter ledit reliquaire de la vraie croix jusqu'à Nantes, pour les causes déduites, ils nous l'ont rapporté, et l'ont replacé dans le trésor de notre église, avec les autres sacrés dépôts, le douzième jour dudit mois d'août au jour d'hier.

A l'égard du récit de nos co-chanoines, ne devant pas, comme de raison, hésiter à y croire, quant au principal, ainsi que nous y croyons, louant et approuvant leur présent écrit et publication de leur voyage, ainsi que leurs actes que nous ratifions de tout notre pouvoir et auxquels, pour ce, nous ajoutons, comme il a été dit, foi complète, nous avons fait corroborer et renforcer ledit écrit par l'appension du scel de notre chapitre et de celui de son notaire ou scribe.

Donné en notre susdit chapitre, le treizième jour du mois d'août, la ci-devant dite année du Seigneur mil quatre cent soixante-dix.

(Sans signatures).

ANNÉE 1478.

CÉDULE

EN VERTU DE LAQUELLE LOUIS XI FAIT NOTIFIER PAR DEUX CHANOINES DE SAINT-LAUD, D'ANGERS, AU DUC DE BRETAGNE, FRANÇOIS II, QU'IL SE CONSIDÈRE COMME DÉLIÉ DE SON SERMENT ENVERS LEDIT DUC.

(Original sur parchemin, fonds Grille, Bibliothèque d'Angers).

Au dos est écrit en lettres du XVIIIe siècle « Relation » d'un voyage fait par un chanoine (1) de ce chapitre au duc de Bretagne par ordre du Roy Louis » onzième. »

TEXTE.

« Noverint universi presens scriptum instrumentum » ve sive presentem Relacionem inspecturi et audituri » quod nos Johannes Jonzelli in decretis licenciatus » et in legibus baccalarius Ecclesiarum majoris Car» notensis collegiatarum sancti Laudi prope et extra » nec non sanctorum Maurilii et Martini intra muros » Andegavenses respective canonicus, et Henricus » Castric in utroque jure licenciatus Ecclesie que

(1) C'est deux, qu'il fallait dire.

» predicte sancti Laudi eciam canonicus presbiteri
» notarii curie ecclesiastice Andegavensis infra scripti
» certificamus presentis que scripti instrumenti sive
» processus serie atque tenore attestamur quod die
» jovis decima octava mensis junii anno presenti Do-
» mini millesimo quadringentesimo septuagesimo se-
» cundo preceptoque ex parte domini nostri Regis nobis
» facto de adeundo precensiam domini Francisci Brita-
» nie ducis sibi que notificando non nulla juxta ins-
» tructiones contentas in quadam cedula papirea verbis
» galicis scripta signo que manuali L. Toustain prefati
» domini Regis secretarii signata nobis que ex parte
» ipsius domini tradita et recepta cujus tenor inferius
» de verbo ad verbum inseritur.

» Iter arripuimus a villa Andegavensi ad villam
» Nannetensem die vero veneris indè sequenti de
» manè collocuti fuimus cum viro venerabili Johanne
» Chauvin ejusdem domini Ducis cancellario sibi que
» exposuimus quod nos ex parte ejusdem domini nos-
» tri Regis missi fueramus locuturi et verbotenus
» notifficaturi aliqua eidem domino Duci tunc in cas-
» tro dicte ville Nannetensis existenti. Qui quidem
» cancellarius nobis respondit quod ipse hoc referret
» prefato domino Duci et post prandium eadem die in
» domo ipsius cancellarii nobis an ipse cum eodem
» domino Duce locutus esset nec ne nobis responsum
» daret et similiter premissa exposuimus Reverendo
» patri domino (*en blanc*) abbati de Begar ejusdem
» domini Ducis consiliaro qui quidem domini cancel-
» larius et abbas nos interrogarunt an haberemus
» aliquas regias litteras missivas eidem domino Duci
» presentandas alias nullatenus loqueremur cum pre-

» fato domino Duce. Quibus respondimus nullas litte-
» ras missivas habere sed solum quasdam instruc-
» tiones contentas in dicta cedula papirea inferius
» inserta. — Postmodum vero die sabbati immediatè
» sequenti accessimus ad precensiam dictorum domi-
» norum cancellarii abbatis Odeti Daidie domini de
» Lescut et magistri Olmerii Dubreil ac aliorum pluri-
» morum dicti domini Ducis consiliariorum simul in
» consilio existencium eodem domino cancellario inter
» ceteros in eodem consilio presidenti. Quibus dempto
» prefato domino de Lescut qui ab ipso consilio pa-
» rumper exivit ad castrum que erga dictum dominum
» Ducem ut dicebatur ivit et in fine dicti consilii rediit
» exhibuimus dictam cedullam papiream ut ipsi eam
» inspiciendam et contenta in eadem tradderent et
» notificarent prefato domino Duci eoque accessum ad
» ipsum dominum habere non poteramus. Qui quidem
» domini consiliarii coppiam ejusdem cedule apud se
» retinuerunt successive vero eadem die sabbati de
» sero dicti domini consiliarii a castro dicte ville rede-
» untes nobis dixerunt quod dominus Dux in dicto
» castro tunc existens nobis responsionem in scriptis
» sub signo manuali sui secretarii ad contenta in
» eadem cedula prefato domino nostro Regi deferen-
» dum daret. Quod acceptare noluimus obstante inhi-
» bicione nobis ex parte ejusdem domini nostri Regis
» super non petenda recipienda ve responsione scrip-
» tis seu sine scriptis per eumdem dominum Ducem
» facta licet in ipsa cedula hoc expresse non cavebatur.
» Postremo vero regressi fuimus Andegavis et pre-
» missa omnia sic per nos facta et gesta prefato domi-
» no Regi retulimus que certificamus fore vera et esse.

» — De quibus omnibus prefatus dominus noster Rex » a nobis peciit instrumentum sibi fieri dari et debito » modo passari quod eidem domino promisimus. Acta » fuerunt hec locis anno et diebus respective quibus » suprà tenor vero dictarum instructionum in dicta » cedula contentarum sequitur de verbo ad verbum » et est talis.

» C'est ce que maistre Jehan Jonzeau licencié en » decret et bachelier en loix et maistre Henry Castric » licencié es dróiz canon et civil chanoines de mon-» seigneur saint Lau pres Angiers ont a dire et » signiffier au duc de Bretaigne de par le Roy. Pour-» ceque en faisant le serment que le Roy vous fist » faire sur la vraye croix de Monseigneur saint Lau fut » expressement declare que se vous mestiez en armes » ou en guerre contre luy que en ce cas il estoit des-» chargié de son dit serment en envoiant devers vous et » le vous signifiant. Pour ceste cause il nous a envoiez » devers vous et vous nottifie que il sen tient pour » deschargié doresavant. Ainsi signe Toustain.

» In quorum omnium et singulorum fidem et testi-» monium premissorum presentes litteras sive instru-» mentum, relacionem ve nostram signis nostris » manualibus signavimus sigillo que capituli dicto » ecclesie sancti Laudi ad nostri requestam sigillari » fecimus. Die vicesima tercia mensis junii anno pre-» dicto Domini millesimo quadringentesimo septua-» gesimo secundo.

» Jonzelli.

» H. Castric. »

TRADUCTION.

Aient à savoir tous ceux qui le présent écrit, pièce ou relation verront et oiront, que

Nous Jean Jonzel, licencié en décrets et bachelier ez lois, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, de la collégiale de Saint-Laud près et hors l'enceinte d'Angers, ainsi que de celles de Saint-Maurille et Saint-Martin, intra-muros,

Et Henri Castric, licencié en l'un et l'autre droit, aussi chanoine de la susdite église de Saint-Laud,

Prêtres, notaires de la cour ecclésiastique d'Angers, sous-signés,

Certifions et, par la suite et teneur du présent écrit, acte ou procès, attestons

Que le jeudi, dix-huitième jour de juin, l'an présent du Seigneur mil-quatre-cent-soixante-douze,

D'ordre à nous donné, de la part de notre seigneur Roi, de nous rendre en présence du seigneur François duc de Bretagne, et de lui notifier certaines choses suivant instructions contenues en une cédule sur papier, écrite en français, signée du seing manuel de L. Toustain, secrétaire du ci-devant dit Roi, baillée à nous et reçue de la part du même seigneur, et dont la teneur est plus bas mot à mot insérée,

Nous nous sommes transportés de la ville d'Angers à celle de Nantes.

Le jour suivant, vendredi, dès le matin, nous nous sommes abouchés avec vénérable homme Jean Chauvin, chancelier du même seigneur duc.

Nous lui avons remontré que nous avions été envoyés, de la part de notre même seigneur Roi, pour dire et notifier exactement maintes choses au même seigneur duc, lors étant au château de ladite ville de Nantes.

Que lui chancelier nous avoit répondu qu'il en référeroit audit seigneur duc.

L'après-dînée du même jour, revenus demander au chancelier s'il avoit parlé au seigneur duc et le voyant silencieux, nous avions également exposé ce qui précède au révérend père le seigneur abbé de Bégar, conseiller du même duc.

Ces seigneurs chancelier et abbé s'étoient enquis si nous avions quelque royale lettre missive à présenter au seigneur duc, sinon nous ne lui parlerions en aucune façon.

Nous leur avions répondu que nous n'avions aucune lettre missive, mais seulement certaines instructions contenues en ladite cédule sur papier plus bas insérée.

Puis, le samedi suivant immédiatement, nous nous étions représentés auxdits seigneurs chancelier, abbé Odet Daïdie, seigneur de Lescut et maître Olanerius Dubreil, ainsi qu'à grand nombre d'autres conseillers dudit seigneur duc réunis en conseil sous la présidence du même seigneur chancelier, auxquels, moins le susdit seigneur de Lescut, qui avoit un instant quitté le conseil, s'étoit rendu, disoit-on, au château vers le duc et étoit rentré à la fin du conseil, auxquels, disons nous, nous avions exhibé la cédule sur papier mentionnée, pour qu'il en prissent connoissance et rendissent, notifiassent son contenu au susdit seigneur duc, empêchés que nous étions de l'approcher.

Lesquels seigneurs conseillers avoient même pris une copie de la cédule.

Ensuite le même samedi, sur le soir, lesdits seigneurs conseillers, revenant du château de ladite ville, nous avoient rapporté que le seigneur duc, alors audit château, nous donneroit par écrit, sous le seing manuel de son secrétaire, une réponse au contenu de la même cédule, à remettre au susdit seigneur notre Roi.

Nous avions refusé de la recevoir, vu la défense qui nous avoit été faite de la part du même seigneur notre Roi de demander ou recevoir aucune réponse par écrit ou sans écrite fait par le seigneur duc, quoique celà ne fût pas expressément prévu dans la cédule même.

Enfin nous étions revenus à Angers et toutes les choses qui précèdent, par nous ainsi faites et accomplies, nous les avions rapportées au susdit seigneur Roi, avec assurance qu'elles se trouveroient, comme elles l'étoient, véritables.

De tout quoi le susdit seigneur notre Roi nous avoit demandé qu'il lui fût fait, donné et passé acte en due forme; ce que nous avions promis au même seigneur.

Ces choses s'étoient respectivement faites aux jours, lieux et an que dessus.

Quant à la teneur desdites instructions contenues dans la cédule mentionnée, elle suit mot à mot, et est telle :

« C'est ce que maistre Jehan Jonzeau, licencie en » decret et bachelier en loix et maistre Henry Castric » licencie es droiz canon et civil chanoines de Monsei- » gneur sainct Lau pres Angiers ont a dire et signiffier

» au duc de Bretaigne de par le Roy. Pourceque en » faisant le serment que le Roy vous fist faire sur la » vraye croix de Monseigneur sainct Lau fut expresse- » ment declare que se vous mestiez en armes ou en » guerre contre luy que en ce cas il estoit deschargie » de son dit serment en envoyant devers vous et le » vous signifiant. Pour ceste cause il nous a envoiez » devers vous et vous nottifie que il sen tient pour » deschargie doresavant. Ainsi signé Toustain. »

En foi et témoignage de tout quoi et de chaque particularité ci-devant, nous avons signé de nos seings manuels notre présent mémoire, acte ou relation et l'avons fait sceller à notre requête, du sceau du chapitre de ladite église de Saint-Laud, le vingt-trois juin, l'an susdit du Seigneur mil-quatre-cent-soixante-douze.

JONZEL.

H. CASTRIC.

La teneur latine de cette curieuse pièce a été collationnée avec l'assistance de M. Carrand et traduite avec le concours de M. Gauguet, qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leur incontestable talent.

V. GODARD-FAULTRIER.

NOTICE

SUR

LE VILLAGE DE BEAUVAU.

I.

Messieurs,

L'étude des langues a pour mission de nous faire connaître la valeur des mots et de nous apprendre les règles qui régissent leurs places au milieu du discours.

Mais les mots ne sont que les signes représentatifs de nos idées; plus un peuple est intelligent, plus il a de connaissances et plus sa langue est riche et harmonieuse. L'étude de la philologie a donc une signification philosophique; elle pourra peut-être un jour tracer l'histoire du genre humain et nous faire connaître la première langue qu'il parla. Le genre humain a été étudié sous toutes formes, et, malgré les nombreuses transformations de son primitif langage, il a

dû arriver jusques à nous. — Une étude comparée de toutes les langues, une analyse raisonnée de tous les mots qui les composent, serait une grande et noble étude, un premier pas fait vers ce but qu'il serait si désirable d'atteindre.

La linguistique est donc une science puisqu'elle a ses règles et ses lois, puisque ceux dont elle occupe les méditations nous ont appris comment il fallait procéder pour dégager l'idée du mot qui la renferme. Je ne craindrai donc pas, Messieurs, de vous occuper un instant d'un mot peut être sans charme pour vous, mais qui a pour moi tout l'attrait qu'on attache à son berceau.

Après avoir arrosé le val d'Yvry, la rivière de Pouyet franchit la cataracte du moulin d'Haïs, et coule de l'ouest à l'est entre deux jolis coteaux moitié cultivés, moitié couverts de bois ; au nord, le coteau de Richebourg; au midi, celui de Beauvau. — Ces deux coteaux ne sont séparés l'un de l'autre que par le val de Beauvau, d'un kilomètre environ. C'est au sein de ce riant bassin que coule la rivière de Pouyet, ombragée par un double rideau de peupliers et d'aulnes qui pointent au ciel leurs vertes pyramides.

C'est au pied du coteau sud, et au soleil levant, qu'était autrefois située la ville de Beauvau et sur les ruines de laquelle s'élève aujourd'hui le bourg de ce nom. — Ce nom réveille en moi de doux et de douloureux souvenirs, c'est assez vous dire combien il m'est cher, vous me pardonnerez sans doute de vous en entretenir un instant.

Au temps où Jules César, poussé par son ardente ambition, sollicitait le gouvernement des Gaules pour

s'élever à l'Empire, quel nom portait la ville de Beauvau ?

Le val de Beauvau faisait partie de la Gaule chevelue. A cette époque, si le val de Beauvau avait un nom, ce nom devait être gaulois. Nos pères étaient Celtes et ils cultivaient alors le sol que nous défrichons aujourd'hui ; ce qui le prouve de la manière la plus patente, c'est que plusieurs habitations comme plusieurs villages, c'est que plusieurs animaux, comme plusieurs instruments aratoires, ont encore dans la vallée de Beauvau, conservé leur appellation gauloise.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la langue celtique, cette langue si belle que nos pères parlaient au sénat et que Cicéron n'avait pas honte de traiter de baragouin, nous a été soigneusement conservée par les Gael d'Irlande et d'Ecosse et les Armoricains. Cette langue, bien antérieure à celle des orateurs romains, nous a encore été conservée par César lui même ; rappelez vous qu'il fut enlevé par un gaulois, tout armé, et qui l'emportait au galop sur son cheval. — Cecos César, s'écrie un autre gaulois qui le reconnaît. — Lâchez César. — Ce serait encore ainsi que s'écrierait un breton. — C'est donc dans la langue celtique qu'il faut chercher le nom de Beauvau. — Ce nom se traduit littéralement en celtique par celui de Brao-traum, on peut donc légitimement penser que les Gaulois n'avaient pas d'autre appellation pour désigner la ville de Beauvau.

Aussi, Messieurs, est-ce le nom que je lui restitue.

A quel époque ma ville natale a-t-elle perdu son nom indigène, et par quel indigne artifice l'a-t-on dépouillée de sa nationalité? Rappelez-vous que l'em-

pereur Auguste, voulant faire disparaitre jusques à la plus petite trace de la nationalité gauloise, rendit tout à la fois odieux et célèbre, cet arrêt inique par lequel il décréta qu'à l'avenir tout les noms gaulois de villes et de châteaux seraient remplacés par des noms romains. C'est au commencement de l'ère chrétienne que la ville de Beauvau (à cause de cette loi), changea son nom de Brao-traum en celui de Bello-Vallum; cette dénomination romaine exista jusqu'au VI[e] siècle où elle commença à s'altérer par le mélange impur des langues gauloise, latine et franque.

De Bello-Vallum naquit le nom de Beauval, au VIII[e] siècle. — Nous voyons que Torquatus, gouverneur des Andes, donna à son petit-fils Ingelger la ville de Beauval située au milieu de la forêt de Cambreis. — Et ce nom de Beauval subsista lui-même jusques au commencement du XIV[e] siècle, comme nous le voyons par une lettre de la reine et du roi de Sicile, datée de 1391, où ces souverains donnent indifféremment au gouverneur de Tarente, qui était un enfant de Beauvau, le nom de René de Beauval ou de Beauvau. — Il faut donc partir de cette lettre et reconnaître comme démontré que le nom franco-romain de Beauval a été remplacé par celui de Beauvau, nom qui lui a succédé et qui est arrivé jusqu'à nous, sans pouvoir, malgré ses transformations, reprendre son cachet national.

S'il m'était permis d'évoquer de sa tombe un de ces Gaulois morts pour la défense de sa patrie, avec quelle cruelle anxiété ne me demanderait-il pas ce qu'est devenue sa chère ville de Brao-traum.

II.

Messieurs,

Je vous ai dit un mot sur le nom de Beauvau, je vous ai fait connaître ses diverses transformations, permettez-moi, aujourd'hui, de vous conduire d'Angers à Beauvau et là, sur les ruines de cette vieille cité des Celtes, discuter devant vous les trois questions capitales qui s'y rattachent.

1° La ville de Beauvau a-t-elle existé?

2° A quelle date remonte son origine?

3° A quelle époque fut-elle détruite?

L'itinéraire sera court et pourtant je crains qu'il ne jette quelques ennuis dans vos esprits.

Je n'invoquerai pas les feux de l'orient pour éclairer les faits que je vais vous raconter, nous ne toucherons pas au littoral de la Terre Sainte où blanchissent confondus les ossements des Israélites et ceux des enfants de Beauvau.

Je veux seulement vous initier aux mystères d'une terre profane encore teinte du sang des barbares et palpitante des souvenirs du druidisme.

Voyez-vous Jarzé, tournons à gauche et suivons la voie qui conduit à Beauvau; il n'y a pas plus loin que d'Emmaüs à Jérusalem.

Arrêtons nous sur le sommet du mont de Beauvau, quoique moins célèbre que celui du mont Areb.

Au pied de la montagne s'élève timidement l'humble clocher de la chapelle de Saint-Martin de Beauvau.

— Vous faites face à l'étoile polaire, devant vous s'entr'ouvre un immense bassin borné à l'orient par les coteaux de Cheviré-le-Rouge, à l'ouest par les coteaux de Huillé, au nord Durtal et Gouy. Au bas de cette chaîne de montagnes, ou pour mieux dire de collines, le Loir serpente et vient tranquillement, après l'avoir enveloppé de ses replis, se jetter dans le confluent de la Sarthe et de la Mayenne.

Au sein de cet immense bassin, l'antique forêt de Chambiers frémit et balance, au souffle des vents, la tête de ses chênes séculaires.

En descendant au bourg de Beauvau, vous ne soupçonnerez pas, Messieurs, que vous foulerez sous vos pieds une terre de héros, que sur ce sol agreste, s'agitait autrefois une active et libre population. — Interrogez le plus jeune des enfants du village et il n'hésitera pas à vous dire qu'autrefois Beauvau était une ville : tant le souvenir d'un grand événement se grave profondément dans la pensée du peuple. Cette tradition, qui prend sa source dans la nature même de l'esprit humain, est une grande preuve de l'existence de la ville de Beauvau. Mais cette tradition est elle-même d'accord avec l'histoire.

La généalogie manuscrite de la maison de Beauvau, déposée à la bibliothèque de cette ville, dit : que Foulques-le-Bon partagea ses états entre ses deux fils. A Ingelger il donna sa ville d'Angers, et à son puîné Foulques la *ville de Beauvau*, située dans la forêt de Chambiers.

En fouillant le sol à une certaine profondeur, on trouve autour du bourg de vieilles fondations, des débris de ménage, des rues encore pavées, des mé-

dailles romaines et gauloises, tous témoins encore vivants d'un monde qui n'existe plus.

Maintenant, Messieurs, êtes-vous surpris des efforts que je fais pour tirer de l'oubli des siècles ma ville natale.

A quelle époque remonte la fondation de cette ville? je ne puis le dire; mais sans préciser cette inconnue, je vais tâcher de m'en rapprocher.

Lorsque Jules César conquit les Gaules, il existait 300 villes dans notre pays, dont il pilla les temples, pour en distribuer l'or à ses légions et les récompenser du zèle qu'elles avaient mis à l'élever à l'Empire. — César ne parle que des villes dont il fit le siége. Quant aux autres il n'en dit rien.

Beauvau fut du nombre de ces dernières. Peut-être qu'à cette époque réculée, Nantes et Angers n'existaient pas encore et les autres villes du département n'étaient pas bâties. — Rappellez vous que les Gaulois plaçaient leurs habitations dans les bois, et que Beauvau, située dans la forêt de Chambiers, justifie les mœurs et les habitudes que leur prête Strabon.

L'empereur Auguste rendit son arrêt célèbre que vous connaissez déjà et qui avait pour but d'anéantir la civilisation gauloise et d'absorber sa nationalité. Il imposa aux villes et aux lieux remarquables, l'obligation de changer leurs noms indigènes en noms latins. C'est à cette époque, vraisemblablement, que Beauvau perdit son nom celtique de Brao-traum, pour prendre le nom latin de Bello-Vallum qui en est la traduction.

Une preuve, Messieurs, de la position élevée de Beauvau et de son importance dans ces temps reculés,

ce sont ses monument druidiques qui sont encore debout, sa voie romaine dont on peut encore voir les traces, son camp romain, ses nombreuses médailles romaines et gauloises.

Tout autorise à penser que la ville de Beauvau existait avant la conquête, et que, seule dans cette partie des Andes, elle en était le point de réunion; que les Gaulois s'y réunissaient pour assister aux fêtes solennelles, s'y livrer à leurs échanges et se concerter pour la défense de la liberté et de la patrie.

Cette importance se conserva jusques aux invasions des peuples du nord.

« Foulques Ier, seigneur de Beauvau, troisième suc-
» cesseur de Geoffroy de Beauvau et qui vivait en
» 1060, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Serges, or-
» donna, par son testament fait en 1137, à son fils,
» de le faire inhumer aux pieds de Geoffroy son géni-
» teur. O parfaire le bâtiment par lui encommencé de
» l'église de M. Saint-Martin de Beauvau, ja par mau-
» vaiseté normande détruit. — Moreri avec supplé-
» ment, édition de 1759, page 274. »

Le Dictionnaire de la noblesse, édition de 1771, dit que « Foulques II du nom, chevallier seigneur de
» Beauvau et de Jarzé et qui épousa Jeanne de Boissel
» le Chatel, fit son testament en 1137, par lequel il
» ordonna à son fils Raoul de Beauvau, seigneur dudit
» nom, de le faire inhumer au pied de son géniteur,
» dans la chapelle encommencée par lui en l'église de
» Saint-Martin de Beauvau, ja par mauvaiseté nor-
» mande détruite. »

Les historiens disent qu'à la fin du IXe et au commencement du Xe siècle, des bandes de Normands

ravageaient encore la Bretagne, le Maine et l'Anjou. Si la ville de Beauvau n'avait pas eu quelqu'importance, les Normands l'auraient-ils pillée et incendiée? Ce serait là, suivant moi, l'époque de sa destruction.

Nouvel Incidiomare, me sera-t-il permis, Messieurs, de vous conduire un jour sur les places publiques et dans les rues de l'antique ville de Brao-traum.

III.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous dire que l'existence de la ville de Beauvau était prouvée : 1° par la tradition; 2° par l'histoire ; 3° par ses ruines.

Jamais ville ensevelie dans la poussière des siècles, ne revint à la lumière entourée de témoignages plus légitimes.

La tradition n'est-elle pas encore vibrante autour de vous et l'histoire peut elle vous faire défaut, en présence des affirmations que proclament la généalogie manuscrite de la maison de Beauvau, Moréri, le Dictionnaire de la noblesse et les frères Sainte-Marthe.

Le nom de Beauvau vient, disent-t-ils, d'une ville située dans la forêt de Chambiers, près Baugé, ville qui n'existe plus et où se voit encore les ruines d'un château.

Foulques IIe du nom, petit-fils de Torquatus, fit son testament en 1137. Dans ce testament il fixe la date où cette ville fut détruite, et il ordonne à son fils de le faire enterrer dans l'église de Saint-Martin de

Beauvau, aux pieds de son père, et d'achever de rebâtir cette église déjà encommencée à rebâtir par lui, église, dit-il, détruite par les Normands. L'histoire à la main, il n'est pas difficile de fixer à la fin du IXe siècle l'incendie de l'église et de la ville de Beauvau; s'il pouvait exister quelques doutes sur l'emplacement où gisait cette cité, ne seraient-ils pas levés et par Foulques de Beauvau lui-même et par les vestiges qu'on en retrouve dans le sol. Il n'est pas possible de bécher dans un champ près du bourg, sans y trouver des traces de murailles. Il n'y a pas longtemps, M. le Blois, en défonçant un des champs qui touche à sa maison de la Tranchaudière, trouva, à plus de deux pieds sous terre, un foyer encore couvert de cendres, un pot de fer, un petit couteau et une fourchette en fer.

M. Lemercier fils, en béchant son jardin, trouva, il y a un an, une rue parfaitement pavée, mais avec des pierres placées de champ; cette rue avait 10 pieds de large, elle ouvrait une communication entre la rue Roussière et la place publique située devant l'église, par une porte de ville que j'ai encore vue.

Il est facile, en jetant un coup-d'œil sur le terrain, de mesurer la grandeur de la ville; elle formait un carré long qui s'étendait de l'ouest à l'est, depuis le forum quadratum, carrefour, jusques au forum publicum, place publique.

Elle avait donc deux places, une grande rue et trois autres rues qui venaient tomber perpendiculaires sur la grande voie.

Une seule de ces rues n'existe plus, c'est celle découverte par M. Lemercier fils.

Quelle pouvait être la population de la ville de Beauvau avant son incendie, ou au moment de sa destruction? était-elle de 2 à 3,000 âmes? on ne peut rien affirmer, ni nier sur ce nombre. Cependant, quand on réfléchit à l'excédant des populations comparé à la population actuelle, pour Angers par exemple, qui avait, en 1650, un périmètre bien plus petit que celui qu'elle a aujourd'hui et qui pourtant renfermait plus de 50,000 âmes, on pourrait penser qu'on ne s'écarte pas beaucoup de la vérité.

La voie romaine qui part du bourg, suit la route qui se rend sur les bords du Loir, en traversant la forêt de Chambiers au-dessus de Durtal, a été signalée la première fois par M. Genest, un de vos collaborateurs, et qui joignait à une vaste érudition un grand discernement.

L'exhaussement de la chaussée existe encore çà et là, et de chaque côté on voit encore parfaitement alignées les grosses pierres qui la bordent. Elle a de 9 à 10 pieds de largeur. Son centre est occupé par un mélange de petites pierres que les Romains appelaient *rudus*. Cette voie publique pouvait être la seule à cette époque qui ouvrît une voie de communication entre le pays Chartrain et les Pictavini; ce qu'il y a de certain, c'est que la ligne droite et la plus courte qui conduit de Chartres à Poitiers, passe par l'axe de cette voie romaine.

M. Leclerc, de Chalonnes, dans ses mémoires inédits sur les antiquités du haut Anjou, place à Saint-Mathurin, le pont de la Loire sur lequel Dumnacus, notre compatriote, se retira si précipitamment devant les légions romaines. Aujourd'hui M. Matty le place entre Andard et la Bohalle.

En suivant la voie romaine du bourg de Beauvau, on arrive à Richebourg : ce mot dans le langage ancien rappelle un faubourg ; près de ce faubourg il existe un champ que l'on appelle le Pilori ; quand je vous aurai prouvé que Beauvau était une baronnie et non une simple châtellenie, vous ne serez pas surpris de trouver un lieu de supplice à l'entrée d'un faubourg de la ville de Beauvau.

Il y avait autrefois une chapelle à Richebourg; cette chapelle, qui appartenait au prieur de Beauvau, a été démolie il y a 60 ans environ. C'est sur le coteau de Richebourg que les Romains avaient placé un camp. C'est aussi là que je veux appeler votre attention.

Vous savez, Messieurs, que les Romains apprirent de Pyrrhus à camper, après avoir vaincu ce roi d'Epire aux champs d'Œrusinum. Cette castramentation, prise sur le camp même de Pyrrhus, consistait à choisir un lieu élevé, situé près d'une forêt et entouré d'un cours d'eau.

Le coteau de Richebourg est borné au nord par la forêt de Chambiers, au midi par la rivière de Pouyet, à l'est par la forêt au sein de laquelle se précipite le cours d'eau, à l'ouest par les marais de Bonne-Peine. Ainsi resserré et protégé par ces remparts naturels, il ne pouvait échapper à l'œil des premiers capitaines du monde et devait être pour eux un point important de statégie.

Le métateur a gravi le coteau, il mesure le camp de l'œil, et le choisit. Le mesureur en trace les diverses distributions. Il place un drapeau blanc sur une petite île qu'on appelle aujourd'hui le Jardin du Gré, mais qui s'appelait alors le Pretorium, il court et place

son second drapeau en face du premier et à l'autre extrémité du coteau, c'est là le Questorium. Il en pose un troisième sur la ligne des tentes des tribuns et à chaque tente un drapeau rouge.

L'armée s'avance, les aigles planent sur la cîme du coteau, chaque corps de troupe en apercevant son drapeau sait où se placer, tout se range et se pose sans confusion, sans tumulte.

Pendant que l'infanterie trace et creuse la tranchée que vous apercevez au bas du coteau, sur le bord de la forêt, la cavalerie la protège et repousse les barbares au sein de la forêt de Chambiers.

Le travail se continue sans interruption, et bientôt un large fossé s'étend des marais de Bonne-Peine jusque au Jardin du Gré.

Le camp forme donc un carré long, protégé au nord par un large retranchement et au midi par la rivière de Pouyet; jamais camp fut-il mieux assis ?

J'arrive aux preuves.

Les Romains ont abandonné leur camp; que nous ont-ils laissé pour preuve de leur séjour dans nos contrées? Nos pères ont d'abord enregistré dans leur mémoire et dans leur langue, la réunion des Romains sur ce point. — Le mot Gré en celtique rappelle à l'esprit un lieu de rassemblement.

Le champ que les fermiers appellent le champ de Porte serait ailleurs sans signification, mais ici il prend un caractère de révélation bien évident; dans leur castramentation, les Romains plaçaient toujours la porte prétorienne à l'orient. — Aussi de nombreuses médailles romaines ont-elles été trouvées dans le champ de la porte prétorienne.

Nous avons, M. Adville et moi, fait creuser dans l'île et arracher quelques fragments des fondations de la tour, que nous avons reconnu être un amplecton.

Saulgrain, cultivateur à Beauvau, trouva en 1807, en creusant un fossé dans le champ de Porte, de grandes briques ayant un côté relevé et que tout nous porte à croire être romaines, puisqu'elles ne ressemblent en rien à celles du pays.

Depuis 40 ans, plus de 300 médailles romaines ont été trouvées dans les coteau de Richebourg, ces médailles ont été vendues à des étrangers en grande partie; depuis un an seulement que j'en ai recherché dans le pays, on m'a remis un Vespasien, un Posthumius, un Valentinien, un Constantin et un autel de Lyon, médaille qui, comme vous le savez, fut frappée à l'occasion de l'autel érigé à Lyon, en face de la porte du temple dédié à Auguste par toute la population gauloise. Ces médailles romaines sont mêlées à quelques médailles gauloises, j'en possède une représentant une femme aux longs cheveux tenant un taureau par la corne et portant pour exergue le mot *sacerna;* ne dirait-on pas qu'elle se prépare à un sacrifice? Cette médaille dont je n'ai que l'effigie, a été trouvée au champ de Porte et donnée à M. Lessassier, pharmacien à Durtal, qui en possède encore d'autres, mais frustes. J'en possède aussi quelques-unes également frustes.

Quand on voit dans un lieu bien situé pour asseoir un camp :

1° Une voie romaine;

2° Une tranchée encore ouverte;

3° Quelques travaux romains;

4° De nombreuses médailles romaines;

5° Un nom qui rappelle une réunion d'hommes,

On ne peut guère se défendre de croire à l'existence d'un camp romain; aussi, il ne manque à la ville de Beauvau aucune illustration; elle a reçu les légions romaines et a été brûlée par les Normands.

Bientôt, Messieurs, je vous dirai quelle était la maison appelée le Louvre, à quelle époque l'église a été rebâtie, qui l'a restaurée, qui a bâti le prieuré, et où étaient la place et le château de Beauvau.

IV.

Messieurs,

Traversons le forum quatratum, dit par nos pères carrefour, suivons la grande rue vers l'orient; sur votre gauche je ne vous signalerai pas le manoir de la Tranchandière; un peu plus loin et du même côté, cette maison à étage au-dessus du rez-de-chaussée et que tout le monde connaît sous le nom de Louvre, est entourée d'un mur de 2 mètres 75 centimètres de hauteur.

D'où vient le mot Louvre? Sous les carlovingiens cette dénomination était celle du lieu où l'on renfermait les loups; plus tard on en fit des palais.

Le Louvre de Beauvau n'est pas un palais, mais ne pourrait-il pas avoir été la demeure du grand louvetier de la maison de Beauvau?

Rhegino et Avautin, dans leurs annales, disent qu'en 800, Torquat, fils du chevalier romain Torqua-

tus, vivait dans ses terres aux environs de Rennes, livré aux entraînements passionnés de la chasse; que ce seigneur breton fut appelé au duché d'Anjou, par Charles-le-Chauve, qui lui-même venait d'en être doté par Héruzet, roi de Bretagne et fils de Néomane. (Hist. de Bretagne, par d'Argentré, p. 180, etc.)

Or, tous les généalogistes de la maison de Beauvau, sont d'accord pour attribuer à Torquat Ier, comte d'Anjou, l'érection du château de Beauvau. Il est donc tout naturel que cet intrépide chasseur eût un Louvre dans sa ville de Beauvau, située au milieu de la forêt de Chambiers.

Quittons le Louvre, et plaçons-nous en face de la grande porte de la petite chapelle de Saint-Martin de Beauvau; regardez ce portail en plein cintre, reticulé avec archivolte festonnée se reposant sur deux petites colonnettes.

Au-dessus du portail, un pignon triangulaire, au sommet duquel on remarque à droite et à gauche un petit cercle pratiqué dans la maçonnerie, six contreforts qui appuient l'édifice et dix fenêtres oblongues et cintrées qui l'éclairent. N'est-ce pas là le cachet d'un monument du XIe siècle?

Si quelques doutes pouvaient s'élever, ne seraient-ls pas dissipés par l'histoire?

Foulques II, de Beauvau, nous apprend, par son testament, daté de 1137, qu'il avait déjà travaillé à rebâtir l'église.

L'histoire nous apprend encore, par sentence rendue à Angers, entre Pierre Feschal, prieur de Beauvau, d'une part, et Robert de Beauvau, de l'autre, que Robert de Beauvau fut condamné à rebâtir l'église

de Beauvau, déjà encommencé à rebâtir par son aïeul.

Ainsi plus de doute sur l'époque précise de la reconstruction de cet édifice.

Foulques, par son testament, ordonne à Raoul, son fils, de le faire inhumer aux pieds de Geoffroy, son géniteur, dans l'église de Beauvau. Cette clause qui date de 1137, a été si religieusement observée, qu'il y a environ 8 ans, les ouvriers, en changeant de place l'autel ancien, pour lui en substituer un autre à la romaine, ouvrirent le tombeau où reposaient depuis tant de siècles, Geoffroy de Beauvau et son fils Foulques II; leurs os furent brisés et leur tombe remplie de pierres. Cette crypte est placée sous les premières marches de l'autel. Cette profanation s'accomplit sous les yeux du curé Fouchard.

Aujourd'hui, vous voyez l'église couronnée d'une flèche; dans ma jeunesse, là où existe la flèche, s'élevait modestement un clocher en pierre, de forme triangulaire et enrichi de trois cloches. Pourquoi le clocher de Beauvau portait-il trois cloches, pourquoi chacune d'elles rendait-elle un son particulier, que signifie le mot cloche?

Le mot cloche, vient du mot gaulois Klocha, qui signifie glousser. Quant à la pluralité des cloches, elle n'avait lieu, dit le Dictionnaire des cérémonies du culte de Richard, que pour indiquer dans les églises qui en étaient pourvues, la diversité des cérémonies religieuses, où on voit, par le 177e feuillet, titre 85, recto, du 1er livre de l'abbaye de Saint-Serges que le jour de la fête de Saint-Serge et de Saint-Baccus, Geoffroy de Beauvau fit donation à Robert, abbé

de Saint-Serges, pour qu'il créât près l'église de Saint-Martin de Beauvau, un chapitre des religieux de son ordre.

On aperçoit encore les traces du cimetière au milieu duquel était placée l'église, et sur son côté boréal, une porte murée en plein cintre, avec archivolte en boudin, qui servait d'entrée à une chapelle, dite chapelle de Saint-Martin de Beauvau, où les sires de la Boulais avaient un tombeau, comme cela est prouvé par les registres de l'état-civil.

Entrons dans l'église. Autrefois, la nef était séparée du chœur par une riche arcade, festonnée, ciselée, comme le portail. Cette belle arcade qui supportait le clocher en pierre, a été comme lui démolie par M. le curé Fouchard, elle se reliait à droite et à gauche à un magnifique autel du XVI[e] siècle, qu'il a refoulé jusqu'au mur du fond du chœur contre lequel il est actuellement plaqué. Il l'a remplacé par l'autel à la romaine que vous avez sous les yeux. Remarquez bien cet autel du XVI[e] siècle, il est riche par ses colonnes d'ordre corinthien et par ses splendides cornes d'abondance.

On a placé au-dessus de cet autel et accroché à la voûte, un Christ de six pieds, sculpté en bois de noyer. Ce Christ fut donné le 9 juin 1771, à l'église de Saint-Martin de Beauvau, par François Ouvrard, mon grand-père (1).

Vous savez, Messieurs, que l'église dont je viens de vous parler, n'est que la reconstruction en petit de la primitive église de Beauvau qui était gallo-romaine,

(1) Voir les Archives de Beauvau (Greffe de Baugé).

comme l'atteste encore le mur en hémicycle qui passe sous le chœur de l'église actuelle et qui décrit un grand cercle. Cette primitive église dédiée à saint Martin, fut bâtie vraisemblablement peu de temps après la mort de ce saint, qui eut lieu de 397 à 400; du moins on n'en peut guère douter, puisque dans sa donation, de 1060, à l'abbé Robert, Geoffroy de Beauvau dit qu'il fait don à l'église de Beauvau, bâtie de toute antiquité en l'honneur de saint Martin. Comme la ville de Beauvau, cette église fut au IXe siècle brûlée par les Normands.

Au siècle de Louis XIV, le cimetière fut transféré là où il est actuellement, et la grande rue de Beauvau fut prolongée jusqu'au bas du coteau en longeant la partie nord de l'église. C'est à la naissance de l'ancienne voie pavée de Beauvau à Jarzé qu'est bâti le prieuré actuel, c'est un grand bâtiment carré, dont l'aspect rappelle le siècle du grand roi. Mais à une autre époque bien plus reculée, au temps de Geoffroy de Beauvau, le chapitre des Bénédictins, créé par lui, habitait dans la maison qui est située parallèlement à l'église et que l'on appelle la cour. C'est en 1060, que le prieuré de Beauvau fut créé, en même temps que le collége de Bénédictins. Par une exception spéciale, à cause de l'ordre de Saint-Benoit, le prieur institué en fut également le curé.

Les droits féodaux, concédés par Geoffroy à l'abbé de Saint-Serges, furent transmis par celui-ci, aux religieux établis près l'église de Saint-Martin. C'est à ce titre que M. le prieur devint seigneur de Richebourg et jouit des droits féodaux à lui concédés par Robert, jusques en 1789, époque mémorable où ils

furent abolis pour toujours. — Voyez le 177e feuillet, titre 89, recto, du cartulaire de Saint-Serges.

Au midi de l'antique demeure des religieux, à quelques pas en avant, nous nous trouvons en face du point qu'occupait le château, château dont on voyait encore, vers le commencement du XIXe siècle, quelques traces, dit la généalogie manuscrite de la maison de Beauvau. Aujourd'hui encore, on aperçoit sur le sol deux tas de pierres, provenant de la démolition des deux tours qui formaient l'entrée de la cour du château. Le fermier Chapeau, qui a souvent labouré la pièce de terre où il était, par un instinct providentiel, a planté un noyer sur chaque emplacement de tour, dont il a démoli les fondements, ce qui nous permet de reconstruire facilement ce château. Ainsi, Messieurs, sans rien livrer à l'imagination, on peut affirmer que le château de Beauvau était placé à mi-côte, dans la plus ravissante position et que ce manoir, dont la construction remonte au VIIIe siècle, et d'où sont sortis tant de braves guerriers, d'illustres prélats, d'habiles diplomates, de savants érudits, était flanqué de 4 tours, au milieu d'un parc, dont on voit encore les murs.

Depuis Torquat, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, cette terre demeura dans la famille du premier comte d'Anjou; c'est le petit-fils de Claude Ouvrard de Beauvau, qui la vendit à René Duplessis, marquis de Jarzé, entre 1635 et 1658.

Abandonnons ces tristes ruines, sous lesquelles s'est ensevelie la branche aînée de Jean IV; elle fut réduite à un si triste état, que la généalogie manuscrite de cette maison de Beauvau n'a pas voulu s'en

occuper ; les autres généalogistes n'en ont pas dit un mot.

Le prince de Beauvau, quelques années avant de mourir, racheta la pièce de terre où était autrefois le château, berceau de ses pères. Pour achever ce que j'avais à vous dire, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler que Beauvau était une baronnie close de murs, située au milieu de la forêt de Chambiers, qu'elle avait de nombreux vassaux, que l'Anjou marchait sous sa bannière et que son cri de guerre était Beauval.

15 juillet 1853.

J.-P. Ouvrard.

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE LA BOISSIÈRE (1).

Messieurs,

Quand j'eus l'honneur, au commencement de l'année dernière, de vous adresser une notice sur la vraie Croix de Baugé, je pris l'engagement de vous envoyer plus tard une notice sur l'abbaye de la Boissière, où la précieuse relique était conservée depuis le milieu du XIIIe siècle. L'accueil bienveillant dont vous avez honoré mon travail sur la vraie Croix, en votant son insertion dans le bulletin de la Société d'agriculture, m'a imposé le devoir d'apporter à la rédaction de la

(1) Cette notice ayant été composée pour être lue dans une séance de la Commission archéologique d'Angers, et les minutes m'ayant été comptées d'avance pour sa lecture, j'ai été forcé de m'abstenir, dans la rédaction, des considérations générales qui peuvent s'appliquer à toute notice sur une abbaye, et me tenir strictement renfermé dans les limites de mon sujet.

Je dois à l'obligeance de M. Ph. Béclard, secrétaire de la Commission archéologique, la communication des documents provenant du cabinet de M. Grille.

notice sur la Boissière, tout le soin que demande ce genre de travail.

L'abbaye de la Boissière, sur laquelle je prends la liberté d'appeler aujourd'hui votre attention, est située dans la commune de Denezé-sous-le-Lude, canton de Noyant, sur le bord de la route de Noyant au Lude.

Grâce à son éloignement du chef-lieu départemental et d'arrondissement, et à son site isolé, elle a été laissée dans un entier oubli par le plus grand nombre des chroniqueurs et historiens de notre Anjou. Bourdigné la cite une seule fois, dans la liste des abbayes de l'ordre de Citeaux; et son nom n'a pas obtenu l'honneur d'une admission dans les *Recherches sur l'Anjou*, et dans l'*Anjou et ses Monuments*.

Cependant, les beaux restes épargnés par le marteau révolutionnaire et par les coups destructeurs des hommes de la bande noire, rendent cette abbaye digne d'un haut intérêt. Aussi, à notre époque, où l'on travaille partout, avec une si grande ardeur, à recueillir, à apporter, à coordonner les matériaux nécessaires pour reconstruire l'édifice de notre histoire provinciale, il m'a semblé utile d'appeler votre attention sur cette abbaye, et de lui donner à côté des autres monastères de l'Anjou, une place et un rang qu'elle mérite bien d'occuper.

Au commencement du XIIe siècle, de ce siècle qui vit s'élever un si grand nombre de pieuses communautés, Robert de Vital donna l'existence à la célèbre abbaye de Savigny, non loin de Mortain, dans le diocèse d'Avranches.

Un grand nombre de religieux émigrèrent de la maison-mère, comme un laborieux et actif essaim,

pour aller ouvrir de nouveaux asiles aux chrétiens désireux de dire un éternel adieu au monde et à ses jouissances.

Plusieurs d'entre eux essayèrent de fixer leur tente dans un lieu nommé le *Chandonnet*, à peu de distance de la ville du Mans. Mais forcés, par des circonstances qui nous sont actuellement inconnues, ils renoncèrent à leur entreprise et dirigèrent leurs pas vers les frontières de l'Anjou (1).

Non loin des limites de cette province, confinant au Maine et à la Touraine, est une vallée solitaire arrosée par un abondant ruisseau, dominée par des coteaux boisés et environnée de plusieurs étangs.

Cette partie de l'Anjou était, à cette époque, couverte d'épaisses forêts, dépourvue d'habitants et privée de moyens de communication avec les localités voisines. De vastes *froux*, pour me servir de l'expression encore en usage dans le pays, offraient aux regards comme ils offrent encore aujourd'hui leur surface inculte, stérile et desséchée par les rayons brûlants du soleil. Le lieu parut aux moines fondateurs propre à la construction d'un *Moustier*. Ils se mirent donc à l'œuvre; et aidés par les seigneurs et personnages bienfaisants du pays, ils eurent bientôt rendu leur maison habitable, puisque le 15 juillet de l'année 1131, est désigné comme le jour de sa fondation (2).

Les nombreuses recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir les noms des fondateurs, n'ont

(1) Manuscrits Grille.

(2) *Pouillés d'Anjou*, Dom Boumier (Bibliothèque de Solesmes).

abouti à aucun résultat satisfaisant. Des études plus approfondies n'éclairciraient pas la difficulté, puisque la question est depuis longtemps insoluble, si l'on a foi à l'auteur des chroniques de Citeaux (1).

Le nouvel asile des pieux solitaires, placé sous la protection et l'invocation de la Mère de Dieu, reçut le nom d'*abbaye de Notre-Dame de la Boissière; abbatia Beatæ Mariæ de Buxeriâ*. Ce dernier nom dérive du mot latin *Buxum*, *Buis*. Les constructeurs auront sans doute été forcés de déraciner un nombre considérable de pieds de cet arbuste, pour y fixer à leur place, les pierres fondamentales du nouvel édifice.

La Boissière est aussi appelée, mais moins fréquemment, *Abbatia Beatæ Mariæ de Bosseriis* (2).

Les religieux étaient fixés depuis dix années dans leur paisible demeure, lorsque de nouvelles faveurs temporelles leur furent accordées par les seigneurs des environs.

Dans l'année 1141, Nigelle, seigneur de Daon, de concert avec Julienne, son épouse, et leurs enfants, confirma une donation importante faite par sa pieuse mère; et il ajouta à cette première offrande une offrande nouvelle et considérable. D'après l'acte de donation, dont la copie est conservée, l'on peut juger que le monastère n'était pas achevé dans toutes ses parties, puisque Nigelle accorda aux religieux, dans l'étendue de tous ses bois, la matière pour les édifices, *materiæ ad ædificia*, le bois pour le chauffage, *ligna ad focum*, le pacage pour leurs porcs, *pasnagium*

(1) Grandet. Notre-Dame-l'Angevine.

(2) Dom Bonmier.

propriis porcis, et les essaims d'abeilles qu'ils découvriraient, *inventiones apium* (1).

L'abbaye de la Boissière demeura sous la dépendance de Savigny, jusqu'à l'année 1148. A cette époque, Sorlo, troisième abbé du monastère normand, frappé de l'éclat des vertus et des miracles du saint fondateur de Clairvaux, et persuadé que le meilleur moyen d'appeler les bénédictions de Dieu sur les maisons qui lui étaient confiées, était de les remettre entre les mains habiles de l'homme de Dieu, résolut de se décharger sur lui du poids de l'administration de ses abbayes. Il vint donc à Reims, où un concile était tenu sous la présidence du pape Eugène III, ancien disciple de Bernard, et il fit son abandon entre les mains du saint abbé.

Cette réunion des trente abbayes de la filiation de Savigny, fut confirmée dans l'assemblée du chapitre général de Citeaux, en présence et par l'autorité du même souverain Pontife (2).

La Boissière dut, à l'avenir, reconnaître Clairvaux comme sa maison directrice. Aussi est-elle désignée dans la suite comme fille de Savigny, de la ligne de Clairvaux et soumise à la règle de Citeaux : *filia Saviniaci, de lineâ Claræ-Vallis, ordinis cisterciensis.*

Cette aggrégation de la Boissière à un monastère aussi cher à Eugène III que l'était Clairvaux, attira sur elle les faveurs du souverain Pontife (3).

Une bulle, émanée de la chancellerie romaine, en

(1) Dom Housseau.
(2) *Histoire ecclésiastique.*
(3) Grandet.

1152, approuve toutes les fondations faites à l'abbaye et accorde aux moines des privilégés d'une grande importance. Le nom de la Boissière avait sans aucun doute jeté un vif éclat dans notre province; ses illustres chefs voulurent ajouter leurs offrandes à celles de leurs vassaux.

En effet, Richard Cœur-de-Lion, sur le point de quitter le sol de la France, pour s'exposer aux dangers d'une navigation lointaine et aux chances d'une guerre redoutable contre les ennemis de la foi chrétienne, voulut attirer sur son expédition la protection du *Secours des chrétiens* et les prières des religieux de la Boissière. Il fit, dans deux actes différents, des donations considérables à cette abbaye. Le dernier accorde aux Bernardins le droit de pacage dans toutes ses forêts du comté d'Anjou. Il fut souscrit à Marseille, le jour même que le Prince appareilla pour son voyage de la Terre Sainte. *Datum apud Marsiliam, die quo mare intravimus Jerosolymam transfretandus* (1).

Les religieux mirent à profit les nombreuses offrandes faites à leur monastère pour achever la construction des bâtiments claustraux et de l'église conventuelle. Cette dernière fut consacrée le 26 mai 1212, par Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers. Le prélat confirma, sans doute à cette occasion, une donation importante faite antérieurement à l'abbaye, par l'infortuné Foulques V, comte d'Anjou (2). Dix ans plus tard, Gervais de Brion accorda à perpétuité la perception de plusieurs dîmes assez considérables (3).

(1) Dom Housseau.
(2) Manuscrits Grille.
(3) Dom Housseau.

En 1228, nous voyons le souverain pontife Grégoire IX combler notre abbaye des faveurs pontificales. Il la mit, dit Grandet (1), sous la protection immédiate du Saint-Siége et lui accorda les mêmes priviléges que son prédécesseur, Honorius III, avait accordés à l'abbaye du Loroux, savoir : « Qu'aucun » évêque ne pourrait contraindre ses religieux de com- » paraître au synode ou devant les juges séculiers, » aussi bien dans les affaires qui regarderaient leurs » biens qu'en celles qui toucheraient leurs personnes; » qu'il ne pourrait aller chez eux, soit pour conférer » les saints ordres, soit pour y traiter ses affaires, soit » pour y célébrer quelque assemblée publique ; qu'il » ne pourrait empêcher l'élection régulière des abbés, » ni, contre les statuts de Cîteaux, établir ou rejeter » ceux qui avaient été élus pour un temps; que si » l'évêque refusait de bénir leur abbé, en ayant été » convenablement requis, et de leur rendre les autres » devoirs épiscopaux, il serait permis à l'abbé de bé- » nir ses novices et d'exercer ses autres fonctions, » pourvu qu'il fût prêtre et en cas de recevoir d'un » autre ce qu'il leur aurait été refusé de leur propre » évêque; que les évêques, en recevant la profession » des abbés, devant ou après leur bénédiction, se con- » tenteraient de la forme ordinaire, qui est que les » abbés fassent profession, *salvo ordine suo*, sans en » exiger une autre contraire aux statuts de l'ordre; » que l'évêque diocésain ne prendrait rien d'eux pour » la consécration des autels et des églises, pour les » saintes huiles et l'administration d'aucun sacrement

(1) Notre-Dame-l'Angevine.

» sous quelque prétexte que ce soit, de coutume ou
» autre; que s'il refusait de le faire gratis, ils pour-
» raient s'adresser à tout autre évêque approuvé du
» Saint-Siége; que, vacant le siége de leur résidence,
» ils pourraient recevoir tous les droits épiscopaux des
» prélats leurs voisins, sans préjudice néanmoins des
» diocésains à venir; que, comme le diocésain n'a pas
» toujours la commodité, s'il passait quelque évêque
» approuvé du Saint-Siége et à eux connu, il pour-
» rait, de l'autorité du Saint-Siége, faire chez eux la
» bénédiction des vases et des habits, la consécration
» des autels et l'ordination des religieux; qu'en cas
» que les évêques ou chefs d'Eglise prononçassent
» contre leur monastère, ou contre les personnes qui
» y demeureraient, ou même contre leurs sujets, sen-
» tence d'excommunication, suspense ou interdit, à
» l'occasion des priviléges ci-dessus, ou contre leurs
» bienfaiteurs pour leur avoir conféré quelque béné-
» fice, rendu service ou aidé à travailler un jour de
» fête pour les peuples, mais de travail pour eux,
» qu'en ce cas, dis-je, la sentence est déclarée nulle,
» et que les rescrits n'auront aucune force qui seront
» obtenus contre la teneur des présentes, et où sera
» supprimé le nom *Cisterciencis ordinis;* enfin, qu'au
» temps d'interdit général commun du territoire, il
» leur serait permis de célébrer les divins offices au-
» dedans de leur monastère, refusant seulement l'en-
» trée à tous les excommuniés et interdits. »

Peu de temps après, le chevalier Jean d'Alleya ou d'Alais, seigneur de Châteaux et de Saint-Christophe, revint d'une croisade avec une bien précieuse relique de la vraie Croix. Il fit don de son trésor aux religieux

de la Boissière, et il ajouta à cette première offrande la concession d'une rente perpétuelle pour l'entretien de trois lampes qui devaient être allumées à perpétuité devant le bois sanctifié par la mort du Sauveur du monde (1).

Cette acquisition inestimable valut de nouvelles faveurs à la Boissière, et attira dans son sein un grand nombre de chrétiens, désireux de couler leurs dernières années à l'ombre de la croix. Une tradition orale, conservée jusqu'à nos jours, dit que le nombre des religieux s'élevait jusqu'à trois cents vers cette époque. Ce chiffre peut être exagéré; mais il nous prouve que la communauté de la Boissière était nombreuse.

La dernière moitié du XIIIe siècle s'écoula sans qu'aucun événement extraordinaire vint troubler la tranquillité des Bernardins. C'est dans le courant de ce siècle que l'abbé de Savigny fit un échange avec l'abbé de la Boissière, au sujet d'une rente à percevoir par ce dernier sur un moulin d'Ernée, dans le diocèse du Mans. Cet acte nous prouve que les relations n'étaient pas complétement interrompues entre l'abbaye-mère et celle qui lui devait l'existence (2).

Sous l'épiscopat de Guillaume Lemaire, un abbé de la Boissière, nouvellement élu, vint faire, entre les mains de ce prélat, si jaloux de ses droits et de son autorité, le serment commandé par les saints canons. Voici ce que nous apprennent à ce sujet les Gestes de Guillaume Lemaire (3).

(1) Titres de la vraie Croix, aux Incurables de Baugé.

(2) Communiqué par M. Hippolyte Sauvage, de Mortain.

(3) *Gesta Guillelmi.*

« L'an de Notre-Seigneur 1316, le vendredi d'après
» la fête du bienheureux Michel, au mont Gargan,
» dans la chapelle de notre manoir d'Eventard, frère
» Pierre, abbé de la Boissière, de l'ordre de Cîteaux,
» nous a fait profession d'obéissance de la manière qui
» suit :

» Moi, Pierre, abbé de la Boissière, ordre de Cî-
» teaux, je promets de rendre à perpétuité la soumis-
» sion et révérence établie par les saints Pères, sui-
» vant le précepte de saint Benoît, à vous, vénérable
» Père Guillaume, et à vos successeurs, et au Saint-
» Siége de l'Eglise d'Angers, sauf les priviléges de
» notre ordre. »

La Boissière, si heureuse, si paisible depuis sa fondation jusqu'à la dernière moitié du XIV[e] siècle, eut sa forte part des tribulations dont notre pays fut le théâtre et la victime. Le farouche Anglais vint promener sa torche incendiaire dans notre pays d'Anjou, et principalement dans la partie comprise entre la Loire et le Maine. Les Français, vous le savez, Messieurs, divisés par une funeste discorde, ne purent lutter avec succès contre l'ennemi. Aussi, la Boissière laissée sans défense, fut bientôt à la merci de l'étranger usurpateur. Trois incendies successifs détruisirent la plus grande partie des bâtiments claustraux. Le cartulaire fut en partie dévoré par les flammes; de précieux manuscrits lacérés et dispersés; les ornements pillés et déchirés; toutes les richesses de l'abbaye enlevées et dilapidées. En un mot, l'abomination de la désolation fut dans ce lieu saint. Cependant, il faut le dire à la louange des Anglais, ils ne portèrent pas une main sacrilége sur les murs sacrés des deux temples du Sei-

gneur (1). Mais faut-il toutefois leur en savoir une si grande reconnaissance? La destruction des églises ne leur aurait apporté aucun profit.

Les religieux se virent obligés de s'exiler de leur chère solitude et de laisser leur monastère au pouvoir des Anglais, qui en firent sans doute un de leurs quartiers généraux. Mais ils ne voulurent pas se dessaisir de leur plus précieux trésor. La vraie Croix fut confiée à la garde des ducs d'Anjou, et placée dans le château de la ville d'Angers (2).

Après que l'héroïne de Domremy eut remporté ses premiers triomphes sur les Anglais, que les hommes d'armes de Charles VII se furent rendus maîtres du terrain conquis par les insulaires, et qu'ils eurent forcé ces derniers de s'en retourner, pour le plus grand nombre, dans leur île, les religieux revinrent avec empressement dans leur abbaye. Mais un spectacle lamentable jeta dans leur cœur une tristesse et un abattement voisin du découragement; leurs yeux ne rencontrèrent que des ruines et des murailles calcinées par le feu des incendies.

Confiants en la Providence, ils ne donnèrent point entrée dans leur cœur à la tentation du désespoir, et ils travaillèrent avec ardeur à la reconstruction de leur monastère. Mais le temps des donations et des fondations pieuses était passé; « chacun, suivant l'expres-» sion d'un prieur, se trouvant vexé, et de riche devenu » pauvre, reprenait son bien où il le trouvait (3). »

(1) La nef seule de l'église conventuelle paraît avoir été endommagée à cette époque.

(2) Titres de la vraie Croix.

(3) *Idem*.

Il vint donc à la pensée des religieux d'intéresser en leur faveur le père commun des fidèles. Leur supplique obtint un accueil favorable auprès de Calixte III, alors assis sur la chaire de saint Pierre. Ce Souverain-Pontife accorda, dans une bulle adressée à tous les fidèles, des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient par leurs aumônes à la reconstruction du monastère. Vous me permettrez, Messieurs, de vous donner la traduction d'une partie de cette bulle. Vous jugerez par sa lecture de l'état de prospérité où était autrefois l'abbaye de la Boissière.

« Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, » à tous les fidèles qui ces présentes verront, salut et » bénédiction apostolique ;

» . . . . Nous savons d'un autre côté de source » certaine, que le monastère de Sainte-Marie de la » Boissière, de l'ordre de Cîteaux, fondé dans le dio- » cèse d'Angers, en l'honneur et sous l'invocation de » cette bienheureuse vierge Marie, se faisait autrefois » remarquer parmi les autres monastères du même » ordre, par son architecture, ses décorations, sa bi- » bliothèque; par la richesse de ses vases sacrés et le » grand nombre des reliques qu'il possédait, sur- » tout par une portion considérable du bois de la vraie » Croix. Mais la guerre a porté ses ravages, pendant » plus de quarante ans, dans les contrées où il est » situé. Le pillage et l'incendie ont détruit l'église et » la maison du monastère avec leur richesse d'archi- » tecture, la bibliothèque, les titres de fondation, les » titres des religieux à leurs rentes et à leurs revenus, » ainsi que les vases sacrés, les ornements, les croix, » les custodes en argent où ils conservaient le corps

» de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et généralement » tout ce qui servait à la décoration du monastère et » de son église. De plus, pendant tout le temps de la » guerre, les religieux dudit monastère ont été privés » de tous les revenus de leurs terres, placés dans les » lieux soumis au pouvoir des ennemis, malheurs qui » ont été aggravés par plusieurs événements funestes, » qui leur sont arrivés. Voilà ce que nous savons de » source certaine. — Considérant donc que les res- » sources du monastère sont insuffisantes pour rele- » ver l'église et les bâtiments détruits, acheter les » livres, les vases sacrés, les ornements et tout ce qui » est nécessaire au culte divin, fournir à l'entretien » de quatorze religieux occupés jour et nuit au service » du Très-Haut, et subvenir aux dépenses que néces- » site, à l'abbé actuel, l'entretien de la maison; et que » les religieux ont besoin que la charité des fidèles » vienne à leur secours; voulant aussi accéder à la » supplique de René, notre très cher fils en Jésus- » Christ, illustrissime roi de Jérusalem et de Sicile, » faciliter la restauration et la conservation de ladite » abbaye, la rendre plus vénérable aux yeux des » fidèles, les engager à y faire de pieux pèlerinages et » à aider par de plus abondantes aumônes à réparer » les dommages sus-mentionnés et à subvenir aux » besoins de ladite abbaye, nous avons ouvert les tré- » sors de la miséricorde divine, en faveur des œuvres » susdites . . . . (1). »

Vingt ans plus tard, Nicolas, légat à *latere* du pape Paul II, donna une preuve nouvelle du bienveillant

(1) Titres de la vraie Croix.

intérêt dont le Saint-Siége était animé envers la Boissière, en accordant de nouvelles indulgences à ceux qui visiteraient avec dévotion la précieuse relique de la vraie Croix. Cette faveur spirituelle fut accordée, à la demande de Jean de Daillon, seigneur du Lude, dans la ville de Tours, le 15 février de l'année 1476 (1).

La Boissière subit, dans le cours du XVI[e] siècle, le sort commun à toutes les abbayes d'une certaine importance. L'abbé régulier fit place à un abbé commendataire, choisi le plus souvent dans les rangs des hauts dignitaires de l'Eglise de France; et la maison fut gouvernée par un prieur qui n'était que le vicaire du titulaire, monseigneur Charles Dulce, évêque de Bayonne, et désigné comme commendataire, en 1654 (2).

Les guerres civiles avaient, vous le savez, Messieurs, causé un détriment considérable aux intérêts temporels de l'abbaye. Ce monastère, autrefois si richement doté, renommé à si bon droit pour la richesse de ses bâtiments et de ses ornements, ne jouissait, en 1648, que de 3,000 livres de rentes (3). Aussi, le nombre des religieux marcha en proportion décroissante; en sorte que cinq ou six seulement résidaient dans la maison à la fin du siècle dernier.

Les emplois de la communauté étaient répartis de cette manière, d'après le Pouillé de 1648 : — officiers claustraux : le prieur, le sous-prieur, le sacristain, le chambrier, l'aumônier, l'infirmier.

(1) Titres de la vraie Croix.
(2) *Gallia Christiana.*
(3) *Idem.*

D'après le même Pouillé, l'abbé de Cîteaux est désigné comme collateur de l'abbé de la Boissière. Mais le Pouillé d'Anjou, de 1783, suppose la collation au roi. Cette différence vient peut-être de ce que le roi et l'abbé de Cîteaux usaient alternativement du droit de collation.

Comme la Boissière était, au dire des religieux, de fondation royale, elle portait d'abord dans ses armes, des fleurs de lys sans nombre. Après la donation de la vraie Croix, les abbés écartelèrent deux écussons dans un même cartouche. Celui de gauche portait des lys, et celui de droite la vraie Croix à double croisillon, avec cette inscription latine, déjà très ancienne en 1732 (1) :

Vetera squemmata dederunt locum lilia cruci.

L'état de gêne et de pauvreté où la guerre avait réduit les religieux de la Boissière ne les empêchait pas de faire entrer les pauvres et les malheureux de la contrée dans une forte part de la jouissance de leurs revenus. On ne frappait jamais en vain à la porte du monastère ; et chaque jour de dimanche, douze petits enfants de la paroisse de Denezé, honoré chacun d'un nom d'apôtre, étaient admis à prendre leurs repas dans la communauté et s'en retournaient dans la maison paternelle, joyeux d'une légère aumône donnée par un Bernardin.

Ces largesses de chaque jour n'empêchèrent pas les religieux de relever les murs de l'abbaye, et de tra-

(1) Dom Housseau, prieur. — Titres de la vraie Croix.

vailler avec ardeur à la décoration de leurs églises. Les chênes, qui ombrageaient depuis des siècles le coteau de la Marconne, furent abattus pour être transformés en colonnes, en frontons triangulaires, en corniches, en retables et en gradins des autels. Les religieux ne jouirent pas longtemps du bonheur de voir le lieu saint décoré avec décence, sinon avec richesse, et leur maison réparée et rendue habitable. La tourmente révolutionnaire poussa ses flots destructeurs jusque dans la paisible vallée de la Boissière et expulsa les religieux de leur demeure, pour laisser les bâtiments dévastés entre les mains d'un acquéreur qui les acheta pour une faible somme d'argent.

Il m'a été impossible, en dépit de mes nombreuses recherches, d'arriver à une connaissance parfaite des biens donnés à la Boissière ou acquis par les religieux.

Je ne sais pas non plus si l'abbé jouissait du droit de présentation à des prieurés, à des cures ou à des chapelles. Les manuscrits et chartes que je me suis procurés ne m'ont rien appris à ce sujet.

Tel est, Messieurs, le précis historique de l'abbaye de la Boissière. Obscur dans son origine, relégué dans le fond d'une vallée solitaire, peu favorisé, dans le cours de son existence, des faveurs royales et princières, et dépourvu de grandes richesses, ce monastère n'a jamais acquis une grande célébrité ni occupé une place de faveur dans les annales historiques de notre province.

Mais si les ancêtres des habitants de la contrée sortaient de leurs tombes, ils rendraient un éclatant témoignage de leur reconnaissance envers les pieux

solitaires qui se sont succédé, pendant près de 800 ans, dans l'humble *moustier* Ils rediraient les travaux de défrichement et d'irrigation entrepris par les moines; énuméreraient leurs fréquentes et libérales aumônes; diraient hautement que l'abbaye de la Boissière étaient la providence du pays, et béniraient les pieux personnages qui s'étaient dépouillés d'une partie de leur fortune pour en constituer les religieux économes, et s'assurer par là les moyens de faire l'aumône à perpétuité aux indigents de leur contrée.

Je me serais estimé heureux de pouvoir joindre à cette Notice un croquis des églises et des bâtiments de l'abbaye. A défaut d'un dessin, je vais vous prier, Messieurs, de m'accompagner, par la pensée, à la Boissière, pour y étudier ensemble l'âge et le caractère architectonique des parties de cette abbaye qui ont été épargnées par la torche des incendiaires et le marteau des démolisseurs.

On est toujours émerveillé du site où les premiers cénobites élevaient leurs cloîtres. Ils recherchaient avant tout des forêts écartées, des solitudes propices à la prière, des eaux abondantes, de vastes étangs et de grandes landes, que leur courage opiniâtre pût convertir chaque année en terres productives, en fertiles vignobles. Toutes ces nécessités, tous ces avantages de la vie cénobitique se rencontrent à un haut degré dans l'emplacement de l'abbaye de la Boissière.

Un vallon étroit et sinueux part de l'extrémité sud de la paroisse de Denezé et se continue jusque sur les bords du Loir. De toutes parts, aux pieds des coteaux boisés, sourdent des eaux abondantes qui se réunissent au ruisseau de Marconne, pour se jetter avec

lui dans la rivière du Loir, au-dessus de la ville du Lude.

Plusieurs étangs aux eaux limpides renferment encore de nombreux et superbes poissons, libres de se jouer maintenant à leur surface, sans redouter les filets des Bernardins, obligés par leur règle à l'abstinence des aliments gras. Des prairies très fertiles s'étendent de chaque côté de la Marconne et peuvent être au besoin transformées en jardins d'un excellent rapport.

L'âme éprouve au fond de cette solitude une impression douce, un charme particulier. Elle jouit par la pensée du bonheur sans partage goûté par les premiers hôtes de ce paisible vallon.

Mais un sentiment bien différent s'empare du visiteur quand ses regards se reportent sur les deux sanctuaires mutilés, sur leurs fenêtres, où la pierre et la chaux ont fait place aux élégants vitraux, et sur ces vastes bâtiments laissés actuellement dans un entier abandon.

Le monastère, situé au milieu de la vallée, entre deux coteaux, adopta la forme d'un parallélogramme. L'église conventuelle est située au nord; la façade principale, au midi; et les deux ailes, à l'est et à l'ouest.

Les cloîtres parcouraient la longueur des deux ailes et du bâtiment du milieu, dans la cour; il n'en reste plus actuellement aucun vestige.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, au premier coup-d'œil, la partie la plus ancienne de l'abbaye; c'est l'aile située du côté du soleil couchant. Elle est, pour nous, un modèle des constructions monacales, au

commencement du XIIe siècle. Les murs de ce bâtiment, naguères d'une élévation considérable, ont été un peu abaissés pour recevoir une nouvelle charpente, destinée à remplacer l'ancienne dévorée par les incendies.

Les deux angles extérieurs sont flanqués de deux tourelles rondes et engagées, dont la base est élevée de dix mètres au-dessus du sol. Ces deux tourelles donnent à cette partie de l'abbaye l'aspect et l'apparence d'une forteresse. On remarque l'emploi du moyen appareil sur le mur extérieur. Les croisées, percées sans symétrie, sont à plein cintre pour la plupart, ainsi que deux portes, dont une a été pratiquée dans une grande arcade également cintrée. Plusieurs contreforts rectangulaires et massifs paraissent destinés à résister à l'effort des voûtes, si toutefois cette partie de l'abbaye a jamais été voûtée. Un escalier en pierre, renfermé dans une tourelle carrée à sa base et située du côté de la cour, auprès du bâtiment du milieu, présente aux angles intérieurs des sculptures fantastiques, dont le sujet paraît emprunté aux scènes de la vie champêtre.

Les bâtiments du milieu et de l'aile située du côté de l'est, sont d'une date beaucoup plus récente, et ne paraissent pas remonter à une époque antérieure au commencement du siècle dernier. La longueur de la façade est de quarante-deux mètres environ. Il n'y a qu'un étage, percé de neuf croisées. La façade de l'est, de la même époque que la précédente, ne compte que sept croisées; sa longueur est de seize à dix-sept mètres.

Nous n'aurons pas, Messieurs, une longue visite à

faire à l'église abbatiale. Le chœur seul reste debout; la nef, les deux chapelles et le transept ont été abattus par le marteau des démolisseurs au moment de la Révolution, et même depuis cette époque. Ce qui reste de la chapelle du nord me porte à croire que cette partie de l'église avait déjà éprouvé des vicissitudes, parce que le mode de construction est différent de celui qui a été employé dans les murs du chœur.

Le chœur est semi-circulaire, percé de cinq fenêtres à plein-cintre sans colonnettes et surmonté de deux voûtes, dont celle du fond est en forme de coquille. La seconde voûte est parfaitement semblable aux voûtes de la nef de la cathédrale d'Angers, ce qui accuse la seconde moitié du XII[e] siècle.

Une grande sobriété de décoration se fait remarquer dans cette église. On eût dit que les moines constructeurs avaient subi l'influence des principes sévères du patriarche de Claivaux.

Le chœur est long de huit mètres environ; le transept, de six, et la nef pouvait avoir vingt-huit mètres, ce qui fait une longueur de quarante-deux mètres. Nous ne sortirons point du chœur sans avoir examiné avec intérêt et attention, une statue tombale placée à gauche, sous une arcade semi-circulaire pratiquée dans le mur. Cette statue est faite d'une pierre blanchâtre, semblable à celles qu'on extrait des carrières de la Rairie. Sa longueur est d'un mètre quatre-vingts centimètres. Elle représente un guerrier couché, et ayant les mains jointes et élevées sur la poitrine; la tête regarde l'autel; les pieds s'appuient sur un lion de moyenne grandeur et d'un faire assez négligé. Ce guerrier est revêtu d'une tunique descendant jus-

qu'aux genoux et serrée par un ceinturon au-dessous de la poitrine. Un petit poignard, long de trente-quatre centimètres, est fixé à son côté gauche; il porte à droite une épée, longue de quatre-vingts centimètres, et tient dans son bras gauche un bouclier triangulaire de cinquante et un centimètres de longueur.

La tête est d'une bonne exécution; elle repose sur un coussin, autrefois soutenu par deux anges, maintenant séparés en deux parties par la main d'un iconoclaste.

Bien que le tombeau soit entièrement dépourvu d'ornements et d'inscriptions, nous désignerons sans difficulté le XIIIe siècle pour la date de cette statue, et nous nommerons le chevalier Jean d'Alleya. Ce pieux et vaillant guerrier aura sans doute voulu dormir le sommeil de la mort temporelle, à l'ombre du bois de notre salut, de cette vraie Croix qui lui était si chère, en attendant le réveil du jugement dernier(1).

En sortant de l'enclos de l'abbaye et dirigeant nos pas vers l'ouest, nous apercevons une chapelle rectangulaire, aux longues fenêtres ogivales lancéolées. Quel est le fondateur de ce délicieux sanctuaire? Pour quelle cause a-t-il été construit à plusieurs centaines de pas des bâtiments claustraux? Rien ne nous le fait connaître. Nous devons être portés à croire que les Bernardins, désireux de n'être point troublés dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, par les pèlerins admis à vénérer la vraie Croix, auront sans doute élevé cette chapelle pour y déposer la précieuse

(1) Ménage (*Histoire de Sablé*, édit. in-folio, de 1643), dit que Mathurin de Daon, un des bienfaiteurs de l'abbaye de la *Boissière*, a été enterré dans l'église de ce monastère.

relique. Un bâtiment accolé au mur de la nef, du côté du nord, était, dit-on, affecté à l'hébergement des étrangers.

Le mur du chevet est soutenu par quatre contreforts massifs, rectangulaires, d'une hauteur considérable et percé de deux grandes croisées ogivales parallèles à lancette, et d'une troisième ouverte au milieu et au-dessus des deux autres, et différant d'elles par sa partie supérieure, qui est à plein-cintre.

Vous trouverez, Messieurs, digne de votre attention le portail, de forme ogivale, dirigé vers le couchant du soleil; les voussures sont ornées de trois nervures cylindriques engagées, qui viennent retomber sur les chapiteaux de trois colonnes aussi engagées et d'une moyenne grosseur. Sur la porte, on a sculpté, au siècle dernier, une croix à deux croisillons.

Le portail est surmonté d'une croisée géminée à lancette, dépourvue de nervures et de toute ornementation.

Je ne connais rien de plus charmant, de plus délicieux que l'intérieur de ce sanctuaire, maintenant rempli de pièces de bois et d'instruments de labourage. Les quatre voûtes, ornées et divisées comme celles du chœur de Saint-Serge, par des arêtes cylindriques, reliées les unes aux autres pour former de nombreux et gracieux compartiments, vont retomber de chaque côté sur cinq chapiteaux de petites colonnettes d'une grande légèreté. Vous assignerez sans doute, Messieurs, la moitié du XIIIe siècle pour la date de la construction de cette chapelle.

Nous avons lieu, Messieurs, de regretter d'avoir été

obligé d'émettre nos propres appréciations. Combien n'aurions-nous pas été heureux, content, satisfait, si un pieux enfant de saint Bernard nous eût guidé dans notre visite à l'abbaye, et nous eût fait connaître, la précieuse légende à la main, les noms des fondateurs du *moustier*, l'époque de la construction de ses différentes parties et les événements remarquables dont il a été le théâtre depuis sa fondation.

Depuis que les religieux ont été expulsés de leur paisible demeure, la Boissière est redevenue triste et désolée. Les chemins qui l'avoisinent ne sont plus fréquentés par les nombreux pèlerins, empressés d'accomplir une pieuse promesse et de vénérer le bois précieux de la Croix. Les échos de la vallée et des bois environnants ne renvoient plus aux voyageurs égarés et aux pauvres souffrants les sons harmonieux des trois cloches qui semblaient les inviter à venir sans crainte frapper à la porte du monastère pour réclamer la charité des bons Pères.

Ce n'est pas sans une vive impression que nous avons aperçu l'horloge de la communauté, laissée dans la place ancienne et demeurée sans mouvement peut-être depuis le départ des Bernardins. Elle semble attendre d'autres hôtes pour marquer de nouveau les heures de l'existence de ce monastère.

Novembre 1853.

P. Chevallier,
Vicaire de Vaulandry.

TROISIÈME SERMENT

DE

FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE,

SUR LA VRAIE CROIX DE SAINT-LAUD.

Messieurs,

Avant de vous donner lecture du troisième serment de François II sur la vraie Croix de Saint-Laud, il convient de résumer quelques documents qui se rapportent à ce duc de Bretagne.

1° Le 24 août 1467, il jure sur la vraie Croix de Saint-Laud portée à Nantes; Louis XI jure en même temps; ce double serment, mentionné dans Louvet, t. Ier, p. 26 verso (1), ne s'est point trouvé dans les liasses Grille, mais il en existe un extrait imprimé, p. 145 *de la préface des Mémoires historiques*, *t.* X, *collection universelle, année* 1785, *Mém. de Comines.*

(1) Manuscrit encore inédit.

2° En août 1470, le duc prête un second serment sur la vraie Croix de Saint-Laud, également portée à Nantes ; vous en avez voté l'impression dans votre séance d'avril dernier ;

3° En l'an 1472, cédule en vertu de laquelle Louis XI fait notifier, par deux chanoines de Saint-Laud d'Angers, qu'il se considère comme délié de son serment envers ledit duc. Cette pièce fait partie de vos Mémoires par suite du vote du 19 mai 1854 ;

4° Lettre de Louis XI au chapitre de Saint-Laud, à l'effet d'envoyer (pour la troisième fois), la vraie Croix à Nantes, afin d'y recevoir le serment de notre duc de Bretagne, 31 juillet 1477. La teneur de cette lettre, que nous avons adressée au ministre de l'instruction publique, a été insérée dans son Bulletin n° 5, p. 380, année 1853 ;

5° En août 1477, le duc fait un troisième serment sur ladite vraie Croix, encore portée à Nantes ; c'est celui-là même dont nous allons tout-à-l'heure vous donner communication ;

6° Enfin, lettre de Louis XI au chapitre de Saint-Laud (7 décembre 1479), prescrivant la célébration d'une messe expiatoire, parce que le duc de Bretagne a faussé son serment ; cette pièce, envoyée par nous au ministre l'instruction publique, a été imprimée, p. 381, année 1853, n° 5 de son Bulletin.

Nous avons, Messieurs, à dessein rapproché ces dates et ces faits, qui sont de véritables détails de mœurs. La *bonne foi* de ces temps-là valait assurément moins que la nôtre, et sans l'intervention religieuse, qui cependant ne produisait pas toujours ses salutaires effets, la haute société du xve siècle n'eût point été,

comme vous le voyez, fort exemplaire à l'endroit de la parole gardée.

Mais passons à la lecture du serment de François II, duc de Bretagne.

SERMENT DU DUC DE BRETAGNE EN 1477 (1).

TEXTE.

« In nomine Domini amen. Per hoc presens publi-
» cum instrumentum cunctis pateat evidenter, et sit
» notum quod anno a Nativitate ejusdem Domini mil-
» lesimo quadringentesimo septuagesimo septimo die
» vero vicesima secunda mensis augusti, manè hora
» decima vel circa, indictione decima pontificatus
» sanctissimi in Cristo patris et Domini nostri (Do-
» mini) *Sixti divina Providencia pape quarti, anno*
» *sexto;* in nostra notariorum publicorum testiumque
» infra scriptorum ad hoc vocatorum specialiter et
» rogatorum presencia dum per venerabilem et dis-
» cretum virum magistrum *Johannem Brete* presbite-
» rum in sacra theologią professorem eximium eccle-
» sie Turonensis, thesaurarium, ambassiatorem regni
» in ecclesia *parochiali sancte Radegundis* Nanne-
» tensis, missa propter infra scripta coram illustris-
» simo principe et domino, domino Francisco dei gracia
» duce Britannie celebraretur immediate post eleva-
» cionem corporis Cristi, ad prefatum illustrissimum

(1) Copie du temps en forme de projet. — Cabinet Grille, aujourd'hui Bibliothèque d'Angers.

» dominum ducem accesserunt generosi, honorabiles
» ac spectabiles viri domini *Imbertus de Baternoy*,
» consiliarius et cambellanus serenissimi ac cristia-
» nissimi principis domini Ludovici Dei gratia Fran-
» corum regis ac dominus *du Bouschage*, et religiosus
» vir *Johannes de Montecanuto* preceptor preceptorie
» *de Remiers* (?) sanctequese dis apostolice prothonota-
» rius ac magister *Johannes Chambon magister Reques-*
» *tarum* ordinarius dicti serenissimi domini Regis,
» ambassiatores qui in presencia prefati domini Jo-
» hannis Brete, etiam una cum predictis coambassia-
» toribus regiis de eorum communi mandato per pa-
» tentes litteras regias tenoris subinserti sigillatas et
» autenticas edocuerunt et asserentes se et dictum il-
» lustrissimum dominum ducem esse intra spacium
» quatridiu ex quo ipsi hanc civitatem in qua præfa-
» tus dominus dux habitat intraverunt pro et nomine
» prefati serenissimi domini regis. Requisierunt ip-
» sum illustrissimum dominum ducem quatenus jura-
» mentum incerta papiri cedula ipsi domino duci
» exhibita descriptum facere et prestare dignaretur et
» vellet prout et quod admodum per suos ambassia-
» tores nuper apud prefatum dominum regem existen-
» tes appunctuatum fuerat et concordatum. Qui qui-
» dem dominus Dux eorum requeste benigne annuens
» promissa et accordata per suos ambassiatores adim-
» plendo juramentum in predicta cedula inferius in-
» sertum et contentum, flexis genibus juxta altare
» dicte ecclesie nudo capite manu ejus dextera versus,
» sacramentum altaris in altum pretensa et levata le-
» gendo de verbo ad verbum fecit, prestitit et juravit
» ambassiatoribus supradictis nomine regis juramen-

» tum cujusmodi recipientibus et acceptantibus cu-
» jusquidem cedule tenor de verbo ad verbum sequitur
» et est talis :

» *Je, Françoys, par la grâce de Dieu,* à présent duc
» de Bretaigne, jure à Dieu, mon benoist Saulveur,
» qui est icy sacramentellement, que tant que mon
» très redoubté seigneur monseigneur Loys, par la
» grâce de Dieu roy de France, à présent régnant,
» vive, je ne le prendray, ne tueray et ne le feray
» prendre, ne tuer, ne actempteray, ne mal feray à
» sa personne, ne consentiray qu'on le prengne, ne
» quon le tue, ne quon actempte, ne mesfaie à sa-
» dite personne, ne le souffreray de mon povoir pren-
» dre, ne tuer, ne actempter, ne mesfaire à sadite per-
» sonne, en quelque façon que ce soit, ou puisse estre
» à personne vivant, sans nul excepter, et si je sçay
» que personne le veille faire, len advertiray et len
» garderay à mon povoir, comme je feroye ma propre
» personne. *Item*, jure comme dessus à mondit très
» redoubté seigneur Loys, par la grâce de Dieu roy de
» France, à présent régnant, que tant quil vive pour
» quelconque cause ou occasion que ce soit ou puisse
» estre, je ne luy en commenceray, ne feray, ne feray
» faire guerre à luy ne à son royaulme, et naideray
» ne soustiendray créature vivant, sans nul excepter
» à la luy faire. Sinon que premièrement il eust fait
» ou fait faire vray esploit de guerre en mon duché de
» Bretaigne.

» Item, jure comme dessus, que jamais je ne
» impétreray ne *feray impétrer de notre saint Père
» le Pape*, ne daultre quelconque dispense ne re-
» laxacion contre ce présent serment ne ne maide-

» ray de chouse qui en soit ou puisse estre impétrée.
» Item. Je garderay et entretendray ce que dit est, » sans dol, fraude ou mal engin. »

« Sancta autem missa venerabiles viri domini Guil» lelmus de Clerambaut cantor et Johannes Jouzelli, » canonici ecclesie Sancti Laudi extra muros Ande» gavenses, qui sanctam crucem in dicta ecclesia re» conditam propter hoc attulerant et eam dicto do» mino thesaurario adhuc sacris revestito pro infra » scriptis porrigebant interrogati per illustrissimum » Dominum ducem et ambassiatores predictos asse» ruerunt per eorum sacramenta eam esse veram cru» cem in eorum Ecclesiam à diuturnis temporibus » reconditam ac inibi pro vera et vivifica cruce do» mini nostri Jesu Cristi reputari et venerari solitam » ac indè pro hoc juramento faciendo instante sere» nissimo rege prefato per eos fideliter apportatam. Et » mox instantibus dictis dominis ambassiatoribus pre» fatus dominus dux nudo capite et flexis genibus ac » ambabus manibus super ipsam sanctam crucem il» lam actualiter realiter et de facto tangendo positis ju» ramentum predictum legendo aliam cedulam cujus » tenor etiam subinseritur eisdem ambassiatoribus » acceptantibus.... fecit prestitit et juravit tenor autem » dicte secunde cedule sequitur in hec verba.

» Je, François, par la grâce de Dieu, à présent duc » de Bretaigne, jure à Dieu, mon benoist Saulveur et » par la *vraye Croix*, cy présente, que tant que mon » très redoubté seigneur Loys, par la grâce de Dieu » roy de France, à présent régnant vive, je ne le pren» dray, ne le tueray et ne le feray prendre, ne tuer. » (Pone totum tenorem.) »

« Item. Tenor litterarum regiarum mandati dicto-
» rum ambassiatorum talis est :

» Loys, par la grâce de Dieu, roy de France...

(12 à 15 lignes de blanc dans le texte).

« De et super quibus omnibus et singulis premis-
» sis illustrissimus dominus dux et ambassiatores re-
» gii supra nominati pecierunt a nobis notariis infra
» scriptis sibi fieri atque confici publicum instrumen-
» tum unum vel plura. Acta fuerunt hec in dicta ec-
» clesia sanctæ Radegundis, sub anno die mense in-
» dictione et pontificatu quibus supra presentibus
» ibidem reverendis in Cristo prioribus et dominis do-
» minis Jacobo Redonense, et Johanne Macloviense
» episcopis et magistris et spectabilibus viris, dominis
» Guidone comite de Laval; Johanne domino de Rieux
» et de Rochefort; Marescallo Johanne, vicecomite du
» Fou, admiraldo Britanie, Tristano du Périer, do-
» mino de Quintin, et plurimis aliis testibus ad pre-
» missa vocatis specialiter et rogatis.

» Ego vero P. Besielli, archi-diaconus Carpentora-
» censis et canonicus Nannetensis ecclesiarum legum
» doctor publicus apostolica et imperiali auctoritatibus
» notarius requisicioni juracioni, acceptacioni aliis-
» que, premissis omnibus et singulis dum ut permit-
» titur per illustrissimum ducem et ambassiatores
» regis supradictos agerentur et fierent una cum ve-
» nerabili domino Johanne de Clerambaut, cantore
» Ecclesie Sancti Laudi hujusmodi, etiam notario
» publico ac testibus supradictis presens interfui ea-
» que omnia sic fieri vidi, et audivi ac in notam re-
» cepi ex qua hoc presens publicum instrumentum,
» aliena manu fideliter scriptum tenoris cedularum

» duarum ac regii mandati in eo insertos, et ad ori-
» ginalia collacionatos in se continens, extraxi manu
» mea ipsa subscripsi ac signo meo auctentico con-
» sueto signavi in testimonium premissorum rogatus.
» Et quia ego G. Clerembaut, Ecclesie Andeg. cano-
» nicus, cantor ecclesie collegiate Sancti Laudi propè,
» et extra muros ville et civitatis Andeg. apostolica et
» imperiali auctoritatibus notarius juratus præmissis
» misse celebracioni et juratorum prestacioni ceteris-
» que omnibus et singulis supradictis dum sic per pre-
» fatum dominum ducem ac ambassiatores prefatos
» agerentur, dicerentur et fierent una cum domino
» Petro Bezielli, archidiacono Carpentatorense presens
» et personnaliter interfui ea que sic fieri vidi et au-
» divi idcirco huic presenti instrumento publico manu
» aliena fideliter scripto, signum meum publicum in
» talibus fieri consuetum me hìc manu propria subs-
» cribendo apposui in fidem et testimonium veritatis
» premissorum requisitus. »

TRADUCTION.

Au nom du Seigneur. Ainsi soit-il.

A tous, par le présent acte public, soit appris et manifesté que,

L'an de la Nativité du même Seigneur, mil quatre cent septante sept,

Et le vingt deuxième jour du mois d'août, à dix heures, ou environ, du matin,

Dixième indiction,

Sixième année du pontificat de notre très saint père

en Christ et Notre Seigneur, le seigneur Sixte IV, pape par la divine Providence;

En présence de nous, notaires publics, et témoins, soussignés, à ce mandés spécialement et requis;

Tandis qu'au sujet ci-dessous,

Dans l'église paroissiale de Sainte-Radégonde de Nantes,

Une messe étoit célébrée par vénérable et discrète personne maître *Jean Brete*, prêtre, éminent professeur de la sainte théologie, trésorier de l'Eglise de Tours, ambassadeur du royaume,

Devant très illustre prince et seigneur le seigneur François, par la grâce du Dieu duc de Bretagne,

Immédiatement après l'élévation du corps du Christ,

S'approchèrent du très illustre seigneur,

Nobles, honorables et considérables gens les seigneurs Imbert de Baternoy, conseiller et chambellan de sérénissime et très chrétien prince le seigneur Louis, par la grâce de Dieu roi des Français,

Le seigneur du Bouschage,

Religieux homme Jean de Montecanuto, écolâtre de l'écolâtrie de et protonotaire du Saint-Siége apostolique,

Et maître Jean Chambon, maître des requêtes ordinaire,

Ambassadeurs dudit sérénissime seigneur roi,

Lesquels,

En présence dudit seigneur Jean Brete, de nouveau réuni à ses ambassadeurs royaux,

Justifièrent de leurs communs pouvoirs, par lettres patentes royales, scellées et authentiques, de la teneur insérée ci-dessous,

Et se représentant, ainsi qu'au dit très illustre seigneur duc, qu'il y avoit quatre jours qu'ils estoient entrés dans cette ville que le seigneur duc habitait,

Pour et au nom du sérénissime seigneur roi,

Ils requirent le très illustre seigneur duc de daigner et vouloir prêter et faire le serment tracé sur une feuille de papier, à lui seigneur duc exhibée, selon et de la manière que ses ambassadeurs près dudit seigneur roi l'avoient nouvellement de point en point convenu.

Lequel duc acquiesçant de bonne grâce à leur requête, pour accomplir les promesses et engagements de ses ambassadeurs, à genoux près de l'autel de ladite église, tête nue, la main droite haut tendue et levée vers le sacrement de l'autel, il fit, prêta, jura, en lisant mot à mot le serment ci-dessous inséré et contenu dans la susdite cédule, les susdits ambassadeurs le recevant et acceptant au nom du roi.

Suit, mot à mot, la teneur de ladite formule et la voici :

« Je, Françoys, par la grâce de Dieu à présent duc
» de Bretaigne, jure à Dieu, mon benoist Saulveur,
» qui est icy *sacramentellement*, que tant que mon
» très redoubté seigneur monseigneur Loys, par la
» grâce de Dieu roy de France, à présent régnant
» vive, je ne le prendray, ne tueray et ne le feray
» prendre, ne tuer, ne actempteray, ne mal feray à
» sa personne, ne consentiray quon le prengne, ne
» quon le tue, ne quon actempte, ne meffacе à sad,
» personne, ne le souffreray de mon povoir prendre.
» ne tuer, ne actempter, ne meffaire à sa d. personne
» en quelque façon que ce soit ou puisse estre a per-

» sonne vivant, sans nul excepter, et si je scay que » personne le veille faire, len advertiray et len garde» ray à mon povoir, comme je feroye ma propre » personne. »

—« Item. Jure comme dessus à mondit très redoubté » seigneur Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, » à présent regnant, que tant qu'il vive, pour quelcon» que cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, » je ne luy encommenceray, ne feray faire guerre à » luy ne à son royaulme, et naideray, ne soustendray » créature vivant sans nul excepter à la luy faire. Si» non que premièrement il eust fait ou fait faire vray » esploit de guerre en mon duché de Bretaigne. »

« Item. Jure comme dessus, que jamais je ne impé» treray, *ne feray impétrer de notre saint Père le Pape,* » ne daultre quelconque dispense ne relaxation contre » ce présent serment, ne me maideray de chouse qui » en soit ou puisse estre impetrée. »

« Item. Je garderay et entretendray ce que dit est, » sans dol, fraude ou mal engin. »

La sainte messe achevée, vénérables hommes les seigneurs de Clerambaut, chantre, et Jean Jonzel ou Jouzel, chanoines de l'église de Saint-Laud, hors des murs d'Angers, qui, pour ces causes, avoient apporté la sainte Croix déposée dans ladite église, et la présentoient audit seigneur trésorier, encore revêtu de ses ornements sacrés, aux fins cy dessous racontées; questionnés par le très illustre seigneur duc et les susdits ambassadeurs, assurèrent par serment qu'elle étoit la vraie Croix déposée depuis longtemps dans leur église, qu'elle y étoit regardée et accoutumée à y être vénérée pour la vraie et viviflante croix de Notre-Sei-

gneur Jésus-Christ, et qu'elle en avoit été par eux fidèlement apportée, sur les instances du sérénissime susdit roi, pour la célébration de ce serment.

Et aussitôt, à la demande desdits seigneurs ambassadeurs, le susdit seigneur duc, nu-tête et à genoux, les deux mains placées sur cette même sainte Croix, en la touchant actuellement, réellement, effectivement, fit, prêta et jura, à la satisfaction des ambassadeurs, le serment en question, en lisant une autre cédule, dont la teneur est aussi rapportée ci-dessous. En voici donc les termes :

« Je, Franczois, par la grâce de Dieu à présent duc » de Bretaigne, jure à Dieu, mon benoist Saulveur et » par la *vraie Croix* cy présente, que tant que mon » très redoubté seigneur Loys, par la grâce de Dieu » roy de France, à présent régnant vive, je ne le pren- » dray, ne tueray, et ne le feray prendre, ne tuer. » (Mettez toute la teneur.) »

Telle est aussi la teneur des lettres royales du mandat desdits ambassadeurs : « Loys, par la grâce de » France....

(12 lignes de blanc dans la copie.)

De tous et chacun desquels faits qui précèdent, le très illustre seigneur duc, et les ambassadeurs royaux susnommés, demandèrent à nous, notaires soussignés, qu'il leur fût fait et expédié un ou plusieurs actes publics.

Furent ces choses faites dans ladite église de Sainte-Radégonde, en l'année, le jour, le mois, l'indiction et le pontificat que dessus, en présence de révérends prieurs en Christ et Seigneur, les seigneurs Jacques et Jean, évêques de Rennes et de Saint-Malo, et de

maîtres et considérables gens les seigneurs Guidon, comte de Laval, Jean, seigneur de Rieux et de Rochefort, le maréchal Jean, vicomte du Faou, amiral de Bretagne, Tristan du Perier, seigneur de Quintin, et de plusieurs autres témoins, spécialement appelés et invités pour ce que devant.

Quant à moi, P. Besielli, archi-diacre de l'église de Carpentras et chanoine de celle de Nantes, docteur ès-lois, notaire public d'autorité apostolique et impériale, ai, en compagnie de vénérable seigneur Jean de Clerembault, chantre de l'église de Saint-Laud, notaire public au même titre aussi, et des témoins susdits, assisté à la requête, au serment, à son acceptation et à tous et chacun des autres actes précédemment relatés, tandis qu'ainsi qu'il est dit, ils étoient faits et accomplis par le très illustre duc et les ambassadeurs du roi, susdits;

Et toutes ces choses ai vu et entendu se faire, de même que je les ai reçues en une note, de laquelle j'ai extrait le présent acte public, fidèlement écrit par une main étrangère, contenant les textes des deux cédules et du mandat royal y insérés, et aux originaux collationnés, les ai souscrites de ma main et revêtues de mon scel authentique accoutumé, en preuve d'icelles, requis.

Et de ce qu'aussi, moi, G. de Clerembault, chanoine de l'Eglise d'Angers, chantre de l'église collégiale de Saint-Laud, près et hors des murs de la ville et cité d'Angers, d'autorité apostolique et impériale, notaire juré, j'ai, à ce qui précède, célébration de messe, prestation de serments, et toutes et chacune des autres choses susdites, tandis qu'elles se passoient,

disoient et faisoient ainsi par ledit seigneur duc et les ambassadeurs précités, été présent et personnellement assisté, de compagnie avec messire Pierre Besielli, archi-diacre de Carpentras, et ainsi se passer, les ai vues et entendues. Pourquoi à la présente pièce publique, fidèlement écrite par main étrangère, j'ai, usage en telles occurences, apposé ici mon scel public à ma propre signature manuelle, en foi et témoignage de la vérité de ce que devant requis.

Inutile de répéter ici que texte et traduction ont été revus avec le plus grand soin, grâce au concours de MM. Carrand, Gauguet, Béclard et Lemarchand.

V. GODARD-FAULTRIER.

PORTAIL

DE

L'EGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS.

INSCRIPTIONS HÉBRAIQUES

Traduites par M. l'abbé DELACROIX (1), du séminaire de Versailles.

Communication de M. l'abbé JOUBERT, custode à la Cathédrale d'Angers.

Dans les quatre voussures placées au-dessus du portail de l'église cathédrale d'Angers, se trouvent plusieurs inscriptions hébraïques. A l'exception de quelques-unes qui sont un peu effacées par le temps ou cachées en partie par une couche de plâtre, les autres sont bien marquées, et souvent il est aisé de distinguer les points-voyelles dont elles sont accompagnées et qui en déterminent le sens d'une manière

(1) Deux hébraïsans ont bien voulu revoir ce travail et m'aider de leurs conseils; l'un deux, M. Démiau, de la Congrégation de Saint-Sulpice, enseigne avec succès depuis de longues années l'écriture sainte et l'hébreu au grand séminaire du Puy.

plus précise. Il est facile de reconnaître que ce sont des qualités données au Sauveur dans l'Ecriture et exprimées dans les litanies. Parmi ces épithètes, il y en a qui lui sont attribuées à la lettre, dans Isaïe, chap. 9, v. 6... *Et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Consiliarius, Deus, fortis, Pater futuri sæculi, Princeps pacis.*

Toutes ces inscriptions sont au nombre de quatorze : il y en a une dans la voussure d'en haut, toutes les autres sont dans la troisième et la quatrième voussure.

Avant de donner la signification il est bon de montrer l'ordre dans lequel elles sont disposées ; il faut en lisant l'hébreu aller de droite à gauche.

N° de la Voussure.	Inscription.	Prononciation.	EXPLICATIONS.
1	יוֹעֵץ	ioëts	*Consiliarius*, qui porte conseil (Is. IX. 6.). On voit aussi dans les litanies : *Jesu magni consilii Angele.* Jésus ange du grand conseil.
3	אֱמֶת	imeth	*Veritas*, la Verité. Jésus-Christ dit de lui même dans l'Evangile, Saint-Jean. XIV. 6: *Ego sum.... veritas.* Je suis la vérité. *Litanies : Jesu lux vera,* Jésus vraie lumière ou lumière de vérité.
3	דֶּרֶךְ חַיִּים	dérec haim	*Via vitæ*, chemin de vie. *Ego sum via... et vita.* Je suis la voie et la vie, a dit le Sauveur à un de ses apôtres (St-Jean XIV. 6.). *Jesu via et vita nostra,* Jésus notre voie et notre vie.
3	שַׂר שָׁלוֹם	sar salom	*Princeps pacis*, prince de la paix (Is. IX. 6.). *Jesu Deus pacis,* Jésus Dieu de paix. Dans Isaïe, le Messie est appelé *prince*, c'est-à-dire le prince par excellence.
3	יְהוֹשֻׁעַ	ieosiah	*Salvabit*, il sauvera, c'est-à-dire sauveur, manière de parler usitée chez les Hébreux. *Ipse salvum faciet populum suum à peccatis eorum,* il sauvera son peuple en les délivrant de leurs péchés (S. Math. 1. 21), parole de l'ange Gabriel à la Sainte-Vierge. *Jesu zelator animarum,* Jésus zélateur des âmes.
3	אֵל	êl	*Fortis*, fort (Is. IX. 6.). Ce mot אֵל signifie tout ce qui a puissance, autorité. *Jesu Deus fortis,* Jésus Dieu fort.
3	בִּינָה	binâ	*Intelligentia*, intelligence. (En hébreu l'abstrait est pris pour le superlatif).

N° d'ordre	N° de la Voussure.	Inscription	Prononciation	EXPLICATIONS.
8	3	פלא	philé	***Admirabilis***, admirable (Is. IX. 6.). *Jesu admirabilis*, Jésus admirable.
9	3	כתר	queter	*Corona*, couronne. *Jesu corona sanctorum omnium*, Jésus la couronne de tous les saints. De même que dans la Genèse, Dieu dit à Abraham qu'il sera lui-même sa récompense, ainsi l'on peut dire que Jésus-Christ est la couronne des saints.
10	4	מסד	masad	(Ce mot vient de l'hébreu יסד fonder). *Fundamentum*, fondement. Ceci peut très bien s'appliquer au Sauveur d'après les paroles de S. Paul 1 ad Cor. III, v. II. *Fundamentum (enim) aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus*, Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ.
11	4	אלהים	eloïm	*Deus*, Dieu. *Jesu Deus noster*, Jésus notre Dieu.
12	4	אב לעד	ab läad	*Pater in æternum* ou *pater sæculi*, père des siècles (Is. IX. 6.). *Jesu pater futuri sæculi*, Jésus père des siècles à venir.
13	4	אל הדר	él ädar	*Deus gloriæ*, Dieu de gloire. *Jesu rex gloriæ*. Jésus roi de gloire (voy. n° 6).
14	4	מכמנים	miquemanim.	*Thesaurus*, trésor (du mot hébreu כמן *abscondit*). *Jesu thesaurus fidelium*, Jésus trésor des fidèles.

LA VIERGE DE NOZÉ.

Le Comité de salut public s'était tracé une double tâche : la première était d'arracher la vie aux suspects, c'est-à-dire à tous ceux qui n'avaient pas donné à la Révolution des gages suffisants; la seconde : de détruire, dans la génération survivante, qu'elle jugeait moins dangereuse, ou que son bras, las de frapper, ne pouvait atteindre, tous les germes de croyance et de principes moraux, capables d'inspirer à la société le désir de revenir vers cet ordre légal et régulier dont il voulait effacer jusqu'au souvenir.

Pour atteindre ce double but, il ne fallait pas seulement persécuter les corps, il fallait aussi, s'il est permis de se servir de cette expression, décapiter les âmes, c'est-à-dire, arracher de l'intelligence humaine, s'il était possible, cette faculté de l'amour divin qui la domine et ce sentiment de la foi chrétienne qui la couronne, annihiler en un mot l'idée de Dieu, autant qu'il dépendait de lui.

Sous ce double point de vue, il y avait autant et plus encore, peut-être, que dans d'autres contrées, à moissonner en Anjou, et la foi ne devait pas y décliner

plus qu'ailleurs, l'honneur de la persécution et du martyre.

Le couvent de la Visitation d'Angers attendait son heure, comme les autres abbayes et les autres institutions de ce genre, sans songer à une résistance impossible ou à une fuite flétrissante.

Les saintes filles de cette abbaye, à genoux, dans leur chapelle, étaient cependant agitées d'une frayeur que toute leur confiance en Dieu et que l'avant-goût de ses félicités éternelles étaient impuissants à calmer. — Ce n'était pas la crainte de la torture, la torture avait trop de prix pour elles; ce n'était pas la crainte de perdre la vie, elles en faisaient trop bon marché.

Ce qu'elles craignaient de perdre ou ce qui est la même chose et pis encore, ce qu'elles craignaient de léguer à leurs bourreaux, c'était le trésor de leur chapelle, et ce trésor ne consistait pas en reliquaires d'or artistement ciselés, ou en châsses incrustées de diamants et de pierreries, mais en une Vierge, objet de leurs dernières affections et qui décorait un de leurs autels.

Tandis que les religieuses de la Visitation, groupées autour de cette statue de la Vierge, comme des colombes autour de leur mère, s'enquéraient à voix basse, dans leur émotion, des moyens de la soustraire à des dangers de plus en plus imminents, la supérieure du couvent, en traversant l'un des corridors de la maison, y rencontra une personne que la Providence semblait envoyer exprès pour concourir avec elle à cette pieuse entreprise.

Cette personne, dont la fille existe encore aujourd'hui dans notre ville, était un des fournisseurs de la

communauté, généreux citoyen dont on exalterait davantage, ici, le courage et le dévouement, s'il ne s'étaient confondus parmi un trop grand nombre d'exemples du même genre, dans ces jours à la fois de sang, de vertus et d'épreuves.

Il venait de déposer dans l'office la provision nécessaire à l'entretien de la semaine et se disposait à retourner chez lui, lorsque l'abbesse de la Visitation lui raconta, en échange des perplexités de la ville, les anxiétés de la maison de Dieu.

Un coup de lumière traverse la pensée de ce digne homme : il va sortir avec sa charrette vide, il propose, avec l'aide du jardinier, d'y charger sous le linge qui recouvrait sa provision à son arrivée, le précieux fardeau qu'on ne sait à qui confier. Sa proposition est acceptée, on le lui abandonne, en chantant des actions de grâces, et telle est l'aveugle confiance qu'il inspire qu'on ne lui dicte aucune condition.

Rentré chez lui, il comprend que plus il cherchera à le dérober aux regards, plus il en révélera le prix et la signification à ceux qui parviendront à le découvrir; il l'expose dans sa boutique même et sanctifiant ce jour là sur la Vierge, jusqu'aux emblêmes du meurtre et du jacobinisme, il la coiffe du bonnet phrygien et la transforme, pour la multitude. en déesse de la liberté.

C'est grâce à ce stratagême que nous retrouvons encore aujourd'hui, dans la chapelle d'un de ses héritiers, et dans un état parfait de conservation, cette statue revêtue pour nous de la triple majesté du temps, de l'art et de la proscription.

Oublions donc, un instant, les vicissitudes quelque

intéressantes qu'elles soient, qu'elle a traversées jusqu'à nous, pour la regarder en face et concentrer notre attention sur le monument lui-même, abstraction faite des événements et des vertus qu'il rappelle.

Nous n'avons plus à aborder cette statue avec les préventions que son titre fait naître dans l'âme chrétienne, toujours prête, comme les sœurs humbles et naïves de la Visitation, à identifier l'emblème avec le sujet qu'il représente, sans chercher à se rendre compte du plus ou moins de connexité que l'art a pu mettre entre eux.

Ce n'est point l'heure, en ce moment, d'incliner nos yeux religieusement devant elle, heureux d'un rapport exact ou supposé tel, et sous le voile de la componction, de la confiance et de l'extase intérieure, mais de la considérer et de la toiser avec l'œil sévère de la critique, non plus comme l'image de la Reine des anges, non plus comme une chose pieuse et vénérable, non plus, en un mot, au point de vue de l'amour de l'aspiration, mais comme un objet d'art, au point de vue de l'examen et de l'étude.

Il y a, dans un monument de ce genre, quatre aspects dignes d'intérêt : la date de la composition, la tradition, l'exécution plastique, l'expression morale. Pour l'œuvre que nous avons à examiner, une autre considération, non moins intéressante, se joindra aux quatre premières, à savoir : la destination.

La Vierge de Nozé est dans le style du XVIIe siècle, plutôt de la fin que du commencement, à raison de l'école sensualiste à laquelle elle semble se rattacher, et dont l'apparition a marqué le déclin de la grande école des Puget, des Guilluin, des Auguier, des Sar-

razin, dont les productions admirables n'ont jamais donné de démenti aux glorieuses émanations du règne de Louis XIV.

Il y a entre elle et les statues de la chapelle de la Barre, comme l'a très judicieusement reconnu M. Béclard dans son travail sur Biardeau, des analogies telles, que non seulement on peut les attribuer à la même époque, mais qu'on est tout naturellement tenté d'établir entre elles un lien plus étroit.

Relativement à la tradition ou à l'intérêt historique de la statue, nous n'aurons point à entrer dans des développements plus étendus que ceux qui nous ont été fournis par l'épisode du couvent de la Visitation.

Nous ignorons, en effet, de qui l'abbesse avait pu recueillir cet héritage, et la date encore récente que nous venons de lui assigner, ne permet pas à l'imagination de l'entourer de cette poésie légendaire, de ces origines merveilleuses, privilége des siècles antérieurs.

C'est au sujet de l'esthétique de la statue que nous aurions le plus d'éloges à adresser à son auteur. La régularité et la pureté du visage de la Vierge, l'élégance répandue dans ses mouvements, l'harmonie et le moelleux qui se retrouvent dans les moindres détails des draperies, la sobriété et la convenance des couleurs au moyen desquelles la chair et les vêtements sont enluminés, concourent au moins, au point de vue physiologique, sinon au point de vue de la foi, à un ensemble dont le charme extérieur n'est pas contestable.

La beauté de la Vierge ne le cède qu'à la vérité de l'attitude de l'enfant, étendu horizontalement sur ses genoux. Ce front renversé et ce sommeil léger qui

clot à peine ses paupières, vous jettent dans une sorte d'ébahissement et dans une illusion presque complète. C'est ici que l'artiste a atteint le point culminant de son œuvre; il n'a rien refusé à la nature, admirablement interprétée dans cette tête blonde qu'on craint de réveiller d'un souffle, et qui pourrait, sous le rapport anatomique, être avouée des plus grands maîtres.

En présence d'un pareil résultat, on déplore l'abandon dans lequel est tombée de nos jours la sculpture polychrôme, et, quand on songe qu'elle peut répandre sur la statuaire une pareille animation et une pareille vie, on est véritablement surpris qu'on ne songe pas à la faire renaître et à user du concours que la science nous donnerait en ce moment pour l'application et la conservation des couleurs.

Malheureusement l'auteur de la statue n'avait pas à se préoccuper seulement du côté purement humain et en quelque sorte profane de sa composition; il n'avait pas à nous montrer une jeune et belle femme éprise elle-même de la beauté du fils qu'elle endort, et portant en quelque sorte jusque dans ses grâces même, le cachet de la faiblesse et de la séduction, héritage de la première femme; il devait sanctifier les charmes dont il allait la revêtir, et l'imprégner avant tout de l'élément divin. Il devait la dépouiller de tout ce qui révèle dans la femme les instincts terrestres, même dans le plus légitime amour, l'amour d'une mère.

C'est malheureusement sur ce point que l'artiste a échoué : il a oublié la pensée dominante que son ciseau devait imprimer à la matière; il a commis la plus grande faute qu'on puisse commettre dans une œuvre d'art, il en a omis le caractère, et dans une œuvre de

vocation religieuse, cette faute s'augmente de tous les agréments même et de tous les attraits par lesquels on pense la racheter.

Pour nous résumer sur ce monument, nous lui reconnaissons un mérite plastique qui ne se trouverait peut-être pas au même degré dans bien des œuvres réputées supérieures, mais il accuse, suivant nous, cet esprit de révolte légué par le XVIe siècle au XVIIe, et dont on retrouve les traces dans plus d'une composition de cette époque, esprit de révolte qui devait encore éclater au XVIIIe, sous une autre forme. A l'ombre même du pouvoir absolu et en pleine monarchie du grand roi, tout fermentait autour de l'artiste jeté sur la terre entre l'époque des réformes religieuses et l'époque des révolutions politiques, il ne pouvait se dégager de cette atmosphère philosophique et délétère pour se rattacher au spiritualisme ébranlé de toutes parts; ses inspirations devaient s'en ressentir, et c'est ce qui atténue à nos yeux une erreur qu'on doit plutôt reprocher à son siècle qu'à lui-même.

C'est pour cela que nous, hommes d'une autre époque, hommes de renaissance religieuse et morale, nous ne trouvons point dans la Vierge de Nozé, ce que nous cherchons, et que, privée de ce mysticisme, reflet nécessaire d'une œuvre ascétique, elle nous apparaît plutôt jolie que belle; plutôt belle que sainte, plutôt comme la fille d'Eve que comme la mère de Dieu, semblable à ces fleurs éclatantes dont l'incarnat et la grâce captivent les yeux, mais dont le calice n'exhale vers le ciel aucun parfum.

Qui sait, du reste (quand nous ne devrions trouver qu'en cela notre consolation), si ce n'est pas à cette

imperfection même que nous devons sa conservation.

Après des griefs aussi sévères que ceux que nous venons de diriger contre la Vierge de Nozé, on pourrait prévoir l'arrêt que nous allons porter sur sa destination actuelle et que, pour être conséquent avec nous-même, nous la placerions plutôt dans un musée que dans une église. Eh bien! l'on se tromperait sur nos intentions; nous ne la frapperions pas d'ostracisme; et aussi tolérants que l'Eglise elle-même, qui n'exclut personne, nous ne lui en fermerions pas les portes et en voici la raison : assurément la Vierge de Nozé est bien loin en sculpture des créations mystiques et des délicieuses peintures de Fiesole, et en statuaire de la vierge de Michel-Ange, dans l'église de Saint-Pierre de Rome; mais, pour être entachée d'une légère teinte de sensualisme, s'en suit-il pour cela que ce soit une œuvre païenne sortie d'un ciseau matérialiste et impur?

Non, la Vierge de Nozé n'a pas, il est vrai, dans les traits et dans l'extérieur, tout le degré de sainteté désirable pour une semblable destination, mais loin de présenter un aspect profane, elle a une expression modeste et pudique nullement incompatible avec la majesté du temple chrétien.

D'ailleurs, Messieurs, admettons un instant que nous refusions de rendre à cette statue sa destination naturelle, sa place à l'ombre de l'autel, outrageant à la fois l'Eglise dans sa première consécration, la statue dans sa renommée, et l'auteur dans son œuvre et dans sa mémoire; quelles ressources nous reste-t-il? L'exil ou le musée.

Je n'aborde pas la première hypothèse, j'ai une trop

haute opinion de l'esprit de convenance et du patriotisme qui vous animent pour penser qu'aucun de vous soit disposé à déployer une telle rigueur, à la repousser de notre ville et à la mettre au ban de son propre berceau. Cela n'est pas à discuter. Il ne nous reste donc plus qu'un musée à lui ouvrir.

Mais que vous offre de plus le musée que l'exil? Malgré les qualités qui lui manquent pour franchir le seuil du sanctuaire, cesserez-vous pour cela de la désigner par le nom que ces qualités, même absentes, supposent? Irez-vous la représenter comme une allégorie mythologique, comme une Vénus pudique, par exemple, endormant l'Amour sur son sein? Fausserez-vous ainsi la pensée de l'auteur, lui déroberez-vous, avec le nom de son enfant, sa part anonyme dans la gloire artistique de son temps, peut-être son plus grand bien, le vœu de toute son existence?

Croyez-vous qu'en s'en voyant menacé, il n'aimerait pas mieux mille fois, comme l'auteur de Galathée, la faire tomber en éclats à ses pieds? ou n'avoir jamais pris le ciseau dans ses doigts?

Cette composition est-elle à ce point dépourvue des conditions constitutives de la Vierge Marie, que l'on puisse raisonnablement et de sang-froid lui donner un autre nom?

Vous conviendrez que ce serait une persécution aussi chimérique que cruelle, puisque votre arrêt ne serait pas accepté.

Que résulte-t-il de là?

C'est que nous avons une œuvre incomplète à la vérité, une œuvre dans laquelle nous ne retrouvons pas la Vierge-Mère dans toute l'acception du mot,

mais une œuvre à laquelle nous ne pouvons cependant donner une autre appellation.

Ajoutons qu'il faudra non-seulement lui fermer la porte de l'Eglise, mais que nous devrons l'arracher de l'autel où elle est encore adhérente, où la religion l'avait bénie et érigée dès sa naissance, pour la placer dans un lieu rempli sans doute de merveilleuses créations, mais où elle pourra se trouver en fort mauvaise compagnie : entre des Apollon, des Jupiter et des Léda.

Si donc, nous ne pouvons, sans tomber dans l'injustice et le ridicule, priver la statue de Nozé de la place que son titre réclame, pourquoi hésiterions-nous à réhabiliter dans le temple dont elle est une relique, une composition, une figure qui, tout frappée qu'elle soit dans ses formes du cachet de la déchéance originelle, ne manque au moins, dans sa séduction même, ni de cette chasteté, ni de cette modestie, apanage de la vertu dans la beauté, surtout lorsqu'elle présente, au point de vue de l'exécution pratique, un mérite sur lequel nous sommes tous d'accord.

Sous ce demi-jour de l'ogive, qui sied aussi bien à la beauté novice qu'au front chauve du vieillard et du moine, les formes un peu mondaines que nous lui reprochons s'effaceraient en partie, et personne, en se recueillant, ne songerait, pas plus que les religieuses de la Visitation à voir en elle autre chose que la Vierge Marie.

Quel argument plus puissant peut on produire en sa faveur que la vénération dont elles l'entouraient au péril même de leur vie?

Sa cause serait bientôt gagnée devant vous, si elles

pouvaient se réveiller de la poussière où elles sont ensevelies, pour vous confier combien d'heureux instants elles ont passés à ses pieds, et combien elle leur inspirait de courage et de fidélité dans le service de Dieu quand elles venaient la contempler, humbles et candides, sous le voile du temple, à travers la fumée de l'encens, entre les rayonnements du tabernacle et les exaltations de la foi.

En un mot, comme tendance, l'imitation d'une pareille école doit être réprouvée pour l'avenir, mais pour le passé, comme faute individuelle rachetée par d'autres mérites, elle a droit à une grande indulgence.

Tel est sur cette sculpture, à laquelle on ne peut, dans tous les cas, refuser le titre d'objet d'art, notre avis que nous ne devons imposer à personne.

Il nous reste, à raison du prix qu'elle a pour nous, à former des vœux pour qu'elle ne sorte jamais d'une ville dont elle sera toujours, quoi qu'il arrive, un des principaux ornements, et dans laquelle tous les dangers et toutes les vicissitudes qu'elle a subis lui donneraient droit de cité, si nos sympathies n'étaient pas sans cela disposées à le lui offrir.

P. Belleuvre.

DE QUELQUES USAGES FÉODAUX

EN ANJOU.

C'est avec raison que Claude Pocquet de Livonnière s'exprime ainsi (arrêts célèbres, colonne 1218) :

« La grossièreté et la barbarie de certains siècles » d'ignorance avaient introduit certains devoirs, ou » *malhonnêtes, ou ridicules, ou bizarres* que les sei- » gneurs exigeaient de leurs vassaux et sujets ; mais » dans la suite les parlements ont ou aboli ces devoirs, » ou les ont changés en d'autres plus conformes aux » maximes de l'honneur, aux principes de la vertu et » aux règles du Christianisme. »

L'Anjou, Messieurs, a possédé plusieurs de ces droits seigneuriaux qui vous paraîtront tels, qu'il faudra bien appeler çà et là le latin à notre aide. Toutefois, il le faut dire hautement, les devoirs déshonnêtes sont, dans les institutions féodales, d'une si grande rareté, qu'ils ne doivent être considérés que comme des anomalies

impuissantes à jeter de la défaveur sur les mœurs de nos pères. Ces réserves faites, souffrez que je me débarrasse de suite des usages les plus difficiles à exprimer sans inconvenance. L'un d'eux est extrait d'un manuscrit inédit intitulé : « Procès-verbal de l'état des villes » et châteaux en Anjou, appartenant à très haulte, » très puissante et très excellente princesse Marie-» Anne de Bourbon-Condé, princesse du sang, surin-» tendante de la maison de la reine, fait par Michel-» Rigault des Poiriers, procureur-avocat fiscal, et » receveur-général desdites terres. »

Or, ce procès-verbal, rédigé dans le premier tiers du XVIII[e] siècle, nous apprend que sur les paroisses d'Ambillou, Louresse, Noyant et la Grézille, existait une châtellenie nommée *Sourche*, acquise par « M[gr] Louis, » deuxième du nom, prince de Condé, premier prince » du sang, des sieur et dame de la Beraudière, le 27 « septembre 1661. »

Par cette *acquisition*, par *son mariage* avec Claire-Clémence de Maillé-Brézé, comme aussi de nos jours par le ciseau de notre statuaire David, le grand Condé se rattache à l'Anjou, et ceci me semble bon à noter en passant, pour plusieurs raisons que vous entrevoyez très bien, une seule exceptée.

Voilà donc le vainqueur de Rocroy, de Fribourg et deNortlingen propriétaire de la châtellenie de Sourches, assez belle pièce relevant de la baronnie de Montreuil-Bellay, connue de vous, Messieurs, par ses droits étranges, tels que : *l'abbé dans l'eau, le chanoine botté* et *les grenouilles*.

Mais ce n'est là que bagatelle en comparaison de l'étrange redevance due à ladite baronnie par le châ-

telain de Sourches. Je copie textuellement Rigault : « Le seigneur de Sourches, écrit-il, doit se trouver » quand Madame la baronne de Montreuil-Bellay fait » son entrée audit lieu de Montreuil-Bellay et la doit » porter sur ses épaules jusque dans son château ; luy » doit donner de la mousse » (ici, Messieurs, le latin ne nous a jamais paru plus nécessaire) « de la mousse » *ut ipsa clunes suas in foricâ tergeret*. Cela fait, le che- » val ou la haquenée appartient au seigneur de Sour- » ches, qui monte dessus et le mesne chez luy. »

Ainsi, par suite du système féodal qui attachait les droits et l'homme forcément à la terre, il arrivait qu'un prince du sang, qu'un héros, pouvait, dans la rigueur du principe, être contraint, à cause de tel *fief servant* qu'il aurait acquis ou dont il aurait hérité, être contraint, dis-je, à personnellement acquitter des devoirs de la dernière inconvenance, et cela *au regard* de seigneurs d'une condition moindre, mais propriétaires du *fief dominant*.

La seigneurie de Somloire, en Anjou, ainsi que Pocquet nous l'apprend dans ses arrêts célèbres, col. 1218, avait des droits non moins incroyables.

Il en était de même de ceux du château de Pocé, que Bodin nous a fait connaître, mais dont une variante inédite extraite de Rigault vaut la peine d'être citée.

« La quintaine de Pocé, dit notre procureur fiscal, » doit se tenir dans les Chardonnets, à Saumur. »

On appelait *quintaine*, assure Ménage dans son Dictionnaire étymologique, « une sorte de jeu et d'exer- » cice. La quintaine, ajoute-t-il, est une grosse pièce » de bois fichée en terre, à laquelle on attache un

» bouclier et contre laquelle on jette en courant quel-
» ques dards, ou contre laquelle on rompt quelques
» lances. »

Puis, reprend Rigault, « tous les mariés qui cou-
» chent la première nuit de leurs noces sur le fief de
» Pocé doivent tirer la *quintaine*, et la femme doit
» *un chapeau de roses au seigneur de Pocé*, dans ledit
» lieu des Chardonnets.

» Au même jour que la quintaine se tire (c'est le
» jour de la Trinité), toutes filles entachées de ribau-
» derie doivent, au château de Pocé, tenir....... Ici,
» Messieurs, je passe un mot qui répugne à toute
» bienséance, mais équivalant au mot latin *Lupana-*
» *rium*.

» Le jour de la quintaine, le seigneur de Pocé ou
» ses officiers ont un bâton au bout duquel sont ses
» armes (blazon), et à l'autre bout une pointe de fer
» avec laquelle ils provoquent à la danse les *femmes*
» *jolies*, en les piquant de ladite pointe, et, si elles
» refusent de danser, elles doivent être fouettées sur-
» le-champ.

» Il y a longtemps, fait observer Rigault, que ce
» droit de quintaine n'a été exercé, et il a tant de
» *bizarrerie* dans l'exercice, que personne ne s'est
» avisé depuis longtemps de le faire servir. »

Le procureur a raison de traiter cette coutume de bizarre; il ne se serait même pas compromis en l'appelant *immorale*. Mais, dans sa pensée, le fisc ne doit rien y perdre, car il ajoute : « Si les mariés et les
» femmes ne se trouvent pas au jour de la Trinité
» pour tirer à la quintaine, ils sont amendables de
» chacun trois livres au profit du seigneur. »

La quintaine se tenait également sur la baronie de Trèves. Notre procureur fiscal s'en exprime de la sorte, dans son langage fort peu français : « La quintaine est » que tous nouveaux mariés sont obligés de rompre » une lance de bois de saulle ***sur l'eau*** ou ***à terre***, en » présence du seigneur ou officiers, sinon ils sont » amandables, et donnent au seigneur un septier » d'avoine. La quintaine se tire le jour de la Trinité » par tous les nouveaux mariés de l'année qui ont » couché la première nuit de leurs noces sur les fiefs » de la barronnie.

« Ce droit, » continue Rigault qui instrumentait sur Trèves, comme sur Milly, Pocé, etc., etc., « est » un peu négligé. » Il en a vraiment peine, aussi poursuit-il avec une assez plate bonhommie : « Je » ramasse mes pièces de bataille pour faire servir ce » droit, il peut produire quelque chose à sa S., mais » c'est un droit honorifique qui mérite estre conservé.

Etonnez-vous après celà, que notre fiscal ait été nommé la ***bête noire*** du pays.

Quoiqu'il en soit, il nous a laissé sur l'origine tant de fois contestée de la tour actuelle de Trèves, une date qu'il ne faut pas, ici, laisser échapper.

« La tour, dit-il, est une forteresse bâtie par les » soins de Robert-Le-Masson, en 1431, elle a été cou- » verte de plomb par Claude d'Avaugour, dame de » ladite baronnie de Trèves. »

Cette date, Messieurs, répond fort bien au style de cette tour, ce qui n'implique pas qu'il n'y ait point eu un château longtemps avant la construction de celle-ci ; il pourrait bien avoir existé au lieu nommé ***Barbacane*** qui est tout voisin.

Reprenons notre sujet pour mentionner seulement la cérémonie de la pièce de bœuf, sur le compte de laquelle Rigault écrit ces lignes : « Le prieur et les » religieux de Gunault doivent le jour du mardy gras » une pièce de bœuf d'un pied en carré, un baril plein » de vin, contenant trois pintes, une miche de cloître » rendable à la borne qui sépare les fiefs de Cunault » et de Trèves. Le cuisinier du couvent de Gunault » avec une lardoire, le boulanger avec son bluteau, » doivent y estre, et lorsque le prieur et les religieux » ont présenté la pièce de bœuf, pain et vin, le sei- » gneur baron (ou officiers), donne le tout aux pauvres » de la paroisse de Trèves. »

Ici, Messieurs, le procureur fiscal ajoute : « Si j'en » suis cru on commuera cette servitude qui est *gen-* » *tille*, en payant des rentes annuelles. »

Mais il ne dit pas qu'elles seront pour les pauvres.

Transportons nous maintenant aux environs de Nueil-sous-Passavant, dans un champ encore aujourd'hui nommé le *Pré aux cailles;* or, chaque année, à une certaine époque, le procureur syndic de Passavant et ses assesseurs, allaient trouver en ce lieu, les habitants de Clairé, qui devaient leur présenter des cailles de lait ou caillebottes, que nos graves magistrats recevaient sur de longues pelles de bois pour les faire sauter en manière de ce que l'on appelle en Anjou *virer les crêpes*. Ensuite, une pleine et entière liberté était accordée solennellement aux personnes présentes, qui pendant le court instant qu'elles en pouvaient jouir, se dépêchaient d'arracher les herbes du pré qu'elles s'entrejetaient au visage ; mais arrivait le maître, qui révolté du désastre de sa prairie (c'était son

rôle obligé), s'unissait aux ravageurs pour chasser et injurier les magistrats que l'on poursuivait jusqu'à Passavant.

Un autre usage non moins bizarre, existait également à Nueil : ceux de ce bourg, tous les ans, étaient tenus d'atteler vingt-quatre bœufs à une charrette qui devait traîner un tout petit roitelet perché au sommet d'une gaule.

Cette coutume en rappelle une autre du même genre, que cite Pocquet de Livonnière, col. 1213 de ses arrêts : « Le baron de Moncontour, écrit-il, qui » relevait autrefois du château de Saumur, exigeait » de son nouveau vassal qu'il lui présentât une » allouette chargée et curieusement liée sur un char » à bœufs. »

Jusqu'ici, Messieurs, l'arrondissement de Saumur nous a fourni la plus ample matière de ces singuliers usages, et c'est aussi le plus fertile en curieux monuments; à son tour, l'arrondissement de Baugé, va nous verser son tribut. Décidément la féodalité avait ses caprices à l'égard des jeunes mariés; la ville de Beaufort, de même que le Saumurois, ne fut point en retard de ce côté, ainsi que la *jetée des pelotes* nous l'apprend.

Cet usage est constaté par des procès-verbaux de 1671 à 1773, d'où M. Dubord à qui nous en devons la communication a extrait ce qui suit :

Jetée des pelotes.

« De la ferme des droits domaniaux de prévoté de la » ville et comté de Beaufort dépendait celui de la pelote.

» Tous les nouveaux mariés *qui couchaient la première* » *nuit de leurs noces* dans la ville et faubourgs de Beau- » fort devaient fournir, chaque année, au comte de » Beaufort, ou à son fermier, ou au receveur desdits » droits, chacun une pelote d'une grosseur compé- » tente, à défaut de quoi ils devaient tous *payer chacun* » 15 *sols* audit fermier ou receveur qui les fournissait » pour le prix d'icelles, et en *outre 3 fr. d'amende* contre » chacun des contrevenants qui refusait de se trouver » à la jetée de trois desdites pelotes qui se faisait ordi- » nairement tous les ans de dessus l'arche des grands » moulins de cette ville dans le ruisseau desdits mou- » lins, le lendemain *de la fête de Noël*, à l'issue des » vêpres de l'église paroissiale, ce qui se faisait jadis » le jour de fête de Noel, savoir une par *le sénéchal* de » Beaufort, la seconde par *le procureur* du roi et la » troisième et dernière par *le receveur* du comté. Les- » quelles pelotes devaient être courues par les nou- » veaux mariés, avec les anciens mariés contradic- » teurs et étaient réputées gagnées, lorsque les uns » ou les autres pouvaient les atteindre et toucher aux » buts fixés par le sénéchal; si c'était les nouveaux » mariés qui les gagnaient, ils ne devaient rien payer » au fermier; si, au contraire, c'était les anciens » mariés, ils gagnaient la pelotte seulement, ce qui » était décidé sur-le-champ par le jugement du séné- » chal qui devait se prononcer sur le lieu, sur les » conclusions du procureur du roi, ainsi que contre » ceux qui étaient amendables faute de comparution, » le tout conformément aux arrêts de la cour du par- » lement de Paris et à la déclaration rendue par les » habitants de Beaufort aux assises tenues au château

» de la Menitré, le 15 janvier 1684, et encore suivant » la pancarte servant de réglement desdits droits, » enregistrés à la table de marbre, à Paris, l'an 1600.

» Le fermier présentait requête pour faire valoir ses » droits. Le sénéchal, vu la requête, ordonnait de » communiquer cette requête au procureur du roi, et » du comte de Beaufort pour, sur ses conclusions à » lui rapportées, être statué ce qu'il appartenait.

» Vu la requête et l'ordonnance, il requérait pour » le roi, le seigneur comte de Beaufort, qu'il fût fait » droit sur la présente requête et que l'ordonnance » qui sur icelle intervenait, fût publiée au prône de » la grande messe (jour de Noël), afin que personne » n'en pût prétendre cause d'ignorance et qu'au sur- » plus la présente fût déposée au greffe de la séné- » chaussée pour y avoir recours quand besoin serait.

» NOTA. La pelotte était prise dans l'eau, et gagnée » si elle était portée au but déterminé. Les vainqueurs » recevaient du fermier, du droit, chacun 15 sols et » quelquefois davantage, selon le bon vouloir du » sénéchal. »

Une autre coutume assez curieuse se rattache également à la ville de Beaufort; nous en devons la communication à la même personne. Cette coutume a pour titre :

Repas dû par le propriétaire de la Prévôté de Corné aux officiers de la sénéchaussée de Beaufort.

« Le propriétaire de la prévôté était obligé, chacun » an, le mardi d'après les fêtes de la Pentecote, d'a-

» voir et servir audit Corné, des étables garnies, fournies et remplies de foin, les rateliers et la place desdites étables garnis de paille fraîche, et les poteaux remplis de bonne avoine, pour y recevoir et nourrir les chevaux du seigneur roi (1) et comte de Beaufort et de ses officiers, et de faire referrer leurs chevaux, s'ils en avaient besoin, et d'avoir et tenir pareillement une étable ou chambre garnie de paille fraîche pour les chiens de chasse du seigneur roi comte de Beaufort et de ses officiers, du pain à suffire et de l'eau fraîche pour les nourrir, une perche et une poule pour l'oiseau à poing; il était en outre tenu, aussi chacun an, ce même jour, de servir audit seigneur roi et comte de Beaufort, et à ses officiers, un festin et dîner composé d'une soupe *safranée*, un trumeau de bœuf, un côté de mouton entier, un *chevreau entier, à cornes, tête et pieds dorés* et un oison, le tout farci, et d'autres viandes à suffire, ensemble du pain et du vin blanc et noir, sans compte, tant qu'il en était besoin, avec un *sursumeau* de cerises, si la saison permettait d'en pouvoir trouver, sinon et à défaut desdites cerises, deux douzaines de liasses de pieds de mouton fricassés, et ledit service était dû depuis l'heure de huit à neuf heures du matin jusqu'au premier son des vêpres, qui se disaient anciennement ledit jour, avant que la fête fût supprimée. Le propriétaire était fondé dans la tierce partie des deniers recueillis ledit jour pour l'herbage des porcs qui sont ledit jour herbagés

(1) Roi ou comte de Beaufort, selon que le comté appartenait au roi ou à des engagistes.

» (ès-herbages dudit comté de Beaufort, froux et com-
» muns dudit Corné) jusqu'au premier son desdites
» vêpres, c'est-à-dire jusque sur les deux heures de
» relevée, en fournissant par ledit propriétaire de la
» prévôté de Corné, au receveur desdits herbages une
» table, un tapis et une feuillée au devant de la grande
» porte de l'église paroissiale dudit Corné, pour faire
» ladite recette.

» Cette cérémonie avait lieu, chaque année, pour la
» conservation des droits de Sa Majesté comme comte
» de Beaufort.

Procès-verbaux de transport de 1716 *à* 1770.

« Par un arrêt du 8 mars 1768, l'un de ces prévôts
» fut déchargé du soin de préparer ce repas moyen-
» nant une somme de 20 livres.

« D'après procès-verbal pour ce repas, du 27 mai
» 1738,

» Concession de la terre et seigneurie de la prévôté
» de Corné avait été faite aux doyen et chanoines du
» chapitre de l'église royale de Saint-Laud lès Angers,
» à la charge toutefois de se conformer au règlement
» précédent. »

Nous aurions pu, Messieurs, étendre nos citations et vous parler du *Saut des Mariés*, qui se pratiquait sur le fief d'Ecottiers, canton de Doué, et enfin du fameux roi de Carbai, canton de Pouancé, roi couronné d'un diadème de peau de saule et d'un bandeau d'oreilles de lièvre (1), mais ces usages ont été publiés,

(1) Hiret, page 359.

et nous tenions à ne vous donner que ceux qui ne l'avaient pas été. Une autre fois, nous essaierons de rechercher le sens caché de ces coutumes étranges.

Comme nous terminions cette notice, M. Port, notre nouvel archiviste, a bien voulu nous communiquer une liasse curieuse, contenant quatorze pièces et intitulée le *Ronceray, Epinard, course des pelottes à partir de* 1554, de laquelle liasse nous avons extrait ce qui suit :

Course de plotte (sic).

« Le jeudy 30e jour d'octobre 1670, après midy,
» Par-devant nous, René Pétrineau, licencié es-
» loix, avocat au siége présidial d'Angers, sénéchal
» de la chatellenye d'Epinats (sic), estant es-commune
» dudit Epinats, au-dessous proche le pont dud. Epi-
» nats, en présence de Me François Poisson, licencié
» ès-loix, aussi avocat audit siége, procureur fiscal
» de lad. chatellenye, Me Etienne Yvard, nostre gref-
» fier, et autres, ont comparu : (ici les noms des ma-
» riés depuis la dernière course de pelottes), lesquels
» mariés ont dit estre prêts, ainsi qu'ils y sont obli-
» gés, et en conséquence de notre ordonnance. L'as-
» signation donnée au jour, en vertu d'icelle, par Ma-
» rin Richard, sergent de lad. chatellenye, de procé-
» der présentement à la course des pelottes, par les
» lieux et endroits accoutumés, et à cet effet, en ont
» présenté et mis en main de notre greffier chacun
» une ; Pour leurs femmes, ont offert et consenty
» qu'elles rendent leurs devoirs de chacune un bou-

» quet de fleurs, faire les autres obéissances, comme » il est de coutume, dont leur avons décerné acte; et » audit procureur de la Cour luy, ce requérant de ce » que les susnommés mariés ont procédé à la course » des pelottes, et commencé lad. course, après avoir » été par nous *jetté* une desd. pelottes dans les dites » communes, le long et vis-à-vis d'une pièce de bois » et terre appelée Beaulieu, séparée de ladite commune » d'un fossé et haye, *continué* icelle course dans le com- » mun le long des autres terres, aussi séparées dud. » commun par hayes et fossés jusques au droit des » des terres dépendant du lieu de Maulny, *passé* le » long desdites terres et fossés, particulièrement entre » icelles terres de Maulny et une lisière de terre es- » tant dans ledit commun, et *continué* de même le » long et joignant les murs faisant closture du jardin » de Chatillon, et *passé* au travers d'une pasture es- » tant entourée de hayes et fossés, la plus grande par- » tie de laquelle pasture a esté usurpée sur ledit com- » mun et d'icelle posture, *continué* ladite course dans » ledit commun, et jusques et en dedans les partyes » appelées les Rochettes, estant dud. commun, et en- » core *continué* par la boire appelée la Cour de Vert, a » tourner le long de la rivière de VIEILLE MAYNE, re- » tournant le long d'iceux jusques audit pont où ils » ont commencé ladite course, près led. bourg d'Epi- » natz et autres lieux anciens et accoutumés.

» Et à l'égard desd. femmes, en présence et du con- » sentement de leurs dits maris, ont présenté et baillé » *chacune un bouquet de fleurs, dit les chansons* et fait les » autres obéissances accoustumées, et à l'égard des » défaillants, les avons, pour le profit du deffault,

» condamné en chacun vingt sols d'amende; de tout » quoy avons donné le procès-verbal, etc.

D'un autre procès-verbal de la même liasse, résulte que des propriétaires voisins ont voulu, le 16 mai 1646, s'opposer à ce que « la course desd. pelottes fust » faitte entre les chesnes qui sont dans les communs » devant leurs maisons de Maulny et les hayes de » leurs terres, prétendant que lesdits chênes sont à » eux, et néanmoins lesdites pelottes ont été *jetées et* » *courues* entre lesd. chênes et leurs hayes, nonobs- » tant leur opposition, à la manière accoustumée, afin » de montrer et déclarer lesdites choses estre dans » lesdittes communes... »

Ce passage prouve fort bien que la course des pelottes avait ici son utilité, c'était au profit du couvent du Ronceray, possesseur de la châtellenie, terre et seigneurie d'Epinard, comme un acte de propriété.

Il suit d'un autre procès-verbal, du mardi, dernier de juillet 1554, que les pelottes étaient couvertes de cuir. « l'un des quartiers estoit de cuir *rouge*, un » autre de cuir *jaulne*, l'autre *vert*, l'autre quartier » *blanc*. Ladite pelotte semée par-dessus de *croissants* » et de *crosses*. »

Les communs dont il s'agit se nommaient *Communs de l'abbesse*, et les jeunes mariés de ladite châtellenie d'Epinard étaient obligés à courir la pelotte comme *sujets estayers* dudit lieu « pour leurs *estaiges* et *droits* » *d'usage* et pasturage qu'ils avaient esdits communs » pays et pastures. »

M. Port nous fait connaitre également une autre pièce, d'ou il suit que le 24 mars 1739, sur les quatre heures après midi, devant le sénéchal de la châtel-

lenie de l'abbaye royale de Saint-Florent près de Saumur, s'est tirée la quintaine dans la rivière du Thouet, au lieu appelé la Poterne. Les nouveaux mariés des paroisses de *Saint-Hilaire-de-l'Abbaye* et de *Saint-Barthélemy* en furent les acteurs. A cet effet, « ils sont » entrés dans un bateau, tenant une lance ou baguette » à la main, qui leur a esté fournie de la part de mon- » seigneur de cette cour, pour laquelle ils ont payé » chacun huit deniers, et à force de ramer ont tiré » droit à l'écusson attaché au posteau qui est au mil- » lieu de lad. rivière, et icelles baguettes rompues, » les unes au premier tour, et les autres au deuxième. » Ensuite de quoy sont sortis dudit bateau et ont les- » dits.... présenté leurs femmes à dom René Le Cu- » reuil, prestre religieux et procureur de lad. abbaye, » desquelles il a receu les baisés et les bouquets en la » manière accoutumée. ».

M. Port nous a fait espérer qu'il pourrait nous donner d'autres communications qui, grâce à sa complaisance et à ses lumières, nous mettront à même un jour de compléter les usages féodaux de l'Anjou.

V. GODARD-FAULTRIER.

VILLES ET VOIES ROMAINES

DE L'ANJOU,

ou détermination de l'emplacement des stations du pays des Andes mentionnées sur les routes antiques de la Table Théodosienne.

RAPPORT

lu à la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, le 21 juillet 1854.

Messieurs,

Une commission, composée de MM. Beraud, Lemarchand et Adville, a été nommée pour vous faire un rapport sur l'ouvrage de M. de Matty de Latour, intitulé : *Villes et voies romaines de l'Anjou, ou détermination de l'emplacement des stations du pays des Andes mentionnées sur les routes antiques de la Table Théodosienne.*

Ce travail comprend trois mémoires :

Dans le premier, l'auteur traite la question du triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou au

temps des Gaulois, sous la domination romaine et après l'invasion des Barbares.

Ce mémoire est accompagné de trois cartes concernant le tracé détaillé des voies antiques de l'Anjou, le tracé général des principales de ces voies, prolongées vers les diverses provinces de l'empire romain, et les ruines de Juliomagus à Empiré, près d'Angers, dans le camp de César, au confluent de la Maine et de la Loire.

Le second mémoire a pour objet la voie romaine de la capitale des Turones à celle des Andes, son tracé sur la rive droite de l'ancien lit de la Loire, entre Cæsarodunum (Tours) et Juliomagus, et l'emplacement de sa station Robrica, avec une carte géographique et des notes dont l'une est relative au massif des voies romaines.

Le troisième mémoire a pour but principal de fixer la position de Combaristum et de Sipia, placés sur la voie de Juliomagus à Condate, et les principales voies qui s'y rattachent. — A la suite de ce mémoire sont les cartes comparées des grandes voies anciennes et modernes de la partie du nord-ouest de la Gaule et précédées d'une note sur le tracé des voies romaines.

Le premier mémoire comprend quatre parties dont voici les sommaires :

1re *partie*. — Examen des opinions des principaux historiens de l'Anjou sur l'emplacement de son ancienne capitale, et considérations qui tendent à prouver qu'il n'a pas toujours été le même.

2e *partie*. — Emplacement de la capitale de l'Anjou du temps des Gaulois.

3e *partie*. — Emplacement de la capitale de l'Anjou

sous la domination romaine et après l'invasion des Barbares, ou fixation de Juliomagus à Empiré, au confluent de la Loire et de la Maine, et d'Andecavi à Angers, sur la Maine.

4e *partie*. — Résumé. — Conclusion.

1re PARTIE. — « Les meilleurs historiens géographes et antiquaires, dit M. de Latour, se sont accordés à placer à Angers, capitale de l'Anjou moderne et aujourd'hui chef-lieu du département de Maine et Loire, l'emplacement de la principale ville des Andes, ou Andegaves dans les temps anciens, c'est-à-dire sous les Gaulois, les Romains et les Francs; mais des preuves décisives manquent à l'appui de leur opinion, qui, bien qu'elle soit entourée d'incertitudes, est pourtant devenue universelle, de sorte que ce problème historique et géographique, plein d'intérêt, est encore à résoudre. »

M. de Latour, qui s'est proposé de chercher la solution de ce problème difficile, expose, discute et combat successivement les opinions de Bourdigné, d'Hiret, de l'abbé Ollivier, de Bodin et de M. Godard-Faultrier.

Suivant Bourdigné, le nom primitif de l'Anjou aurait été Algada, et celui de la ville principale des Egadiens, *Gades* ou Andes; lequel elle retint, dit Bourdigné, longuement, comme on le voit dans les Commentaires de César. M. de Latour fait remarquer que cette assertion est erronée : César n'a donné le nom d'Andes qu'aux habitants de l'Anjou; il n'a pas dit le nom de sa capitale. On doit croire, dit l'auteur du mémoire, que Bourdigné a trouvé ce nom dans Andecanis des vers ci-après, traduits du poète grec

Apollonius, où il a reconnu la position d'Angers sur un rocher élevé.

Est juxta equoreos urbs dura in rupe britannos,
Et Cereris dives et Bacchi munere plena,
Andecanis greco sumens a nomine nomen;
Hanc Sarrone patres regnante principe Gallos.

Apollonius, par ces paroles : *Greco sumens a nomine nomen*, nous apprend que ce mot Andecanis est dérivé du grec; mais pourquoi une étymologie grecque? dit M. de Latour : « la ville ayant dû être fondée par les Galls ou Celtes, c'est plutôt une étymologie celtique qu'il faut chercher.

» L'étymologie celtique nous a paru évidente.

» Si, lors de la fondation de la ville primitive de l'Anjou, ce pays s'appelait *Ægada*, à cause du mot celtique *Æga* (eau), qui caractérise si bien un pays arrosé dans sa partie centrale par un si grand nombre de rivières, telles que la Loire, la Mayenne, la Sarthe et le Loir, il est probable que les habitants avaient un nom qui en dérivait et que Bourdigné a traduit en notre langue par *Egadiens*. Il est encore probable que leur capitale eut aussi pour nom un dérivé d'*Ægada*, tel que *Ægavi* ou *Ægani*. Mais un autre nom, celui des Andes, qui, à lui seul, a désigné les anciens habitants de l'Anjou, et très probablement aussi leur capitale, s'est ajouté à celui-ci postérieurement, puisque l'ancienne ville d'Angers (*Ægani*) s'appela *Andegani* ou bien *Andecani*, comme on le voit dans Apollonius. Quelle en est la raison? Ce mot Andes, qui, d'après les localités nombreuses auxquelles il s'ap-

plique, doit signifier bois, forêt, en langue celtique, n'est-il pas un mot tout aussi caractéristique pour l'Anjou, qui était couvert de forêts, que celui d'*Æga* (eau)? Celui-ci forma d'abord le nom des *Egadiens* et de leur ville, l'autre s'ajouta naturellement au premier, et la réunion de ces deux mots, qui a pu, d'ailleurs être suggérée par la position particulière de l'emplacement d'Angers, d'une part entouré de bois, et d'autre part entre la Maine et la Loire, servit aussi à dénommer leur ville primitive et les anciens habitants du pays. »

Cette association de deux noms est très ancienne, puisque Apollonius écrivait 232 ans avant Jésus-Christ. Elle disparut pour un temps, car on ne voit plus à l'époque de César que le mot Andes, mais il reparaît après lui, puisque Pline et Tacite disent l'un *Andegavi* et l'autre *Andecavi*, pour désigner les habitants de l'Anjou.

Comment le nom de *Andegavi* a-t-il été remplacé par celui de *Andes* seulement? Des changements de position dans la capitale n'auraient-ils pas produit cet effet? ne proviendrait-il pas d'un emplacement où l'élément *Æga* dominerait beaucoup moins et où celui de *Andes* ayant la préférence, comme formant la partie principale, aurait fait abandonner l'autre?

Cette observation, qui a fait naître nos premiers doutes, dit M. de Latour, sur l'invariabilité de l'emplacement d'Angers, s'accorde avec l'opinion que nous serons conduit à émettre ultérieurement sur cet emplacement, par des recherches directes et des preuves révélées par l'examen des lieux.

Hiret dit que la ville d'Angers fut bâtie 300 ans

après le déluge, sous Magus, roi des Gaules, et qu'elle fut nommée Julio-Magus du nom de ce souverain. Le nom de Julio-Magus, d'après l'histoire, n'a été donné à la ville des *Andes* qu'après l'arrivée des Romains. Julio-Magus, Cæsaromagus, Augustomagus, où l'on aperçoit clairement les noms de Jules, de César et d'Auguste, auraient été bâties par Magus, ou en l'honneur de Magus!!....

Hiret, dit l'auteur du mémoire, a commis ici une erreur grossière, qui méritait à peine d'être relevée. Il est généralement admis que le mot *Magus* signifie enceinte, enceinte de ville, bourg ou château.

J'avoue que l'assertion de M. de Latour me paraît hasardée, quant à la signification du mot magus. Il dit, page 19 : *mag* est le radical dans la langue celtique, et page 136 : nous retrouvons l'indication de presque toutes les acceptions du mot *magus* dans l'origine hébraïque que Etienne Guichardin donne à ce mot dans son livre intitulé : Harmonie étymologique des langues.

J'ai consulté plusieurs dictionnaires hébreux, et j'ai trouvé *mag* ayant la signification de *magus* en latin et de *magos* en grec, c'est-à-dire sacerdos, medus, mage, prêtre, mais aucune des acceptions reconnues par M. de Latour. Le radical *mag* donné par Court de Gebelin, dans ses étymologies celtiques, a exactement les mêmes significations que dans la langue hébraïque.

Suivant l'abbé Ollivier (1), une colonie de Phéniciens, chassés de leur pays par Josué, aborda sur les bords de la Loire où elle s'établit; c'est, dit-il, de cette

(1) Son mémoire parut en 1779.

époque que paraît dater la première cité angevine. Ces Phéniciens reçurent le nom de *Andes*, qui dans leur langue signifie errants, vagabonds, à cause des déplacements continuels de cette colonie. — Les lieux les plus anciennement habités de l'Anjou lui paraissent être Empiré, à l'embouchure de la Maine et de la Loire, et Andard sur ce fleuve, à environ 4 lieues d'Angers. Le premier de ces mots signifie en phénicien, suivant lui, lieu fertile ou pays cultivable, et le deuxième *demeure des Angevins*.

M. de Latour n'accepte ni la colonie phénicienne, ni les étymologies de l'abbé Ollivier. Je pense qu'il a raison. — Je ne sais si l'abbé Ollivier a puisé dans Bochart sa science étymologique, ou si, comme ce savant orientaliste, il a fait une étude approfondie de la langue primitive. Ce qui pourrait faire supposer que Bochart a été son maître et son guide, c'est que l'un et l'autre voient du phénicien partout.

Notre abbé prétend que la Doutre, cette partie de la ville d'Angers, située au-delà de la Maine, par rapport à la cité, n'a d'autre étymologie que le mot Phénicien *ébre*, prononcé par les orientaux *obre* et *oubra*, d'où sera venu *outre*, ainsi que le mot latin ultrà. Le mot ébre en Phénicien signifie au-delà.

On peut, dit-il, regarder encore comme d'origine phénicienne le mot Balmette, nom d'un petit couvent de Récolets à la proximité d'Angers. Ce mot *Balmette* signifie prince de la mort, suivant le style des Orientaux, parce que c'était de là qu'on précipitait dans un gouffre très profond les malfaiteurs enfermés dans un sac, souvent avec un singe, qu'on regardait comme des plus malfaisants entre les animaux. Je n'ai pas le

droit personnellement de contester la légitimité des étymologies de M. l'abbé : sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, j'ai de l'ignorance à fond; mais, si je ne puis combattre ses doctrines par des raisons qui me soient propres, je puis lui opposer des autorités qui, bien qu'ensevelies dans la poussière des bibliothèques, n'en sont pas moins d'un très grand poids.

Chorier dit que balme ou baume signifie une grotte, quelquefois un territoire coupé de vallons et couvert de bois. Mabillon prétend que balma est un ancien nom gaulois, qui signifie un rocher, *rupes*; l'historiographe Valois pense que chez les Celtes ce nom signifiait une caverne située sur une montagne ou un lieu élevé.

Cette dernière étymologie me semble plus simple et plus naturelle que celle de l'abbé Ollivier : l'ancien couvent de la Baumette est situé sur un rocher qui domine sur la rive gauche de la Maine, et où se trouve effectivement une caverne.

M. de Latour n'ayant parlé ni de la Doutre ni de la Baumette, j'ai peut-être tort, Messieurs, d'exprimer ici mon opinion sur la valeur des étymologies phéniciennes de l'abbé Ollivier.

Suivant cet abbé, avons-nous dit, la première ville angevine fut bâtie à Empiré, la seconde sur le sol où se trouve Andard; il suppose que la ville d'Empiré avait 3000 ans de date à l'époque où les Romains s'établirent dans les Gaules.

M. de Latour n'accepte ni les preuves ni les raisonnements de l'abbé Ollivier, mais il pense que l'on doit tenir compte de ce qu'il peut y avoir de bon dans ses

observations et ses conjectures sur Empiré et sur Andard.

Bodin présume que le chef-lieu des Andes était situé où est actuellement cette partie de la ville d'Angers qu'on nomme la Cité, sur une roche escarpée, dont le pied touche presque la rive gauche de la Maine. Cette position est bien, comme le dit César, celle que choisissaient les Gaulois, sur le bord des rivières et à l'abri des forêts. Cependant Bodin n'ose rien affirmer, parce qu'il ne peut s'appuyer d'aucun témoignage historique et qu'il n'y trouve aucun monument celtique. Cette sage réserve ne satisfait pas M. de Latour : il lui reproche d'avoir méconnu le témoignage d'Apollonius, qu'il connaissait sans doute.

Bodin croit que Juliomagus a été bâti par César ou par un de ses successeurs. A ce sujet, il dit :

« Dumnacus ayant fait brûler toutes les villes des
» Andes avant que d'aller assiéger Limonum (Poitiers),
» il est très probable que leur chef-lieu ait occupé la
» place où se trouve Angers, et c'est peut-être ce mo-
» tif qui détermina César à bâtir Juliomagus. »

M. de Latour ne croit pas que Dumnacus ait brûlé les villes des Andes. Il est plus probable, dit-il, qu'elles furent incendiées par le vainqueur. Quant à Juliomagus, son emplacement n'est pas celui que lui assigne Bodin.

En sa qualité d'historien, M. Godard admet naturellement, d'après la croyance générale, que la capitale de l'Anjou a été de tous temps à l'emplacement d'Angers; mais, dit M. de Latour, il a éprouvé, comme antiquaire, le besoin de citer des preuves à l'appui d'une cause qui, selon nous, n'est pas bonne.

Il rappelle les travaux modernes qui ont jeté un si grand jour sur l'histoire mystérieuse des Gaulois, barbares venus de la haute Asie, Scythes fiers et indomptables, qui, sous le nom de *Galls*, s'établirent à l'occident de l'Europe.

Ce sont, suivant M. Godard, les véritables fondateurs de la première ville des Andes. « Nous affirmons, dit-il, César et Tacite en main, qu'une peuplade existait en Gaule, sous le nom d'Andes, Andecavi; que cette peuplade, située dans nos contrées, avait, par argument des Bulletins de César, une organisation politique, un chef militaire, Dumnac, par conséquent un lieu centre d'administration; partant, une ville ou un bourg. Son nom est ignoré, mais les dénominations d'Andes, Andecavi, ont toutes les deux de commun le radical Ande, qui, très probablement, fut le nom de la ville. » M. Godard ne sait quelle place occupait cette ville sous les Celtes. Mais il croit, que, nonobstant l'absence des preuves directes, la possession du sol vaut, jusqu'à preuve contraire; or, il ne croit pas qu'il soit possible de prouver rationnellement qu'Angers ait existé ailleurs que sur la roche schisteuse où il repose aujourd'hui. Il fait remonter la prise de possession du ve au IIIe siècle, et il conclut qu'une possession continue de treize à quinze siècles est un témoignage suffisant pour faire présumer qu'Angers dut toujours être à la même place.

M. de Latour réfute les assertions de M. Godard; il les combat par des raisonnements, par des faits et des autorités, et termine la première partie de son mémoire par des exemples nombreux de villes dont l'emplacement a été changé.

La seconde partie de ce mémoire a pour objet la recherche de l'emplacement de la capitale de l'Anjou du temps des Gaulois. Des conjectures basées sur les récits de l'histoire et sur les dénominations des habitants du pays, font penser, suivant l'auteur, que l'ancienne capitale des Egadiens et plus tard des Andégaves, d'abord sur le rocher d'Angers, fut transférée ultérieurement dans la plaine, sur les bords de la Loire, avant la conquête des Andes par les Romains.

Mais où trouver cette seconde capitale des Andes?

Le silence de l'histoire, à cet égard, force l'auteur à diriger ses recherches d'après les conditions caractéristiques de l'existence de cette capitale à l'époque de la conquête des Gaules; il trouve que de tous les emplacements de l'Anjou, celui d'Andard est celui qui convient le mieux. Suivant lui, le système des voies de communication qui se rattachent à ce point en est une confirmation remarquable. D'ailleurs l'étymologie du mot Andard est aussi une révélation pour M. de Latour. Ce mot est composé de deux racines : « Le mot Andes, que cet antique emplacement a conservé pour préserver de l'oubli une vérité historique, et la désinence du mot Andard, *ard*, ne tire-t-il pas son origine de *ardere* (brûler), *arsum* (brûlé)?

Ce mot rappelle le sort de la capitale des Andes incendiée par le général victorieux. Doit-on voir dans Andard (Andarsum) autre chose que ces mots Andes brûlés, lorsqu'on peut s'appuyer sur des exemples analogues, notamment dans le département de la Vienne, où il y a Saint-Julien-d'Ars, Saint-Martin-d'Ars, dont la signification est bien connue?

M. de Latour ajoute de nouvelles preuves, fournies

par la retraite de Dumnacus. Le passage de la Loire par ce général, dit-il, ne peut être cherché qu'entre le camp de Chénehutte et celui de César. La plaine de Louerre et la partie correspondante de celle de l'Anjou, lieux des combats entre les Romains et les Andes, se trouvant sur la ligne de Doué à Andard, fixent à ce dernier point, qui était sur la Loire, la capitale des Andes.

M. de Latour fait une longue citation du supplément de la guerre des Gaules par Hirtius Pansa, continuateur de César, relative à la retraite de Dumnacus, d'où il infère, par les traces étymologiques des deux combats, que la défaite de ce général se consomma sur les bords de la Loire, en face d'Andard.

Les preuves données par l'auteur sont surabondantes ; mais il nous semble que la plupart reposent sur des hypothèses plus ou moins problables, et qui, par conséquent, ne peuvent donner lieu qu'à des opinions contestables, parce que leur vérité n'est pas susceptible d'une rigoureuse démonstration.

Quand le doute est dans les prémisses, la certitude ne saurait se trouver dans la conclusion.

Sous la domination des Romains et après l'invasion des Barbares, Juliomagus, troisième capitale de l'Anjou, a dû être bâtie sur un emplacement différent de celui de la ville gauloise. La preuve en est, dit M. de Latour, dans la terminaison *magus*, qui paraît n'avoir été donnée dans la Gaule qu'à des villes bâties sur des emplacements nouveaux. L'emplacement de cette ville lui a été révélé par l'étude des voies romaines, et par des restes nombreux d'antiquités qui sont ceux, non d'un simple camp, comme l'ont cru

les antiquaires jusqu'à ce jour, mais bien d'une ville antique importante. Il prédit que les nouvelles découvertes amenées par le temps, mettront infailliblement cette vérité hors de doute.

« On a dit que *magus* signifiait un gué, un passage de rivière, un champ, une ville, une enceinte de ville, une forteresse, un lieu fort ou contenant des munitions de guerre..... » Toutes ces acceptions, dit M. de Latour, sont bonnes pour nous dans le cas particulier qui nous occupe. Chacune d'elles est un flambeau qui fait luire à nos yeux la vérité. En effet, qu'on voie dans Juliomagus, le gué, le bac, la maison ou l'habitation de Jules, le champ, l'enceinte ou la ville de Jules, n'est-on pas forcé d'y reconnaître clairement le nom d'une ville nouvelle créée par Jules, ou qui a reçu son nom de sa forteresse, de son camp, de l'édifice où il a habité, du gué ou du bac qui y conduisait? Et, puisqu'il en est ainsi, peut-on voir avec plus d'évidence l'emplacement de Juliomagus dans l'enceinte dite du camp de César, au confluent de la Maine et de la Loire, où, tout porte à le croire, ce conquérant a séjourné?... Ainsi, Juliomagus, bâti sur un emplacement nouveau, n'a pas dû être Angers. — Celui d'Empiré, tout à côté duquel était le camp de César, et le chantier où il construisit la flotte qu'il dirigea contre les Vénètes, doit être considéré comme le véritable, etc.

M. de Latour ajoute de nouvelles preuves, qu'il serait trop long de rapporter ici, mais que l'on peut lire à la page 151 et suivantes de son mémoire.

Dans le chapitre 5, l'auteur du mémoire recherche l'époque de la destruction de Juliomagus et du trans-

fert de cette capitale à Angers, sous le nom d'Andecavi. Le résultat de ses recherches lui prouve que ce fut au milieu du ve siècle que la capitale romaine perdit le nom qu'elle tenait de ses fondateurs, et qu'elle fut transférée à Angers, où elle prit le nom d'Andecavi.

Les antiquaires angevins, dit M. de Latour, ne tarderont pas à reconnaître combien la découverte de l'emplacement de Juliomagus est féconde en résultats intéressants pour leur pays. On pourra en juger par l'examen auquel nous nous sommes livré de quelques-uns des sujets d'antiquité les plus saillants qui se sont présentés à nous. Suivant lui, les Ponts-de-Cé ont dû être construits en remplacement du pont qui était situé sur la Loire vis-à-vis Juliomagus (Empiré). Il le prouve par une longue suite de raisonnements parfaitement liés, et il en conclut que ce pont a dû être nommé primitivement *Pons Cæsarianus*, correspondant à la dénomination des Ponts-de-Cé.

« On voit dans l'église d'Epiré, servant de bénitier,
» le reste d'un fût de colonne, placé à l'envers, sur un
» chapiteau très fort, le tout en pierre calcaire dure et
» d'une couleur légèrement jaune d'un très beau ton. »

M. Godard, qui a décrit avec soin et avec le talent qui le distingue ces deux objets dans un article du volume de 1847 des Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a été conduit à admettre qu'ils datent du IIIe siècle, et qu'ils appartenaient au même monument. M. Godard est porté à croire que cette colonne était isolée, M. de Latour pense, par des raisons qu'il faut lire dans son ouvrage, qu'elle provient des ruines de Juliomagus, ce

qui peut être considéré, dit-il, comme une vérification de l'existence de cette ville à Empiré.

M. de Latour n'accepte pas l'ingénieuse explication du lion gallo-romain donnée par M. Godard. Rien de plus naturel, dit M. de Latour, que de voir ici César sous la forme du lion. — Le bélier, placé sous sa griffe, ne fait que compléter la pensée du chef victorieux, du vainqueur des Gaulois, et l'attitude paisible du lion rappelle ici admirablement la puissance unie à la modération, à la clémence, qui assurent la durée de la conquête et la légitiment en quelque sorte. Notre lion doit être considéré aussi comme l'emblême de Juliomagus, dont César fut le fondateur. — Ce noble animal, comprimant avec sa patte une tête de bélier, sera désormais pour les archéologues le symbole de la capitale romaine.

M. de Latour réfute les archéologues (1) qui ont recherché l'origine du surnom de Grohan, donné à l'amphithéâtre romain d'Angers. Suivant lui, la rue Hannelou, qui touche à l'amphithéâtre, s'appelle aussi la rue de la Croix-Hannelou.

Hannelou provient de *fanulum*, petit temple, église, chapelle, ou *fanum*, temple, au lieu de *fanulum*, qu'on remarque dans la deuxième partie du mot grohan, *grohanum* ou *grofanum*, en même temps que la syllabe *gro* semble être une altération du mot *crucis*. Le nom Grohan se prononçant Grohouan, a dit Ménage, cette prononciation *grou* fait mieux comprendre l'identité du mot *crucis* ou *crux* en prononçant l'*u*, *ou*, comme le faisaient les Latins.

(1) Robin et Ménage.

La désignation latine de la rue *de la Croix* Hannelou ou de l'Amphithéâtre de Grohan étaient donc celles-ci : *Crucis fanulum* ou *Crucis fanum*, c'est-à-dire rue de l'Église de la Croix ou Amphithéâtre de l'Église de la Croix.

M. de Latour pense que l'étymologie que l'on a donnée du mur romain dit *la Chaussée de Jonchère*, est inexacte et incomplète. Ce que l'on a pris pour une chaussée n'était que la base d'un aqueduc qui conduisait les eaux de la fontaine Frotte-Pénil à la ville de Juliomagus. Vers l'époque de la destruction de cette capitale, cet aqueduc, ayant été détruit, perdit bientôt sa forme caractéristique et fut réduit à une espèce de chaussée.

Ce nom de chaussée est devenu, pour quelques antiquaires, une chaussée romaine. Ainsi s'explique ce nom qui a été le résultat d'une erreur et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. — Quant au nom de Jonchères ou de Jonchets, il signifie un lieu planté de joncs, du latin *Juncetum*.

La quatrième partie du mémoire de M. de Latour comprend le résumé et des notes faisant suite aux parties du mémoire où elles sont indiquées :

1re *note*. Indication de divers géographes qui, depuis le XVIe siècle, ont assigné à Juliomagus l'emplacement d'Angers.

2e *note*. Indication de plusieurs villes qui ont changé d'emplacement.

3e *note*. Exemples de peuples qui ont tiré leur nom des montagnes ou des forêts qu'ils habitaient.

4e *note*. Exemples de villes bâties originairement sur des hauteurs, et descendues ensuite dans la plaine.

5e *note*. Indication des combats qui ont pu avoir lieu depuis la conquête de la Gaule sur les deux rives de la Loire, à peu près dans la direction de la retraite de Dumnacus.

6e *note*. Tableau des villes de l'empire romain dont la terminaison est *Magus*.

7e *note*. Indication de plusieurs camps ou forts qui sont devenus des villes romaines.

8e *note*. Tableau des voies romaines de l'Anjou rayonnant de Juliomagus (Empiré, près d'Angers), sur diverses capitales et jusqu'aux confins de l'empire romain.

9e *note*. Exemples de villes importantes et rapprochées l'une de l'autre, existant simultanément en Afrique et en Asie.

10e *note*. Emplacement de Segora, situé dans la table théodosienne, sur le système des voies romaines qui unissaient les villes de Limonum, Portus Namnetum et Juliomagus.

Une carte de l'Anjou, indiquant le triple emplacement de sa capitale, du temps des Gaulois, sous les Romains et après l'invasion des Barbares, et le tracé des voies romaines.

Carte des parties de l'Anjou comprises entre la Maine et la Loire, et entre Doué et Andard.

Une planche indiquant le plan des Châteliers, l'emplacement des ruines environnantes, etc.

La cartes des voies romaines de l'Anjou, rayonnant de Juliomagus (Empiré, près d'Angers), vers les diverses capitales et jusqu'aux confins de l'empire romain.

Les notes sont on ne peut plus intéressantes et les cartes parfaitement exécutées.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Le second mémoire a pour objet la voie romaine de la capitale des Turones à celle des Andes, son tracé, sur la rive droite de l'ancien lit de la Loire, entre Cæsarodunum et Juliomagus, et l'emplacement de la station Robrica, avec une carte géographique et des notes, dont l'une est relative au massif des voies romaines.

L'auteur rapporte les opinions diverses des géographes et des antiquaires sur l'emplacement de Robrica. Ils ne sont point d'accord : d'Anville, Reichard, Walckenaer et M. Lapie placent cette station sur la rive droite de la Loire; Samson, Robin, la Sauvagère et Bodin, sur la rive gauche. M. de Latour prouve d'abord qu'elle ne peut être sur la rive gauche; il détermine l'ancien lit de la Loire, entre Cæsarodunum (Tours) et Juliomagus, sur la rive droite duquel était établie la voie romaine qui joignait les deux capitales. La table théodosienne place Robrica sur cette voie.

M. de Latour réfute ensuite l'opinion de la Sauvagère qui, après avoir maintenu la voie romaine sur la rive droite de la Loire, de Tours au gué d'Arcis, la fait passer sur la rive gauche, pour arriver à Chénehutte où il place Robrica. Evidemment, dit-il, les antiquités de Chénehutte sont cause que Robin, la Sauvagère et Bodin y ont placé Robrica.

Suivant M. de Latour, l'emplacement de Robrica était au gué d'Arcis, aujourd'hui sur l'Authion, au-

trefois sur la Loire, au point de rencontre des voies romaines de Cæsarodunum à Juliomagus et de Limonum (Poitiers) à Subdinum (le Mans). Il voit revivre dans le gué d'Arcis le nom de Robrica. Le mot latin *Arcus* (arche, pont) qui nous a été conservé dans celui d'Arcis, est, suivant lui, la traduction du mot celtique *briga* ou *brica*.

L'emplacement si remarquable du camp de Chênehutte fut choisi par les Romains dès les premiers temps de leur établissement dans le pays. Le pont vint nécessairement après. Quelle fut sa destination?

La première, sans doute, fut de leur donner accès sur la grande voie de Juliomagus à Cæsarodunum. Ce pont put donc être désigné sous le nom de Pont-de-Rome, Romæbrica ou Robrica, nom qui fut donné à la station voisine.

Les notes qui font suite à ce mémoire sont :

1re *note*. — Exemples qui prouvent que les Romains se sont servi du mot *Briga* ou *Brica*, le combinant avec des mots latins pour en former des noms de stations.

2e *note*. — Examen des observations de Bodin relatives à la construction de la voie romaine de Tours à Angers.

3e *note*. — Mode de construction du massif des voies romaines.

Carte géographique contenant :

1° Le tracé de la voie romaine de Cæsarodunum à Juliomagus avec l'emplacement de Robrica.

2° L'ensemble des routes modernes entre Tours et Angers.

3° L'extrait de la carte de France du dépôt de la guerre

entre Beaufort et Vivy, sur lequel on doit chercher l'emplacement de Robrica.

TROISIÈME MÉMOIRE.

Voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones, diocèse de Rennes et ses stations Combaristum et Sipia.

Les géographes et les antiquaires s'accordent pour fixer, avec d'Anville, à Combrée et à Visseiche les emplacements des stations romaines Combaristum et Sipia.

M. de Latour rejette cette ligne.

En face de la ville antique, vers l'emplacement d'Empiré, on trouve les vestiges d'un pont dont plusieurs auteurs ont fait mention, Robin entre autres, et tout récemment M. le conseiller Beraud, et dont les fondations ont été constatées par M. de Latour. C'est là que se trouve l'origine de la voie de Juliomagus à *Condate*.

Les vestiges du chemin antique signalé par M. Beraud, conduisent près d'une lieue au-delà de ce pont dans la direction de l'est à l'ouest, et le point le plus rapproché du lieu où il paraît aboutir est Candé. L'emplacement de Combaristum sera, pour l'auteur du mémoire, *Candé*, s'accordant avec les distances de la table théodosienne et les restes d'une voie romaine allant dans le sens de l'est à l'ouest.

Comme on fait dériver Combrée de Combaristum, M. de Latour fait voir qu'il est aussi facile d'en faire dériver Candé. Il suffit de remplacer le *b* par un *d*, ce

qui donne Condaristum, d'où seraient venus Canderistum et Candé.

L'emplacement de Combaristum à Combrée, dit M. de Latour, a évidemment entraîné celui de Sepia à Visseiche; mais Juliomagus étant à Empiré et la véritable position de Combaristum étant à Candé, qui n'est pas placé sur la ligne directe de Juliomagus à Condate, on peut bien supposer que Sipia ne correspond pas à Visseiche.

C'est sur la ligne qui va d'Empiré à Candé, Châteaubriant, qui passe près de Bain et qui se dirige en ligne directe sur Rennes, qu'il faut chercher la station romaine Sipia, entre Port-Neuf et Bain.

Dans la persuasion que Sipia n'a été formé qu'après le tracé des voies romaines, M. de Latour s'est demandé s'il ne serait pas possible d'apercevoir un certain rapport entre ce nom et l'état des lieux. Comme signe caractéristique, il a vu dans ces deux routes l'idée d'enclore, entourer; en latin : *Sepire, Sepio.* Il dut y voir surtout celle de deux chaussées, et il a pensé que la station, placée dans l'un de leurs angles, a bien pu être désignée sous ce nom : les *chaussées*. Or, le mot pluriel *septa* qui signifie clos, enclos, signifie aussi digue, levée, chaussée. Si tel a pu être le nom primitif de la station, par le changement du *t* en *i*, on a dû dire ensuite, et plus facilement écrire par erreur Sépia et enfin Sipia.

Ce mémoire est suivi d'une note sur le tracé des voies romaines et de trois cartes d'une grande perfection et pleines d'intérêt.

Les deux premières cartes donnent les tracés comparés de la voie romaine de Juliomagus à Condate et

de la route impériale d'Angers à Rennes, ainsi que des principales lignes qui s'y rattachent;

La troisième, un exemple des voies romaines s'écartant beaucoup de la ligne droite.

Dans le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, j'ai indiqué sommairement les chapitres où l'auteur expose spécialement le tracé des voies romaines et celtiques. — Cette partie, peut-être la plus intéressante du savant ouvrage de M. de Latour, ne m'a pas semblé susceptible d'être analysée : les faits et les raisonnements y forment une chaîne dont chaque anneau est nécessaire à l'ensemble; d'ailleurs l'audition, sans l'inspection des cartes qui se rapportent au tracé, n'offrirait pas une vue assez distincte pour que l'on pût en apprécier toute la valeur. Je le regrette, parce que c'est dans cette partie que se trouvent les meilleures preuves à l'appui de l'opinion professée par l'auteur, de son opinion relative aux divers emplacements occupés par la capitale des Andes, et à ceux de Combaristum, de Sipia et de Ségora.

L'ouvrage de M. de Matty de Latour est rempli de précieux documents qui répandent un nouveau jour sur l'histoire et la géographie des périodes Celte et Gallo-Romaine, et plus particulièrement sur l'histoire et la géographie de l'Anjou.

En conséquence, la commission vous propose d'en voter l'impression.

Angers, le 21 juillet 1854.

Le rapporteur, ADVILLE.

L'AGNEAU DE SCYTHIE.

Il y a un siècle à peine, les collections d'histoire naturelle, aujourd'hui si importantes dans les principales villes de l'Europe, semblaient avoir été formées dans des vues de curiosité, bien plus que dans un but d'études rationnelles. Les êtres entassés dans les cabinets, ou groupés d'une manière plus ou moins gracieuse, n'étalaient souvent aux yeux, que le tableau disparate d'une confusion quelquefois dissimulée sous des intentions artistiques. Il fallait que Linné, résumant dans une vaste synthèse les idées que le dix-huitième siècle avait muries, fit jaillir la lumière au milieu de ce chaos : bientôt tous les êtres vinrent se ranger d'eux-mêmes dans les sections d'une classification rigoureuse, et une nomenclature simple et rationnelle leur assigna des noms dont la science n'eut plus à rougir. Dès ce moment, les objets qui ne s'étaient recommandés, jusque-là, que par leur singularité, ou leur aspect étrange, perdirent tout leur prestige, lorsqu'on fut obligé de les soumettre au *criterium* infaillible de la méthode.

Parmi ces curiosités singulières, que les amateurs achetaient au poids de l'or, figurait, en première ligne,

le fameux Agneau de Scythie, dont tant d'écrivains sérieux s'étaient occupés dans leurs livres, et auquel sa grande rareté assignait un si haut prix. Un résumé succinct de l'histoire de cette merveilleuse production ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt.

Le plus ancien auteur qui, à notre connaissance, ait parlé de l'Agneau Scythe, est le rabbin Jochanan, dans son *Talmud ierosolimitanum;* il assure qu'il est une certaine contrée de la terre qui produit « un cer-» tain zoophyte, ou plante-animale, appelé en langue » hébraïque *Jeduah,* du milieu duquel sort une tige » ou racine, par laquelle, ainsi qu'une citrouille, ce » zoophyte est fiché ou attaché à la terre; que, tant » que la longueur et grandeur de cette tige ou racine » se pouvait étendre, ce zoophyte ravissait et dévorait » en rond tout ce qui était près de lui, et que les » chasseurs ne le pouvaient prendre et emporter, si, » à grands coups de flèches et de traits, ils ne venaient » à couper ladite tige et racine, laquelle étant coupée, » incontinent ce dit zoophyte tombait en terre et » venait à mourir; les os duquel, si aucun, avec » quelques cérémonies, appliquait en sa bouche, il » était incontinent ravi d'un esprit divin et prophé-» tique, et prédisait plusieurs choses. »

Un personnage illustre, Sigismond Liber, baron d'Herbestein, ambassadeur de Charles-Quint, nous a laissé de plus longs détails, sur ce sujet, dans ses Commentaires ou Histoire de Moscovie. « Entre le » Volga et le Jaik, dit-il, vers la mer Caspienne, » habitent des Tartares, chez lesquels se trouve une » singularité admirable et presque incroyable, sur » laquelle Demetrius Daniel, personnage digne de foi

» et d'une grande autorité dans ce pays, nous a fait le » récit suivant : Son père ayant été envoyé en ambas- » sade par le grand duc de Moschovie, vit, dans cette » contrée, une semence assez semblable à celle du » melon, mais un peu plus grande et plus ronde, de » laquelle, semée en terre, naît une plante qui res- » semble à un agneau qui s'élève à environ cinq » palmes, et que l'on nomme, en langue du pays, » *Boramets*, comme si l'on disait petit agneau. En » effet, la tête, les yeux, les oreilles et le reste rap- » pellent la forme d'un agneau nouvellement né. Il a, » en outre, une fourrure très fine, dont plusieurs, en » ce pays, se servent pour garnir leurs bonnets. Plu- » sieurs m'ont attesté avoir vu de ces peaux. En outre, » il disait que cette plante (si on peut l'appeler plante) » avait du sang et point de chair, mais, en place, une » substance semblable à la chair des écrevisses, les » ongles ne sont pas de cornes, comme dans un » agneau, mais le pied est revêtu de poils simulant la » corne : la racine lui naît au milieu du ventre, il » broute les herbes qui l'environnent et vit tant » qu'elles durent, mais quand elles sont épuisées, sa » racine se dessèche. Cette plante a une saveur admi- » rablement douce qui la fait avidement rechercher » par les loups et autres animaux voraces.... »

Le très-érudit Jules-César Scaliger répéta ces détails presque dans les mêmes termes, ainsi que Postel, Cardan, Surius, Eusèbe de Nieremberg, Olearius, Vormius, Kircher, Duret et un grand nombre d'autres auteurs. Il n'est pas jusqu'à l'illustre Bacon, qui n'ait apporté à cette histoire l'appui de son nom et de son autorité.

Un des poètes les plus renommés du XVIe siècle a chanté cet agneau surnaturel dans les vers suivants :

Tels que les Boramets, qui chez les Scythes naissent
D'une graine menue, et de plantes se paissent;
Bien que du corps, des yeux, de la bouche et du nez
Ils semblent des moutons qui sont naguère naiz :
Ils le seroient de vray, si dans l'alme poictrine
De terre ils n'enfonçoient une vive racine
Qui tient à leur nombril, et meurt le mesme jour,
Qu'ils ont brouttè le foin qui croissoit à l'entour.
O merveilleux effect de la dextre divine,
La plante a chair et sang, l'animal a racine,
La plante comme en rond de soy-mesme se meut,
L'animal a des pieds, et si marcher ne peut,
La plante est sans rameaux, sans fruict et sans feuillage,
L'animal sans amour, sans sexe et vif lignage,
La plante, à belles dents, paist son ventre affamé
Du fourrage voisin, l'animal est semé.

DUBARTAS, seconde sepmaine, Eden (1).

Assurément, en présence de l'affirmation de tant d'auteurs graves, de ce *consensus* unanime de tous les savants, il eût été d'autant plus téméraire de nier l'existence de cet être extraordinaire, que les naturalistes qui le possédaient dans leurs collections eussent pu convaincre le sceptique le plus endurci, en lui disant : *Voyez et touchez*. Cependant, ainsi que l'avait soupçonné l'illustre botaniste J. Bauhin (*Hist.*

(1) Les poésies de cet auteur obtinrent, pendant sa vie, un succès inouï ; plus de trente éditions en furent publiées en six ans. Aujourd'hui elles gisent ignorées dans la poussière des bibliothèques. Son nom a fourni une antithèse à Delille, lorsqu'en parlant du rat, il a dit :

. . . . . . dont la dent téméraire
Ronge indifféremment Dubartas ou Voltaire.

plant., tom. I, pag. 446), cette histoire merveilleuse n'était qu'une fable, et les curieux avaient été dupes des charlatans qui leur avaient vendu, à un si haut prix, ce rare ornement de leurs cabinets. Ce n'était que la souche d'une fougère à laquelle Linné donna plus tard le nom de *Polypodium Baromez*. Cette souche est couverte de poils ou d'écailles fines ressemblant à une toison d'un jaune doré; elle est portée horizontalement sur quatre ou cinq racines, qui la tiennent élevée au-dessus du sol. Il était facile de raccourcir les soutiens latéraux de manière à simuler des pattes et de conserver seulement la racine centrale; il l'était également de disposer une des extrémités en forme de tête d'agneau, et c'était là tout le mystère. La cupidité seule avait donc ici enfanté l'erreur, heureux si elle n'eu eût jamais produit de plus funeste à l'humanité.

Le polypode Baromez croît en Tartarie, en Bucharie, en Cochinchine et en Chine, et il paraît que les amateurs chinois font encore grand cas de cette production. Les botanistes ne sont pas entièrement fixés sur les caractères génériques de cette plante, que Linné disait avoir eue de la Chine sans fructification, et qui ne paraît pas exister dans les collections de plantes vivantes de l'Europe.

A. BOREAU.

RAPPORT.

Messieurs,

M. l'abbé Voisin, du Mans, en vous adressant sous forme d'un hommage délicat, son tome 1er des *Cenomans anciens et modernes*, y joignit une lettre pleine d'intérêt et justement digne d'une seconde lecture; rarement en effet le proverbe *bis repetita placent*, aura mieux trouvé son application.

Voici donc la teneur de cette lettre :

« Le Mans, 23 février 1854.

» Monsieur le Président,

» Veuillez me permettre d'offrir en hommage à la
» Société académique qui s'honore de vous avoir pour
» président, un ouvrage que je publie et qui peut in-
» téresser sur plusieurs points l'Anjou. Je prends la
» liberté de signaler spécialement le curieux système
» de divisions territoriales, introduit dans nos pro-
» vinces dès les temps les plus reculés, et les voies
» antiques du Mans et de Jublains à Angers.

» Il nous paraît parfaitement démontré, par une » suite complète de textes authentiques, que la cité » du Mans et celle d'Angers conservèrent leur administration municipale après la conquête, et furent » divisées, selon le système adopté par Auguste, au » rapport de Suétone : la cité, partagée en quatorze » régions, nommées parmi nous, *condita*; et chaque » condita ou district subdivisé en trois *vici* ou cantons, renfermant un certain nombre de *villæ*. Angers et le Mans eurent, on le sait parfaitement, leur » banlieue ou *quinte*, ainsi nommée parce qu'elle » s'étendait à cinq lieues gauloises du forum ; chaque » *condita* de même avait sa quinte ou banlieue, partagée par trois *vici*. La *condita Croviensis* avait, rien » de plus certain, pour chef-lieu le *vicus Crovium* ou » Cré, dont Grégoire de Tours parle plusieurs fois. » C'était une station militaire, dont le camp a été depuis très longtemps signalé ; c'était une importante » tête de pont sur le Loir, une marche ou *finis* sur la » principale voie du Mans à Angers.

» Cet établissement gallo-romain est très certain ; » c'était une sorte de succursale du camp principal » près d'Angers. Dans la banlieue ou le ressort de Cré » se trouvait Saint-Mars *de Vico*, ou Saint-Mars de Cré; » la tradition locale affirme qu'en effet, là fut une » petite ville autrefois : c'est-à-dire un chef-lieu de » *vicus*. Le troisième *vicus* se trouvait, sans aucun » doute, vers Duretal, à l'opposite.

» Le cartulaire de Saint-Maur cite une charte du » comte Rürik, qui nous révèle la *condita Maciacensis in vallegio*, et l'Aleu qui en dépendait ; *Maciacum* » (Mazay), présentait, en effet, une station impor-

» tante par sa position, au-delà de la Loire (1), au point » où se croisaient de grandes voies. Grégoire de Tours » signale Gennes comme chef-lieu du *vicus Gennensis;* » station remarquable par sa position sur la Loire. » *Duacum* ou *Theovadum*, tous le savent, fut en quel- » que sorte un second Angers, et le chef-lieu d'une » importante région, que les rois d'Aquitaine aimè- » rent à habiter. *Legio* (le Lyon), *Novus vicus*, Vivy, » Viévy, Noyant (*Novigentum*), Bri-o-let (*Briva-Ledi*), » Nueil, Vernantes, Ingrandes, et bon nombre de » noms gallo-romains de ce genre, indiquent, à ne s'y » pas méprendre, une partie des *vici* de l'Anjou.

» Les Annales de Touraine nous expliquent très sû- » rement ce qui arrive en cette province par l'intro- » duction du christianisme. Le premier évêque se » cache dans une grotte au-delà du fleuve ; le second » obtient un oratoire dans la cité. Saint Martin, sous » les empereurs chrétiens, fonde une église à Am- » boise, le camp romain, la ville romaine opposée à » la ville libre. Il en fonde une seconde au *vicus Con- » datensis*, à l'opposite ; une troisième à Sonnay pour » le nord, et une quatrième à Tournon pour le midi. » C'est ainsi qu'il place des paroisses aux quatre vents » de son diocèse, aux quatre extrémités, sur les prin- » cipales voies et sur les marches. Les Annales du » Maine sont plus explicites et conformes à celles du

(1) Mazé, par rapport au Mans, n'est point situé au-delà de la Loire, mais en-deçà ; cette erreur de M. Voisin, provient de ce qu'il traduit quelque part, page 276 de son 1er vol., *Vallegio* par Vauchrétien, près de Brissac, tandis que *Vallegio* doit s'entendre de la vallée. D'ailleurs c'est *Valegia* qu'il fallait lire dans le *Cartulaire de Saint-Maur ;* arch. d'Anjou, tom. 1er, p. 378. V. G.-F.

» Berry; des églises, dès l'abord, sont fondées dans la » cité même et dans tous les *vici* des *conditas* de la pro- » vince; les *aulæ* ou *cours*, les prétoires sont cédés » pour être transformés en églises. Puis les persécu- » tions viennent, les évêques manquent et ne repa- » raissent qu'au temps de saint Martin.

» Ce qui est curieux dans la Touraine, c'est que » M. l'abbé Bourassé s'imagine retrouver encore une » partie des édifices élevés par saint Martin et ses pre- » miers successeurs. Il serait grandement à désirer » que votre Société voulût bien nommer quelques- » uns de ses membres pour dresser, d'après ce point » de vue des *conditas*, le tableau de la division terri- » toriale du vieil Anjou: Grâce à l'habile ingénieur Tri- » ger, nous venons de publier une charmante carte » archéologique où cette division figure pour la Sar- » the, avec toutes nos voies romaines et nos princi- » pales *villas*.

» Daignez communiquer à vos savants collègues » ces notes imparfaites et, si vous le jugez à propos, » les publier par la voie du journal. Puissiez-vous » traiter un peu ce sujet pendant vos assises scienti- » fiques.

» Agréez, Monsieur, l'hommage de ma considéra- » tion la plus distinguée et de mon respect le plus » profond.

» L'abbé VOISIN,

» De l'Institut des provinces et de plusieurs Acad. scient. »

Il me semble qu'après cette lecture, un nouvel horizon en matière géographique nous est ouvert. A nous donc d'en profiter pour notre Anjou; remer-

cions en cela doublement M. l'abbé Voisin, qui aura suscité, par son envoi et son concours, le goût des études topographiques, trop négligées peut-être bien parmi nous.

Son premier volume, non moins intéressant que sa lettre, nous donne un avant-goût si avantageux du second, que nous éprouvons une certaine impatience à l'attendre; car c'est alors seulement que pouvant apprécier sans solution le plan de l'auteur, nous nous empresserons de vous analyser son œuvre en détail. Dans l'attente de ce second volume, je vous engage à lire le premier; ce que vous ferez sans ennui ni fatigue, et j'ai l'honneur de vous proposer, en adressant des remerciements à M. l'abbé Voisin, de lui conférer le titre de membre correspondant.

Le Rapporteur,

V. Godard-Faultrier.

Août 1854.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Séance du 15 novembre 1853.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le Secrétaire-général donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes (juillet et août), qui sont adoptés sans réclamation.

Le nombre considérable des brochures et des publications de toute espèce adressées à la Société par ses correspondants, est un obstacle à ce qu'il soit procédé à leur dépouillement. Ils sont immédiatement remis à M. l'Archiviste.

M. Godard-Faultrier présente à la Société un mémoire de M. l'abbé Chevallier, membre titulaire, qui a été communiqué à la commission archéologique, lors

de sa séance de rentrée et dont elle a admis la lecture.

Ce mémoire est un résumé aussi complet que possible, de nombreuses et longues recherches entreprises par l'auteur, pour élucider ou plutôt reconstituer l'histoire de l'abbaye de la Boissière, l'une des plus anciennes, des plus riches et des plus puissantes par ses vassaux de l'Anjou. M. l'abbé Chevallier est parvenu à recueillir un nombre remarquable de documents ou entièrement inédits ou restés inconnus des historiens de l'Anjou, et il a pu ainsi remonter jusque vers l'origine de la Boissière pour la suivre ensuite à travers les phases diverses qu'elle a subies avant d'arriver à l'époque de sa destruction. Ce travail est jugé digne d'intérêt, mais on peut regretter que les citations des textes nombreux sur lesquels il s'appuie, ne se restreignent pas aux documents inédits, et ne se bornent pas à des analyses pour les autres. Son étendue ne permet pas d'ailleurs de voter immédiatement sur son impression, et sur la demande de M. Pavie père, il est renvoyé à une commission composée de MM. Pavie, Godard-Faultrier et Béclard.

M. le Secrétaire-général soumet ensuite à l'assemblée une liste des lépidoptères diurnes et crépusculaires de l'Anjou, rédigée en grande partie d'après les recherches faites, dans ces dernières années, par M. Toupiolle, membre de la Société linnéenne de Bordeaux, résidant à Angers. L'impression en est ordonnée.

M. Adville prend ensuite la parole au nom de la commission chargée de donner un avis sur l'impression du mémoire sur Beauvau, de M. Ouvrard, et conclut à ce que l'impression soit mise aux voix.

Le scrutin est ouvert, et M. le Président, après le

dépouillement des votes, annonce que la Société admet l'impression.

M. Godard-Faultrier lit la description d'un tombeau gallo-romain, découvert dans le cours de ce mois en faisant des fouilles dans l'emplacement de la gare du chemin de fer, à Angers. C'est le septième qu'a présenté cette localité, depuis le commencement des travaux du chemin de fer. M. Godard prend occasion de cette communication pour rapprocher dans un même récit, toutes les observations auxquelles ont donné lieu les découvertes précédentes, et en déduire diverses considérations soit sur le mode de sépulture des anciens, soit sur l'âge de ces monuments funéraires, soit sur les modifications que la venue du christianisme avait commencé à apporter aux usages du paganisme, dans les matériaux qui composaient les tombeaux. Il indique la nature des objets renfermés dans les cercueils, médailles, vases, ornements, et fait remarquer que la date de ces tombeaux, les seuls peut-être qui aient encore offert des cercueils de plomb, doit, comme il l'avait pensé d'abord, être reportée aux IVe et Ve siècle.

Le Secrétaire-général prend ensuite la parole pour rappeler l'intérêt qu'il y aurait pour l'horticulture angevine à établir des expositions florales annuelles ou bisannuelles, et à en fixer les époques assez longtemps à l'avance pour que les horticulteurs puissent s'y préparer convenablement. Il pense qu'il conviendrait d'appeler sur ce sujet l'attention du comice horticole, et demande qu'il soit mis en demeure de faire connaître son opinion sur la possibilité et l'opportunité d'organiser une exposition florale en 1854.

L'assemblée prend ces observations en considération et charge deux de ses membres, MM. Hunault et Pavie père, de poser la question au comice horticole, lors de sa plus prochaine séance.

L'heure avancée contraint de reporter à une autre séance les lectures annoncées dans l'ordre du jour.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 16 décembre.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire-général présente à l'assemblée les publications qui ont été adressées à la Société depuis la précédente réunion.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Préfet de Maine et Loire, qui invite la Société à nommer une commission pour recevoir, de la part de M. Drouard, de Chalonnes, et M. Lourdereau, de Nantes, qui prétendent avoir découvert des moyens certains de prévenir ou de combattre la maladie de la vigne, des explications sur les procédés par eux employés, et pour en faire l'expérimentation. Cette commission sera en outre chargée de répondre à diverses questions adressées par Leurs Excellences les minis-

tres de l'intérieur et de l'agriculture. M. le Président désigne pour membres de cette commission, outre le Secrétaire-général, MM. Boreau, directeur du jardin botanique, Millet, président du comice horticole, Pavie père, vice-président dudit comice, André Leroy et le docteur Hunault, membres titulaires de la Société.

L'on procède ensuite à la composition du bureau pour 1854. Le scrutin, avec une unanimité bien flatteuse, confirme dans la présidence M. de Beauregard et dans la place de secrétaire-général M. Beraud. Cette même unanimité se retrouve pour nommer vice-président M. Adville, le savant et spirituel bibliothécaire de la ville, et secrétaire, M. l'avocat-général Eliacin Lachèse. L'Archiviste et le Trésorier ne sont pas soumis cette fois à la réélection, et MM. Ernest Dainville et Lèbe-Gigun en continuent les fonctions.

M. le docteur Hunault lit une narration fort intéressante des ravages, qu'en 1705 des loups enragés firent à Angers et dans les faubourgs. 104 personnes de tout âge, dont plusieurs succombèrent dans d'atroces souffrances, en furent les victimes. De ce nombre se trouva un digne homme qui, se dévouant en quelque sorte pour le salut de tous, engagea un combat corps à corps avec le plus redoutable de ces animaux. Un praticien alors célèbre, le docteur Hunault, l'un des ancêtres du docteur actuel, consigne, dans un ouvrage spécial, les observations qu'il fut à portée de faire, en donnant des soins aux individus mordus. Il y indique le traitement qu'il adopta, ses idées sur son mode d'action et la composition des remèdes alors le plus en renom, notamment celle du fameux remède Leloyer. La quantité étrange de substances hétérogènes qui con-

couraient à sa confection, expliquerait au besoin la popularité qu'il avait acquise à cette époque.

Le travail de M. Hunault n'étant qu'un point de départ, une sorte de préparation pour un Mémoire plus étendu, n'est pas par lui destiné à l'impression.

M. Godard-Faultrier prend à son tour la parole. Il s'agit pour lui de fixer la signification la plus rationnelle de certaines figures symboliques que la sculpture monumentale reproduisit fréquemment au moyen âge. De ce nombre est la *grappe de raisin* portée à l'aide d'un bâton par deux hommes, sujet représenté sur plusieurs édifices anciens du Bas-Anjou et du Saumurois. Mais nous ne pensons pas devoir le suivre dans le développement de ses ingénieuses hypothèses, puisqu'il les a déjà présentées ailleurs.

M. le Président rend compte des démarches par lui faites, accompagné du Secrétaire général et du Président du Comice horticole, pour chercher un terrain commode et suffisamment étendu, pour opérer avec avantage la translation du jardin fruitier. Celui qui avait été indiqué près de Bouquet ne peut convenir : il n'est pas clos de murs et est trop éloigné du centre de la ville. On a proposé un autre emplacement, plus rapproché et clos en grande partie. La commission le visitera et rendra compte de son excursion.

Le Secrétaire-général lit un Mémoire sur les moyens employés pour secourir les classes qui souffrent le plus de la cherté des denrées alimentaires, et spécialement de l'élévation anormale du prix du pain. Les bons différentiels de taxe ne lui paraissent pas devoir produire tout le bien qu'on en attend : loin de là, s'ils sont un remède actuel à des maux présents, ils peu-

vent, pense-t-il, préparer ou continuer de grandes souffrances dans l'avenir, car ils portent sur le marché un plus grand nombre de consommateurs pour le pain de 1re et 2e qualités, que l'on peut considérer, dans les années calamiteuses, comme un pain de luxe, ce qui contribue à entretenir la hausse dans le prix des céréales. Il ne faut pas oublier en effet que dans ces deux sortes de pain, le rendement en substance alimentaire est plus faible que dans les autres, où d'une quantité de blé donnée, on obtient plus de poids, plus de volume, plus de matières nutritives, par une panification convenable. Tout en tenant grand compte de l'importation, pour combler d'autant le déficit de la dernière récolte, on ne peut néanmoins espérer un abaissement sensible dans les prix, qu'autant que l'on sera généralement convaincu que toutes les ressources locales sont utilisées de manière à amoindrir tout d'abord considérablement le déficit, sans que l'on puisse en préciser le chiffre autrement que par les appréciations empiriques de la meunerie, mais qui est élevé par les uns au douzième d'un rendement ordinaire, et traduit par d'autres en dix millions d'hectolitres. Toujours est-il qu'une portion notable en pourrait être couverte, si l'on faisait accepter par une partie de la population l'usage d'un pain essentiellement *sain, nourrissant et de bon goût,* dans lequel on pourrait faire entrer soit des légumineuses, soit des pommes de terre, soit de l'orge ou du maïs, soit des issues de froment, qui ne pouvent être impunément négligés que dans les années plus heureuses. La chimie, confirmant par l'analyse ce que l'expérience enseignait des qualités nutritives du pain bis, dit de

munition, dans lequel entre une notable partie d'issues, exclues des première et deuxième qualités du pain de boulanger, ne vient-elle pas de proclamer, par la bouche de notre illustre Chevreul, que dans le son se rencontrent des substances azotées et autres éminemment propres à la nutrition, lesquelles manquent, ou sont en proportion inférieure dans la fécule.

Que faudrait-il donc pour amener cette portion de la population qui consomme davantage sous forme de pain, et s'accommode le mieux, pour réparer les fatigues d'un travail corporel, d'aliments substantiels et consistants, pour la déterminer, disons-nous, à préférer un bon pain de 3e et 4e qualités? Rien autre chose, sans doute, que d'en abaisser le prix, de manière à le mettre en rapport avec le salaire du travailleur, dût-on même le fixer au-dessous du prix de revient. On pourrait facilement y parvenir, d'ailleurs, sans grever les finances des villes et des communes populeuses, en reportant cette différence en moins, par une surtaxe, sur les première et deuxième qualités, pour lesquelles il se trouve toujours assez de consommateurs.

Quant à la proportion à suivre pour établir cette surtaxe, ce serait un travail de départ exécutable partout, et surtout dans les localités où la répartition des bons différentiels a été précédée d'une liste consciencieusement faite de tous ceux qui peuvent y avoir droit, ce qui donnerait une proportion très approximative entre la consommation probable des pains des deux catégories.

Les personnes qui jouissent de quelque aisance ne paraîtraient pas fondées à se plaindre de cette surtaxe

des qualités supérieures, peu sensible pour elles qui consomment relativement beaucoup moins de pain dans leur alimentation quotidienne ; et, l'inégalité même de la taxe, aurait d'ailleurs ce résultat, que le fardeau imposé à tous par le renchérissement des céréales se trouverait, en définitive, plus équitablement réparti.

Les villes seraient ainsi exonérées en partie de charges dont elles ne peuvent mesurer ni le terme, ni l'étendue, et pourraient réserver les secours en nature pour ces âpres misères que le travail même, avec un prix normal des denrées alimentaires, ne peut ni conjurer, ni guérir. En retrouvant la libre disposition de la majeure partie des capitaux engagés dans les bons de pain, elles les dirigeraient vers des travaux productifs pour l'ouvrier et utiles pour la communauté. La charité privée, de son côté, moins vivement sollicitée, pourrait maintenir le travail privé dans ses conditions ordinaires, sinon même l'augmenter, et alors tout individu valide trouverait moyen, sans se voir rangé dans la liste des nécessiteux, de vivre sans trop de gêne, en attendant la prochaine récolte.

Tels sont les avantages que l'auteur verrait dans ce système de taxe inégale, lesquels se résumeraient ainsi :

1° Rendre accessible à tout travailleur ayant de l'ouvrage un pain essentiellement sain, mais de troisième et quatrième qualités, par un abaissement sensible de prix.

2° Porter les consommateurs à préférer le pain sous ces deux formes, où une augmentation de rendement en matière nutritive pourrait équivaloir au manque-

ment en quantité dans la récolte ou en approcher davantage.

3° Placer la boulangerie dans des conditions nouvelles, où elle mettrait moins d'empressement à s'assurer des farines de choix, ce qui produirait sur ces sortes un abaissement de prix, qui aurait un contrecoup favorable sur le cours général.

4° Maintenir le travail public et privé et les salaires dans leurs conditions normales, en ne détournant pas de cet emploi les capitaux qui doivent les alimenter.

En terminant sa lecture, le Secrétaire-général rappelle que, dans un Mémoire sur les subsistances qu'il présenta à la Société, au commencement d'août 1849, et qui fut imprimé dans son Recueil (1), il faisait valoir les immenses avantages d'un système de réserves de céréales imposées à toute la boulangerie de France, en modifiant, selon les exigences, les proportions de la réserve de la boulangerie parisienne. S'il est généralement admis que le déficit, dans les années calamiteuses, oscille autour du douzième d'un rendement moyen; si l'on considère d'un côté la part énorme réservée à la boulangerie dans l'alimentation générale, et d'un autre, ce que l'on peut attendre de l'importation, l'on doit croire qu'une réserve d'un douzième (non compris un fonds de roulement de deux à trois semaines) parerait aux plus fâcheuses éventualités. Sans prétendre reproduire tous les arguments qui militent en faveur de ce système, le Secrétaire général

(1) Ce mémoire ayant été imprimé dans le *Journal de Maine et Loire*, fut analysé en plusieurs de ses parties, et invoqué dans le journal l'*Écho des Halles*, dans la grande question de la suppression des réserves de la guerre qui y était incidemment indiquée.

croit devoir faire remarquer que l'Empereur Napoléon Ier avait probablement senti que là devait se rencontrer le seul moyen-pratique d'obvier, sans recourir à une intervention onéreuse et pleine de dangers de la part de l'Etat, au fléau des disettes. On voit en effet, que dans l'année néfaste de 1812, il rendit, le 2 décembre, et en 1813, les 5 avril, 14 juin et 14 août, de nombreux décrets qui prescrivaient des fonds de garantie et de réserve pour la boulangerie de Marseille, Lyon, Bordeaux, Harlem, Amsterdam et treize autres grandes villes. Ainsi le principe et la possibilité de généralisation des réserves de la boulangerie auraient été reconnues ; il ne resterait plus pour mesurer et fixer la portée de cette mesure, qu'à étudier des chiffres et à se livrer à des appréciations.

M. Adolphe Lachèse croit devoir faire quelques observations sur ce qui vient d'être dit. Il demande si l'on s'est bien rendu compte de l'étendue des sacrifices que l'immobilisation d'un douzième des céréales par elle employées, imposerait à la boulangerie des départements.

M. Beraud répond d'abord que cette immobilisation n'est que fictive, puisque chaque année le blé vieux serait remplacé dans la réserve par du blé nouveau, ce qui établirait un premier bénéfice sur le rendement en faveur du boulanger ; qu'en second lieu, le fonds primitif de réserve était établi ou reconstitué après son épuisement dans un cas de disette, par des céréales achetées au prix normal de 15 à 16 fr. l'hectolitre, et l'admiuistration ne pouvant laisser attaquer la réserve sans remplacement immédiat, que dans des temps où les céréales monteraient au moins à 25 fr. l'hectolitre,

il y aurait un bénéfice d'environ 40 p. 0/0 à réaliser alors par la boulangerie. Enfin, quant aux intérêts des sommes ainsi engagées jusqu'à la consommation des réserves, on en pourrait tenir compte à la boulangerie par une diminution ou même par une suppression de patentes.

Quant à la quotité moyenne des réserves, en admettant celle de 100 hectolitres pour une forte boulangerie de ville, elle ne représenterait au prix qni régnerait lors de la constitution ou reconstitution des réserves, qu'un chiffre de 1,500 à 2,000 fr. Si cette avance paraissait trop élevée pour certains boulangers, rien ne s'opposerait à ce que l'on créât un système de garantie sur le fonds de réserve en faveur des tiers-prêteurs auxquels le boulanger aurait été forcé d'avoir recours.

Ainsi donc, la possibilitè d'appliquer à la boulangerie des départements les prescriptions qui régissent celle de Paris, ne serait pas susceptible de doutes sérieux.

L'impression du mémoire de M. Beraud est votée et la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

OBS. — Un de ces faits plus concluants que les raisonnements les plus logiques est venu démontrer dans le mois qui a suivi cette séance, l'efficacité des ressources que peut offrir le système des réserves de la boulangerie pour parer à des besoins pressants, et l'action salutaire qu'il peut parfois exercer sur le marché. Le bulletin commercial du journal *la Patrie,* du 10

janvier 1854, annonçait en effet que la boulangerie de Lyon avait été autorisée à employer ses dépôts jusqu'à concurrence de moitié, et que par suite de cette mesure les affaires *avaient été nulles sur la halle!*

Séance du 15 janvier 1854.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance, dont le Secrétaire-général donne lecture, est approuvé.

Le Secrétaire-général présente à l'assemblée, au nom de M. Chevreul, membre correspondant, un mémoire de cet illustre chimiste sur plusieurs réactions chimiques qui intéressent l'hygiène des cités populeuses.

M. le docteur Ouvrard est désigné pour faire un rapport à la Société sur ces importantes recherches.

M. le président de Beauregard ouvre la série des lectures par un discours dans lequel, après avoir exprimé sa gratitude envers la Société qui l'a de nouveau appelé à l'honneur de la présider, il présente un exposé rapide des travaux par elle accomplis dans le cours de l'année qui vient de finir.

Dans les sciences naturelles et physiques, la Société a publié deux documents importants pour la science locale, savoir : le catalogue des coléoptères de la riche collection de Mme la comtesse de Buzelet, et les her-

borisations aux confins de Maine et Loire et des Deux-Sèvres, de feu le docteur Bastard; M. Blavier a fourni plusieurs mémoires dans l'un desquels il a traité avec sa supériorité habituelle, les principales questions d'hygiène et d'économie industrielle et domestique, qui se rattachent à l'usage des eaux. Le Secrétaire-général, dans ses revues scientifiques, a constaté la découverte de plantes nouvelles et des localités inédites pour les plantes rares, ses découvertes personnelles dans la classe des mollusques, les progrès qu'a faits l'étude des sciences physiques, dans nos contrées, et les développements que prennent les établissements publics, que la munificence municipale leur a consacrés.

Dans les sciences historique et archéologique, des matériaux nombreux et d'un grand intérêt ont été recueillis par MM. Chevallier, Godard-Faultrier, Hunault, Lemarchand, Marchegay, Ouvrard, etc. Des découvertes nouvelles de sépultures gallo-romaines, de la fin du IVe siècle, ont été faites et ont donné lieu à de curieuses dissertations sur les modifications que commencèrent à subir les pratiques funéraires pendant cette période de transition.

Enfin, l'horticulture n'a pas cessé d'avoir une large part dans la sollicitude de la Société. Une exposition printanière a prouvé aux plus incrédules qu'Angers tenait toujours le premier rang dans la culture des camélias, dont on ne vit jamais rassemblés tant de sujets d'élite et une aussi grande quantité d'espèces jardinières. Cette fête florale a eu pour résultat d'inspirer un nouvel essor à la culture des *azalées* de l'Inde et des *rhododendrums*, bornée jusqu'ici à quelques

plantes de choix, et de provoquer un développement inattendu de celle des *hyacinthes*, dont on a pu admirer une magnifique collection. La Société n'a pas du reste négligé pour les douces jouissances de la floriculture, l'utile influence que son jardin fruitier exerce sur l'arboriculture fruitière, et continuant ses abondantes distribution de greffes de toutes les bonnes espèces qu'il possède, elle a également fait continuer son cours pratique de taille et d'arboriculture qui n'a jamais eu un plus nombreux auditoire. L'on a pu remarquer avec intérêt que cette année, le nombre des garçons jardiniers qui suivent ce cours s'est considérablement accru.

M. le docteur Hunault prend à son tour la parole, pour se livrer au développement de considérations générales sur la maladie de la vigne. Il tient peu de compte de l'action de l'*oïdium* et de l'*acarus*, et se demande si leur apparition, tout en concourant avec l'état morbide du végétal, ne peut pas en être tout aussi bien la conséquence que la cause première. Au reste, les causes qui peuvent déterminer la maladie, seraient, selon lui, très nombreuses, puisqu'il n'en énumère pas moins de cinq catégories, et ces causes pourraient agir soit isolées, soit diversement combinées. Il paraîtrait toutefois disposé à placer au premier rang les influences atmosphériques anormales. Il a été reconnu, en effet, comme l'on sait, par Arthur Young, que la France, eu égard aux végétaux qui peuvent prospérer sur son sol, tout varié qu'il soit, pouvait être divisée en quatre zônes distinctes, auxquelles ont été appliquées des dénominations tirées de la plante économique qui, à partir de la limite la plus

froide de chaque zône, peut y végéter normalement. Ainsi sont les zônes des céréales, de la vigne, du maïs et de l'olivier. Or, l'existence de ces zônes ne peut guère être attribuée qu'à des rapports constants pour chacune, entre les *minima* et les *maxima* thermométriques, ou plutôt, selon les idées de M. Boreau, à une somme de calorique qui se produit dans un temps donné, laquelle suffit pour que la plante puisse parcourir toutes les phases de son évolution végétative et arriver à une maturité complète de son fruit. Or, en suivant le raisonnement de M. Hunault, s'il se produisait dans les saisons, des perturbations telles que les conditions hygrométriques et calorifiques qui constituent ces zônes, fussent complétement changées, que devrait-il arriver, si ce n'est que ces zônes, déterminées par la nature des végétaux qu'elles nourrissent, perdraient leurs caractères pour emprunter ceux d'autres zônes, impropres à la végétation de ces mêmes espèces. qui, en changeant de milieu, ne résisteraient pas aux conditions nouvelles qui les viendraient surprendre. Si nos hivers ont été d'une douceur inaccoutumée depuis plusieurs années, nos étés, ce temps où la végétation de la vigne est dans sa plus grande activité, n'ont pas eu cette chaleur intense et vivifiante qui doit être nécessaire pour l'élaboration des fluides dans un arbrisseau originaire des contrées chaudes et sèches de l'Orient. De là, une sorte de gangrène humide, analogue à celle qui frappe les végétaux tropicaux dans les serres, une pléthore maladive qui empêche une élaboration suffisante de la sève.

M. Hunault dit avoir remarqué que la cochenille de

la vigne (*coccus vitis L.*), s'est notablement multipliée dans ces derniers temps et lui attribue une influence sur les proportions qu'a prises la maladie. Mais la multiplication de ces insectes ne pourrait-elle pas être attribuée à l'augmentation de nourriture qu'ils ont rencontrée dans l'état pléthorique des sarments de la vigne? Faisons remarquer en passant que cette espèce décrite par Linné, reconnue par Geoffroy, conservée par Latreille, est très distincte du *coccus hesperidum, L,* cochenille des orangers et de celle des pêchers *C. persicæ* (Réaumur, Latreille), et qu'ainsi l'on doit rejeter l'opinion des viticulteurs, qui prétendent que la cochenille de nos vignobles est sortie des orangeries pour infester nos treilles.

Ce mémoire, dont l'audition n'a pu permettre de saisir que quelques points culminants, est renvoyé à la commission de la maladie de la vigne, qui a été nommée à la précédente séance.

M. Godard-Faultrier, poursuivant ses recherches sur les Angevins qui ont acquis, à différentes époques, quelque célébrité, a rassemblé tout ce que l'on sait de Thibault, poète-trouvère, du temps de Philippe-Auguste. Il était seigneur de Blaison, et près de ce bourg se voit encore une motte féodale sur laquelle avait d'abord été élevé un de ces châteaux de bois, véritables blockauss de la conquête franque, auquel succéda un château fort, qui plus tard fut démantelé à son tour, pour faire place à une habitation plus en rapport avec les besoins de bien-être et les goûts plus pacifiques d'une civilisation dont les mœurs s'adoucissaient et se polissaient graduellement, et qui commençait à comprendre la mission des arts pour dispo-

ser et embellir la demeure de l'homme. Cette dernière résidence des seigneurs de Blaison est disparue, elle aussi, avec la féodalité qui l'avait élevée, mais atteste encore l'antique splendeur de ses maîtres, par le caractère imposant de ses ruines.

Des murs devastés et une renommée de poète, qui n'est parvenue jusqu'à nous qu'en laissant son léger bagage éparpillé sur la route, voici donc tout ce qui reste de l'ancienne maison de Blaison. Trois minces pièces de vers l'ont cependant sauvée de l'oubli! L'une d'elles, surtout, pastourelle qui ne manque ni de grâce dans l'expression, ni de poésie dans la pensée, a été conservée comme un type rare, par Renouard. Elle est écrite dans cet idiôme provençal si cher aux troubadours.

La notice de M. Godard sera imprimée.

Une proposition qui avait été portée à l'ordre du jour de la dernière séance, est présentée par M. Hunault. Il s'agit de nommer une commission chargée de provoquer ou de rassembler pour l'exposition universelle de Paris, des produits qui soient dignes des progrès qui s'accomplissent chaque jour dans l'agriculture et l'horticulture de notre département. Cette proposition donne lieu à une discussion, dont le principal objet est de déterminer le mode d'action que la commission pourra exercer sur la production de spécimens satisfaisants. Elle est adoptée à l'unanimité.

Les membres titulaires qui composent cette commission sont, avec le bureau :

Pour l'arrondissement d'Angers :

MM. Boreau, directeur du jardin botanique, Bout-

ton-Levêque, maire des Ponts-de-Cé, Hunault, docteur-médecin, Leroy André, arboriculteur, Millet, président du comice horticole, Ouvrard, docteur-médecin, professeur à l'école secondaire de médecine, Pavie père, vice-président du comice horticole;

Pour l'arrondissement de Segré :

M. le comte de Falloux, membre du conseil général, ancien ministre;

Pour l'arrondissement de Beaupreau :

M. le comte de Quatrebarbes, membre du conseil général, ancien député;

Pour l'arrondissement de Baugé :

M. Lofficial, ancien sous-préfet de cet arrondissement;

Pour l'arrondissement de Saumur :

M. Courtiller, jeune, membre correspondant de la Société.

L'assemblée, avant de se séparer, procède à la nomination de la commission chargée de recevoir les comptes du Trésorier et de préparer le projet de budget pour la présente année. MM. Leclerc-Guillory, Godard-Faultrier, Huttemin, sont nommés membres de cette commission, à laquelle se réunissent les Président et Secrétaire de la Société-mère, et les présidents du comice horticole et de la commission archéologique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 10 février.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président annonce que le congrès des sociétés savantes doit se rassembler à Paris le 20 mars prochain, pour sa cinquième session, et que la Société est invitée à s'y faire représenter par quelques-uns de ses membres. M. Joseph de Mieulle, ancien officier de marine, membre titulaire, est prié de se charger de cette mission, ce qu'il accepte.

M. Coulon, curé de Saumur, ne pouvant plus assister aux réunions de la Société, la prie d'agréer sa démission et l'expression de ses vifs regrets. L'assemblée, en recevant cette démission, ne peut que manifester le désir et l'espoir que M. Coulon ne cessera pas de coopérer à ses travaux, en lui continuant des communications dont elle a pu apprécier tout l'intérêt : elle lui décerne le titre de membre correspondant.

M. Godard lit une notice sur la grande bible des noëls angevins, réimprimée à Angers, chez Jahier, en 1789. Il reporte l'origine de plusieurs de ces noëls vers le milieu du XVIIe siècle. Cette date lui serait indiquée, soit par les locutions qui y sont le plus fréquemment employées, soit d'après certains événements ou noms propres qui y sont cités. Parmi les auteurs de ces poésies naïves et populaires, Urbain

Renard figure pour trois cantiques. M. Godard fait ressortir les précieux renseignements que l'on y rencontre, sur les usages d'une époque déjà éloignée de nous de deux siècles environ, et sur la répartition qui, dans des temps plus reculés, s'était opérée des principales industries de la ville entre ses divers rues et quartiers. A ces indications, qui font connaître quels étaient les principaux corps de métiers qui fournissaient alors aux besoins variés de la consommation locale, se joignent des détails donnés par un autre noël, qui retrace tout l'ensemble de la célèbre procession de la Fête-Dieu d'Angers.

Le savant auteur de la Flore du Centre lit ensuite un mémoire sur l'*Agneau de Scythie*. Ce nom, à peu près inconnu maintenant, désignait, il y a un siècle à peine, une production naturelle, anormale et bizarre, à laquelle on attribuait une double nature, végétale et animale et des vertus singulières. Son aspect étrange rappelait confusément, tant par la forme que par une matière laineuse qui la recouvrait, l'animal dont elle avait reçu le nom. Originaire des confins de la Tartarie et de la Chine, son excessive rareté devait encore ajouter au prix que les curieux attachaient à sa possession. Le plus ancien auteur qui en ait fait mention est le rabbin Jochanan dans son Talmud. Sa description, empreinte d'un merveilleux qui a toute l'exagération orientale, se rattache cependant évidemment, presque en tous points, à des faits réels, mais mal observés et plus mal interprétés. Vient ensuite la version d'un baron d'Herbreistein, ambassadeur de Charles-Quint, plus étendue et plus précise, qui désigne cet être équivoque sous le nom de *Bo-*

rametz. Ces derniers détails ont été plus ou moins fidèlement reproduits par une foule d'auteurs, parmi lesquels figure le docte chancelier Bacon. Il n'est pas jusqu'au poète Dubartas qui, dans son *Eden*, n'ait voulu célébrer les merveilles du miraculeux agneau. Le sujet s'est, du reste, trouvé heureux pour sa muse. Sa description a une certaine propriété d'expressions, un art véritable dans la gradation des idées, un mouvement pittoresque, et brille surtout par des antithèses habilement disposées pour l'effet, bien accentuées et piquantes. Ce morceau expliquerait à lui seul comment un poète, complétement oublié de nos jours, dût être assez goûté de ses contemporains, pour que ses œuvres reçussent pour consécration de leur enthousiaste estime *trente éditions en moins de six années*.

Enfin, cet être, si longtemps équivoque, put être soumis au contrôle investigateur de Linné, qui y reconnut la souche d'une fougère, dont il ne put étudier les organes de la fructification, mais qu'il n'hésita pas à ranger dans un des genres de cette nombreuse famille, sous le nom de *Polypodium Barometz*.

Ce travail, d'une érudition maintenant trop rare et qui sait se rendre accessible et agréable pour tous, a captivé vivement l'attention de l'assemblée, qui décide qu'il prendra place dans le Recueil de ses Mémoires.

M. Béclard lit la première partie d'un mémoire historique et biographique sur une ancienne famille d'Anjou, qui fournit à la marine militaire plusieurs de ses illustrations dans le dernier siècle, les Desher-

biers et Lestanduère. Ce travail, très remarquable, a pour but principal de réunir en corps des faits épars dans divers historiens, de mettre en relief de grandes actions négligées, et parfois à dessein, et de rectifier en même temps de graves erreurs accréditées par divers auteurs, sur la composition de la flotte et les résultats matériels de plusieurs combats de mer. Une analyse satisfaisante ne peut en être faite avant que des lectures subséquentes n'en soient venues compléter l'ensemble.

Cette lecture terminée, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 17 mars.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *Secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

L'archiviste dépose sur le bureau de nombreuses publications adressées par les Sociétés savantes ou par les membres correspondants.

Le Président communique une lettre de M. Blavier, ingénieur des mines et membre titulaire de la Société, annonçant que de nouvelles fonctions l'obligent

à quitter notre ville pour habiter Paris. Il exprime ses regrets de ne pouvoir plus coopérer aussi activement que par le passé aux travaux de la Société. L'assemblée, en recevant cette communication, manifeste ses regrets de voir ainsi s'éloigner l'un de ses membres titulaires les plus assidus à ses réunions, qui avait fourni à ses bulletins des mémoires intéressants sous bien des rapports, et qui, avec tant de zèle et de talent, avait pendant plusieurs années professé devant un auditoire d'élite le cours gratuit de géologie par elle fondé. Elle charge M. le Président d'être son interprète près de M. Blavier, et lui décerne le titre de membre correspondant, avec l'espoir qu'il ne discontinuera pas des communications auxquelles elle attache un grand intérêt, et qu'elle sera toujours heureuse de pouvoir accueillir dans son Recueil de mémoires.

Le Président fait connaître le résultat du travail de la commission chargée de recevoir les comptes de M. le Trésorier. Le compte a offert les mêmes conditions de régularité et de clarté que par le passé, et la commission conclut à son adoption.

L'Assemblée sanctionne cette proposition et vote des remerciements à M. Lèbe-Gigun.

Le Président présente ensuite le projet de budget élaboré par la commission précédemment nommée à cet effet. Quelques discussions, de peu d'importance, s'engagent sur quelques-unes des allocations, mais ne modifient en rien les chiffres proposés par la commission, qui sont adoptés par l'Assemblée.

Le budget de 1854 demeure donc arrêté comme suit :

DÉPENSES.

Ancien mémoire Barassé, pour 1853. . .	190 f. 75 c.
Impressions archéologiques pour 1853. .	110 »
Statuettes dues à Chapeau, pour 1853. .	120 »
Redu pour la barraque de l'exposition horticole de 1853.	150 »
Abonnement au journal de conchyliologie, pour 1853.	15 »
Pour 1854, chauffage.	24 »
— éclairage.	20 »
— subvention à l'archéologie. . . .	160 »
— concierge-jardinier du jardin fruitier.	375 »
— Comice horticole, néant.	
Impressions	500 »
Abonnement : Journal de conchyliologie.	15 »
— Paléontologie d'Orbigny.	20 »
— Zoologique (Revue)	24 »
— Martin	35 »
— Costumes anciens.	75 »
— Annales, sciences naturelles . .	40 »
Total.	1,873 f. 75 c.

RECETTES.

Cotisations.	915 »
Commission archéologique.	160 »
Rente sur l'Etat.	18 »
Allocation départementale.	500 »
Reliquat du compte précédent.	114 »
	1,707 »

Dépenses.	1,873	75
Recettes présumées.	1,707	»
Déficit présumé.	166	75

Pour couvrir le déficit, une demande spéciale sera adressée à MM. les Ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le Président, d'accord avec le bureau, propose d'apporter une modification au réglement pour déterminer l'étendue des ouvrages écrits dont l'impression devra être votée sans recourir à la formalité préalable du renvoi devant une commission. Le réglement ne faisait aucune distinction en faveur des travaux qui ne venaient devant la Société-mère que sur le renvoi de l'une des sections spéciales, et soumettait à l'examen d'une commission tout écrit qui pouvait excéder une demi-feuille d'impression. Le bureau pense qu'il y aurait lieu de modifier cette disposition pour les mémoires qui auraient subi une première épreuve par leur présentation devant une des sections, et qui n'arriveraient devant la Société que par le renvoi qui en aurait été prononcé par elles; dans ce cas il serait d'avis qu'il y aurait lieu d'élever d'une demi-feuille à une feuille les limites dans lesquelles les écrits seraient dispensés de l'exámen d'une commission.

L'Assemblée, après discussion, renvoie l'examen de cette proposition devant une commission, composée de MM. Godard, Adville et Villers, qui examinera si l'article du règlement devra être modifié dans ce sens.

M. Godard-Faultrier prend ensuite la parole et lit une notice biographique dont l'impression est ordonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 14 avril.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*

Le Secrétaire-général étant absent, la lecture du procès-verbal de la séance de mars est reportée à une prochaine réunion.

M. le Président communique à l'Assemblée une lettre de M. le Maire d'Angers, qui répond au sujet d'une demande d'allocation qu'il avait été prié de présenter, en faveur de la Société, à M. le Ministre de l'intérieur, et annonce qu'une subvention de 300 fr. est accordée à la Société.

M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef à Poitiers, membre correspondant, adresse à la Société deux volumes manuscrits, dans lesquels sont traitées des questions importantes qui se rattachent à la fixation de l'emplacement de la capitale de l'Anjou, pendant les périodes celtique et gallo-romaine. Ces deux volumes sont illustrés de nombreuses cartes des voies antiques qui traversaient nos contrées ou convergeaient vers la métropole. Cet important travail est renvoyé à l'examen d'une commission, qui sera composée de MM. Adville, Lemarchand et Beraud.

M. l'abbé Voisin adresse à la Société un volume par lui publié. MM. Godard-Faultrier, Béclard et L. Cosnier sont chargés de faire un rapport sur cet ouvrage. Cet envoi est accompagné d'une lettre de M. l'abbé Voisin sur les stations romaines, lettre dont il est donné lecture.

M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Hébert, membre du Comice horticole, sur le choix du lieu où pourrait être transféré le siége de la Société d'agriculture et son jardin fruitier. Il indique un terrain qui lui paraît convenable et fait connaître les conditions auxquelles la Société pourrait s'en assurer la possession. Des observations, après examen, seront soumises au Maire à ce sujet.

Ces diverses communications étant terminées, il est passé à l'ordre du jour.

Le premier objet qui se présente est une note de M. Decron, curé de Saint-Sulpice, sur un veau né avec une conformation monstrueuse. MM. Hunault et Lèbe-Gigun demandent qu'il soit tenu compte de cette observation. La lettre restera déposée dans les archives de la Société.

M. Lemarchand étant absent, sa notice sur Maulévrier ne peut être lue. Il en est de même du manuscrit de M. Bourdeille fils, membre de la section d'archéologie, sur les *pièces* consulaires. Ces deux lectures sont donc ajournées.

M. Paul Belleuvre lit une notice sur la Vierge de Nozé. L'impression de cet écrit est votée.

M. Godard-Faultrier donne lecture d'une lettre de 1420, sur un serment prêté sur la Vraie-Croix de Saint-Laud d'Angers, qui fut à cet effet transportée à Nantes. L'impression de ce document est votée.

Le même membre fait ensuite un rapport sur l'impression des œuvres lues à la section d'archéologie et sur une modification que l'on propose d'introduire au réglement, quant à l'étendue des ouvrages, qui, après cette première lecture, devront être affranchis du

renvoi devant une commission spéciale pour l'impression. La commission chargée d'examiner la proposition présentée à la dernière séance par M. le président de Beauregard, est d'avis qu'il y a lieu de l'adopter et de décider que tout mémoire n'excédant pas une feuille d'impression in-8°, renvoyé devant la Société-mère, devra, après lecture en séance, être immédiatement soumis au vote sur l'impression.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées par la Société.

La séance se termine par des observations verbales de M. Hunault sur la maladie de la vigne, sur son état actuel, et sur une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 16 mars dernier, relative à la concentration des travaux des Sociétés savantes.

La séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 19 mai.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. Beraud, *secrét.-général.*

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Il est ensuite procédé à l'énumération des ouvrages adressés à la Société et au dépouillement de la correspondance.

M. le secrétaire Eliacin Lachèse, est prié par M. le Président de rendre compte, à la prochaine séance, d'une publication placée sous le patronage de M. le Ministre de l'instruction publique, le *Bulletin des Sociétés savantes*, dont plusieurs numéros ont paru. M. le Rapporteur s'expliquera sur l'opportunité et l'intérêt qu'il y aurait pour la Société à prendre un abonnement à ce recueil, destiné à donner une valeur d'ensemble, de coordination et une publicité féconde à des travaux scientifiques qui, jusqu'ici, restaient épars, égarés et ignorés, au grand détriment des progrès des études, dans les publications des Sociétés locales, dont elles ne franchissaient guère le rayon.

M. le Président distribue aux personnes présentes des exemplaires du programme de l'exposition universelle de 1855, adressés par le Préfet. Il saisit cette occasion pour rappeler que la Société a constitué, il y a plusieurs mois déjà, une commission chargée de stimuler le zèle des producteurs, et il croit devoir faire un appel général aux membres de la Société, soit pour qu'ils apportent leur concours à l'action de cette commission, soit pour qu'en agissant directement, ils excitent et dirigent les efforts de nos agriculteurs, afin qu'ils présentent à l'Exposition ceux de leurs produits qui peuvent le mieux faire apprécier l'état de notre agriculture, les résultats déjà réalisés par les progrès qu'elle a faits depuis plusieurs années, ceux que lui promet l'avenir et les ressources immenses et variées qu'elle peut offrir à la consommation et à l'industrie nationale.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Préfet de Maine et Loire, du 20 avril 1854, qui

donne avis à la Société qu'un décret impérial du 10 juin 1853, a autorisé le département de l'Ardèche à élever une statue à Olivier de Serres, et exprime l'espoir que les Sociétés savantes, dans les limites de leurs moyens, s'uniront pour assurer l'accomplissement de cette œuvre d'une reconnaissance légitime et méritée.

La Société, jalouse de prouver ses sympathies pour un monument destiné à honorer la mémoire du Columelle français, vote une somme de 20 fr., en exprimant le regret que les ressources, de plus en plus restreintes de son budget, ne lui permettent pas d'élever le chiffre de sa souscription. M. le Trésoriers t autorisé à verser cette somme à qui de droit.

Il est donné lecture d'une notice communiquée par M. l'abbé Joûbert, membre de la commission archéologique, chanoine-custode de la cathédrale d'Angers, sur des inscriptions hébraïques qui se lisent en plusieurs parties des quatre arceaux qui forment l'imagerie du portail de la facade de Saint-Maurice. Ces inscriptions, au nombre de quatorze, sont toutes des épithètes qui, dans les Prophètes, sont employées pour exprimer les attributs de Dieu ou du Messie. On a lu ainsi les expressions *Porte-conseil, Vérité, Lumière, Vialité, Prince de la paix, Sauveur,* etc.

L'Assemblée vote l'impression de ce document.

M. Beraud émet l'avis qu'il pourrait être fait par M. Godard une description de ce portail et des figures symboliques dont il est orné, à laquelle se rattacherait, comme complément, la notice présentée par M. l'abbé Joubert. On pourrait en outre faire reproduire, à l'aide du procédé photographique, et jusque dans ses moindres détails, ce monument si riche-

ment orné, et avoir ainsi une monographie complète d'une des parties les plus remarquables de notre cathédrale, dont s'enrichirait le Recueil des Mémoires de la Société.

L'assemblée accueille cette proposition et charge le bureau de s'informer du montant des frais que son exécution pourrait entraîner.

M. Godard-Faultrier est invité à prendre la parole. Il raconte les événements qui amenèrent Louis XI à jurer sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, la paix qu'il conclut avec le duc de Bretagne. Puis il fait connaître la teneur d'une cédule par laquelle le roi notifia au duc qu'il se considérait comme délié de son serment, par le motif que, quand il l'avait prêté, il avait été entendu qu'il n'en pourrait être tenu qu'autant que le duc de Bretagne ne viendrait pas à armer de nouveau. M. Godard-Faultrier donne le texte du protocole qui fut signifié au duc par deux chanoines de la collégiale de Saint-Laud d'Angers, et portant la date du 25 juin 1472.

L'assemblée vote l'impression de cette notice et de ces documents.

M. Cosnier prend ensuite la parole, et entretient l'assemblée d'un projet de démolition prochaine de la rue de l'Oisellerie, seule partie un peu considérable de la vieille ville que le marteau des démolisseurs n'ait pas encore attaquée. Il déplore vivement la nécessité de pratiquer au cœur de la ville, de larges voies pour favoriser le mouvement d'une population en progrès et dont l'activité va toujours en s'augmentant. On voit disparaître ainsi l'un après l'autre tous ces antiques édifices, dont l'architecture sombre et bizarre

avait un cachet particulier et spécial à nos contrées, et qui restaient debout comme les cadres vides où s'étaient venus jadis enchâsser quelques-uns des tableaux les plus populaires de notre histoire locale. L'imagination, s'aidant des récits de nos chroniqueurs, aimait parfois à faire revivre et mouvoir quelques-uns des acteurs des drames des temps passés, dans ces rues qui rappelaient l'aspect primitif de la cité des ducs d'Anjou par leurs maisons en briques et charpente, avec leurs étroites façades, les unes recouvertes d'une luisante cuirasse d'ardoises, les autres découpées de lozanges symétriques et de piliers sculptés, toutes portant des pignons aigus, projetés en saillie. Si l'on ne peut espérer de conjurer la destruction qui menace la rue de l'Oisellerie, surtout du côté sud, au moins comme adoucissement au déplaisir qu'en éprouvent les archéologues et les amateurs du pittoresque, devrait-on comprendre dans cette démolition tout cet amas de bâtiments ignobles qui dérobent à la vue, la base du palais épiscopal, de l'ancien Capitole, si curieux dans ses parties construites en petit appareil, avec briques et pilastres, *more romano*.

La Société ordonne l'impression du travail de M. Cosnier, dont la nature n'a pas permis l'analyse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 16 juin.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance de mai, qui est adopté sans réclamation.

L'Archiviste fait connaître les publications qui ont été adressées à la Société depuis sa dernière réunion. Il signale à l'attention un ouvrage publié par M. Grollier, sous le titre d'*Agriculture délivrée*, dans le but d'offrir aux cultivateurs les moyens d'entretenir sur leurs terres le plus grand nombre possible de têtes de bétail, et où se trouve recommandée d'une manière spéciale, l'adoption ou l'entretien de la culture du topinambour, comme plante fourragère.

En faisant hommage de son livre à la Société d'Angers, l'auteur exprime dans sa lettre d'envoi le vif désir de lui appartenir en qualité de membre correspondant.

Le Président invite M. Hunault à examiner l'ouvrage de M. Grollier, et à faire un rapport sur sa candidature.

Le Président annonce que plusieurs autres personnes demandent également à faire partie de la Société comme membres titulaires. Ce sont : MM. Orsel, ingénieur des mines, résidant à Angers; de Lorière, avocat, demeurant à Angers, et Port, archiviste du département de Maine et Loire. Le Secrétaire-général fait remarquer que l'époque de l'année où se produi-

sent ces candidatures, est déjà fort avancée, et que, à raison des titres scientifiques ou littéraires, et de l'honorabilité non contestable des candidats, dont la personne est d'ailleurs parfaitement connue de la très-grande majorité des membres de la Société, il serait désirable que l'on pût procéder de suite au scrutin sur ces candidatures. Cette proposition est favorablement accueillie, mais avec cette observation qu'elle ne pourra être considérée comme devant former un précédent, qui impliquerait une abrogation tacite des formalités préliminaires prescrites par le règlement.

Sous le bénéfice de ces observations, on procède à un scrutin particulier pour chacun des candidats, qui sont successivement proclamés membres titulaires de la Société.

M. Béclard exprime le regret que la Revue des beaux-arts ne parvienne plus à la Société. Il désirerait que le bureau s'assurât du motif qui a ainsi arrêté ou suspendu l'envoi d'un recueil qui ne peut être remplacé par aucun autre d'une nature aussi spéciale, et qui constate d'une manière aussi satisfaisante, avec autant de détails, l'ensemble des progrès que peut accomplir l'art contemporain.

M. Lèbe-Gigun appelle l'attention de l'assemblée sur la nécessité d'ajouter un nouveau corps de bibliothèque à ceux que possède déjà la Société, et qui sont devenus insuffisants. Il sollicite un vote et un crédit pour cet objet. L'assemblée déclare mettre à la disposition du bureau, la somme de 70 fr., pour la dépense présumée de ce meuble.

M. Godard-Faultrier donne communication du résultat de nouvelles recherches par lui faites, sur les

serments politiques qui ont été jadis prêtés sur la Vraie-Croix de Saint-Laud. Il fournit des détails peu connus sur le troisième serment de François II, duc de Bretagne, à l'occasion duquel la Vraie-Croix dut être transportée à Nantes.

L'impression de la notice de M. Godard-Faultrier est votée.

M. E. Lachèse, secrétaire-particulier de la Société, avait été chargé de l'examen du Bulletin des sociétés savantes, dont trois numéros ont été adressés à la Société, sous le couvert de M. le Ministre de l'instruction publique. Il en rend compte, et justifie à des points de vue divers, la haute utilité de ce recueil, destiné à établir entre les nombreuses associations, qui, depuis une vingtaine d'années, ont surgi en France, une unité de tendances, un ensemble d'action, qui donneraient une toute autre portée aux études qu'elles poursuivaient isolément, dans une ignorance plus ou moins complète des efforts parfois heureux qu'elles tentaient pour arriver à la découverte de la vérité. L'archéologie, qui a pris de nos jours un développement tel, qu'il en a presque fait une science nouvelle par les révélations inattendues qu'on lui doit sur les mœurs, les usages, les arts des temps anciens, avait peut-être plus que toute autre science à souffrir de cette sorte d'individualisme des études. Partout en effet les faits locaux sont recherchés avidement, scrutés avec ardeur, interrogés souvent avec succès. Pour que de ces labeurs partiels l'on puisse induire des données générales, une synthèse assez vaste et assez féconde pour reconstituer devant les exigences sévères de l'historien moderne le vieil édi-

fice si complexe du passé de la France, il est d'un immense intérêt que chacun des nombreux pionniers de l'œuvre historique, puissent s'aider de la connaissance de ce qu'obtiennent chaque jour ceux qui poursuivent les mêmes investigations rétrospectives.

Puis, ainsi que le fait observer le rapporteur, on ne pourrait guère comprendre que certaines questions ne vinssent pas à se poser simultanément, pour des hommes qui tendent vers le même but; alors il importe que chacun puisse se trouver instruit à temps des solutions proposées ou même seulement entrevues par d'autres.

La langue, l'histoire, les arts de la France; — les missions scientifiques et littéraires; — les comptes-rendus des travaux des sociétés savantes sont les trois grandes catégories sous lesquelles sont rangés les matériaux des bulletins. Ils y sont déposés sans confusion, analysés sans sécheresse, exposés avec une clarté remarquable, de manière à être consultés fructueusement et à présenter une lecture variée, attachante surtout pour ceux qui, dans les sciences, recherchent avant tout la précision des faits.

Le rapporteur, après avoir donné l'analyse rapide des parties parues de ce recueil, exprime le désir de voir la Société s'y abonner.

L'assemblée, consultée à cet égard par le Président, souscrit avec empressement à l'opinion qui vient d'être exprimée, et ordonne qu'elle prendra un abonnement au recueil en question.

M. Dhommée, chef des cultures du jardin fruitier de la Société, expose plusieurs pieds d'une variété de fraisier obtenu par lui. Une corbeille de ces beaux

fruits, permet d'en admirer la grosseur extraordinaire et l'agréable coloris. La chair est sucrée et vineuse à la fois, d'un goût fin et distingué. Par la forme générale, ces fruits se rapprocheraient assez de la fraise ananas des maraîchers angevins, dont ils diffèrent par un étranglement moins sensible de la base et par le volume, au moins égal à celui des plus grosses Elton.

Comme une sorte d'antithèse végétale, en opposition à ces fruits monstres d'une humble plante herbacée, le jardin expose deux pieds de poirier nain en pyramide, chargés de fruits, et qui n'ont pas plus de 60 centimètres de hauteur.

Après l'examen de cette double exhibition, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 21 juillet 1854.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'Archiviste communique la liste des publications que la Société a reçues depuis sa dernière réunion.

M. Lèbe-Gigun, trésorier, qui est en ce moment

absent, écrit à M. le Président pour l'inviter à présenter, comme membre correspondant, M. Jorelle, ancien consul de France à Jérusalem et à Mogador.

M. le Président présente, comme candidat au même titre de correspondant, M. Davoust, curé d'Asnières, dans la Sarthe, lequel s'occupe avec succès de paléontologie.

Une commission est désignée pour la vérification des titres de ces deux candidats.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de Caumont, laquelle contient d'intéressants détails sur l'organisation et le but de la 31ᵉ session du Congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Dijon, au mois d'août prochain. Le docte et zélé promoteur de cette association savante convie la Société d'agriculture à se faire représenter à cette solennité scientifique, à laquelle plusieurs savants étrangers ont manifesté l'intention de venir prendre part.

M. Godard-Faultrier commence la lecture de documents, par lui recueillis, sur les droits ou devoirs afférents à des seigneuries d'Anjou, dont l'existence ne paraît pas avoir été jusqu'ici constatée par les historiens de notre province. Il en est, parmi ces droits féodaux, dont l'immoralité le dispute à la singularité, et qui accusent chez leurs fondateurs autant d'oubli des convenances et d'absence de sens moral que d'excentricité intellectuelle : aussi notre collègue a-t-il dû parfois renoncer à traduire les textes latins. Ces obligations, au moins bizarres, mais dont parfois il était permis de se rédimer à prix d'argent, étaient surtout imposées aux nouveaux mariés qui passaient la première nuit de leurs noces dans l'enclave de la seigneu-

rie. M. Godard signale successivement le droit de quintaine, appartenant à la châtellenie de Pocé, celui dû au seigneur de Trèves, la coutume introduite à Nueil-sous-Passavant, de dévaster un pré à un jour donné, et de traîner ensuite un roitelet sur un chariot attelé de vingt-quatre bœufs; l'épreuve des pelottes de laine imposée aux nouveaux mariés de la ville de Beaufort-en-Vallée, etc.

L'impression de cette partie du mémoire de M. Godard est mise aux voix et décidée.

M. de Quatrebarbes fait observer que des droits absurdes ou immoraux ont pu sans doute être constatés par d'anciens titres ou attestés par les traditions locales, et qu'il est loin de contester l'intérêt qu'il peut y avoir à rechercher les traces de ces aberrations de l'esprit de propriété, mais qu'il importe de reconnaître que, depuis bien longtemps du moins, et très certainement dans les derniers siècles, ces prétendus droits ou usages féodaux étaient tombés en désuétude, sinon même en oubli; que nul seigneur n'aurait osé les faire revivre, et que si de telles prétentions se fussent produites, elles eussent trouvé infailliblement dans les corps judiciaires compétents une réprobation qui en eût amené l'abrogation la plus complète et la plus décisive. Il cite à cet égard un droit qui, disait-on, aurait existé en faveur d'une seigneurie de la Vendée, dont les vassaux, à une époque déterminée, auraient été obligés d'amener au château un certain nombre de filles de joie de la ville de Nantes, usage dont la tradition aurait conservé, prétend-on, le souvenir, mais dont certainement aucun monument écrit ne constate ni l'existence, ni la mise en vigueur.

M. Godard répond à ces observations qu'il se propose précisément d'examiner, dans la seconde partie de son travail, jusqu'à quel point les droits singuliers dont il a signalé l'existence, ont pu être jamais exercés. Il possède déjà la preuve que certains d'entre eux se résolvaient en des prestations pécuniaires, et pouvaient être dès lors considérés, en quelque sorte, comme des moyens comminatoires pour assurer la perception de celles-ci; que c'est aussi dans cet esprit que l'on interprétait généralement ces obligations lorsque des difficultés venaient à s'élever sur leur exécution; qu'ainsi, dans un procès intenté par le seigneur de Somloire, le droit qui lui compétait, d'après son titre, ne fut maintenu par le Parlement de Paris que quant à sa partie fiscale.

M. Hunault fait observer que, d'après tout ce qui vient d'être dit, il est évident que quant à présent, on ne peut encore rien conclure sur ce qu'il y avait de réel, de sérieux, de véritablement obligatoire dans les droits si extraordinaires revendiqués par quelques seigneurs; qu'il serait important d'étudier isolément d'abord chacune des espèces citées par M. Godard, puis de considérer dans son ensemble l'esprit dans lequel vinrent à surgir ces usages bizarres ou dégradants pour les vassaux, et comment aussi, selon les époques, ils se modifièrent dans la pratique.

M. Adville prend la parole au nom de la commission à laquelle la Société avait renvoyé l'examen de trois ouvrages présentés par M. de Matty de la Tour. Il rappelle que l'objet principal des travaux de ce savant à été de rechercher si, comme on l'admet généralement, le siége de l'ancienne capitale des Andes a tou-

jours été au lieu où se trouve maintenant établie la ville d'Angers : M. de Matty pense le contraire. S'aidant d'études spéciales et faites sur la plus vaste échelle, pour coordonner les diverses parties des voies antiques qui traversaient les Gaules ; ayant à la fois recours aux monuments historiques, et aux indications que peut fournir l'étymologie, M. de Matty signale trois emplacements divers, comme ayant été successivement occupés par la capitale des peuplades gauloises ou du peuple angevin, sous les périodes celte et gallo-romaine, et dans celle qui succéda à la chûte de l'empire. Andard aurait été la ville purement gauloise ; la ville romaine se fût élevée en dedans de l'enceinte du camp de Frémur ; enfin, la conquête franque eût bâti sa ville où nous retrouvons l'Angers moderne. Faisons remarquer que, dans un lointain encore plus éloigné que l'époque où M. de Matty place l'existence d'Andard, il admet que la race autochtone qui peuplait alors seule le pays, avait occupé déjà la roche élevée où se trouve maintenant la cité. Là, selon lui, était *Egada*, la ville des *Egadiens*, peuple aborigène de la vieille Gaule.

M. Adville, dans un rapport qui présente les points les plus saillants des recherches faites par M. de Matty et des opinions qu'il s'est formées, indique particulièrement à l'attention de la Société les immenses travaux de géographie ancienne auxquels l'auteur s'est livré, et les cartes nombreuses et précieusement exécutées dans lesquelles il les a consignés. Ces cartes, qui reproduisent l'état complet des connaissances anciennement ou récemment acquises sur les voies antiques de l'Ouest en général et de l'Anjou en parti-

culier, ont, outre un mérite incontestable, un intérêt tout spécial pour notre département. La commission émet donc l'avis qu'il y a lieu de voter l'impression des mémoires présentés par M. de Matty.

M. le Président fait observer que le règlement ne prévoit et n'autorise l'impression des mémoires que lorsqu'ils sont l'œuvre de membres titulaires, ce qui est rationnel puisque ces membres seuls sont assujettis à contribuer par leur cotisation aux frais d'impression; que l'on peut obtenir et surtout conserver ce titre et satisfaire alors aux obligations pécuniaires qu'il impose, bien que l'on ne soit pas résidant; que M. de Matty, qui était membre titulaire, ayant préféré, lorsqu'il quitta notre ville, échanger ce titre contre celui de correspondant, ce ne pourrait plus être que par une mesure exceptionnelle que la Société autoriserait l'impression de ses ouvrages, et comme ce vote motiverait un crédit extraordinaire, M. le Président, sur une proposition formulée par M. Hunault, et après avoir pris l'avis du bureau et de l'assemblée, déclare renvoyer la question de savoir s'il y a lieu de voter ce crédit à une commission, qui, après avoir recueilli les renseignements nécessaires, notamment sur les frais qu'entraînerait l'impression, fera son rapport à la prochaine séance. Il désigne pour faire partie de cette commission, à laquelle se réunira le bureau, MM. Béclard, Janin et de Lorière.

M. Godard-Faultrier indique comme moyen d'atténuer la charge que l'impression imposerait aux finances de la Société, la possibilité de la répartir entre plusieurs années.

Cet incident vidé on revient au rapport de M. Adville

dont on propose l'impression. Le scrutin s'ouvre et donne à l'unanimité un vote favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de la Société impériale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

MEMBRES TITULAIRES.

Date de récept.

1831 ADVILLE, bibliothécaire de la ville.
BEAUREGARD (de), présid. de ch. à la Cour imp.
BOUTTON-LEVÊQUE, prop., maire des Ponts-de-Cé.
CORROY, vétérinaire en chef du haras.
LACHÈSE (Grégoire), docteur-médecin, directeur honoraire de l'école de médecine d'Angers.
LACHÈSE (Adolphe), docteur-méd., imprimeur.
LACHÈSE (El.), av.-gén. près la C. imp. d'Angers.
LEROY (André), propriétaire-pépiniériste.
LECLERC-GUILLORY, négociant.
LEBRETON, ex-pharmacien.

Date de récept.

1831 Lens (de), inspecteur de l'Académie.
Lofficial, ancien sous-préfet.
Logerais (père), docteur-médecin.
Millet de la Turtaudière, propriétaire.
Mordret, antiquaire.
Montaigu (marquis de), propriétaire.
Ouvrard, professeur à l'école de médecine.
Pavie (père), propriétaire.

1832 Contades (comte Méry de).
Dumont, docteur-médecin.

1833 François-Villers, architecte.
Giraud (Aug.), anc. maire d'Angers, anc. député.

1834 Courtiller (aîné), conseiller à la Cour impér.

1835 Guinoyseau, banquier-manufacturier.
Pavie (Victor), propriétaire.
Vibert, propriétaire-horticulteur.

1836 Hunault de la Pelterie, docteur-médecin.

1837 Godard-Faultrier, directeur du musée d'ant.
Huttemin, professeur au Lycée.
Lachèse (Ferdinand), architecte du département.

1839 Boreau, directeur du jardin botanique et du musée d'histoire naturelle.

1841 Beraud, conseiller à la Cour impériale.
Quatrebarbes (comte Théodore de).
Rolland, ingénieur des mines.

Date de récept.

1843 Falloux (comte de), ancien ministre.
Lèbe-Gigun, ancien receveur principal.
Prou (Emile), avocat.

1844 Cosnier (Léon), imprimeur-libraire.
Coulon, instituteur à Saumur.
Houyau, ingénieur civil, à Cheffes.

1845 Janvier de la Motte (Elie), conseiller honoraire à la Cour impériale.

1846 Dainville (Ernest), architecte.
Thierry (père), peintre verrier.

1847 Legeard de la Diriays, curé de la Trinité.
Béclard, avocat.
Choyer (l'abbé), directeur d'un atelier de sculpture religieuse.
Guibert (Camille), avocat.
Métivier, proc.-gén. près la Cour imp. d'Angers.
Saudeurs, avoué à Baugé.

1848 Textoris, capitaine en retraite.

1849 Negrier, directeur de l'école de médecine.

1850 Bellier, conseiller à la Cour impériale.
Cumont (vicomte Arthur de).

1851 Blavier, ingénieur des mines.
Chevalier, curé à Volandry.
Tavernier (Louis), rédacteur en chef du *Journal de Maine et Loire.*

Date de récept.

1852 Le Gris (aîné), propriétaire.
Lemarchand, bibliothécaire-adjoint de la ville.
Mieulle (Joseph de), conseiller général.

1853 Belleuvre (Paul), propriétaire.
Janin, capitaine en retraite.

1854 Lorière (de), avocat.
Orsel, ingénieur des mines.
Port, archiviste du département.

MEMBRES HONORAIRES.

Angebault, évêque d'Angers.
Desvaux, ancien directeur du jardin botanique.
Duboys (Ernest), député, maire d'Angers.
Fourier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Gauja, ancien préfet du département.
Vallon, préfet de Maine et Loire.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Bertrand-Geslin, propriétaire, à Nantes.
Bianquin, ex-pharmacien, à Saumur.
Bonci, médecin du Grand-Duc de Toscane.
Bouillet, à Clermond-Ferrand.
Bretonneau, docteur-médecin, à Tours.

Cacarrié, ingénieur des mines, à Grenoble.
Caillaud, directeur du cabinet d'hist. nat., à Nantes.
Cassin (fils), chef du cabinet du préfet de la Charente.
Caumont (de), à Caen.
Champoyseau, à Tours.
Chevreul, membre de l'Institut, à Paris.

Didron, à Paris.
David (d'Angers), statuaire, à Paris.
Delastre, ex-sous-préfet, à Poitiers.
Duclos, président du tribunal de Laval.
Desjardins, professeur à la faculté de Dijon.

Etoile (de l'), capitaine du génie, à la Lande-Chasles.

Faye, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

Grellet-Balguerie, à Bordeaux.
Godet, imprimeur, à Saumur.
Grateloup, docteur-médecin, à Bordeaux.
Grésy, archéologue, à Paris.
Genest, officier d'état-major, à Paris.
Guéranger (Edouard), naturaliste, au Mans.
Guillou, naturaliste, à Cholet.

Hamilton, à Plymouth.
Hélouis-Jorelle, ancien consul de France à Jérusalem et à Mogador.

Joannis (de), anc. dir. de l'éc. des arts et mét. d'Angers.
Jourdain (Sainte-Foi), à Doué.
Joly, architecte, à Saumur.

Lavernade (de), à Rheims.
Lagrèse-Fossat, à Moissac, dép. de Tarn-et-Garonne.
Lèbe-Gigun, insp. des trav. d'art de la ville de Paris.
Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont.
Leclerc (Léon), à Laval.
Lechatellier, ingénieur, à Paris.
Lenormand, membre de l'Institut, à Paris.
Lambron de Lignim, à Tours.

MAINDRON, statuaire, à Paris.
MARTIN (d'Angers), maître de chapelle, à Paris.
MALHERBES, docteur-médecin, à Nantes.
MATTY DE LA TOUR (de), ingénieur en chef, à Poitiers.
MAUDUYT, direct. du cabinet d'hist. nat. de Poitiers.
MOLÉON, à Paris.
MÉRIMÉE (Prosper), membre de l'Institut, à Paris.
MICHAUD, chef d'institution, à Lyon.
MOURE, à Bordeaux.

ODORICI, directeur du musée de Dinan.
ODARD (comte), à Tours.

RIVIÈRE, prof. d'hist. naturelle, à Napoléon-Vendée.
ROBERT (Cyprien), prof. au collége de France, à Paris.
RIEFFEL, direct. de la ferme-modèle, à Grand-Jouan.

SCHULTZ, naturaliste, à Bitche.

WOLSKI, ingénieur des mines.

MEMBRES TITULAIRES DÉCÉDÉS DEPUIS 1837.

GRILLE, ex-bibliothécaire de la ville.
LEBRETON (aîné), pépiniériste.
PUISARD (de), conseiller à la Cour impériale.
CHANLOUINEAU, juge suppléant.
NERBONNE (de), fils, propriétaire.
GENEST, chimiste.
ALLARD, officier supérieur d'état-major.
QUELIN, professeur, à Angers.
SENONNES (marquis de).
DALIGNY, conseiller à la Cour impériale.
LAS-CASES (comte de), sénateur, à Chalonnes.

ERRATA.

Page 92, ligne 5 de la note, au lieu de *et me tenir*, lisez *et de me tenir*.

Page 98, ligne 22, au lieu de *ce qu'il leur aurait*, lisez *ce qui leur aurait*.

Page 105, ligne 13, au lieu de *Charles Dulce*, lisez *Charles Dolce*.

Page 106, ligne de la note, au lieu de *Dom Housseau*, lisez *Dom Roussereau*.

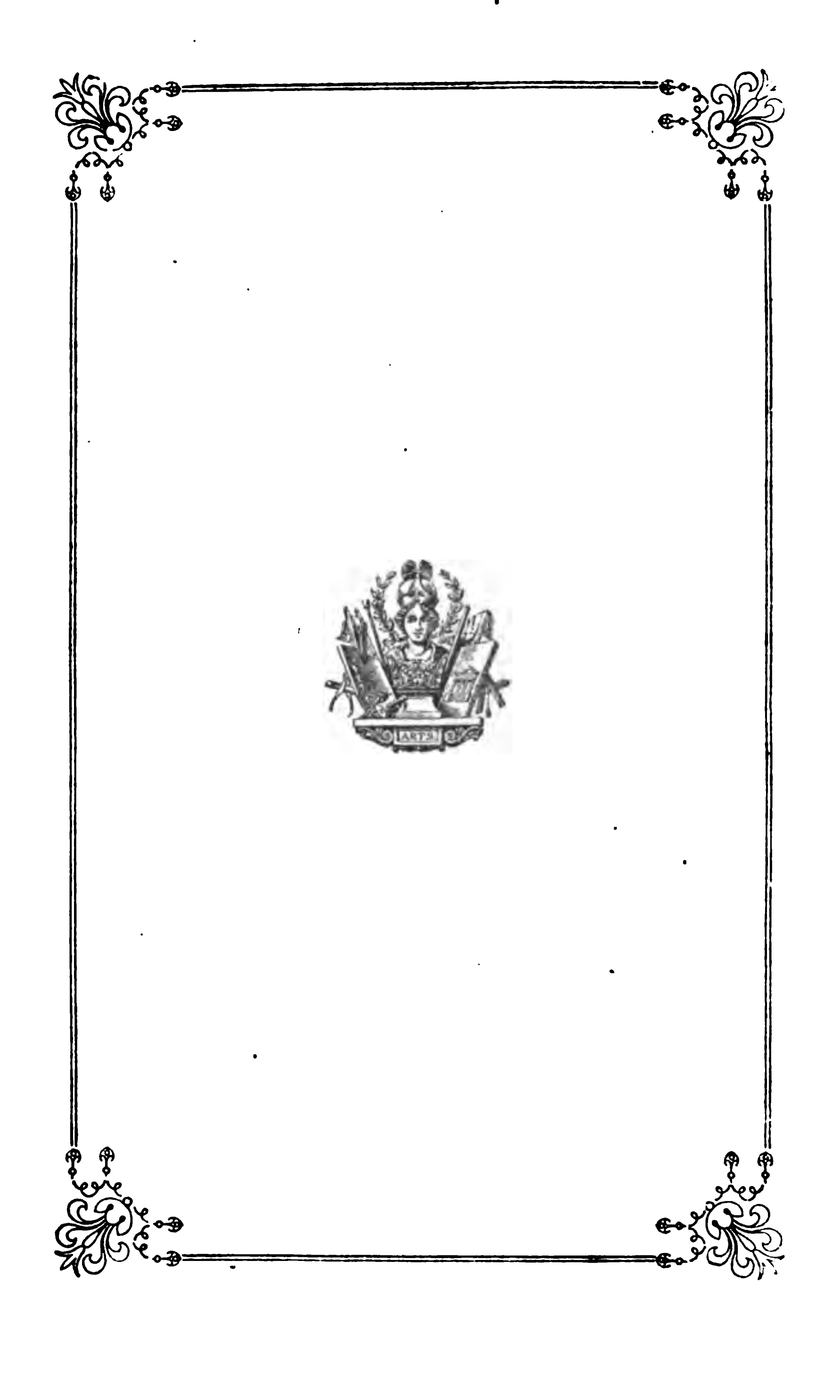
Page 108, dernière ligne, au lieu de *ruisseau de Marconne*, lisez *ruisseau de la Marconne*.

Page 112, dernière ligne de la note, lisez *dans l'église de ce monastère, au commencement du XIII[e] siècle*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 5e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.


ARTS

54.55

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

SIXIÈME VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1855.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

6e VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1855.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

présentant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

Séance du 19 janvier 1855.

Messieurs,

Il m'est plus facile de sentir que d'exprimer combien je suis vivement touché des témoignages réitérés que vous me donnez de votre bienveillance. Ma dette de reconnaissance s'accroit chaque jour, je ne pourrai jamais faire assez pour l'acquitter. Appelé depuis plusieurs années, par votre honorable suffrage, à présider à vos travaux, je suis heureux de pouvoir proclamer qu'ils continuent de porter d'heureux fruits. L'agriculture est l'objet constant de votre sollicitude. Dans la direction à donner à cette source de la prospérité publique, les missions ne sont pas les mêmes. Les comités agricoles, répandus sur toute la surface du département, incessamment en contact avec les habitants des campagnes, avec les agriculteurs-pratiques, propagent et mettent en action les bonnes méthodes. Les Sociétés d'agriculture, placées dans une région plus élevée, recueillent les faits, constatent les observations, les comparent et indi-

quent des améliorations à opérer ou des préjugés à combattre. Le Gouvernement consulte souvent leur expérience dans des questions d'économie publique; c'est ainsi que votre opinion a été demandée sur l'introduction des bestiaux étrangers, sur l'emploi du sel à l'amendement des terres; sur les modifications à apporter aux droits sur les boissons, sur le régime des irrigations et des dessèchements, enfin sur la maladie qui sévit sur la vigne, et sur les moyens préservatifs ou curatifs à lui opposer.

L'horticulture, par les développements qu'elle a acquis, étant devenue une des branches principales de la richesse du pays, vous avez créé dans votre sein un Comice spécial, qui en dirige et en protége les travaux. Il remplit sa mission avec un zèle qui ne se ralentit pas. Il a réuni dans son jardin expérimental les meilleures espèces d'arbres fruitiers; il les propage et en détermine la synonymie. Il continue de publier la *Pomone de Maine et Loire*, ouvrage précieux qui a acquis une juste célébrité. La taille des arbres fruitiers exige une instruction qui ne s'obtient pas seulement par la pratique. Vous avez fondé un cours public qui réunit de nombreux élèves et rend de grands services.

L'histoire du pays continue d'être l'objet de vos investigations. Vous l'enrichissez chaque année par de nouveaux documents, soit en publiant des manuscrits inédits, soit en constatant des monuments anciens, dont la découverte est souvent due au hasard. Les fouilles pratiquées pour l'établissement de la gare du chemin de fer, ont mis à jour de nombreux débris funéraires, qui se rapportent à diverses époques. Dans des fosses, au milieu d'une masse de charbon, se sont rencontrées des urnes cinéraires qui devaient appar-

tenir à ce temps du paganisme qui admettait l'usage de brûler les corps. Plus loin, des cercueils en plomb renfermant des ossements, constatent le passage à l'ère chrétienne. Un de ces monuments a récemment encore été découvert, et décrit dans vos Mémoires. Leur multiplicité, dans cette localité, que l'on peut considérer comme une véritable nécropole, prouve que dans des temps reculés, Angers, soit qu'il ait porté le nom de Juliomagus ou d'Andegavum, était une ville importante, et que le titre d'antique capitale de la contrée, ne peut lui être contesté.

Notre cathédrale de Saint-Maurice, toujours admirée, a souvent été l'objet de descriptions ; mais une particularité dans l'ornementation avait échappé jusqu'à ce jour. Je veux parler d'une inscription en caractères hébraïques qui a été signalée et traduite par un jeune ecclésiastique du séminaire de Versailles, M. l'abbé Delacroix. Cette inscription se lit dans les voussures qui couronnent la porte principale. Elle exprime les attributs donnés à Jésus-Christ par les livres saints. Le texte hébreux et sa traduction ont été recueillis dans vos Annales.

Ce monument du roi René, que depuis longtemps, vous appeliez de vos vœux, s'élève enfin sur une de nos places publiques. La statue est placée sur un piédestal quadrangulaire. Sur une des faces du prisme seront gravés ces mots : *Au roi René*. Les trois autres faces devaient rester vacantes d'après le projet primitif. Notre Société a pensé qu'elles ne pourraient être plus convenablement ornées que par l'inscription des noms des comtes et ducs héréditaires d'Anjou, depuis leur origine jusqu'au roi René, qui termine cette brillante série. Vous en avez fait la demande au Conseil municipal, qui y a donné son adhésion et a voté le supplé-

ment de dépense qu'il fallait ajouter aux frais de construction. Chaque dynastie, qui se termine à chaque réunion de l'Anjou à la couronne, occupera une des faces du monument. La première remonte à Ingelger et constitue la race des Ingelgériens. La seconde a pour chef Charles, frère de saint Louis, et finit à Philippe de Valois, qui devint roi de France et réunit l'Anjou à la couronne. Enfin le roi Jean érige le comté d'Anjou en duché et en investit Louis, son second fils. Ce prince commença la seconde maison d'Anjou-Sicile, qui se termina au bon Roi René, dont le nom vénéré ajoute à l'éclat de cette illustre lignée qui gouverna l'Anjou pendant plus de cinq siècles, donna des rois à plusieurs nations de l'Europe, s'assit sur le trône de Jérusalem. C'est ainsi que sur le monument du bon roi René, protecteur des sciences et des arts, se lira le brillant résumé de l'histoire du pays.

Près de ce monument apparaît une construction purement gallo-romaine, reste des antiques remparts de notre cité. De nouvelles constructions allaient la masquer et la faire disparaître. Elles étaient déjà commencées. Notre Société s'est empressée de faire entendre ses réclamations; elles ont été accueillies par le premier magistrat administratif de notre département, et tout fait espérer qu'elles obtiendront un plein succès.

Tels sont, Messieurs, les principaux faits auxquels, pendant l'année qui vient de s'écouler, vous avez prêté votre concours, dans l'intérêt de l'agriculture, des sciences et des arts. Que votre zèle ne se ralentisse pas. Persévérez à marcher dans la même voie, et vous continuerez de trouver votre récompense dans la reconnaissance de vos concitoyens.

Messieurs et chers collègues,

Plus est grande la faveur que vous m'avez accordée, plus est flatteur ce témoignage de haute estime, et plus je devrais en être fier. Pourtant je n'éprouve que le sentiment de la surprise;.... si je pouvais taire celui d'une vive reconnaissance !

C'est que la réflexion m'est venue en aide.

Trop souvent infidèle à vos réunions, dès longtemps égaré dans la triple carrière que signalent chaque jour de nouveaux succès, je me demande où son mes titres à la vice-présidence. Où sont-ils, en effet, sinon dans vos nobles cœurs ! Offrir un tribut à l'âge, un hommage à votre doyen : telle a été votre pensée, Messieurs, et cette pensée vous honore les premiers.

J'ai dit votre doyen, et c'est une usurpation. Celui qui a droit à ce nom l'emporte sur moi, moins par les années que par le mérite et par le nombre de ses fils, ornements de cette Société.

Tel autre peut-être, et non sans quelque apparence de raison, cédant à de fâcheux pressentiments, ne

verrait là qu'une distinction tardive, une sorte de halte entre le moment d'occuper le fauteuil et celui, trop prochain, d'en descendre pour n'y remonter jamais.

Quant à moi, Messieurs, vous l'avouerai-je, j'aime à me créer un avenir plus consolant, et je me berce de l'espérance de ne pas voir de sitôt se briser les liens qui vont m'attacher désormais si fortement à vous.

Et d'abord, remplissons un devoir, devoir dicté par les convenances et consacré par l'usage, quelquefois assez embarrassant, aujourd'hui aussi facile qu'agréable.

Pour rendre à mon digne prédécesseur la justice qui lui est due, ne me suffira-t-il pas de répéter ce que j'entends dire de lui? L'un cite son savoir, aussi profond que varié; l'autre sa modestie sincère, un troisième sa parfaite urbanité. Mais les regrets unanimes qui l'accompagnent dans sa retraite prématurée sont assurément son plus bel éloge.

C'est au reste la seule perte que le Bureau ait faite; et nous sommes heureux de voir encore à sa tête celui en qui semble se personnifier la présidence, celui qui, toujours à la hauteur des plus hautes questions, les éclaire et les dirige avec non moins de sûreté que d'aisance; celui enfin à qui l'on peut justement appliquer l'axiome : *Fortiter in re, dulciter in modo!*

Dans cette RUCHE, — nos premières *armes*, vraiment *parlantes*, — quelle activité, quelle ardeur; en même temps, quels ouvriers, que d'importants travaux! Chacun y abdique son caractère civil, ses habitudes, ses occupations journalières. Le magistrat se fait historien, le prêtre artiste, le militaire botaniste;

le médecin reconstruit une ville, son confrère remet en honneur le produit généreux de nos coteaux. En un mot, architectes, naturalistes, écrivains, professeurs de toute Faculté, il n'est pas un seul Sociétaire qui, plein d'une franche émulation, ne s'empresse d'apporter sa pierre à l'édifice.

Si l'archéologie déborde quelquefois dans nos publications, ce n'est jamais qu'à défaut d'autres spécialités. Et d'ailleurs, qui pourrait s'en plaindre, alors qu'un savant et infatigable antiquaire, entraînant par son exemple d'ardents prosélytes, guidé lui-même par un goût pur et une rare sagacité, arrache leurs secrets aux vieilles chroniques et fait glorieusement revivre nos célébrités angevines?

Cependant l'agriculture n'en occupe pas moins la première place, comme elle est le fondement de notre Société. Grâces en soient rendues à notre Secrétaire-général, qui en soutient presque seul tout le fardeau. Rien d'important n'échappe à son active investigation, non plus qu'à sa critique impartiale, de ce qui intéresse la science agricole en général et par rapport à notre département. A le voir, en outre, embrasser diverses parties de l'histoire naturelle, on ne saurait dire laquelle de ces études lui est plus familière, laquelle lui fait plus d'honneur.

Emanation de la Société-mère, le Comice horticole, par le zèle et le dévouement de ses membres, ajoute encore à la juste réputation qu'il a su conquérir, sous la sage direction de son Président, — qu'un remarquable ouvrage recommande de nouveau à l'estime des savants.

Tout cela est louable, sans doute, mais tout cela

ne suffit pas; il nous reste quelque chose à faire. Devons-nous nous borner à une concentration de lumières qui ne profite guère qu'à nous? N'avons-nous pas une autre mission à remplir? Ne nous est-elle pas prescrite par notre devise : *Intùs et extrà?*

Vous m'avez deviné, Messieurs, et mieux que moi vous le savez, une grande œuvre nous appelle, une œuvre confiée aux Sociétés savantes, aux Académies, dont elle est, je ne dirai pas le devoir, mais bien plus, le droit, le précieux privilége.

Cette œuvre consiste à encourager au dehors les sciences, les arts et les lettres; comme aussi à récompenser les nobles actions, qui honorent l'humanité et la relèvent à ses propres yeux.

Faisons-nous donc les patrons de tout ce qui est grand, de tout ce qui est beau; favorisons les découvertes utiles, le développement des jeunes talents; confions à l'éloquence et à la poésie, tantôt un sujet moral, scientifique ou littéraire, tantôt l'éloge d'un citoyen vertueux que la mort nous aura ravi; demandons la reproduction de ses traits vénérés à la palette ou au ciseau. Que chaque année une prime soit alternativement offerte à l'une de ces créations.

Oui, Messieurs, c'est à nous de montrer ce que peut la première Société de l'un des plus intéressants départements de notre belle France. Plus l'œuvre est glorieuse, plus elle est digne de vous.

Un dernier mot, mes chers collègues. Souffrez que j'inaugure ma vice-présidence par la faible offrande de 100 fr. Quintuplez, décuplez cette somme, et vous dépasserez le chiffre nécessaire aux frais d'une première année. Vous ne laisserez pas l'œuvre impar-

faite et, pour la continuer, vous serez assez riches, car vous serez assez généreux!

Luise enfin le jour de l'ovation; et, si cet honneur lui incombe, vous verrez votre quasi-doyen, soulevant le poids des ans, d'une main ferme encore, poser la couronne sur le front du vainqueur!

L. PAVIE.

LETTRE

adressée le 17 septembre 1854,

A M. LE PRÉFET DE MAINE ET LOIRE,

PAR

M. BEBAUD,

Conseiller à la Cour impériale, et Secrétaire-général de la Société d'agriculture d'Angers.

Monsieur le Préfet,

En voyant dans votre discours d'ouverture du Conseil général imprimé dans le *Journal de Maine et Loire*, l'annonce d'un projet de travaux destinés à garantir des inondations les vallées de la Maine et de ses affluents, j'ai dû aller aux renseignements, et ce n'est pas sans une vive émotion que j'ai appris que ce projet reproduisait une idée dont l'initiative m'appartenait, et à laquelle se trouvait accessoirement, et peut-être même à titre de passeport, accolé un autre projet d'un *prolongement de canalisation de l'Authion*. Toutefois, apprenant en même temps que l'avant-projet de M. Houyau devait être imprimé, je dus, avant

d'élever aucune réclamation, attendre que je pusse m'assurer mieux, soit de son analogie soit de son identité avec celui que j'avais conçu et développé il y a quelques années, dans une réunion de la Société d'agriculture d'Angers. Je viens de parcourir le Mémoire de M. Houyau, paru ce matin même, ainsi que l'exposé de M. Berger. Le silence ne m'est plus possible, et je dois à la Société à laquelle j'appartiens et aux hommes de l'art éminents auxquels j'avais jadis exposé un projet qu'ils avaient favorablement jugé, d'entrer à ce sujet dans quelques explications, vis-à-vis du premier magistrat du département.

A l'époque, éloignée déjà, où se faisaient les études du tracé du chemin de fer et où l'on discutait pour savoir si la Gare serait placée au nord ou au sud de la ville, la Société d'agriculture dut, elle aussi, s'occuper de ces questions. Je crus l'occasion favorable pour présenter et faire accepter, en les rattachant à la construction du chemin de fer, les idées que j'avais conçues pour l'*exondation* de nos vallées de la Maine, à la suite de lectures sur des travaux analogues exécutés en Angleterre sur une grande échelle. Dans la prévision des difficultés que dans l'hypothèse d'une gare au sud, devait présenter le passage de la chaussée du chemin de fer au milieu des marais sans fond de Saint-Jean et l'assiette d'un pont en Maine, je proposai donc de diriger le chemin de fer sur les prés élevés qui forment le confluent, par une levée, qui de ce point, entrerait dans le lit de la Loire, se maintiendrait à distance suffisante du rivage ouest, irait se rattacher au bec amont de Behuard, parcourrait cette île dans sa longueur pour rentrer un moment

en Loire, traverserait l'île Mureau, puis de là, entrant une dernière fois dans le lit du fleuve, irait rejoindre la levée actuelle de la Possonnière, qui fermerait le noyau de la levée nouvelle. La Maine, ainsi canalisée en partie artificiellement par trois levées en pleine eau, en partie naturellement par deux îles, serait entrée dans un canal à creuser dans les alluvions cultivées de la Possonnière pour aller déboucher en Loire, au point qui eût été jugé devoir être le plus avantageux pour construire le pont du chemin de fer dans les meilleures conditions de solidité et d'économie.

Dans l'intérêt de l'adoption de mon projet, j'insistais principalement sur les conséquences qu'il devait avoir *sur le régime des eaux de nos vallées*. Je prouvais qu'en reportant en aval de 8 à 12 kilomètres, selon les exigences, la jonction de la Maine à la Loire, laquelle, dans ce parcours, est réputée avoir 1 mètre de pente par 4 kilomètres, l'on abaissait considérablement l'étiage de la Maine, et que par la nécessité imposée ainsi à la Loire de remonter cette pente de 2 à 3 mètres, l'on arriverait, même sans autres travaux d'art, à mettre les vallées de la Maine et de ses affluents à l'abri des crues de Loire les plus funestes, celles qui se produisent d'avril en novembre.

Quant au passage des bateaux de Loire en Maine et *vice versâ*, je proposais, pour le maintenir en amont et près de la Pointe, un canal de jonction au travers de la presqu'île Chevrière, avec *écluse à sas*.

Enfin, M. le Préfet, au point de vue financier et en dehors d'une économie plus que probable pour l'établissement du chemin de fer (lequel eût alors évité

d'ailleurs les courbes et les immenses déblais de Bouchemaine), je faisais valoir :

1° Que plusieurs lieues carrées de fonds marécageux situés entre Bouchemaine et les premières écluses des trois rivières de Mayenne, Sarthe et Loir, se transformant ainsi en prés de première qualité, et passant dans les parties hautes, à l'état des meilleures terres à chanvre, propres, autour de la ville, à toutes les cultures maraîchères qui n'occupent pas la terre durant l'hiver, il en résulterait une plus-value si considérable, que les propriétaires n'hésiteraient pas sans doute à contribuer, pour une large part, aux travaux d'endiguement ;

2° Que la partie qui resterait à la charge de l'Etat, dans les dépenses à faire, se trouverait encore plus ou moins balancée par une augmentation de l'impôt foncier, à laquelle une nouvelle évaluation cadastrale pourrait légitimement donner lieu.

Enfin, j'émettais cette opinion que, si l'on parvenait à abaisser de 1 mètre au moins l'étiage de la Maine et du cours inférieur de ses affluents, dont le cours ne rencontrerait plus d'ailleurs l'obstacle que la Loire offre à leur écoulement dès la Pointe, *les inondations provenant de ses affluents mêmes*, restant circonscrites pendant plus ou moins de temps, entre les écluses des trois rivières et l'embouchure nouvelle faite à la Maine, se trouveraient alors aussi considérablement amoindries.

Ces idées, qui ouvraient tout un avenir à l'agriculture du centre du département, ne pouvaient manquer de trouver de l'écho au sein de la Société d'agriculture. L'accueil qu'elles y reçurent me détermina

à les soumettre à M. Prus, ingénieur en chef du chemin de fer. Il les vit favorablement, les jugea réalisables, en conçut toute la portée pour l'assainissement d'une vaste étendue du pays et l'accroissement incalculable de ses richesses agricoles, et m'engagea fortement à provoquer la formation de syndicats dans les nombreuses communes riveraines qui y seraient intéressées. Je commençai des démarches dans ce but *dans celle de Soulaire....*

Ce fut dans ces circonstances, M. le Préfet, que j'eus l'honneur de voir, et c'est l'unique fois, M. Houyau; ce fut chez M. A. Lachèse, où il se trouvait, en compagnie de M. Planchenault, pour s'occuper de rédiger, si mes souvenirs sont fidèles, des observations sur un projet de passage du chemin de fer au nord de la ville. Je n'avais jamais parlé à M. Houyau, mais il avait la réputation d'un ingénieur habile et d'un esprit inventif. J'espérais trouver un auxiliaire et m'empressai de lui faire connaître et de lui expliquer mes idées. Il paraît qu'il me comprit, car il les transmit à son tour, et *sans se les attribuer*, à M. Fourrier, alors ingénieur en chef du service de la Loire, lequel, peu de jours après, dans une visite que je faisais à sa famille, vint m'entretenir de la communication que lui avait faite M. Houyau de mon projet, me demanda des explications, me dit y avoir réfléchi et insista beaucoup pour me dissuader de persister à le vouloir rattacher au tracé du chemin de fer, en disant qu'il méritait d'être exécuté pour lui-même. Ce fut M. Fourrier qui me parla de la nécessité où l'on serait, sans doute, par suite d'un dragage des bas-fonds, qui contribuerait à abaisser l'étiage, de construire une *seconde*

écluse à sas, dans le canal même de la Maine, vers la Roche-aux-Moines, pour assurer, dans les sécheresses, un niveau constant à la Maine. M. Houyau fait aujourd'hui figurer cette seconde écluse dans son projet.

M. Fourrier termina en me faisant connaître qu'il était convenu avec M. Houyau d'aller au premier jour visiter les lieux en bateau.

De cet exposé, que j'aurais voulu pouvoir abréger, mais dont les détails étaient peut-être bons à connaître, il résulte bien, je crois, M. le Préfet, que l'idée-mère du projet, celle qui consiste à exonder nos vallées de la Maine et de ses affluents par un canal de dérivation, et à les protéger en même temps contre les doubles inondations de la Loire et des affluents de la Maine, s'est fait jour d'abord au sein de la Société d'agriculture d'Angers par l'initiative personnelle et l'organe de son secrétaire général.

Quant au projet qui lui a été joint depuis, celui d'un prolongement de la canalisation de l'Authion, on n'en peut contester l'initiative de publicité à M. Houyau. Nous avions même pensé jusqu'à ce moment qu'on ne pourrait guère le rattacher au projet de la Maine, sans compromettre la réalisation de celui-ci, parce que le prolongement de l'Authion ne nous paraissait exécutable qu'avec un énorme surcroît de dépenses bien propre à effrayer et à faire rejeter le tout.

Permettez-nous quelques mots à cet égard.

Pour prolonger la canalisation de l'Authion, il n'est que deux moyens : le creusement d'un canal à l'intérieur des terres, ou le prolongement du canal actuel le long de la rive du fleuve par une levée latérale.

Quant au premier mode, lequel est proposé par

M. Houyau, il se rencontre de si grandes difficultés d'exécution, puisqu'il ne s'agirait rien moins que de creuser dans le roc vif un canal de trois kilomètres et à une bien grande profondeur, puisque l'arête schisteuse à franchir est presque horizontale entre le Camp de César et le plateau de Sainte-Gemmes, que je doute qu'il puisse jamais être admis.

Quant à la canalisation latérale dans le lit de la Loire, il faudrait, pour éviter les ensablements, une digue insubmersible, difficile à établir en quelques parties, mais surtout d'un entretien très dispendieux, exposée qu'elle serait au courant du grand bras, l'un des plus rapides de la Loire dans les crues, et qui la battrait avec une extrême violence sous un angle de 45°.

Nous avions donc toujours cru, et nous croyons plus que jamais, que si l'on veut sérieusement l'exécution du projet de la Maine, il est dangereux d'établir une solidarité quelconque entre celui-ci et celui de l'Authion, qui devrait considérablement augmenter le chiffre des dépenses.

Du reste, avant de terminer, je ne puis m'empêcher de manifester mon étonnement de voir M. Houyau arrêter sa levée insubmersible dès le milieu de Behuard, vis-à-vis du bourg. Cependant cet ingénieur a admis dans ses calculs une pente de 21 centimètres seulement par kilomètre, et comme du confluent actuel il n'y a que 3,700 mètres au point où finit sa digue, il n'y aurait ainsi que 77 cent. de pente à gagner. M. Houyau n'ignore pas que les crues de Loire qui sont nuisibles, excèdent de beaucoup cette hauteur et atteignent, en moyenne, environ 2 mètres 1/2 au moins, et il ne peut ignorer davantage qu'aucune

des crues de mars à novembre n'arrive, en passant par-dessus le delta qui s'étend d'Empiré au bout sud du confluent, mais qu'elles pénètrent toutes par le confluent lui-même, et que ce n'est qu'à partir de ce point qu'il faut par conséquent compter la pente pour apprécier ce que l'on gagnera par la canalisation de la Maine.

Ne faudrait-il pas en revenir à ce que je proposais jadis? prolonger la digue insubmersible au-delà de Behuard et de Mureau, ce qui donnerait d'un seul coup, sans grande augmentation de dépense, puisque la digue, sauf dans le trajet de l'une à l'autre île, courrait à pied sec, un prolongement de *trois kilom.*, soit 63 cent. en plus sur la pente, presque le double? Ne faudrait-il pas mieux encore, pour donner à cette opération toute sa portée, rattacher, comme je l'avais proposé aussi d'abord, la digue aux alluvions de la Possonnière, en profitant autant que possible de la digue actuelle, et par un canal creusé dans les alluvions, latéralement au chemin de fer en partie, reculer encore la jonction de la Maine à la Loire?

Je finirai par une observation relative à la solidarité qu'on voudrait établir entre les projets de l'Authion et de la Maine. D'après l'accueil que reçurent les propositions de concours que je fis dans le temps dans la commune de Soulaire, et la sympathie qu'elles rencontrèrent de la part des propriétaires de plusieurs communes voisines, je ne doute pas que l'on ne pût espérer des subventions volontaires considérables et dont le chiffre contribuerait certainement à déterminer l'Etat à entreprendre la canalisation de la Maine; mais évidemment le concours des communes rive-

raines sera d'autant mieux assuré, que l'on sera plus certain que ce sera à elles seules que les travaux à faire devront profiter.

Quant aux syndicats de l'Authion, en supposant qu'ils voulussent aussi contribuer aux dépenses, leur part serait très difficile à fixer avec équité. Car, non-seulement ils profiteraient des travaux faits jusqu'à Empiré, mais encore de tous ceux qui recuteraient l'embouchure de la Maine, tandis que pour les propriétaires des vallées de Maine, tous les travaux d'au-dessus d'Empiré seraient sans aucune influence pour le régime des eaux de la Maine.

Telles sont, M. le Préfet, les explications que nous nous sommes cru dans l'obligation d'avoir l'honneur de vous soumettre pour maintenir la part d'initiative que la Société impériale d'agriculture d'Angers et son Secrétaire-général ont eue dans un projet qui intéresse à un si haut point la fortune publique et privée, la salubrité d'une contrée fertile et populeuse, et à la publicité duquel ils avaient dès longtemps concouru.

Daignez, M. le Préfet, recevoir l'expression de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Secrétaire-général de la Société impériale d'agriculture d'Angers,

T.-C. Beraud,

Conseiller à la Cour impériale, chevalier de la Légion-d'Honneur.

RÉPONSE DE M. LE PRÉFET.

A Monsieur Beraud, conseiller à la Cour impériale, secrétaire-général de Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Angers, le 22 septembre 1854.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai reçu il a deux jours la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour m'indiquer quelle a été personnellement votre part d'initiative, et par suite la part de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans le projet que m'a soumis et qu'a développé M. Houyau, et qui aurait pour but de préserver nos vallées voisines d'Angers des inondations qui y causent tant de pertes.

Ces précédents et l'intérêt que la Société d'agriculture, sciences et arts met à cette grande entreprise ne font qu'ajouter aux considérations qui la recommandent à mes yeux, et je me propose d'insister prochainement auprès du Gouvernement pour que des études approfondies nous mettent en mesure d'apprécier la suite dont elle est susceptible.

Agréez, avec mes remerciements des détails dans lesquels vous êtes entré, l'assurance, Monsieur le Secrétaire général, de mes sentiments dévoués et de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

VALLON.

SERMENT

DE

JACQUES D'ARMAGNAC

SUR LA VRAIE CROIX DE SAINT-LAUD.

Messieurs,

L'original de l'acte de serment que je vais avoir l'honneur de vous lire, provient du cabinet de feu M. T. Grille et appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Angers. Il est écrit sur parchemin et en langue latine, moins, toutefois, la formule spéciale du serment proprement dit, en français, du xv[e] siècle. Cette prestation est celle d'un personnage tristement célèbre dans l'histoire.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, a été diversement apprécié dans sa conduite par les historiens; tous, néanmoins, s'accordent

à dire qu'il était d'humeur versatile, humeur particulièrement dangereuse sous Louis XI, dont il lassa la patience. Assurément, si ce monarque eut le tort extrême de raffiner sur le supplice de Jacques d'Armagnac, autrefois son gouverneur, ce dernier, nous devons l'avouer, eut celui non moins grand de trahir plusieurs fois son souverain; on ne sera donc point surpris après de tels abus de confiance de la part du duc de Nemours de voir Louis XI fort empressé d'exiger de son cousin le serment qui suit, prêté sur la vraie croix de Saint-Laud d'Angers, sept années avant le supplice de ce grand seigneur; supplice juste quant au fond, mais odieux dans la forme et qu'un poète célèbre a de nos jours flétri en de telles couleurs que chacun de nous préférerait avoir tort avec d'Armagnac que raison avec Louis XI. Le 4 août 1477 à Paris, Jacques d'Armagnac eut la tête tranchée. Il se rattachait à notre province par son mariage avec Louise d'Anjou, fille de Charles Ier, comte du Maine; il en eut trois fils et trois filles. L'une d'elles, Marguerite (nouveau lien pour notre pays), épousa Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France.

SERMENT DE JACQUES D'ARMAGNAC, AN 1470.

TRADUCTION.

« Au nom du Seigneur. Ainsi soit-il.

» Par le texte et contenu du présent manifeste, soit
» à tous patent, montré et appris que,

» L'an de la Nativité du Seigneur notre Dieu, *mil* » *quatre cent soixante-dix*, style gallican, troisième » indiction, bien vendredi huitième jour du mois de » juin, à environ six heures du matin, ou autrement, » la sixième année du pontificat de notre très saint » père en Christ et notre Seigneur le seigneur Paul » deux, pape par la divine providence,

» Dans la vénérable église collégiale de Saint-Laud, » deçà le château et les murs de la ville d'Angers,

» En présence et au vu de gens distingués, prudents » et circonspects et de nous, notaires publics, sous- » signés,

» Le révérend père en Christ et seigneur le seigneur » Guidon, par la miséricorde divine, évêque, duc de » Langres, pair de France et chancelier du grand » ordre de sérénissime seigneur notre seigneur Louis, » roi des Français par la grâce de Dieu,

» Et noble, glorieux et illustre homme le seigneur » Frédéric de Lorraine, comte de Vaudemont et d'Har- » court,

» Commissaires, députés ou envoyés pour ce que » dessous par le même seigneur notre roi, d'une part,

» Et illustre prince et seigneur le seigneur Jacques » d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, » ainsi que révérend père en Christ et seigneur le sei- » gneur Jean d'Armagnac, évêque de Castres et frère » germain du seigneur duc lui-même, avec leur noble » suite, d'autre part,

» Ont personnellement comparu et se sont présentés,

» Pour l'émission du jurement solennel ou serment » à subir et prêter, sur la vraie croix, honorablement » et dévotement, en mémoire et souvenir de la pas-

» sion dominicale, déposée, placée et adorée par les
» fidèles du Christ dans la même église de Saint-Laud,
» croix à laquelle a, pour le salut et la rédemption du
» genre humain, véritablement pendu Notre-Seigneur
» Jésus-Christ,

» Touchant quelques articles plus bas établis,

» Par les mêmes seigneurs duc Jacques, évêque
» Jean, et autres nobles et discrètes gens de leur suite,
» désignées dans lesdits articles, et dont les noms ou
» titres sont ci-dessous insérés.

» Lesquels donc, de part et d'autre, ayant ainsi
» comparu pour accomplir, comme il est marqué,
» l'acte énoncé, et s'étant réunis aux jour, heure et
» lieu notés plus haut,

» Le bois précieux de la croix salutifère, convena-
» blement orné de perles et de pierreries, ayant été
» sorti du trésor, où il reposait avec d'autres saintes
» reliques et honorablement placé sur le grand autel,
» par vénérable homme maître Michel Groleau, doyen
» de cette église collégiale de Saint-Laud, revêtu
» d'une chappe d'or,

» Ce verset, *O crux, ave, spes unica, hoc exaltationis*
» *tempore*, etc., de l'hymne *Vexilla Regis*, ayant été
» ensuite exécuté tant sur l'orgue que par des voix
» humaines,

» Et en outre, l'oraison de la même sainte croix
» ayant été récitée par le doyen, auquel tout le chœur
» répondait à haute voix,

» Y ayant aussi là, grande multitude de peuple,

» A la demande d'iceux évêque et seigneur duc, une
» messe solennelle, avec l'office de cette croix-là qui a
» porté le salut,

» A été chantée et très dévotieusement célébrée, » aux modulations des orgues et aux battements des » cloches, par le doyen, les chanoines, chapelains » et tous les choristes de ladite église collégiale, en » aubes,

» Les seigneurs duc et évêque de Castres ci-devant » nommés, et autres susdits, entendant cette messe, » depuis le commencement jusqu'à la fin, à genoux, » dévotement, et, à les voir, ne cessant d'implorer » Dieu par de secrètes prières.

» A l'issue de cette messe solennelle, lesdits sei- » gneurs évêque, duc de Langres et comte de Vaude- » mont, députés,

» Avec les susnommés seigneurs duc de Nemours » et l'évêque de Castres,

» Toute la compagnie ou assemblée formant cercle,

» S'étant approchés du maître-autel,

» Le duc de Nemours prenant la parole, en s'adres- » sant aux mêmes seigneurs députés,

» A proféré, dit et prononcé,

» En français, et en termes équivalents à ceux-ci,

» Que, désireux d'obtempérer à la volonté et au bon » plaisir dudit seigneur notre roi, et pour éviter que » désormais le même seigneur notre roi n'ait à se dé- » fier de quelque manière du même seigneur duc et » des siens ici présents,

» Ils sont venus volontairement et librement, pour » prêter ainsi publiquement, sur la vraie croix, tel » serment que sa royale majesté aurait résolu de lui » imposer,

» Offrant de le prêter et subir, suivant la forme des » articles ci-dessous, non-seulement par lui-même et

» ceux de qui ledit seigneur notre roi voulait qu'il fût
» exigé, mais encore par tous ceux de leur famille ou
» sous leur puissance;

» Ajoutant de plus, que non-seulement il tiendrait
» ce serment, mais qu'il accomplirait, autant que
» possible, tout ce qui serait du bon plaisir du même
» seigneur notre roi, *pour recouvrer plus facilement ses*
» *bonnes grâces, et obtenir qu'il n'eût contre lui par la*
» *suite, en façon quelconque, aucun sentiment de dé-*
» *fiance;*

» Suppliant ledit seigneur duc de Nemours, par
» dessus tout, notre Seigneur Jésus-Christ de, ainsi
» qu'il a daigné racheter de son propre sang le genre
» humain sur l'autel de la croix,

» Daigner de même, par la vertu de la même sainte
» croix, réconcilier mutuellement les cœurs d'iceux
» le seigneur notre roi et le duc en bonne affection et
» charité :

» Paroles, comme il est rapporté, dites et récitées
» avec convenance par le seigneur duc.

» Le seigneur Guidon, évêque et duc de Langres,
» mentionné, accueillant avec éloges les paroles du-
» dit seigneur duc.

» Et se livrant à de nombreux développements ad-
» mirables, en l'honneur, sur la vertu, l'authenticité
» de la croix salutifère, et justement de celle qu'en
» ce moment il considérait de ses yeux;

» Rappelant aussi l'histoire de nombreux miracles
» et les noms de perfides qui, au jugement des hom-
» mes, avaient sur cette croix commis des parjures;

» A dit au même seigneur duc,

» Qu'afin de ne conserver contre lui et les siens,

» comme on l'a touché, aucun soupçon d'infidelité
» ou de félonie,

» D'obtenir au contraire la plus complète sécurité
» de leur part, dans son royaume,

» Le mentionné seigneur notre roi voulait que les-
» dits duc de Nemours, l'évêque de Castres, et autres
» soussignés, qualifiés dans les conditions par lui
» seigneur roi données,

» Fissent démonstrativement et prêtassent, sur les
» saints évangiles de Dieu et ladite vraie croix,

» Comme vrais, dociles sujets et vassaux,

» Le serment en question, d'après et suivant la
» forme ci-dessous réglée, et telle qu'elle était conte-
» nue en une feuille de papier que le même évêque
» duc de Langres tenait aux mains.

» En effet, le maintes fois dit seigneur de Langres,
» aux lieu et nom du même seigneur notre roi, pré-
» sence dudit seigneur comte de Vaudemont, a exigé
» de chacun d'eux, en particulier et tour à tour, ce
» serment.

» Ainsi, d'abord, icelui seigneur le duc Jacques, à
» genoux, la tête nue, les deux mains levées et éten-
» dues, tout ému du zèle d'une fervente dévotion, sur
» le bois et l'autel de la salutifère et vraie croix citée,

» Au milieu de son serment personnel, ayant tou-
» ché aussi les inviolables évangiles par disposition
» et volonté de dire vérité,

» Il a,

» Spontanément, librement, humblement, dévote-
» ment, simplement et respectueusement, ainsi qu'il
» apparaissait à nous notaires et à tous les specta-
» teurs,

» A haute et intelligible voix, par paroles de la pre-
» mière personne,
» Juré les choses qui suivent,
» Et entièrement lu, mot à mot, sous la forme sui-
» vante, la feuille susdite, dans laquelle était conte-
» nue la teneur dudit serment:
« Je Jacques d'Armeignac, duc de Nemours et conte
» de la Marche, jure par Dieu, mon créateur, sauveur
» et rédempteur, par la foy et loyauté que je lui doy,
» et luy ay promise en la susception du saint sacre-
» ment de baptesme, sur les sainctes évangiles et sur
» cette vraye croix cy présente, en laquelle souffrist
» mort et passion, pour la rédemption de moy et de
» tout humain lignaige, que de ceste heure en avant
» je ne feray chose quelconque, quelle qu'elle soit ou
» puisse estre, à l'encontre de mon souverain sei-
» gneur le roy de France, Loys estant à présent, pour
» quelconque couleur ou cause que ce soit ou puisse
» estre, et quant je sauroye que homme ou hommes
» mortels le vouldroient faire, je y résisteroye et l'en
» garderoye à mon povoir et l'en advertiroye. Et ou
» cas que je feray le contraire du serment que j'ay
» présentement fait, je prie et requerre mon Créateur
» qu'il envoye sur moy la malédiction de Datan et
» Abiron, et toutes les aultres malédictions escriptes
» et contenues ès-sainctes escriptures vielz Testament
» que ou nouveau, et en oultre, que en honneur et
» révérence de sa saincte vraye croix, il me pugnisse
» manifestement autant (*lacune*) grant pugnicion
» qu'il fist oncques homme pour soy estre parjuré sur
» ladicte vraye croix et les choses dessus dictes. Je jure
» sans fraude, barat, malengin ne entendement quel-

» conque aultre que selon le texte contenant l'enten-
» cion du roy. »

» Lequel serment ayant été prononcé, avec la solen-
» nité racontée, devant les seigneurs commissaires,

» Le susdit révérend père le seigneur Jean d'Arma-
» gnac, évêque de Castres,

» En manière et forme toutes pareilles,

» La main droite portée sur le cœur, puis les deux
» étendues sur la même vraie croix,

» Après avoir touché les inviolables évangiles,

» A, dévotement, humblement et révérencieuse-
» ment, lu, fait et proféré semblable serment : Je Je-
» han d'Armeignac, évêque de Castres, *et le reste jus-*
» *qu'au bout.*

» Enfin donc, nobles et vénérables hommes, le sei-
» gneur de Valery, sénéchal de la Marche, sénéchal
» de......, le docteur de Mons, trésorier de la Marche,
» les deux maîtres d'hôtel dudit seigneur duc de Ne-
» mours, et maître....

» Généralement toutes les personnes là présentes,
» de la famille ou de la suite desdits seigneurs le duc
» de Nemours et l'évêque de Castres,

» Ont, en la même teneur, isolément, après avoir
» touché les saints évangiles, sur le bois de la vraie
» croix,

» Fait librement, spontanément, avec réflexion et
» délibérement, humblement et dévotement, pareil
» serment,

» Et l'ont adapté chacun d'eux à ses actes.

» . . . . (*lacune*). . . . .

» Les susdits seigneurs Guidon, évêque et duc de

» Langres, et Frédéric, comte de Vaudemont. . .
» . . . . (*lacune*). . . . .
» de St-Laud, qu'au tel serment fait, pour en perpé-
» tuer la mémoire, transcrit sur les registres de la-
» dite église de St-Laud.
» . . . . (*lacune*). . . . .
» par les soussignés qu'il leur fût fait et délivré une
» ou plusieurs copies authentiques, ce qui suit leur
» a été volontiers, à titre de grâce, octroyé.

» Dit et passé l'an, l'indiction, le mois, jour, heure,
» sous ce pontificat et au lieu que dessus,

» En présence de nobles et puissants seigneurs Jean
» de Lorraine, gouverneur d'Anjou, Guidon, de La-
» val, sergent d'armes, le seigneur de Loué,

» Ainsi que de prudentes et circonspectes gens les
» seigneurs et maîtres Jean de la Vignole, conseiller
» du Seigneur notre roi, en sa cour de Parlement et
» chanoine de la cathédrale d'Angers, le susdit maitre
» Michel Grolleau et Herman de Vic, doyens res-
» pectifs des églises de St-Laud susdit et de St-Martin
» d'Angers, Jean Rusé, le plus ancien habitant, et le
» bourgeois de Tours Philippe Bouteiller. . (*lacune*)
» . . . du seigneur bailli de Tours, en son siége
» royal. . . (*lacune*) . . . et secrétaire royal,
» Guidon. . . . Jean Cochon, procureur du même
» seigneur notre roi, dans ledit bailliage de Tours,
» Henri Castric, licencié ès-lois,

» Avec une grande multitude d'hommes, tant clercs
» que laïques, de l'assistance, appelés et requis comme
» témoins de tout ce qui précède.

» J. Loheac, notaire public, par l'autorité aposto-

» lique, pour copie, collation et attestation de l'acte.
» Prunaud, notaire public, par l'autorité aposto-
» lique, pour copie et collation de l'acte. »

Messieurs, tout le mérite de cette traduction ne m'appartient pas entièrement, et la meilleure part en revient à l'excellent ami que j'ai récemment perdu, M. Marie-Ambroise Gauguet, natif de Candé, mort le 12 décembre 1854 et inhumé le 13, dans le cimetière de la Trinité. S'il m'était permis d'entrer ici dans quelques détails intimes, je vous apprendrais que ce savant a été de ce petit nombre d'hommes très rares qui passent sans bruit dans le monde, bien qu'avec les plus incontestables capacités.

Il y a cinq ans environ que je fis sa connaissance, et malgré ce peu de temps nous étions de vieux amis. Il nous a quitté pour aller rejoindre le plus intime de tous, feu M. l'abbé Gourdon, curé de la cathédrale, de si douce mémoire.

Vous nous pardonnerez ces quelques mots de regrets échappés du cœur, à l'adresse de l'excellent homme, du savant réel et du chrétien sincère dont les conseils et le savoir ont pris place, par notre entremise, dans vos mémoires, sans qu'il eût permis, de son vivant, que vous vous en doutassiez le moins du monde.

A lui donc, je le répète, la meilleure part des traductions de serments sur la vraie croix de Saint-Laud que vous avez publiées dans votre dernier volume. Vous comprenez maintenant qu'il y aurait un oubli coupable à ne pas vous le signaler comme devant être compté au nombre de nos membres. Il l'était par l'esprit, il l'était par le cœur, et s'il ne le fut pas au-

trement, c'est que tout éclat, si minime qu'il fût, répugnait à sa nature simple et modeste.

V. Godard-Faultrier.

SERMENT PAR JACQUES D'ARMAGNAC, AN 1470 (1).

TEXTE.

En écriture du XVIIIe siècle, on lit au sommet de la pièce : « 1470, serment sur la vraye croix, par Jacques d'Armeignac, duc de Nemours et comte de la Marche. »

« In nomine Domini Amen hujus presentis publici » instrumenti serie atque tenore cunctis pateat evi- » denter et sit notum quod anno a nativitate nostri Dei » Domini *millesimo quadringentesimo septuagesimo* » more gallicano computando indicione tercia mensis » vero junii die veneris octava circa horam sextam de » mane vel (*lacune*) pontificatus sanctissimi in Cristo » patris ac domini nostri domini Pauli divina provi- » dencia pape secundi anno sexto. In venerabili eccle- » siâ collegiata sancti Laudi cis castrum et muros ville » Andegavensis in generosorum providorum que ac » circumspectorum virorum, nostrûm que notario- » rum publicorum infra scriptorum presencia atque » conspectu reverendus in Cristo pater et dominus » Dominus Guido miseratione divina Episcopus dux » Lingonensis par Francie excellentis que ordinis sere- » nissimi domini nostri domini Ludovici Dei gracia

(1) Original sur parchemin, cabinet de M. Grille, aujourd'hui Bibliothèque d'Angers.

» Francorum regis cancellarii nec non generosus ac
» inclitus et illustris vir dominus Fredericus de Lo-
» thoringia Vallis moncium et Harricurie comes, com-
» missarii ab eodem domino nostro rege ad infra
» scripta deputati seu destinati ex una; Et princeps
» illustris ac dominus dominus Jacobus Armeniaci,
» dux Nemosi, comes que Marchie, nec non reveren-
» dus in Cristo pater ac dominus dominus Johannes
» Armeniaci, episcopus Castrensis ipsius que domini
» ducis frater germanus cum nobili eorum comitiva
» partibus ex altera; pro exactione solennis juramenti
» seu sacramenti super veram crucem in eadem ec-
» clesia sancti Laudi honorifice atque devote in me-
» moriam et recordacionem dominice passionis, repo-
» sitam collocatam atque a Cristi fidelibus adoratam
» in qua quidem cruce pro salute atque redempcione
» humani generis pependit dominus noster Jesus-
» Cristus, super nonnullis articulis infra scriptis per
» ipsos dominos Jacobum, ducem Johannem, episco-
» pum ceteros que nobiles ac discretos viros de eorum
» comitiva in eisdem articulis descriptos, quorum
» nomina seu tituli inferius inseruntur subeundi atque
» prestandi personaliter comparuerunt atque se repre-
» sentarunt. Quibus sic quidem hinc inde ob nego-
» cium predictum sic peragendum ut premittitur
» comparentibus ac in unum die hora atque loco
» superius annotatis convenientibus extracto, que ejus-
» dem salutifere crucis ligno precioso *gemmis* et lapi-
» dibus preciosis decenter ornato ab armario in quo
» cum ceteris sanctorum reliquiis repositum erat et
» illo per venerabilem virum magistrum Michaelem
» Groleau illius ecclesie collegiate sancti Laudi deca-

» num indutum capa deaurata super majus altare
» honorifice reposito, deinde versiculo illius hymni
» *Vexilla Regis, o crux, ave spes unica* hoc exaltacionis
» tempore, etc., *tam cum organis* que cum vocibus
» humanis decantato, dicta insuper oracione de eadem
» sancta cruce per ipsum decanum et toto choro alta
» voce respondente, assistente eciam inibi populi
» copiosâ multitudine, missa solennis unacum ejus-
» dem salutifere crucis officio per decanum canonicos
» capellanos et singulos choristas ecclesie collegiate
» predicte in albis existentes modulantibus organis
» campanis que pulsantibus ad eorum domini ducis
» et episcopi requestam decantanta extitit atque devo-
» tissime celebrata prefatis dominis duce et episcopo
» Castrensi aliis que supradictis missam hujus modi
» a principio usque ad finem genibus flexis devote
» audientibus et Deum precibus secretis ut ex aspectu
» apparebat continuo exorantibus. Post cujus quidem
» misse solennis finem seu terminum dictis dominis
» episcopo duce Lingonensis et comite Vallis mon-
» cium deputatis unacum prefatis dominis duce Ne-
» mosi et episcopo Castrensi, toto que cetu seu agmine
» circumstante juxta majus altare predictis appropin-
» quantibus memoratus dominus dux Nemosi ab ora-
» tione surgens verbis hiis equivalentibus et gallicis
» ad eosdem dominos deputatos suos dirigendo ser-
» mones protulit dixit atque recitavit quod ipse cupiens
» prefati domini nostri regis (*lacune*). Voluntati atque
» benè placito et ne deinceps idem dominus noster
» rex ab eodem domino duce et suis aliquomodo diffi-
» deret istis sponte atque libere accesserunt pro exhi-
» bendo atque prestando super hujus modi veram

» crucem juramentum, tale quale regia majestas ei-
» dem imperare decreverat, offerens hujusmodi jura-
» mentum nedum per se et illos a quibus juxta for-
» mam articulorum infra scriptorum prefatus dominus
» noster rex illud exigi volebat prestari atque subire
» sed etiam per quoscumque de sua familia et potes-
» tate adjiciens insuper se non solum juramentum
» hujus modi prestiturum sed quecumque bene pla-
» cita ejusdem domini nostri regis juxta posse adem-
» pleturum pro sua benigna gracia facilius recuperanda
» atque consequenda ne nullam diffidencie suspi-
» cionem rex memoratus contra ipsum quovis modo
» in futurum haberet. Supplicans insuper dictus
» dominus dux Nemosi domino nostro Jesu-Cristo ut
» quemadmodum suo proprio sanguine in ara cru-
» cis humanum genus redimere dignatus est ita
» per ejusdem sancte crucis virtutem ipse Cristus
» ipsorum domini nostri regis et ducis animos in
» bona caritate et dilectione, ad invicem reconci-
» liare dignaretur. Quibus verbis sic ut prefertur per
» dictum dominum ducem prolatis atque eleganter
» recitatis, memoratus dominus Guido episcopus et
» dux Lingonensis, verba dicti domini ducis gratenter
» suscipiens multa que de laude virtute que et appro-
» batione ipsius salutifere crucis et precisè de illa
» quam tunc occulis intuebatur laudabiliter expli-
» cans. Reducens eciam ad memoriam multa miracula
» nec non illos perfidos qui judicio hominum super
» hujus modi crucem falso degeraverant divulgata
» dixit eidem domino duci, quod memoratus dominus
» noster rex ut nullam ut premittitur infidelitatis seu
» diffidencie suspicionem contrà eumdem ducem et

» suos sed ut ab eis plenissimam, in regno suo securitatem haberet et obtineret, volebat quod prefati » dux Nemosi, episcopus Castrensis et ceteri infra » scripti in articulis per eumdem dominum regem » datis descripti velut veri et obedientes subditi atque » vassalli juramentum hujus modi juxtà et secundum » formam inferius annotatam et prout in cedula pa» pirea quam idem episcopus, dux Lingonensis, in » suis tenebat manibus continebatur, super sancta Dei » evangelia et dictam veram crucem facerent exhibe» rent atque prestarent. Quod quidem juramentum » sepedictus dominus Lingonensis, vice et nomine » ejusdem domini nostri regis presente dicto domino, » comite Vallis moncium ab eisdem sigillatum et suc» cessive exegit. Is autem dominus Jacobus dux primo » loco genibus flexis nudo capite levatis protensis que » ambabus manibus ferventis devocionis zelo permotus » super lignum et aram vero et salutifere crucis hujus » modi tactis eciam sacro sanctis Evangeliis animo et » intencione medio suo corporali juramento verum » emittendi sponte libere humiliter devote simpliciter » atque reverenter ut nobis notariis cunctis que in» tuentibus apparebat unaque et intelligibili voce per » verba prime persone que sequuntur juravit cedulam » que predictam in qua forma predicti juramenti con» tinebatur. De verbo ad verbum per legit sub forma » que sequitur : Jacques d'Armeignac duc de Ne» mours et conte de la Marche jure par Dieu mon » créateur, sauveur et redempteur par la foy et loyauté » que je luy doy et luy ay promise en la susception » du saint sacrement de baptesme sur les sainctes » Evangiles et sur cette vraye croix cy presente, en

» la quelle souffrist mort et passion pour la redemp- » tion de moy et de tout humain lignaige, que de » ceste heure en avant je ne feray chose quelconque » quelle quelle soit ou puisse estre a lencontre de mon » souverain seigneur le Roy de France Loys, estant a » present, pour quelconque couleur ou cause que ce » soit ou puisse estre. Et quand je sauroye que homme » ou hommes mortels le vouldroient faire, je y resis- » teroye et l'en garderoye a mon povoir et l'en adver- » tiroye. Et ou cas que je feroy le contraire du ser- » ment que jay presentement fait je prie et requerre » mon créateur qu'il envoye sur moy la malediction » de Datan et Abiron et toutes les autres maledictions » escriptes et contenues es sainctes escriptures, vielz » testament que ou nouveau et en oultre que en hon- » neur et révérence de sa saincte vraye croix, il me » pugnisse manifestement autant (*lacune*). Grant pug- » nicion quil fist oncques homme pour soy estre par- » juré sur ladicte vraye croix, et les choses dessus » dictes, je jure sans fraude barat ne mal engin ne » entendement quelconque autre que selon le texte » contenant lentencion du roy. Quoquidem juramento » sic ut premittitur solenniter emisso dictis dominis » commissariis presentibus predictus reverendus pater » dominus Johannes Armeniaci, episcopus Castrensis » modo et forma consimilibus manu dextra ad pectus » elevata et ambabus (*lacune*) super ipsam veram cru- » cem protensis tactis sacro sanctis Evangeliis, humi- » liter devote atque reverenter simile juramentum » exhibuit atque legendo protulit : je Jean d'Armei- » gnac evesque de Castres et cetera, usque ad finem. » Novissime vero nobiles ac venerabiles viri, dominus

» Devalery senescallus Marchie, senescallus de c......
» (*lacune*) doctor de Mons, thesaurarius Marchie, duo
» magistri hospicii dicti domini Ducis Nemosi et ma-
» gister...... (*lacune*) ibidem presentes et de familiâ
» seu comitivâ dictorum dominorum ducis Nemosi
» et episcopi Castrensis existentes eodem contextu
» tactis sigillatim sacro sanctis Evangeliis......... vere
» crucis ligno juramentum simile libere sponte con-
» sulte et deliberate humiliter que et devote fecerunt
» ac exhibuerunt pro ut eorum quilibet fecit. . . .
» . . . . (*lacune*). . . . .
» Prelibati domini Guido episcopus duxque Lingo-
» nensis ac Fredericus comes Vallismoncium . . .
» . . . . (*lacune*). . . . .
» sancti Laudi ut hujus modi juramentum ad perpe-
» tuam rei memoriam in regestis dicte ecclesie sancti
» Laudi describeretur . . . .
» . . . . (*lacune*). . . . .
» infra scriptis unum vel plura publicum seu publica
» instrumenta sibi dari et confici quod eisdem liben-
» ter....... concessionis dicta fuerunt hec anno indic-
» tione mense die hora pontificatu et loco quibus su-
» pra. Presentibus ad hec generosis ac potentibus
» dominis Johanne de Lotharingia, Andegavie guber-
» natore, Guidone de Laval milite, domino de Lone,
» necnon circumspectis providis que viris dominis et
» magistris Johanne de la Vignole ejusdem domini
» nostri regis in sua parlamenti curia conciliario eccle-
» sie que majoris andegavensis, prefato magistro
» Michaele Grolleau sancti Laudi predicti et Hermano
» de Vic..... Sancti Martini, Andegavensis ecclesia-
» rum respective decanis, Johanne Ruse seniore civi

» atque *burgenci turonensi* Philipo Bouteiller domini » baillivi Turonie in sua sede regali. . (*lacune*) . . » . . . (*lacune*) . . . secretario que regio Guidone (*lacune*) ejusdem domini nostri regis in dicto » bailliviatu Turonie procuratore, Johanne Cochon, » Henrico Castric, in legibus licenciato, unacum plu» rima notabilium virorum tam clericorum et laico» rum multitudine ibidem astancium testibus ad pre» missa vocatis specialiter et rogatis.

» J. Lohéac, notarius publicus apostolica auctori» tate pro copia et collacione et nota instrumenti.

» Prunaud, notarius publicus apostilica auctoritate » pro copia et nota instrumenti. »

VISITE

de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, et de la Commission archéologique,

DANS LES NOUVELLES SALLES DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS,

LE 11 MAI 1855.

Le 11 mai 1855, invitée par le Directeur du Musée des antiquités, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers a visité les nouvelles salles dudit Musée. Le vice-président, M. Pavie père, en l'absence de M. de Beauregard, a ouvert la séance en donnant la parole à M. Godard-Faultrier qui a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» C'était le moins que la Société d'agriculture, sciences et arts et notamment la Commission archéologique, fussent invitées avant l'ouverture publique, à visiter le Musée des antiquités, car dans une cer-

taine mesure ce Musée est bien votre œuvre; votre œuvre par les dons que vous avez faits, par les conseils que vous avez donnés. Et en cela vous répondez quotidiennement au vœu du corps municipal, qui de son côté, n'a reculé devant aucun sacrifice pour l'embellissement de ses Musées. Comme lui vous avez su guider et encourager; à ce titre donc quelques explications vous sont dues.

» Le Musée des antiquités fut fondé en 1841, sous l'administration de M. Farran, et soutenu dans ses développements avec beaucoup de zèle, par l'un de ses principaux adjoints que vous devinez tous (1).

» Cette collection établie d'abord au premier étage, dans le local où se trouve présentement la section minéralogique du cabinet d'histoire naturelle, y demeura jusqu'à l'an 1851. A cette date, et par suite de nouveaux plans et projets, tous les objets antiques recueillis depuis dix années, furent déposés dans des magasins spéciaux où ils restèrent jusqu'au mois de novembre 1854.

» Depuis lors, six mois environ se sont écoulés dans un travail à peu près continue d'appropriation auquel ont pris part, chacun dans sa spécialité, MM. Dainville fils, Deruineau, Thierry, Chapeau, Aubry et Desplaces.

» L'arrangement et la classification des objets n'ont guères exigé moins de temps.

» Cette classification a pour base *l'ordre topographique* qui se combine aisément tantôt avec l'ordre

(1) M. Guillory aîné, membre de la Légion-d'Honneur et président de la Société industrielle.

chronologique, tantôt avec l'ordre *alphabétique* et toujours avec l'ordre des matières.

» Des deux salles, la plus grande, dite *salle d'Anjou*, indique suffisamment par son nom, qu'elle exclut tous objets étrangers à notre département; nos antiquités y sont classées par arrondissement, mais une vitrine est réservée pour celles trouvées en des lieux, qui jadis faisant partie de notre province, en ont été distraits en 1790.

» Quant à l'autre salle que nous pouvons appeler salle des *mélanges*, nos richesses angevines ne se gênent point, vu leur abondance et leur volume, d'y faire invasion, toutefois dans des cases spéciales, avec des étiquettes de même et sans confusion possible.

» A part cet envahissement très légitime, la salle des mélanges comprend *quatre divisions principales* distribuées en cinq grandes vitrines.

» 1re DIVISION : Médailles et objets *nationaux*, c'est-à-dire français.

» 2e DIVISION : Médailles et objets *antiques*, c'est-à-dire égyptiens, grecs et romains.

» 3e DIVISION : Médailles et objets du *bas-empire*.

» 4e DIVISION : Médailles et objets *étrangers*, c'est-à-dire qui ne sont ni français, ni antiques, ni byzantins.

» Cette classification naturelle, a l'avantage d'isoler entièrement ce qui est angevin et de favoriser le développement des études historiques au point de vue de la localité.

» Vous remarquerez une certaine nouveauté dans l'arrangement des médailles; un grand nombre sont placées sur de petits piédestaux de couleurs différentes, le *rouge* pour l'or, le *vert* pour l'argent et le *jaune* pour

le bronze. Ces petits supports permettent de donner plus d'étendue aux étiquettes, facilitent les divers classements chronologique, alphabétique et autres, font mieux valoir la beauté des médailles, empêchent leur frottement et laissent en quelque sorte la facilité de les manier avec l'aisance que l'on apporte à battre des cartes.

» Cet élément mobile nous permettra de placer sous les yeux des hommes d'étude qui en feront la demande, des suites entières de types variés qu'ils pourront rapprocher à volonté et comparer, sans craindre désormais aucune confusion entre les médailles et leurs étiquettes ; notre collègue et ami M. Lèbe-Gigun a bien voulu nous prêter son écriture pour une centaine de ces étiquettes et très souvent son goût éclairé pour la distribution de nos objets. Même hommage doit être adressé sur ce point à M. Béraud.

» Vous remarquerez aussi *le tableau des anciens donateurs.* Un second qui partira de janvier 1855, sera bientôt placé en face du premier, de manière que tous les trois mois, les noms des nouveaux donateurs y figureront imprimés.

» Avec l'acquiescement de l'administration municipale, nous avons l'espoir qu'en dehors des jours consacrés au public, l'on nous permettra d'en réserver un pour les personnes studieuses.

» Par ce moyen les objets que la vue ne saisit pas nettement seront atteints, descendus et placés immédiatement sous les yeux des travailleurs qui auront une autorisation.

» Il va sans dire, Messieurs, que de droit, elle vous est acquise, de même qu'à tous les membres de nos

Sociétés académiques et aux élèves de M. Dauban.

» A ce point de vue comme à tant d'autres, le Musée deviendra de plus en plus votre œuvre. »

Angers, 11 mai 1855.

Le Directeur du Musée des antiquités d'Angers,

GODARD-FAULTRIER.

Après ce discours, le Président de la séance demande qu'une seconde lecture en soit faite le soir du même jour au local de la Société, ce qui a eu lieu. L'impression en a été unanimement votée.

NOTA. — Le 18 mai 1855, M. Ernest Duboys, maire d'Angers, faisant avec M. de Contades une visite officielle au Musée des antiquités, a fixé son ouverture publique au 20 dudit mois.

CONSIDÉRATIONS DIVERSES

SUR

LES PROMENADES PUBLIQUES EN GÉNÉRAL

ET LEURS DIVERSES ANNEXES.

Messieurs,

La voirie des grandes villes comprend tant et de si infimes détails, qu'il est impossible que beaucoup n'échappent pas à la vigilance la plus active de l'édilité. C'est donc, nous le pensons, chose utile que ceux qui, sans aucun parti pris de blâme ou d'éloge, étudient les progrès que sollicitent les besoins croissants du bien-être public, consignent de temps à autre les observations qu'ils sont à portée de faire, et viennent les soumettre à notre commission archéologique, qui, par ses constatations de l'état actuel de la cité, prépa-

rerait des matériaux pour ses historiens futurs, de même que par ses savantes recherches, elle s'efforce de reconstituer le passé.

Ceci dit en manière de préface, je passe à mes observations qui, bien entendu, ne peuvent être présentées qu'isolément et non dans un ordre logique quelconque.

NOMS DES RUES ET PLACES.

Aux noms des rues et places se rattachent à la fois des souvenirs historiques et des intérêts généraux et privés. On doit donc s'appliquer à les conserver tels que les titres, les chroniques locales ou les traditions populaires nous les ont transmis. Cependant on peut remarquer dans les plaques nouvelles bon nombre de désignations erronées. C'est ainsi qu'on lit : faubourg *Saint-Laur* pour *Saint-Laud*, *Cours* (cursus) *Saint-Laur* pour la *Cour Saint-Laud;* place *Faloux* au lieu de *Falloux;* rue *de Bouillon* pour *du Bouillou*, de la *Vieille-Charte* au lieu de *Chartre* (prison), etc. En présence de semblables erreurs, on doit regretter que la voirie municipale n'aie pas pensé à réclamer le concours de notre commission archéologique, auquel MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur ne dédaignent pas de recourir pour toutes les questions qui intéressent l'histoire et les monuments locaux. L'appréciation des étymologies et la synonymie des lieux publics sont bien de celles qui sortent du cercle des études ordinaires de la voirie urbaine.

PROMENADES PUBLIQUES.

L'on s'afflige de voir successivement disparaître les grands ormes de nos boulevards de l'est, et on en a vainement cherché la cause. L'influence délétère du *gaz* est d'autant plus contestable, que, dans presque toutes les villes, le dépérissement des ormes des promenades fréquentées était depuis longtemps signalé, quand le gaz est venu faire son apparition. Ce ne pourrait être du reste que le gaz qui, par suite de fuites, toujours fort rares, imprégnerait la terre et agirait sur les racines, car celui qui se répand dans l'air, étant chargé de carbone, pourrait plutôt favoriser la végétation, dont l'un des actes les plus importants consiste à s'assimiler le carbone sous l'influence de la lumière.

Quant au *scolyte*, sa présence ne m'a toujours paru être que la suite et non la cause du dépérissement et de la mort de l'arbre. Ses larves et l'insecte parfait, respirant l'air en nature, seraient asphyxiés sans doute dans des arbres dont la sève conserverait son abondance normale. Ce ne peut être que lorsque par une cause quelconque, l'arbre vient à souffrir et que la sève s'alanguit et s'appauvrit, que le scolyte peut vivre impunément aux dépens des couches intérieures de l'écorce entre l'aubier et le liber. Or, beaucoup de nos ormes sont passés à cet état de malaise chronique favorable à la multiplication du scolyte par deux causes qui ont une grande influence sur leur végétation.

La première, c'est que vers 1830 bon nombre de grosses branches ayant été coupées pour élever la tête des arbres, la production et la force d'ascension de la sève en a considérablement souffert. Il s'en est suivi de larges plaies dont la plupart ne sont pas refermées et ont donné lieu à des écoulements de sève périodiques.

La seconde, c'est que l'augmentation dans la fréquentation des boulevards et l'action incessante du piétinement des promeneurs a rendu depuis quelques années la terre tellement compacte, que les racines superficielles et traçantes de l'ormeau en ont considérablement souffert; que de plus le macadamisage des boulevards, le soin qu'on a dû prendre de les tenir en pente et en égoût, et d'empêcher les eaux ménagères et autres de se répandre dans les allées, ont sevré la terre de toute humidité. Elle ne reçoit plus que la pluie qui y tombe directement, et cette pluie s'écoule vers les trottoirs sans la pénétrer.

Il est évident que lors même que les ormes n'auraient pas eu à souffrir des amputations dont j'ai parlé, ils ne pourraient résister aux conditions dans lesquelles ils sont actuellement placés. L'orme, d'ailleurs, de sa nature, est un arbre qui demande, non pas un sol profond, mais un sol peu consistant et frais, sans être humide. Ce n'est, en effet, que dans les lieux qui réunissent ces conditions, qu'il acquiert toute sa beauté, même dans nos campagnes; il est l'arbre des vallons.

Cette disparition successive, et devenue plus fréquente, des ormes des boulevards, oblige chaque année à des remplacements, et trop souvent ils ne

réussissent pas. D'où cela provient-il? Je crois d'abord que l'on a généralement tort d'attendre le printemps pour cette opération. La terre, à cette époque, est d'une siccité extraordinaire, ce qui n'aurait pas lieu si on plantait ou au moins si l'on faisait la fosse avant les pluies d'hiver. De plus on ne change pas toujours la terre épuisée par l'arbre mort, et on ne ménage pas, ainsi que les géopones le recommandent, pour les plantations printanières, une cuvette au pied du jeune arbre. Enfin il conviendrait, lorsque surtout on plante au printemps, de guéréter et arroser plusieurs fois les arbres dans leurs deux premières années. Ce serait un surcroit de soins d'entretien, mais on assurerait la reprise des arbres et on en hâterait la jouissance.

Je sais que quelques personnes contestent que jamais, sous notre climat, les arbres puissent manquer d'humidité de manière à en souffrir. On a parfaitement raison, sans doute, pour l'arbre planté dans un sol qui reste dans son état de consistance normale. Aussi, dans notre Mail et même sur les boulevards de la Turcie et de Laval, où la circulation n'a pas la même activité que sur ceux du centre de la ville, les arbres ne paraissent-ils pas souffrir, sauf ceux qui ont été amputés de très grosses branches sur le Mail.

Mais l'expérience est là pour démontrer que, même à la fin de l'hiver, le sol des boulevards n'est jamais assez saturé d'humidité pour entretenir une végétation vigoureuse pendant la belle saison. J'en appellerai à cet égard à tous ceux qui ont pu, cette année encore, observer l'état de la terre au moment où on la creusait pour la plantation de ce printemps.

Lorsque la ville aura des eaux disponibles pour l'arrosement de ses rues, je crois donc qu'elle ferait bien, en en modifiant l'emploi selon les exigences des saisons et les variations udométriques, d'en utiliser une partie pour l'arrosement des arbres de ses boulevards, comme on le pratique ailleurs. Pour cela faire, on établit, à la partie supérieure des pentes, et au-devant du premier arbre de chaque rangée, des regards à fleur de terre avec une plaque en fonte percée à jour. L'on trace, dans le sens de la pente, une étroite rigole qui côtoie extérieurement les lignes d'arbres, et s'arrondit en demi-cercle vis-à-vis de chacun. Quand la nuit est venue et que la promenade est déserte, on ouvre le robinet du regard et l'eau coule dans la rigole en formant un temps d'arrêt dans les demi-cercles ménagés au-devant des arbres. Quand on juge qu'ils sont assez abreuvés, les robinets sont fermés et les rigoles se trouvent ressuyées lorsque le jour ramène les passants et les promeneurs. Sans doute que ces arrosements ne devraient pas être aussi répétés dans notre climat que sous celui du midi, par exemple, mais il est hors de contestation qu'ils pourraient être utiles pour conserver nos promenades, et comme ils n'entraîneraient aucuns frais, on ne serait pas excusable de négliger de se préparer les moyens d'y recourir.

Dans les endroits où les rigoles pourraient gêner la circulation, on peut employer un arrosement souterrain au moyen de drains placés à 30 centimètres de profondeur. Il est aussi efficace. J'ai vu un cours planté de magnifiques ormeaux plus que séculaires dont beaucoup avaient été attaqués par le scolyte, qui

avait été revivifié, en moins de trois années, par un semblable drainage.

J'ai vu, du reste, sur certaines promenades publiques, substituer aux bornes fontaines, qui sont nulles pour la décoration, ou aux fontaines architecturales, trop dispendieuses, des fontaines rustiques très élégantes et très peu coûteuses. Elles se composent d'une simple vasque circulaire bordée en pierre de taille, dont le diamètre varie selon l'exigence des lieux, et au centre de laquelle est élevé un rocher artificiel en grès carié ou tout autre pierre analogue, du sommet duquel s'élance un saule pleureur ou un groupe d'arbrisseaux entouré de rosiers de Bengale. Des interstices du rocher, s'échappent ces plantes mignonnes des ruisseaux et des lieux humides, myosotis azurés, saxifrages gazonnants aux blancs et frêles panaches. D'invisibles tuyaux se faisant jour au travers, changent les flancs du rocher en cascatelles toujours gazouillantes. Rien de plus réjouissant dans les chaleurs de l'été, que ces fraîches miniatures de la nature pittoresque, toutes parfumées et fleuries, servies ainsi, comme dans d'énormes coupes, sur la nappe brûlante et poudreuse du pavé ou du macadam.

Quant au choix des arbres qui, dans les lieux *secs et fréquentés*, peuvent succéder aux ormes, il est restreint et difficile. L'*érable faux sycomore* et le *platane*, sont les hôtes habituels des terrains calcaires ou au moins des sols légers et frais. Le *tilleul* dont la tête symétriquement arrondie l'avait fait adopter dans les parcs géométriques du XVIIIe siècle, ne prospère aussi que dans les terrains un peu frais, et peu fréquentés, ce

qui fait que venant admirablement sur l'avant-Mail et la Turcie, il dépérit sur le vieux quai. Le *sophora* et l'*acacia* se forment mal et ont un maigre feuillage que le dernier seul rachète par son odeur suave. Le vernis du Japon plus beau de feuillage, répand en fleur une odeur désagréable. Resteraient donc le *marronier* et le *platane :* le premier, remarquable par la beauté grandiose des nuances de son feuillage et de ses thyrses de fleurs, se feuillant de bonne heure, mais pour nous dire adieu le premier; le deuxième, l'emportant surtout par l'ampleur, la persistance, la gaieté et le brillant de sa verdure, la légèreté et la flexion élégante de ses branches, les accidents de la coloration de son écorce sans cesse rajeunie et ayant sur plusieurs autres, notamment sur l'orme, le privilège inappréciable de ne donner asile à aucune de ces hideuses chenilles dont la multiplication résiste à tout et que le moindre vent fait tomber en pluie venimeuse sur les promeneurs.

C'est au *platane* que dans la plupart des villes on paraît maintenant donner la préférence. Ainsi à Marseille, depuis que l'eau de la Durance a permis les arrosages, on n'a cessé de le multiplier. On n'en a pas planté moins de 8,000 dans la ville et les boulevards, dont la végétation, entretenue par des rigoles d'arrosement, est d'une vigueur incomparable. A Châteaugontier, toutes les promenades en sont depuis longtemps plantées avec succès, et y ont des arbres magnifiques.

Toutefois, comme, même en fait de plantations, je crois que c'est toujours un tort que d'être exclusif, je partage les idées qui paraîtraient avoir dominé dans

le Conseil municipal d'Angers, depuis quelques années, et qui tendraient à varier autant que possible l'espèce des arbres des boulevards et des promenades, non pas en les mélangeant par des remplaçants, mais en plantant des sections entières d'une même espèce. Chacun a pu applaudir déjà à la plantation de *magnolias*, dont M. A. Leroy a si généreusement doté le rond-point du tunnel de la route des Ponts-de-Cé. Or, c'est précisément en vue de pouvoir ainsi cultiver le plus grand nombre possible d'espèces forestières sur nos boulevards ou promenades les plus fréquentés, et dont le sol est maintenant le plus compact et le plus aride, que j'ai cru devoir indiquer les arrosements par rigoles ou par drainage comme un moyen certain, étant déjà accueilli ailleurs, pour les cultiver toutes et partout.

Au reste, les plantations publiques exigent une part d'autant plus grande dans la sollicitude de la voirie urbaine et de la nôtre en particulier, qu'il n'est désormais si petite ville qui ne fasse des efforts pour leur extension et leur embellissement. Partout où la voirie a trouvé des rues d'une largeur suffisante, on la voit établir des lignes d'arbres au cœur même des villes; c'est que l'on sent qu'il n'y a pas seulement là une question d'agrément, mais que l'hygiène encore, avec les épidémies meurtrières qui menacent les grandes agglomérations d'hommes, peut y trouver des moyens d'assainissement, qu'on serait coupable de lui refuser. Espérons donc que nous verrons un jour dans notre ville, deux rangs d'arbres relier le boulevard du Haras au rond-point de la route des Ponts-de-Cé; qu'il en sera de même dans la rue Boisnet, pour la relier au boulevard du Port-Ayrault; ainsi que dans la grande

rue des Luisettes qui continue l'axe du vieux quai, et qu'on plantera également, malgré son pavage, où rien n'a été ménagé dans cette prévision, le quai des Luisettes lui-même, pour offrir un abri aux nombreux travailleurs qui seront sans cesse occupés sur ses dalles brûlantes, quand le comblement de la douve en amont du pont de fer, aura concentré sur ce quai toute la batellerie des trois rivières.

Dans toutes les grandes villes il devrait y avoir dans le personnel de la voirie, un agent spécial chargé de tout ce qui concerne les promenades et dans les attributions duquel rentreraient toutes les mesures à prendre et poursuites à provoquer pour l'établissement, l'entretien et la conservation des promenades.

TROTTOIRS ET DALLAGE.

Ces réflexions sur les promenades publiques nous amènent naturellement à vous présenter quelques observations concernant les trottoirs qui sont aussi une dépendance importante de la viabilité. On a généralement réservé l'asphalte, dans les autres villes, pour les endroits où le trottoir est en quelque sorte un lieu de promenade habituelle. Partout ailleurs on n'a eu garde d'y recourir. Il nécessite de grands frais d'établissement et d'entretien et résiste peu aux ardeurs du soleil; il n'est donc plus employé au-dehors qu'exceptionnellement.

L'administration municipale de notre ville paraît vouloir faire de même : on doit l'en féliciter, ce sera un allègement pour les budgets à venir. Mais que lui substituera-t-on? On paraît avoir choisi comme moins

couleux, un pavé en petit échantillon avec mortier hydraulique qui est très solide, mais la forme donnée à ce pavage est fort à considérer. On peut remarquer que celui en ligne transversale, surtout lorsqu'il n'est pas piqué, ce qui est le cas pour le pavé d'Angers. est très inégal et dur au pied, tandis que celui en diagonale n'a pas au même dégré ces inconvénients. En plusieurs rues on a adopté ce dernier, pourquoi n'en serait-il pas de même partout?

Le pavage en diagonale n'est pas du reste un système nouveau. Plusieurs de nos anciennes rues étaient ainsi pavées et peut-être devrait-on aussi revenir à cette disposition pour la chaussée principale, surtout dans les rues étroites. Il est certain que pour la circulation des voitures, ce système l'emporte par l'absence des cahots, ce qui provient de ce que les inégalités des rangées de pavés ne se présentent pas à la voiture suivant une ligne droite contre laquelle viennent à la fois se heurter les deux roues. La voiture se trouve ainsi dans ces conditions d'obliquité par rapport à l'obstacle qu'un cocher intelligent donne à la direction de son véhicule, quand il veut lui faire franchir impunément un ruisseau sans ralentir sa vitesse. Je recommanderai à ceux qui voudraient comparer les effets de ces deux modes de pavage, de suivre au grand trot la rue Bressigny, en recoupant la partie de la chaussée pavée en diagonale, située vis-à-vis la rue Desjardins.

Il y a des villes où l'on a préféré à l'asphalte de larges dalles de grès ou de granite piquées, à Nantes, par exemple; pavage coûteux de construction, mais d'une durée indéfinie et d'un entretien nul, par con-

séquent plus économique en réalité que l'asphalte. Dans d'autres villes où le grès et le granite manquent, on a eu recours à un pavage en briques bien cuites, absolument semblable à celui qui se rencontre dans les ruines de Pompéi. C'est particulièrement à Marseille que je l'ai observé. Est-ce une tradition de la voirie romaine? Toujours est-il que ses compartiments, et particulièrement sa disposition habituelle en feuille de fougères, sont tout antiques. Il peut donc, sous ce rapport, y avoir quelque intérêt à vous en parler.

On emploie, pour cette espèce de mosaïque, des carreaux ou blocs de terre cuite, d'épaisseur et de longueur variables. Le plus ordinairement, ils ont 8 pouces de long, sur 15 à 18 lignes d'épaisseur; ils sont placés de champ, et en cas où ils viendraient à s'user ils peuvent être ainsi retournés. On emploie pour la pose un mortier de chaux ordinaire, mais la chaux hydraulique et le ciment seraient préférables. J'ignore de combien est leur durée, mais je crois qu'elle est assez longue. Ce pavage a du reste cela d'avantageux, qu'il est très solide, qu'il ne s'y fait aucun de ces trous si fréquents et si dangereux dans les trottoirs d'asphalte et qu'il est aussi doux au pied. Je ne pense pas qu'un tel pavage doive excéder en Anjou 3 fr. 50 c. le mètre carré.

Du reste, dans le midi, le luxe moderne cherche partout dans les édifices publics et privés à imiter la mosaïque antique. Les vestibules, salles à manger, etc., salles des cafés et hôtels, offrent des mosaïques qui reproduisent parfaitement l'effet de ces mosaïques antiques dont on voit de si admirables spécimens dans

l'intérieur de la maison Carrée à Nîmes et dans les Musées de Marseille et de Lyon. Aux fragments de marbre qu'employait l'architecture romaine, on a seulement substitué des cubes ou des prismes rectangulaires en terre cuite, colorée dans sa pâte, de 2 à 3 centimètres de côté. Ils offrent 8 tons, passant du blanc-terne au noir profond, et 4 ou 6 tons, passant du jaunâtre au rouge-brun. Avec cette gamme on parvient à exécuter de la façon la plus satisfaisante, des figures d'hommes et d'animaux, même moins grandes que nature, toutes les arabesques possibles et les plus riches encadrements grecs et romains. Une fois le dessin tracé sur le papier en petits carrés colorés, l'exécution n'est plus qu'une affaire de main-d'œuvre à la portée de tout ouvrier intelligent. C'est une opération analogue à la reproduction sur le canevas d'une gravure coloriée de tapisserie.

Lorsque cette mosaïque a été poncée ou dressée avec une pierre de grès tendre, puis convenablement cirée, il n'est pas de parquet plus riche, plus frais et plus solide pour une salle à manger, ou pour des lieux de réunion publique situés au rez-de-chaussée.

Nous avons certainement le plus vaste et le plus riche Musée de sculpture des départements. Mais qui n'a pas remarqué combien tous ces chefs-d'œuvre perdent à être placés sur un carreau d'une couleur sourde et sale. Supposez une mosaïque bornée même à quelques encadrements dont le style serait en rapport avec la destination de chaque salle; grec pour la statuaire grecque, romain pour l'antiquité romaine, moderne pour les galeries David; et vous verrez aussitôt tous ces chefs-d'œuvre, en se détachant en clair

sur un fond plus riche, en recevoir un surcroît de valeur. Ce serait un effet analogue à celui de la substitution des cadres dorés et ornés, aux pauvres cadres en bois jauni, qui autrefois enborduraient les grands tableaux d'histoire de notre Musée de peinture.

Je borne aujourd'hui mes communications à ces diverses observations d'un intérêt plus ou moins pratique. Peut-être les ferai-je suivre de quelques autres d'un ordre plus élevé, sur les établissements artistiques et scientifiques du midi de la France et sur les motifs d'émulation que notre ville peut trouver dans ce que font les autres, si elle ne veut pas décheoir du rang qu'elle occupe à ce double point de vue.

T.-C. Beraud.

Angers, ce 4 mai 1855.

BREVET DE COMÉDIEN

POUR LE SIEUR DESMAREST

ET COMPAGNIE (1).

Aujourd'hui dix-septième jour d'août mil sept cent soixante-dix-sept, *Monsieur,* Fils de France, Frère du Roi, Duc d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine, du Perche et de Senonches (2), étant à Versailles, il a été representé que le privilège accordé à la demoiselle Montensier pour la tenue des spectacles dans la ville d'Angers, a cessé le premier octobre de l'année dernière et qu'il étoit convenable d'en accorder un nouveau, pour autoriser des comédiens dans lad. ville d'Angers. Monsieur, désirant traiter favorablement le

(1) Titre provenant du cabinet de défunt M. Quelin, communiqué à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, en juin 1855, par M. Godard-Faultrier.

(2) Depuis, Louis XVIII.

sieur Desmarest et compagnie, d'après les témoignages de capacité et d'intelligence pour cette entreprise, Monsieur, lui accorde *le privilège exclusif* de prendre et faire prendre à ses différentes troupes de comédiens, lorsqu'elles joueront dans lad. ville d'Angers et ce, pour l'espace de six années, à compter du premier avril prochain, le titre de *Comédiens ordinaires de Monsieur;* permet, Monsieur, au sieur Desmarest, *de faire lever et établir des Comédiens dans lad. ville,* qui réprésenteront, trajédies, comédies françoises, italiennes, operas, operas comiques et bouffons *et généralement tous spectacles publics à huit clos, à la charge par led. sieur Desmarets et compagnie,* savoir : de faire régistrer le présent privilège au Greffe de lad. ville d'Angers; de remettre par chacune des d. six années et d'avance, une *somme de mille livres,* ès mains du Trésorier de lad. ville, pour être lad. somme employée aux besoins et entretien de l'hôpital des enfants trouvés; de se conformer à toutes les ordonnances et règlements de police et de l'honnêteté publique, de faire le service de son entreprise avec la plus grande exactitude, à la satisfaction du public et des officiers municipaux de lad. ville, le tout sous peine de nullité du présent privilège. Mande, Monsieur, aux lieutenant de police, maire et autres, ses officiers municipaux dans lad. ville d'Angers, de tenir la main à son exécution et de *faire jouir sans trouble et empêchement* quelconque, led. sieur Desmarest ou ses représentants, du contenu cy-dessus, en témoin de quoi et pour assurance de sa volonté, Monsieur, m'a ordonné d'expédier aud. sieur Desmarest et compagnie le présent brevet, qu'il a signé de sa main et fait contresigner

par moi son conseiller en tous ses conseils, secrétaire de ses commandements, maison, finances et de son cabinet.

LOUIS STANISLAS XAVIER.

TAILLEPIED DE LA GARENNE.

Enregistré le brevet de l'autre part, au greffe de la police d'Angers, conformément à icellui, par moi commis-greffier soussigné, pour estre exécuté selon sa formule....., et y avoir recours en cas de besoin; à Angers, le quatre octobre mil sept cent soixante-dix-sept.

LEFEBVRE,

commis-greffier de la police d'Angers.

Enregistré, en vertu de conclusion de ce jour, sur les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 3 juillet 1778.

BANCELLE,

secrétaire-greffier.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES HOMMES

qui ont illustré

LE NOM DE BEAUVAU.

Messieurs,

Je vous ai raconté les transformations qu'a subies la ville de Beauvau, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nous; mais le temps, ce monstre vorace, qui sacrifie tous ses enfants, ne nous a légué que des ruines. Nous les avons remuées, contemplées et interrogées.

Dans ce mouvement rapide et incessant de va et de vient, de composition et de décomposition, il y a néanmoins quelque chose qui résiste à la dent acérée du temps : c'est la pensée. Permettez-moi, Messieurs, de compléter la science archéologique de Beauvau, en vous faisant connaître les faits moraux accomplis dans l'espace et le temps, par les hommes qui ont illustré Beauvau.

Ces faits, perdus dans l'histoire, noyés dans quelque obcure généalogie, réunis, groupés et synthétisés, deviendront un foyer d'excitation pour d'autres travaux semblables, qui, réunis à celui-ci, formeront un puissant enseignement pour la pratique de la vertu, et exciteront dans le cœur des hommes l'amour du devoir et de la patrie.

Torquatus, fondateur de la maison de Beauvau, est le premier que je recommande à votre attention. — L'histoire de Bretagne, par Dargenté, les Annales armoricaines, par Regino et Avantin, nous le font connaître comme un nouveau Nemrod, ardent chasseur devant le Seigneur, uniquement occupé des plaisirs de la chasse. Mais n'était-il réellement que chasseur celui que Charles-le-Chauve choisit pour gouverner l'Anjou? Rappelez-vous, Messieurs, qu'à cette époque on ne connaissait que le droit de la force; dominée par la nature des choses, la terre était régie allodialement, ne devant rien au roi, et ne relevant que de son propriétaire. Pour gouverner alors il fallait un homme brave, intelligent, juste et d'une rare probité. Tout milite en faveur de Torquatus, et nous porte à croire que ce fut un homme habile, juste et sage. Il vivait en l'an 800. Il eut deux enfants. Au plus jeune, Foulques, il donna la ville de Beauvau, située au milieu de la forêt de Chambiers.

Mais avant cette donation, Torquatus fit bâtir les deux châteaux forts de Beauvau et de Jarzé (1). Nul ne peut contester à la maison de Beauvau cette illus-

(1) Généalogie manuscrite de la maison de Beauvau. Dictionnaire de la noblesse. Edit. de 1770.

tre origine; elle est attestée par toutes les généalogies de cette famille, par l'abbé Le Laboureur, par les chroniques d'Anjou, de Bretagne et de Touraine. Elle est prouvée par l'écusson des Beauvau, quatre lions cantonnés, lampassés d'or, symbole de la force; par leur devise : deux troncs d'arbres unis par deux pointes de fer, avec ces mots : sans départir, dévouement inaltérable; par le soin qu'ils avaient d'orner le cimier de leurs casques d'une hure de sanglier; par l'honneur insigne que leurs faisaient les ducs d'Anjou en leur confiant le commandement de la noblesse de cette province, et en leur permettant de prendre pour cri de guerre : *Beauval*. Enfin l'histoire de cette maison nous apprend que Raoul de Beauvau et Girard de Jarzé, son frère, tous les deux fils de Foulques II de Beauvau, rendirent foi et hommage à Foulques III, comte d'Anjou, debout, le casque sur la tête, la dague au côté, et l'épieux à la main, c'est-à-dire d'égal à égal.

En 1060, Geoffroy de Beauvau dota l'abbaye de Saint-Serge de larges droits sur le cimetière de Beauvau et sur la forêt de Chambiers; il fonda à Beauvau une communauté de Bénédictins, dont le prieur fut, par une exception particulière, créé curé (1).

Foulques II de Beauvau, petit-fils de Geoffroi, fit son testament en 1137; il ordonna à Robert, son fils, de le faire inhumer dans l'église de Beauvau, à côté de son grand-père. Vons savez comment l'abbé Crochard, curé de Beauvau, fut la cause aveugle de la profanation du tombeau de ces deux hommes de bien. — Ce fut Foulques II de Beauvau qui commença la

(1) 569, Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge.

réédification de l'église de Saint-Martin de Beauvau, et qui prescrivit en mourant, à Robert, son fils, d'en achever la restauration.

Richard Cœur-de-Lion, fils d'Henri, roi d'Angleterre, connu par son amour des aventures extraordinaires et par son zèle immodéré, se croisa, à la voix de Bernard, avec Philippe-Auguste, roi de France, pour arracher aux mains de Saladin le tombeau du Christ. Foulques III, seigneur de Beauvau, nourri dans les vrais principes de la religion chrétienne, dominé par l'époque où il vivait, animé par un zèle ardent pour la conquête de la Terre-Sainte, prit parmi les Croisés le rang que sa naissance lui assignait. Il succomba glorieusement au siége de Saint-Jean-d'Acre, seule ville que les Croisés purent reprendre au vaillant Saladin (1).

Claudine de la Tour-Landry prit le deuil et pleura longtemps la mort de son intrépide mari. Le jour même où elle reçut, en 1200, la nouvelle de sa mort, le jour de la Nativité, elle fit don aux religieux pénitents de cette ville d'une maison qu'elle possédait près de leur couvent.

Robert de Beauvau, fils de Foulques III et de Claudine de la Tour-Landry, partit en 1227; il recommanda en expirant son fils Beaudouin et sa fille Agathie à Amauri de Craon, son compagnon d'armes.

René de Beauvau, premier du nom, celui dont les Sainte Marthe font partir la généalogie de la maison

(1) Dict. de la noblesse, ch. 2, p. 208. Rech. hist. de France, par Bodin. History of England, from a nobleman, to his. son 1823, Londres.

de Beauvau, accompagna Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, dans son expédition de Naples. Après la conquête de ce royaume, René de Beauvau en fut fait connétable en récompense de ses loyaux services; il fut gouverneur de Tarente, et c'est à lui que la reine écrivait indifféremment Beauval ou Beauvau. Il mourut couvert de blessures en 1266 et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre à Naples, où existe encore son tombeau. Il laissa deux enfants : Marie de Beauvau et Jean II de Beauvau. Macé ou Mathieu, fit bâtir les Cordeliers d'Angers en 1281. Il y fut enterré avec Jeanne de Rohan, sa femme.

En 1437, Jean de Beauvau fut élevé au siége épiscopal d'Anjou, et fut administrateur de l'archevêché d'Arles, prognotaire apostolique et chancelier du roi René. Il fit arrêter et mettre en prison un chapelain de la cathédrale. Cet acte d'autorité, fondé sans doute sur de bonnes raisons, souleva contre lui le chapitre de Saint-Maurice; pour ce fait, d'austère discipline, il fut dénoncé à l'archevêque de Tours, son métropolitain. Il fut calomnié auprès de Paul II. Le pape, subjugué par la calomnie, le déposa. Le révérend père en Dieu, Monseigneur Jean de Beauvau, avait eu pour serviteur la Ballue; ce misérable fut élevé à la dignité de prêtre par les soins de son maître. Arrivé à force de calomnie et de bassesse au poste éminent de ministre de Louis XI, il se fit l'accusateur de son bienfaiteur (1). On ne s'imaginerait jamais jusqu'où peuvent aller les traits empoisonnés lancés par un cœur corrompu. Le calomniateur fut confondu, l'innocence

(1) Mezeray, hist. de France.

reconnue, et Jean de Beauvau fut rétabli dans toutes ses dignités en 1479. Il mourut la même année au château d Eventard.

Jean de Beauvau traduisit en français le livre intitulé *de la figure et image du monde*, le manuscrit est déposé à la Bibliothèque impériale.

Jean III, fils de Jean II de Beauvau, fit son testament le 21 juillet 1391. Il était gouverneur de Tarente au service de Charles VI. Le règne de ce monarque, fut assurément l'un des plus malheureux de notre histoire. Jean III eut deux fils, Pierre et Bertrand.

Pierre de Beauvau, aussi fidèle, aussi brave, aussi valeureux que les plus intrépides lieutenants de Charles VII, compagnon d'armes des La Hire et des Dunois, se distingua d'abord dans la guerre contre le duc de Bourgogne, et plus tard, contre les Anglais. Il se comporta vaillamment à la bataille de Châtillon en 1453, il combattait près de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois; il fut blessé mortellement au fort de la bataille et expira trois jours après. Le roi, qui gagna la bataille, le pleura publiquement et témoigna par ses larmes le regret qu'il éprouvait de la perte d'un si vaillant chevalier.

Il eut de Jeanne de Craon deux fils : Louis et Jean IV de Beauvau, qui ne furent pas moins intrépides. Bertrand de Beauvau, à la même date de 1453, apprend que le capitaine anglais Cathago bat le maréchal de Lohéac à Bourneuf-Saint-Quentin; il rassemble quelques vaillants chevaliers angevins, sur l'avis qu'il en reçoit de hardi et entreprenant chevalier messire Ambroise de Lore. Il marche contre les Anglais, les attend, les bat, les disperse et les poursuit jusqu'à

Beaumont-le-Vicomte. Bertrand de Beauvau fut l'ami et le grand sénéchal du bon roi René. Il donna aux religieux de l'abbaye de Saint-Martin le moulin d'Ars, situé dans la commune de Marcé.

Il fit bâtir la chapelle des Augustins, rue de la Censerie, aujourd'hui l'ouvroir, où l'on voit encore son tombeau avec cette inscription : Cy git noble et puissant seigneur Messire Bertrand de Beauvau, chevalier baron de Précigni en Touraine, de Sillé-le-Guillaume, de Briançon, conseiller et chambellan du roi notre sire Louis XI, président de ses comptes, grand conservateur de son domaine, conseiller du roi de Sicile René duc d'Anjou, capitaine de son château d'Angers. Lequel a fait faire et édifier tout de neuf les maisons, cloîtres et réparer l'église de céans, trépassa à Angers le 30e jour du mois de septembre 1474.

Louis de Beauvau, seigneur de la Roche-sur-Yon, frère de Jean IV, chambellan du roi de Sicile, grand sénéchal des duchés d'Anjou, de Provence, assista à deux tournois donné par le roi René, l'un à Saumur, en 1446, et l'autre à Tarascon, en 1449. Il a décrit le dernier de ces tournois en vers. Le manuscrit en est déposé à la Bibliothèque impériale.

De son mariage avec Magdeleine de Chamblei, il eut Isabelle de Beauvau, qui épousa (1) à Angers, au mois de novembre 1454, Jean de Bourbon en deuxièmes noces. De leur mariage sortit François de Bourdon, comte de Vendôme, bisaleul de Henri IV. Par cette

(1) Le contrat de mariage d'Isabeau de Beauvau et de Jean de Bourbon, a été passé à Angers, le 9 du mois de novembre 1454, devant Me Bigot et Me Breslay.

alliance, toutes les têtes couronnées de l'Europe descendent de la maison de Beauvau. Ainsi s'éteignit bien noblement la branche aînée des Beauvau; la cadette se continua dans la personne de Jean IV de Beauvau d'où sont sorties les branches du Pin, de Pean, de Précigni, de Tigné, de Lorraine, de Beauvau et Sermaise.

Antoine de Beauvau, chambellan du duc de Bretagne et son ambassadeur auprès de Louis XI, signa pour le duc, le 18 juillet 1463, le traité de cession entre le duc et le roi. Il faut, pour se rendre compte de cette infidélité d'un Beauvau au roi de France, se rappeler qu'à cette époque Louis XI manifesta hautement le désir d'abaisser les grands et l'intention d'opprimer le peuple sans eux. Les grands se réunirent entre eux et formèrent une ligue qu'ils appelèrent du Bien public.

Charles-le-Téméraire, le duc de Bretagne, les ducs de Bourbon et de Berri réunis, livrèrent au roi la sanglante bataille de Montlhéry, où se distingua par sa rare bravoure Antoine de Beauvau. La bataille demeura indécise, mais Louis XI, en politique habile, finit la guerre par des négociations.

Sous Charles IX, où la guerre civile, fomentée par les huguenots d'un côté, et les catholiques de l'autre, livrèrent la terrible bataille de Saint-Denis en 1567, Gabriel de Beauvau, lieutenant du roi, fut créé par Montmorency, sur le champ de bataille, chevalier de l'ordre du roi. Pourquoi faut-il, Messieurs, que la religion chrétienne, si douce, si consolante, ait été la cause ou le prétexte d'une guerre civile qui a versé le sang le plus généreux, et commis les crimes les plus atroces.

En 1569, deux ans après la bataille de Saint-Denis, François de Beauvau, frère d'Antoine, lieutenant du duc d'Anjou, frère du roi, périt glorieusement à la bataille de Jarnac, où Condé, en se rendant, fut assassiné sur le champ de bataille, quand Montmorency fut tué à la fin de la bataille de Montlhéry.

Jacques de Beauvau, un des plus hardis lieutenants de Henri IV, combattit glorieusement à toutes les batailles qui firent triompher ce roi vaillant, et fut fait prisonnier à Arques. Blessé près de Poitiers par un ligueur, il mourut de ses blessures en 1592, laissant à ses camarades d'armes un rare exemple de bravoure et de fidélité.

Les Jésuites furent chassés de France par avis du Parlement, de l'Université et de l'Eglise en 1595. — Henri IV vainquit Mayenne, chef de la Ligue, à Fontaine-Française. Il reçut l'absolution du pape, et déclara la guerre à Philippe II, roi d'Espagne. C'est à cette même époque, et sur cet imposant théâtre, que Louis de Beauvau montra tout ce que peut le génie, le sangfroid dans l'art des siéges. Il commandait 6,000 hommes d'infanterie et 800 chevaux avec lesquels il s'illustra dans toutes les batailles où il s'est trouvé et à tous les siéges qu'il a faits. C'est un des guerriers les plus distingués de cette brillante époque. Il mourut glorieusement au champ d'honneur en 1596.

François de Beauvau fut tué au blocus de Paris, en 1590; mais il lutta longtemps contre les Espagnols, et il ne succomba pas sans faire éprouver des pertes au célèbre Farnèse, général de Philippe II. Le démon du Midi, le brave Bussy d'Amboise, était fils de Catherine de Beauvau, fille de Jacques de Beauvau, frère de

François-Jacques de Beauvau, qui était gouverneur du Quesnoy.

Jean de Beauvau, seigneur de Langres, accompagna Henri IV comme tous les siens ; il périt avec gloire à la bataille d'Ivry en 1590, où Henri criait aux siens : Epargnez les Français !

Jacques II de Beauvau, lieutenant-général du Poitou, servit et sous Henri et sous Louis XIII. Ce fut un homme également distingué par sa politesse, par son savoir et par sa rare bravoure.

Henri, baron de Beauvau, parcourt et visite en philosophe l'Europe en 1604, l'Afrique et l'Asie en 1605. De retour dans sa patrie, il publie la relation de ses voyages en 1608 (1), et fut non-seulement littérateur et philosophe, mais encore un habile capitaine et un intelligent historien; après avoir combattu pour l'Electeur, en Allemagne, contre les Turcs, il fit imprimer la relation de ses campagnes en 1619, un volume in-4°. Henri fut aussi un habile diplomate. — Il fut nommé ambassadeur par le duc de Lorraine à la cour de Rome, et par Louis XIII, roi de France, à la cour de Turin le 16 janvier 1641. Peu d'hommes ont rempli aussi dignement une aussi vaste carrière, et la France peut s'enorgueillir de produire de tels enfants.

Nous touchons, Messieurs, au grand roi. Louis XIV était à l'apogée de sa gloire, Turenne venait d'incendier le Palatinat, Condé livra la bataille de Senef au Stathouder, où périrent 25,000 hommes, c'était en 1674. Le prince de Condé gagnait la bataille sur le prince d'Orange, Guillaume III, qui devint plus tard

(1) A Nancy, chez Garnich, imprimeur; à Toul, en 1608.

roi d'Angleterre. Mais cette sanglante bataille, comme toutes les autres, devait être scellée du sang des Beauvau. Martin de Beauvau se signala parmi les braves, mais la fortune trahit son courage, et il succomba glorieusement à la tête de ses soldats.

Jacques de Beauvau, frère de Martin de Beauvau, marchant hardiment sur les traces de son aîné, se fait tuer à la bataille de Cassel, en 1677, pour assurer la paix de Nimègue et consolider les conquêtes de nos armées.

Gabriel de Beauvau fut élu évêque de Nantes en 1636; il publia ses statuts en 1658, et mourut à Beaumont, près Tours, en 1667. Ce fut un prélat remarquable par sa piété et sa vaste érudition.

Jacques III de Beauvau, maréchal des camps et armées du roi, capitaine des gardes suisses, reçut de Louis XIV une insigne faveur le 14 juillet 1664.

Le roi voulant conserver le nom de Beauvau, qui penchait vers sa ruine, érigea la terre du Rivau, près Chinon, en marquisat. La terre de Beauvau qui, depuis son origine, avait conservé le titre de baronnie, avait été érigée en marquisat par Louis XIII, en faveur de Henri Ier, baron de Beauvau, frère aîné de Jacques de Beauvau.

Henri II naquit à Baugé en 1610; pressé par la faim et la nécessité, il fit comme Esaü, il vendit son droit de naissance, en vendant la terre de Beauvau à Jean Duplessis, marquis de Jarzé.

René-François de Beauvau, né au château du Rivau, en 1664, fut spécialement confié aux soins de l'abbé de Beauvau, son oncle, qui surveilla son éducation. Il étudia d'abord au Marais, puis il vint en Sorbonne, où il se distingua dans la soutenance de sa

thèse. Après une lutte brillante, il prit, en 1684, le doctorat. Son oncle, qui était devenu évêque de Sarlat, le prit pour grand-vicaire. En 1700, le roi le nomma à l'évêché de Bayonne; en 1707, Louis XIV le pourvut de l'évêché de Tournay. Ayant paru à la cour lors de son passage pour se rendre dans son diocèse, Louis lui dit : « Je sais ce que Bayonne voulait faire pour vous; mais vous m'êtes nécessaire à Tournay. » — A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis qu'il avait pris possession de son siége épiscopal, que cette ville fut assiégée par les alliés. Il fit à Tournay ce que Fénélon avait fait à Cambrai en 1677 : il vendit sa vaisselle plate et tout ce qu'il avait de plus précieux, il emprunta des sommes énormes pour nourrir la garnison et les habitants.

Le marquis de Tourville ouvrit les portes de la ville le 29 juillet 1709, après vingt et un jours de tranchée. La citadelle ne se rendit que le 15 septembre. Le prince Eugène supplia l'évêque de Tournay de chanter un *Te Deum*. Prières, supplications, menaces, tout fut inutile. René-François de Beauvau demeura inébranlable dans ses sentiments d'amour pour la patrie et pour le roi. Il se retira à Paris, où Louis XIV le reçut avec tout l'accueil que méritait un si beau dévouement. Louis XIV ordonna qu'il fût défrayé au compte du Trésor. En 1713, il fut nommé évêque de Toulouse, en 1719, évêque de Narbonne. C'est sous son inspiration que la congrégation de Saint-Maur composa l'histoire de la Provence. C'est encore à ses vives sollicitations que cette savante compagnie, entreprit la description géographique de l'histoire naturelle du Languedoc.

Ce savant et pieux évêque fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 3 juin 1724. Le roi lui adressa, le 21 mai 1739, le brevet qui lui accordait le titre de cousin, assuré d'ailleurs depuis longtemps à sa famille par les rois de France et d'Angleterre. René-François de Beauvau, distingué entre tous, par une religion sincère et véritable, par une philanthropie éclairée, un patriotisme désintéressé, expira le 4 août 1739, à l'âge de 75 ans, laissant un grand exemple au monde.

Jean-François-Gilles de Beauvau fut nommé évêque de Nantes l'an 1675, juste trente-neuf ans après son parent, Gabriel de Beauvau. Si Gabriel donna de bons statuts, Gilles de Beauvau tint deux synodes, le dernier en 1700. L'un et l'autre se montrèrent dignes du haut siége épiscopal qu'ils avaient l'honneur d'occuper, et laissèrent à leurs successeurs de bons exemples à imiter.

Lorsque Louis XIV passa le Rhin, envahit la Hollande avec 200,000 hommes, sous le commandement des Condé, des Turenne et des Luxembourg, il fit bombarder Valenciennes en 1675, et Claude de Beauvau, capitaine des mousquetaires, entra le premier dans la ville prise d'assaut; ce vaillant capitaine fut blessé à la bataille de Fleurus. Mais il ne quitta les armes qu'après vingt-neuf ans de service, emportant dans sa retraite l'estime de ses compagnons d'armes et les regrets de l'armée. Lorsque Claude-Charles de Beauvau versait son sang sur les champs de bataille de Fleurus, Charles-René de Beauvau versait le sien aux batailles de Staffardes et de La Marsaille, gagnées par Catinat, en 1695, au moment où il envahissait la Savoie.

Louis-Charles-Antoine de Beauvau naquit en avril 1710, il fut d'abord capitaine au régiment de Lambesc-cavalerie ; il fut ensuite promu au grade de maître de camp au régiment de la Reine, et se distingua en 1734, au siége de Philisbourg, à l'affaire de Clausen, en 1735. Louis XV venait de déclarer la guerre à l'Empereur, et Pierre-le-Grand faisait parler de lui pour la première fois. La guerre de 1740 ne fut pas heureuse. La succession de l'empereur, que son illustre fille, Marie-Thérèse, voulut conserver entière, attira sur la France de grands malheurs; deux armées furent détruites. Cependant la paix d'Aix-la-Chapelle couronna la persévérance courageuse de Marie-Thérèse. Pour triompher, il fallait des hommes comme Louis-Charles-Antoine de Beauvau, il commandait le régiment de la Reine en 1740 à la prise de Prague; créé maréchal de camp en 1743, il fut blessé mortellement à la prise d'Ypres. Il marchait à la tête des grenadiers au chemin couvert; aux grenadiers accourus pour le secourir, « Allez, leur dit-il, je vous remercie sincèrement. Faites votre devoir, j'ai fait le mien. » Il expira le 24 juin 1744, laissant après lui une glorieuse vie. Dans cette effroyable lutte, où la France combattait contre l'Angleterre, la Hollande et le Piémont, le maréchal de Saxe gagna la bataille de Fontenoy, où combattirent en même temps dix-huit Beauvau (1), qui versèrent simultanément leur sang pour le roi et la patrie.

Louis-Charles-Antoine de Beauvau, aussi habile diplomate qu'intrépide guerrier, fut chargé par la cour

(1) Je tiens ce fait de Mme la marquise de la Grange, fille du prince de Beauvau.

de diriger les démarches de l'empereur Charles VII, ce qu'il fit en homme habile. Ce soldat sans peur et sans reproche, aimait la France, avait des amis, cultivait les sciences et les lettres ; il était au-dessus de la petitesse des cours et de la frivolité des grands. C'était un homme de foi, nourri des principes d'une bonne philosophie.

Lorsque René, duc de Barre, frère de Louis III, duc d'Anjou, et qui fut ensuite son successeur, passa en Lorraine pour en épouser l'héritière, il y fut suivi par un des fils de Jean IV de Beauvau. Comme ce jeune seigneur était d'une maison considérable, et qui rapportait son origine aux anciens comtes d'Anjou, qu'il était allié à la maison de Bourbon par le mariage de sa cousine-germaine avec le duc de Vendôme, et que le nouveau duc de Lorraine, qui l'aimait, l'avait fait sénéchal de tout le duché de Barre, il n'eut pas de peine à s'y établir heureusement. Peu de temps après son arrivée à la cour de Lorraine, il épousa la fille unique du seigneur de Manoville, l'un des plus nobles chevaliers du pays, comme on le disait alors.

De ce mariage sont venues les deux branches de Beauvau établies en Lorraine. Celle des Beauvau-Fléville, l'aînée, existe encore dans la personne de M. Marc-Antoine-Gabriel prince de Beauvau, ancien sénateur et ancien pair de France, qui habite Paris. Ce prince, encore plein du souvenir du berceau de ses pères, acheta, il y a quelques années, la pièce de terre où le château de Beauvau avait été bâti par Torquatus. Ce pieux souvenir honore infiniment celui qui l'a puisé dans son cœur. Dans ce noble cœur le temps n'a point effacé les souvenirs de famille ; il semble au

contraire, que ces souvenirs ont grandi dans cette belle âme.

La branche cadette prit le nom de Beauvau-Novion. Elle s'est saintement éteinte dans la personne du révérend père en Dieu, Claude-Joseph de Beauvau.

Anne-François de Beauvau naquit le 27 août 1617, au château de Novion, situé entre Nancy et St-Mihiel. Il était fils de Jean de Beauvau, sénéchal du Barrois, célèbre par ses ambassades auprès du pape Clément VIII. Consacré à Dieu par ses parents, il eut pour parrain et pour marraine un homme et une femme qui demandaient l'aumône à la porte du château; il fut élevé avec tous les égards et toute l'attention qu'exigeait sa haute position. Il fréquenta la cour, les grands et les académies. D'un caractère violent et emporté, ennemi des Jésuites, il fut longtemps leur antagoniste. Enfin, dégoûté des hommes, n'espérant rien d'eux, il méprisa leur frivolité et se retira dans une pieuse retraite; il se détacha du monde et se consacra bientôt entièrement à Dieu. Il revint aux Jésuites, reconnut ses erreurs, et se consacra aux Missions étrangères, entre autres à Pont-à-Mousson.

Dans cette communauté, il se voua à tout ce qu'il y avait à faire de plus dégoûtant, de plus abject, de plus mortifiant; il devint bientôt l'homme le plus parfait de la communauté. On recueillit ses discours comme ceux d'un saint. Sa vie ne fut qu'une longue abnégation de lui-même. En entrant aux Jésuites, il avait laissé derrière lui tout ce qu'il avait de plus cher, sa femme, sa fille et son fils. Madame de Beauvau prit le voile. Madame la comtesse de Vianges, sa fille, maréchale de Lorraine, vécut saintement.

Son fils, né à Nancy en 1664, au mois de février, ne fut bientôt plus connu dans le pays que sous le nom de révérend père Claude-Joseph de Beauvau; comme son père, il était entré aux Jésuites à Pont-à-Mousson. Il mourut le 30 août 1694. Ainsi finit, par une sainte famille une des plus illustres branches de maison de Beauvau (1).

Marc de Beauvau, prince de l'empire, grand d'Espagne, né en 1679, mort en 1754. Il fut gouverneur du duc François de Lorraine, depuis empereur d'Allemagne, connu sous le nom de Charles V. Il gouverna pour ce prince le grand duché de Toscane sous le titre de vice-roi.

Marc de Beauvau, qui ne fut connu à la cour de Léopold que sous le nom de M. de Craon, mourut en 1668, et laissa des mémoires après sa mort, qui furent imprimés à Cologne en 1690.

Charles-Just de Beauvau naquit à Lunéville le 10 septembre 1720. Il était fils du prince de Craon. Il entra au service dès l'âge le plus tendre, et s'y signala par une bravoure, inaccoutumée à cet âge, au siége de Prague, en 1742. Les grenadiers, si renommés par leur bravoure, étaient tristes, on leur en demanda la cause; « Notre brave et jeune Charles est blessé. » Il nageait dans son sang à Mahon; à Corbac, il se signala en 1768. A l'âge de quarante-trois ans, il commanda en chef le corps d'armée envoyé au roi d'Espagne; il était alors lieutenant-général. En 1770, il fut nommé gouverneur du Languedoc. Dans son gouvernement,

(1) Histoire d'une sainte et illustre famille de ce siècle, 1698, par un Père de la foi. Paris, veuve Robert-Pepie.

il se montra ennemi des mesures violentes; il vota contre les mesures de chancelier Maupeou qui, lui-même recueillit les suffrages. Cette grande indépendance dans l'exercice de la pensée n'était pas seulement le fruit d'un noble instinct, mais c'était encore le résultat du mouvement intellectuel qui se manifestait alors.

Louis XV avait souillé et dégradé la royauté; son ministre, son chancelier, Maupeou, avait dégradé la justice en mettant ses créatures à la place des juges, qu'il trouvait trop intègres. Tout ce qui, à cette époque, avait en France un cœur noble et généreux, aspirait à un meilleur ordre de choses. Choiseul, il est vrai, rendit à la France quelque dignité, il conquit la Corse. On accusa les Jésuites d'avoir dirigé le poignard de Damiens sur Louis XV. Le pape supprima leur institution. Massillon portait l'esprit philosophique dans la chaire. L'éloquence chrétienne devint, dans sa bouche, l'interprète d'une raison sévère. Comment, avec un cœur droit et un esprit juste, ne pas condamner de pareils désordres!

En 1743, il fut créé maréchal de France; cette haute dignité n'altéra en rien la simplicité de Charles-Just de Beauvau. En 1789, fidèle à son roi, mais déplorant ses malheurs, il accompagna Louis XVI à Versailles. A la sollicitation du roi, il accepta le ministère, mais il ne conserva que cinq mois un poste où il ne pouvait faire le bien. Charles-Just de Beauvau fut nommé en 1748 membre de la Société *Della Cruca*. En 1771, il obtint un fauteuil à l'Académie française. Il mourut le 21 mai 1793, avec la douleur d'avoir vu mourir sur l'échafaud le meilleur des rois.

Louis-Jean-Vincent de Beauvau, le dernier de la branche des Tigni, très connu en Anjou par son procès en revendication de sa bonne foi. Passé en Amérique, il épousa une jeune personne d'une famille bien connue et dont il eut Mme la marquise de Beauvau, bien connue aussi par le procès qu'elle eut à soutenir contre un homme qui se prétendait son frère. Elle plaida devant la Cour royale d'Angers. La prétendance fut repoussée, non-seulement par celle qu'il prétendait être sa sœur, mais encore par Mme la sénéchal de Kerkadoc-Malak, qu'il prétendait être sa mère, comme première femme de Louis-Jean-Vincent de Beauvau.

Il est donc bien prouvé que le marquis de Beauvau fut bigame, et lui seul a pu savoir s'il l'était de bonne foi. Quoiqu'il en soit, l'enfant qu'il eut avec Mme la sénéchal de Kerkadoc-Malac mourut à Paris chez M. le prince de Beauvau. Sa fille, qu'il eut en Amérique, fut légitimée, et est morte en Italie, où elle s'était retirée après avoir vendu le château de la Treille.

Au commencement de la Révolution, où la fièvre avait gagné tout le monde, où la France était sous le coup d'une réforme radicale, Louis-Jean-Vincent de Beauvau habitait le château de la Treille, près Cholet; en 93, jours de terrible mémoire, il fut nommé par l'élection président du district de Cholet et commandant de la garde nationale de cette ville. Il marchait à la tête de la garde nationale, un combat s'engagea avec l'armée royale à une demi lieue de Cholet, sur la route de Nuaillé, il fut atteint d'une balle vendéenne, et périt les armes à la main. Ainsi s'éteignit la branche des Beauvau-Tigni-Craon.

Il n'y a pas une croisade, pas un seul champ de bataille où le sang des Beauvau n'ait coulé. Il n'y a presque pas en Anjou de chapelles où d'églises qui n'aient reçu d'eux quelques largesses. Leur probité était si connue, qu'ils étaient considérés comme des modèles de vertu, et qu'on invoquait leur nom dans les processions comme une action de grâce (1).

J.-P. Ouvrard, *d.-m. p.*

Angers, 20 juin 1855.

(1) Voyez Histoire généalogique de la noblesse de la Touraine, par Anselme.

GROTTE DE L'APOCALYPSE

A PATMOS.

UN MOT SUR SAINT JEAN

ET SUR L'OUVRAGE QU'IL A COMPOSÉ DANS CETTE GROTTE.

Lorsque le voyageur aborde dans l'île de Patmos, le premier objet qu'il désire visiter, et que l'on s'empresse de lui indiquer : c'est la célèbre grotte immortalisée par saint Jean, et où ce grand apôtre, d'après les traditions les plus authentiques, composa son Apocalypse. Hâtons-nous donc de quitter le port de la Scala, où nous venons de débarquer, et de gravir la montagne qui porte encore le nom de cet évangéliste. Le sommet en est couronné maintenant par la petite ville de Patmos, capitale de l'île, et au milieu de laquelle s'élève, comme une sorte de forteresse, aux remparts gigantesques et crenelés, le vieux couvent de Saint-Christodule.

A mi-côte à peu près de cette montagne, et vers la gauche de la chaussée pavée et sinueuse que l'on suit on aperçoit un bâtiment isolé, construit sur une pente assez raide mais qui, en cet endroit, forme un petit plateau rocheux. C'est l'école dite de Saint-Jean; une chapelle y est attenante, elle est divisée longitudinalement en deux parties, dont celle de droite, renferme la grotte de l'Apocalypse. Cette grotte naturelle et creusée dans le roc, a quinze pas de long et quatre de large. On l'a partagée, par des piliers assez grossiers, en trois compartiments. Dans le premier, qui sert comme de vestibule, la voûte est arrondie; mais dans le second, qui est plus long, au lieu d'être ronde, elle est inclinée vers la chapelle voisine, de l'ouest à l'est; elle a environ quatre mètres de haut dans sa partie la plus élevée, et deux dans celle qui l'est le moins. Ce second compartiment représente ce que l'on appelle le Catholicon (καθολικόν) dans les églises ou chapelles grecques; un pilier carré en soutient la voûte à l'est, et à l'endroit où elle s'abaisse le plus, on remarque dans le roc une fente triangulaire « c'est l'image de la Sainte-Trinité, me disait le bon moine qui me montrait cette grotte, et c'est par là que les voix mystérieuses arrivaient à saint Jean. »

Le Templon (τέμπλον) ou devanture en bois sculpté, qui sépare le catholicon de l'hagion (ἅγιον) ou sanctuaire, est orné de trois vieux tableaux peints sur bois. L'un représente saint Jean dans sa grotte, prêtant l'oreille aux coups de tonnerre qui retentissent et aux voix qui lui parlent; près de lui est saint Christodule, qui tient dans sa main le modèle de l'église qu'il veut élever à ce saint. Sur le second, on voit le fils de

l'homme au milieu des sept églises, dont il est question dans l'Apocalypse. Sur le troisième est peinte la figure de la Vierge.

Une porte placée au milieu du templon, permet de communiquer du catholicon dans l'hagion : là se trouve la Sainte-Table (ἁγία τράπεζα) et c'est là que le prêtre, d'après les usages de l'Eglise grecque, célèbre les saints mystères.

Un mur établit vers l'est une séparation entre cette dernière enceinte qui est étroite et la chapelle voisine. Celle-ci est consacrée à sainte Anne; elle fut, dit-on, construite par saint Christodule vers la fin du XIe siècle et ce fut lui qui, le premier, enferma ainsi la grotte de saint Jean, ouverte jusqu'alors. Dans cette chapelle, qui n'offre du reste rien de remarquable, se trouve un très ancien tableau, représentant sainte Anne, et à ses côtés la Vierge encore enfant. Les femmes de Patmos ont une grande dévotion pour cette image; elles viennent devant elle implorer la grâce d'avoir des couches heureuses, et lorsque leurs vœux ont été exaucés, elles suspendent à un fil de fer, placé transversalement devant cette peinture, des espèces de petites poupées d'enfant faites en ferblanc.

Le vestibule de cette chapelle est plus moderne; il date seulement de 1627. A gauche en entrant est un tombeau avec une inscription en vers grecs en l'honneur du savant Daniel, mort en 1801. Son souvenir est toujours cher aux habitants de Patmos, et les vieillards, qui ont été ses disciples, ne parlent de lui qu'avec la plus profonde vénération. De son temps, l'école hellénique de Patmos, dont il fut le directeur pendant vingt ans, jouissait d'une grande célébrité

dans toutes les îles de l'archipel. Plus de deux cents jeunes gens suivaient ses doctes leçons. Aujourd'hui la gloire de cette école est éteinte; et c'est à peine si quarante enfants y apprennent les premiers éléments des connaissances humaines.

Mais rentrons dans la grotte de l'Apocalypse; et que le lecteur daigne m'y suivre de nouveau, car alors même qu'il n'ajouterait pas une foi entière à toutes les merveilleuses légendes qui semblent l'entourer comme d'une auréole mystérieuse, qu'il me permette du moins de m'y prosterner devant la grande mémoire qui semble l'habiter encore et d'y vénérer le saint évangéliste dont le nom y est attaché à jamais.

Qui peut pénétrer en effet dans ce sanctuaire, sans qu'aussitôt l'ombre auguste de saint Jean n'apparaisse à sa pensée? ombre glorieuse et immortelle entre toutes celles auxquelles l'Eglise a consacré un culte spécial. Car nommer saint Jean, n'est-ce pas nommer l'un des plus illustres fondateurs du christianisme et l'évangéliste qui s'éleva le plus haut par la sublimité de sa doctrine? Jamais homme pénétra-t-il d'un regard plus perçant les secrets de Dieu et les dogmes surnaturels de la foi? Jamais homme chercha-t il à le faire aimer davantage? En lui, nous reconnaissons véritablement l'apôtre de la charité et du pardon : aussi a-t-il mérité l'insigne honneur d'être le disciple que Jésus aimait et il se désigne quelquefois lui-même par ces mots : « *Discipulus quam diligebat Jesus.* » Aucun n'approcha plus près du cœur de son divin maître; aucun ne put comme lui, au jour de la cène, reposer sa tête sur le sein de son Dieu. Cette ineffable affection du Sauveur pour Jean sanctifia cette âme

déjà si pure et si virginale, et agrandit cet esprit jusqu'à le rendre capable de comprendre, jusqu'à un certain point, l'infini. Il y a en lui, à la fois de la colombe et de l'aigle ; c'est l'union la plus parfaite de la douceur et de la force, du sentiment et de l'intelligence. En un mot, c'est le prophète des temps nouveaux, de cette loi inconnue aux temps anciens, loi de grâce et d'amour, mais en même temps loi toute puissante et invincible, et image fidéle du Messie réparateur.

Sans doute, ce n'est point ici le lieu de parler longuement de cet apôtre, ni de raconter sa vie et les labeurs de son glorieux ministère ; mais puis-je m'empêcher, quand je foule le sol où il a vécu et souffert, et que j'entre dans cette grotte où il a composé le plus étonnant des livres qui soient sortis de la main des hommes, de m'incliner un instant avec respect devant cette imposante et belle figure, et de saluer de nouveau, au milieu de ces rochers sauvages, celui dont quelques mois auparavant j'avais retrouvé les traces en Palestine, et un peu plus tard, à travers les ruines d'Ephèse ? J'avais parcouru le lieu de sa naissance ; puis le théâtre de son apostolat ; il me restait à visiter celui de son exil.

C'est donc dans la grotte où je suis maintenant que saint Jean a vécu quelque temps, et qu'il a dicté à son disciple Prochorc les merveilleuses visions de l'Apocalypse, visions qui font de lui le plus grand des prophètes, de même que son évangile le fait le plus grand des évangélistes. Avant lui, en effet, chacun des autres prophètes n'avait vu se dérouler devant sa pensée qu'une très faible partie seulement des événements

que l'avenir recélait dans son sein, et ils n'avaient pu qu'entrouvrir à peine le voile de la destinée ou plutôt de l'éternelle Providence; mais devant les yeux de saint Jean, ce voile semble se déchirer presque tout entier; la Trinité elle-même lui apparaît, et l'esprit de Dieu le transporte d'une extrémité à l'autre du monde, à travers tous les peuples, tous les siècles et tous les événements, jusqu'à celui qui doit les terminer tous, et qui sera comme le dernier acte du grand drame qui se joue ici-bas. Loin de moi la présomption d'entreprendre, après Bossuet, de commenter ce livre, qui a encore ses énigmes et qui probablement en aura toujours, malgré les savantes et ingénieuses explications qu'on pourra en donner.

Il est cependant plusieurs choses qui y sont clairement annoncées : comme la chute de Rome ou de la grande Babylone et l'avénement du christianisme sur les ruines de l'idolâtrie. Nous y voyons aussi prédits les grands signes précurseurs de la fin du monde, lorsque les siècles seront consommés et qu'au-dessus des empires renversés et anéantis, s'élèvera triomphante la nouvelle Jérusalem, cité immortelle qui n'aura pas de fin, parce qu'elle sera la cité de Dieu. Toutes les persécutions que doit subir cette cité, tant qu'elle sera exilée sur la terre, y sont décrites en traits généraux qui peuvent avoir, à différentes époques, leurs applications particulières.

Mais s'il est des énigmes dans cette mystérieuse prophétie, et si tous les interprètes ne sont pas d'accord sur les sens divers qu'elle présente et sur la solution des secrets qui y sont renfermés, il est du moins une chose qui éclate à tous les yeux, qu'on croie en

ce livre ou qu'on n'y croie pas, je veux dire l'admirable poésie qui y brille, ou plutôt qui y étincelle de toutes parts. Images vives et pittoresques, expressions énergiques et saisissantes, variété de tons, éclat des couleurs, rien ne manque à ce poème, qui, au lieu de chanter le passé, comme les poèmes purement humains, annonce et prédit l'avenir. Si l'inspiration est le propre des poètes, et s'ils invoquent d'ordinaire quelque muse pour leur suggérer ce qu'ils ont à dire et les soutenir eux-mêmes dans leur vol sublime, quelle inspiration peut être comparée à celle qui illumina saint Jean, et quelle muse peut être assimilée à cette voix céleste retentissante comme le bruit d'une trompette, qui lui disait : « Je suis l'Α et l'Ω, le premier et le dernier ; écris dans un livre ce que tu vois, et envoie-le aux sept églises d'Asie. » Jean, en effet, n'est que le témoin de ce qui se révèle à ses regards, et l'inspiration passe à travers son âme, sans rien perdre de sa force et de sa puissance; elle se revêt seulement d'éblouissantes couleurs, et le monde immatériel et invisible, en se découvrant à son intelligence mortelle, prend un corps et s'enveloppe de formes visibles. Dans son extase, tout son être est saisi et comme envahi à la fois, et ce qui frappe sa pensée d'une façon immatérielle atteint en même temps, par un contre-coup sensible, et ses yeux et ses oreilles. De là ces tableaux animés et vivants que sa plume retrace en leur gardant ces traits de feu et ces couleurs enflammées sous lesquels il les avait contemplés. Quelles descriptions plus éloquentes que celles qui se présentent partout dans cet ouvrage? C'est une suite non interrompue de rapides et mobiles images

qui passent devant nos yeux comme autant d'éclairs, et qu'une main magique nous montre tour à tour. Si quelques comparaisons paraissent un peu hardies à notre langue timide et réservée, qu'on songe aux hardiesses de la langue judaïque et aux audacieuses figures du style oriental. Qu'on n'oublie pas en outre, que saint Jean, nourri dans la lecture de l'Ecriture-Sainte et plein des prophètes, et prophète lui-même plus qu'eux tous, devait naturellement reproduire ces formes pittoresques de langage qui peuvent nous sembler quelquefois étranges, parce que nous n'y sommes pas habitués, mais qui charment singulièrement l'imagination poétique et colorée des peuples qu'échauffe un soleil plus ardent, et pour qui l'hyperbole paraît l'expression ordinaire de la vérité. Quel attrait dans cette lecture ! Pour moi, pèlerin de Patmos, qui pendant un mois ai habité cette île, et qui, presque chaque jour, allais revoir la grotte de l'Apocalypse, j'ai pu méditer à loisir cet ouvrage que je relisais avec un intérêt toujours nonveau.

Un jour, entre autres, c'était le 17 décembre 1852, une effroyable tempête éclata sur l'île. Réfugié dans la cellule que j'occupais au couvent de Saint-Christodule, j'entendais de là le bruit des flots qui venaient se briser avec fracas contre les pointes des divers promontoires de Patmos, et je voyais leur écume qui rebondissait sur les flancs des rochers. Le vent mugissait avec fureur, et des torrents de pluie, poussés par de rapides rafales, fondaient de toutes parts comme des avalanches déchaînées. Au milieu de tous ces bruits réunis, éclataient les roulements répétés du tonnerre, et mon oreille pouvait en suivre les diffé-

rents échos d'île en île, de montagne en montagne. Rarement j'avais assisté à un spectacle aussi saisissant. Je pris alors en main l'Apocalypse, et je relus d'un bout à l'autre ces formidables visions qui s'étaient manifestées au saint apôtre sur la même montagne, au sommet de laquelle j'étais moi-même. J'errais dans ma cellule, ce livre à la main, me promenant à grands pas et comme subjugué par cette émouvante lecture. La nature entière autour de moi semblait participer, par sa terreur et par son agitation, aux effrayantes révélations dont je parcourais le récit. Mon imagination remontant le cours des âges, semblait assister aux merveilleuses extases de saint Jean, et du milieu de ces foudres et de ces éclairs, je croyais entendre, à dix-huit siècles de distance, cette voix descendue du ciel qui ébranla jadis tous les échos de Patmos et dont l'île entière dut tressaillir. Me trompais-je? Mais entre cette île et l'Apocalypse, je trouvais je ne sais quelle harmonie profonde et mystérieuse : quel lieu, en effet, pouvait être mieux choisi que ces arides montagnes, entourées des flots, pour la méditation et pour les ravissements sublimes du saint apôtre? Le tumulte des grandes villes ne convenait point à ses visions célestes et terribles, et il fallait la solitude de la mer et celle de ces rochers sauvages, battus des vents et des vagues, pour que rien de terrestre et d'humain ne troublât et n'interrompît le cours de ces communications surnaturelles de l'esprit de Dieu avec l'esprit d'un mortel, et n'interposât une réalité présente devant ce regard qui sondait et perçait l'avenir.

On me pardonnera, je l'espère, de m'être un peu appesanti sur saint Jean, et d'avoir essayé de carac-

tériser en quelques mots l'ouvrage qu'il composa à Patmos : car la gloire de cette pauvre et misérable petite île, égarée au milieu de la Méditerranée, est tout entière dans ce grand apôtre. Enlevez-lui ce souvenir, et faites que saint Jean ne l'ait jamais habitée, aussitôt elle perd toute sa célébrité, et l'espèce de prestige religieux qui l'environne s'évanouit à l'instant ; mais au moyen de ce seul nom, elle surgit soudain au-dessus des flots et resplendit dans la mémoire des hommes ; et tous les voyageurs qui passent au loin devant elle, la saluent avec respect, et ceux qui abordent sur ses rivages s'empressent d'aller visiter cette grotte où l'on croit encore retrouver l'empreinte des merveilles dont elle fut le théâtre.

V. Guérin,

Ancien membre de l'Ecole française d'Athènes,
professeur de rhétorique au Lycée d'Angers.

DE LA PRODUCTION

DU LIN ET DU CHANVRE

dans les cantons de Segré et du Lion-d'Angers,

ET

DE LA CAUSE PRINCIPALE QUI S'OPPOSE A SES PROGRÈS.

Messieurs,

La production du lin, surtout de la variété dite lin d'été, pourrait aisément, dans certaines parties de l'Anjou, recevoir une extension qui, dans un moment où l'absence des provenances similaires de la Baltique se fait sentir sur le marché français, nous a paru devoir attirer l'attention de la Société d'agriculture d'Angers.

Nous ne voulons pas parler ici des lins blancs de la vallée de Loire. Leur culture a atteint, en effet, toute

l'étendue dont elle était susceptible, en regard de celle du chanvre, principale richesse de l'assolement alterne de ces terres alluvionnales. Ce lin est d'ailleurs apprécié depuis longtemps par l'industrie; s'il est vrai qu'il laisse quelque peu à désirer quant à la finesse et au moelleux, il se distingue par le nerf et la durée, par son œil clair et brillant, et surtout par une préparation habile qui lui assure un rendement supérieur en filasse épurée. Ces qualités, il faut le reconnaître, sont dues en grande partie à l'excellent mode de rouissage auquel il est soumis. Il s'opère en effet dans des eaux courantes et limpides, éminemment propres à la dissolution des sucs végétaux, peu profondes, et par conséquent aisément pénétrables à l'air, à la lumière et à la chaleur, agents dont l'action combinée fait marcher rapidement la fermentation, qui peut ainsi désagréger le tissu cortical sans se prolonger assez pour en altérer la fibre. Aussi le prix de ce lin se maintient-il toujours à un niveau assez élevé, pour que l'on ait intérêt à le cultiver.

Donc, si l'on ne peut guère espérer de voir augmenter sa production, du moins n'a-t-on pas à craindre qu'elle vienne à s'affaiblir, et aussi n'est-ce pas de ce côté que nous chercherons à diriger la sollicitude de la Société d'agriculture.

Mais il est certaines autres parties du département où cette culture, bien qu'elle y rencontrerait des circonstances tout aussi heureuses, demeure néanmoins stationnaire, si même elle ne menace de disparaître graduellement; et nous croyons à cet égard devoir signaler spécialement les deux cantons du Lion-d'Angers et de Segré. Jadis cependant, et surtout dans

le cours du dernier siècle, elle y était florissante; mais c'est qu'alors le coton ne s'était pas substitué exclusivement au lin dans le tricot des bas et dans la fabrication de certaines toiles légères, pour lesquelles la douceur extrême, la finesse, le soyeux du lin gris, le faisaient préférer à tout autre; c'est encore qu'alors l'emploi du rouet ou du fuseau permettait de ménager sa fibre tendre et délicate; mais du moment que l'emploi de ce filament est venu à changer, et que la filature et le tissage mécanique ont exigé des qualités de consistance et d'égalité de brin plus prononcées, le lin gris de la Galerne a perdu toute sa valeur sur le marché, et dans ces dernières années, c'est à peine si elle a atteint la moitié de celle des lins de Vallée. Or, si l'on joint à cela que ce lin ne produit en filasse marchande qu'une quantité de beaucoup inférieure à celle du lin blanc, on concevra comment cette culture, si profitable ailleurs, n'est pas suffisamment rémunératrice pour le cultivateur de l'Ouest, et l'on ne s'étonnera plus qu'il soit disposé à la restreindre aux seuls besoins de la consommation locale, souvent même à ceux de son ménage.

Il est cependant peu de contrées qui présentent des conditions de sol et de température plus favorables. Il est peu de fermes qui ne possèdent des terres ayant cette consistance moyenne, qui permet aux racines déliées de cette plante herbacée, d'y pénétrer sans effort et d'y allonger leur pivot perpendiculaire, au développement duquel correspond toujours l'élévation de la tige. Pour ces champs, abrités de haies épaisses et de clôtures arborescentes, le printemps n'a que rarement les hâles desséchants qui viennent

souvent ailleurs contrarier la montée des lins, favorisée en outre ici par une certaine fraîcheur de la terre; aussi atteignent-ils généralement une taille au moins égale à celle des plus beaux lins de Vallée, tout en conservant une finesse de brin supérieure.

Ajoutons encore que cette culture, tellement ancienne qu'on ignore l'époque où elle a pris naissance dans ce pays, y est bien entendue et bien conduite. L'on y retrouve même, pratiqué depuis un temps immémorial, l'usage de ramer le lin, récemment préconisé cependant comme une méthode importée de Belgique! Nous ferons observer en passant qu'elle paraît du reste avoir les avantages qu'on lui attribue, soit pour empêcher le lin de se courber et de se mêler sous les coups de vent et les averses, soit pour déterminer l'alongement de la tige au moment où elle se dispose à fleurir.

La bonté et la beauté des produits obtenus par les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas douteuses, mais ils se font surtout remarquer là où l'on a pris l'habitude de changer la semence, ce qui se pratique à peu près tous les deux ans. Il est certain que la grande question des avantages attachés au renouvellement des semences, si controversée encore pour le froment par les agronomes théoriciens, se trouve résolue favorablement par l'expérience, à l'égard du lin d'été. C'est la graine de Vallée, spécialement celle de Chalonnes (Maine et Loire), et depuis quelques années seulement les graines de Flandre et de Riga, qui ont ce privilége. Les récoltes obtenues de ces dernières l'emportent certainement par la longueur et la finesse du brin, mais comme elles grainent moins que le lin in-

digène, beaucoup de fermiers le leur préfèrent encore dans un pays où la graine se vend avantageusement et leur fournit une huile employée aux usages domestiques.

Toutefois, on ne peut douter que si les filasses mieux préparées augmentaient de prix, les agriculteurs, à raison du rendement, supérieur en poids, des lins de Flandre et de Riga, ne finissent par leur donner la préférence.

De ce que l'on vient de voir l'on peut conclure que si cette culture n'est pas en progrès dans cette partie de l'ouest du département, c'est uniquement parce qu'elle n'offre pas au producteur un prix rémunérateur, et cependant l'on sait aussi qu'il obtient de la terre, au moment où il les recueille, des produits irréprochables et même distingués, qui partout ailleurs seraient pour lui une source de richesse.

A quoi donc attribuer des résultats en apparence si contraires? A une seule cause, nous croyons, mais décisive, au détestable mode de rouissage adopté exclusivement dans les deux cantons dont nous nous occupons.

Voici en effet comment on procède : aussitôt la récolte faite et l'égrainage terminé, les lins sont renfermés dans des granges ou des greniers, où ils se dessèchent pendant plusieurs mois. Lorsque viennent les pluies d'automne, c'est-à-dire en octobre, on tire de ces abris le lin, dont l'écorce s'est endurcie par la dessication du tissu cellulaire, et on l'étend en couches minces sur les prés. C'est par cette exposition, plus ou moins prolongée, à l'air ou à la rosée, qu'il subit le rouissage, dans des conditions très variables,

comme on voit, et qu'il n'est pas donné à l'homme de diriger et de maîtriser, puisqu'elles dépendent uniquement des caprices de l'atmosphère. Aussi qu'arrive-t-il? c'est que, trompé souvent dans ses prévisions, par la sécheresse ou la pluie, le fermier est contraint de laisser presque qu'indéfiniment son lin sur le pré, que si le temps vient à se gâter, bien que le rouissage soit effectué, la récolte ne peut être rentrée, et qu'alors le lin se pique et est plus ou moins attaqué par la pourriture. On peut même dire que la couleur grise, résultat particulier de ce mode de rouissage, n'est due qu'à un commencement d'altération, de désorganisation. Aussi, non-seulement la filasse préparée pour le fileur est-elle plus tendre et plus courte de filament que celle du lin blanc, mais les déchets du broyage et du sérançage sont au moins deux fois aussi considérables que dans la préparation du lin de Vallée.

Est-il donc étonnant qu'avec un rendement proportionnel en filasse beaucoup moindre, et une filasse d'une valeur de beaucoup inférieure, le cultivateur de l'ouest ne fasse que des profits insignifiants, là où il devrait avoir de beaux bénéfices? C'est, répétons-le, c'est seulement dans ce rouissage imparfait ou dangereux que se trouve la véritable cause de l'infériorité des lins gris en qualité et en rendement. Car au sortir de terre, non-seulement ils sont égaux aux meilleurs de la Vallée, mais il est même probable que soumis à un autre procédé, ils l'emporteraient sur ceux-ci par une plus grande finesse et un moëlleux qu'ils tiendraient des conditions différentes dans lesquelles s'accomplit leur végétation.

Tout ce que nous venons de dire du lin d'été peut s'appliquer au chanvre, dont la culture pourrait faire dans ces cantons, les mêmes progrès qu'elle a accomplis depuis vingt années, dans des terrains analogues de la même région agricole, où le rouissage en rivière est établi.

Si vous partagiez nos convictions, sous ce double rapport, ne trouveriez-vous pas, Messieurs, que ce serait un service signalé à rendre à l'agriculture et à l'industrie angevine que de provoquer l'abandon du rouissage à l'air, pour lui substituer celui à l'eau. Mais comment faire? je n'entrevois qu'un moyen, ce serait de soumettre les considérations que je viens d'avoir l'honneur de développer aux Comices de Segré et du Lion, et d'insister près de ces deux associations pour qu'elles s'efforçassent, par des exemples et des conseils, d'amener les cultivateurs à donner la préférence au rouissage dans les rivières et ruisseaux. Malheureusement, je le sais, la principale rivière de ces cantons, l'Oudon, est affermée, et les fermiers qui, d'ailleurs, ignorent la pratique du rouissage à l'eau, qui demande de l'expérience, de l'aptitude et une vigilance de tous les instants, sont peu propres à le faire eux-mêmes, peu disposés peut-être à le permettre. Cependant si, comme je le pense, là est le nœud de la difficulté; si de là dépend l'avenir d'une culture qui enrichirait ces contrées, les Comices ne pourraient-ils donc traiter amiablement avec ces fermiers, et commettre au rouissage des hommes intelligents et experts, dussent-ils, en leur assurant un *minimum* de lin à traiter, les faire venir des bords de la Loire ou de la Sarthe? Et si les fermiers de la pêche ne mon-

traient pas de bonne volonté, ne pourrait-on pas invoquer l'intervention de l'administration départementale, qui, mieux que nous encore, est en mesure d'apprécier l'importance que le Gouvernement attache à l'extension de la production linière ?

Que si les clauses de l'affermement actuel étaient un obstacle à toute transaction, n'y aurait-il pas encore un grand intérêt à diriger l'attention de M. le Préfet, dont on connaît toute la sollicitude pour les intérêts agricoles, sur les modifications à introduire à ce point de vue, dans les cahiers de charge des affermements futurs ?

Enfin, Messieurs, si dans ce moment l'introduction du rouissage dans l'Oudon était impossible, n'y aurait-il pas, de la part des Comices, à faire des efforts pour établir, entre les producteurs de leurs cantons et les rouisseurs de la Loire, des rapports, qui détermineraient ceux-ci à acheter leur lin debout ou arraché, comme ils le font pour les lins des environs d'Angers ? Les fermiers du Lion et de Segré les conduiraient, suivant la distance, à un port chargeable de la Mayenne, et y trouveraient l'immense avantage de réaliser le prix de leur récolte dès le mois d'août et de s'épargner le travail du broyage, qui les oblige souvent à prendre des journaliers.

Par toutes ces considérations, j'aurais l'honneur de vous proposer, Messieurs, au cas où vous jugeriez cette notice digne de l'impression, d'en adresser des exemplaires détachés à M. le Préfet de Maine et Loire, M. le Sous-Préfet de Segré, MM. les Présidents de la Société industrielle et des Comices de Segré et du Lion, ainsi qu'aux maires de ces deux cantons. Je

crois que, ce faisant, vous aurez pris une mesure utile.

T.-C. BERAUD.

Angers, 10 janvier 1855.

Extrait du procès-verbal de la séance du 23 février 1855 :

« La Société donne son approbation aux mesures » proposées par M. Beraud, ordonne l'impression de » son travail et sa distribution telle qu'elle est de- » mandée. »

NOTE

SUR

LES MOYENS DE FIXER LES DUNES.

Une partie des côtes de la France est bordée d'une zone sablonneuse, à laquelle on a donné le nom de *Dunes*, et dont la largeur variable s'étend souvent jusqu'à cinq ou six cents mètres de la laisse de haute mer. Ces dunes sont formées d'une suite de monticules d'un sable excessivement fin, dont les ondulations capricieuses sont incessamment bouleversées par les vents. Soulevés par la moindre brise, ces sables impalpables sont intraînés au loin, portant avec eux la sécheresse et la stérilité, et vont ainsi lutter avec le travail de l'ingénieur et disputer la terre aux efforts de l'agriculteur.

C'est surtout sur les bords de la mer du Nord et de la Manche, de Dunkerque à Boulogne, et dans le golfe de Gascogne que ce phénomène est le plus sensible; à Calais notamment, le petit bras de mer qui s'étendait, en 1678, jusqu'au fort Nieulay, est main-

tenant comblé, et un bâtardeau qui fut construit vers 1730, pour empêcher la mer de pénétrer dans l'arrière-port, est aujourd'hui recouvert d'une hauteur de sable de près de six mètres !

On comprend d'après cela que l'on a dû, dès longtemps, se préoccuper des moyens de s'opposer à cet envahissement des sables afin de conserver, ou même de rendre à la culture de vastes terrains, menacés ou déjà frappés de stérilité, et en même temps de préserver d'une destruction prématurée les travaux d'art exécutés à tant de frais, aux abords de nos ports ou près de l'embouchure de nos rivières.

Aussi les ingénieurs et les agriculteurs ont rivalisé de zèle et d'efforts pour résoudre ce difficile et si intéressant problème, et si toutes les tentatives n'ont pas été également heureuses, on peut du moins citer avec bonheur le grand succès obtenu dans le département des Landes par les plantations de pins maritimes. Cependant cette solution n'est pas absolument générale; le pin maritime ne vient pas également bien partout, et si l'on est parvenu ainsi à créer une richesse inespérée dans des landes arides et sauvages, nous ne sachions pas que l'on ait réussi, ni même essayé de les cultiver au milieu des dunes situées sur le bord même de la mer. C'est de cette question spéciale que nous voulons nous occuper dans cette note, question qui se lie intimement à la défense de nos frontières maritimes.

Chacun sait, en effet, que la protection de nos côtes est confiée, suivant l'importance des points à défendre, soit à des forts avec fossés et escarpes en maçonnerie, soit à de simples batteries en terre : or,

ces plages sablonneuses qui donnent naissance aux dunes dont nous nous occupons, sont souvent favorables à un débarquement, et doivent être, par conséquent, occupées par un de ces ouvrages de fortification. Mais, au milieu de ces sables mouvants, le travail de l'homme, abandonné à lui-même, a bientôt disparu; c'est ainsi que l'on cherche aujourd'hui vainement la place d'un grand nombre de batteries élevées sur les côtes de la Manche, à la fin du siècle dernier, et que, pour n'en citer qu'un seul exemple, sur un point plus rapproché de notre département, la batterie des Saumonards, dans l'île d'Oleron, dont la construction avait absorbé de 1811 à 1814 plus de 500,000 fr., ne présentait plus en 1845, à l'époque où la nécessité de défendre l'entrée de la magnifique rade de l'île d'Aix l'a tirée de ses ruines, qu'un amas informe de terrassements, au milieu desquels on avait peine (même le plan à la main), à reconnaître le tracé de l'ancienne fortification.

En travaillant de nouveau à mettre nos côtes en état de défense, il fallait évidemment chercher à éviter un pareil danger et ne pas s'exposer à enfouir une seconde fois des millions dans les sables de nos rivages.

Voici de quelle manière on y est parvenu dans deux localités, fort éloignées l'une de l'autre, à Calais et à l'île d'Oleron.

A Calais, où le fort Risban était restauré au milieu même des deux dunes, il s'agissait d'abord de former avec ces sables mouvants, le massif des glacis de cet ouvrage, ce qui devait nécessiter des mouvements de terre considérables; il fallait ensuite fixer ces rem-

blais de manière à ce qu'ils ne fussent pas déformés par les vents, et empêcher enfin que les glacis et les fossés, une fois terminés, ne fussent envahis par les sables.

Le lieutenant-colonel du Génie Gageot avait remarqué que ces sables prenaient surtout naissance dans cette partie de la plage désignée sous le nom d'*Estran* dans nos déparsements du nord, laquelle couvre et découvre successivement, par l'effet du flux et du reflux de la mer; que soulevés par les vents, à une hauteur qui ne dépasse guère 0m 50, ils étaient transportés vers l'intérieur des terres jusqu'à ce qu'ils rencontrassent une excavation, dans laquelle ils se déposaient, ou un obstacle contre lequel ils venaient successivement s'accumuler, jusqu'à ce qu'ils en eussent atteint le sommet.

En élevant donc un obstacle artificiel, de simples claies, par exemple, à la limite de laisse de haute-mer, et les déplaçant ensuite, soit parallèlement à elles-mêmes, soit en les faisant pivoter autour d'une de leurs extrémités, en même temps qu'on les exhausserait convenablement, suivant la hauteur à atteindre, on devait arriver en peu de temps, à exécuter, pour ainsi dire, sans frais, les remblais considérables qui devaient former les glacis du fort Risban. Ces prévisions ce sont réalisées; le vent s'est chargé lui-même d'exécuter des transports de terre qui eussent exigé des sommes importantes, et les remblais se sont ainsi trouvés massés sans autres dépenses que celles du déplacement des claies et de quelques journées de terrassiers employés au régalage des remblais. Les profils du dessin ci-joint font voir qu'elle a été la

marche de l'opération et montrent les positions successives qu'ont occupées les claies au moyen desquelles on a dirigé les mouvements des sables. On a ensuite étendu sur ces remblais sablonneux les vases argileuses provenant du curage du port et du chenal, et on les a semés en trèfle et luzerne; protégés par les claies dont nous venons de parler, ces semis ont parfaitement réussi, et ils donnent aujourd'hui une récolte abondante, dont le produit dépasse de beaucoup l'intérêt des sommes consacrées à ces travaux.

Il restait à se garantir de toute invasion ulterieure des sables; à cet effet, le lieutenant-colonel Gageot a proposé d'établir par des moyens analogues à la limite de la laisse de haute-mer, une dune artificielle, en relevant successivement les claies et les avançant du côté de la mer, au fur et à mesure de l'amoncellement des sables; le talus intérieur de la dune devait ensuite être planté de *hoyas*, herbe marine très vivace qui croît naturellement dans les sables et qui a la propriété de les arrêter.

Une partie de la base de la dune artificielle est ainsi terminée, et on a l'intention de l'élever jusqu'à six mètres au-dessus du niveau de la pleine-mer, en l'élargissant toujours du côté de l'estran, ses talus étant sans cesse consolidés au moyen de plantations de hoyas. Les dunes naturelles qui existent le long de la côte, depuis un temps immémorial, n'ayant jamais dépassé cette hauteur, il y a tout lieu de croire qu'il en sera de même de la dune artificielle en question, dont le talus extérieur pourra seulement être parfois entamé par les flots, s'il ne parvient au contraire à refouler la mer vers le large, en relevant à la longue

le niveau de l'estran. Si cette dernière circonstance se réalisait, de nouveaux travaux seraient alors à entreprendre pour livrer cette nouvelle conquête à l'agriculture, mais cette hypothèse est aujourd'hui trop incertaine, pour que l'on doive en rien s'en préoccuper.

C'est à d'autres moyens que l'on a eu recours à l'île d'Oleron, pour soustraire les talus, les fossés et les glacis du fort des Saumonards à l'envahissement des sables. En 1811, on avait cherché à leur donner quelque consistance, en les revêtissant de placages de gazon enlevés à grands frais dans les lieux circonvoisins; mais outre qu'en dépouillant ainsi ces terrains de la rare végétation qui les protégeait contre les vents ou les avait rendus eux-mêmes complétement arides, ces gazons, flétris déjà par le transport, appliqués ensuite contre des sables brûlants, n'avaient pas tardé à se dessécher complétement et à disparaître sous l'action combinée du soleil et des vents; on n'avait d'ailleurs, à cette époque, fait aucune tentative pour empêcher le comblement des fossés.

L'expérience avait donc prononcé d'une manière péremptoire contre l'emploi de cet expédient. D'un autre côté, il n'y avait pas là de vases argileuses, comme à Calais, et l'on n'eût pu s'en procurer sans des frais considérables.

Les plantes fourragères et légumineuses pouvaient seules donner le moyen de transformer, sans grande dépense et en peu de temps, le sable en terre végétale. Déjà, dans le sud-ouest de la France, M. Brémontier, ingénieur des ponts et chaussées, avait employé le gourbet (*calamagrostis arenaria*) pour arrêter

et fixer les sables marins qui envahissaient ses semis de pins maritimes.

M. Boitel, professeur d'agriculture à l'Institut agronomique de Versailles, a recommandé, en outre, sur les côtes de l'ouest, où la mer apporte des sables argileux, de fixer ces apports au moyen d'une graminée touffue et traçante, le *trachynotia alterniflora*, dont les touffes gazonnantes brisent les vagues et retiennent entre les feuilles et les tiges les molécules terreuses tenues en suspension dans l'eau de la mer.

Le chef de bataillon du génie Verdal, à l'île d'Oleron, a découvert une plante qui satisfait mieux encore que les précédentes, aux conditions qu'il s'agit ici de remplir. Nous extrayons quelques passages d'une note intéressante qu'il a rédigée à ce sujet.

« Il s'agissait, dit-il, de trouver une plante qui se » développât promptement et avec vigueur dans les » sables des dunes, qui se reproduisît d'elle-même, qui » eût une longue durée, qui, par la hauteur de sa tige, » pût protéger le sol contre les ardeurs du soleil, et » qui fournît enfin une masse notable de détritus.

» Le pastel *Isatistinctoria* présente tous ces avan- » tages ; il est bis-annuel ; sa tige s'élève de 1 mètre à » 1 mètre 50, et donne une très grande quantité de » graines. Sa semence a été mélangée avec celle d'au- » tres plantes des prés qui devaient prospérer sous la » protection de sa tige : avec la pimprenelle, qui table » fortement ; la luzerne, dont les racines pivotantes » maintiennent les sables et diverses plantes qui crois- » sent naturellement sur les dunes, telles que les *Jun-* » *cus acutus* et *capitatus*, le *Salix caprea*, le *Graphalium* » *augustifolium*, le *Calamagrostis arenaria* et le *Carex*

» *arenaria*;...... ces semis ont complétement réussi; » dès la première année, les formes de la fortification » étaient maintenues; à la seconde, les herbes des » prés prospéraient... »

Les soins donnés à ces semis se sont bornés à les couvrir, pour les soustraire à l'action des vents, avec les herbes marines sèches, ramassées le long de la côte, et l'on a en outre répandu sur leur surface les petites quantités de fumier provenant des animaux employés, au fort des Saumonards, à la fabrication des mortiers et au transport des matériaux.

Ces premiers succès ne se sont pas démentis, et aujourd'hui, après quatre années d'expérience, les talus, les rampes et les glacis du fort peuvent être considérés comme entièrement fixés.

Mais ainsi que nous l'avons dit plus haut, le problème n'était ainsi qu'à moitié résolu, et il fallait encore s'opposer à ce que les fossés des ouvrages ne fussent comblés par les sables soulevés par les vents.

Le commandant Verdal aurait pu recourir aux claies employées à Calais, mais il voulut encore demander au sol lui-même, quelque rebelle qu'il parût être à la végétation, l'obstacle qui devait arrêter ces envahissements. A cet effet, il imagina de semer au pied des glacis du fort une ceinture de *topinambours*, qui fournirent bientôt une forêt de tiges; les glacis furent en outre plantés symétriquement de *Tamarisques* et de *Troënes;* et sous la protection des tiges du topinambour, qui n'ont pas été arrachées et qui se reproduisent d'ailleurs presque naturellement, ces arbrisseaux, d'une végétation moins active, ont pris possession du

sol et se développent aujourd'hui d'une manière à ne plus laisser d'inquiétude pour l'avenir.

D'après les relevés exacts faits jusqu'à ce jour, les frais de toute nature, en achats et main-d'œuvre, occasionnés par ces semis et plantations, s'élèvent à 0 fr. 06 c. par mètre carré, dépense bien minime en raison de l'importance du résultat auquel on est parvenu.

A. Genet,
Capitaine du Génie.

25 septembre 1851.

mens

33

25

s d

RAPPORT BIBLIOGRAPHIQUE.

SÉANCE DU 13 JUILLET.

Messieurs,

Ainsi que vous le faisait connaître à l'instant M. le Secrétaire général, il a été émis à la dernière séance, le vœu que les diverses brochures envoyées à la Société, fussent soumises à un examen rapide qui permît au moins de savoir quels sujets étaient traités dans leur contenu. Ce soin m'a été confié, je l'ai accepté avec empressement pour toutes les publications non uniquement relatives à des branches qui, comme l'horticulture, par exemple, sont trop étrangères à notre peu de connaissances, et nous vous en apportons le résultat. Nous avons cru devoir indiquer, par des mots isolés, placés à la marge, chacun des objets que signale le texte, pourtant si concis, du compte-rendu; il nous a semblé que c'était ajouter à sa facilité des recherches, au milieu de ces véritables inventaires, qui, au nombre de douze par an (puisque tel est le nombre habituel de nos séances), présentent au premier coup-d'œil la mention des divers points traités dans tous les envois.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier (janvier 1855).

A la suite d'un compte-rendu qui n'offre qu'un intérêt local, nous remarquons un rapport sur les travaux de la Société au cours de 1854, indiquant le nom et, probablement, la personne de M. Port, un de nos plus savants collègues, parmi ceux des auteurs dont la Société de l'Allier attend les ouvrages.

Vient ensuite, après un rapport sur le Congrès scientifique tenu à Dijon au mois d'août 1854, un travail étendu de M. le docteur Bergeon, sur le Mémoire de MM. Homolle et Quévenne, ayant pour objet

Digitale et digitaline.

la *Digitale* et la *Digitaline*. M. Quevenne, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité de Paris, a traité ces substances sous le rapport chimique et pharmaceutique. M. Homolle a présenté leurs caractères, au point de vue de la physiologie et de la thérapeutique. C'est à cette première partie du travail qu'est consacré le compte-rendu que nous indiquons : une prochaine analyse doit être faite sur la partie thérapeutique. Les personnes qui s'occupent de la préparation et de la connaissance chimique des substances trouveront, dans le compte-rendu publié par la Société de l'Allier, des détails étendus et, sans nul doute, pleins d'intérêt.

Origine de Néris.

Des études archéologiques sur des inscriptions de la contrée, et entre autres, sur l'origine de Néris, l'*Aquæ-Neris* de la carte de Peutenger, complètent cette livraison.

Culture du lin.

La Revue agricole, industrielle et littéraire de *Valenciennes* (février et mars), présente, outre quelques observations d'un certain intérêt sur la *culture du lin*

destiné à la reproduction, un rapport de M. le docteur Courtin, sur un Mémoire du docteur Bourgogne, de Condé, traitant du choléra et des moyens, sinon de prévenir, au moins de combattre cette maladie terrible dès ses premiers symptômes; car, dit énergiquement ce dernier médecin, arrivé à sa dernière période, le choléra « est au-dessus des efforts de l'art : » autant demander que l'on cherche un remède pour » guérir les noyés ou les pendus. » L'emploi du tannate de quinine, combiné au camphre et à l'opium, est, à la suite de plus de trois cents essais, faits au cours de l'épidémie de 1854, le moyen que le docteur considère comme le plus puissant pour s'opposer aux premiers ravages de ce véritable empoisonnement.

Choléra.

Viennent ensuite une intéressante revue des machines agricoles les plus *perfectionnées de l'Angleterre et des pays étrangers*, par M. Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris, puis une Notice sur un enfant illustre de Valenciennes : Jean-Antoine Watteau, ce peintre original et gracieux dont les œuvres brillent aux Musées de Madrid, de Munich, de Dresde, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Londres, et dont notre Louvre ne possède jusqu'à ce jour qu'un seul tableau. Mort en 1621, à l'âge de trente-sept ans, il a mérité que l'auteur d'*Inès de Castro*, Lamotte-Houdard, traçât de lui cet éloge :

Machines agricoles.

Watteau.

Parée à la française, un jour dame Nature
Eut le désir coquet de voir sa portraiture;
Que fit la bonne mère, elle enfanta Watteau.
Pour elle, ce cher fils, plein de reconnaissance,
Non content de tracer partout sa ressemblance,
Fit tant, et fit si bien, qu'il la peignit en beau.

La livraison se termine par une note assez insignifiante sur cette locution vulgaire : *Il y a de l'ognon!* et par la description d'un tableau religieux peint par M. Charles Crauk, artiste de Valenciennes.

Le cahier publié en avril par la même Société contient un rapport on ne peut plus remarquable et instructif sur l'origine, l'organisation et les besoins, encore à réaliser, des entrepôts de marchandises, des docks, qui ne sont eux-mêmes qu'une sorte d'entrepôts, et des warrants, reconnaissance transmissible par voie d'endossement, établissant la nature et la quantité des objets entreposés, et opérant, par sa remise des mains du vendeur à celles de l'acheteur, la livraison des marchandises cédées à celui-ci. Nous signalons, d'une manière toute spéciale, à l'attention des membres de la Société, ce document complet sur une matière dont la connaissance est loin de se trouver généralement répandue. Des tableaux comparatifs et diverses pièces sont publiés à l'appui de ce Mémoire important.

Entrepôts, warrants.

Suit une décision de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, repoussant une proposition du Comice de Lille tendant à faire ranger la péripneumonie du bétail au nombre des vices rédhibitoires : puis un rapport sur un tableau de Jacques-Albert Gérin, peintre de Valenciennes, du XVIIe siècle, tableau découvert dans la chapelle de l'hôpital-général de cette ville. Quelques vers légers et gracieux, de M. Théodore Lorin, terminent cette livraison.

Péripneumonie non admise comme vice rédhibitoire.

Société de la Morale chrétienne (mars et avril).

Le 29 avril, cette Société présidée, en l'absence de la Rochefoucault-Liancourt, par M. Berville, président à la Cour impériale de Paris, a entendu les rapports relatifs à plusieurs sujets mis au concours, parmi lequels figure au premier rang la *réduction du nombre des suicides*. Suicides.

Un accroissement effrayant se remarque dans le nombre de ces actes déplorables, qui, de 1,542, en 1827, atteignaient, en 1852, le chiffre de 3,674.

Un des concurrents propose l'action tutélaire de l'administration, pour ceux que la misère entraîne à ce crime, proposition dont la mise en œuvre n'a pas même il paraît, ses moyens indiqués. Un autre propose que le suicide soit flétri par une loi, et que cette flétrissure, appliquée au nom de chaque suicidé, après enquête, soit rendue publique par la voie des journaux.

Un troisième Mémoire, et c'est celui que la Société couronne, veut que les mesures légales et les moyens préventifs soient employés simultanément. Ainsi, emprisonnement de celui qui aura tenté de se suicider, jusqu'à ce que deux personnes donnent caution pour la conservation de sa vie, caution qui les soumet à amende si le suicide est plus tard accompli : interdiction des cimetières publics aux corps des suicidés et insertion flétrissante du nom des suicidés dans les journaux, telles sont les mesures légales que l'auteur propose, en les empruntant, dit-il, sauf cette dernière, aux lois anglaises. Mais il insiste particulièrement sur l'influence qu'auront à la longue la sur-

veillance attentive des commissaires et des personnes bienfaisantes de chaque quartier, les conseils des médecins et un contrôle incessant sur les pièces de théâtre, les romans et les autres livres, où trop souvent, le suicide est présenté comme entouré d'une sombre poésie ou d'une décevante grandeur.

Colportage.

Le second objet mis au concours était la *réforme de la librairie du colportage*, de cette industrie qui, hier encore, inondait les ateliers et les chaumières d'opuscules niais et grossiers, quand ils n'étaient pas immoraux ou irréligieux. Le moyen à mettre en œuvre serait celui de nombreuses sociétés bibliques faisant concourir les efforts de nos meilleurs écrivains à la formation d'une collection de traités clairs et concis sur les principaux sujets qui sollicitent habituellement l'attention du plus grand nombre. Cette entreprise n'est, bien entendu, présentée qu'au second plan et après un vœu pour que des règlements, dont la loi du 27 juillet 1849 donnent l'utile initiative, ne laisse ce commerce dangereux, ni sans moyens préventifs, ni sans moyens de répression.

Influence de la morale chrétienne sur le gouvernement de la France.

Une troisième question bien autrement vaste, mise au concours par la Société de Morale chrétienne et l'*Institut historique* réunis, était celle de savoir quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à-dire depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à l'avènement de la troisième race, et principalement sous les règnes de Clovis et de Charlemagne. Nous n'avons nullement l'intention de parcourir ce vaste domaine, dans lequel, si l'on en croit le rapport, les concur-

rents n'auraient jeté qu'une éloquence assez douteuse et des lumières d'un éclat assez tempéré.

Après un rapport présenté sur les orphelins adoptés par la Société, M. Jules Barbier, substitut du procureur-général à la Cour impériale de Paris, a prononcé un discours intéressant sur le *Passé, le Présent et l'Avenir* de la Société à laquelle il s'adressait, puis les prix du triple concours indiqué par nous ont été décernés.

Nous appelons l'attention sur l'avis du même recueil, indiquant les deux sujets mis au concours pour 1856. C'est, d'une part, cette question : Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France depuis le xe siècle jusqu'au milieu du xviie, c'est-à-dire depuis le couronnement de Hugues-Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, depuis le 3 juillet 987 jusqu'au 14 mai 1643?

En second lieu, une médaille de 500 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur ouvrage pour la lecture populaire, qui aura été imprimé en 1855, pour être distribué par la voie du colportage.

La livraison se termine par un extrait développé d'un *Poème à la Bienfaisance*, dû à M. Boissy-d'Anglas. Un tel sujet était ennemi du fracas : aussi l'auteur y emploie des couleurs douces et riches pourtant qui semblent être, plus que la force et l'éclat, le caractère de son talent. Il commence d'une manière heureuse, par le tableau comparé de la civilisation païenne avec la Société qu'a inspirée la charité du christianisme. Il dit, en parlant de la Grèce et des Romains :

Dans leurs riches cités, jamais la bienfaisance
Ne chercha le malheur, n'appela l'indigence ;
Au lieu de les combattre et de les adoucir,
Leur vertu consistait à les savoir souffrir.

Journal de la section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure. — vingtième année, 31e volume. — 158e livraison.

Ce cahier contient des réflexions de M. le docteur Pitre Aubinau, président du jury de médecine de la Loire-Inférieure, sur les fièvres périodiques pernicieuses, à l'occasion d'un accès de fièvre pernicieuse cholérique, qui fut pris d'abord pour un cas grave de choléra; 2° des observations cliniques du docteur Malherbe, sur une atrophie du foie, un squirrhe du pylore et une chlorose compliquée de divers accidents graves; 3° Une observation de pneumo-thorax, consécutif à une pneumonie lobulaire, terminée par abcès ouvert dans la plèvre, de M. Vallin, interne à l'hôtel-Dieu de Nantes.

Fièvres périodiques pernicieuses.

Atrophïe du foie.

Pneumo-thorax.

Vient ensuite le Bulletin de la Société industrielle d'Angers (mars et avril), presqu'uniquement rempli par le rapport de M. Trouessart, sur le travail de M. Chevreul, de l'Institut, travail ayant pour sujet la *Baguette divinatoire*, le *Pendule dit explorateur* et les *Tables tournantes*. Je me contente de signaler ce rapport, que chacun de vous connaît probablement, et dont la presse de notre département s'est occupée elle-même.

Baguette divinatoire.

Tel est, Messieurs, l'inventaire des principaux sujets traités dans les diverses publications dont nous avons dû faire l'examen, puis vous apporter l'indication.

2e RAPPORT BIBLIOGRAPHIQUE.

SÉANCE DU 10 AOUT 1855.

Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes.
(mai 1855).

Parmi les décisions dont la simple indication est donnée dans ce cahier, nous remarquons celle prise par la section de peinture, aux termes de laquelle il doit être créé un livret, sur lequel seront inscrits, par ordre alphabétique, les noms de tous les artistes valenciennois, avec la liste de leurs œuvres et la mention du lieu où elles sont placées. C'est, vous le voyez, un véritable *livre d'or* des illustrations artistiques de la contrée. Pourquoi cette idée ne serait-elle pas saisie au passage et réalisée parmi nous? — On nous a compris, et nous pensons qu'on se souviendra....

Livret contenant les noms des artistes.

La *Pleuropneumonie*, affection simultanée du poumon et de la plèvre dans le gros bétail, doit-elle être rangée parmi les vices rédhibitoires?

Pleuropneumonie non vice rédhibitoire.

Après un long examen et des rapports en sens opposés, la Société pense qu'il paraît impossible, dans l'état actuel de la science, de préciser la date de la maladie et, par conséquent, de la considérer comme rédhibitoire, la mauvaise foi du vendeur étant une des bases de l'action exercée en pareil cas.

Suivent des rapports : 1° sur la balance-bascule portative, dite *Romaine*, par M. Meurs, de Valenciennes.

Arbres fruitiers.

2° Sur un livre publié par le gouvernement belge et portant pour titre : *De la culture des arbres fruitiers*, rapport dans lequel on considérerait comme un grand bienfait pour le pays la création d'une pépinière modèle et d'un jardin potager, destiné à servir d'école maraîchère : vous voyez, Messieurs, que l'on porte, de bien loin, envie au jardin fruitier dont la verdure encadre le lieu de nos séances.

Sucre.

3° Sur un nouveau procédé communiqué par M. Maumené, de Paris, pour la fabrication de sucre.

Fer, magnésie, manganèse dans les terres ou pierres.

4° Sur un moyen simple de constater la présence du fer, de la magnésie et du manganèse dans les dolomies, les marnes et les calcaires, par M. Delanoue.

5° Sur une pierre tombale du XIVe siècle, avec une épitaphe en patois *rouchi*, langage usité alors dans une partie du Hainaut.

Julien Watteau.

Le cahier se termine par une note biographique sur Julien Watteau, peintre, né en 1672, et cousin, paraît-il, du célèbre Antoine Watteau.

Annales de la Société industrielle de La Rochelle, n° 19.

Oïdium.

Les premiers travaux de cette Société, au cours de 1854, ont eu pour objet le cruel ennemi de la vigne, l'*oïdium*. Plusieurs remèdes sont indiqués : c'est, d'une part la chaux sulfatée et ammoniaquée, provenant de l'épuration du gaz d'éclairage; de l'autre, le coltar, ou une composition de savon noir et de soufre délayés dans l'eau; mais on semble signaler surtout l'insufflation du soufre sur les vignes malades, opération qui se fait à l'aide de soufflets inventés par M. Rose Charmeux. Ce procédé aurait obtenu d'excellents ré-

sultats, à peu de frais, dans les environs de Fontainebleau, notamment.

Le nettoiement des terres a donné lieu à l'examen d'une importante question : celle de savoir si l'on peut sans autorisation, faucher les blés manqués avant leur maturité, dans le cas de non-réussite d'une récolte. Après avoir entendu un rapport extrêmement intéressant, qui analyse les principales dispositions législatives intervenues sur la matière, depuis la loi des Lombards et les capitulaires de Charlemagne, jusqu'à la loi du 16 messidor an III, la Société se décide pour la négative, c'est-à-dire pour la nécessité de l'autorisation. Grains coupés en vert.

On signale des tourteaux propres à l'engrais du sol et composés, soit de l'huile extraite des têtes de sardines, soit de harengs et morues avariés. Une fabrique de produits analogues existe, croit-on, aux environs de Nantes. Une autre existe à Concarneau, près de Quimper. En 1850 même, M. de Molon a commencé à fabriquer un engrais de cette nature à Terre-Neuve. Nouvel engrais.

D'autres rapports sont relatifs au drainage, à plusieurs nouveaux instruments d'agriculture ou appareils pour distiller, à la création d'un musée agricole à La Rochelle, à la distribution des primes accordées en diverses occasions, et aux ravages commis sur la vigne par un insecte nommé *Gribouri*, cryptocéphale quelquefois désigné sous le nom d'écrivain. Le Gribouri, insecte.

Les autres parties du recueil ont spécialement trait aux intérêts du département de la Charente-Inférieure.

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

La livraison qui nous est adressée rend compte des travaux de la Société, de juillet 1853 à juillet 1854.

Nous voyons d'abord signalés dans le compte-rendu de M. Frémy, secrétaire perpétuel, un appareil inventé par M. Doyère et déjà expérimenté par M. le Ministre de la guerre, appareil qui, sous le nom très explicatif de *tue-teigne*, a pour mission de sauvegarder les grains accumulés; puis une nouvelle espèce de pomme de terre, venant du Finistère, qui, à une grande fécondité, joint l'avantage d'avoir, jusqu'à ce jour, échappé, presque sans exception, à la maladie; enfin, une méthode importée de la Russie pour prévenir la maladie elle-même.

Tue-teigne.

Pommes de terre du Finistère. — Méthode contre la maladie de ces plantes.

Race chevaline.

M. le vicomte d'Abzac fait, à l'occasion de primes à décerner aux éleveurs de département, un rapport aussi précieux qu'heureux dans ses expressions, sur la propagation et l'amélioration de la race chevaline. Nous signalons ce travail à l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'art hippique.

Tue-teigne.

M. Solliers fait un rapport développé et extrêmement favorable sur le *tue-teigne*, dont nous venons de parler, expliquant parfaitement l'action de cet appareil, et joignant même à son travail un dessin qui montre l'instrument sur quatre aspects différents.

Drainage.

Le recueil se termine par un rapport très développé et accompagné de plans, sur les travaux de drainage exécutés près de Bécheville, sur un domaine appartenant à M. le comte Daru.

Journal de la Société de la Morale chrétienne (mai et juin 1855).

Nous ne pouvons trop vivement fixer l'attention de la Société sur un long et intéressant Mémoire de M. Charles Nisard, traitant du colportage, de ses dangers et des moyens de rendre cette institution si active, aussi utile qu'elle s'est montrée funeste jusqu'à ce jour. Pour atteindre ce but si difficile autant qu'élevé, M. Nisard propose de former une société philanthropique dont les moyens et les efforts seraient employés à la publication, moyennant un prix modique (de 5 à 50 centimes), de livrets, soit empruntés à des auteurs déjà connus, soit composés exprès par nos écrivains les plus recommandables. On referait ainsi presqu'entièrement la bibliothèque errante des colporteurs dans les six genres suivants : Religion, morale, histoire, belles-lettres, sciences et arts, mélanges. Ainsi l'on substituerait une manne pure à l'aliment frelaté et souvent vénéneux que renferment les balles des onze ou douze mille colporteurs qui, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, se répandent chaque année jusqu'au moindre hameau de la France. Réforme du colportage.

Ce Mémoire a été couronné par la Société de la Morale chrétienne.

Une médaille de 500 fr. est, en outre, promise à l'auteur du meilleur ouvrage de lecture populaire qui aura été imprimé au cours de cette année. Médaille proposée.

Le cahier du même journal, publié pour les mois de juillet et d'août, contient le Mémoire présenté par M. Alix, sur l'*influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France, depuis l'introduction du*

christianisme dans les Gaules jusqu'à l'avénement de la troisième race de nos rois.

Mémoire sur l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France.

L'auteur voit cette influence se manifester successivement dans l'action si puissante et si diverse des évêques, qui surent à la fois moraliser et défendre ces barbares, qui sont nos aieux. Bientôt à leurs pieux conseils se joint la puissance des souverains qui, en commençant par Clovis, trouvent dans la religion la première base de leur autorité. Des monastères, refuges du faible, lieux d'asile ouverts surtout aux connaissances humaines qu'avait dispersées la barbarie, se dressent sur tous les points du royaume, à la voix de Radegonde, de Bathilde, de Clodoald, de Dagobert. Pépin donna, comme on sait, une vive impulsion à l'accroissement des croyances et des pratiques religieuses en France, tandis qu'il donnait, d'un autre côté, un si puissant appui au pape Etienne III et commençait à mériter le nom de *Fils aîné de l'Eglise*, donné aux rois ses successeurs. Ces pieuses habitudes marquèrent d'une manière visible leur empreinte sur son administration. Quant à Charlemagne, il faudrait n'avoir pas la moindre idée de son règne si glorieux, pour douter que les idées du christianisme présidassent dans ses conseils. C'est à ces idées que l'on dut l'adoucissement du régime d'oppression que la féodalité, dont tous les abus se développèrent peu après la mort de ce grand prince, avait étendu sur tant de malheureux sans défense, sans biens, sans droits et presque sans nom.

La Société propose un nouveau prix de 500 fr. pour le meilleur Mémoire sur le même sujet, en appliquant cet examen aux faits qui se sont produits depuis le

couronnement de Hugues-Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIII. Combien cette offre est provoquante! Quel talent, quel génie même ne se sentirait excité à courir une aussi belle et une aussi riche carrière.

Mémoires de l'Académie de Lyon. — Classe des Lettres. Tome III°.

Philosophie cartésienne.

Le volume commence par un extrait fort intéressant de l'histoire de la philosophie cartésienne, ouvrage de M. Bouillier, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. On y trouve racontée la grande lutte née au XVIIIe siècle, et soutenue principalement par les écrits de Voltaire, entre les idées innées et les tourbillons de Descartes et la théorie de Locke d'une part, celle de Newton d'une autre. Combien de discussions se sont échangées alors et depuis sur ces questions de haute physique et de psychologie! Chacun alors n'hésitait pas à se lancer sur ces mers profondes et semées d'écueils, dont l'exploration mène bien rarement à des attérages solides, mais a, du moins, l'avantage de doubler la force et l'adresse des navigateurs.

Origine de Lyon.

Un discours de M. Morin examine la question de savoir si Lyon est, comme on paraît le croire généralement, et comme son nom latin semble l'indiquer, une création romaine. L'auteur rappelle la tradition recueillie par Plutarque, de deux chefs d'une population gallo-asiatique, fixée bien avant les conquêtes de César au confluent de la Saône et du Rhône. Il cite les noms des deux chefs de cette colonie fugitive, Momorus et Atepomarus, deux frères, Romulus et Remus de cette contrée. Plus tard, la puissance ro-

maine s'assimila ces habitants et se borna à rendre plus euphonique le nom de la cité déjà vieille qui, de *Louhdunum* ou *Lugudunum*, devint *Lugdunum*. Heureuse ville! Bien peu se virent aussi favorisées et nos vieux Andegaves durent lui porter envie lorsque, sans pitié pour leurs plus chers souvenirs, le vainqueur fit subir à notre cité le nom de *Juliomagus*.

Sur la statistique.

Dans deux Mémoires différents, M. Valentin Smith fait ressortir les avantages et les enseignements précieux de la statistique, non de celle qui rompt ou groupe les chiffres pour les mettre au service de quelque système préconçu, statistique menteuse, dont les auteurs sont véritablement les *faussaires de la science*, mais cette étude sérieuse, qui a pour objet d'analyser les fonctions de la vie des peuples et qui est, comme le dit M. Smith, le bilan de la civilisation. L'auteur, en s'appuyant sur des exemples tirés de la Bible et sur les plus graves autorités, établit à la fois la haute antiquité et la nécessité de cette science.

Poésie héroïque indienne.

M. Eichhof présente un travail fort curieux sur la poésie héroïque des Indiens. Voulant donner une idée aussi juste que possible de ces chants, non moins dignes d'être cités, selon lui, que ceux dont nous ont dotés la Grèce et l'Italie, remarquant de plus, une grande analogie entre la contexture du vers hexamètre latin et le vers indien, formé de huit pieds de quantités diverses, répartis en deux hémistiches, comprenant ensemble seize syllabes, sans rimes, il a eu l'idée de traduire en vers latins de nombreux passages du Ramagan, vaste épopée en six livres et cinq cent cinquante chapitres ou lectures, formant ensemble quarante mille vers, consacrée à la gloire du roi

Ramas, par Valmikis, anachorète célèbre, qui vivait plus de mille ans avant notre ère.

Une esquisse, traitée de la même manière, est tirée du Mahahbârat, poème, ou plutôt collection de légendes beaucoup plus étendue encore, puisque ses dix-huit livres ne comprennent pas moins de deux cent mille vers (1).

Enfin, le Bagavadgita, poème sur la métempsycose, explique ainsi notre transformation après la mort :

Utque novas vestes, annosâ vestes relictâ,
Induimus, mens lœta novo se corpore vestit.

Si l'on en juge par la grâce et la pureté des vers de M. Eichhof, Virgile trouverait dans les poèmes de l'Inde ses véritables précurseurs, tant leurs idées et et leurs images semblent d'accord avec celles que nous présentent les vers harmonieux du chantre de Mantoue.

L'alliance intime des beaux-arts et de l'archéologie fournit à M. Martin-Daussigny des considérations aussi justes qu'heureusement exprimées. Nous ne pouvons trop fortement engager ceux surtout qui veulent produire ou juger des œuvres artistiques, à lire et appliquer ces utiles conseils. Alliance des beaux-arts et de l'archéologie.

Trois éloges achèvent de compléter ce volume.

Le premier est celui du docteur Pravaz, né en 1791 au Pont-de-Beauvoisin, et mort à Lyon en 1853. Après Pravaz, médecin.

(1) Un de nos concitoyens, M. Th. Pavie, successeur d'Eugène Burnouf, dans la chaire de Sanscrit au Collége de France, a eu l'honneur de devancer M. Eichhoff, dans ses savantes considérations sur les poèmes indiens.

avoir servi dans le génie jusqu'aux événements de 1815, ce savant officier voulut embrasser la carrière qu'avait suivie son père, et se fit recevoir docteur en médecine en 1824, à l'âge de trente-trois ans. On doit sans doute à ses connaisances en mécanique et en géométrie les nombreux progrès que ses conseils ont fait réaliser à l'orthopédie. On lui doit également des observations précieuses sur les puissantes propriétés hémostatiques du perchlorure de fer, sur la ventouse appliquée pour empêcher les effets du virus ou du venin, et sur les luxations congénitales du fémur; c'est le docteur Pravaz, on le sait, qui de concert avec M. Jules Guérin, a fondé l'établissement orthopédique de Passy.

Terme, médecin, de Lyon.

C'est également à un médecin qu'est consacré le second éloge, celui de M. Termes. Nommé maire de Lyon, après avoir été l'un des adjoints de M. Prunelle, député du Rhône; mort en 1847, à l'âge de cinquante-six ans. Des travaux remarquables sur les secours à donner aux indigents, sur les enfants-trouvés, sur le grand débat entre les eaux de source de Royes et celles du Rhône, pour l'usage public de la ville, des améliorations surtout et des bienfaits dus chaque jour à la persistance de son zèle éclairé, recommandent puissamment le souvenir que ce discours a eu pour but de fixer.

Mathieu Bonafous.

Nous citerons en finissant, l'éloge mis au concours d'un homme que l'art médical comptait aussi parmi ses docteurs, mais dont la vaste renommée repose surtout, tant en France qu'en Piémont, sur de riches travaux d'agronomie. Mathieu Bonafous, né à Lyon, en 1793, a fait, à l'occasion de l'industrie séricicole,

du maïs et du riz principalement, des découvertes dont le souvenir ne périra pas. Son nom, après avoir été célébré une première fois par M. Sauzet, président de la classe des belles-lettres de l'Académie de Lyon, a retenti à Paris, à Montpellier, à Turin...

Ce nom, nous pouvons le citer... que cette indication achève du moins de déterminer ceux qui nous écoutent à parcourir le livre contenant tant de riches travaux qui honorent la ville de Lyon, cette cité que l'on a depuis si longtemps nommé la *Rome française*. Ne fermons pas l'oreille aux éloges par lesquels elle consacre la science ou la vertu de ses plus nobles enfants; car, si en commençant cette revue sommaire, nous avons parlé des livres d'or que pourrait former chaque cité, il faut bien se rappeler que ces recueils ne sauraient rester isolés, et que chacun d'eux n'est qu'un chapitre du grand livre d'or de la France.

ÉLIACIN LACHÈSE.

LE THÉATRE A DOUÉ.

Que l'amphithéâtre de Doué soit d'origine romaine, barbare ou franque, ou, comme je me suis essayé à le démontrer, qu'il date d'une époque relativement récente, il est certain que ce monument, simplement désigné au XVIe siècle du nom de *Parc-des-Jeux*, fut, dès les premiers temps de la renaissance littéraire, un lieu de réunion et de fêtes pour les populations d'alentour. Qui ignore le mouvement étrange, qui, non pas tout à coup, ni sans transition, mais, alors plus que jamais, ardent et subit, s'empara des mœurs publiques? Le théâtre se fait sa place partout, à l'église, dans les châteaux, dans les cours de justice, à tous les coins des carrefours, derrière la chaire et sur les murs mêmes des couvents. Ce n'est pas le menu peuple, ni les manants des villes qui s'enrôlent dans ces fantaisies inattendues; les puissants du jour, les prêtres, les magistrats, les clercs et les bourgeois ayant pignon sur rue, forment troupe pour amuser à leur tour la populace. C'est la grande prédication du temps, la grande école où le peuple apprend en scènes naïves comme lui, l'histoire sainte, les traditions, la légende, la vie du Rédempteur.

De ces troupes joyeuses, les unes s'organisaient spontanément dans les villes pour une cérémonie prévue; les autres, recrutées plus à loisir, parcouraient les campagnes et les provinces, et s'arrêtaient où leur tente trouvait sa place. A Doué, le centre était tout trouvé, au carrefour de deux routes, sur le domaine même du clergé, principal organisateur de ces fêtes, dans un pays de mœurs faciles, de population réputée pour son amour des plaisirs. En 1539, on dit qu'une troupe d'histrions ambulants s'y installa ainsi, et pendant trente jours y donna des représentations, auxquelles on accourait de Thouars, de Loudun et même de Poitiers. Le souvenir en resta longtemps, non pas tout à fait pourtant de délicatesse et de clarté : « De cestuy monde, personne ne prestant, dit Rabelais » (*Pantagruel* l. III. ch. 3), ne sera qu'une chiennerie, » que une brigue plus anomale que celle du recteur » de Paris, que une diablerie plus confuse que celle « des jeux de Doué. » — Et ailleurs (l. IV. ch. XIII) : « O que vous jouerez bien! Je despite la diablerie de » Saulmur, de Doué, de Montmorillon, de Langès, » d'Espain, d'Angiers, voyre, par Dieu, de Poictiers, » avecque leur parlouère, en cas qu'ils puissent être » à vous parangonez. O que vous jouerez bien ! » A la fin du XVI[e] siècle, subsistait encore au milieu de l'arène un vaste tumulus rond en pierre coquillère, à surface plane, légèrement inclinée. L'intérieur percé d'ouvertures circulaires et faciles à clore, encadré à chaque coin d'échelles, portant treize degrés, servait sans doute à la fois et au passage des acteurs, et aux divers jeux de la scène. Sur le toit même de cette chambre s'implantait un mât, d'où

partaient des cordes qui, rattachées aux gradins supérieurs, supportaient un système de tente pour abriter les spectateurs.

A l'extérieur de l'enceinte, un mur percé de vingt-cinq portes, enfermait le nouveau théâtre. Dans un coin de l'arène, les chanoines, maîtres et seigneurs, s'étaient réservé une place, qu'à chaque représentation, les acteurs étaient tenus de mettre en bon état, et de restaurer à leurs frais. Suivant Bruneau de Tartifume, la belle humeur des Douacins, qui sont gens d'esprit et de bon plaisir, entretint ces fêtes jusque vers 1600, que l'établissement des Pères Récollets à Doué vint les divertir de ces récréations, dit-il, par trop comédiennes. L'habitude, au moins, aidée par la nature, ne tarda pas à reprendre le dessus. Les registres du chapitre de Saint-Maurice, dépouillés par Brossier, attestaient qu'on y avait représenté longtemps encore des tragédies, dont la mode, depuis Jodelle, avait remplacé celle des Mystères. Les trois documents suivants, en précisant une date qui paraîtra étrange, donnent des indications curieuses.

« 23 mai 1634.

» *A Monsieur le lieutenant-général de Monsieur le senes-*
» *chal d'Anjou, Angers.*

» Supplient humblement les doyens, chanoines et
» chapitre de l'Eglise d'Angers, et vous remonstrent
» que de leur fief et seigneuri de Dounces, qui s'extend
» dans la ville de Doué et aux environs, dépend, entre
» aultres choses, ung ancien amphithéâtre, sur lequel
» on a plusieurs fois récité des tragédies et comédies,
» et faict aultres actions publiques, mais cela ne s'est

» jamais praticqué qu'après leurs en avoir demandé » la licence et permission, parce que ledict amphi» théâtre leurs apartient et est au dedans de leur fief, » et sans leurs avoir faict voir auparavant les tragé» dies et comédies qu'on vouloit réciter, ce qui s'est » ainsy practiqué pour diverses raisons, et principa» lement affin qu'en leur fief et ce qui leur appartient, » qui dépend de l'Eglise, il ne fust représenté quelque » chose qui fust contre l'honneur de Dieu et de son » Eglise, et qui peust tourner à scandale; au préju» dice desquels leurs droits et posessions, ils ont apris » que quelques habitants de ladite ville de Doué veu» lent représenter ces festes de Pentecoste prochaine » une tragédie sur ledit amphithéâtre, sans leur avoir » faict veoir ny demandé permission, à quoy ils dé» sirent s'opposer, comme de faict ils s'y opposent.

» Ce considéré, mondit sieur, et attendu ce que » dessus vous plaise ordonner les particuliers qui veu» lent représenter ladite tragédie, estre appellés par » devant vous, à certain brief et compétant jour et » heure, pour veoir dire qu'ils ne pourront représen» ter aucune comédie ou tragédie sur l'amphithéâtre, » qu'après leurs avoir demandé congé et permission » de le faire; et après les leurs avoir représentées pour » les veoir et examiner s'il y a quelque chose qui » puisse aller contre l'honneur de Dieu et de son » Eglise, ou contre la foy et religion catholique, apos» tolique et romaine, ou qui puisse tourner au scan» dale des particuliers, et cependant leur faire deffense » de rien faire au préjudice de l'instance et vous ferez » justice.

» . . . . ? *pour les suppliants.*

» Veu la requête cy-dessus, ordonnons, aux fins

» d'icelles, les parties estre appellées par devant nous, » à certain brief et compétant jour, lieu et heure, et » cependant leurs avons faict et faisons deffenses de » rien faire au préjudice de l'instance..... Donné An- » gers, par devant nous, lieutenant-général susdit, » juge conservateur des priviléges royaux de la garde » gardienne audit lieu, le 23e jour de may 1634.

» Le mercredi, 24e jour de may 1634, à la requête » desdits sieurs de l'Eglise d'Angers, j'ai, la requête » et ordonnance cy dessus signiffié et faict asscavoyr » à chacun de Me Gatien Hervé, parlant à sa fille, qui » a dit que son père estoit allé Angers trouver lesdits » sieurs de l'église d'Angers; à Jehan Lerreau par- » lant à son vallet; à Hillaire Chappron, parlant à sa » femme; à Jacquet Yvon des Sauges parlant à sa per- » sonne; à Charles Pineau, parlant à sa femme; à » André Guenyveau, parlant à son vallet; à Joubert, » parlant à sa mère, qui dit son fils n'estre des acteurs, » n'estre au pays et estre allé en Bretaigne, tant pour » eux que pour leurs aultres acteurs. . . . . . » par vertu de lad. ordonnance les ay adjournez (1).

. . . .

» Guesdon.

» Gatien Hervé, licencié avocat. Jeh. Lereau, hoste » de Saint-Jacques, dit *Boisvolant*. Chapron, » dit *Prévert*. Joubert, fils de l'Escu-de-France. »

Il paraît que le droit des chanoines fut reconnu sans peine, car trois jours après les habitants qui avaient le projet en tête se réunissent et passent l'acte suivant :

« Le vingt-septiesme jour de may mil six cent

(1) Archives de Maine et Loire. *Evêché. Douces.* — Aveux, tome XXVII, fol. 179.

» trente-quatre, avant midy, soubz la cour de la ba-
» ronie de Doué, feurent présens personnellement
» establiz et deuement soubzmis, les sieurs Jacques-
» Yvon, sieur des Saugiers, Jehan Laireau, sieur de
» B...? Hilaire Chapron, sieur de Prévert, Charles
» Pineau, André Gueniveau, maître Gatien Hervé,
» advocat audit Doué, et maître Pierre Rolland, tant
» pour eux que pour leurs consors associés en la re-
» présentation des histoires tragicques qui ce doibvent
» représenter en ceste feste de Penthecoste pro-
» chaine, lesquels de leur bon gré et vollonté ont,
» cejourd'hui faict nommé, créé, constitué, establi
» et ordonné, font, nomment, créent, constituent, esta-
» blissent et ordonnent maistre Franç. Lerat, advocat
» au siége présidial d'Angers, leur procureur-général
» spécial et irrévocable, auquel ilz ont donné et don-
» nent par ces présentes plain pouvoir et authorité
» spéciale de se transporter vers Messieurs les véné-
» rables doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise
» d'Angers, pour et au nom desdits constituants pré-
» senter l'une ou touttes les pièces et tragédies que
» lesdits constituants doibvent représenter dans l'am-
» phithéâtre des habitants dudit Doué, lieu de la féo-
» dalité de mesdits sieurs, ces féries de Penthecoste
» prochaine, et les supplier humblement de mettre
» ou fere mettre, si il leur plaist, l'aprobation esdites
» pièces et tragédies, qu'il n'y a rien en icelles con-
» traire à la religion catholicque, apostolicque et ro-
» maine, ny contre les bonnes mœurs; les supplier
» en oultre d'assister à ladite représentation et les ho-
» norer de leur présence; offrant faire pour cet effet,
» construire à mesdits sieurs une chaire au lieu et

» endroit antien et accoustumé, et généralement
» fere pour lesdits constituants tout ce qu'un bon
» procureur doit et est tenu fere, promettant l'avoir
» agréable, ferme, estable ; à quoy fere tenir ce obli-
» gent, leur foy, jugement, condampnation. Fait et
» passé audit Doué, en notre maison particulière, en
» présence de Denis Gibourd, armurier, maître Gille
» Rousseau père, les jour et an que dessus.

. . . .

» YVON, ROLAND, LAIRBAU, HERVÉ, CHAPPRON,
» ROUSSEAU, BRY notere; GIBOURD (1). »

» *A Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise*
» *d'Angers*,

» Supplient humblement les manans et habitans de
» la ville de Doué, disant que suivant l'antienne cous-
» tume de leurs prédécesseurs, ils ont intention de
» fere representer, par aulcuns d'iceulx habitans, des
» histoires tragiques dans l'amphithéâtre proche la-
» dite ville de Doué, et situé dans l'étendue de votre
» féodalité et chastelenie de Doulces, ce qu'ilz ne
» veulent et n'entendent fere sans avoir au préalable
» votre permission et approbation,

» Ce considéré, Messieurs, vous plaise octroyer
» auxdits supplians ladite approbation et permission.

» Et vous ferez bien.

» LERAT, *pour les supplians, en vertu de procuration specialle cy-attachée* (2).

(1) Arch. de Maine et Loire. *Evéché. Douces*, Domaine, t. II, fol. 82.

(2) Archives de Maine et Loire. *Evéché. Douces*. Domaines, tome II, fol. 83.

Quoique des témoignages divers ne permettent pas de mettre en doute les représentations dans l'amphithéâtre de Doué, ces trois pièces, jusqu'ici inédites et inconnues, sont précieuses, étant les seuls documents originaux qui attestent cette coutume perdue des bons bourgeois de Doué, ainsi spontanément organisés en société joyeuse pour leur ébattement et celui de leurs concitoyens. A la fin du XVIIe siècle, sans doute, l'usage n'eut déjà plus permis que de graves avocats, des notaires établis s'alliassent ainsi à des aubergistes et à des fils d'hôteliers, même pour fêter les muses tragiques. Bientôt aussi le théâtre allait changer de scènes, et d'autres tragédies, d'autres meurtres plus lamentables que ces poétiques mensonges, devaient ensanglanter l'arène; les réactions populaires et les vengeances des passions politiques ont créé à ces caves odieuses d'autres traditions et d'autres légendes, que je n'aurais point plaisir à raconter. Au-dessus de cette boue sanglante et de la fumée du combat révolutionnaire, c'est le drapeau de la patrie qui plane radieux, et que mon cœur salue avec amour.

CÉLESTIN PORT.

TOMBEAU DU BARON DE CHARNACÉ

ET DE SON ÉPOUSE JEANNE DE MAILLÉ-BREZÉ,

Autrefois placé dans l'ex-chapelle de Charnacé, commune de Champigné, arrondissement de Segré.

(QUELQUES RESTES DE CE TOMBEAU SONT DÉPOSÉS AU MUSÉE).

1re ÉPITAPHE (MARBRE).

« Haulte et puissante dame Janne de Maillé-Brezé, » vivant dame de Saint-Martin de l'Ars et Vernon en » Poitou, après 15 mois seulement de mariage avec » hault et puissant Hercules de Charnacé, le predeceda » l'an MDCXX. »

2e ÉPITAPHE.

« Hault et puissant Hercules de Charnacé, vivant » seigneur de Gastines et du Plessis, chevalier gentil- » homme ordinaire de la chambre du Roy, conseiller » d'état et privé, gouverneur de la ville de Clermont » en Ergonne, maître de camp d'un regiment de pié » et cavalerie legere entretenus ès-armées de Sa Ma- » jesté et son ambassadeur vers les provinces unies, » tué au siege de Breda l'an MDCXXXVII. »

Ces deux inscriptions sont aujourd'hui dans une chambre de la métairie de Charnacé. L'on voit une curieuse voûte lambrissée en bois, portant la date de 1572.

Un autre partie de ce logis (portail de la grange) a pour date 1575.

V. GODARD-FAULTRIER.

SOUVENIRS

PITTORESQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

D'UN

VOYAGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE

EN OCTOBRE 1854.

I. — De Paris à Lyon.

La ceinture de petites villes et de riches châteaux, de collines boisées et de frais vallons, qui entoure Paris, une fois franchie, rien de monotone pour le voyageur qui, par le chemin de fer, se dirige vers Lyon, comme le pays qu'il lui faut traverser avant d'atteindre la Bourgogne. Là toute végétation arborescente s'est effacée pour faire place au peuplier pyramidal, dont les phalanges serrées s'étendent de toutes parts en rideaux interminables, avec une si déplorable régularité, que la nature, terre et arbres, semble, docile esclave, s'être courbée sous le joug

inflexible de la ligne droite et du niveau. Ne cherchez donc plus cette variété pittoresque que donne ailleurs le grouppement des formes arrondies des arbres des forêts et des bords des fleuves, non plus que ces ravissants contrastes des teintes diverses de leurs feuillages. Ce ne sont ici que d'éternelles colonnades d'une verdure toujours la même, profilant à l'horizon leurs dents aigues et emprisonnant le paysage au milieu de leurs maigres pyramides.

Ce n'est guère qu'au voisinage de Dijon, là où le pays commence à s'accidenter, que l'on reconnaît enfin que le peuplier ne l'a pas irrévocablement confisqué à son profit et que, jaloux comme un Italien qu'il est, il n'est pas toutefois parvenu à expulser du sol indigène le chêne gaulois, cet emblême antique et sacré de la force et de la durée. En même temps qu'apparaissent ainsi d'autres arbres, la campagne se peuple aussi de plus d'habitations. Le sol se mamelonne ou se creuse en vallées, les vignobles se multiplient et grimpent de tous côtés aux flancs des collines. Puis se montre la Saône, cette Maine de l'Est, promenant ses eaux lentes et bleues au pied des coteaux entrecoupés de vergers, de rochers et de riantes maisonnettes, qui bordent la rive sur laquelle court le rail-way. Sur la gauche, au-delà de la Saône, la vue s'égare dans d'immenses plateaux cultivés, qui n'ont pour bornes apparentes que les ondulations azurées des hauteurs de la Besse ou de la Franche-Comté, tandis que vers la droite, le terrain se soulevant de plus en plus, la colline, humble d'abord, ne tarde pas à prendre des proportions plus grandioses et finit par se faire montagne. Une sommité do-

mine tout cet amas de cônes écrasés à mesure que l'on pénètre dans le Lyonnais, et le voyageur curieux apprend que c'est Limonest, le Mont-d'Or de Lyon, connu des gourmets par ses délicieux fromages, et dont Mont-Ceindre, l'un de ses trois sommets, par la riche végétation de ses versants est depuis longtemps célèbre parmi les botanistes.

Enfin le rail-way s'engouffre dans l'un des plus longs souterrains que l'homme ait creusés au travers des montagnes, et l'on ne revient à la lumière que pour descendre à la porte de Lyon, au bord même de la Saône, encaissée en cet endroit entre de hautes collines, dont les pentes abruptes sont merveilleusement tapissées et comme marquetées d'un fouillis d'arbres, de pointes de rochers et d'habitations aériennes.

La nuit avait commencé à se faire aussitôt notre arrivée, et elle était déjà close lorsque l'omnibus nous eût transportés, à travers d'affreux cahots, à la place Belle-Cour où nous prenions gîte. Force fut donc de remettre au lendemain notre visite de la ville.

Je profiterai de ce temps d'arrêt pour placer ici quelques observations qui se rattachent aux races bovines françaises; observations auxquelles certainement je ne voudrais pas qu'on accordât toute la valeur d'un fait démontré, mais qui, telles qu'elles me sont apparues, me semblent cependant offrir un certain intérêt, ne fût-ce que comme des jalons plantés pour des études subséquentes.

Dans le trajet de Paris à Dijon, j'ai pu suivre une race de bétail qui m'a paru avoir tous les caractères principaux de la race dite *Mancelle*, à laquelle se

rattache une partie des races normandes. Ces caractères, tels que je les ai définis dans deux mémoires de 1847 et 1852, sont les suivants : « Cornage relati» vement gros et court, souvent verdâtre; mufle cou» leur de chair; pelage normalement pie-rouge, ab» sence de poils noirs sur la tête et les extrémités; » si l'examen fugitif que j'ai pu faire ne m'a pas trompé, cette race, si bien caractérisée, occuperait ainsi une zone en demi-cercle, ayant son point de départ vers la frontière de Bretagne et sa terminaison en Bourgogne.

Au-delà de Lyon cette race a totalement disparu, pour faire place à une race bien différente et ayant la plus grande similitude avec la race dite *Bretonne*. Leurs caractères communs, qui sont ceux que j'ai assignés à la Bretonne dans les Mémoires précités, sont : « des cornes généralement fines, blanches et » noires, le mufle noir, pelage monochrome fauve ou » passant parfois au noir, et toujours mélangé de poils » noirs au voisinage du nez, des yeux, des oreilles, » sur les extrémités thoraciques et abdominales, et » souvent sur l'épine dorsale. » Un mélange de races de tailles diverses, mais ayant toutes ces caractères communs, peuple la vallée du Rhône, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, et par le Poitou et la Vendée, arrive à la Bretagne où longtemps cette race s'est conservée la plus pure de tous croisements, formant ainsi dans son ensemble, un vaste demi-cercle opposé à celui que décrit la race à mufle carné, et entourant ainsi l'une et l'autre les pâturages montueux du centre de la France.

Le plateau montagneux de l'Auvergne aurait lui

aussi sa race spéciale indigène, l'Auvergnate, ou Salers au mufle rouge, ni noir, ni carné; au pelage rouge-ardent ordinairement uniforme; à la taille élevée, portant haut la tête, puissante de cornage et remarquable entre toutes par le cercle coloré qui entoure ses yeux et lui donne une physionomie étrange.

De cette race bien caractérisée, confinée dans ses pâturages montagneux, descendent peut-être ces autres races équivoques, sans caractères tranchés, qui seraient dues à des mélanges du sang Salers avec les races environnantes, et qui occupent les pays montueux qui s'étendent de l'Auvergne vers la Loire, la Vienne et la Dordogne.

La race pyrénéenne participerait, si j'en crois des renseignements dus à M. Patas, vétérinaire à l'Ecole de Saumur, naturaliste distingué et excellent observateur, des caractères de la Bretonne, ce qui expliquerait comme quoi elle paraît aussi peu apte que celle-ci à s'allier convenablement avec le Durham, si rapproché au contraire de la race Mancelle.

Ainsi donc, il nous paraîtrait que l'on pourrait admettre que trois grandes catégories de bêtes bovines se partageraient la France.

Une première, que j'appellerai du Nord, ayant pour type la race *Mancelle* et ses variétés.

Une deuxième, occidento-méridionale, dont le type le plus pur serait la *Bretonne*.

Enfin une race montagnarde-centrale, type l'*Auvergnate* ou *Salers*.

Cette dernière race, à raison de la position exceptionnelle du pays qu'elle habite, a bien pu rayonner çà et là en dehors, mais elle est, je crois, restée la

plus pure de toutes nos races dans la contrée dont elle est évidemment originaire. Ce serait donc la plus antique, la plus gauloise, si l'on peut ainsi parler. Et, rapprochement singulier! la race d'hommes à laquelle elle appartient, par les formes du langage, les mœurs. les habitudes, les traits du visage, est elle aussi restée l'une des mieux caractérisées, et ne peut être confondue, sous aucun rapport, avec les populations qui l'entourent au nord et au midi.

Quant à la race Mancelle, elle n'a pas peut-être le même cachet d'indigénat. Peut-être n'est-elle qu'une race étrangère qui aurait suivi les invasions des hommes du Nord, et qui aurait fini par se substituer à une race indigène douée de moindres qualités, ou par l'absorber dans son mélange? Peut-être cette même race a-t-elle aussi suivi en Angleterre la conquête saxonne ou normande? Toujours est-il que le Durham, issu d'une race anglaise, a conservé de telles affinités avec la race Mancelle, que j'ai vu dans plusieurs concours les juges les plus compétents, considérer comme des croisements de Durham des taureaux de race Mancelle authentiquement purs de toute mésalliance. Le Durham serait ainsi un trait d'union manifestant la parenté entre la race Mancelle et les courtes cornes anglaises.

Cette race Mancelle, fortement charpentée, lente et douce, disposée à l'obésité par le repos, moins sobre que les autres, semblerait donc se rattacher sous quelques rapports physiologiques, avec la race d'hommes auprès de laquelle nous penserions qu'on peut placer son origine. Du reste elle paraîtrait avoir été cantonnée d'abord dans le Maine et une partie de la

Normandie ; mais c'est à raison de ses qualités supérieures, l'une des plus envahissantes. En moins de 50 années, elle a refoulé en Anjou la race bretonne et s'y est presque partout substituée comme bête de travail et de boucherie, deux qualités qu'elle possède à un haut degré et dont l'alliance est rare.

Enfin la troisième grande race, qui aurait son type dans la bretonne proprement dite, se relierait par les Pyrénées avec la race montagnarde espagnole. Ce serait celle qui admettrait le plus de variétés, étant aussi celle qui correspond aux contrées les plus diverses de climat, de sol, de végétation et de populations agricoles. Mais dans son ensemble, auquel nous avons assigné des caractères communs (au premier rang desquels figure la coloration brune du mufle et la présence des poils noirs sur les extrémités), elle est bien circonscrite géographiquement par l'existence d'autres races très tranchées, à savoir : au sud, les Alpines et les Italiennes, au centre l'Auvergnate, au nord-ouest, la Mancelle.

N'y aurait-il pas aussi à signaler dans l'organisation de cette race multiple, de singuliers rapprochements avec les races d'hommes qui l'ont conservée. N'a-t-elle pas, avec son extrême sobriété, sa taille petite, sa pétulance, son ardeur pour la lutte, son œil plein de vivacité, ses jambes fines et nerveuses, sa démarche aisée, quelque harmonie avec l'organisation physique du maître qui la conduit? et de même que malgré toutes ses variétés, elle peut constituer une vaste catégorie d'une parenté indubitable, n'y a-t-il pas aussi plus de similitude qu'on ne le suppose généralement entre les hommes de l'ouest et du midi,

avec leur visage ovale, leur nez droit ou aquilin, leurs yeux bruns, leurs cheveux d'ébène, leurs membres secs et musclés, leur parler accentué et rapide, leurs gestes multipliés, leurs chants joyeux et leurs colères expansives, qu'entre ceux-ci et l'homme du nord ou du centre de la France!

Que d'observations à rassembler! que de faits à scruter au point de vue que nous ne pouvons ici qu'indiquer! quels rapprochements et quelles déductions fécondes peut-être pour l'histoire de nos origines ne pourrait-on pas en espérer? et surtout si l'on accompagnait les études physiologiques de celle des procédés et des instruments agricoles, deux choses en quelque sorte primitives, contemporaines, du moins on doit le croire, de la formation des divers centres entre lesquels se sont réparties les populations primitives de nos contrées, et choses restées, sauf depuis un siècle peut-être, dans la pratique exclusive de la partie des populations le plus intimement attachées à la glèbe natale, les plus ignorantes et les plus routinières et par celà même aussi, les plus aptes à conserver intactes ces traditions agricoles qui ont leur source au berceau même des vieilles civilisations. Mais le temps est précieux, qu'on se hâte! Le chemin de fer est là que nul obstacle terrestre n'arrête et avec lui arrive, ardente à son œuvre, la civilisation moderne passant un impitoyable niveau sur tout ce qui peut saillir encore pour attester l'individualité des antiques nationalités qui s'étaient partagé le territoire des Gaules.

II. — Lyon. — Coup d'œil rapide sur la ville et les musées.

Lyon, par la foule compacte, pauvrement vêtue, empressée et sérieuse, qui s'agite par flots dans son sein, a cet aspect animé, mais plus ou moins souffrant des grandes villes manufacturières. L'extension qu'ont prise ses faubourgs, a renlermé dans sa vaste enceinte le Rhône et la Saône. Une partie des bois qui couvraient jadis les collines environnantes, les plaines humides des Broteaux, Perrache, la Saulée d'Oullins, lieux cités si souvent par les botanistes lyonnais du commencement de ce siècle, ont disparu pour faire place à une ville nouvelle. L'étranger, en pénétrant dans la vieille ville, est désagréablement frappé du peu de largeur des rues qui, jointe à l'élévation considérable des maisons, les rend humides et sombres. La place Belle-Cour, vaste rectangle bien bâti d'ailleurs, n'en paraît que plus grande et plus belle. A son extrémité méridionale, une rue, celle-ci d'une longueur énorme, la met en communication directe avec le quai du Rhône, et au côté opposé les regards sont attirés par le magiqne spectacle d'une haute montagne d'une couleur suave, toute tachetée de maisons et de verdure, au sommet de laquelle pyramident dans les airs une chapelle et son clocher. C'est Notre-Dame de Fourvière, qui de tous côtés qu'on lève les yeux dans la ville, semble toujours planer sur elle et la couvrir de sa protection.

Il faut traverser la Saône pour s'y rendre et l'ascen-

sion est longue et rude, mais on oublie toute la fatigue et l'ennui des longs escaliers qu'il a fallu gravir quand on arrive à l'observatoire élevé près de la chapelle. Un immense panorama vous entoure ; à l'ouest et au nord et à vos pieds, une infinie variété d'accidents de terrain, coteaux boisés de la Saône, fonds ondulés et montagneux fuyant vers le Forey. Puis vers l'orient la ville immense et un plat pays qui ne paraît avoir d'autres bornes que la chaîne des Alpes, dont on distingue les pics et particulièrement le Mont-blanc avec ses neiges rosées.

Après une heure écoulée rapidement dans la contemplation d'un spectacle dont rien dans l'ouest de la France ne peut donner une idée, il fallut descendre à la ville pour visiter les monuments publics.

Je recommanderai sous le rapport architectonique, et comme sortant des données ordinaires de nos édifices français, le magnifique Hôtel-de-Ville de Lyon, qui bien que bâti sous Louis XIV sent son vieux style italien, à la fois majestueux dans l'ensemble, riche, varié et gracieux dans toutes ses parties. Je ne pus m'arrêter à le considérer que le temps nécessaire pour l'admirer comme une création à part; pour moi (mais notez bien que je ne prétends parler que de mes impressions personnelles), pour moi, dis-je, c'est après le vieux Louvre, le seul monument moderne qui, en dehors des édifices religieux, m'ait montré ce qu'il peut y avoir de poésie et d'imagination dans les œuvres architecturales.

Sur la même place, comme contraste et contraste instructif sous plus d'un rapport, s'élève en face de l'Hôtel-de-Ville le Théâtre, qui serait un monument

remarquable s'il ne rappelait pas tous les théâtres modernes de France, par son péristyle grec, ayant toute la sécheresse, la simplicité indigente et la roideur géométrique de ces sortes d'édifices. C'est bien là le triomphe de la ligne et de l'angle droits dans leur nudité native, et voilà bien le style grec tel que l'a voulu faire l'école française, mais non pas tel assurément que bientôt nous le montrera la *maison carrée*, laissant, lui aussi, une large part à l'imagination et à la fantaisie des détails, et ciselant des plus riches et des plus élégantes broderies les membres de son architecture, tout en respectant la pureté des lignes générales, qui restent alors seulement comme la synthèse destinée à relier les parties d'un si magnifique ensemble.

J'avais hâte d'arriver aux Musées et jè vis avec plaisir que la ville de Lyon, comme la nôtre, avait eu l'heureuse idée de les rapprocher tous dans un même édifice, le Palais des beaux-arts, construit pour cette destination spéciale. C'est une économie de temps et de fatigue, dont partout le touriste doit savoir gré aux villes. D'ailleurs ce rapprochement des sciences et des arts, plus rationnel qu'on ne le pense généralement, est encore avantageux quant à l'étude. Il est, en effet, plus d'un point de contact entre les différentes branches des sciences et des arts, et il est également peu d'esprits qui en cultivant les unes, ne soient disposés à faire des excursions dans le domaine des autres. On peut même dire qu'en province, où les objets d'étude sont rarement assez multipliés pour satisfaire à l'activité de certains esprits, les hommes curieux de savoir sont forcément conduits parfois des sciences vers les beaux-arts. Quant aux bibliothèques, lorsque les mu-

sées des sciences et des arts sont éloignés entr'eux, on ne sait plus vraiment de laquelle de ces deux catégories il serait préférable de les rapprocher; car si les musées des sciences naturelles sont lettres closes sans les enseignements qui ne peuvent se puiser que dans les livres, les collections des beaux-arts, de leur côté, trouvent leur complément indispensable dans une foule de traités et d'ouvrages de luxe, qui ne peuvent-être confiés qu'aux bibliothèques. Or, comme en province c'est déjà beaucoup que de posséder une seule bibliothèque qui soit suffisante, celle-ci doit donc forcément servir de lien commun à tous les établissements qui ont les arts comme les sciences pour objets et exige impérieusement leur rapprochement. Nous ne saurions trop féliciter la ville de Lyon, d'avoir eu dans son administration des hommes qui aient si bien compris la nécessité de rapprocher des établissements dont le vulgaire ne sent pas les rapports obligés, et qu'il voudrait souvent désunir par celà seul qu'à Paris ils sont séparés, sans songer que s'il en a pû être ainsi dans la capitale, c'est parce que chacun de ces établissements avait une individualité assez puissante pour se compléter dans son isolement et se suffire à lui-même.

Les bâtiments des musées forment un immense parallélogramme-rectangle, ayant la façade d'un de ses grands côtés sur une place. Une vaste cour est au centre, entourée d'un cloître avec arcades en plein ceintre sous lequel sont disposées toutes les antiquités lyonnaises qui par leur volume ne pourraient trouver place dans des salles; les monuments y sont classés par époques. La gallo-romaine y est représentée par un

nombre considérable d'autels votifs, tombeaux en pierre, frises, chapiteaux, etc., avec une incroyable quantité d'inscriptions. Malheureusement pour me guider au milieu de cet amas de richesses archéologiques, je n'avais ni livret, ni cicérone, et ne pus examiner avec tout l'intérêt qu'il pouvait comporter que le magnifique autel taurobolique dont la description m'était depuis longtemps connue. C'est un monument bien conservé de tous points et ayant sur bien d'autres l'avantage que sa destination ne peut être équivoque pour quiconque a quelque peu étudié et sait voir. L'inscription apprend que ce fut par ordre de la mère des dieux *idéenne* que fut fait le sacrifice pour la santé de l'empereur Antonin-le-Pieux, et sa famille et l'état de la colonie lyonnaise.

Cet autel fut découvert en 1705, sur la montagne de Fourvière. Le choix qu'on avait fait, pour désigner Cybéle, de l'épithète *idéenne,* parmi ses vingt autres noms, serait-il une allusion à ce que la grande déesse était adorée sur cette montagne de Fourvière, ce qui se pourrait d'ailleurs inférer du lieu même de la découverte du monument? L'adoration de la mère des dieux du paganisme y aurait-elle donc ainsi précédé celle de la mère du fils du Dieu des chrétiens? et s'y serait-elle prolongée jusque vers l'année 160, que régnait Antonin-le-Pieux?

C'est contre la muraille du fond du cloître, au vis-à-vis de chaque arcade, que tous ces restes antiques sont placés aussi symétriquement que possible, par groupes de forme pyramidale, dont chacun supporte à sa partie supérieure deux ou trois amphores antiques en terre cuite et de grande dimension. Ces arcades, que je n'ai pas comptées, doivent approcher de 60 à

70. Les grandes amphores surpassent de beaucoup ce nombre.

Les musées et la bibliothèque sont au premier étage et communiquent intérieurement. La terrasse qui est supportée par les cloitres, leur sert en outre de moyen de communication extérieure.

Nous entrâmes d'abord dans le musée de peinture. C'est une vaste et unique galerie, éclairée d'en haut, au bout de laquelle est un salon carré occupé par de vieux meubles et quelques tableaux remarquables par leur date reculée.

La galerie renferme quelques bonne toiles de l'Ecole italienne, entr'autres un admirable Pérugin et un Zurbaran, mais l'Ecole française n'y est pas suffisamment représentée. L'aspect général n'a rien d'attrayant. L'ordre, un classement méthodique, sont d'ailleurs des conditions essentielles dans tout ce qui est collection. Ce qui m'a paru le plus digne d'intérêt ce sont de belles mosaïques placées au centre de cette salle.

Après avoir traversé le petit salon carré, on passe dans une seconde galerie en retour, consacrée exclusivement aux peintres lyonnais. J'avais, dans divers journaux, vu vanter comme une heureuse innovation cette consécration d'un lieu spécial aux œuvres purement locales : j'avoue que je n'ai pas partagé cette opinion en visitant cette galerie. Je sais que Lyon a eu un jour la velléité de faire Ecole dans la grande Ecole française, mais vraiment l'ensemble des productions qui sont rassemblées ici est bien peu propre à motiver cette prétention de la seconde ville de l'Empire. L'inspiration et la science de la composition paraissent surtout faire défaut aux artistes lyonnais.

Le nombre des tableaux est grand sans doute, et il en est certainement qui ont une valeur assez marquée pour être appréciés partout ailleurs, mais il faut avouer que ceux-ci sont bien peu nombreux. Quant au reste, à peine s'il atteint au médiocre, et il nuit conséquemment beaucoup, par son voisinage, à ce qu'il peut y avoir de bon. Les arrangeurs de collections ne savent pas assez, ce nous semble, qu'il en est un peu des tableaux comme des hommes : ils perdent considérablement au contact de la mauvaise compagnie, au lieu d'y briller, comme on pourrait le croire, par le contraste. Je trouve, en résumé, malheureuse cette idée d'avoir exposé ainsi le bilan de l'Ecole lyonnnaise, si tant est qu'il existe une Ecole lyonnaise : il y a là dedans pauvreté et vanité; c'est certes la pire de toutes les alliances.

J'ai été du reste quelque peu surpris de la vulgarité prétentieuse de la plupart des tableaux de fleurs, qui sont ici en grand nombre; car, à raison de la direction naturelle imprimée aux arts du dessin dans une ville dont la principale industrie va chercher ses plus riches et ses plus fréquentes imitations dans le règne végétal, beaucoup d'artistes doivent s'adonner à ce genre de peinture. Mais peut-être aussi que l'art a perdu quelque chose de son élévation pour s'être fait métier?

Passons au cabinet d'histoire naturelle. Je n'ai pu voir la minéralogie, qu'on dit très satisfaisante et qui doit avoir beaucoup d'intérêt, si le directeur a eu le bon esprit d'y comprendre spécialement la Géologie du Lyonnais, dont les richesses sont depuis longtemps connues. Je ne vis donc que la galerie du règne orga-

nique animal. Elle est divisée en plusieurs sections transversales par des demi-cloisons, qui multiplient les façades pour le placement des objets.

Les quadrupèdes, parmi lesquels je remarquai avec intérêt un castor du Dauphiné, l'un des derniers représentants de la vieille Faune des Gaules et qui a survécu aux Aurochs et peut-être aussi au Lynx, les quadrupèdes, dis-je, comprennent un grand nombre de genres et d'espèces et forment, sous ce rapport, un ensemble instructif. Les exotiques, bien entendu, y sont nombreux et attestent ainsi la munificence de la ville pour ses collections, car ces animaux sont généralement de haut prix. Il est fâcheux qu'ils laissent autant à désirer par leur montage et leur conservation.

La collection ornithologique, elle aussi, a la prétention de viser à l'universalité. C'est un pêle-mêle fort incomplet, et il n'en peut guère être autrement, d'espèces exotiques et indigènes. Soit manque d'espace, soit toute autre cause, celles-ci, qu'il importe le plus de connaître, y ont trop peu de représentants.

Je n'ai vu aucune famille, aucun genre même qui présentât des séries un peu développées. Ce n'est donc ni un ensemble suivi de genres, ni des monographies qu'on trouve là. Je ne parle ni de la préparation, ni des soins d'entretien : ce n'est satisfaisant sous aucun de ces rapports.

Par une de ces excentricités qui pourrait avoir son analogie dans les prétentions de l'Ecole lyonnaise de peinture, les vertébrés sont classés ici suivant une méthode dont on n'a pu me faire connaître les principes, mais qui serait, paraîtrait-il, basée sur la configuration du cerveau. A la vérité, m'a-t-on dit, le

directeur, auteur ou promoteur de cette méthode, est un médecin, savant anatomiste. M. Josse, lui, était orfèvre, et l'on ne s'étonnait pas qu'il voulût, quoi qu'il en fût, placer sa marchandise. Inutile d'ajouter que, comme l'esprit de ténèbres, cette méthode a substitué le désordre et la confusion à l'ordre naturel, qui par la netteté de ses enchaînements et de ses déductions, parle aux yeux et aide si puissamment à l'étude matérielle et philosophique des êtres. Certes la méthode dont les Linnée et les Buffon tracèrent, en suivant les routes si opposées de l'analyse et de la synthèse, les premiers linéaments, et que les Cuvier et les Charles Bonaparte ont irrévocablement formulée; cette méthode, fondée surtout sur les organes de la nutrition et de la locomotion, ces deux grandes fonctions de premier ordre dans l'animalité, toujours perceptibles d'ailleurs que l'animal soit vivant ou empaillé; cette méthode aura toujours pour elle la facilité pour l'étude et l'évidence des rapports qui en découlent pour constituer l'ordre naturel. Je trouverai d'ailleurs toujours fâcheux que dans des établissements consacrés à l'instruction publique, on ne mette pas constamment la classification en complète harmonie avec les méthodes généralement adoptées par le monde savant.

Les autres classes des vertébrés sont très restreintes et ne comprennent pas même la Faune locale.

Quant aux invertébrés, les mollusques, bien nommés d'ailleurs, sont peu nombreux. L'entomologie se serait, paraît-il, grandement enrichie depuis quelques années par des dons et des achats; mais je n'ai pu visiter ces collections, car je ne suppose pas que

ce soit ce que j'ai vu exposé dans le cabinet. Peut-être, comme à Paris, les a-t-on soustraites aux regards du public, sous un prétexte de conservation qui, malheureusement trop souvent, tend à monopoliser au profit de quelques-uns les moyens d'étude. Toujours est-il que, ignorant alors leur existence, je ne pus demander à les voir.

Lorsque je sortis du Musée, il restait encore quelques heures de jour, et je les employai à visiter d'abord le palais de justice puis l'hôpital, édifices d'un beau style et de dimensions presque colossales.

Je vis aussi les larges quais dont on a encaissé le Rhône et la Saône. Ce sont sans doute de beaux ouvrages d'art qui, pour le fleuve surtout, ont dû présenter aux ingénieurs des difficultés à vaincre, et dont j'avais conséquemment beaucoup entendu parler, mais malheureusement ce genre de construction n'offre rien à l'imagination, peu à l'invention et affecte toujours la même physionomie. Tous les quais se ressemblent, ainsi que leurs cales ou leurs rampes: c'est toujours, en tous pays, l'éternelle ligne droite, qu'elle soit perpendiculaire, honrizontale ou inclinée, qui est la génératrice de la forme. Moi je ne prise les quais que comme les cadres, lorsqu'il y a un tableau à renfermer dedans; or à cet égard le Rhône ou la Saône n'avaient rien de bien saisissant à me servir. Ils sont pauvres, sous le rapport du nombre et de la forme de leurs bateaux, auxquels, au point de vue pittoresque, je me souviens d'avoir autrefois entendu le peintre des rivières, Dagnan, comparer la navigation de la Loire et de la Maine. Il s'extasiait, ce dessinateur plein de goût, devant nos antiques cha-

lands, avec leur nez relevé, le triangle insolite de leurs grands gouvernails et leurs immenses voiles carrées, et se plaisait à leur contraste avec le svelte accéléré aux huniers échancrés, création élégante de la batellerie nantaise. Ces bateaux, vus de trois quarts, lui donnaient des raccourcis dans la courbure de leur bordage, qu'il prétendait n'avoir trouvé nulle autre part aussi heureux.

Parmi les établissements publics, restait encore le jardin botanique, mais je ne pus être tenté de prolonger mon séjour pour le visiter. Je savais le triste état de décadence où il était tombé. Vainement la ville avait-elle voulu autrefois lui donner une importance en harmonie avec les études des naturalistes lyonnais, en appelant à sa direction le Genevois Seringe. Le botaniste des saules s'est fait pomonomane, et en vieillissant s'est attardé dans les sentiers de la science. Les travaux horticoles, confiés à un enfant de l'Anjou, Hamon sorti autrefois de notre Jardin des Plantes, ont été ensuite négligés lorsque l'on est venu à le charger de la surveillance et de l'entretien des promenades publiques; de sorte que sous tous les rapports, cet établissement ne sort guère de l'insignifiance de beaucoup d'autres du même genre.

Rien donc ne m'engageant à demeurer plus longtemps à Lyon, je résolus de m'embarquer le lendemain matin sur le steamer du Rhône.

III. — Le Rhône de Lyon à Valence. — Avignon. — Arrivée à Marseille.

Après y avoir passé une seconde nuit, je quittai Lyon par une froide matinée, un pâle soleil et un vent piquant qui soufflait par rafales entremêlées d'averses, et m'embarquai sur un de ces steamers du Rhône, d'une longueur et d'une étroitesse exceptionnelles : il les faut ainsi pour naviguer dans les passes étroites de ce fleuve torrentueux, et pour pouvoir en effectuer la remonte contre un courant qui surpasse en violence celui de la Loire dans ses jours de colère.

Les bords du Rhône ont un aspect sévère, grandiose, imposant, mais généralement triste et dépeuplé qui ne permet de les comparer sous aucun rapport avec ceux de la Loire. On ne retrouve là en effet ni ces côteaux couverts de bois de chêne et de châteaux élégants, ni cet enchaînement d'îles verdoyantes qu'enlace de ses bras le grand fleuve français, toutes peuplées de blanches maisons aux toits bleus, toutes parées de fleurs comme en un jour de fête; non plus que ces groupes puissants de peupliers noirs et de saules argentés, si pittoresquement projetés au travers des pâturages immenses et des vastes et odorantes chénevières. Le fleuve, enfant sauvage des glaciers de la Suisse, n'a pas non plus pour lit cette couche moëlleuse de sable fin et doré, ces grèves polies, sur lesquelles se déroule en rubans écumeux, la double vague que le sillage de nos vapeurs étend à leurs côtés comme deux ailes bruissantes. Ici le silex est encore galet,

comme au creux du torrent des montagnes, et les villes riveraines de Lyon à Arles, peuvent y puiser d'intarissables matériaux que la nature tient tout préparés pour leur rude pavé.

Les deux rives du Rhône sont d'ailleurs fort dissemblables.

La droite, jusqu'à Valence où s'arrêta notre navigation, est bordée de collines élevées et de montagnes dont les pentes inférieures sont couvertes de vignobles renommés. A leur pied une bande de terre végétale, plus ou moins étroite, y dessine un rivage dénudé comme le reste, et sur lequel apparaissent seulement çà et là quelques pieds de saules et de peupliers dévastés et courbés par les ouragans. Les sommités rocheuses de ces montagnes veuves de toute végétation forestière et de plus privées, à ce moment de l'année, de toute autre verdure, sont colorées fortement de teintes variées passant du jaunâtre au rougeâtre, et dénotent une formation calcaire, tandis que la configuration de sommets plus élevés, qui se voient de loin en loin aux derniers plans de l'horizon, semblerait révéler la présence d'une zône de dômes volcaniques : je ne parle ici bien entendu que d'apparences. Parfois il se fait des échappées de vues qui pénètrent dans ces massifs de montagnes et présentent des changements de décoration inattendus ; apparitions magiques qui surgissent et s'évanouissent avec la rapidité de la vapeur qui vous emporte.

Sur la rive gauche du fleuve, la scène n'est pas la même. Presque au sortir de Lyon et pendant la plus grande partie du trajet, ce ne sont que des côteaux écrasés qui suivent le Rhône à peu de distance, et au

flanc desquels le rail-way s'est tracé son sillon de bruit et de fumée. A ces côteaux plus ou moins embordurés d'arbres et de buissons, succède un plat pays, la plaine du Dauphiné, féconde et plantureuse, ceinte de hautes montagnes que domine de toute sa hauteur et son étrangeté la masse du *Grand son*. Les relations que dans ma jeunesse j'avais lues de la Grande-Chartreuse, avaient laissé dans mes souvenirs des traces si nettes de ses aspects généraux, que je n'eus besoin de personne pour mettre son nom au profil de ce géant, qui semble vouloir descendre des Alpes pour imposer à la plaine.

Tout ce pays paraît du reste riche et fertile, mais comme toutes les plaines du monde il ne pourrait racheter la monotonie de ces lignes qu'au prix des arbres qui viendraient les rompre en s'y massant, et ici deux seules espèces, toutes deux esclaves du ciseau, semblent se partager la faveur des habitants : le *mûrier* et le *figuier*, qui ne quittent plus le voyageur jusqu'en Provence, admettant seulement vers Avignon l'*olivier*, au privilége de constituer avec eux une sorte de triumvirat végétal, dénué de grandeur et d'idéal, égoïste et exclusif, comme le fut toujours le despotisme des intérêts purement matériels et mercantiles.

Force fût de quitter à Valence pour le chemin de fer, le Rhône qui en ce moment n'était plus guères navigable. Je ne fis à peu près que passer sous les murs d'Avignon où le choléra s'était établi en quittant les bords de la Méditerranée, en me promettant bien d'y séjourner plus longtemps en effectuant mon retour, projet qui ne se réalisa pas; je revins par le Languedoc. Du reste j'appris que le monument le

plus remarquable, le Palais des papes, était devenu une caserne, et que pendant l'épidémie on avait dû passer à l'intérieur un badigeon de chaux vive qui n'avait pas respecté des fresques qui en étaient l'ornement le plus intéressant. L'ancien mur d'enceinte de la ville, en partie debout, a un cachet de moyen-âge bien caractérisé.

Mais ce qui doit attirer le touriste à Avignon, ce sont ses musées scientifiques et artistiques sans rivaux dans cette partie de la France, et il eut été bien intéressant pour moi de pouvoir étudier tout ce qu'avaient pû faire pour doter ainsi cette ville d'établissements hors ligne, deux hommes seuls, Calvet et Requien. Celui-ci, connu depuis longtemps de tout ce qui s'occupe de botanique, esprit vif, actif autant qu'instruit, collecteur infatigable et qui est mort à la peine, avait rassemblé de riches herbiers, une riche collection malocologique, des antiquités et des tableaux de prix. Il donna tout à Avignon qui lui confia la direction suprême de ses musées. Calvet, de son côté, possesseur d'une splendide galerie de tableaux, en dota également la ville ainsi que d'un magnifique hôtel et d'une rente perpétuelle de douze mille francs affectée par fractions distinctes à l'entretien et à l'augmentation de ces établissements. Avec de tels éléments de prospérité, comment s'étonner que cette ville en ait distancé tant d'autres qui s'imaginent avoir beaucoup fait quand elles ont voté quelques centaines de francs pour le strict entretien de leurs bibliothèques et de leurs musées, sans songer qu'en toute chose ne pas progresser, quand autour de vous tout marche et s'enrichit, c'est relativement s'appauvrir et décheoir.

En voyant ce que ces deux hommes ont pû faire ainsi à eux seuls, pour l'illustration de leur ville natale, n'est-on pas malgré soi conduit à se demander comme quoi de si nobles exemples n'ont pas partout des imitateurs, assurés, en pourvoyant ainsi généreusement à l'instruction et aux plaisirs de leurs concitoyens, d'attacher à jamais à leur mémoire, la dette aussi sincère que flatteuse de la reconnaissance publique? Lorsque tant de fortunes privées vont s'absorbant de tous côtés et plus ou moins clandestinement dans des œuvres dont l'utilité publique est parfois au moins contestable, comment quelques-uns de ces innumérables donateurs ne viennent-ils pas à diriger aussi leurs munificences posthumes vers les établissements des sciences et des beaux-arts? Certes si le but qu'ils se proposent est bien en effet un but humanitaire, celui de la moralisation et de l'amélioration de l'homme, pourrait-il donc être plus sûrement atteint qu'en aidant au développement des sentiments qui naissent de la contemplation raisonnée des œuvres de Dieu et de celles du génie humain, lorsque celui-ci s'est illuminé d'une de ces rares étincelles par lesquelles Dieu transmet à ses élus, comme une émanation ou un reflet de la sienne, la puissance créatrice intellectuelle? Ces instincts généreux seraient-ils donc moins empreints de charité et d'amour, et moins méritoires en s'adressant à ce qu'il y a de seul immortel dans l'homme, à l'âme, ainsi qu'à l'esprit qui se confond avec elle pendant la vie, que lorsqu'ils se proposent plus ou moins directement de pourvoir aux besoins et aux souffrances de sa nature physique? Est-ce donc que la charité du Christ s'adressait au corps

plutôt qu'à l'âme? Et ne tend-on pas trop souvent à méconnaître tout ce qu'elle doit avoir d'élevé, de divin, d'universel dans ses consolations, ses secours et ses prévoyances, en la circonscrivant et la matérialisant ainsi en quelque sorte, au lieu de la provoquer à s'étendre dans les domaines de l'intelligence où brillent pour la raison tant de vives et de célestes clartés?

Toutefois nous nous hâtons d'ajouter que si Avignon paraît l'emporter sur ses émules du Midi, et peut-être même de l'Ouest, par ses musées, il n'en est pas ainsi pour son jardin botanique qui ne sort pas du médiocre, et c'est avec un certain orgueil que nos compatriotes peuvent reconnaître que comme création pittoresque, comme tenue, comme promenade d'agrément, notre jardin d'Angers ne connaît pas encore de rivaux, et que, s'il en avait à craindre, ce ne pourrait guère être que dans un avenir plus ou moins éloigné, de la part des grandes villes de Bordeaux et de Nantes, qui ne paraissent vouloir reculer devant aucun sacrifice, pour se faire à cet égard nos émules. Qu'on remarque bien toutefois que je n'entends parler ici que de l'aspect et de la tenue horticoles, car sous le rapport scientifique le mérite de pareils établissements se confond trop intimement avec celui de l'homme qui les dirige, pour n'être pas passager comme l'existence de celui-ci, et pour permettre entr'eux, par celà même, aucune comparaison définitive et permanente à ce point de vue particulier; c'est ainsi que, par suite de la position qu'occupe son directeur dans la haute science, le jardin d'Angers, depuis vingt ans, s'est acquis une telle renommée, que Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Munich, Turin, Pavie, Genève, etc., s'adressent spé-

cialement à lui pour les espèces types, comme pour les litigieuses, et qu'en ce moment il est bien peu de botanistes de quelque valeur, écrivant sur les plantes d'Europe, qui ne veuille ouvrir et entretenir avec ce savant des relations suivies.

Du reste, quand nous nous exprimons ainsi, nous ne voudrions pas qu'on supposât que nous pussions méconnaître tout ce que les deux prédécesseurs immédiats du directeur actuel avaient déjà fait pour placer haut dans l'estime du monde savant cet établissement modèle. Quel rare et précieux assemblage, en effet, que cette succession de trois noms comme ceux des Bastard, Desvaux et Boreau!

Bastard, le premier, l'infatigable, l'heureux investigateur de la végétation de l'Ouest, jusqu'à lui a peu près inconnue également dans son ensemble et dans ses détails caractéristiques, l'homme au corps et à la volonté de fer et au coup-d'œil si rapide et si sûr qu'aucune forme végétale ne pouvait lui échapper, à ce point qu'il est bien peu des espèces modernes constatées depuis autour de nous, qu'il n'ait d'avance perçues et signalées au moins comme variétés, d'après les vues de la science d'alors ; cet homme enfin, auquel l'envie ne craignit pas à un moment donné, au lendemain à peine du jour où il venait de succomber victime immolée à des rancunes politiques, de contester certaines espèces, lorsque les découvertes, tant vantées par ses détracteurs, se sont presque toutes bornées à retrouver aux lieux mêmes ou dans le voisinage des localités par lui indiquées, ces *mêmes rares espèces* dont on s'était complu, avec tant d'amertume, à suspecter la présence.

Puis après Bastard M. Desvaux, l'un des fondateurs de la Société d'agriculture d'Angers, fondateur d'un journal botanique qui n'a été ni oublié, ni remplacé, esprit éminemment généralisateur et que de beaux travaux de classification, surtout celui sur la difficile et immence famille des crucifères, posèrent de telle sorte que Pyrame Decandole, dans son *Prodromus*, se crut obligé de compter avec lui à l'égal de Robert Brown, de même que Alphonse Decandolle, dans sa *Géographie botanique*, vient encore de le citer avec éloges pour son travail sur les musacées.

Ainsi donc il faut reconnaître que pendant un demi-siècle notre jardin a eu ce bien rare privilége de se personnifier dans trois réputations qui, bien qu'ayant chacune un cachet spécial et basées sur des titres différents, n'en ont pas moins concouru successivement à fonder, soutenir et étendre sa célébrité. Hors Paris et Montpellier, où pourrait-on signaler rien ne semblable? Mais aussi qui peut nous promettre que ces hommes d'élite auront des héritiers dignes d'eux et capables de maintenir cette renommée scientifique qu'ils ont ainsi faite à notre Jardin? Et voici précisément comment je croyais devoir dire que je ne prétendais le vouloir comparer aux autres, que par ses côtés en quelque sorte matériels.

Je ne sais si l'adoucissement remarquable qui depuis quelques années s'est fait, dit-on, dans les mœurs des Avignonnais, est dû à l'influence plus ou moins sentie de cet ensemble d'établissements publics dont ils sont si justement orgueilleux; toujours est-il qu'ils sont devenus, sous le rapport artistique, la population la plus italienne de France, qu'on me permette cette expression, toute hasardée qu'elle soit.

Nulle part aussi, relativement au chiffre de la population, le théâtre ne compte autant de spectateurs habituels. Le directeur est donc du très petit nombre de ceux qui font de bonnes et sûres affaires, et dans cette situation prospére il peut, avec un personnel de choix, monter convenablement le grand opéra français et les traductions allemandes et italiennes. C'est du reste la patrie et le lieu de retraite d'un homme à qui, sous le rapport de la généralisation de l'instruction musicale, la génération actuelle a bien quelques obligations : Castil-Blaze.

On pourrait s'étonner de ce qu'une ville de 40 mille âmes, où, comme dans les villes non commerçantes du Midi, les fortunes sont généralement bornées, pût suffire à alimenter convenablement la caisse d'un directeur et à remplir une salle l'une des plus vastes de la province. Mais c'est que précisément pouvant admettre un grand nombre de spectateurs, on a pu abaisser les prix de manière à les rendre accessibles au plus grand nombre dans toutes les classes. On contracte aisément l'habitude d'un plaisir attrayant qui ne prend guère sur le temps du travail, lorsqu'encore il est peu coûteux; et il se trouve alors qu'en payant moins on est disposé à dépenser davantage, et que beaucoup prennent part au banquet, qui autrement s'en priveraient. Le directeur voit ainsi doubler, tripler les recettes sans avoir à élever sensiblement les frais. C'est du reste le secret du succès de toutes les entreprises à prix réduit. Quand donc notre ville aussi comprendra-t-elle cela pour son théâtre, dont la petitesse contraint l'administration à maintenir les prix au niveau de ceux de ces grandes villes, où une population flottante et désœuvrée assure toujours

des spectateurs, qu'une dépense, qui n'est qu'accidentelle, ne peut effrayer, quel qu'en soit le chiffre. Un théâtre comme celui d'Angers, ne devant au contraire puiser ses revenus que dans la bourse des habitants, il y a nécessité évidente de mettre par des prix sagement gradués et par un local suffisamment vaste, le plus grand nombre possible de personnes en position d'y apporter leur offrande.

Ce n'est que dans ces conditions nouvelles faites à notre théâtre, que nous pourrons espérer d'en posséder un qui soit à la fois *instructif* et *moralisateur*, car ce double caractère ne se rencontre guère que parmi les ouvrages d'un genre élevé et qui, conséquemment, exigent des interprètes plus distingués et partant bien rétribués. Jusque là nous tournerons continuellement dans un cercle vicieux qui, malgré des subventions municipales toujours croissantes mais toujours insuffisantes quand l'entreprise n'a pas la vie en soi, ne peut renfermer que médiocrité au point de vue de l'art, parce qu'il y a toujours menace de ruine au point de vue financier.

Nous avions à peine dépassé Avignon que le jour commença à s'éteindre, pas assez tôt toutefois pour que nous ne pussions remarquer de chaque côté de la route un bizarre assemblage d'aiguilles dolomitiques, monolithes géants, obélisques naturels, défiant par leurs proportions la puissance de l'imitation de l'homme, et se maintenant miraculeusement en équilibre sur leur base minée par les éléments, lorsqu'il semblerait que le plus léger ébranlement dût les précipiter sur le chemin de fer qui se rue audacieusement à leurs pieds. A ces blocs de pierre nue et d'une blancheur

plus ou moins pure, étaient appendues çà et là, comme ornement, quelques touffes flottantes de plantes automnales en fleur. Au-delà de ce point, la nuit se fit, et nous entrâmes bientôt dans le désert de la Crau avec ses horizons sans bornes. Après quelques instants de sommeil donnés à la fatigue, je ne pus que m'apercevoir de la disparition du train dans le tunnel qui recoupe la ceinture des hautes montagnes calcaires dont est entourée la campagne marseillaise. Mais ces ténèbres souterraines étaient si opaques et si glacées! ces bruits du glissement du train sur les rails étaient si étranges, qu'en revenant à l'air tiède, sous ce ciel constellé des milles feux d'une soirée provençale, je fus plus étonné encore de la grandeur et de la beauté placide du spectacle qu'offrait l'immense baie phocéenne, aux vagues bleues et assoupies sur lesquelles se jouait mollement, en mobiles étincelles, le reflet des zônes lumineuses que le soleil couchant avait laissées comme un souvenir au bord de cette atmosphère calme et pure.

L'embarcadère est ici comme à Lyon, comme presque partout du reste, loin de la ville aux affaires des quartiers populeux, mais on y trouve fiacres et omnibus, et l'on est rapidement conduit aux meilleurs hôtels, où l'on rencontre des hôtes empressés, attentifs, et une propreté et un comfort qui égalent ceux des meilleurs hôtels du Midi, y compris Lyon, Nîmes et Bordeaux, ce qui certes n'est pas peu dire.

T.-C. Beraud.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DISCOURS

prononcé le 28 août 1855,

AU NOM DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE,

à l'occasion de la distribution des prix à l'école municipale des beaux-arts,

PAR M. T.-C. BERAUD.

Messieurs,

Jamais peut-être solennité de la nature de celle qui nous rassemble, ne s'est présentée à une époque plus opportune pour mettre en évidence l'influence puissante, manifeste ou occulte, mais réelle, que l'art qui en est l'objet exerce sur toutes ces créations si variées, apanage exclusif des civilisations avancées.

Si jamais sans doute aux époques les plus favorisées, on ne vit de plus rapides progrès dans la perfection de toutes les choses qui empruntent leur valeur artistique à la pureté, à l'élégance, à la diversité et à l'harmonie des formes, c'est que jamais peut-être aussi, les arts du dessin, en donnant à ces mots toute leur extension, n'ont acquis une vulgarisation plus étendue.

Si donc il a été donné au temps où nous vivons de voir la France, cette terre natale de la délicatesse du goût, demeurer maîtresse du plus vaste champ clos dans la lutte ardente que se livrent les industries rivales de toute la terre, combien l'observateur qui aime à remonter aux causes pour s'expliquer les faits, doit-il éprouver de sympathie, je devrais dire de vive reconnaissance, pour ces Écoles des Beaux-Arts, qui, disséminées sur toute la surface de l'Empire, sous le patronage des administrations municipales, ont coopéré à ce grand mouvement de perfectionnement qui, au jour du triomphe, est venu nous étonner par ses résultats.

Pour peu donc que l'on s'intéresse à des progrès qui viennent de se produire d'une manière si éclatante, l'on doit désirer de voir cet enseignement s'élever de plus en plus dans l'estime publique et obtenir une place de plus en plus large aussi, dans l'éducation. Et que l'on se garde bien de redouter que l'instruction intellectuelle puisse s'en trouver ou gênée, ou restreinte dans son développement. Ne suffit-il pas en effet d'interroger l'histoire pour voir se manifester à toutes les époques une coincidence intime entre le perfectionnement de tout ce qui se rapporte aux arts du dessin et la marche ascendante de l'esprit humain même vers les régions les plus élevées auxquelles il lui ait été donné d'atteindre. La Grèce n'a-t-elle donc pas eu son siècle de Périclès, la Rome antique celui d'Auguste, la Rome moderne celui de Léon x et des Médicis, l'Espagne et les Pays-Bas celui de Charles-Quint, la France celui de Louis XIV, où les productions des arts et celles de l'entendement ont incontes-

tablement brillé d'un commun éclat et acquis un dégré de perfection trop simultané pour n'être pas en quelque sorte corrélatif et solidaire. Et ces rapports, d'ailleurs, n'ont rien qui doivent surprendre pour toutes les œuvres qui étant les produits directs de l'imagination et y prenant leur point de départ commun, peuvent arriver à un même dégré de perfection, quels que soient les moyens de manifestation choisis par la pensée, parole ou matière..... Mais encore ceci peut s'expliquer même pour les progrès que l'esprit accomplit dans le monde des abstractions, si l'on considère que l'idée abstraite n'est en réalité qu'un reflet, une sorte d'épreuve négative, une véritabte négation même d'un fait positif, ce qui doit faire naturellement que la pratique, l'étude intelligente du fait matériel dans sa réalité et ses apparences, élargit les horizons de la pensée, et par un travail incessant d'analyse tend à augmenter sa puissance et sa portée.

Quoiqu'il en soit du reste de cette explication que nous hasardons de la corrélation de progrès qui a toujours existé entre l'étude des faits matériels qui se fait par la pratique des arts et la marche de l'esprit humain considéré dans toutes ses aspirations même les plus immatérielles, toujours est-il qu'il n'est permis à aucun de méconnaître tout ce dont les sciences d'observation, les arts mécaniques et l'industrie dans tous ses travaux, leur sont redevables. Les arts du dessin ne sont-ils pas en effet la véritable langue universelle qu'il est donné à tous de pouvoir parler et comprendre? Nest-ce pas par leur intermédiaire que la science peut traduire et perpétuer une partie de ses découvertes et les faire parfois passer du

domaine de la spéculation dans celui de la réalité? N'est-ce pas eux qui donnent un corps à la pensée; par eux que chaque jour pour nous la parole se fait chair? Enfin n'est-ce pas à leur aide que dans ses innumérables créations, l'industriel peut parvenir à cet idéal de perfection, son rêve de tous les instants, et auquel il arrivera d'autant plus sûrement qu'il aura plus rationnellement poursuivi l'étude du dessin et se sera ainsi, selon une expression vulgaire mais profondément logigue, *formé le goût?*......

Le goût! cette appréciation délicate et sûre de la beauté absolue ou relative des objets matériels et des produits des arts en général, ce serait une grave erreur, disons-le ici en passant à cette jeunesse qui nous écoute, ce serait, disons-nous, une grave erreur de ne le considérer que comme une faculté plus ou moins instinctive et un simple don naturel que des natures privilégiées apportent avec soi en naissant. Non certes; il ne se développe, ne se perfectionne, ne se mûrit, comme toutes les facultés de perception que par l'exercice et l'étude, et l'étude du dessin, lorsqu'elle est suffisamment raisonnée, peut seule lui révéler, dans les relations des formes entre elles, ces harmonies et ces antipathies, qui, pour n'avoir nulles règles écrites, nul code formulé, n'en sont pas moins réelles et perceptibles pour ceux qui, par une pratique éclairée de l'art ou même par une observation prolongée et réfléchie de la manière dont il procède, ont pu ainsi apprendre à voir, à juger sainement des rapports harmoniques qne certaines formes ont reçues dans la nature. C'est cette observation intelligente de la forme qui constitue essentiellement, en ce qui regarde les

arts du dessin, l'éducation du goût, et elle est aussi indispensable pour apprécier rationnellement les œuvres de la plastique et de la peinture, que l'étude des grands écrivains et des évolutions de leur pensée pour faire juger sainement des beautés et des défauts dans les œuvres littéraires.

Ainsi, Messieurs, nous devons donc souhaiter, répétons-le, que cette partie de l'éducation qui se fait à la fois par les yeux et le raisonnement, que l'étude des arts du dessin, se répande de plus en plus abondamment et puisse pénétrer partout où il y a des intelligences aptes à en profiter; et bientôt les progrès vers la perfection dans tous les arts, à tous les dégrés et dans toutes leurs applications, deviendront encore plus sensibles, puisqu'un plus grand nombre d'esprits pourront apporter à la masse commune le tribut de leurs forces individuelles. Qui pourrait mesurer alors l'espace qu'il sera donné à l'homme de parcourir dans cette voie immense ouverte à son activité? Alors, seulement alors, dans cette sphère d'action spéciale où Dieu l'a placé, en lui octroyant le don de créer en quelque sorte au second degré par un remaniement et un emploi nouveaux de la matière, l'homme se montrera complètement à la hauteur de cette puissance qui n'a été donnée qu'à lui seul, et qui le distingue visiblement des autres êtres de la créatiou, bien plus que la pensée elle-même, car hélas! la pensée!.... où la psychologie a-t-elle pû prétendre, dans les insondables mystères de l'intelligence, poser la limite exacte qui la sépare dans l'homme et dans les autres créatures pourvues comme lui de sensations, et qui n'en diffèrent physiologiquement que par les insen-

sibles dégradations des organes qui servent à leur transmission !

En nous efforçant ainsi, Messieurs, de rehausser l'importance et l'excellence de l'enseignement qui dans notre ville, plus heureuse en cela qu'aucune autre, a trouvé pour interprète un artiste aussi éminent par les qualités de l'esprit que par la pratique de son art, où il n'est connu que par des succès, une pensée de gratitude se reporte naturellement vers l'administration qui à la puissance de cet enseignement technique et direct, a voulu ajouter l'influence salutaire de la contemplation des œuvres des maîtres, en leur élevant un sanctuaire public digne de les recevoir. Notre Musée a donc dû subir une entière rénovation. Des salles, des galeries spacieuses, où la lumière a été intelligemment distribuée, d'une construction à la fois élégante et sévère, d'une ornementation riche sans exagération, ont été parfaitement appropriées pour faire valoir tous ces chefs-d'œuvre que possédait notre collection de peinture et de sculpture, et que le directeur a su disposer de la façon la plus harmonieuse et la plus méthodique à la fois, sans négliger aucune des ressources que pouvaient lui offrir les contrastes pour qu'ils se fissent mutuellement valoir. Aussi ne peut-on trouver matière qu'à un seul reproche ! c'est à raison de l'étendue restreinte du local consacré à la peinture, de nous faire désirer trop impatiemment que des galeries nouvelles s'y viennent ajouter encore, soit pour recevoir les tableaux que le manque d'espace a contraint de consigner dans le grand escalier, soit pour les gouaches, aquarelles, dessins et gravures que possèdent nos col-

lections, et qui offrent des matériaux précieux et même indispensables pour les études des artistes. Heureusement, Messieurs, que lorsque l'on a pu voir de près tous les obstacles contre lesquels l'administration a eu à lutter pendant près de quatre années, avant d'arriver à un si heureux dénouement; quand a vu ce que le bon vouloir, lorsqu'il est éclairé, a de force en lui pour bien faire, alors que les obstacles qu'il faut vaincre ne sont pas dans des volontés rebelles; quand enfin l'on considère qu'au contraire, notre administration municipale a cet avantage de ne rencontrer dans celle qui est au-dessus d'elle que les plus vives sympathies pour tout ce qui peut, à quelque titre que ce soit, être un bienfait pour la cité; on peut avoir foi dans l'avenir de nos Musées.

Tous ces efforts, Messieurs, dirigés ainsi vers un but commun : la diffusion de l'amour des beaux-arts et leurs progrès, ont été en quelque sorte complétés par une mesure généreuse qui sur l'initiative de l'honorable M. Vallon, notre excellent préfet, prenant un caractère de fixité et se régularisant dans son application, ne peut avoir qu'une heureuse influence sur les études locales. Dans sa session de 1854, le Conseil général a porté à quatre le nombre des bourses ou pensions pour les jeunes peintres ou sculpteurs qui sont jugés dignes d'aller poursuivre à Paris leur éducation artistique. A la fin de l'année dernière, une commission a été instituée par M. le Préfet pour juger des droits des concurrents à une de ces pensions, qui était vacante, et nous sommes heureux de constater ici que la supériorité incontestable de deux élèves de notre Ecole municipale a frappé tous les yeux

et a même déterminé plusieurs autres prétendants à déserter le concours. Mais entre ces deux concurrents, si le choix pouvait ne pas offrir de sérieuses difficultés quand on ne considérait que la valeur réelle des compositions et la capacité acquise, toutefois, même pour ceux des juges qui pensaient ainsi, il eut été pénible que les deux concurrents ne profitassent pas des mêmes avantages, lorsque pour eux la question d'avenir était si délicate à trancher. Alors, Messieurs, nous ne pouvons proclamer trop haut ce que firent deux amis des arts, deux de nos honorables compatriotes : de leur munificence privée, ils offrirent à M. le Préfet de faire pendant un certain nombre d'années, les fonds d'une cinquième bourse, et c'est ainsi que notre département peut compter dans les ateliers de Paris cinq jeunes gens qui en ce moment s'efforcent de créer des successeurs aux grands artistes modernes dont s'énorgueillit notre ville. A la vérité cette année l'une des bourses du Conseil général se trouvera vacante, mais comme il y aura lieu à y pourvoir, nous compterons ainsi pendant quelques années encore le même nombre d'élèves à Paris.

MM. Brunclair et Hublin, ces deux lauréats que vous aviez distingués lors de la distribution des prix de l'an dernier, furent aussi les heureux titulaires des bourses nouvelles, et voilà bientôt sept mois qu'ils étudient ensemble dans l'atelier de M. Picot. Ils ont dû, pour satisfaire à une sage prévision de M. le Préfet, envoyer des échantillons de leurs travaux ; la commission a pu les examiner, et n'a eu qu'à applaudir à leurs efforts. Elle a particulièrement remarqué

les nombreuses figures académiques à l'estompe et d'après nature, présentées par M. Brunclair, ainsi que ses études d'après les statues antiques. Elle a retrouvé plus développées toutes les excellentes qualités qu'elle avait déjà cru devoir signaler dans cet élève : une étude de plus en plus approfondie de la forme anatomique; une rare intelligence de la distribution de la lumière et de ses effets, qui fait augurer dans le peintre à venir une entente particulière et peu commune de la science du clair-obscur, un sentiment prononcé de l'expression morale dans toutes ses nuances et une disposition précieuse tout en conservant à chaque figure un cachet d'individualité, à la spiritualiser et à lui imprimer surtout une distinction générale qui en tendant à idaliser la forme, ne nuit cependant en aucune façon à une représentation, la plus exacte possible, de la réalité telle que la donne la nature. Evidemment M. Brunclair, par cette étude patiente et sérieuse, se montrera fidèle aux promesses d'avenir que nous nous plaisions à constater dans ses travaux de concours, et ne déviera de la ligne que lui ont tracée à son entrée dans la carrière les excellents conseils de M. Dauban, et qui resteront toujours pour lui le meilleur guide pour qu'il continue d'y marcher d'un pas aussi égal et aussi assuré.

En présence de cette sollicitude qui entoure au milieu de nous l'enseignement des beaux-arts, la commission à laquelle l'administration a daigné confier le soin d'apprécier les production des élèves, n'a pu manquer de se pénétrer de l'importance de la mission qui lui était confiée. Elle a pensé qu'il ne lui suf-

firait pas, lorsque des vues d'avenir étaient ainsi ouvertes devant eux, de juger leurs travaux d'après leur stricte valeur, relative ou réelle, mais qu'elle devait encore tenir compte dans les encouragements à décerner, bien que toutefois à un moindre degré, de la partie en quelque sorte intime de l'œuvre, de celle qui révèle à la fois le travail de l'intelligence, la direction et la portée de la pensée, appréciation d'autant plus délicate qu'elle pourrait plus facilement prêter à l'arbitraire ou à l'erreur, et qu'avant tout nous ne voulions être que justes. C'est donc après avoir ainsi compris notre tâche que nous avons examiné les travaux des élèves, et que nous avons cru pouvoir appeler votre attentoin sur ceux qui nous ont paru les plus méritants.

Mais avant que leurs noms soient proclamés, la commission, Messieurs, a senti le besoin d'exprimer ici combien elle a été satisfaite de constater que l'enseignement s'était maintenu à ce niveau élevé qu'elle avait précédemment signalé, et même qu'il s'était élargi encore, sur la demande du directeur, par la création d'une division spéciale d'architecture proprement dite. Cette division, qui comprend une des applications les plus utiles et les plus usuelles du dessin aux choses de la vie réelle, a été placée sous la surveillance accessoire d'un architecte de notre ville, M. Bibard, qui a puisé sous les meilleurs maîtres de Paris la théorie de son art, a mûri son goût par l'expérience et la pratique, et dont maintes fois on a pu, en diverses circonstances, apprécier le remarquable talent dans le dessin au lavis. Les ouvrages exposés par MM. Dubois, Rochepeau, Harion et Ro-

sat, prouveront mieux que nos paroles ce que l'on doit attendre de cet enseignement complémentaire.

La tâche que s'est imposée le rapporteur de la commission, Messieurs, ne serait pas remplie, si nous ne prononcions ici quelques noms et n'indiquions les motifs qui les ont fait distinguer.

M. Palix a d'abord paru aux yeux de la commission devoir être placé dans une situation exceptionnelle, à raison de la durée et du dégré qu'ont atteints ses études; aussi au lieu de le faire concourir avec ses condisciples, elle s'est crû obligée, pour être équitable envers eux comme envers lui-même, de lui décerner un prix *extra* qu'elle a dû nommer *prix de supériorité*. M. Palix en effet a mis la main à tout et grâce à la bonne direction de ses études, à tout et toujours avec bonheur. L'ornement d'après la bosse, la tête et l'académie d'après la bosse et d'après nature, la peinture à l'huile sur nature, la statuaire dont il a exposé trois bustes remarquables par la vérité de l'expression, le naturel, la pureté des lignes et la finesse du modelé, sont là pour justifier ce que nous disons. Son Christ à l'huile, entièrement peint d'après nature, ouvrage le pourrait-on croire de vingt jours! paraît certainement sous le rapport d'une étude consciencieuse des détails anatomiques, de l'ingénieuse répartition de la lumière, de la couleur vraie, de la fermeté et de la facilité du pinceau, bien plutôt l'œuvre d'un artiste consommé que celui d'un élève même heureusement doué.

Il est en outre un autre jeune homme qui par diverses raisons n'a pas dû prendre part au concours, mais sur les travaux duquel la commission n'en a pas moins porté son attention. M. Launay-Pieau, dont

le passage à travers les diverses classes du Lycée a été chaque année marqué par de brillants succès, a dû suivre une vocation qui l'appelle à l'école Polytechnique, et aura à répondre ainsi aux exigences d'un programme qui veut que le candidat dessine en une heure une figure académique. Des études plus sérieuses avaient absorbé tous ses instants, il avait donc, quant au dessin, une éducation nouvelle à faire, et ne pouvait disposer que de quelques heures pendant quelques semaines. Or il a pris le sage parti de venir s'asseoir parmi les élèves de notre école, et grâce à cette méthode qui s'appuie surtout et d'abord sur les facultés de la pensée, l'analyse, la comparaison et le jugement si développés par d'autres études chez cet élève improvisé, vous pouvez, d'après les travaux qu'il a exposés à côté des autres, juger qu'il sera en mesure de se présenter avec un avantage marqué devant les examinateurs.

Nous regrettons, Messieurs, d'avoir été contraints de garder si longtemps la parole, mais nous avions beaucoup à dire et trop peu de temps pour élaguer suffisamment parmi la multitude de choses qui se présentaient en même temps à notre esprit; ce sera notre excuse, et nous laisserons enfin à M. Dauban le soin de proclamer les noms des lauréats dont il a avec tant d'habileté dirigé les premiers pas dans cette carrière des beaux-arts que lui-même parcourt aux légitimes applaudissements des nombreux admirateurs de son beau talent.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Séance du 18 août 1854.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet précédent, est lu et adopté avec une rectification proposée par M. le docteur Hunault.

Indication est donnée des publications adressées récemment à la Société.

Le Président prend ensuite la parole et fait connaître ce qui a été décidé pour les inscriptions historiques du monument du roi René. Le travail de la commission de la Société a été adopté sans modifications. Quant au mode de construction et d'ornementation du piédestal, plusieurs projets ont été élaborés et présentés simultanément par M. Dainville, et l'un

d'eux a eu l'assentiment de la commission préfectorale. L'exécution ne doit pas s'en faire attendre et l'habile architecte notre confrère, a l'espoir que la pose de la statue pourra se faire à une époque très rapprochée de la Saint-Martin prochaine. Ce monument, qui doit s'élever sur plusieurs rangées de marches circulaires de granit gris de Bécon, sera formé de deux cubes d'inégal diamètre, dont l'inférieur portera des niches pour les douze statuettes de bronze, accessoires de la figure principale, et dont le supérieur plus étroit et constituant le véritable piédestal, recevra sur chaque face des inscriptions gravées et dorées. Dans ces deux parties le monument est construit en calcaire du Poitou, dont la dureté et le grain fin et serré permettent des ornements délicats et une grande pureté de lignes, en même temps que par sa couleur jaunâtre et le poli dont elle est susceptible, cette pierre ajoutera beaucoup à l'effet du bronze des statues, dont la surface d'un vert sombre et mat prendra plus de valeur par le contraste.

Le monument sera d'ailleurs réédifié à l'endroit où il avait été d'abord placé et au choix duquel la Société avait concouru par l'intermédiaire de son Secrétaire-général, c'est-à-dire au centre de la place de l'Académie, dans l'axe du boulevard, en face donc de cet antique château-fort qui fut l'une des créations et des résidences favorites du bon Roi, et au contact duquel s'expliquent et se justifient mieux qu'en tout autre lieu le costume et les armes dont le statuaire a fait choix pour caractériser dans la personne du prince adolescent, cette période trop oubliée ou méconnue d'une existence qui, commencée avec éclat au milieu

des luttes guerrières, vint trop tôt, désabusée de toutes les ambitions, se reposer silencieusement dans le calme d'une sereine philosophie, en ne lui demandant que les innocentes jouissances de l'esprit et celles du culte des beaux-arts.

La silhouette pittoresque de la statue se découpera du reste de la façon la plus heureuse et la plus ravissante sur l'azur du ciel, à quelque point de vue que veuille se placer le spectateur sur la ligne des boulevards. Convenance historique, convenance artistique se réunissent ainsi pour consacrer le choix de cet emplacement. Ainsi mise à son véritable point de vue, l'œuvre de David se révèlera avec des qualités qu'à peine on pouvait soupçonner lorsqu'elle n'apparaissait pas au dégré précis d'élévation et de perspective pour léquel elle avait été conçue et exécutée. Déjà, lors de sa pose provisoire, l'on avait pu reconnaître avec quel bonheur l'artiste a su se rendre maître et obtenir un effet neuf et original, de la difficulté immense que présentait la donnée à lui imposée, de conserver à cette figure imberbe son caractère juvenile, tout en la revêtant de ce costume de guerre féodal qui, dans les souvenirs, ne s'allie guère qu'avec les formes rudes et accentuées de l'âge mûr. Heureuse est-elle la Société qui compte un tel membre dans son sein et qui peut joindre à ce nom célèbre, dans un même témoignage de gratitude pour notre cité, celui d'un autre de ses membres, M. le comte Th. de Quatrebarbes, le généreux et spirituel éditeur des œuvres de René, réunis ainsi pour doter la ville du premier monument public qui y soit élevé aux grands souvenirs historiques de la province.

M. Godard prend la parole au nom de la Commission chargée à l'une des séances précédentes, de l'examen du premier volume de l'ouvrage sur les Cénomans, publié par M. l'abbé Voisin, du Mans, dont il a été fait hommage par l'auteur à la Société. L'auteur a puisé abondamment à des sources ailleurs inconnues, les *Gesta episcoporum* de la province du Maine, recueil énorme qui contient de précieux matériaux sur les événements contemporains ou voisins de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules. A l'intérêt d'une savante et intelligente mise en œuvre, se joint donc celui qui naît de la nature exceptionnelle des documents compulsés.

M. Godard termine son rapport en appelant l'attention sur la lettre d'envoi de M. l'abbé Voisin, dont il fut dans le temps donné lecture à la Société, et se borne à citer quelques-uns des passages les plus importants relatifs aux stations romaines de l'Anjou, aperçus auxquels l'auteur s'est trouvé conduit par ses recherches sur les établissements analogues du Maine.

La Commission a jugé utile l'impression de cette lettre, et est d'ailleurs unanime pour exprimer le vœu que M. Voisin appartienne, comme correspondant, à notre Société, ainsi qu'il en manifeste le désir.

Ces deux propositions sont soumises successivement au scrutin, et M. le Président déclare que la Société décerne à M. Voisin le titre de correspondant et ordonne l'impression de sa lettre.

Le rapporteur de la commission chargée de vérifier les titres de MM. Jorelles et Davoust, présentés comme correspondants, se prononce pour leur ad-

mission. Le scrutin a lieu, et le Président proclame ces deux Messieurs membres correspondants.

M. Adolphe Lachèse expose que le besoin se faisant plus que jamais sentir d'un traité pratique d'agriculture d'un prix assez peu élevé pour rester accessible aux plus humbles cultivateurs, traité où se trouveraient condensés les préceptes et les procédés agricoles justifiés par l'expérience, il s'est décidé à en éditer un sous le titre d'*Almanach du cultivateur angevin*. Il pense que ce serait une garantie de succès pour une publication de cette nature, que de paraître sous le patronage de la Société impériale d'agriculture d'Angers.

Cette communication est accueillie avec une vive sympathie, et la Société, s'associant pleinement à l'esprit dans lequel l'honorable membre entreprend cette œuvre de progrès, sera heureuse d'y coopérer de ses vœux et de son patronage.

Le Secrétaire-général rend compte à la Société, en vertu de la mission qu'il a reçue du Comice horticole, du projet qu'a le comice d'organiser une exposition au cours de 1855. Il rappelle que le Comice n'a fait, en s'occupant de ce projet, que de se conformer à ce qui avait été arrêté par la Société-mère dans sa séance du 15 novembre 1853 où, sur la proposition du Secrétaire-général, elle avait ordonné que la question sur la possibilité et l'opportunité d'expositions florales bisannuelles serait présentée au Comice par MM. Pavie et Hunault, délégués à cet effet. Le Comice, qui se trouvait ainsi fondé à s'occuper de cette question, a reconnu que pour maintenir notre horticulture au rang qu'elle occupe, et la provoquer à diriger ses essais

vers cette partie qu'elle a pu jusqu'ici négliger, mais qu'il ne lui est plus permis de déserter sans péril en présence des efforts tentés de tous côtés autour de nous, il serait éminemment utile d'organiser une exposition en 1855; mais avant de passer outre, et après s'être assuré du bon vouloir des horticulteurs, le Comice a cru devoir faire part de ses vues à la Société-mère, et connaître dans quelle limite il pouvait espérer sa coopération financière.

L'assemblée s'associe pleinement au vœu formulé par le Comice. Quant à la part que peut prendre la Société dans la dépense, le Président fait remarquer la pénurie des ressources, amoindries encore par le reliquat des charges résultant de l'exposition de 1853, et fait observer que le vote de tout crédit qui atteint 100 fr., exige une convocation extraordinaire.

La Société, considérant que cette séance est la dernière avant les vacances, et qu'une convocation spéciale emporterait ainsi un délai de plusieurs mois, mais désirant, autant qu'il le lui est permis, s'associer au projet du Comice, vote, sur la proposition du bureau, une subvention de 99 fr.

Le Président rappelle que sur l'invitation de M. Vallon, préfet de Maine et Loire, il a été fait, dans le Jardin fruitier, par M. Lourdereau, de Nantes, l'expérience d'un procédé dont il se disait l'inventeur, et qu'il préconisait comme devant préserver et guérir la maladie de la vigne. Le moyen consistait à enfouir une certaine quantité de mâchefer au pied des souches, dans le but d'affaiblir la production de la sève et de les soustraire à un excès d'humidité qui, d'après l'expérimentateur, provoquerait le développement de

l'*Oïdium*. Comme on le voit, c'était un remède prophylactique contre une prétendue pléthore humide, à laquelle d'autres cultivateurs prétendaient donner une issue immédiate par des émissions locales d'une sève viciée, obtenue soit par la section des racines, soit par des entailles au tronc ou aux grosses branches, soit seulement, comme le proposait un membre du Comice, M. Drouard, de Chalonnes, par une taille plus courte, opérée tardivement au moment de l'ascension de la sève. Le Président annonce que le procédé de M. Lourdereau n'a eu, au reste, aucun résultat appréciable sur les ceps qui ont été mis en expérience.

L'ordre du jour indiquait encore un rapport de M. E. Lachèse sur l'impression de deux Mémoires de M. Matty de la Tour, mais deux motifs l'ont engagé à différer son rapport : la commission n'a pu suffisamment s'assurer du chiffre probable de la dépense qu'entraînerait cette impression, et l'assemblée ne serait pas en nombre suffisant pour prendre une détermination qui pourrait pour longtemps engager le budget. Le rapport est donc renvoyé à la séance de rentrée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 15 décembre 1854.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance d'août, la Société ne s'étant pas as-

semblée pendant le mois de novembre. Il est adopté.

L'archiviste fait ensuite connaître les ouvrages et les publications périodiques qui ont été reçus depuis la dernière réunion. Dans ce nombre on remarque l'Almanach agricole de Maine et Loire, 1re année, dont MM. Cosnier et Lachèse ont fait hommage à la Société. Le Président adresse des remerciements à ces Messieurs, ainsi que des félicitations sur la réalisation d'une idée qui en se perfectionnant et en se développant, peut avoir la plus heureuse influence sur l'avenir de l'agriculture angevine. Pour un prix des plus modiques, on a pu ainsi substituer un livret contenant d'utiles enseignements à d'autres publications, dont le moindre défaut est souvent de ne rien offrir au cultivateur qui puisse le guider sûrement dans ses travaux; c'est une nouvelle et heureuse tentative pour l'engager à remplacer, par des procédés justifiés par la science et avoués par la raison, des pratiques routinières qui, bonnes à l'origine peut-être parce qu'elles pouvaient alors avoir une raison d'être,. doivent disparaître sans retour devant les exigences nouvelles et pressantes d'une consommation qui tend sans cesse à s'accroître.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Vibert, qui prie la Société d'agréer sa démission.

Bien que depuis longtemps M. Vibert ne prît plus une part active aux travaux de la Société, elle n'en regrettera pas moins vivement la résolution qu'il a prise. Elle ne peut oublier que ce fut M. Vibert qui dota en quelque sorte la France de la culture des rosiers de collections, et qui le premier s'occupa avec un succès toujours croissant à en multiplier indéfini-

ment les variétés, originairement si peu nombreuses. Ce fut à la porte même de notre ville que M. Vibert vint transporter ses brillantes et inépuisables pépinières et ses semis innombrables qui, conduits avec une rare intelligence et poursuivis avec une persévérance sans égale, ont doté l'horticulture de tant de races nouvelles. M. Vibert, qui avait contribué si efficacement à augmenter l'importance et le renom des cultures angevines, s'était sous tous les rapports concilié les sympathies de ses collègues.

M. le Président communique une lettre de M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef à Rennes, qui se montre toujours très désireux de voir la Société admettre dans le Recueil de ses mémoires, les deux volumes manuscrits qu'il lui a adressés sur les villes et voies romaines de l'Anjou et de la station Robrica.

M. le Rapporteur de la commission se trouve ainsi naturellement mis en demeure de faire connaître l'opinion à laquelle elle a cru devoir s'arrêter. M. le Rapporteur déclare qu'elle a été unanime pour ne pas proposer l'impression. Ces ouvrages sont très volumineux et sortent des proportions habituelles des publications de la Société. Ils entraîneraient des dépenses considérables, nullement proportionnées aux fonds dont la Société peut disposer, et peut-être aussi à leur dégré d'importance au point de vue de la science locale.

Quant aux moyens de faire face aux frais d'impression, M. de Matty indique dans sa lettre la possibilité de l'obtention d'un secours spécial de la part sans doute du Ministre de l'instruction publique, ou du Conseil général de Maine et Loire, mais indépendamment de ce qu'aurait de précaire une pareille ressource

pour obvier au déficit auquel serait exposé le budget de la Société, le Président croit devoir faire observer que l'intérêt que comportent les travaux de M. de Matty ne paraît pas être tel, qu'il dût motiver et justifier une démarche extraordinaire de la part de la Société, à l'effet de réclamer une subvention particulière pour cette impression.

M. le docteur Hunault, demande a présenter quelques observations. Certes les hypothèses adoptées par M. de Matty, paraissent choquer les idées admises jusqu'ici par les antiquaires et les historiens de l'Anjou, mais ne serait-ce pas un motif pour que par cela même qu'elles ouvrent un nouveau champ à la discussion et peuvent provoquer des investigations dirigées dans un but tout critique, qu'il y aurait intérêt pour que la vérité vint à se dégager de ces nouveaux éléments, à bien constater dans leur intégralité la nature, le caractère des hypothèses présentées par M. de Matty. M. Hunault conçoit du reste que l'on veuille décider *a priori* la question des voies et moyens, mais il regrette que la commission, préoccupée de cette nécessité, ait négligé d'établir d'une manière précise, ce qui eut été facile, le véritable chiffre de la dépense, Quant à lui, quelque dût-être ce chiffre, il pense qu'à l'aide d'annuités on y pourrait faire face. Enfin, si la Société adopte l'avis de la commission et se refuse à engager l'avenir du budget de la compagnie, il voudrait au moins que ce motif tout financier fût le seul mis en avant pour justifier le refus de l'impression.

Le Président, à cet égard, fait observer que l'impression étant soumise à un vote secret et non motivé, son rejet ne peut rien impliquer quant aux motifs qui

peuvent y avoir donné lieu. C'est sous le bénéfice de cette observation qu'il est procédé au scrutin. L'impression n'est pas ordonnée.

L'assemblée consultée sur la question de savoir si le rapport de la commission sera imprimé, rapport qui contient une analyse succincte des travaux de M. de Matty, vote cette impression.

M. Godard donne lecture de notes sur un serment prêté par Jacques d'Armagnac, sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, en 1470.

La Société en ordonne l'impression.

Le même membre annonce à la Société que par suite de la construction d'une maison sur la place de l'Académie, à l'angle nord-ouest de la rue Toussaint, cette maison devant s'appuyer contre l'angle sud du mur d'enceinte de la cité, toute cette portion si curieuse du mur antique construite en petit appareil avec cordon de briques et se rattachant à la petite tour carrée également gallo-romaine, sera entièrement cachée sous les constructions projetée et perdues ainsi pour les études archéologiques. Il insiste pour que la Société intervienne et sollicite de l'autorité qui a donné cet alignement, qu'il ne soit adossé aucun édifice contre cette partie du mur antique qui puisse en dérober la vue, et qu'il reste au-devant un espace libre suffisant, dût-on le clore avec des claires-voies, et en conserver l'usage au propriétaire concessionnaire.

La Société, s'associant aux craintes et à la sollicitude du président de sa Commission archéologique, décide qu'une commission *ad hoc*, composée de son Président, de son Secrétaire-général et du Président

de la Commission archéologique, fera les démarches nécessaires près des autorités compétentes.

M. Beraud soumet à la Société une lettre par lui adressée à M. le Préfet de Maine et Loire, le 17 septembre dernier, à l'occasion d'un projet de canalisation de la Maine et de l'Authion qui fut présenté au Conseil général lors de sa dernière session, par M. Houyau, ingénieur civil. La lettre de M. Beraud avait principalement pour objet d'éclairer la question, en ce qui concerne la canalisation de la Maine, à laquelle le Mémoire de M. Houyau avait rattaché celle d'une prolongation du canal de l'Authion. Il s'attache à faire ressortir les dangers qu'il y aurait à rendre solidaire l'exécution des deux opérations qui découlent d'intérêts entièrement distincts; il insiste sur la nécessité de reculer la jonction de la Maine à la Loire, bien au delà du point indiqué par M. Houyau, de manière à garantir complètement les terres des vallées de Maine, Sarthe et Loir des inondation dévastatrices et miasmatiques qui ont lieu périodiquement d'avril à novembre, et il signale la nécessité reconnue dès 1847 par M. l'ingénieur Fourier, d'établir une écluse à sas aux environs de la Roche-aux-Moines, pour maintenir dans les sécheresses un étiage convenable en Maine. Il s'occupe enfin des voies et moyens et signale d'une part une contribution volontaire des propriétés ainsi exondées, qui doubleront au moins de valeur dans une immense étendue, et d'autre part, une augmentation légitime d'impôt foncier, comme devant couvrir, soit en capital, soit en intérêts, la plus grande partie de la dépense, d'où résulterait que, pour l'Etat, ces travaux d'asséchement pourraient de-

venir une opération financière avantageuse. Il termine sa lettre en revendiquant, tant en son nom qu'en celui de la Société devant laquelle dès 1847 dans une séance extraordinaire il eut occasion de developper ces mêmes idées qui obtinrent alors toutes ses sympathies, l'initiative de l'idée-mère de la canalisation de la Maine, à laquelle se rattachait alors un projet de tracé du chemin de fer dans le lit de la Loire et les îles et alluvions de la rive droite, d'Empiré à Chalonnes, projet par lui alors soumis à MM. les ingénieurs du chemin de fer du département ainsi qu'à M. Fourier, ingénieur en chef.

Le Secrétaire-général fait suivre cette lecture de celle de la lettre reçue par lui en réponse de la part de M. Vallon, préfet de Maine et Loire, dans laquelle ce magistrat se félicite de voir que sa sollicitude pour un projet si plein d'avenir, a été dès longtemps partagé par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La Société déclare donner son approbation à la lettre de son Secrétaire-général, et ordonne à l'unanimité son impression, ainsi que celle de la lettre, si flatteuse pour la Société, de M. le Préfet de Maine et Loire.

M. le docteur Hunault rappelle à l'assemblée qu'une commission a été instituée dès l'été dernier, pour stimuler, en vue de l'exposition universelle, le zèle des agriculteurs, et rassembler des spécimens de leurs principaux produits. Il ignore quelle a été la portée d'action de cette commission. Quant à lui, il s'est efforcé de recueillir une nombreuse série d'échantillons des diverses céréales cultivées en Anjou, et bien

que l'année ait été peu favorable, sa collection, par le nombre des variétés et la qualité des produits, n'en est pas moins fort intéressante. Il demande si la Société ne devrait pas la présenter à l'exposition.

Le Président répond que la commission nommée par la Société dut renoncer à agir, du moment où furent créées par l'autorité préfectorale, d'après les ordres du ministre, des commissions d'arrondissement qui devaient poursuivre dans un but identique, et dont se sont trouvés faire partie presque tous les membres qui composaient la commission de la Société. Qu'au reste, le nombre de mètres carrés assignés au département dans le local de l'Exposition se trouvait absorbé, et que l'on ne pouvait espérer de faire admettre la collection de M. Hunault, quelqu'en fût le mérite. Il est à regretter sans doute que cet honorable membre n'eût pas fait plus tôt à la Société part des résultats qu'il avait ainsi obtenus ; la Société n'eut pas manqué de les prendre sous son patronage, mais désormais il est trop tard pour qu'elle puisse réclamer utilement.

Le Président annonce qu'il va être procédé à l'élection du bureau pour l'année 1855. A cet effet, chacun des membres présents dépose dans l'urne un bulletin séparé, contenant un nom. Les dépouillements successifs se font et donnent pour résultat :

Président,	MM. de Beauregard.
Vice-président,	Pavie père.
Secrétaire-général,	Beraud.
Secrétaire,	E. Lachèse.
Archiviste,	E. Dainville.
Trésorier,	Lèbe-Gigun.

Le Président, en proclamant ces noms, déclare le bureau constitué.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 16 janvier 1855.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président*.
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une modification provoquée par M. le docteur Hunault.

Le Secrétaire fait connaître les publications reçues par la Société de ses correspondants.

Le Président prend la parole pour remercier la Société qui a bien voulu le maintenir à la tête du bureau. Il rend compte des divers travaux accomplis au sein de la Société pendant l'année qui vient de finir. Ce compte-rendu prendra place dans le Recueil des mémoires de l'année.

M. Pavie père, récemment élu vice-président, écrit pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la présente réunion, et en attendant le moment où il pourra le faire de vive voix, il prie ses collègues d'accueillir l'expression de sa gratitude pour le témoignage de sympathique affection qui lui est donné en l'appelant à faire partie du bureau.

M. Sorin, inspecteur de l'Académie, membre démissionnaire, demande à rentrer dans la Société comme titulaire.

L'assemblée manifeste toute sa satisfaction de voir revenir dans son sein un confrère dont elle n'avait pu oublier l'absence, et il est décidé qu'il reprendra, sans être soumis à une nouvelle élection, le titre et les droits de membre titulaire.

M. Guérin, professeur de rhétorique au Lycée d'Angers, membre-adjoint de la Commission archéologique, est présenté en qualité de membre titulaire. L'évidence des titres de M. Guérin, qui d'ailleurs est connu personnellement sous les rapports les plus favorables de plusieurs des membres présents, rendrait inutile et illusoire un examen spécial et préalable de sa candidature. L'assemblée décide donc qu'il sera passé outre au scrutin. Cette formalité est immédiatement remplie et M. Guérin est proclamé membre titulaire.

L'ordre du jour annonçait une lecture de M. Godard-Faultrier et une communication de M. Hunault. Ces deux honorables membres ont fait annoncer qu'ils ne pourraient assister à la séance.

Le Président annonce à l'assemblée que M. le docteur Lemercier, ancien élève de M. le docteur Auzoux, a demandé l'autorisation de donner dans la salle de nos séances, et sous le patronage de la Société, des cours d'anatomie humaine et comparée à l'aide des modèles de son maître. L'assemblée s'empresse d'accorder son autorisation. M. le docteur Lemercier, qui est présent, expose et démontre successivement un grand nombre de pièces anatomiques. Cette exhibition, intéressante à la fois par la perfection d'exécution des

modèles, le grossissement et l'exactitude des détails, ainsi que par les explications lucides et savantes du professeur, absorbe le reste de la soirée et contraint de reporter à la séance prochaine les autres objets compris dans l'ordre du jour.

En conséquence, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 23 février.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Le procès-verbal de la séance de janvier est adopté.

Lorsque le dépouillement de la correspondance est terminé, M. Pavie père prend la parole, et dans un discours remarquable par l'expression du sentiment qui l'a dicté et par l'élégance du style, remercie chaleureusement ses collègues du nouveau témoignage d'affection et d'estime qu'ils ont bien voulu lui donner en l'appelant à la vice-présidence. Il saisit cette occasion pour rappeler que d'autres sociétés savantes ont puissamment stimulé en même temps qu'honoré les études locales par des distributions périodiques de prix et de médailles; la nôtre est déjà entrée, et l'une des premières dans cette voie, pour l'encouragement des *beaux-arts*, de l'*horticulture* et de la *sériculture*. Pourquoi n'essaierait-elle pas d'étendre encore la sphère

de son action et de son influence, et ne chercherait-elle pas aussi à rendre témoignage de sa sollicitude envers les sciences et la littérature? Est-ce que l'Anjou moderne n'a pas ses savants, ses historiens, ses orateurs, ses littérateurs, ses poètes? Et ne sont-ils pas placés en telle estime que la lice qui leur serait ouverte ne pourrait être par eux que brillamment parcourue? Est-ce qu'il ne rejaillirait pas sur la Société elle-même, qui aurait ouvert ce pacifique champ-clos et se serait constituée juge du camp, une partie de l'éclat que jetteraient ces tournois littéraires? M. Pavie croit donc devoir insister pour que la Société prenne l'initiative de semblables concours, et il offre d'y contribuer en faisant un fond de 100 fr. à décerner à la meilleure pièce de vers.

La Société vote l'impression de ce discours, et le Président remercie M. Pavie de son offre généreuse. Il est décidé qu'aussitôt que les finances de la Société paraîtront pouvoir le permettre, la proposition de M. Pavie sera étudiée de manière à être réalisée.

M. de Beauregard fait hommage d'une notice sur le drainage, publiée par M. de Beauregard, son frère, propriétaire dans le Loiret, qui a voulu constater dans cet écrit les résultats favorables obtenus de l'application qu'il a faite de ce procédé à des terres humides.

Le Président présente une série de Mémoires de la Société agricole d'Amiens, laquelle demande à échanger ses publications avec les nôtres. M. Pavie rendra compte de cet envoi.

M. Guérin lit une Notice sur la grotte de saint Jean l'Apocalypse, dans l'île de Pathmos. L'aspect imposant et parfois terrible de ces solitudes de la mer, y

est peint en traits fortement accentués. M. Guérin, l'un des membres les plus distingués de cette Ecole d'Athènes, qui s'est donné pour mission de reconstituer en quelque sorte par l'étude des monuments et des traditions, l'antiquité grecque dans ses différents âges, s'était confiné un mois entier dans le vieux couvent de Saint-Chrystobule, au voisinage de la grotte célèbre, et vécut ainsi tout ce temps, presque seul, face à face avec cette âpre nature, des souvenirs conservés par les traditions populaires et des enseignements qu'il puisait dans les livres anciens. Son style nerveux, pittoresque, sa diction pleine de sève et de vie, semble avoir emprunté une sorte de couleur locale au milieu dans lequel il vécut ainsi pendant de longues heures consacrées à la méditation solitaire, et à ces études rétrospectives poursuivies en quelque sorte, pas à pas sur le sol. On se sent puissamment entraîné à sa suite dans ces récits attachants à tant de titres, et l'on est porté à reconnaître que le caractère spécial et grandiose de cette nature désolée semble refléter, pour qui sait la voir et l'interroger, comme une harmonie lointaine de ces horizons étranges de l'avenir qui venaient apparaître comme par lambeaux et de loin en loin au génie prophétique de l'apôtre exilé, dix-huit mois durant, sur cet écueil inhospitalier. Cette Notice, dont une analyse incolore ne pourrait faire apprécier ni le charme ni la valeur, sera imprimée.

M. Beraud lit ensuite un Mémoire sur les causes qui s'opposent à l'extension de la culture du lin d'été dans les cantons de Segré et du Lion-d'Angers. Un rouissage défectueux, opéré sur le pré à l'air libre, est si-

gnalé comme la cause première de la qualité inférieure des filasses, de leur bas prix et du peu de bénéfice que les cultivateurs retirent d'une culture qui rencontre d'ailleurs, dans la nature du sol et les circonstances atmosphériques, les conditions les plus favorables. Il indique les moyens qui lui paraissent le plus propres pour remédier à ce fâcheux état de choses.

La Société, qui donne son approbation aux mesures proposées par M. Beraud, ordonne l'impression de son travail et sa distribution telle qu'il l'a demandée.

Le Président présente le projet de budget pour la présente année, tel qu'il est élaboré par la Commission. Il annonce que la Commission a approuvé les comptes de M. le Trésorier, qu'elle a reconnus avoir été tenus avec la scrupuleuse exactitude qui lui est habituelle.

PROJET DE BUDGET POUR 1855.

RECETTE.

En caisse	486 f.	69 c.
Cotisations	915	«
Allocation du Conseil général	500	«
— du même pour le cours de taille	300	»
Rente sur l'Etat	18	»
Cotisations du Comité archéologique	240	»
	2,459	69

DÉPENSES.

Chauffage	24	»
Eclairage	15	»
Bureau	20	»
Subvention à l'archéologie	200	»
Concierge-jardinier, entretien du jardin	375	»
Cours de taille	300	»
Reliure	70	»
Impressions	500	»
Abonnement à la Paléontologie, et supplément	60	»
Abonnement à Didron	20	»
— à Martin	35	»
— aux Arts somptuaires	50	»
— aux Annales des sciences naturelles	60	»
Arriéré d'impressions	658	30
— de l'exposition horticole	30	»
Imprévu	150	»
Total de la dépense	2,567	30
— la recette	2,459	69
Déficit	107	61

La Société, après discussion, adopte le budget tel qu'il est établi ci-dessus.

Le Président rend compte des démarches faites près de M. le Préfet de Maine et Loire, afin d'empêcher

que des constructions fussent élevées au-devant de la portion du mur gallo-romain située au nord de la place de l'Académie. Les observations présentées au nom de la Société ont été favorablement accueillies. Un espace suffisant sera laissé libre au-devant de cette partie du mur, et permettra de voir ces restes antiques, si intéressants pour constater l'âge de la cité. L'assemblée décide, sur la proposition du Secrétaire-général, que le bureau transmettra à M. le Préfet l'expression de la gratitude de la Société pour l'intérêt qu'il ne cesse de montrer pour la conservation des divers monuments historiques de l'Anjou.

M. Béclard donne communication de lettres-patentes de Charles IX, datées de 1562, et contenant des renseignements sur un impôt décrété par ce prince. Ce document, écrit sur parchemin, formait la couverture d'un vieux registre que le hasard a fait tomber aux mains de notre confrère, qui l'a déchiffré et en a pu reconnaître la valeur historique. Il sera imprimé dans le Recueil de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. Beraud.

Séance du 23 mars.

Présidence de M. de Beauregard, *président*.
Secrétaire rédacteur, M. Beraud, *secrét.-général*.

Le Secrétaire-général étant absent, la lecture du procès-verbal de la séance de février est remise à une prochaine réunion.

Le Président fait observer que des membres ont réclamé contre l'heure adoptée pour les séances mensuelles. Au lieu de six heures et demie, moment trop rapproché du dîner, on voudrait qu'on choisît sept heures. Il propose d'introduire ce changement dans les convocations. La Société donne son assentiment.

Le Président de la Société impériale d'horticulture de Paris, qui s'occupe d'organiser une exposition horticole nationale pendant la durée de l'exposition universelle, convie la Société impériale d'agriculture d'Angers, à nommer une commission pour l'y représenter et concourir à cette œuvre en provoquant et préparant l'expédition des produits dignes d'y figurer. La Société désigne MM. Millet, Boreau et Pavie père, pour faire partie de cette commission, à laquelle se réunira la commission précédemment nommée pour le même objet, par le Comice horticole, et dont font partie MM. Bernard de la Fosse, Audusson aîné et Hamon.

Le Président complète cette communication par la lecture d'un avis imprimé relatif aux produits horticoles qui pourront être admis à l'exposition projetée.

La Société décide que cet avis sera publié dans les journaux d'Angers, et qu'un registre sera ouvert chez le concierge du jardin fruitier, pour recevoir les noms des personnes qui se proposent d'exposer.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, exprimant le désir que deux cultivateurs veuillent bien se transporter dans son département pour y donner des indications nécessaires pour perfectionner la culture et l'apprêt du chanvre dans cette partie de la France. Le Président est chargé

de répondre à M. le Préfet et de faire les démarches nécessaires pour satisfaire au désir par lui exprimé.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'une note de M. Godard, déjà portée aux ordres du jour des mois précédents, mais qu'une indisposition l'a jusqu'ici empêché de pouvoir communiquer à la Société. Il s'agit encore d'un serment sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, dont M. Godard fait connaître la formule. Ce serment fut prêté par Jacques d'Armagnac.

M. Godard fait suivre cette communication de quelques paroles sur la mort toute récente de M. Goguet, de Candé, bien connu par sa rare instruction et son zèle pour l'archéologie. L'émotion de M. Godard devient communicative pour l'auditoire qui s'associe à ses regrets.

L'impression de la note sur le serment de Jacques d'Armagnac est ordonnée.

L'ordre du jour indiquait un article de M. Pavie, sur un portrait peint par Watteau. Mais notre honorable confrère croit devoir en différer la lecture. La Société qui se montre toujours si empressée à écouter M. Pavie, surtout lorsque les sujets par lui choisis peuvent se rattacher même indirectement à l'Anjou, ne peut que manifester ses regrets d'une détermination que du moins elle espère n'être pas irrévocable.

M. Guérin, pour combler la lacune qui vient ainsi de se faire si inopinément dans l'ordre du jour, offre de lire un chapitre sur l'île de Samos, autre que celui lu dernièrement devant la commission archéologique. Cette lecture est acceptée avec un empressement qui s'explique par tout ce que la Société savait devoir en attendre, et elle y retrouve en effet toutes les éminentes

qualités de style et de pensée qu'elle avait pu apprécier dans les autres ouvrages sortis de la plume de M. Guérin.

L'impression est votée.

L'ordre du jour indiquait encore une lecture par M. Port, mais c'était le résultat d'une erreur, Le travail de M. Port sur René Tardif, poète angevin au XII[e] siècle, était destiné à la *Revue de l'Anjou*. La Société n'a donc pu que manifester ses regrets de cette nouvelle déception.

L'ordre du jour se trouvant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 20 avril.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

Après que l'Archiviste a donné connaissance des publications que la Société a reçues de ses correspondants, le Président propose de nommer une commission qui serait chargée de rechercher un sujet pour le prix de poésie qu'a fondé M. Pavie, son vice-président, et qui doit être décerné dans l'année 1856.

MM. Pavie, Adville, Sorin, Guérin et Cosnier, sont élus membres de cette commission et sont invités à se mettre en mesure de donner leur opinion sur le choix d'un sujet, à la plus prochaine séance.

L'ordre du jour appelait une notice de M. Godard sur Mlle Blouin, fondatrice de l'institution des sourds-muets d'Angers, la première qui ait été créée en province et élève de l'abbé de l'Epée.

Mais M. Godard, toujours consciencieux dans ses recherches, annonce qu'espérant de nouveaux documents qui viennent de lui être promis, il ne peut considérer son travail comme terminé et se voit ainsi forcé d'en reporter la lecture à une autre séance.

Quelques membres parlent d'une plaque qu'ils ont remarquée sur la façade de la tour carrée de l'enceinte gallo-romaine qui se voit de la place de l'Académie, mais il est expliqué par M. Godard que cette prétendue plaque, qui a l'apparence d'une pierre de taille encastrée dans le mur, n'est qu'un enduit en mortier, fixé après coup contre le petit appareil du mur antique, à une époque qui ne peut être déterminée et qui, ne portant ni date, ni inscription, ni ornement quelconque, ne présente aucun intérêt pour l'archéologie.

M. Hunault présente des observations ayant pour but de déterminer la Société à envoyer régulièrement, au fur et à mesure de la maturité, les fruits de son jardin à l'exposition universelle.

Le Président répond que le bureau s'est déjà occupé de cet objet, d'accord avec le Comice, et que la Société aura à cet effet un délégué à Paris, M. Bernard de la Fosse, qui surveillera le placement des envois faits par la Société. Il a été écrit à cet effet aux personnes qui organisent cette partie de l'exposition, pour qu'il soit affecté un espace suffisant pour recevoir les fruits expédiés par la Société.

Le Président annonce que le Ministre de l'agricul-

ture vient de faire un envoi de graines de pin Laricio qui seront comme les années précédentes, déposées chez le concierge et distribuées aux propriétaires et agriculteurs qui en désireront.

Quelques membres demandent que M. le Président, en accusant réception de cet envoi, fasse observer au Ministre que chaque année ces graines parviennent beaucoup trop tard à la Société, pour être remises en temps utile aux personnes qui auraient pu les utiliser. Il faudrait que ces envois fussent faits ou au moins annoncés dès le mois de février.

M. Cosnier donne lecture d'une notice de M. l'abbé Chevallier, sur des peintures murales anciennes observées par lui dans trois églises de l'arrondissement de Baugé. Ces églises ont des voûtes en bois sur lesquelles sont peints à la détrempe divers sujets religieux et d'ornements. A Durtal, on remarque les armes d'Henri II et de Charles IX et des inscriptions en lettres gothiques. Ce sont surtout les peintures de l'église de Miré que M. Chevallier s'est attaché à décrire et qu'il considère comme les plus remarquables.

L'assemblée consultée ayant voté l'impression de cette notice, il serait superflu d'en donner ici l'analyse.

M. le Président présente au titre de correspondant M. Gustave de Lorière, amateur distingué de géologie et de paléontologie. Les titres de ce candidat étant généralement connus, il est procédé immédiatement au scrutin et M. le Président déclare que la Société l'admet au nombre de ses membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 10 mai.

Présidence de M. PAVIE, *vice-président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

M. de Beauregard ayant été convoqué en sa qualité de Président de la Société, pour la représenter à la cérémonie d'ouverture de l'Exposition universelle, fait agréer ses excuses par l'organe de M. le Vice-Président Pavie, lequel est, en conséquence, appelé à le remplacer dans la présidence de l'assemblée.

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Président rappelle en quelques mots ce qui a été fait pour assurer à la Société les moyens d'exposer les fruits de son jardin-modèle à l'Exposition universelle.

M. Guérin, rapporteur de la commission chargée de proposer un sujet pour le prix de poésie à décerner en 1856, dont M. L. Pavie a fait les fonds, présente son rapport. Le choix de la commission s'est fixé sur le *Château d'Angers*. Elle s'y est arrêtée, parce qu'elle y a vu un sujet éminemment angevin, offrant des données pittoresques et se rattachant à des souvenirs historiques nombreux et variés.

M. Lemarchand trouve que par cela même le sujet se trouve trop peu précisé et qu'il peut en résulter des hésitations et un certain embarras pour ceux qui voudront entrer en lice; ce défaut de précision pourra d'ailleurs entraîner les concurrents à suivre des routes tout opposées, selon qu'un penchant naturel les y conduira, et il deviendra alors d'autant plus délicat

et difficile de pouvoir établir une comparaison raisonnée et de prononcer sur le mérite de travaux qui, différant par le point de départ, devront par suite aussi différer sensiblement dans le mode d'exécution qui en sera la conséquence plus ou moins rigoureuse.

Une discussion s'engage sur l'opinion ainsi émise par M. Lemarchand. On ne paraît pas se préoccuper des dangers et des difficultés qu'il a signalés, et l'assemblée se rallie à la proposition de la Commission. Le sujet admis est donc le Château d'Angers, considéré en lui-même et dans ses rapports avec quelqu'un ou quelques-uns des grands événements de l'histoire d'Anjou, ce qui offrira un double champ à la poésie qui pourra se manifester par ses côtés didactiques et épiques, sans se sentir gênée dans ses inspirations par des limites trop étroites.

M. Lèbe-Gigun demande qu'il soit fixé un minimum de deux à trois cents vers pour les morceaux admis à concourir. Mais on fait observer encore à cet égard qu'une limitation quelconque pourrait avoir de graves inconvénients ; qu'il peut se rencontrer plus de mérite réel, plus de choses, plus de pensées dans un morceau restreint qu'en un autre qui affecte de plus larges développements ; que l'on doit laisser à la Commission le plus de latitude possible, pour qu'elle ne décerne le prix qu'à l'œuvre qui, par sa valeur, tant intrinsèque que relative, lui paraîtra la plus méritante, au lieu de circonscrire son choix par des conditions posées à l'avance.

Ces réflexions sont favorablement accueillies, et adoptées comme principes à suivre.

Quant à la fixation de la séance de distribution du prix, il est décidé qu'elle aura lieu au mois de juin 1856. Ce sera une séance publique.

M. Beraud lit une Notice sur les promenades publiques et leurs annexes, dont il serait superflu de donner ici l'analyse, puisque l'impression en a été votée.

On doit seulement mentionner que M. A. Leroy ayant pris la parole à cette occasion, a confirmé la plupart des faits avancés par M. Beraud, et ne s'est trouvé en dissidence avec lui que sur deux faits : 1° M. Beraud, en parlant du gaz, auquel on attribue une action délétère sur les arbres des promenades, avait fait observer que l'on pouvait douter qu'il ait produit tous les ravages qu'on lui attribue, si l'on remarque que bien avant son apparition, on avait signalé le dépérissement des ormes dans toutes les villes dont les promenades étaient devenues plus fréquentées et où la terre était susceptible d'un tassement qui la rendait en quelque sorte imperméable.

M. Leroy fait observer à cet égard, qu'en deux endroits des boulevards d'Angers, où des ormes ont péri, on a constaté, en fouillant le sol, qu'il existait une fuite de gaz qui avait infecté la terre. Ce serait donc une forte présomption de son action pernicieuse.

2° M. Beraud indiquait, comme moyen certain et éprouvé de revivifier les ormes qui ne pouvaient plus végéter dans un sol trop battu, et par conséquent trop sec, de pratiquer un arrosement, soit par des rigoles, soit par des drains.

M. Leroy allègue que dans notre climat les arbres ne souffrent jamais du défaut d'humidité, et que ce

serait prendre des précautions inutiles ; à quoi M. Beraud réplique, en faisant observer que par suite de l'établissement des ruisseaux qui reçoivent les eaux ménagères, le madacadamisage et la mise en pente des allées des boulevards, ceux-ci ne reçoivent plus que l'eau de pluie qui tombe perpendiculairement dans l'allée, et qui s'écoule sans pouvoir pénétrer le sol de telle sorte, que ces arbres ne sont plus alors dans des conditions normales où, comme le pense avec raison M. Leroy, ils pourraient en effet ne pas souffrir du manque d'humidité.

M. Guérin continue la lecture sur Ascalon par lui commencée à la séance de la Commission archéologique. Il s'attache à bien faire comprendre la situation de cette ville, le port le plus rapproché de Jérusalem, et ses divers aspects qui ont un caractère particulier, de quelque côté que l'on se place pour en saisir l'ensemble. Il décrit avec toute la précision d'un antiquaire la construction de la haute muraille qui en formait l'enceinte, en même temps que dans son style pittoresque, il initie ses auditeurs à toutes les sensations que ces solitudes de pierres composées d'édifices dévastés d'un autre âge excitent chez l'historien qui sait les interroger et leur demander le secret des événements dont ils furent les témoins.

Le vote sur l'impression est renvoyé après l'achèvement de la lecture de ces récits si pleins de choses et d'idées.

M. Godard-Faultrier lit sa Notice sur Mlle Blouin, fondatrice de l'école des sourds-muets d'Angers. La Société décide que le travail complet sur l'histoire de l'œuvre entreprise et conduite à bien par cette bien-

faitrice de l'humanité sera imprimé dans le Recueil de ses Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 4 juin.

Présidence de M. PAVIE père, *vice-président*.
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *Secrét.-général*.

M. le Président de Beauregard s'étant rendu à Paris pour répondre à l'invitation qu'il avait reçue d'assister à la cérémonie d'ouverture de l'Exposition universelle, pour y représenter la Commission départementale de l'Exposition et la Société d'Agriculture d'Angers, fait parvenir ses excuses, et est remplacé au bureau par M. Pavie père, vice-président.

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

Un incident s'élève à cette occasion. Jusqu'ici on s'est borné à donner connaissance des titres des ouvrages et des divers recueils offerts à la Société, énumération fastidieuse, qui ne met pas les auditeurs à portée de juger de l'intérêt, et le plus souvent même de la nature des ouvrages et mémoires qui viennent ainsi prendre place dans la bibliothèque de la Société.

Aussi l'usage avait-il prévalu dans ces derniers temps d'omettre même de donner connaissance de cette nomenclature aux séances. M. Hunault croit devoir réclamer contre cette innovation et sur les observations qu'il présente, et dont la justesse n'est méconnue par personne, la Société décide que désormais M. le Secrétaire particulier, d'après l'offre gracieuse qu'il veut bien en faire, après avoir préalablement à chaque séance opéré l'examen des ouvrages reçus par la Société, fera connaître les résultats de cette importante revue bibliographique, en appelant au besoin l'attention de la Société sur les parties qui lui paraîtront les plus dignes d'intérêt.

M. Godard, sur la proposition de M. le Président, veut bien se charger de l'examen spécial des Mémoires de l'Académie archéologique de Belgique qui sont reçus, pour la première fois, par la Société, et qui promettent, à raison des noms dont ils sont signés, de présenter des travaux importants.

Un traité sur la maladie de la vigne par M. Châtel, est également confié à M. Desvaux, qui veut bien se charger de l'examiner, et au besoin, de faire un rapport sur un sujet si plein d'actualité et qui, depuis longtemps, excite si vivement la sollicitude de la Société.

L'ordre du jour indiquait deux communications sur l'exposition horticole et la statistique des monuments anciens, par M. de Beauregard, que l'absence de cet honorable membre fait naturellement reporter à la prochaine séance.

M. Beraud donne lecture des deux premiers chapitres d'un voyage dans le Midi, sous le titre de :

Souvenirs pittoresques, scientifiques et artistiques d'une excursion dans le Midi de la France. Dans la première partie, après avoir retracé rapidement l'aspect général du pays que le voyageur traverse de Paris à Lyon, il s'arrête pour présenter des observations d'ensemble sur les races bovines françaises, et sur les rapports qui existent entre leur répartition et celle des grandes fractions des populations qui occupent le nord, le sud et le plateau montagneux central de la France.

Dans le second chapitre, spécialement consacré à la ville de Lyon, il esquisse à grands traits l'immense panorama de la ville et des pays qui l'entourent, donne des détails plus ou moins techniques sur ses principaux monuments et ses établissements scientifiques et artistiques, et en prend occasion de discuter diverses questions qui s'y rattachent et qui ont un intérêt plus ou moins général d'application.

M. le Président, après que cette lecture est achevée, exprime l'intention d'en mettre l'impression aux voix, mais M. Beraud désire qu'elle ne soit proposée qu'en même temps que celle de la section du voyage de Lyon à Marseille, qu'il lira à la prochaine séance, et qui complétera cette première partie de son voyage.

M. Godard donne communication d'un brevet de directeur d'une troupe de comédiens pour la ville d'Angers, octroyé par le duc d'Anjou au sieur Desmarets, le 17 août 1777. Cette troupe succédait à celle de la célèbre Montansier, qui, en quittant la direction d'Angers, alla fonder à Paris, au Palais-Royal, ce théâtre qui a porté son nom jusque dans les premières années de ce siècle. Des troupes Montansier et Desmarets sortirent des sujets qui prirent rang par-

mi les célébrités de la capitale, et en revanche, les premiers tragédiens et comédiens de Paris vinrent à diverses fois donner des représentations sur notre théâtre. Le parterre d'Angers, de la ville aux facultés, de cette capitale de province résidence habituelle d'une noblesse et d'une bourgeoisie nombreuse et opulente, avait dès lors une réputation de goût et d'intelligence qui rendait son suffrage précieux même pour les talents le plus haut placés.

Venir à Angers était cependant alors un véritable voyage, lorsque l'on comptait six longs jours par le coche, et que c'était déjà une amélioration bien grande lorsque la messagerie fondée par les Nanteuil effectuait ce trajet en trois journées de dix-huit heures, avec deux couchées, au Mans et à Chartres.

M. Hunault annonce qu'il possède des documents analogues, mais d'une date plus ancienne, qu'il se propose de communiquer à la Société.

L'impression de ce brevet est ordonnée.

M. le docteur Ouvrard poursuit la lecture de ses recherches sur la maison des Beauvau. Il s'occupe dans cette dernière partie de son travail, de rappeler les faits et gestes de tous les membres de cette famille, à partir de ce Torquatus, à qui Charles-le-Chauve, au XIe siècle, confia le gouvernement de l'Anjou. Pendant dix siècles on voit constamment cette race antique, si fortement enracinée dans notre sol, se distinguer dans les armées, l'épiscopat, la diplomatie, les grandes charges de la couronne, les lettres et les arts, soit par des actes de patriotisme et d'héroisme, soit par de grandes qualités et de grandes actions. Pendant dix siècles, il n'est pas un grand champ de bataille

où le sang généreux de cette race si véritablement noble et si vivace, n'ait coulé pour la France.

M. le docteur Ouvrard fait suivre ces souvenirs chronologiques d'une généalogie rapide de quelques autres familles fort anciennes de la ville de Beauvau: les Mouchet, les Vaulé, les Doublet. Mais ces dernières recherches ne présentant pas le même intérêt historique, le Président ne soumet au scrutin que l'impression de la partie première et principale du travail de M. Ouvrard, que la Société s'empresse de voter.

M. Guérin continue ses intéressantes lectures sur la Judée, et nous transporte d'Ascalon sur le Carmel, dont il dépeint les divers aspects, la nature physique et la végétation, et où il retrouve successivement les lieux où s'accomplirent tant d'événements dont l'histoire chrétienne ou profane a conservé le souvenir. Il retrace les vicissitudes, la splendeur, la ruine et la réédification du couvent célèbre qui porte ce nom et qui s'élève sur l'emplacement même occupé par la grotte d'Elie. Ce sont toujours la même grâce dans le style, le même talent pittoresque dans les descriptions, la même abondance d'érudition, la même élévation de pensées qui ont rendu les lectures précédentes de M. Guérin si attachantes. Aussi, sur la proposition qui en est faite par M. le Président comme organe du bureau, l'assemblée s'empresse-t-elle de voter l'impression de ce fragment remarquable des études de M. Guérin sur l'Orient ancien et moderne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

Séance du 13 juillet

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BERAUD, *secrét.-général.*

La séance s'ouvre sous la présidence de M. de Beauregard et le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, dont la rédaction est adoptée sans réclamation.

Le Président donne de nouveau des détails sur les démarches faites par lui lors de son voyage à Paris, afin d'obtenir un emplacement suffisant pour que les produits du jardin fruitier de la Société pussent figurer convenablement à l'exposition universelle.

M. Hunault voudrait que la commission chargée par la Société et par son comice de rassembler les fruits qui auront cette destination, s'annonçât comme l'intermédiaire des horticulteurs du département qui voudraient concourir à cette exposition, sauf à indiquer par une mention spéciale les fruits qui ne proviendraient pas directement des cultures de la Société.

Le Président répond que la commission a compris ainsi la tâche qui lui est départie et qu'elle y a été conduite par cette considération que, parmi les nouvelles espèces beaucoup se sont répandues en Anjou par les distributions de greffes que fait chaque année la Société et ne sont ainsi qu'une sorte d'émanation de ses cultures.

M. le Président donne communication d'une lettre adressée à la Société par M. le Préfet de Maine et Loire, pour obtenir des renseignements sur l'état actuel et

le rendement probable de la récolte des chanvres, renseignements sollicités par le Ministre de la marine.

Plusieurs membres prennent la parole et paraissent s'accorder sur les apparences peu favorables que prend cette année cette culture qui fait la richesse des vallées de la Loire, du Loir et de la Sarthe.

Mais le Secrétaire-général croit devoir faire observer qu'il serait prématuré d'induire de l'état actuel une insuffisance quelconque de la récolte dont l'époque est assez éloignée, pour que la plante puisse encore atteindre ses proportions normales : que sans doute il n'est guère probable qu'elle égale sous le double rapport de l'abondance et de la qualité générale, la récolte de 1854, mais que cependant, à raison des semis tardifs qui ont eu lieu dans une grande proportion et qui vont rencontrer de meilleures conditions de végétation que les premiers qui ont été faits, il est possible qu'elle arrive à un chiffre de production assez élevé pour répondre à tous les besoins des fournitures faites habituellement par le département; qu'ainsi il paraîtrait sage que la Société différât à donner son appréciation définitive des ressources que nos contrées pourront offrir pour satisfaire aux besoins de la marine.

Cette opinion ayant prévalu, M. le Président répondra dans ce sens à la demande adressée par M. le Préfet.

La Société ayant décidé qu'elle s'occuperait de la rédaction et de la confection d'une carte archéologique de l'Anjou, M. Fourcaud, membre-adjoint de la Commission archéologique, a bien voulu se charger de s'occuper des travaux préliminaires et par suite de dresser cette carte; mais pour mener à bien cette entreprise si importante pour l'étude de l'histoire locale

à ses diverses époques, il est nécessaire de rassembler toutes les indications qui peuvent être recueillies et d'étendre les investigations à toutes les communes du département. Pour faciliter ces recherches, M. le Préfet de Maine et Loire a bien voulu prendre ces travaux préparatoires sous son patronage, et c'est par son intermédiaire que chacun de MM. les Maires sera consulté sur les monuments remarquables à quelque titre que ce soit, aussi bien que sur les lieux auxquels se rattache quelque événement important, qui se trouvent compris dans la circonscription de sa commune. Monseigneur l'Evêque, de son côté, a bien voulu devenir l'interprète de la Société dans la sorte d'enquête qu'elle pourra faire, près de MM. les Curés et Desservants, pour compléter les matériaux de ces cartes archéologiques.

Un Mémoire de M. Pascal sur la pomme de terre et la maladie qui depuis quelques années attaque ses tubercules, a été adressé à la Société : M. Hunault est chargé de l'examiner.

Plusieurs autres publications sur l'agriculture et la maladie de la vigne, sont également renvoyées à l'examen de M. Desvaux, qui veut bien se charger de soumettre à la Société les observations qu'elles lui suggéreront.

M. E. Lachèse présente, sous le titre de Revue bibliographique, une analyse rapide mais substantielle des ouvrages récemment adressés à la Société par ses correspondants, et appelle spécialement son attention sur les travaux archéologiques ou littéraires qui lui ont paru dignes d'intérêt. Quant aux ouvrages qui traitent particulièrement de l'agriculture et de l'horticulture,

il exprime le désir qu'un autre membre veuille bien s'en charger.

Le bureau, sur la proposition de M. Beraud et après avoir consulté l'assemblée, décide que M. Pavie père sera prié de vouloir bien s'occuper de cette partie de la Revue bibliographique. Des connaissances techniques, une longue expérience des choses agricoles et horticoles, un style aussi élégant que convenablement approprié à tous les sujets qu'il veut embrasser, ne pourront que donner beaucoup de valeur et d'attrait aux observations critiques que l'examen de ce genre de publications donnera lieu de faire à notre digne doyen.

M. Beraud continue la lecture de son voyage dans le Midi, et traite cette fois de la partie du pays qu'il a parcourue de Lyon à Marseille. Il décrit d'abord les bords du Rhône jusqu'à Avignon, fait ressortir les caractères particuliers de configuration du sol et de végétation qui les distinguent d'une façon si tranchée des rives ombreuses de la Loire; puis il indique les établissements scientifiques et artistiques de l'ancienne ville des papes, signale la part presque exclusive qu'a prise pour leur imprimer un développement extraordinaire, la générosité privée, et exprime le regret que de si nobles exemples ne trouvent pas partout des imitateurs. Il parle également de la prospérité du théâtre d'Avignon, et à cette occasion traite des conditions particulières d'installation à l'aide desquelles seules de telles entreprises peuvent prospérer sans surcharger outre mesure le budget des villes de province. Cette section du voyage se termine par l'arrivée à Marseille et un coup-d'œil sur l'aspect général de sa baie par une belle et pure soirée d'automne.

M. Port lit un mémoire par lui rédigé d'après des documents inédits sur une représentation dramatique qui fut donnée au XVIe siècle, dans l'amphithéâtre de Doué et qui dura 40 jours. Il est conduit à penser que ce monument qui, quant à son mode de construction n'a pas d'analogue dans tout ce qui est resté de l'antiquité romaine, ne doit pas remonter à la période gallo-romaine, mais être rapporté plutôt aux environs du VIe siècle. Selon lui il aurait été construit et disposé exclusivement dans le but d'y donner des représentations dramatiques. Cette opinion, contraire à celle adoptée par les historiens anciens et modernes de l'Anjou, ainsi qu'aux traditions locales, a soulevé au sein de la Commission archéologique devant laquelle ce travail fut d'abord présenté, une contradiction et une discussion qui ont été constatées dans le procès-verbal de la séance dernière de ladite Commission, et qui se trouvant ainsi épuisées, ne se sont pas reproduites lors de la présente lecture et ne doivent pas par conséquent trouver place ici.

La Société consultée par le Président, vote l'impression du travail de M. Port, si intéressant par les documents nouveaux et importants qu'il a mis en lumière.

M. Guérin reprend ensuite la lecture de son voyage en Orient. Il décrit l'île de Rhodes et ne captive pas moins vivement l'attention et l'intérêt de ses auditeurs que dans les précédentes séances. Le vote sur l'impression est reporté à la prochaine réunion.

M. Godard-Faultrier ayant été forcé de s'absenter, ne peut faire la communication relative aux tombeaux de la famille de Charnacé, qui devait clore l'ordre du jour et en conséquence la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BERAUD.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 6e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

56



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

SEPTIÈME VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

1856.



SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

7e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1856.

SÉANCE DE RENTRÉE DU 11 JANVIER 1856.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE,

par son président,

M. DE BEAUREGARD.

Messieurs,

Plus d'un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis la fondation de notre Société; mais, en vieillissant, elle n'a rien perdu de son zèle et de la studieuse activité qu'elle montra dès ses premières années, je me plais à le proclamer. Fidèle à son titre, l'agriculture est l'objet principal de sa sollicitude. L'horticulture, qui en est une branche importante et qui trouve tant d'éléments de prospérité dans notre heureux climat, devait fixer particulièrement votre attention. Vous avez fondé un jardin fruitier expérimental qui a acquis une juste célébrité. Ses produits ont paru à

l'Exposition universelle et ont brillamment soutenu sa renommée. Son envoi se composait de 243 variétés de poires, 111 de pommes, 16 de prunes, 24 de raisins, en tout 404 espèces d'élite. Cette riche collection a obtenu un succès qui a été constaté par une médaille d'or qui a été décernée à notre Société.

Le cours de taille et d'arboriculture que vous avez organisé continue d'obtenir un grand succès et rend de véritables services ; l'affluence des auditeurs qui s'y porte est son plus bel éloge.

Vous aviez fondé un cours de géologie et un autre de chimie appliquée à l'agriculture ; mais l'école préparatoire d'instruction supérieure dont notre ville vient d'être dotée, embrassera et absorbera cet enseignement dont vous avez eu l'heureuse initiative.

Outre l'agriculture, les sciences et les arts entrent dans les attributions de notre Société ; elle en fait de fréquentes applications en constatant et décrivant d'anciens monuments, en recherchant et publiant des manuscrits inédits, propres à jeter des lumières sur l'histoire du pays.

Mais les produits de ses investigations n'avaient fourni que des éléments isolés. Il fallait les coordonner et former un ensemble. Vous avez conçu la pensée d'édifier une statistique monumentale de Maine et Loire et, sous le patronage de M. le Préfet, vous avez adressé des questions à tous les Maires du département ; quelques uns vous ont fourni d'utiles documents. Mgr. l'Évêque a bien voulu aussi nous prêter sa recommandation auprès des curés de son diocèse pour obtenir les mêmes secours. Lorsque ces divers matériaux seront réunis, ils seront aussitôt remis à

une commission prise dans votre sein, qui les coordonnera et en formera un corps d'ouvrage.

Nous avons à déplorer, Messieurs, les ravages que la mort a faits dans nos rangs. M. Lofficial nous a été enlevé. Il consacra une portion de sa vie à des fonctions publiques. Juge d'abord au tribunal de Baugé, il devint sous-préfet du même arrondissement. Rendu ensuite à la vie privée, il se livra entièrement à l'agriculture. Il contribua puissamment à la fondation de la ferme-école de Sermaise, institution habilement conçue, qui pouvait rendre de grands services et qui n'a succombé que parce qu'elle fut mal administrée.

Une perte, non moins regrettable, est celle de M. Faye. Appelé à Angers en qualité de conseiller à la Cour royale, son esprit studieux, son penchant pour les sciences et particulièrement pour l'archéologie, le portèrent bientôt à rechercher une place dans notre compagnie, nous n'eûmes qu'à nous féliciter de l'y avoir admis; nous avons tous connu et apprécié l'aménité de son caractère, comme la haute portée de son intelligence; il a enrichi nos publications d'intéressantes recherches historiques. Nommé à la Cour royale de Poitiers, il conserva avec nous, à titre de membre correspondant, des relations qu'il entretenait par l'envoi de ses œuvres littéraires, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé à sa famille et à ses nombreux amis.

Une perte bien récente est venue jeter le deuil dans tout le monde artistique et particulièrement dans notre cité : David, notre illustre compatriote, nous a été enlevé par une mort aussi subite qu'inopinée. Enfant de ses œuvres, il s'éleva par son talent jusques aux

sommités de l'art. Si sa ville natale aida ses premiers efforts, il s'en montra toujours reconnaissant, il l'enrichit d'un Musée qui porte son nom et qui restera comme un monument de sa gloire. Il accordait une flatteuse sympathie à notre Société dont il accepta le titre de membre correspondant. Qu'il reçoive ici l'expression de nos regrets.

Les pertes que nous déplorons trouvent un adoucissement dans les heureuses acquisitions que nous avons faites. Trois nouveaux collaborateurs sont venus prendre place parmi nous et remplir des vides affligeants. L'unanimité avec laquelle vous les avez admis, prouve combien vous comptez sur leur concours.

Après vous avoir présenté, Messieurs, le tableau des travaux que vous avez accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler et ceux que vous avez préparés pour celle qui commence, j'éprouve le besoin de vous exprimer combien je suis profondément touché du témoignage de confiance que vous m'avez donné en me chargeant de les diriger, de concert avec l'honorable bureau auquel vous m'avez associé. Dans le cours de la longue carrière judiciaire que j'ai parcourue pendant plus de 45 ans, je devais la plus grande partie de mon temps à mes devoirs de magistrat. Maintenant que l'heure de la retraite a sonné pour moi, je pourrai me vouer, sans partage, à notre Société, dont je suis fier de compter parmi les fondateurs. Heureux si je puis, par mon zèle et mon dévoûment, justifier la bienveillance dont vous m'avez honoré.

RAPPORT

SUR

UNE STATISTIQUE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage écrit en langue anglaise qui vous a été adressé par l'institution Smithsonian fondée aux États-Unis d'Amérique; je viens acquitter cette mission.

Vous vous rappelez qu'un riche anglo-américain, nommé Smithson, a légué à la ville de Washington tous ses biens dont le revenu s'élevait à 36,000 dollars (175,000 fr.), pour fonder et entretenir une institution dont l'objet serait de répandre les connaissances utiles dans tout le genre humain, *mankind*, c'est l'expression du testament.

Pour donner à cette institution une bonne direction et lui assurer des conditions de durée, elle est placée sous la tutelle d'un conseil de régence composé de

quinze membres, savoir : le président des États-Unis d'Amérique, le chef de justice de la Cour suprême, trois membres du Sénat, trois membres de la Chambre des Représentants et six citoyens choisis par les deux chambres.

L'institution Smithsonian vous a fait un premier envoi de ses œuvres, il y a environ trois ans; j'ai eu l'honneur de vous en faire le rapport. Elles contenaient la description des monuments dont l'origine remonte aux temps antérieurs à la découverte de l'Amérique. Les plus remarquables sont des retranchements d'une forme régulière revêtus de murailles en pierres sèches d'une grande dimension. Un autre genre de monuments, non moins digne d'attention, sont des cônes en terre de 20 à 30 mètres de hauteur, qui rappellent les tombelles ou tumuli d'Europe. Quelques-uns ont été fouillés, ils contenaient au centre un ou plusieurs squelettes appartenant, sans doute, à quelques chefs de tribus. Près d'eux étaient placées des armes qui se composaient de pointes de lances et de flèches en silex taillées avec une grande perfection; des casse-têtes, des haches semblables à celles que nous appelons haches celtiques et que nous trouvons fréquemment en Europe, s'y rencontrent en abondance. De cette similitude on peut conclure que les hordes, qui parties de l'Asie, ont inondé l'Europe, ont pu également atteindre l'Amérique par les régions du Nord et s'y répandre.

Le premier envoi des œuvres de l'institution Smithsonian offrait des notions sur l'Amérique telle qu'elle était avant la conquête par les Européens. Le second envoi, dont j'ai à vous rendre compte, la représente

dans son état actuel. L'institution consacre chaque année des sommes considérables à des explorations dans des contrées encore peu connues. Chaque expédition est accompagnée de naturalistes qui décrivent l'état physique des pays qu'ils parcourent. Leurs rapports composent le premier volume du dernier envoi que vous avez reçu et contiennent l'énumération des minéraux, des végétaux et des animaux dont ils ont constaté l'existence. Les expéditions sont souvent entravées par les attaques des sauvages. Leurs armes, qui se composent de lances ou de flèches de bois très dur, seraient très peu redoutables, si elles n'étaient fréquemment empoisonnées. Le poison le plus actif dont ils se servent est le venin tiré de la dent du serpent à sonnettes. Dès qu'il pénètre dans une blessure, le sang se coagule et la mort est presque inévitable.

Le second volume de l'envoi contient la statistique générale des États-Unis. La première partie traite de la population : nous y voyons que le nombre des habitants libres s'élève à 19,987,000, dont 2,200,000 étrangers au pays sont venus s'y établir et s'y fixer. Ce nombre d'émigrants se décompose ainsi :

Irlandais	960,000 habit.
Allemands	572,000
Anglais	278,000
Possessions anglaises	147.000
Écossais	70.000
Français	54,000
Belges	29,000
Autres nations	90,000
Total	2,200,000 hab.

On peut juger par le nombre des émigrants irlandais, de la misère de ce peuple qui cherche sur une terre étrangère des moyens d'existence qui lui manquent dans son propre pays. Un tableau indique l'accroissement de la population qui n'étant en 1790 que de 3,172,000, était parvenue en 1850 à 19,630,000; à ce nombre il faut ajouter la population esclave qui n'était en 1790 que de 637,000 et qui s'élevait en 1850 à 3,200,000 pour les dix-huit États où l'esclavage n'est pas aboli.

La seconde partie de la statistique donne la répartition des religionnaires entre les différents cultes pratiqués aux États-Unis; ils sont nombreux, les principaux sont les suivants : catholique, juif, protestant épiscopal, presbytérien, luthérien, réformé, allemand, anabaptiste, méthodiste, quaker, morave, unitaire, universitaire, etc. On est peu étonné de cette diversité de cultes, lorsque l'on considère que le protestantisme admet que chacun peut interpréter la Bible et les livres saints selon son inspiration et déterminer la forme du culte selon sa volonté.

La statistique de l'agriculture renferme des documents très intéressants. Nous ne pourrions vous les présenter sans excéder les limites d'un simple rapport, nous nous bornerons à citer ce qui concerne la culture de la vigne parce qu'elle offre un grand intérêt pour notre commerce. Nous traduisons textuellement.

« La grande quantité de vin produit annuellement » par les États-Unis est devenu le sujet d'importantes » recherches jusqu'au retour du septième recensement. Celui de 1840 donnait 124,000 gallons pour le » produit de cette même année (le gallon équivaut à

» 4 litres 1/2). Il a été constaté par des relevés publiés » que, depuis cette époque, la culture du raisin et la » fabrication du vin qui en provient a augmenté d'une » manière importante dans les États qui bordent l'Ohio; » que plusieurs centaines d'acres y ont été plantées en » vigne, et ont produit plus de 45,000 gallons dans un » an. Le produit total de l'année 1850 a été de 221,249 » gallons. Mais durant cette période intermédiaire » nous avons ajouté à notre territoire la Californie et » le nouveau Mexique qui ont produit, dans la der- » nière année, 60,718 gallons. Malgré ce produit nous » avons besoin de recourir à l'importation; elle a » été durant l'année 1851 de 6,160,000 gallons (ou » 277,000 hectolitres), dont les trois quarts provenus » de France. »

La dernière partie de la statistique contient des calculs météorologiques et des tableaux de classification d'histoire naturelle qui ne sont pas susceptibles d'être analysés.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des sujets traités dans le dernier envoi de l'institution Smithsonian dont vous m'avez chargé de vous rendre compte; ils sont tellement remplis de faits intéressants et variés, que ne pouvant tous les rapporter, nous avons dû nous borner à les signaler à votre attention et à indiquer le trésor pour que vous puissiez aller y puiser.

DE BEAUREGARD.

LE RUISSEAU.

Ruisseau, ton gai murmure et ton onde si douce,
Où le calme à l'esprit vient avec la fraîcheur,
Les baisers qu'en passant tu donnes à la mousse,
Tout ce qui vit en toi rend mon esprit rêveur.

Qui sait combien de jours ont vu couler tes ondes?
Et cependant ton chant est toujours jeune et frais;
Et déjà je n'ai plus que des rides profondes,
Et bientôt pour abri que l'ombre d'un cyprès.

Je sens s'évanouir tous les jours, à chaque heure,
Un souvenir, un rêve, et l'espoir qui soutient;
Quand tu chantes toujours, ô Ruisseau! moi je pleure...
Une larme, un regret, ô pénible entretien!...

Ruisseau, mouille mes pieds de ton onde amollie,
Comme tes flots d'azur baignent tes bords fleuris;
Que de ton doux murmure et de ton harmonie,
Ta voix, ta douce voix vienne couvrir mes cris.

Les cris de ma douleur, les cris de ma tristesse,
Tout ce qui fit souffrir mon esprit indompté;
O! Ruisseau! je n'ai pas ta constante jeunesse,
Mais j'ai l'âme et le cœur qui font l'humanité.

Dieu n'a donc pas pour tous le même amour de père !
Car il fait de la vie une charge au plus fort,
Une lutte incessante et toujours meurtrière,
Et tu coules paisible à l'ombre et sans effort.

Ami, réjouis-toi, souris à ton malaise,
Accepte avec orgueil ta place à ces combats ;
L'épreuve est la balance où la valeur se pèse,
Et sans la lutte aussi tu ne te connais pas.

O ! né regrette pas ce qui passe si vite !
Pour utiliser l'arc il faut qu'il soit tendu,
Si l'épreuve est facile où serait le mérite?
Le vice et la vertu tout serait confondu.

Elle anoblit son cœur et lui donne la vie,
De ton nom elle fait une célébrité,
C'est le brasier d'amour où Dieu te purifie,
C'est l'esquif qui te porte à l'immortalité.

La vie est l'exilé jeté nu sur la plage,
Dieu fit ma rive fraîche et mes limpides eaux,
Pour t'offrir une halte au milieu du voyage,
Et tout l'azur du ciel au reflet de mes flots.

Angers, le 7 février 1856.

LE C[te] D'ARTAUD,

Payeur général du Trésor public et chevalier de la Légion-d'Honneur.

RAPPORT

SUR

LE CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES

DES ENVIRONS D'ANGERS

DE M. G. TOUPIOLLE (1).

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a eu l'heureuse pensée, pour faciliter les travaux d'une Faune des insectes propres à l'Anjou, de publier soit des monographies de certaines familles, soit des catalogues de certaines classes de ces animaux qui puissent aider les amateurs dans leurs recherches en leur faisant connaître ce qui a déjà été observé et les mettre ainsi sur la voie de nouvelles découvertes.

On se souvient que c'est dans le Recueil de notre Société que parut le remarquable travail de M. Millet,

(1) Lu à la séance de la Société impériale d'agriculture d'Angers, le 11 juin 1856, par M. Beraud, secrétaire-général.

notre confrère, sur la grande famille des Libellulides, qui en Europe constitue presque à elle seule par le grand nombre de ses espèces l'ordre des Névropères.

Cette importante publication a été suivie du catalogue des Coléoptères d'Anjou de la collection de Mme la comtesse de Buzelet, qui renferme la majeure partie des espèces que le docteur Bastard avait trouvées dans le département. Ce catalogue, qui désormais se trouve ainsi appartenir à la science, est fréquemment cité dans la Faune entomologique française que publient en ce moment MM. Léon Farmaire et Laboulbène.

Nous venons aujourd'hui proposer à la Société de publier un second catalogue qui ne le cédera pas en intérêt à son aîné. M. Gustave Toupiolle, membre de notre Société et correspondant de la Société linnéenne de Bordeaux, connu des ornithologistes par d'importants travaux, a voulu, en se fixant dans notre ville, continuer ses études d'histoire naturelle et il a cherché près de lui des sujets d'observation qui pussent lui offrir avec une grande variété d'objets, le vif attrait du nouveau et de l'imprévu. Il a en conséquence, et avec raison, choisi les Lépidoptères qui, il faut bien le reconnaître, n'avaient pas jusqu'à ce moment été étudiés d'une façon spéciale et avec cet esprit de suite qui peut seul conduire à des résultats satisfaisants et complets. C'était surtout parmi les Noctuélites et les Phalénites qu'il lui restait beaucoup à faire, car il y a vraiment là en tout pays pour le collecteur une mine inépuisable à exploiter. M. G. Toupiolle s'est mis à l'œuvre avec une ardeur et une persévérance sans égales, et dans le court espace de trois années, grâce à des investigations intelligentes faites en toutes

saisons et dans tous les moments du jour, il a pu porter à 400 le nombre des espèces par lui observées personnellement dans la seule banlieue de la ville d'Angers. Ces espèces déterminées à l'aide d'ouvrages spéciaux, confrontées avec des échantillons nommés par des amateurs instruits, tels que MM. de Graslin, de Château-du-Loir, Grosleau, Ducoudray-Bourgault, de Nantes, etc., soumises même, pour les litigieuses, à l'examen de ces savants entomologistes, ne laissent rien à désirer pour la certitude de la synonymie.

Ce catalogue présente encore un intérêt tout particulier, en ce que le cabinet d'histoire naturelle d'Angers vient d'acquérir tous les types de M. Toupiolle et que l'on pourra ainsi vérifier ses espèces dans la collection publique.

M. Toupiolle a d'ailleurs ajouté à cette collection locale un complément fort intéressant, d'environ 200 espèces françaises qui n'ont pas été encore par lui observées autour de notre ville, mais dont plusieurs s'y trouvent certainement et dont d'autres ne peuvent guère manquer de se rencontrer dans les parties du département dont les richesses lépidoptérologiques ne nous sont pas suffisamment connues. Plusieurs motifs peuvent le faire espérer. D'abord la constitution géologique du sol influant sur la végétation et les larves des Lépidoptères étant essentiellement phytophages, certaines espèces ne doivent se trouver qu'aux lieux où sont cantonnées certaines plantes dont elles font exclusivement leur nourriture; or, la banlieue d'Angers étant presque entièrement schisteuse et le calcaire de transition n'y apparaissant que par quelques noyaux très bornés, l'on doit naturellement

croire que la région exclusivement calcaire ou crayeuse de l'est et sud-est du département nourrit des espèces qui ne peuvent se rencontrer près de notre ville et qui lui sont propres. C'est ainsi par exemple que nous savons déjà que le *Aglia Tau* a été trouvé dans les forêts de pins de Baugé, par feu M. le baron Delaage fils, et que la *Chelonia Hebe*, peu rare dans la plaine jurassique de Poitiers, pénètre jusqu'aux confins de l'arrondissement de Saumur.

Mais outre ces espèces propres aux calcaires qui enrichissent la Faune départementale, sans que nous devions espérer de les retrouver près de nous, il en est bien d'autres sans doute, qui, à raison de la variété des plantes dont elles peuvent se nourrir, ne subissent guère que l'influence climatérique dans leur distribution géographique et que nous pouvons par conséquent rencontrer près de notre ville, la température moyenne et douce du centre de l'Anjou étant de celles dont la plus grande partie des espèces peut s'accommoder. Nous devons d'autant plus avoir l'espérance de voir ainsi grossir la liste dressée par M. Toupiolle, que cet amateur, par un rare scrupule, n'a voulu y comprendre que les espèces observées par lui à l'état vivant, et que nous en connaissons déjà un certain nombre que, par suite de ce parti pris, il a dû exclure dont cependant l'indigénat n'est aucunement douteux. Si des espèces aussi remarquables par les couleurs ou la taille ont pu jusqu'ici échapper à un observateur aussi clairvoyant et aussi infatigable, c'est certainement une forte raison de penser qu'il y a encore beaucoup de choses intéressantes à trouver et l'ardeur des amateurs doit donc être vivement

stimulée par l'espoir de nouvelles et importantes découvertes.

Nous croyons devoir leur rendre service en ajoutant ici l'indication des principales espèces à nous connues, qui n'ont pas encore pris place dans le catalogue de M. Toupiolle :

Argynnis cynaræ, Fab., deux captures à Bouchemaine, Béraud; une à Angers même, M. Guérin-Desbrosses.

Argynnis Lucina, chaque année quelques individus à Bouchemaine, Béraud.

Lycæna bœtica, L., assez commun dans les jardins du Fresne et ceux de la ville, pépinières Leroy, Béraud.

Lycæna Arion, L., plusieurs captures en 1816, Plessis-Grammoire, docteur Bastard.

Lycæna adonis, Fab., plusieurs captures par MM. Bastard et Guitet, sur les rochers de Servières.

Nota. J'ai pris dans cette localité exceptionnelle la *Cygale argentée*.

Thecla pruni, L., Bouchemaine, Angers, Béraud.

Syrichtus fritillum, Hub., Bouchemaine, Béraud.

— *sao*, Hub., Bouchemaine, coteaux élevés, Béraud.

Aglaope infausta, Bouchemaine, Béraud.

Thyrris fenestrina, Fab., Bouchemaine, Béraud.

Lasiocampa pruni, L., plusieurs captures, Bouchemaine et Angers, Béraud.

Chelonia purpurea, L., dans les genêts, Bouchemaine, Béraud.

Plusia chrysitis, L., pas rare, sur les chèvrefeuilles en fleur, le soir en automne, Bouchemaine, Béraud.

Plusia fertucæ, L., id., ibid., et Angers, Béraud.

Thyathyra batis, L., pas rare, sur les chèvrefeuilles en fleurs, le soir, en automne, Bouchemaine et Angers, Béraud.

Ophyusa lunaris, L., Angers, Béraud.

Anarta myrtilli, L. Ochs., Bois-de-la-Haie, Guitet, Bastard, Béraud.

Catocala paranympha, Ochs., Angers, une seule capture, Béraud.

Nous avons l'honneur de proposer à la Société l'impression du catalogue de M. Toupiolle, en tête duquel serait imprimé le présent rapport qui lui servirait d'introduction.

Angers, juin 1856.

Le Secrétaire général, T.-C. BÉRAUD.

LÉPIDOPTÈRES

observés dans les environs d'Angers, par M. GUSTAVE TOUPIOLLE, *naturaliste, membre correspondant de la Société impériale d'agriculture d'Angers, et de la Société Linnéenne de Bordeaux; classés d'après l'*Index methodicus *du d*r *Boisduval, et pour les Tinéites et familles voisines d'après Duponchel.*

PREMIÈRE LÉGION.

RHOPALOCÈRES.

(Les Diurnes de Latreille et de divers auteurs).

1. — TRIBU PAPILIONIDES.

1. — Genre Papilio.

1 PODALIRIUS, L., 1 B., Champs-Saint-Martin, mai, juillet.

2 MACHAON, L., 1 B., Jardin des plantes, mai, juillet.

2. — TRIBU PIERIDES.

1. — *Genre Pieris.*

3 Cratœgi, L., 15 B., bois d'Avrillé, juin.
4 Brassicæ, L., 16 B., partout, toute l'année.
5 Rapæ, L., 17 B., partout, toute l'année.
6 Napi, L., 18 B., partout, toute l'année.
7 Daplidice, L., 21 B., partout, avril, juillet.

2. — *Genre Anthocharis.*

8 Cardamines, L., 30 B., les prairies, partout, avril.

3. — *Genre Leucophasia.*

9 Sinapis, L., 33 B., commun, les bois, les prés élevés, mai, juillet.

4. — *Genre Rhodocera.*

10 Rhamni, L., 35 B., commun, partout, le premier de papillon qui paraît au printemps, été, automne.

5. — *Genre Colias.*

11 Edusa, L., 38 B., commun, les prés, mai, avril et septembre.
12 Hyale, L., 47 B., moins commun, lieux élevés, mai, avril et septembre.

3. — TRIBU LYCŒNIDES.

1. — *Genre Thecla.*

13 Betulæ, L., 48 B., pas rare, Avrillé, lieux élevés, août.
14 W. Album, Illig., 50 B., rare, la Marre, juin 1855.
15 Acaciæ, Lab., 51 B., assez rare, Avrillé, juin.
16 Lynceus, Lab., 53 B., commun, les vergers, juin.
17 Quercus, L., 55 B., abondant, lieux élevés, juin.
18 Rubi, L., 57 B., commun, Roc-Épine, les haies, printemps, été.

2. — *Genre Polyommatus.*

19 Phlœas, L., 59 B., commun, partout, avril, août.
20 Xanthe, Lab., 68 B., (les ♀ rares), bois d'Avrillé, mai, août.

3. — Genre Lycæna.

21 Amyntas, Fab., 72 B., champs d'Avrillé, juillet.
22 Agestis, Esp., 82 B., partout, mai, août.
23 Alexis, Fab., 89 B., Anipé, août.
24 Acis, W. V., 100 B., assez rare, la Marre, mai, juin.
25 Argiolus, L., 109 B., partout, avril, août.

4. — TRIBU NYMPHALIDES.

1. — Genre Limenitis, Boisduval; Nymphalis, Lat.

26 Sibylla, Lab., 121 B., abondant, Avrillé, juin.
27 Camilla, Lab., 122 B., abondant, Avrillé, juin, août.

2. — Genre Argynnis, Ochs., Boisduval.

28 Paphia, L., 125 B., pas rare, Avrillé, juillet.
29 Aglaja, L., 128 B., rare, bois de la Haie, juillet.
30 Adippe, Fab., 130 B., très rare, bois de la Haie, juillet.
31 Lathonia, L., 132 B., très commun, Jardin des plantes, mai, août.
32 Euphrosine, L., 145 B., assez rare, Pignerolles, mai, août.
33 Selene, Fab., 147 B., bois d'Avrillé, mai, août.

3. — Genre Nymphalis, Boisduval.

Ce genre ne comprend plus que le N. Populi, belle espèce de Paris et du Nord.

4. — Genre Melitæa, Fab. Ochs.; Argynnis, Lat.

34 Artemis, Fab., 155 B., commun, Avrillé, mai.
35 Cinxia, Fab., 156 B., commun, Avrillé, juin, août.
36 Phœbe, Fab., 158 B., rare, 1855, la Marre, juin, août.
37 Parthenia, Bork, 165 B., la Marre, juin, août.
38 Athalia, 166 B., commun, bois d'Avrillé, juin.

5. — Genre Vanessa, Ochs. Lat.

39 Cardui, L., 168 B., commun, Champs-Saint-Martin, avril, août.
40 Atalanta, L., 169 B., Jardin des plantes, toute l'année.

41 Io, L., 170 B., commun, partout, avril, août.
42 ANTIOPA, L., 171 B., pas commun, Jardin des plantes, avril, août.
43 URTICÆ, L., 172 B., commun, partout, toute l'année.
44 POLYCHLOROS. L., 174 B., très commun, Jardin des plantes, mars, juillet, automne.
45 C. ALBUM, L., 178 B., très commun, Jardin des plantes, du printemps à l'automne.

5. — TRIBU APATURIDES.

1. — *Genre Apatura, Ochs. Boisd.*

46 ILIA, L., 182 B., abondant en 1855, la Marre, juillet.

OBS. — Jusqu'à 1855, on ne peut citer aucune capture de cette charmante espèce dans la banlieue. Elle restait cantonnée dans les îles de la Loire où elle est rare. *(Béraud).*

6. — TRIBU SATYRIDES.

1. — *Genre Arge, Esp.*

47 GALATHEA, 185 B., commun, partout, juin.

2. — *Genre Satyrus, L. hipparchias, Ochs.*

48 FIDIA, 239 B., les champs, Frémur, juillet.
49 JANIRA, 253 B., partout, juin.
50 AMARYLLIS, 255 B., commun, partout, juin.
51 MÆRA, 259 B., commun, partout, mai, juillet.
52 MEGÆRA, 262 B., partout, mai, juillet.
53 ÆGERIA, 264 B., partout, avril, juillet.
54 HYPERANTHUS, 266 B., rare, bois de la Haie, juin.
55 ARCANIUS, 270 B., haies d'Avrillé, juin.
56 PAMPHILUS, 277 B., champs d'Avrillé, mai, juillet.

7. — TRIBU HESPERIDES.

1. — *Genre Hesperia, auctorum.*

57 LINEA, 281 B., abondant, partout, août.
58 LINEOLA, 282 B., abondant, partout, août.

59 SYLVANUS, 283 B., abondant, partout, juin.
60 COMMA, 284 B., la Plaise, août.

2. — Genre Syricthus, Boisd.

61 MALVÆ, 289 B., Pâtis Saint-Nicolas, juin, juillet.

3. — Genre Thanaos, Dupinchel, Boisd.

62 TAGES, L., 310 B., la Marre, avril, mai.

DEUXIÈME LÉGION.

HETEROCÈRES.

(Crépusculaires et nocturnes des auteurs).

8. — TRIBU SESIAIRES.

2. — Genre Sesia.

63 MUTILLŒFORMIS, 343 B., Grand-Anipé, juin.
64 APIFORMIS, 367 B., Jardin des plantes, juillet.

9. — TRIBU SPHINGIDES.

1. — Genre Macroglossa, Ochs., Sphinx, Lat.

65 BOMBYLIFORMIS, 369 B., rare, Grand-Anipé, mai, août.
66 STELLATARUM, 371 B., très commun, partout, toujours.

2. — Genre Deilophila, Ochs., Sphinx., Lat.

67 PORCELLUS, L., 374 B., rare, Frémur, août.
68 ELPENOR, L., 375 B., abondant, la Baumette, août, septembre.
69 EUPHORBIÆ, L., 382 B., Ecouflant, septembre.

3. — Genre Sphinx; Ochs., Auctor.

70 LIGUSTRI, L., 393 B., Jardin des plantes. éclos le 20 juin 1855.
71 CONVOLVULI, L., 394 B., Jardin des plantes, éclos le 25 juin 1855.

4. — Genre Acherontia, Ochs.

72 ATROPOS, L., assez rare, Gouronnières, septembre 1854. — Sa chenille vit sur les pommes de terre.

5. — *Genre Smerinthus, Ochs., Lat.*

73 TILIÆ, 396 B., boulevards, mai.
74 OCELLATA, 397 B., pas rare, la Chalouère, mai, août.
75 POPULI, 398 B., très abondant, Fours-à-Chaux, mai, juillet.

10. — TRIBU ZYGÆNIDES.

1. — *Genre Zygæna, Lat., Ochs.*

76 LONICERÆ, Esp., 416 B., la Marre, juillet.

2. — *Genre Procris, Fab., Lat., Atychia, Ochs.*

77 STATICES, L., 448 B., rare, Saint-Nicolas, juillet.

11. — TRIBU LITHOSIDES.

1. — *Genre Euchelia, Boisd., Callimorpha, Lat.*

78 JACOBEÆ, L., 458 B., très abondant, partout, mai (1).

2. — *Genre Lithosia, Lat.*

79 QUADRA, Fab., 468 B., commun, Avrillé, juillet.
80 COMPLANA, L., 470 B., rare, Avrillé, juillet.
81 AUREOLA, Abner, 481 B., rare, bois d'Avrillé, mai.
82 ROSEA, Fab., 484 B., assez rare, bois d'Avrillé, juin 1855.
83 MESOMELLA, L., 485 B., bois d'Avrillé, juin.

3. — *Genre Nudaria, Stephens, Callimorpha, Lat.*

84 MURINA, Esp., 500 B., rare, Fours-à-Chaux, juillet.

12. — TRIBU CHELONIDES.

1. — *Genre Callimorpha, Lat.*

85 HERA, L., 503 B., très abondant, les champs, Gouronnières, juillet,
Variété A, rare, Gouronnières, juillet.

---

(1) *Genre Nemeaphila, steph.*

78 *bis* RUSSULA, L., Béraud, Angers.

2. — *Genre Chelonia, Lat.*

86 VILLICA, L., 515 B., pas commun, Avrillé, juin.
87 CAJA, L., 522 B., commun, Jardin des plantes, août, septembre.

3. — *Genre Arctia, Boisd.*

88 FULIGINOSA, L., 529 B., Tivoli, juin, septembre.
89 LUBRICIPEDA, Fab., 532 B., Jardin des plantes, mai, juin.
90 MENTHASTRI, Fab., 534 B., Jardin des plantes, juin.
91 MENDICA, L., 535 B., Tivoli, mai, juin..

13. — TRIBU LIPARIDES.

1. — *Genre Liparis, Ochs., Bombyx, auct.*

92 DISPAR, L., 592 B., très abondant, boulevards, juin.
93 SALICIS, L., 544 B., très abondant, Fours-à-Chaux, juillet.
94 AURIFLUA, Fal., 545 B., très abondant, Tivoli, juillet.
95 CHRYSORRHEA, L., 546 B., très abondant, Tour-Bouton, juillet.

2. — *Genre Orgya, Boisd., Ochs.*

96 PUDIBUNDA, L., 549 B., route de Paris, mai.
97 CORYLI, L., 552 B., rare, roc Épine, mai, juillet.
98 GONOSTIGMA, Fab., 554 B., la Chalouère, juin, septembre.
99 ANTIQUA, L., 555 B., dans les chênes, partout, juin, septembre.

14. — TRIBU BOMBYCINÉS.

1. — *Genre Bombyx, Auct.*

100 NEUSTRIA, L., 563 B., commun, boulevard des Pommiers, juillet.
101 EVERIA, Fab., 567 B., rare, Jardin des plantes, septembre 1854.
102 QUERCUS, L., 581 B., très abondant, Jardin des plantes, juillet.
103 TRIFOLII, Fab., 582 B., rare, Avrillé, juillet.

2. — *Genre Lasiocampa.*

104 QUERCIFOLIA, 587 B., rare, la Marre, juillet.
PRUNI, Boisd., 586, rare, Bouchemaine et Angers (Béraud).

15. — TRIBU SATURNIDES.

1. — Genre Saturnia, Schronck., Ochs., attacus, Lat.

105 Pyri, Borck, 596 B., pas rare, mai.
— Pavonia major, L.
106 Carpini, Borck., 598 B., assez rare parfois, la Marre, mai 1855.
— Pavonia minor, L.

16. — TRIBU ZEUZERIDES.

1. — Genre Cossus, Boisd., Lat.

107 Ligniperda, Fab., 602 B., peu commun, boulevard des Pommiers, juillet 1854.

2. — Genre Zeuzera, Lat., Boisd., Conuc., Ochs.

108 Æsculi, L., 606 B., rare, boulevard de la Mairie, juillet.

3. — Genre Hepialus.

109 Sylvinus, L., 612 B., abondant, Anipé, mai, août.
110 Lupulinus, L., 614 B., élevé, éclos août 1855.

17. — TRIBU PSYCHIDES.

1. — Genre Typhonia, Boisd., Chimera, Ochs.

111 Melas, 618 B., Saint-Barthélemy, novembre.

2. — Genre Psyche, Schranck., Ochs., Lat.

112 Graminella, 641 B., pâtis Saint-Nicolas, juin.

18. — TRIBU COCLIOPODES.

1. — Genre Limacodes, Lat.

113 Testudo, God., 643 B., bois d'Avrillé, juin.

19. — TRIBU DREPANULIDES.

1. — Genre Cilix, Leach., Platypterix quorand.

114 Spinula, Habn., 644 B., dans les haies, hôpital, août.

2. — *Genre Platypterix, Lasp., Boisd.*

115 HAMULA, Esp., 649 B., dans les chênes, bois d'Avrillé, avril.

20. — TRIBU NOTODONTIDES.

1. — *Genre Dicranura, Lat., Boisd.*

116 FURCULA, L., 655 B., rare, Fours-à-Chaux, juillet 1854.
117 ERMINEA, Esp., 656 B., très rare, Fours-à-Chaux, mai 1853.
118 VINULA, L., 657 B., rare, route des Ponts-de-Cé, mai 1855.

2. — *Genre Ptilodontis, Steph., Notodonta, Ochs.*

119 PALPINA, L., 665 B., Fours-à-Chaux, juillet.

3. — *Genre Notodonta, Ochs., Boisd.*

120 CAMELINA, L., 666 B., rare, la Chalouère, juin 1854.
121 DICTŒA, L., 669 B., abondant, la Chalouère, mai, juillet.
122 TRITOPHUS, Fab., 672 B., rare, la Chalouère, juin, août.

4. — *Genre Diloba, Boisd., Epirema, Ochs.*

123 CŒRULEOCEPHALA, L., 687 B., rare, quai Ligny, novembre 1855.

5. — *Genre Pygœra, Boisd., Ochs., Sericoria, Lat.*

124 BUCÉPHALA, L., 688 B., rare, Jardin des plantes, juin.

6. — *Genre Clostera, Hoffman, Steph., Pigœra, Ochs.*

125 CURTULA, L., 690 B., rare, Fours-à-Chaux, juillet.

NOCTUELLES (1).

21. — TRIBU NOCTUOBOMBYCINES.

1. — *Genre Cymatophora, Treits., Boisd.*

126 OCTOGESIMA, 696 B., rare, Fours-à-Chaux, éclos avril 1854.

(1) Boisduval a inscrit ici, en quelque sorte hors ligne et de manière à embarrasser les personnes qui veulent se rendre un compte exact des principes de sa méthode, le titre *Noctuæ*, qui représente les Noctuélites de Latreille, large coupe, comprenant tous les genres que Boisduval repartit dans ses

22. — TRIBU BOMBYCOIDES.

1. — *Genre Acronycta, Ochs., Steph.*

127 LEPORINA, L., 707 B., rare, Saint-Serge, 17 août 1855.
128 ACERIS, L., 708 B., commun, Jardin des plantes, juin.
129 MEGACEPHALA, Fab., 709 B., Jardin des plantes, mai, août.
130 TRIDENS, Fab., 713 B., rare, Jardin des plantes, mai.
131 AURICOMA, Fab., 717 B., très rare, boulevard de Laval, 17 juillet 1855.
132 RUMICIS, L., 718 B., commun, Fours-à-Chaux, juin.

2. — *Genre Bryophila.*

133 GLANDIFERA, W., 725 B., abondant, Bellefontaine, juillet.
134 PERLA, Fab., 726 B., abondant, Saint-Serge, août.

23. — TRIBU AMPHIPYRIDES.

1. — *Genre Gonoplera, Lat., Calyptra, Ochs. Boisd.*

145 LIBATRIX, L., 739 B., la Plesse, juin 1854.

OBS. Les caves et celliers, pas rare.

2. — *Genre Amphipyra, Ochs., Boisd.*

136 PYRAMIDEA, 745 B., peu commun, la Chalouère, juillet.

3. — *Genre Scotophila, Hubner.*

137 TÉAGOPOGONIS, L., 749 B., rare, Saint-Serge, juillet.

4. — *Genre Mania.*

138 MAURA, L., 750 B., pas rare, Chemin de la Paune, juillet.

24. — TRIBU NOCTUÉLIDES.

1. — *Genre Cerigo, Stephens.*

139 CYTHEREA, Fab., 755 B., couvent d'Avrillé, août.

tribus 21-34, mais dont *l'index* ne détermine aucunement les limites. Si naturelle qu'elle puisse être, cette coupe forme donc, dans l'index méthodicus, un véritable hors-d'œuvre, n'ayant nulle raison d'être et que rien ne peut justifier, puisque cet auteur n'a pas produit en regard les autres coupes

2. — *Genre Triphæna, Treits., Boisd.*

140 LINOGRISEA, Fab., 756 B., Gouronnières, juillet.
141 INTERJECTA, Hubn., 758 B., très rare, Bellefontaine, juin 1854.
142 IANTHINA, Fab., 759 B., abondant, Bellefontaine, juillet.
143 ORBONA, Fab., 761 B., très abondant, Bellefontaine, juin.
144 PRONUBA, L., 763 B., partout, Bellefontaine, juin, juillet.

3. — *Genre Chersotis, Boisd.*

145 PLECTA, L., 772 B., rare, Fours-à-Chaux, juin, 1854.

4. — *Genre Noctua, Treits.*

146 C. NIGRUM, L., 777 B., rare, la Chalouère, 17 juillet 1855.

5. — *Genre Agrotis.*

147 EXCLAMATIONIS, L., 827 B., rare, route des Ponts-de-Cé, juillet 1855.
148 PUTA, H., 852 B., rare, Ecouflant, juillet 1855.
Var. LIGNOSA, rare, Ecouflant, juillet 1855.

6. — *Genre Heliophobus, Boisd., Steph., Hadena, Treits.*

149 POPULARIS, Fab., 864 B., Tour-Bouton, 20 juillet 1854 et Usine à gaz, 12 septembre 1854.

qui pourraient servir à diviser ainsi les nocturnes dans leur ensemble et à un point de vue plus général que celui auquel il s'est placé pour établir ses tribus.

Nous sommes portés à croire qu'il faudrait en revenir à la classification ayant un point de départ plus élevé, que Latreille avait conçue et qu'en conséquence il faudrait adopter de nouveau la division primitive en Diurnes Crépusculaires et Nocturnes, en admettant dans ces derniers les grandes divisions de Latreille qui formeraient ainsi autant de familles naturelles dans lesquelles se rangeraient les tribus de Boisduval et Duponchel. Toutefois on rejetterait avec ces derniers auteurs les Tinéites à la fin de la série, sauf à en détacher le genre *Lithosia*, pour le placer dans les Noctuo bombycites, au voisinage de *Callimorpha* comme l'a fait Boisduval.

Nous conseillerions donc aux personnes qui voudraient classer leurs collections de Lépidoptères d'Anjou de manière à pouvoir se bien rendre compte des grandes coupes naturelles dans lesquelles se répartissent les groupes secondaires que Boisduval désigne sous le nom de Tribu, d'adopter la classification suivante qui reproduit, sauf de légères exceptions celle de Latreille,

25. — TRIBU HADENIDES.

1. — *Genre Luperina, Boisd.*

150 POLYODON, L., 886 B., rare, Ponts-de-Cé, juillet 1854.
151 CONSPICILLARIS, L., 887 B., Tivoli, avril 1853.
152 DIDYMA, Bork., 895 B., L'Aumonnerie, juin 1855.

2. — *Genre Apamea, Treits.*

153 STRIGILIS, L., 901 B., Hôpital, juin, juillet.
Var. LATRUNCULA, W., Hôpital, juin, juillet.
154 FURUNCULA, W., 903 B., Lomonnerie, août.

3. — *Genre Hadena.*

155 LUTULENTA, W., V., 911 B., route de Paris, septembre.
156 ÆTHIOPS, Ochs., 912 B., rare, Ponts-de-Cé, septembre.
157 PERSICARIÆ, L., 913 B., Frémur, mai, juin.
158 BRASSICÆ, L., 915 B., commune, partout, juillet.
159 SUASA, W., V., 916 B., rare, Tivoli, 26 mai 1855.
160 OLERACEA, L., 917 B., Tivoli, mai, août.
161 DENTINA, Esp., 928 B., Jardin des plantes, juillet.
162 THALASSINA, Bork, 949 B., la Baumette, mai, juin.
163 PROTEA, Esp., 959 B., rare, boulevard de Laval, 4 octob. 1855.

dans l'ordre même qui était admis par ce célèbre entomologiste, qui eut la gloire immense d'appliquer le premier les principes de la méthode naturelle à la science entomologique.

DIURNES, Lat. — Tribus I à 7 du présent catalogue.
CRÉPUSCULAIRES, Lat. — Tribus 8 à 10 du cat.
NOCTURNES, Lat.]

Avec les divisions ou familles suivantes !

BOMBYCITES, Lat. — Tribus 13 à 20 du cat.
NOCTUOBOMBYCITES, Lat. — Tribus 11 et 12 du cat.
NOCTUÉLITES, Lat. — Tribus 21 à 34 du cat.
PHALÉNITES, Lat. — Tribu 35 du cat.
PYRALITES, Lat. — Tribus 36 à 42 du cat.
PLATYONIDES, Dup. — Tribu 43 du cat.
CRAMBITES, Lat. — Tribu 44 du cat.
TINÉITES, Lat. (pro parte). — Tribus 45 et 46 du cat.
PTÉROPHORITES — Tribu 47 du cat. (*Béraud*).

4. — *Genre Phologophora, Treit., Boisd.*

164 Empyrea, Hub., 964 B., rare, la Chalouère, 20 juin 1854.
165 Meticulosa, L., 966 B., commune, partout, novembre.

5. — *Genre Dianthœcia, Boisd.*

166 Conspersa, W., V., 988 B., rare, la Marre, juin 1854.
167 Capsincola, Esp., 997 B., rare, Bellefontaine, juin 1854.

6. — *Genre Polia, Treits.*

167 *bis*, Serena, Fab., 1008 B., rare, Tivoli, mai 1855.
168 Ruficincta, Hub., 1022 B., Jardin des plantes, août.
169 Flavicincta, Fab., 1023 B., Jardin des plantes, septembre.

26. — TRIBU LEUCANIDES.

1. — *Genre Leucania, Oschs.*

170 Albipuncta, Fab., 1045 B., Tivoli, juin.
171 L. Album, L., 1056 B., Bellefontaine, juin, septembre.
172 Straminea, Treit., 1069 B., rare, la Baumette, août 1855.

27. — TRIBU CARADRINIDES.

1. — *Genre Caradrina, Ochs.*

173 Plantaginis, Hub., 1097 B., bois de la Haie, juillet.
174 Morpheus, Viess., 1104 B., rare, couvent d'Avrillé, août.
175 Cubicularis, W., V., 1111 B., faubourg Saint-Jacques, août.

28. — TRIBU ORTHOSIDES.

1. — *Genre Orthosia, Ochs., Tr.*

176 Pistacina, Fab., 1135 B., rare, boulevard de Laval, septembre.
177 Instabilis, Fab., 1141 B., la Chalouère, février, mars.

2. — *Genre Cosmia, Ochs., Tr.*

178 Affinis, L., 1155 B., assez rare, Tivoli, août.
179 Trapezina, L., 1158 B., bois d'Avrillé, juillet.

3. — Genre *Xanthia, Ochs., Tr.*

180 XERAMPELINA, Hub., 1178 B., rare, Ponts-de-Cé, septembre 1854.
181 GILVAGO, Lab., 1183 B., le Mail, octobre 1853.

4. — Genre *Cerastis, Ochs., Tr.*

182 VACCINII, L., 1191 B., le Palais, mars 1853.
SPADICEA, variété, Tivoli, mars 1853.
183 ERYTHROCEPHALA, W., V., Frémur, septembre 1855.

29. — TRIBU XYLINIDES.

1. — Genre *Xylina, Treits.*

184 EXOLETA, L., 1198 B., Mail, 20 août 1853, 22 mars 1856.
185 RHIZOLITHA, Fab., 1204 B., le Mail, mars.
186 OCULATA, Germor, 1206 B., route de Paris, septembre.

2. — Genre *Xylocampa, Guenée.*

187 LITHORHIZA, Bork, 1207 B., la Chalouère, Jardin des plantes, mars 1856.

3. — Genre *Cleophana, Treit., Boisd.*

188 LINARIÆ, Fab., 1220 B., élevé, Jardin des plantes, mai, septembre.

4. — Genre *Cucullia, Ochs., etc.*

189 VERBASCI, L., 1225 B., élevé, Jardin des plantes, éclos le 17 février 1856.
189 *bis*, SCROPHULARIÆ, Rambur, 1248 B., élevé, Jardin des plantes, éclos le 22 mars 1856.
189 *ter*, ASTERIS, Fab., 1248 B., élevé, Jardin des plantes, éclos le 22 mars 1856.

30. — TRIBU PLUSIDES.

1. — Genre *Abrostola, Ochs.*

190 TRIPLASIA, L., 1259 B., Jardin des plantes, août.

2. — Genre Plusia.

190 *bis*, CIRCUMFLEXA, L., 1278 B., très rare, la Forest. 4 septembre 1853.
191 GAMMA, L., 1282 B., très commun, partout, toute l'année.

31. — TRIBU HELIOTHIDES.

1. — Genre Anarta, Ochs.

192 ARBUTI, Fab., 1300 B., rare, Anipé, 17 mai 1853.

2. — Genre Heliothis, Ochs.

193 PELTIGERA, W., V., 1307 B., la Marre, 20 juin 1855.

32. — TRIBU ACONTIDES.

1. — Genre Acontia, Ochs., Tr.

194 SOLARIS, W., V., 1322 B., Jardin des plantes, août.

33. — TRIBU CATOCALIDES.

1. — Genre Catephia, Ochs., Tr.

195 ALCHYMISTA, Fab., 1326 B., rare, la Chalouère, 17 mai 1853.

2. — Genre Catocala.

196 FRAXINI, L., 1327 B., très rare, Jardin des plantes, 4 septembre 1855.
197 ELOCATA, Esp., 1328 B., commun, Jardin des Plantes, août.
198 NUPTA, L., 1329 B., commun, Jardin des plantes, juillet.
199 OPTATA, G., 1334 B., rare, Jardin des plantes, mai et juin 1854.

3. — Genre Ophiusa, Treit.

200 ALGIRA, L., 1363 B., pas rare, Jardin des plantes, mai 1855.

40. — TRIBU NOCTUOPHALÆNIDES.

1. — Genre Euclidia, Ochs., Tr.

201 GLYPHICA, L., 1377 B., Avrillé, août.

2. — *Genre Antrophila, Boisd.*

202 ÆNEA, W., V., 1385 B., bois d'Avrillé, juillet.

5. — *Genre Agrophila, Boisd.*

203 SULPHUREA, Hubner, 1400 B., la Marre, mai, août.

6. — *Genre Erastria. Ochs.*

204 PARVULA, Rambur, 1407 B., bois d'Avrillé, juillet.

35. — TRIBU GEOMETRES, Boisd., OU PHALÉNITRE (*Lat.*).

OBS. — Boisduval a adopté dans cette Tribu la désinence *aria*, qu'il a substituée, pour les espèces, à celle en *ata* des autres auteurs. Nous avons cru néanmoins devoir citer l'auteur primitif pour toutes ces espèces, sauf à tenir compte de notre observation.

1. — *Genre Geometra, Tr., Dup.*

205 PAPILIONARIA, L., 1415 B., rare, bois d'Avrillé, 10 juin 1855.

2. — *Genre Hemithea, Dup.*

206 CYTISARIA, W., V., 1418 B., Fours à Chaux, juin.
207 PUTATARIA, L., 1427 B., Anipé, juin.
208 ÆSTIVARIA, Esp., 1428 B., Anipé, juin.

3. — *Genre Metrocampa, Lat., Dup.*

209 MARGARITARIA, L., 1432 B., Jardin des plantes, 11 juillet 1855.

4. — *Genre Urapteryx, Kirby.*

210 SAMBUCARIA, L., 1435 B., assez rare, Jardin des Plantes, 2 juillet 1855.

5. — *Genre Rumia, Dup.*

211 CRATÆGARIA, Hubn., 1436 B., abondant, Roc-Épine, mai.

6. — *Genre Ennomos, Treit., Dup.*

212 DOLABRARIA, L., 1438 B., assez rare, Grand Anipé, mai, juillet.

213 LUNARIA, W., V., Hub., 1446 B., assez rare, Avrillé, juin, septembre.

214 ILLUNARIA, W., V., Hub., 1448 B., assez rare, Avrillé, juin, septembre.

— variété, Minor, assez rare, Avrillé, juin, septembre.

215 ILLUSTRARIA, Hub., 1449 B., rare, hôpital, mai 1855.

216 ANGULARIA, Esp., 1450 B., la Marre, juillet 1855.

217 PRUNARIA, L., 1458 B., abondant, Anipé et Avrillé, juin. Variété : *Corylaria.*

7. — Genre Himera, Dup.

219 PENNARIA, L., 1459 B., boulevard de la Mairie, 1er décembre 1854.

8. — Genre Crocallis, Treit., Dup.

219 ELINGUARIA, L., Hub., 1462 B., Pignerolles, août 1853.

9. — Genre Macaria, Curtis.

220 ALTERNARIA, Hub., 1472 B., Grand Anipé, mai, juillet.

10. — Genre Aspilates, Treit., Dup.

221 VIBICARIA, L., 1479 B., rare, Pignerolles, juillet.

222 CALABRARIA, Esp., 1480 B., rare, couvent d'Avrillé, mai 1855.

223 PURPURARIA, L., 1481 B., Tivoli, août.

224 CITRARIA, Hub., 1491 B., bois de La Haye, août.

11. — Genre Fidonia, Treit., Dup.

225 ATOMARIA, L., 1515 B., bois d'Avrillé, avril.

— variété, bois d'Avrillé, juillet.

12. — Genre Eupisteria, Boisd.

226 CONCORDARIA, Hub., 1516 B., La Pyramide, juin.

13. — Genre Hibernia, Latr., Dup.

227 RUPICAPRARIA, W., V., Hub. ♂, 1527 B., route de la Brisepotière, 18 février 1856.

228 PROGEMMARIA, Hub., ♀ 1529 B., chemin de Bellebourne, 8 février 1856.

229 LEUCOPHÆARIA, W., V., ♂ 1531 B., rare, Pignerolles, 12 février 1856.

229 *bis*, PILOSARIA, W., V., Hub., ♂ 1533 B., rare, Tivoli, 15 mars 1856.

229 *ter*, AURANTIARIA, Esp., ♂ 1528 B., rare, allées des Fours à Chaux, 17 mars 1856.

14. — Genre Amphidasis, Treit., Dup.

230 BETULARIA, L., 1543 B., Jardin des plantes, mai 1855.
231 PRODROMARIA, Fab., 1544 B., Fours à chaux, 20 mars 1854.

15. — Genre Boarmia, Treit., Dup.

232 CONSORTARIA, Fab., Esp., 1551 B., Petit Anipé, avril, juillet.
233 RHOMBOIDARIA, Hub., 1554 B., très abondant, Jardin des plantes, juin, septembre.
234 PETRIFICARIA, Dup., 1567 B., rare, Jardin des plantes, septembre 1854.

16. — Genre Gnophos, Treit., Dup.

235 MUCIDARIA, H., 1593 B., abondant, Jardin des plantes, juillet.

17. — Genre Mniophila, Boisd.

236 CORTICARIA, Lab., 1595 B., Avrillé, juin 1853.

18. — Genre Eubolia, Dup.

237 PALUMBARIA, W., V., Tr., 1606 B., Avrillé, mai, août.
238 MENSURARIA, W., V., Tr., 1607 B., Tivoli, juillet.
239 BIPUNCTARIA, W., V., Fab., 1616 B., Pignerolles, juillet.
240 MIARIA, W., V., Trict., 1627 B., bois de la Haie, juin.
241 FERRUGARIA, W., V., 1628 B., assez rare, la Marre, mai, juillet.

19. — Genre Anaitis, Dup., Larentia, Treit.

242 PLAGIARIA, L., 1633 B., commun, bois d'Avrillé, juin, août.

20. — Genre Larentia, Treit. et Accidalia Tr.

243 Dubitaria, L., 1637 B., les Gouronnières, mai, juillet.
244 Rhamnaria, Fab., 1641 B., les Gouronnières, juillet.
245 Vetularia, W , V., 1642 B., Anipé, juin.
246 Vitalbaria, Dup., Jardin des plantes, juin 1854.
247 Bilinearia, L., 1647 B., la Plesse, juin.
248 Tersaria, W., V., 1652 B., bois d'Avrillé, juin.
249 Petraria, 1659 B., bois d'Avrillé, juin.
250 Psittacaria, 1667 B., la Pointe, juin.
251 Dilutaria, 1669 B., rare, sur le cyprès, Jardin des plantes, 4 novembre 1855.
252 Brumaria, ♂ 1670 B., chemin de la Motte, 10 janvier 1854.

21. — Genre Eupithecia.

253 Centaurearia, 1694 B., assez rare, Roc-Épine, juillet.
254 Exiguaria, 1697 B., Jardin des plantes, juillet.
255 Rectangularia, 1724 B., la gare, juin.

22. — Genre Chesias.

256 Obliquaria, 1739 B., Grand Anipé, juin.

23. — Genre Cidaria.

257 Fulvaria, 1747 B., Avrillé, juillet.
258 Rubidaria, 1757 B., Avrillé, juin.

24. — Genre Melanippe.

259 Macularia, 1779 B., bois de la Haie, mai.
260 Marginaria, 1780 B., la Marre, juin.
261 Rivaria, 1787 B., Jardin des plantes, juillet.

25. — Genre Melanthia, Boisd.

262 Ocellaria, L., 1792 B., Roc-Épine, mai, juillet.
263 Fluctuaria, L., 1793 B., Nid-de-Pie, juin
264 Galiaria, W., V., 1795 B., Gouronnières, mai, juillet.
265 Rubiginaria, W., V., 1800 B., rare, Écouflant, juin 1853.
266 Adustaria, W., V., 1802 B., pris un seul, Tour-Bouton, 19 août 1855.
267 Albicillaria. L., 1803 B., Grand Anipé, juin.

26. — *Genre Zerene, Treit., Dup.*

268 Grossularia, L., 1804 B., très commun, Avrillé, juillet.

27. — *Genre Cabera, Dup., Treit.*

269 Exanthemaria, Esp., 1811 B., bois d'Avrillé, mai, juillet.
270 Strigillaria, Esp., 1812 B., bois d'Avrillé, avril, juillet.
— variété, bois d'Avrillé, avril, juillet.
271 Contaminaria, Hub., bois d'Avrillé, juillet.
272 Ononaria, Bork. 1820 B., rare, Villevêque, juin.

28. — *Genre Ephyra, Dup., Cabera, Treït.*

273 Punctaria, L., 1823 B., haies d'Avrillé, mai, juillet.
— variété, haies d'Avrillé, mai, juillet.
274 Poraria, Treit., 1825 B., bois d'Avrillé, juin.
275 Pendularia, L., 1829 B., Avrillé, mai.
276 Omicronaria, Esp., 1831 B., Fours à Chaux, mai, juillet.

29. — *Genre Acidalia, Dup., Treit.*

277 Ornataria, Esp., 1835 B., assez rare, Tivoli, août 1855.
278 Decoraria, Hub., 1836 B., rare, Gouronnières, mai 1854.
279 Immutaria, Hub., 1838 B., Jardin des plantes, juillet 1855.
280 Incanaria, Hub., 1841 B., Jardin des plantes, août.
281 Bisetaria, Dup., 1851 B., Jardin des plantes, août.
282 Pallidaria, Hub., 1865 B., Tivoli, juillet.
283 Rubricaria, Hub., 1866 B., la Marre, juillet.
284 Ossearia, Hub., 1877 B., route de Paris, juillet.
285 Immoraria, Hub., 1891 B., rare, route de Paris, juin.
286 Sylvestraria, Bosk, 1895 B., Tivoli, juin.
287 Begeneraria, Hub., 1909 B., rare, Avrillé, juin.
288 Aversaria, Hub., 1910 B., Avrillé, juillet.
289 Emutaria, Hub., 1913 B., Avrillé, juin.
290 Prataria, Boisd., 1917 B., Avrillé, juin.

30. — *Genre Timandra, Dup.*

291 Amataria, L., 1918 B., Trelazé, mai, juillet.

31. — Genre Strenia, Dup.

292 CLATHRARIA, Hub., 1919 B., couvent d'Avrillé, mai 1854.

32. — Genre Odezia, Boisd.

293 CHÆROPHYLLARIA, L., 1933 B., Jardin des plantes, juin 1855.

33. — Genre Minoa, Dup.

294 EUPHORBIARIA, Hub., 1941 B., champs d'Avrillé, juillet.

SUITE A BOISDUVAL, PAR DUPONCHEL.

36. — TRIBU ENNYCHITES.

1. — Genre Pyrausta.

300 PURPURALIS, bois d'Avrillé, juillet.
301 PUNICEALIS, Jardin des plantes, août.
302 CESPITALIS, bois de la Haie, juillet.

37. — TRIBU PYRALITES.

1. — Genre Pyralis.

303 FARINALIS, maisons, août.

2. — Genre Asopia.

304 FLAMMEALIS, la Marre, juin.

38. — TRIBU NYMPHULITES.

1. — Genre Hydrocampa.

305 POTAMOGALIS, la Marre, août.
306 STRATIONALIS, boulevard de Laval, juin.
307 LITTERALIS, Avrillé, août.

39. — TRIBU SCOPULITES.

1. — Genre Pionea.

308 PRÆTEXTALIS, Reculée, juin.
309 FORFICALIS, partout, juin.

2. — Genre Scopula.

310 PRUNALIS, Avrillé, juillet.

40. — TRIBU BOTITES.

3. — Genre Rivula.

311 SERICEALIS, Avrillé, août.

4. — Genre Botys.

312 URTICALIS, partout, juillet.
313 VERTICALIS, partout, août.
314 ASINALIS, Reculée, juin.
315 VERBASCALIS, Avrillé, juin.
316 SCHREALIS, Avrillé, juin.

5. — Genre Henopteryx.

317 HYBRIDALIS, prés de Saint-Serge, août.

41. — TRIBU AGLOSSITES.

1. — Genre Aglossa.

318 PINGUINALIS, Reculée, août.
319 CUPREALIS, maisons, juillet.

42. — TRIBU HERMINITES.

1. — Genre Sophronia.

320 DERIVALIS, hôpital, juillet.

2. — Genre Herminia.

321 TARSIPLUMALIS, bois d'Avrillé, août.
322 CRINALIS, bois d'Avrillé, août.

3. — Genre Hypena.

323 PROBOSCIDALIS, partout, septembre.
324 ROSTRALIS, hôpital, septembre.

13. — TRIBU PLATYOMIDES.

1. — *Genre Nola.*

325 CRISTULANA, bois d'Avrillé, août.

2. — *Genre Sarrothripa.*

326 REVAYANA, Avrillé, août.

3. — *Genre Halias.*

327 QUERCANA, route d'Avrillé, juillet.
328 PRASINANA, route d'Avrillé, juillet.

4. — *Genre Tortrix.*

329 PICEANA, hôpital, août.
330 AMERICANA, boulevard de Laval, août.
331 SORBIANA, boulevard de Laval, août.
332 ADJUNCTANA-LAVICEANA, hôpital, août.
333 HEPARANA, hôpital, août.
334 CORYLANA, boulevard de Laval, août.
335 RIBEANA, variété : *Flavana*, hôpital, août.
336 VIRIDANA, Trelazé, juillet.

5. — *Genre Xanthosetia.*

337 ZOEGANA, Fours à Chaux, juillet.

6. — *Genre Peronea.*

338 ABILGAURDANA, Jardin des plantes, octobre.

7. — *Genre Glyphiptera.*

339 BOSCANA, la Trinité, juin.
340 SPECTRANA, le Mail, novembre 1855.

8. — *Genre Phibalocera.*

341 FAGANA, la Marre, août.

9. — *Genre Aspidia.*

342 CYNOSBANA, Grand Anipé, juin.

10. — Genre Anthitesia.

343 SALICANA, Tivoli, juillet.

11. — Genre Penthina.

344 VARIEGANA, Pignerolles, août.

12. — Genre Sciaphila.

345 WALPOMIANA, Avrillé, août.

13. — Genre Pædisca.

346 PROFUNDANA, bois de la Plesse, août.

14. — Genre Sericoris.

347 URTICANA, Pignerolles, août.

44. — TRIBU CRAMBITES.

1. — Genre Crambus.

348 TENTACULELLUS, maison, août.
349 CULMELLUS, la Baumette, août.
350 RORELLUS, la Baumette, août.
351 CHRYSONUCHELLUS, Tivoli, août.
352 FALSELLUS. Avrillé, juillet.
353 TRISTELLUS-AGUILELLUS, Tivoli, août.
354 INGUINATELLUS, Tivoli, août.
355 ANGULATELLUS, Tivoli, août.

2. — Genre Endorea.

356 AMBIGUELLA, Jardin des plantes, Tivoli, août, mars 1856.

3. — Genre Phycis.

357 ROBORELLA, Avrillé, juillet.
358 TUMIDELLA, Avrillé, juillet.
359 INTERPUNCTELLA, Avrillé, août.
360 ELONGELLA, cimetière de la Triuité.

45. — TRIBU YPONOMENTITES.

1. — Genre Myelophila.

361 CRIBRELLA, Avrillé, juin.

2. — Genre Ædia.

362 ECHIELLA, Fours à chaux, août.

3. — Genre Yponomeuta.

363 EVONYMELLA, Jardin des plantes, août.
364 PADELLA, Jardin des plantes, août.

46. — TRIBU TINEITES.

1. — Genre Hæmilis.

365 APPLANELLA-CICUTELLA, Jardin des plantes, février 1856.
366 PASTINACELLA, la Mare, juillet.

2. — Genre Lita.

367 SCOPOLELLA, boulevard des Pommiers, juin.

3. — Genre Hypsolopha.

368 PERSICELLA, hôpital, juin.

4. — Genre Adela.

369 FRISCHELLA, la Marre, juillet.

53. — TRIBU PTEROPHORIDES.

1. — Genre Pterophorus.

370 PENTADACTYLUS, Trelazé, août.

COUP-D'ŒIL

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE THASOS,

ILE DE L'ARCHIPEL.

Mon père, chirurgien-major de la marine et ancien médecin en chef des armées navales (A), a été embarqué, dans le cours de ses services maritimes, sur une frégate de l'État qui avait pour mission d'aller lever le plan des villes, des côtes et des golfes qui se trouvent dans la Thessalie, la Macédoine et la Thrace. C'est d'après les documents qui m'ont été laissés par ce médecin de la marine sur une relâche à l'île de Thasos que j'ai rédigé la relation suivante dans laquelle, en donnant la parole au voyageur lui-même, j'ai conservé, autant que possible, le caractère littéral du récit et des observations. J'ai cru que, dans un moment où de grandes et glorieuses actions de guerre portent l'intérêt du

cœur et de la pensée vers les contrées orientales, quelques détails sur une île importante de ces parages pourraient être accueillis avec une bienveillante attention.

Thasos est une petite île située sur les côtes de la Thrace, vis-à-vis l'embouchure du Nestus, à vingt-deux milles du port d'Abdère, ville de la Thrace, à soixante-deux milles du mont Athos et à pareille distance de l'île de Samothrace.

L'île, la ville et le port de Thasos tiennent une mémorable place dans les annales de la Grèce par le siège que les habitants soutinrent sous le règne d'Artaxerxès Longuemain contre les Athéniens. Ce ne fut qu'au bout de trois ans que Cimon, général de cette nation, parvint à se rendre maître de cette île dont les habitants s'étaient séparés de la ligne hellénique formée contre les Perses sous l'hégémonie d'Athènes. Cette conquête importante mit les Athéniens en possession des mines d'or et d'argent que les Thasiens exploitaient dans leur île et sur le continent voisin. Hérodote (Liv. VI. Erato. XLVI-XLVII), nous dit avoir visité ces mines et avoir admiré surtout celles que les Phéniciens avaient découverte dans l'île qu'on appelait par cette raison mines phéniciennes de Thasos. Les mînes de l'île rapportaient annuellement 80 talents et celles du continent en fournissaient à peu près la même quantité. On peut encore se représenter la richesse de cette île par les nombreuses médailles d'or et d'argent qui en ont été conservées; elles portent l'effigie tantôt de Bacchus, tantôt d'Hercule ou de Cérès. On trouvait aussi à Thasos de magnifiques carrières de marbre livide et d'autres dont le marbre était veiné

d'or. Ces marbres étaient très recherchés par les sculpteurs et les architectes.

Le nom que porte l'île lui vient de Thasos, fils d'Agénor, roi des Phéniciens, qui vint aborder dans cette île où il séjourna; ce fut sur la côte septentrionale de l'île que ces Phéniciens bâtirent une ville à laquelle ils donnèrent ainsi qu'à l'île le nom de leur chef. Les Thasiens étaient donc Phéniciens d'origine; mais ensuite cette ville fut peuplée par une colonie Grecque qui y fut amenée de Paros, ce qui la rendit considérable entre les îles de la mer Egée. Selon Hérodote on y admirait autrefois un superbe temple d'Hercule, surnommé le Thasien, et nous verrons bientôt Hippocrate, qui a illustré Thasos par le long séjour qu'il y a fait, nous confirmer l'existence de cet antique monument dans ses observations sur cette île. Les Thasiens subirent paisiblement la domination romaine et traversèrent de même une grande partie des périodes du Bas-Empire.

Cependant, au 13e siècle (1204), les Vénitiens s'étant emparés de Thasos, ornèrent la ville de plusieurs édifices et l'agrandirent considérablement. Ils y firent construire un port dont il reste encore aujourd'hui des vestiges par un môle en pierre de marbre que l'on aperçoit à fleur d'eau, et par deux darses près d'une desquelles on voit sur le rivage une tour assez élevée. A l'époque des Vénitiens la ville renfermait dans ses murs trois collines qui dominaient sur la mer et pouvaient ainsi servir de vigies pour observer et découvrir au loin les navires qui la sillonnaient. On dit que c'est sur l'une de ces éminences que se trouvait l'Acropole de l'ancienne ville.

Cette cité, dont les décombres attestent l'ancienne splendeur, n'existe plus; il ne reste maintenant que quelques villages dispersés dans l'intérieur des terres. Leur population réunie est d'environ 5,000 habitants. Tous sont Grecs et soumis à la domination Turque. Le sol de ce pays est très fertile, il produit de bons fruits et particulièrement une espèce d'amande fort estimée; on y recueille du tabac, d'excellent vin, de la bonne huile et du blé. La quantité de ce dernier produit était telle autrefois que les anciens avaient surnommé cette terre le Rivage de Cérès.

Dans l'intérieur de l'île, qui a environ huit lieues de longueur sur cinq de largeur (32 kil. sur 20 kil.), on trouve une assez grande forêt dont une partie des arbres est habituellement employée comme bois de construction et pour la mâture des vaisseaux. La campagne est généralement belle et l'eau y est si abondante que l'on pourrait cultiver le jardinage dans toute l'étendue de l'île.

On remarque près de l'emplacement de l'ancienne Thasos et dans une vaste plaine un grand nombre de tombeaux très élevés et fort beaux. Cette nécropole considérable témoigne évidemment du voisinage d'une grande et importante cité. Nous apprîmes que les marins d'un bâtiment marchand qui avaient abordé dans l'île quelque temps avant nous, avaient ouvert plusieurs de ces tombeaux où ils avaient trouvé des objets précieux qu'ils avaient emportés. Le capitaine d'une frégate française de l'État, sur le rapport que nous lui avions fait des antiquités de Thasos, vint aussi y relâcher peu de temps après nous. Ce capitaine fit fouiller un de ces tombeaux dans lequel on

trouva un collier en or, des bracelets, des anneaux du même métal et quelques lacrymatoires.

C'est dans ces vases funéraires que les parents et les amis du mort répandaient leurs larmes et les renfermaient ensuite ainsi dans le tombeau.

Il est très probable que, sous l'ancien gouvernement des Archontes, Thasos a été l'heureux berceau de plusieurs artistes de mérite. Le célèbre peintre Polygnote y est né; c'est lui qui orna le portique d'Athènes, appelé Pécile, des pricipaux évènements de la guerre de Troie, et qui fut remercié de la beauté et de la perfection de ses œuvres par un décret solennel des Amphyctions. Tout porte à croire que ce ne fut pas le seul artiste habile que produisit cette île, mais c'est principalement celui dont la renommée s'est étendue jusqu'à nous. Son père Aglaophon était peintre lui-même et avait été le premier maître de son fils. On assure aussi que Nesée, autre peintre de Thasos, fut maître de Zeuxis, ce qui a ajouté un beau titre à l'ancienne gloire de cette île. Quoiqu'il en soit, les monuments tronqués qui apparaissent encore dans cette patrie de Polygnote, témoignent de ce goût exquis dans les arts dont les anciens Grecs étaient en si pleine possession. On trouve çà et là épars et renversés ou à demi ensevelis, des chapiteaux, des tronçons de colonnes et d'autres fragments d'ouvrages précieux qui disparaîtront peu à peu, parce que les habitants les brûlent pour faire de la chaux ou s'en servent pour bâtir des murailles. C'est ainsi que les matériaux que le génie s'était complu à convertir en chefs-d'œuvre de l'art sont employés aux plus infimes usages. Telle est souvent la déplorable condition des

plus belles choses créées dans la succession des âges.

Mais si les Grecs se distinguèrent entre tous les peuples dans la culture des beaux-arts, ils ne se rendirent pas moins illustres, on le sait, par l'élévation et le charme de leurs labeurs scientifiques. Les noms de Socrate, de Platon et d'Aristote survivent à toutes les révolutions des siècles. Ceux de Démosthène, d'Eschyle, de Sophocle sont encore dans toutes les pensées : Homère, auquel plusieurs villes de la Grèce se disputent l'honneur d'avoir donné le jour, demeure le premier poète du monde. Hérodote, Thucydide, Xénophon, cette triade historienne que les temps modernes révèrent et consultent toujours, conservent un premier rang. Ces noms sont assurément présents à toutes les mémoires, et combien d'autres hommes remarquables ne faudrait-il pas énumérer si l'on voulait se rendre un compte fidèle de cette heureuse fécondité de la Grèce? Nous n'en nommerons plus qu'un seul parce qu'il se rattache essentiellement, par une phase importante de sa vie, à l'île de Thasos dont nous essayons de retracer une période historique, c'est Hippocrate que je veux désigner ici. L'histoire de Thasos doit intéresser surtout par la connaissance qu'elle nous donne de cet homme célèbre en qualité de médecin et comme un des citoyens les plus vertueux dont l'ancienne Grèce s'honore.

Hippocrate, qui appartenait à la classe des Asclépiades, ces périodentes descendants d'Esculape, fut, en effet, le premier dont l'œuvre décisive parvint à séparer la profession de la médecine du téméraire empirisme, des rêves frivoles des sophistes, et à la rendre d'une utilité plus immédiate et plus réelle aux

hommes en l'établissant sur des fondements rationnels. Son livre des *épidémies* (1) nous a transmis le nom d'un grand nombre de citoyens de la république Thasienne tels que celui d'Hermocrate, de Philiscus, d'Hérophon, de Silène demeurant sur la Plate-Forme, du fils de Parion qui habitait au-dessus du temple de Diane, de Pithion qui demeurait dans le temple de Cérès, de Cleonactidès qui résidait au-dessus du temple d'Hercule, surnommé le Thasien (2). Nous y trouvons aussi le nom de plusieurs femmes de Thasos et entre autres celui de Mélidie qui demeurait auprès du temple de Junon. En nous donnant dans ce livre un tableau mouvant et animé de la physionomie personnelle et matérielle de la ville, à cette époque, Hippocrate déploie cet esprit d'observation et ce sens droit dont la nature l'avait si éminemment doué, et qui le dirigea dans le traitement des malades qu'il eut à soigner pendant son séjour à Thasos, à Abdère et à Larisse. Cet ouvrage est un précieux monument des curieuses et savantes remarques faites par le médecin naturaliste, principalement dans l'île de Thasos, où il demeura pendant trois ans, sur les phénomènes qui nous entourent, sur l'influence des constitutions de l'air, des eaux et des saisons ainsi que sur l'alté-

(1) Hippocrate n'a pas pris le mot épidémies dans le sens qu'on attache aujourd'hui à cette expression, mais il a voulu désigner ainsi la description de la constitution atmosphérique de trois années passées à Thasos et des maladies qui, d'après ses observations, régnèrent sous l'influence de ces constitutions.

(2) Cette désignation du temple d'Hercule, surnommé le Thasien, confirme le récit d'Hérodote.

ration de l'économie animale. Ces observations doivent conserver, en tout temps, leur utile importance comme jalons lumineux, et tenir un rang distingué dans la littérature médicale par l'esprit supérieur et magistral qui s'y révèle.

L'histoire consacrant le caractère élevé de cet homme illustre de l'ancienne Grèce, nous le présente recevant une couronne d'or des Athéniens en récompense des services qu'il avait rendus à cette République; elle nous le fait considérer surtout comme très estimable par son refus aux sollicitations pressantes et aux offres avantageuses que lui fit Artaxerxès, roi des Perses. Hippocrate aussi ferme qu'incorruptible répondit qu'il n'avait ni besoins ni désirs, qu'il devait tous ses soins à ses concitoyens et à ses compatriotes et rien aux Perses ennemis déclarés des Grecs. Aussi les Athéniens reconnaissants accordèrent-ils, par un décret public, à Hippocrate, outre la couronne d'or, le droit de cité, l'initiation aux mystères d'Eleusis et les honneurs du prytanée comme à l'un des bienfaiteurs de la patrie.

Nous ne pouvions nous trouver sur ce point de l'Archipel sans rendre un hommage de souvenirs à l'illustre père de la médecine, dont la résidence assidue et les observations suivies à Thasos suffisent pour faire concevoir une très favorable idée de l'ancienne importance de cette île et pour lui mériter une juste célébrité.

C'était pour nous toujours un spectacle ravissant, lorsque, parvenus aux points culminants de l'île, nous voyions se dérouler sous le beau ciel de cette poétique Ionie le vaste et magnifique horizon dont nous étions

environnés. D'un côté, vers l'Orient, l'on découvrait au loin l'île de Samothrace, ce siége capital du mystérieux culte cabirique ; de l'autre, la Thrace et la plaine de Philippes, bornée dans la partie occidentale par le mont Pangée, et qui nous rappelait la défaite et la mort de Brutus et de Cassius qui vinrent décider, sur ce champ de bataille, des destinées de la République romaine ; un peu plus loin, dans le prolongement nord de cette plaine, se dessinait l'emplacement de l'ancienne ville de Philippes qui, à la voix de Saint-Paul, fut une des premières à embrasser le christianisme. Changeant de perspective et tournant nos regards vers le midi, au milieu de cette mer aux flots d'or et d'azur, nous cherchions à découvrir Lemnos qui ressuscitait à notre esprit la flotte des Grecs allant au siège de Troie, Philoctète délaissé dans cette île et toute la suite de l'épopée homérique dans son appareil saisissant. Enfin dans la direction de l'Eubée, nous voyions poindre le Mont Athos qui rappelait Xerxès et ses innombrables armées, l'ancienne Grèce et ses vaillants soldats. Ces points de vue variés, et enchanteurs reportaient la pensée à des époques historiques diverses mais toujours intéressantes, remuaient profondément l'âme en la mettant, pour ainsi dire, sur les traces sensibles et visibles de la rouille inflexible du temps, et en lui répétant de la voix imposante de tous les siècles que, par une loi invariable de la providence, c'est ainsi que passent et finissent toutes les gloires du monde.

Au sommet d'une des collines qui étaient dans l'enceinte de la ville sont les ruines d'un ancien temple bâti en marbre qui dominait sur les deux mers ; je les parcourais dans une de mes excursions avec cet intérêt

et cette disposition d'esprit qui anime les objets et prête, en quelque manière, un souffle de vie à l'antique poussière que l'on interroge et qui semble répondre, lorsqu'une grande pierre, que je crus d'abord travaillée, appela toute mon attention. Je reconnus, après l'avoir examinée, qu'elle contenait une inscription; les caractères étaient bien conservés et les mots parfaitement séparés les uns des autres. Ma curiosité fut vivement excitée, et afin de la satisfaire, je m'orientai le mieux possible pour reconnaître la position de l'objet de ma découverte et je revins à bord. Le lendemain, à force de soins et d'efforts, nous fîmes arriver sur le rivage et embarquer sur notre vaisseau cette pierre qui depuis est passée entre les mains de M. le comte de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur à la Porte-Ottomane et appréciateur éclairé de tous les précieux vestiges qui pouvaient retracer les beaux-arts des peuples de l'antiquité. (1).

L'inscription lapidaire contenait un décret du sénat et du peuple de Thasos en faveur d'un habitant d'Histiée en Eubée, qui avait rendu des services aux Thasiens. Il paraît que les intendants des choses sacrées du temple de Minerve, chargés par les archontes de pourvoir à la publication du décret firent graver sur cette grande pierre de marbre, dont l'île abonde, le contenu du décret en grosses et distinctes lettres et

(1) Néanmoins il est très probable que cette inscription lapidaire est demeurée inédite parce qu'elle n'a été reçue de M. le comte de Choiseul-Gouffier que longtemps après la publication de son ouvrage et dans des circonstances orageuses qui l'auront empêché de mentionner cette découverte.

avec beaucoup de soin puisque le laps de temps qui s'est écoulé depuis que cette République florissait jusqu'à nos jours n'a pu les altérer. Or, Thasos puissante, heureuse et libre sous le gouvernement de ses archontes, était parvenu au zénith de sa prospérité bien avant l'époque des guerres médiques, c'est donc à environ six cents ans avant l'ère chrétienne que peut remonter le décret dont il s'agit. Voici la traduction textuelle de l'inscription lapidaire telle qu'elle fut faite d'abord par un Évêque grec, résidant alors à Salonique, et ainsi qu'elle a été révisée depuis par M. Guérin, ancien membre de l'école française d'Athènes, connu par ses études d'un grand intérêt sur Patmos, Samos, la Palestine, et assurément très compétent pour juger de la fidélité de la traduction de ce décret qui est conçu dans ces termes :

« Sous les archontes Aristoclès, fils d'Acyrus, et » Ariomenée, fils d'Amormus, surintendant du temple » de Bition; sous Thebriane Rapsanne, prêtresse de » Simadion, et Euprile, grand-prêtre, fils de Timoclée » de Chœrus, par décret du sénat et du peuple, à la » bonne fortune,

» Comme Polyarète d'Histiée en Eubée s'est mérité » l'affection du peuple de Thasos par sa bienfaisance » ainsi que par sa probité et tous les services immor- » tels qu'il a rendus auxdits habitants de Thasos, soit » en général, soit en particulier, à ces causes : il a » paru juste au sénat et au peuple non-seulement de » célébrer authentiquement les vertus dudit Polyarète, » mais encore de l'agréger citoyen de Thasos, lui, ses » trois fils Polycrate, Antigène et Histicus, et ses » deux filles Parmenussa et Nicée, ainsi que toute

» leur postérité avec toutes les prérogatives attachées » à ce titre ; leur étant néanmoins permis de retourner » dans leur patrie si bon leur semble. Il est de plus » ordonné aux intendants des choses sacrées au temple » de Minerve de pourvoir à la publication du présent » décret et aux frais qu'il occasionnera. A leur défaut » que ce soit le Jéromnémon (celui qui tient les re- » gistres du temple).

» Il est défendu de ne rien opposer à la publication » du présent décret, ni de cabaler pour le rendre nul, » ni de déclarer injuste ce qui par nous est déclaré » chose bien méritée. Que si quelqu'un était d'opinion » contraire et qu'il osât faire juger contre notre avis » très juste, que le décret qui en proviendrait soit » déclaré nul et les fauteurs condamnés à une amende » de mille statères qui seront appliqués au temple » d'Apollon-Pythien, et cent autres au profit de la » ville, et ce par sentence qui sera prononcée par les » juges du tribunal qui connaît des contestations et » querelles. Que si lesdits juges ne condamnaient pas » selon notre décret, qu'ils soient eux-mêmes con- » damnés par d'autres juges choisis *ad hoc*, et quoique » ceux-ci soient choisis parmi le peuple, leur sentence » sera légitime, leur accordant même le droit de s'ap- » proprier la moitié de la susdite amende. »

Cette inscription, on le voit, a pour objet l'adoption que fait la ville de Thasos d'un citoyen d'Histiée en Eubée ; à la distance des siècles elle est curieuse par la connaissance qu'elle nous donne des formes apportées à un décret, mais elle est principalement intéressante par les idées qu'elle présente sur l'ancienne démocratie, sur la nature de ce gouvernement dans ses

moindres opérations et sur les moyens qu'il emploie pour assurer l'entière exécution de ses lois ou de ses décrets. Celui-ci, en émanant du sénat et du peuple, est encore revêtu de plusieurs clauses qui nous paraissent aujourd'hui étranges, minutieuses et ridicules même. La dernière surtout laisse entrevoir un côté si chatouilleux et si transparent qu'elle nous semble d'une piquante naïveté. Mais alors tous ces moyens étaient nécessaires pour maintenir les décrets contre les caprices de la multitude si souvent portée, par un penchant irrésistible, à se jouer de l'instabilité des choses. C'est pour obvier à ce vice inhérent aux formes démocratiques que l'on fut obligé, à Athènes, pour donner de la permanence à une loi, de décerner la peine de mort contre celui qui en proposerait la révocation. Nous savons que cette précaution, toute puissante qu'elle semble, ne fut point encore suffisante.

La lecture du décret que nous venons de citer peut faire naître plusieurs réflexions d'un sérieux intérêt sur la hiérarchie méthodique de rang, d'emploi et de condition introduite par l'état social des Républiques grecques, sur l'influence des opinions religieuses et des ministres du culte, sur la forme et la diversité des tribunaux de justice et enfin sur les usages et les pratiques populaires à cette époque. Ces sujets anciens et toujours nouveaux, puisque la plupart touchent aux vérités primitives et sacrées, sont dignes assurément de l'attention des hommes qui méditent sur la direction et la destinée des sociétés; c'est en les approfondissant et en les comparant chez les différents peuples de l'antiquité que l'on peut parvenir à en faire jaillir

d'utiles lumières pour les temps modernes. On doit aussi remarquer dans les termes du décret ce droit de cité accordé aux fils en considération des honorables services de leur père, et ce même droit conféré à deux jeunes filles admises ainsi à partager et à transmettre cette haute distinction d'origine virile. Il faut se reporter par la pensée à ces temps antiques pour comprendre tout le prix que l'on attachait alors au titre de citoyen. Cet avantage était extrêmement recherché et il devint même l'objet de l'ambition de plusieurs souverains qui quelquefois le briguèrent infructueusement (1). Il n'est donc pas douteux que ces flatteuses récompenses décernées aux vertus d'un chef de famille et étendues sur sa postérité devaient être d'heureuses semences propres à féconder et à multiplier dans les jeunes cœurs les impulsions les plus généreuses et les sentiments les plus élevés.

En définitive, ce décret du sénat et du peuple de de Thasos, qui est le témoignage très significatif de leur profonde reconnaissance envers un étranger, nous fait trouver dans sa teneur un exemple bien authentique des moyens de récompense qu'employaient les anciens pour honorer les vertus ou les services rendus à la patrie. Si nous interrogeons les annales de l'antiquité avec soin, nous verrons que c'est principalement à de pareilles institutions rémunératrices que les anciens États durent leur prospérité. Les premiers législateurs sentirent de bonne heure

(1) Les Athéniens refusèrent autrefois ce titre à Perdiccas, roi de Macédoine; ils l'accordèrent à Évagoras, roi de Chypre, et à d'autres princes.

que la considération est de tous les mobiles celui qui a le plus de pouvoir, le plus d'influence et le plus de prix chez les âmes libres. Pénétrés de celle haute vérité, ils proposèrent pour récompense aux hommes cette considération si désirée et si digne de l'être. Ils s'appliquèrent à établir dans le cœur des peuples des principes qui dussent sans cesse ranimer et exciter leur zèle pour le bien public. Ces principes formèrent des âmes fortes, énergiques, dévouées, uniquement occupées du bien de l'État, et multiplièrent les talents distingués et les grands caractères. Aussi, les traits d'héroïsme et de magnanimité devinrent fréquents parmi ces peuples. D'un autre côté, le nombre considérable d'hommes de génie dans tous les genres qui ont illustré la Grèce est un témoignage évident de la favorable impulsion des institutions de ce pays et de l'heureux fruit des encouragements publics qui étaient donnés à toutes les supériorités reconnues. Les vertus morales ne suivirent pas, il est vrai, la même progression et furent souvent ternies par des actions que le cœur et la raison réprouvent. Mais il ne faut pas oublier que ces intelligences, si élevées qu'elles fussent, étaient réduites à leur propre force et se trouvaient privées non-seulement du secours direct de la révélation chrétienne, mais encore des lumineuses traces de cette vraie tradition primitive et divine qui avait été altérée, défigurée et souillée par toutes les capricieuses et dissolues inventions du polythéisme.

Cependant, en consultant les monuments anciens sur la sagesse des temps passés, on peut rencontrer quelquefois de beaux exemples à retracer et de salutaires enseignements à rappeler dans l'esprit des

peuples, C'est là surtout ce qui doit imprimer le plus vif intérêt et offrir le plus honorable but aux investigations et aux découvertes de la science. Nous devons toujours prêter une oreille attentive à tout ce que l'antiquité nous transmet de propre à servir au perfectionnement intellectuel et moral. Le bien, le beau, et le vrai sous toutes les formes doivent être saisis partout où ils se trouvent ; ils constituent le plus précieux domaine de la grande famille humaine dans toute la série des âges, et ils appartiennent essentiellement à la loi chrétienne qui a le droit de les réclamer en tous lieux et en tous temps comme émanant de son essence. Ainsi donc, soit que les vieux monuments intellectuels enfouis dans la nuit des siècles secouent leur poussière pour renaître à une nouvelle vie, soit que les pierres antiques sortent de leur sommeil pour parler à l'humanité, tous doivent éclairer, instruire et moraliser, C'est à ces conditions que le jour de leur réveil peut être salué comme un vrai jour de fête pour l'intelligence.

M. TEXTORIS.

(A) « Textoris fut nommé médecin en chef de la flotte sous les ordres de » l'amiral Latouche qui, par la mort de cet officier-général, passa sous le » commandement du vice-amiral Villeneuve. Il se trouva ainsi à la bataille » de Trafalgar, y rendit d'éminents services aux blessés et montra un sang- » froid bien rare et bien précieux au milieu d'une telle scène de carnage. » Plus tard, il obtint sa retraite avec le titre de second médecin en chef de » la marine française, et chevalier de la Légion-d'Honneur. » (*Extrait de la biographie universelle des Contemporains.*)

RAPPORT SUR UNE TRAGÉDIE

ET

SUR DES PIÈCES DE VERS INÉDITES.

Une des princesses les plus malheureuses, mais aussi les plus héroïques qu'ait vu naître la France, fut Marguerite d'Anjou, la fille du bon roi René. L'histoire nous présente peu d'existences qui aient été traversées d'infortunes plus cruelles et qui aient eu une fin plus misérable.

Vous le savez, Messieurs, à l'âge de 15 ans, Marguerite avait épousé Henri VI d'Angleterre, et ce mariage qui semblait devoir être une source de prospérité et de gloire pour notre pays, par suite de la faiblesse du roi et de l'ambition de la jeune reine, n'amena à sa suite que des calamités sans nombre. Peu après, en effet, commence la guerre des Deux-Roses, une des périodes les plus sanglantes de l'histoire d'Angleterre.

Après de longues alternatives de victoires et de défaites, le parti de la maison de Lancastre finit par succomber, et Marguerite après avoir supporté trente années de guerres avec un courage inoui, vu périr son mari, son fils, les principaux seigneurs attachés à son drapeau, doit chercher à rentrer en France. Elle ne peut obtenir la permission de repasser la mer, qu'aux vives sollicitations de Louis XI, et en renonçant à son douaire, en abandonnant ses richesses, ses joyaux mêmes. Le roi René, pour amener Louis à cette démarche, est contraint de lui céder ses droits sur la Provence, l'Anjou, les duchés de Lorraine et de Bar.

Marguerite, dépouillée ainsi de tous les avantages qu'elle devait retirer de sa naissance et de son mariage avec Henri VI, rejoint son père à Aix; il meurt deux ans après. Elle revient alors en Anjou, et trouve un asile à Dampierre, près Saumur, chez un gentilhomme qui avait fidèlement servi René pendant quarante ans, nommé La Vignolle. C'est là que la fille d'un roi de Naples, la veuve d'un roi d'Angleterre, la proche parente d'un roi de France, passa les dernières années de sa vie dans un complet dénuement.

L'abbé Prévost, dans son *Histoire de Marguerite d'Anjou*, nous trace un tableau affreux de l'état dans lequel elle se trouvait à cette époque : « Son sang, » dit-il, corrompu par tant de noires agitations, devint comme un poison qui infecta toutes les parties » qu'il devait nourrir; sa peau sécha jusqu'à s'en aller » en poussière, son estomac se rétrécit, et ses yeux, » aussi creux que s'ils eussent été enfoncés avec violence, perdirent tout le feu qui avait si longtemps

» servi d'interprète aux grands sentiments de son » âme. »

Pardonnez-moi, Messieurs, ce rapide coup-d'œil sur une histoire que d'autres ont traitée d'une manière beaucoup plus complète et plus savante; il était la préface nécessaire du rapport que vous m'avez confié sur l'œuvre que vient de composer M. Coulon, de Saumur, membre de notre Société.

M. Coulon nous fait assister, dans sa tragédie, aux derniers jours de Marguerite. Il ne suit pas le récit de l'abbé Prévost; il nous représente au contraire la fille de René comme ayant conservé jusqu'à la fin toute son énergie, tout son courage. Réfugiée dans le pauvre château de Dampierre, sans autre secours, sans autre soutien que La Vignolle, malgré une succession effroyable de malheurs, et la perte de toutes ses illusions passées, elle espère toujours. Elle rêve encore la conquête de l'Angleterre, l'affranchissement de l'Anjou. Elle voit à son appel Bretons et Angevins déployant leur drapeau national, entraînant l'Angleterre, renversant le souverain qui l'opprime. Mais elle revient bien vite à la triste réalité, et sa pensée pleine d'amertume se reporte sur l'Anjou, sur sa belle patrie livrée à un tyran, Louis XI.

Tout espoir ne doit pas être perdu cependant; le meilleur champion de sa cause, le duc d'Oxford avait été jeté en prison, à Londres. Henry, un simple écuyer, un enfant, à force de dévouement, a réussi à briser ses chaînes. Il accourt. A cette nouvelle, Marguerite ne peut retenir un cri de joie; mais au moment de se livrer de nouveau aux hasards de la fortune, sa vie passée, cette vie pleine de sanglants souvenirs, se

représente à ses yeux. Quelle fut heureuse à son commencement!

Enfant (dit-elle à Henry) : il me souvient du brillant chevalier
Qui vint un jour, ici, m'offrir une couronne.
Oh! mes yeux éblouis de la splendeur du trône
Voyaient partout l'amour et la fidélité.
Enfant, j'avais au cœur la naïve fierté
Qui promet, à vingt ans, le bonheur et l'empire.
J'étais belle, ma bouche avait un doux sourire....
Enfant, je m'en souviens, quand mon fidèle Anjou,
Accourant sur mes pas, fléchissait le genou
Et criait : *C'est la Reine!* et quand sur mon passage
Tout un peuple, joyeux, inondait ce rivage;
Voyait-il à mon front, ce peuple ivre d'amour,
La place que l'épine enceindrait à son tour?

Oxford arrive et met au service de Marguerite son épée et sa vie. La fille de René peut compter aussi sur Faronelle, ancien soldat, aujourd'hui pêcheur et chef de la république de l'île d'Or. Ce sont là ses seuls conseillers, les chefs du complot sur lequel reposent ses dernières espérances. Ils se décident à tenter de suite l'entreprise; mais avant de prendre aucun parti, ils doivent s'assurer sinon l'appui, du moins la neutralité de Louis XI; d'un mot, en effet, il peut tout empêcher. Il est au château du Plessis-lès-Tours; ils se dirigent vers ce redoutable souverain.

Ici se termine le premier acte. Il contient des passages pleins de mouvement et de cœur; on pourrait cependant lui reprocher, en général, un peu de monotonie provenant du contraste trop prolongé des espérances de Marguerite et de ses tristes souvenirs.

Le deuxième acte se passe au Plessis-lès-Tours. Louis XI et son compère Tristan, ont été prévenus de l'arrivée de Marguerite, et l'attendent au milieu de ces conversations que nous a léguées l'histoire. Les trois premières scènes nous dépeignent très bien ce roi cruel quand il se croit trahi, obéissant toujours à une politique implacable et qui

Tremble devant une madone,
Comptant avec le ciel ce qu'il frappe ou pardonne.

Marguerite paraît. Louis la reçoit avec une extrême froideur. Elle lui expose ses vues pour l'avenir, les motifs qui devraient le déterminer à lui prêter l'aide de sa toute-puissance.

Sire, quand il lui plaît, le ciel frappe les rois,
Brise leur vain pouvoir, et le sort, sous ses lois,
Plie, au jour du malheur, les plus superbes têtes;
Il change en longs sanglots les clameurs de nos fêtes,
Et le glaive royal, quand il heurte un tombeau,
Est plus faible en nos mains qu'un fragile roseau.
Mais, quand un trône croule et quand un roi succombe
Lorsqu'un sceptre en éclats est jeté dans la tombe,
Sire, tout prince alors d'une secrète horreur,
Doit se sentir frémir sous la même terreur;
Sire, tout prince doit de sa vaillante épée
Se hâter de couvrir la royauté frappée.
Par de communs efforts, contre un même danger,
Ils doivent tous combattre; il n'est plus d'étranger,
D'ennemi même.... Ainsi lorsque la foudre tonne,
Et broie, en sa fureur, armée, empire et trône,

Ils savent que la foudre, une seconde fois,
Peut s'abattre plus loin sur le front d'autres rois.
Ils savent que les coups des révoltes impures,
Vont retentir plus loin dans le cœur des parjures.

Ces considérations n'étaient pas de nature à produire beaucoup d'impression sur Louis XI. Le système politique de ce souverain était égoïste avant tout, et Louis XI n'aurait certainement jamais consenti à faire la guerre à l'Angleterre dans le seul but de remettre sur le trône de cet État une princesse à laquelle il portait peu d'affection et dont il savait n'être pas aimé. Quant aux craintes que les guerres civiles d'Angleterre pouvaient faire concevoir pour la tranquillité intérieure de la France, elles étaient toutes chimériques. A coup sûr la guerre des Deux-Roses n'a eu aucun retentissement dans notre pays. A cette époque, par suite du défaut des communications, de l'ignorance générale; les événements qui se passaient dans un État, quelque graves qu'ils fussent, étaient complétement ignorés des États voisins. N'a-t-on pas vu, plus près de nous encore, Richelieu, le ministre le plus absolu et le plus jaloux de l'autorité souveraine, envoyer des secours à Cromwell, attaquant les Stuart au nom de la République?

Du reste, M. Coulon semble avoir eu la même pensée, et il prête à Louis XI une réponse ironique, propre à briser le cœur de la malheureuse reine. Il ne craint pas que son peuple se soulève.

. . . . La Balue et Nemours
Ont rendu pour longtemps tous nos sujets fidèles;
Quand ils volent trop haut, nous leur coupons les ailes.

Oxford est plus habile que Marguerite et demande simplement au roi l'autorisation de passer en Angleterre avec tous ceux qui voudront se joindre à lui. Louis hésite à se prononcer; il conseille un moyen plus sûr que les armes, quoique plus lent, la politique à l'aide de laquelle il a fait de si grandes choses. Oxford insiste; Louis consent enfin à laisser tenter l'expédition, et Marguerite se retire pleine de confiance, avec ses deux conseillers.

Les événements se précipitent dans le troisième acte et l'on atteint vite le dénouement.

Le grand jour est arrivé, le jour qui doit décider du sort de Marguerite. Faronelle a soulevé le peuple, qui court aux armes aux cris d'*Anjou, la Reine!* Beauvau, Cossé, Maillé font, dit-on, flotter leur étendard au sein des masses populaires. Oxford est parti en avant, il est en Angleterre, et là, sans doute, trouve encore des amis fidèles. Mais Louis XI fait un signe et aussitôt toute espérance est brisée, toute illusion détruite à jamais. Faronelle, le chef du complot, est assassiné par Tristan; les nobles intimidés abandonnent le drapeau de Marguerite; le peuple renonce à une lutte impossible.

Pour comble de désastre, Oxford, à son arrivée en Angleterre, a été trahi et jeté en prison.

Marguerite ne peut résister à toutes ces émotions; cette dernière épreuve achève de briser son existence épuisée par tant de revers et de douleurs.

Pour défendre mon droit (s'écrie-t-elle) ai-je assez combattu?
Le cœur et le front hauts, à mon trône abattu

J'offris, pendant douze ans, un bras infatigable.
Dans les camps, sur les flots, le sort impitoyable
Ne me força jamais d'avouer mes revers.
Six fois pour me venger je traversai les mers;
Six fois d'une défaite effaçant le désastre,
Je rougis dans le sang la rose de Lancastre,
Et quand mon fils Édouard......

A ces mots, elle tombe évanouie. Ce n'est pas la mort cependant; elle se relève encore, maudit Louis XI, l'Angleterre, et expire en bénissant ses derniers serviteurs.

Telle est l'œuvre de M. Coulon, dont nous n'avons pu donner qu'une analyse sèche et décolorée, comme il arrive toutes les fois que l'on veut rendre compte d'œuvres en vers. Ce n'est pas précisément une pièce de théâtre, une tragédie. Comme le dit très bien M. Coulon, dans sa lettre d'envoi, il lui faudrait plus de développement; les situations demanderaient des dimensions plus vastes.

Marguerite d'Anjou est une suite de scènes intéressantes qu'on lira toujours avec plaisir. Les vers sont très corrects et il n'y a pas un sentiment exposé dans cette pièce qui ne soit avant tout parfaitement pur et honnête.

Nous devons vivement remercier M. Coulon d'avoir bien voulu nous faire connaître cette œuvre, et si nous pouvons exprimer ici un vœu, c'est qu'il agisse à notre égard avec la même gracieuseté pour ses travaux futurs.

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots de pièces de vers adressées à la Société, par M. Arnaud,

sous-lieutenant au 27e de ligne. Arnaud est un de mes plus anciens camarades; il y a déjà vingt ans, nous commencions ensemble nos premières études. De bonne heure le sort nous a séparés; tandis que restant dans ma ville natale, j'y menais une existence très calme, Arnaud suivait une voie beaucoup plus aventureuse. Embarqué, tout jeune encore, comme pilotin, sur je ne sais quel bâtiment, il visitait l'Afrique, l'Amérique; quelques années après, il entrait comme simple soldat dans le 27e de ligne. Après avoir rapidement gagné ses galons, il part un beau jour pour l'Orient, avec son régiment, et c'est là qu'il reçoit l'épaulette, Dieu sait au prix de quelles fatigues et de quels dangers. Enfin il assiste à la prise de Malakoff, est blessé en arrivant à cette terrible citadelle, revient à Angers se guérir et en même temps prendre un repos nécessaire, et son congé à peine expiré, court rejoindre son régiment dans l'antique Chersonèse.

Au milieu des loisirs que laisse la vie de garnison, Arnaud n'a pas suivi l'exemple que lui donnaient la plupart de ses camarades. Au lieu de se livrer à une oisiveté qui, trop prolongée, finit par engourdir l'intelligence, il a travaillé; il a cultivé, augmenté les dispositions qu'il sentait en lui. Je dois ajouter qu'il a réussi dans cette louable entreprise. Il se trouvait à Montauban en 1853; la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de cette ville ouvre un concours de poésie. Arnaud entre courageusement en lice et envoie un poème sur la poésie romane; il obtient une prime de 300 francs.

Il nous a donné cette œuvre; il a en même temps fait hommage à la Société d'un autre poème ayant

pour titre : *les Fantômes de l'Attique*, et composé à Athènes, où le 27e tint quelque temps garnison avant de se rendre en Crimée. Ce poème commence par ces vers remarquables :

Lorsqu'un héros n'est plus, on lui dresse une tombe,
Qui, longtemps après lui, noire de vétusté,
Transmet son souvenir à la postérité.
De même le Très-Haut, lorsqu'un peuple succombe,
Laisse au mépris du temps, quelque ruine en deuil,
Debout et fière encore, dominer son cercueil.
Ainsi d'Acropolis, sur les restes d'Athènes,
Les remparts sombres et poudreux,
Disent aux Grecs modernes, brisant enfin leurs chaînes,
Quels étaient leurs premiers ayeux.

Ce poème est divisé en trois parties ayant pour titres : Acropolis, l'Aréopage, les Ombres, plus un prologue et un épilogue. C'est une sorte d'histoire de la Grèce racontée à grands traits, par les héros qui ont illustré cette contrée. L'idée est ingénieuse et bien développée. On retrouve encore dans les vers un peu d'inexpérience, mais dans la vie militaire, surtout en campagne, les idées ne sont pas toujours dirigées vers la poésie ; un officier a bien d'autres sujets d'inquiétude, bien d'autres préoccupations qu'une rime à trouver, ou un vers boîteux à redresser.

Du reste les vers sont très corrects, ont beaucoup de verve, et parfois on y trouve des beautés réelles. Je regrette que les bornes imposées à ce rapport, trop long déjà, m'empêchent de mettre sous vos yeux quelques passages qui vous feraient apprécier, beau-

coup mieux que mes paroles, le caractère de cette œuvre. Je vous citerais entr'autres une paraphrase du *Pater*, intercalée très heureusement dans la 2e partie, où l'on remarque de plus un vif sentiment religieux.

Les poésies de ce genre échappent, vous le comprenez, à toute analyse. Je ne puis que les signaler à votre attention, heureux de pouvoir en cette occasion donner une nouvelle marque de bon souvenir à un ancien ami.

PAUL LACHÈSE.

PROMENADE EN TOURAINE.

Un voyage en Touraine, à travers ce pays privilégié de notre belle France et cette végétation luxuriante au milieu de laquelle la Loire, l'Indre et le Cher répandent à l'envi la grâce, la vie et la prospérité, est une chose rêvée par la plupart, entreprise par un grand nombre, mais que personne n'accomplit convenablement.

Nous venons de l'effectuer et nous nous faisons au retour ce reproche que nous adressions tout à l'heure à tant d'autres. Pressé par les affaires qui le rappellent au foyer ou par les plaisirs qui l'attendent à Paris, le voyageur se contente de traverser cette délicieuse province et de donner quelques jours d'attention à un pays qui, au double point de vue de la nature et de l'art, réclamerait des mois d'étude. Le défaut de temps peut nous absoudre à un certain point de cette précipitation; chez l'homme libre de ses loisirs elle n'a pas d'excuse. Pour notre compte, nous ne pouvons nous flatter d'avoir visité la Touraine; nous avons seulement appris en la traversant combien elle a de titres

à nos sympathies et à notre curiosité. Nous n'avons point, par conséquent, la prétention de présenter ici un itinéraire fidèle et circonstancié, une description rigoureuse et statistique de cette trop courte excursion.

Pour quiconque veut faire d'un voyage une relation exacte, il est des choses qu'il n'est pas permis de passer sous silence, parce que tout voyageur qui tient à justifier ce titre, a dû les remarquer ou les découvrir; on ne peut exiger la même chose du touriste d'un jour. de celui qui, faute de temps, poursuit bien moins un but scientifique que son propre agrément; il ne peut être tenu à tout voir, à tout connaître des lieux qu'il traverse; sa mission n'est que de sentir et de comprendre ce qu'il voit, et comme le même objet observé par vingt personnes tour à tour, impressionnera chacune d'elles d'une façon particulière, le promeneur le plus affairé ou le moins érudit est toujours sûr de trouver pour l'entendre une oreille complaisante.

Et puis qu'est-ce que c'est qu'un itinéraire de nos jours, où, grâce aux chemins de fer, il n'y a plus à proprement parler de pérégrination, où l'on vole plutôt qu'on ne roule, où l'on perche plutôt qu'on ne relaie? Qu'est-ce qu'une route dont on ne connaît que les stations et qu'on ne peut décrire? Comment former une chaîne dont les anneaux vous échappent au fur et à mesure que vous voulez les rassembler.

De nos jours on se transporte comme par enchantement aux localités qui attirent notre attention, on les visite l'une après l'autre, mais rigoureusement parlant, on ne voyage plus.

Dans un autre temps, nous aurions dit comment

nous sommes parvenus à Langeais; aujourd'hui puis-je tenir un pareil langage quand je sais à peine comment je m'y trouve. Tout le monde ne s'y est peut-être pas arrêté, mais assurément personne n'a oublié cette jolie forteresse, à l'aspect tout militaire, qui s'élève à mi-côte, à votre gauche.

Ce donjon du XIIIe siècle a été bâti sous Philippe-le-Hardi, sur les ruines du château de Foulques-Nerra, dont on trouve dans le parc encore de curieux vestiges. Le nouveau château est flanqué de tours crénelées, quatre à l'intérieur de la cour, quatre à l'extérieur. Ces tours, comme tout le reste, construites en une espèce de grès, sont très simples, mais très gracieuses, malgré leur sévérité, et très élancées; elles n'ont point de sculptures aux fenêtres et n'ont pour ornements que leurs machicoulis et de délicieuses portes à accolades flamboyantes ouvrant sur la cour.

Le propriétaire, M. Baron, l'ayant trouvé, lors de son acquisition, dégarni de son ancien ameublement, moins heureux que quelques châtelains du voisinage, y a entassé, à grands frais, tous les meubles moyen-âge qu'il a pu se procurer, en se préoccupant plutôt *du nombre* des meubles que de l'époque, de la destination et de la nature de chacun d'eux, de sorte qu'on se croît plutôt dans un magasin d'antiquités que dans le château de Langeais au XIVe ou XVe siècle.

Le bahut y apparaît sous toutes les formes imaginables, et il en a de la plus grande beauté; chacun de ces meubles est d'une valeur incontestable et il y aurait beaucoup de charmes à en faire l'étude à tête reposée. Nous avons remarqué une châsse admirable du XIIIe siècle, revêtue de pierreries; la menuiserie

du chœur d'une chambre transformée en chapelle, une chaise à porteur du temps de Louis XIV, et particulièrement un confessionnal du XVe ou XVIe siècle, composé de deux compartiments angulaires contigus, ayant un sommet commun, en un mot de deux angles aigus renfermés dans un angle droit.

Ce château renferme aussi un grand nombre de tableaux, dont quelques-uns ne manquent pas de mérite, et quelques portraits, entre lesquels nous avons remarqué ceux des deux Mancini.

A trois lieues de Langeais, sur les bords du Cher, se trouve Villandry. C'est un petit Versailles, au milieu d'un jardin dans le même goût, mais environné d'un vaste et délicieux parc anglais, dont on peut admirer le dessin, quelque soit le point de vue que l'on choisisse; le tout au milieu de deux grands bois, est encadré d'une nature ravissante, de prairies à perte de vue arrosées par le Cher et bordées d'un immense horizon dont on admire les splendeurs au soleil couchant, du haut des grands escaliers extérieurs à colonnettes du XVIIe siècle. On a cependant conservé un seul donjon du temps de François Ier, par qui le premier château avait été construit. Ce donjon est surmonté d'un pavillon Louis XIV. Le jardin possède une orangerie magnifique.

Aux environs de Langeais, il nous restait encore deux châteaux à visiter, le château d'Ussé, appartenant à M. de La Rochejaquelein, et celui d'Azay-le-Rideau. Le château d'Ussé vous accueille avec un air de grandeur et de majesté vraiment imposant. La renaissance lui a imprimé un cachet auquel on ne peut se tromper, elle lui a prodigué la richesse de ses

sculptures, et si, parmi les châteaux environnants qui se rattachent à la même époque, il en est sur lesquels l'art, plus sobre et mieux inspiré, a répandu plus de charme et plus de poésie, nous n'en pourrions peut-être pas compter un seul, si ce n'est Chambord, qu'il ait revêtu d'une plus grande magnificence de détails; malheureusement une annexe toute moderne qu'on élève dans ce moment et qui masque une partie de la façade, lui enlève presque tout son caractère de ce côté, la nouvelle construction ne s'harmonisant en aucune façon avec le style vraiment seigneurial de cette superbe résidence. Deux bâtiments accessoires, perpendiculaires à la façade et formant les ailes, sont terminés chacun par une tourelle. Le château est flanqué d'un grand nombre d'autres, ce qui lui donne de la fierté. La chapelle renaissance, sans mélange d'un autre style, est comme toutes celles de cette époque, plutôt remarquable par sa légèreté et son élégance, qu'empreinte d'un véritable sentiment religieux.

M. de La Rochejaquelein fait de grands frais pour son ornementation intérieure ; certains appartements sont revêtus de jolies peintures auxquelles ont concouru les meilleurs artistes de Paris. Malgré cela, on n'est pas parvenu à lui rendre, non plus intérieurement, son ancienne physionomie. Parmi les portraits, on remarque celui de M. le maréchal de Boufflers, dont la tête pétille d'intelligence, un autre très joli de Mme de Maintenon ; le reste se compose de portraits de la famille, soit de M. de La Rochejaquelein, soit de M. de Duras, père de Mme de La Rochejaquelein, des La Trémoille et des Noailles.

Ce château est entouré de vastes forêts.

Le château d'Azay-le-Rideau, situé dans un verdoyant vallon, sur le bord de l'Indre, n'a peut-être pas, dans son extérieur, quelque chose d'aussi fastueux que celui d'Ussé, mais s'il ne promet pas autant, il renferme en définitive plus de titres à l'intérêt et à la curiosité du visiteur.

Le premier château remontait au commencement du XIIIe siècle, il ne reste de cette ancienne construction qu'une seule grosse tour. En 1502 commencent les constructions nouvelles ; c'était une des plus anciennes chatellenies de France, elle jouissait de grands priviléges.

Au milieu de sa simplicité apparente, on sent que la main du roi-chevalier a passé par là, tant on est charmé de sa grâce, de la délicatesse de ses sculptures et de sa distinction. Son nom lui vient sans doute du rideau de verdure qui l'ombrage de tous côtés. Mais si ses parcs sont touffus et fourrés, l'artiste habile qui les a dessinés a ménagé des allées sinueuses et des éclaircis suffisants pour lui faire respirer l'air pur du beau ciel de Touraine. Ses bosquets, profonds et mystérieux, arrosés par le cours capricieux de l'Indre, sur lequel sont jetés çà et là de jolis ponts, inspirent à tous ceux qui y pénètrent une tendre mélancolie.

Chaque prairie, entourée de belles plantations et émaillée de fleurs, est une retraite paisible d'où l'on ne sort que pour pénétrer sous d'autres berceaux de verdure, dans des vallons non moins discrets et non moins abrités. Ce parc est véritablement enchanteur.

Quant au château en lui-même, cette simplicité dont nous parlions n'est qu'un raffinement de plus du royal amant de Diane de Poitiers. On y sent un prince

blasé, ennuyé des bruits et des splendeurs de la cour et las du poids de sa propre gloire; on y devine le roi galant qui veut se dépouiller de tous les oripeaux de la grandeur pour redevenir homme et se retrouver seul en face de lui-même, avec ses goûts et ses passions, à l'abri des regards indiscrets, et qui veut une fois au moins, dans sa vie, se faire un bonheur à soi. Enfin, s'il faut appeler les choses par leur nom, Azay-le-Rideau n'est à proprement parler, qu'un rendez-vous intime.

Aussi retrouve-t-on à chaque instant, dans ce joli manoir, le portrait de Diane et la salamandre de François Ier. A l'extérieur, les tourelles qui ornent le château, ne sont pas aussi nombreuses qu'à Ussé, mais parfaitement agencées et gracieuses. L'intérieur est excessivement curieux; nous signalerons d'abord l'escalier, couronné dans toute sa longueur d'une voûte, dont les caissons représentent des personnages fameux de diverses époques, et presque tous les rois de France jusqu'au XVIe siècle. Ces sculptures sont extrêmement remarquables, soit par la ressemblance de ces portraits, soit par leur composition, soit par leur nombre même.

Le propriétaire, M. de Biancourt, a eu le bonheur de pouvoir conserver les tapisseries du château lui-même.

Dans la chambre du Roi, on retrouve le lit et les rideaux de Louis XII; ceux de François Ier, d'une étoffe parfaitement analogue au brocart de Louis XII, sont disposés en portière dans la même chambre.

Comme galerie de tableaux, Azay-le-Rideau n'est pas moins riche et pas moins curieux; on y trouve

des portraits d'une haute antiquité, dont les personnages sont peints par des artistes contemporains, et ce qui donne le plus de prix à tous les objets renfermés dans ce château, c'est que leur authenticité repose, comme M. Marchegay l'a reconnu lui-même, sur des titres incontestables.

Nous citerons les tableaux qui nous ont le plus intéressés :

Henriette d'Angleterre.
Un van der Meulen.
François Ier, d'après Titien.
Léon X, d'après Raphaël.
Une sainte famille lavant des linges.
Un saint de Zurbaran.
Un Luxembourg.
Un Turenne.
Un Catinat.
Charles VIII et Anne de Bretagne.
Anne d'Autriche.
Un grand portrait de Bayard.
Diane de Poitiers.
Cervantes.
Rabelais.
Saint François de Sales.
Bossuet.
Cinq-Mars.
Ambroise Paré.
Madame de Montespan.
Sully.
Marie Stuart.
Gabrielle d'Estrées.
Eléonore Galigaï (la maréchale d'Ancre).

Catherine de Médicis.

Louis XI.

Tous portraits authentiques, nous le répétons.

Mais ce qui nous a le plus frappés, c'est d'abord un portrait tout naïf et d'une touche toute primitive de Jeanne d'Arc, dont la fidélité incontestée serait aujourd'hui le seul mérite, s'il n'avait une immense valeur comme antiquité. La taille mal serrée est à peine indiquée, le cou s'enfonce dans la robe qui monte jusqu'au menton, la tête est d'un ovale géométrique, les yeux d'un bleu de cobalt et tout ébahis, le front haut, les cheveux relevés comme les ont encore nos jeunes pensionnaires ; enfin ce portrait est d'une ressemblance que nous ne songeons point à mettre en doute, mais dans laquelle l'artiste n'a pas cru devoir se préoccuper du caractère.

Charles VII est dû probablement au même pinceau; il offre les mêmes qualités et la même discrétion quant au moral; il ressemble évidemment à son fils Louis XI, avec plus de douceur et de franchise.

En sortant nous avons encore donné un regard de regret et d'adieu à ce joli et royal manoir, tout en blâmant M. de Biancourt d'une chose, c'est d'avoir, à gauche de son château, construit en bois une affreuse salle de billard, dont la boiserie simule extérieurement la tente d'un carrousel, horrible barbouillage auquel les intempéries de l'air ont mis le comble, triste mésalliance dont son noble voisin semble rougir aujourd'hui.

En quittant Azay nous oubliions de parler de l'église qui, sans être d'un roman pur, est d'une haute anti-

quité ; sa façade surtout construite en petit appareil irrégulier, présente un caractère tout particulier, ce sont des imbrications triangulaires de distance en distance. On voit aussi à cette façade des séries de toutes petites statuettes, d'une grossière iconographie. Cette visite à l'église d'Azay, a couronné dignement notre excursion dans une ville aussi intéressante au point de vue pittoresque qu'au point de vue historique.

Si nous avions annoncé un itinéraire au lieu d'une promenade, nous serions ici en défaut, car nous allons passer à Tours, dans la capitale du pays que nous parcourons, sans nous y arrêter, avec cette indépendance de l'oiseau que nous avons réclamé dès le départ, en notre qualité de flaneur; non pas que Tours n'excite notre intérêt à bien des titres, mais ces titres sont constatés dans cent ouvrages, on ne peut passer dans le département sans que mille notices sur cette ville ne viennent vous les rappeler, tandis que Chenonceaux, Chaumont, par exemple, ne se trouvant pas sur la ligne même du chemin de fer et n'étant pas d'une aussi grande importance géographique, ne sont pas des stations nécessaires et ne sont visités que par l'homme de loisirs ou par l'ami des arts.

Nous ne pouvons cependant traverser cette ville sans mentionner sa belle cathédrale que le XIIe siècle a commencée et que le XVIe couronne de ses lanternes à jour, non plus que les ruines de Saint-Martin de si puissante et antique mémoire. Mais, nous l'avons dit, Tours a ici le tort d'être un chef-lieu, il y aurait des volumes à écrire à son sujet et pour cela il faudrait lui consacrer plus que le temps nécessaire pour visiter ses environs. C'est une cruelle alternative, nous le

reconnaissons, mais comme il faut atteindre notre but, nous nous décidons sans hésitation.

Nous ne poursuivrons pas notre route cependant, sans faire à pied un petit pèlerinage à un lieu où s'élevait autrefois une vaste et sombre forteresse, et où il ne reste aujourd'hui qu'un petit manoir de chétive mais encore de pittoresque et gracieuse apparence. Nous voulons parler du Plessis-lès-Tours, assez maladroitement modifié par le propriétaire, qui a cru devoir exhausser la tourelle principale. C'est un logis en briques rouges à l'un des angles duquel se dresse cette tourelle et à son côté, au-dessous du pignon latéral, une plus pétite adhérente à ce pignon et qui y semble en quelque sorte suspendue, parce qu'elle se termine en cul-de-lampe au lieu de descendre jusqu'au sol. Voilà tout ce qui reste de ce fameux repaire qui avait des yeux et des oreilles et près duquel on ne passait qu'en tremblant. Il est bien inoffensif aujourd'hui et sa couleur rouge ressort très heureusement sur le paysage au lieu de l'attrister.

Le gardien de ce petit castel fait une foule de contes au voyageur pour exciter sa munificence à force d'effroi.

C'est ainsi qu'il vous fait descendre de l'autre côté du jardin, au-dessous d'un petit pavillon dénué de tout caractère, dans un souterrain qu'il vous donne comme la prison où le cardinal la Balue serait resté neuf ans dans sa cage de fer, attribuant quelques dégradations du mur aux crochets où se trouvait rivée la chaîne du prisonnier, comme s'il était permis d'ignorer que ce long drame se fût passé à Loches. Et puis, comme si le naïf custode se faisait scrupule de

causer à celui qui l'écoute si débonnairement d'aussi pénibles impressions, pour provoquer une heureuse diversion et faire ressortir à son point de vue le côté agréable du lieu, il ne manque pas de signaler l'un de ses principaux charmes, qui consiste à voir passer *six trains par jour dont deux à grande vitesse.* C'est alors qu'on se demande où est le roi Louis XI, et lequel serait le plus triste de se voir au xve siècle exposé tout un jour aux soupçons de l'ombrageux monarque, ou d'être condamné au xixe à écouter pendant un quart d'heure les béoties de son représentant.

Grâce à l'un de ces changements à vue dont nous parlions plus haut et dont le piston de la locomotive a enlevé le privilége à la baguette des fées, nous nous trouvons quelques instants après à Amboise, dans cette jolie petite ville qui se recommande à la curiosité des voyageurs, autant par le charme de sa situation que par ses souvenirs historiques. Amboise est construite au confluent de l'Amassè et de la Loire. On en attribue la fondation à Jules César, qui l'aurait élevée pour prendre Tours. Elle se rattache à l'histoire d'Anjou, en ce sens que notre comte Ingelger, qui l'avait obtenue de Louis le Bègue, y avait bâti son ancienne forteresse dont on voit encore des vestiges. La Loire y est merveilleusement belle, et le magnifique château qui la domine reçoit d'elle au soleil couchant une teinte mélancolique qui s'harmonise parfaitement avec la couleur brune dont le temps l'a revêtu et avec les tristes épisodes dont il a été le théâtre.

On voit dans le bras de Lòire même qui baigne le pied de ses tours, l'île où Clovis et Alaric eurent une

entrevue en 506. Marie d'Anjou se retira dans cette résidence après la mort de Charles VII. Louis XI y fixa le douaire de sa mère à 50,000 livres de revenus, il y reçut le comte de Charolais et le roi René dont il convoitait déjà les États d'Anjou et qu'il voulait amener par les caresses et les présents à une solution qu'il ne se fit pas scrupule de trancher plus tard d'une manière moins courtoise. Il y épousa Catherine de Savoie et y attira saint François-de-Paul.

Charles VIII, qui devait naître et mourir à Amboise, habitait souvent ce château pour lequel il avait une véritable prédilection. C'est lui qui construisit cette charmante chapelle isolée, non moins remarquable par la grâce et les proportions de ses dehors que par son architecture intérieure toute de dentelles. Le portail en est très curieux et représente, en un bas relief qui date de sa construction, la conversion de saint Hubert auquel apparaît une croix entre les cornes d'un cerf.

On voit encore la porte au soubassement de laquelle Charles VIII se heurta le front d'un coup mortel.

Cette porte ouvre dans une petite pièce dont Louis XII fit son cabinet, et elle porte encore le porc-épic qui servait d'armoiries aux princes de la famille d'Orléans. C'est aussi à Charles VIII que l'on doit la construction de la tour carrossable supportée par des pilastres dont les chapiteaux sont fort remarquables.

François I[er] fut élevé dans ce château auquel la renaissance vint donner une nouvelle physionomie. Il y reçut Charles-Quint, et y attira Léonard de Vinci. Sous Charles IX, cette ville devint le foyer de cette conjuration à laquelle elle donna son nom, con-

juration ourdie par la Renaudie. Poursuivi par les ordres de Catherine de Médicis, il fut traqué dans la forêt de Château-Renaud et tué d'un coup d'arquebuse. On voit encore au château d'Amboise le grand balcon où furent pendus les complices de la Renaudie. — Louis XVI le donna à M. de Choiseul.

Le château d'Amboise, respecté en 93, fut dégradé à l'extérieur par Roger Ducos qui en avait obtenu de l'Empereur la possession. Il lui annexa un pavillon sans caractère et nullement conforme au style du monument. A l'intérieur, il ne fut pas moins dégradé par le harem d'Abd-el-Kader qui n'y a certainement rien laissé de la poésie de l'Orient.

La cathédrale, sous l'invocation de saint Denis, est un monument d'architecture romane bien digne d'attention.

Amboise donna le jour à Mme la duchesse de la Vallière.

A neuf kilomètres, au S.-E. d'Amboise, on arrive à Chenonceaux. Ce château, dont on a beaucoup parlé, vous frappe dès l'abord par son harmonie, par son élégance et sa situation. Moins intime, moins voilé que le château d'Azay, il est plus empreint du sceau de cette main royale qui aimait tant dans les maisons de plaisance, parsemées autour de son trône, à retrouver au milieu d'une nature verdoyante cette indépendance sans laquelle on ne peut être heureux et qui appartient au souverain dans son Louvre moins qu'au bûcheron dans ses forêts.

Nous avons vu le restaurateur des lettres et des arts donner aux anciens châteaux d'Azay et d'Amboise le vernis de la grande et nouvelle civilisation qu'il

apportait à son siècle où tout renaissait autour de lui; mais ici nous retrouvons plus que le sceau royal, plus que les armoiries, plus que la main du souverain, nous retrouvons le Roi et dans le Roi l'homme lui-même. Ici, en effet, il ne s'est pas contenté de restaurer, il a édifié et il a imprégné cette œuvre de sa pensée et de son caractère. Et cette œuvre lui appartient tout entière. De là cette homogénéité, de là cette grâce dont nous parlions tout à l'heure, privilége de l'harmonie et de l'unité du style.

Ce château ne se distingue pas moins par sa situation de toutes les autres résidences dont nous avons parlé jusqu'ici. Il est construit sur pilotis et traverse le Cher sur un joli pont de douze arches en tout, si l'on n'y ajoute un petit pont-levis de trois arches touchant au bord opposé. Sur les premières et sur des pilotis latéraux s'élève la masse principale de l'édifice, puis une longue annexe lui succède perpendiculairement, n'ayant pour base que la largeur du pont. Vers l'un des angles et en avant de la façade se trouve une tour isolée et historiée dont les proportions plus grandes que celles des tourelles du château semblent s'éloigner dans une heureuse perspective. Cette tour sert aujourd'hui de loge au concierge.

La façade est riche, mais dans sa splendeur même montre plus de délicatesse que de profusion, et sous ce rapport tient le milieu entre Azay et Ussé. Le meilleur goût a présidé à son ornementation. Le balcon, en forme de corbeilles en lozanges à jour, est supporté par de belles cariatides, les fenêtres sont d'un style en rapport avec le caractère du château, et sa charmante corniche est surmontée de très grandes croisées-mansardes d'un travail exquis.

La chapelle fait partie intégrante de ce délicieux ensemble et se rattache à l'un des angles du château de la manière la plus gracieuse.

Quant à l'ameublement, sans avoir été aussi heureux qu'à Azay-le-Rideau, on l'a reconstitué en grande partie. On a retrouvé les tentures qui se composent d'une toile très forte peinte tantôt en jaune, tantôt en blanc, servant de fond à des dessins de toutes formes et de toutes couleurs qu'on obtenait en collant des morceaux d'étoffe ou de drap de toutes les nuances imitant des fleurs, des oiseaux ou des arabesques.

Nous citerons particulièrement après la chambre de François Ier et celle de Catherine de Médicis, les appartements de Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, tendus en deuil avec son oratoire et la bibliothèque dont le joli plafond en bois n'a subi aucune altération.

Entre autres tableaux on y voit :

François Ier, copie de Titien.

Diane de Poitiers.

Louise de Vaudemont.

Gabriel d'Estrées.

Rabelais.

Christine de Suède, fort belle, en guerrière.

Laure et Pétrarque.

Le grand Condé.

Marie de Médicis.

Charles IX.

Bayard à cheval.

Jean-Bart.

Enfin les portraits, par Greuze, de la grand'mère et de la mère de Mme de Villeneuve, aujourd'hui châtelaine de Chenonceaux. — Nous oublions parmi ces tableaux une peinture étrange et excessivement cu-

rieuse représentant le bal des noces du duc de Joyeuse. Peinture du temps. — On vous montre enfin le miroir de Marie Stuart et un verre en émail dont se servait François Ier.

Une heure après nous étions à Chaumont. Si nous avons franchi tant d'espace en si peu de temps, notre souvenir a encore voyagé plus vite.

En une demi-heure nous avons parcouru cinq lieues et nous avons remonté six siècles! On éprouve un double vertige en songeant à cela; vertige de l'œil qui voit danser le sable et les acacias du talus, vertige de la pensée qui voit danser les générations éteintes. Nous venons de quitter François de Valois et nous rencontrons Hugues-Capet, ou du moins le château d'un de ses vassaux, puisque le premier manoir de Chaumont a été l'antique demeure des premiers comtes de Blois. Eudes de Blois donna le fief de Chaumont à Gelduin de Saumur, en échange de services rendus contre Foulques-Nerra, et Gelduin y construisit un château. Mais le château de Gelduin n'existe plus, comme on le pense bien, il a subi, depuis, bien des transformations.

Il fut reconstruit au commencement du xve siècle, par Charles de Chaumont, gouverneur de l'Isle de France, dans l'état où nous le voyons du côté de la Loire qu'il domine majestueusement, et de ce même côté, restauré par les seigneurs d'Amboise, dont le lignage fut interrompu par la mort de Georges d'Amboise, tué en 1525 à la bataille de Pavie.

Il passa à la maison de Larochefoucault par le mariage d'Antoinette d'Amboise avec Antoine de Larochefoucault, seigneur de Barbezieux. Après la mort de Charles de Larochefoucault, il fut acquis par Cathe-

rine de Médicis, qui le céda à sa belle rivale, Diane de Poitiers, en échange de Chenonceaux. Plusieurs de ses tours portent en ceinture les signes cabalistiques et astrologiques de la reine Catherine, séparés de distance en distance par son chiffre, deux C en X. Une autre tour porte encore les armoiries de Georges d'Amboise. Du côté opposé aux grosses tours, ce château est empreint du style de la renaissance, sobrement ornementé.

Il appartient aujourd'hui à M. Walsh de Serrant, qui a cherché à imiter par des ameublements modernes ceux du temps de Catherine de Médicis.

Il a trouvé quelques tapisseries très curieuses de l'époque, mais qui n'appartenaient pas comme à Azay au château même, cependant on a pu reproduire quelques peintures murales dans un des appartements.

Nous venons de redescendre les six siècles que nous avions remontés tout à l'heure, nous nous retrouvons en pleine renaissance pour contempler, avec un grand nombre des admirateurs de cette époque, un des plus beaux joyaux de sa couronne.

On a souvent parlé de Chambord comme d'un prodige de l'art; nous ne nous inscrivons point en faux contre cette opinion justifiée à tant de titres! Le grandiôse de ses lignes et la somptuosité de son architecture en font assurément, déclarons-le tout d'abord, une œuvre éminente, tout en regrettant que ce magnifique monument n'ait pas été édifié au milieu d'un paysage digne de lui.

On a souvent parlé de Chambord et on ne l'a peut-être jamais décrit; c'est qu'en effet Chambord se

recommande autant par la tenuité que par la splendeur de ses détails, qu'il faut observer de près, et que nous n'avons point, nous non plus, la prétention de décrire.

A cet égard, nous avons fait comme bien d'autres : nous avons admiré dans un muet ébahissement, sans en compter les rayons, cette véritable constellation architecturale.

Tout le monde a entendu parler de l'escalier à double vis et de la fameuse salle des gardes dont la voûte magnifique, ornée de caissons, atteint les combles du château, salle que Louis XIV, dans une de ses erreurs, a cru devoir couper par deux planchers dont le plus élevé soutient la salle de spectacle, cette salle où fut joué, pour la première fois, *le Bourgeois gentilhomme*. Malgré tout cela, on éprouve devant Chambord ce sentiment de tristesse qu'on ressent en présence d'une grandeur déchue, ou de tout monument célèbre fait pour le bruit et l'éclat, et qui voit s'éteindre dans le silence et l'abandon les derniers reflets de sa gloire. Contraste d'autant plus pénible quand la main de l'artiste qui restaure ne peut suivre la main du temps qui ravage, quand du haut de l'édifice oublié il tombe dix pierres sur le sol pour une qu'on remet à sa place.

Ajoutez à ce délâbrement le défaut d'horizon et l'on s'expliquera encore mieux cette disposition de l'âme à la tristesse devant Chambord. On y compte 13 escaliers et 440 pièces à cheminée. Une fois le tribut d'admiration qu'il commande, payé à ce beau château, on se demande pourquoi toute l'ornementation s'est concentrée dans sa partie supérieure, aux mansardes, aux

lanternes, aux cheminées, au point de lui ôter une part de l'unité désirable dans une œuvre de cette importance? Toutefois, ce n'est qu'en tremblant que nous hasardons cette question, car à plus forte raison craindrions-nous de formuler un mot de critique à l'adresse de ce palais, au milieu du concert d'éloges qu'il a reçus et qu'il reçoit encore chaque jour, si, comme on l'a prétendu, il faut l'attribuer au Primatice.

L'ancien château, celui sur les ruines duquel le château actuel est construit, aurait été, dès 1090, sous la domination des comtes de Blois.

Il a appartenu à la maison de Champagne d'où il passa en 1230, par un mariage, en celle de Châtillon, et Guy de Châtillon le vendit à Louis d'Orléans.

Il fut depuis occupé par des capitaines parmi lesquels nous trouvons un de Villebresme.

François 1er le réédifia; dix-huit cents ouvriers y furent employés, les travaux durèrent douze ans. Chambord fut le premier théâtre des amours du Roi et de Diane de Poitiers. Il y avait dans le parc un petit palais appelé l'hôtel de Momenrency, demeure de Diane, quand la Reine séjournait à Chambord, et dont Brissac, aimé, connaissait le chemin.

Le roi et la reine de Navarre, sa sœur, y goûtèrent aussi les charmes d'une amitié que rien ne troubla jamais.

Henri II signa à Chambord le traité de Vervins qui nous donna Metz, Toul et Verdun.

Charles IX y chassa souvent. Il y fit même des prouesses de vénerie. Il y courut le cerf sans chiens, et le poète Antoine de Baïf, fils du poète du même

nom, notre compatriote, lui adressa à ce sujet une épître qui fit sensation dans le temps.

Sous ses successeurs Chambord fut peu fréquenté.

Henri III y séjourna peu; Henri IV préférait Fontainebleau.

Louis XIII le donna à Gaston d'Orléans. Madame de Pompadour y demeura; il devint successivement la résidence du roi Stanislas et l'apanage du vainqueur de Fontenoy, le maréchal de Saxe. Le maréchal y conservait ses habitudes; la place d'Armes sur laquelle il faisait manœuvrer ses hulans, a été respectée, et l'on voit, dans une des salles du château, la table sur laquelle il fut embaumé.

En 1789, au moment où la révolution éclata, Chambord était le domaine de M. de Polignac. Sous l'Empire, Berthier, prince de Wagram, l'obtint en récompense des négociations du mariage avec Marie-Louise.

Enfin, sa veuve le mettait en vente et la bande noire allait s'en saisir, quand M. de Calonne conçut l'idée de l'offrir au duc de Bordeaux naissant, au nom de toutes les communes de France. au prix de 1,542,000 fr.

De Chambord à Blois il n'y a qu'une promenade, il n'y a en quelque sorte à suivre qu'une avenue de peupliers. Nous voilà donc dans le chef-lieu de Loir-et-Cher, où nous allons retrouver aussi cette belle Loire que nous avions quittée depuis longtemps. Si le château de Chambord est, comme on l'a dit, la merveille de la renaissance chevaleresque et galante, celui de Blois peut être assurément considéré comme le modèle le plus riche et le plus séduisant, comme le type le plus achevé, en un mot, de la renaissance militaire. A Chenonceaux, à Chambord nous trouvons

François Ier, le roi dans ses loisirs ou dans ses splendeurs, le roi chevalier dans toute la force du terme. A Blois nous trouvons Henri III, le roi inquiet et méfiant, ceint d'une cuirasse d'acier au lieu d'une écharpe de soie, des rapières et des pertuisanes suspendues aux lambris au lieu de guirlandes de fleurs, le roi sur ses gardes au lieu du roi dans son triomphe, le roi de la guerre civile au lieu du roi de la volupté.

Et en effet, ce qui frappe d'abord votre attention, ce sont ces arcatures de la galerie qui regarde la place du château, dont les lignes sévères remplacent ces fioritures et ces caprices de l'imagination qui ruissellent en quelque sorte sur les villas royales de la même époque. Dans celles-ci on se met aux fenêtres le rire sur les lèvres et la joie au front, et vous ne la levez que pour trouver au-dessus de votre tête une couronne de roses où un chiffre d'amour; sous ces arcades, au contraire, on passe plutôt qu'on ne s'arrête, on se retranche et l'on épie le passant de la rue plutôt qu'on ne le regarde. Là-bas la villa, ici le château, là-bas la maison de plaisance, ici la forteresse. Mais cette forteresse n'a plus l'aspect ténébreux des châteaux des premiers temps de la féodalité, ce n'est plus l'antique et sombre bastille d'autrefois; si l'on ne peut prévenir l'inquiétude et la défiance, on peut se prémunir, jusqu'à un certain point, contre l'ennui. On peut bien soutenir un siége dans son château, on peut bien s'y condamner à l'emprisonnement, mais à la condition de trouver dans les ornements mêmes de cette prison de quoi se consoler de sa captivité.

Ce château s'est élevé aux lueurs du siècle de François Ier et de Michel Ange, de Léon X et de Raphaël;

il n'y avait pas alors de cachot si profond et si mystérieux sur lequel ce siècle ne fît glisser un rayon ou jaillir une étincelle.

Comprendrait-on qu'un château du même temps ne fût pas empreint de sa puissance et de son génie? Il est vrai qu'à l'extérieur, il appartient à son siècle bien plus par l'ensemble que par les détails; on ne pouvait mettre en effet dans un monument de cette nature de pareilles richesses à la merci de la première arquebuse qui eût passé; mais dans l'intérieur des cours et des appartements, sous les voûtes mêmes des galeries du dehors, partout où l'on se croyait à l'abri de la révolte et de la mitraille, dans tous les lieux, dans tous les coins que le plomb meurtrier ne pouvait atteindre directement, ce siècle lui a prodigué les splendeurs de son architecture et les merveilles de son génie au point de faire oublier les palais les plus éblouissants de la même époque, sans excepter Chambord même.

Chambord est extraordinaire, merveilleux, il est vrai, mais cherche avant tout à parler aux yeux; l'artiste s'est épuisé en caprices, en fantaisies, en tours de force, s'il est permis de se servir de cette expression dans un pareil sujet; mais tous ces ornements, toutes ces étrangetés n'ont pas toujours leur raison d'être. Les sculptures du château de Blois aussi opulentes, aussi fouillées, ont quelque chose de plus touchant, de plus symbolique et l'emportent quelquefois au point de vue du goût et de la distinction.

Sous ce rapport, que faut-il préférer de la façade principale du palais ou de la grande cour intérieure? L'escalier de François Ier est à lui seul une épopée, et

la tour qui l'enveloppe de ses dentelles vaut seule un voyage à Blois.

Il y a du saint Louis dans ce château, de charmants vestiges de Louis XII et surtout de François Ier dont la salamandre se rencontre partout à côté de l'hermine de Bretagne, armoiries de Claude de France, sa femme, fille d'Anne de Bretagne.

L'intérieur, aujourd'hui entièrement restauré, répond à ce que l'extérieur annonce. Indépendamment des chiffres dont nous venons de parler, on y trouve la cordelière d'Anne de Bretagne, cordelière qu'elle avait prise en signe de son veuvage de Charles VIII et qu'elle avait quittée en épousant Louis XII, comme dégagée du premier lien.

Une chose très curieuse, c'est que le chiffre d'Henri II et de la reine Catherine, composé de deux C en X sur la lettre H et qui dans la chambre des deux époux ne laisse pas la moindre équivoque, devient tout à coup, dans les autres appartements, par le rapprochement des deux extrémités du C de l'extrémité du jambage de l'H le chiffre peu déguisé de Henri et de Diane. La supercherie est des plus subtiles et des plus ingénieuses; car donnez la moindre ouverture au D vous avez un C devant le jambage de l'H. Ainsi pour faire du chiffre des deux amants le chiffre des deux époux, il suffit de l'épaisseur d'un cheveu, symbole hypocrite auquel la vindicative Catherine ne s'est peut-être jamais trompée!

Les appartements principaux sont :

La salle des gardes de la Reine où le duc de Guise se chauffait quelques instants avant sa mort, quand le Roi, retenu dans sa chambre, le fit demander;

Cette chambre du Roi, sur le seuil de laquelle le duc de Guise tomba frappé par les assassins apostés sur son passage, au moment où il soulevait la portière pour entrer;

Le petit cabinet voisin de la chambre du Roi dans lequel deux moines priaient pour la réussite de l'attentat et pour le repos de l'âme de la victime;

La tour des oubliettes où fut tué le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, pour avoir essayé de courir au secours de son frère;

La chambre de Catherine de Médicis ornée du chiffre dont nous avons parlé tout à l'heure;

Le cabinet de travail de cette princesse, encore revêtu de sa boiserie dont les compartiments mobiles laissent voir, quand on les ouvre, les caches secrètes où elle serrait avec soin ses instruments d'astrologie;

La salle des gardes de la Reine;

La salle des gardes du Roi;

Enfin la salle des États où l'on voit encore l'escalier par lequel le Roi descendait de chez lui pour tenir cette assemblée.

En montant jusqu'aux combles du château par l'escalier de Louis XII, l'on arrive à l'observatoire où Catherine faisait ses études planétaires, avec l'inscription : *Uraniæ sacrum*. On voit sur la plate-forme à ciel ouvert la table où elle déposait ses instruments.

Les appartements dont nous avons parlé ont tous été parfaitement restaurés par M. l'architecte Duban dont le talent vraiment admirable, aussi habile que discret, a su tout reproduire, sans vouloir cependant rien livrer au hazard. Rien n'a échappé à son investigation, ni les enluminures des soliveaux, merveilleu-

sement historiés, ni les fresques des murs dont les dessins sont identiquement ceux du temps de Catherine de Médicis, ni les pavés dont il a retrouvé les délicates et brillantes mosaïques à fleurs de lys, ni le manteau des cheminées dont il a refait avec le plus grand bonheur les dorures et les devises somptueuses, ni les voûtes étincelantes des arcades extérieures de la façade principale. Encore quelques fonds ajoutés aux 400,000 francs qu'il a si bien su employer, et la fameuse salle des États nous sera rendue avec toutes ses peintures et toute sa royale ornementation.

Le reste du château sert de caserne à la garnison de Blois.

Le château de Blois était l'ancienne forteresse des ducs de Châtillon. Il devint au XIIIe siècle le domaine des ducs d'Orléans; c'était la résidence de prédilection de Louis XII comme Amboise celle de Charles VIII.

François Ier le répara et l'embellit de 1515 à 1518 dans l'ornementation de la façade principale et la construction de l'escalier d'honneur. Marie de Médicis se sauva de ce château où elle avait été confinée par Richelieu. Depuis ce moment il resta à peu près dans le même état, jusqu'au jour où l'on eut l'heureuse pensée d'en confier la restauration à l'éminent artiste dont nous avons parlé et qui vient de recevoir à l'Exposition universelle une si flatteuse distinction.

Le moment est venu de nous séparer de ce magnifique monument et c'est avec un vif regret; du moins ce ne sera pas sans affirmer qu'il nous a semblé de ce merveilleux écrin de la Loire artistique, peut-être le plus étincelant, et dans tous les cas le plus précieux joyau.

Rien ne peut mieux donner une idée du fini et de l'insuffisance de notre nature, que la fatigue que nous trouvons dans les jouissances même de l'art et de l'esprit prolongées au-delà d'une certaine mesure, puisque, cette mesure comblée, nous éprouvons un besoin aussi impérieux de repos, qu'à la suite de la souffrance et la peine. C'est l'impression que ne manque pas d'éprouver le voyageur le plus enthousiaste et le plus épris, après avoir visité et étudié d'une manière un peu consciencieuse un certain nombre de chefs-d'œuvre de la renaissance dans ce pays charmant que nous venons de traverser, tant la jouissance est pour nous exceptionnelle et précaire, tant est puissante et impérieuse la loi de l'épuisement et de la satiété !

Sous cette impression, en sortant de Blois, le touriste regarde encore une fois cette Loire si belle et si hospitalière qu'il va quitter, et l'idée lui vient tout naturellement de se reposer, pour la contempler à loisir, à l'ombre du petit château de Menars, construit par Louis XV pour Mme de Pompadour, monument qu'il peut regarder sans étude et sans émerveillement et dont il ne songerait peut-être même pas à faire mention, s'il ne lui permettait, par sa situation au bord de ce beau fleuve, de se prélasser à son aise pour classer ses souvenirs et jouir par la pensée de tout ce qu'il a laissé sur sa route, de manoirs gracieux et de splendides palais.

Si le château de Menars ne représente rien comme style de bien digne d'être signalé, il a fourni, avant même d'être achevé, aux ouvriers et à l'architecte qui y travaillaient, l'occasion d'apprendre, s'ils l'igno-

raient, que le simple caprice d'un roi absolu est aussi inflexible que les lois sur lesquelles repose le salut même de l'État, quand il ne l'est pas d'avantage.

Au moment de terminer quelques-uns des appartements, le bois manqua, et comme on avait hâte de le voir occupé par celle à qui ils étaient destinés, on ne trouva rien de plus simple (pour empêcher le retard qui aurait pu en résulter) que d'envoyer arracher de par sa Majesté, aux planchers du château de Blois, les poutres nécessaires à l'achèvement du château de Menars; espèce de sacrilège que n'excusera jamais la puissance du Roi, mais qu'on peut pardonner aux folies de l'amant! Ici, à la porte de Paris dont le bruit et la dissipation vont faire diversion à cette vie nomade et aventureuse, devrait se terminer notre relation, si une circonstance aussi heureuse qu'imprévue, ne nous avait permis, au retour, de visiter aux environs de Saumur, une localité à laquelle nous avions renoncé au départ, à raison de son éloignement du chemin de fer. — Nous voulons parler de Chinon, et tous ceux qui ont pu lui consacrer quelques instants savent ce que nous aurions perdu. Nous n'avons point, il est vrai, à y admirer cette architecture capricieuse et féerique de la renaissance, ni le reflet de ce siècle fécond et prodigieux qui respirait la vie par tous les pores et qui sut se faire des prodiges du passé une physionomie et une vie si nouvelle. Nous n'avions pas à y évoquer une ère de puissance et de prospérité, mais des jours de péril et d'épreuve; nous ne devions y réveiller les échos de l'honneur et de la gloire, qu'à travers les cris de terreur et d'alarme, et de l'immense forteresse, non moins célèbre par les malheurs que

par les amours de Charles VII, nous n'allions trouver qu'un fantôme. Mais, si fantôme eut de la grandeur et de la majesté, si jamais ruine, témoin séculaire d'un drame saisissant, se dressa revêtue du cachet poétique que le temps imprime aux monuments qu'il dévaste, si jamais débris imposants et grandiôses ressortirent sur la cîme d'un côteau, au milieu d'une mise en scène émouvante et d'un paysage accidenté, si jamais ville pittoresque s'échelonna sur les flancs d'un château historique, si un lieu, en un mot, fut dans son ensemble embelli du triple prestige de la nature, de l'art et de l'histoire, c'est assurément Chinon.

Au pied de la colline que ce château couronne, la Vienne promène son cours sinueux et pittoresque et, si elle n'encadre pas Chinon de ce vaste horizon, au milieu duquel semblent nager, en quelque sorte, les châteaux de la Loire, elle s'harmonise parfaitement du moins avec le caractère du lieu qu'elle entoure, et. à tous ces souvenirs du moyen-âge qui se réfléchissent dans ses flots, elle vient ajouter encore toutes les coquetteries de la perspective.

Ce n'est pas seulement en effet, par son château au site aérien et théâtral, que Chinon vous frappe, c'est par son ensemble même ; ce n'est pas seulement une belle ruine qu'on y admire, ce n'est pas un monument, c'est Chinon lui-même, c'est-à-dire au XIXe siècle la ville du XVe à la svelte lanterne, se dressant non loin de la belle flèche de Saint-Maurice, comme la hampe d'un drapeau au milieu de ses tours lézardées, de ses courtines à jour; c'est Chinon descendant du sommet du coteau jusqu'à la Vienne, en cascades de logis pointus, de pignons à colombages, de façades de

briques, de fenêtres à encorbellements. Dans ces rues tortueuses et escarpées, pas une maison qui ne présente, soit par une tourelle à l'un de ses angles, soit par une fenêtre à meneaux, soit par une solive grimacante, quelque stigmate de la grande époque féodale qui vit, sous la parole inspirée de Jeanne d'Arc, la France renaître de ses cendres.

Un pont construit en 1758, et qui remplace l'ancien pont-levis, vous conduit à la porte de la Tour-de-l'Horloge, par laquelle on pénètre dans le château, ou plutôt dans les ruines du château construit en 953, par Thibaud le Tricheur, sur les débris d'une forteresse romaine.

Chinon, ainsi que Langeais, avait été réuni à l'Anjou avec la Touraine, par Geoffroy-Martel.

Nos comtes anglais Henri II et Richard, nos rois Philippe-Auguste, saint Louis, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et ses successeurs jusqu'à Henri IV, séjournèrent plus ou moins de temps dans cette place de guere. On y voit encore la chambre où Jeanne de Vaucouleurs fut reçue par le Roi, son maître, qu'elle sut reconnaître, malgré la simplicité de son costume, parmi les brillants seigneurs qui l'entouraient; on y montre encore les cachots où furent enfermés, entre un grand nombre de prisonniers célèbres, Robert, comte d'Artois, et le grand maître des Templiers, Jacques de Molay.

Parmi les objets les plus curieux que l'on doit visiter dans la ville de Chinon, il faut citer la chape de Saint-Même du XV[e] siècle, décrite par M. Victor Luzarche; un tableau de Rubens, représentant une élévation de croix, donné aux fidèles de Chinon par un

juif, M. Crémieux, alors membre du gouvernement provisoire; le charmant logis habité par Agnès Sorel et la maison de Rabelais.

Bientôt nous quittions Chinon et revenions, en passant au pied du joli château de Coulaines, vers la station du chemin de fer, encore remplis de la vive impression que la ville de Charles VII fait éprouver à tous ceux qui la visitent, et il ne fallut pas moins que le sifflet aigu et l'infernal vagissement de la locomotive, pour nous faire passer de ce théâtre, encore tout palpitant d'un passé si dramatique, au réalisme non moins étrange, mais moins chevaleresque, de la vie présente.

P. Belleuvre.

RAPPORT

SUR

LA BROCHURE DE M. BOUTARD, DE TOURS,

relative à la libre monétisation de la propriété (1).

Messieurs,

M. Lèbe-Gigun m'a remis la parole pour vous présenter le rapport dont vous nous avez chargés, sur la brochure de M. Boutard, relative à la libre monétisation de la propriété. Je vais vous dire nos appréciations sur la question.

Le projet de M. Boutard peut se résumer en quelques mots : élever le revenu de la propriété foncière par sa mobilisation, au moyen de l'émission d'un papier monnaie, qu'il nomme billets-hypothèques-à-rente, et porter dans la circulation une abondance de valeurs, qui, de fait, augmenterait de cinq à six milliards la fortune publique (page 21).

(1) La Société, en insérant dans ses Mémoires cette analyse de l'ouvrage de M. Boutard, déclare ne donner ni approbation ni improbation à son système, qu'elle s'est abstenue de juger.

L'auteur expose les motifs, les avantages, les garanties et les moyens d'émission de ces valeurs de nouvelle espèce. Je le suivrai quelque peu dans ses raisonnements pour reproduire, sur les plus concluants, une analyse compatible avec les proportions que comporte ce compte-rendu.

MOTIFS.

Les sociétés de Crédit foncier, devenues Banques foncières de France, dit M. Boutard (page 5), n'aident qu'imparfaitement les propriétaires, parce que leurs lettres de gage, bien que rapportant un intérêt, faible toutefois, bien que mobiles, à raison de leur faculté de transmission par endossement, n'ont qu'un placement très limité, à cause du cours facultatif auquel elles sont astreintes; elles occupent du numéraire, en haussent le taux et font concurrence aux valeurs industrielles, à la rente même. Les billets de banque, les espèces monétaires ne produisent rien (page 13); les titres hypothécaires ne profitent qu'à un seul : le prêteur. Tous n'ajoutent rien aux finances en circulation (page 22).

AVANTAGES.

Les billets-hypothèques-à-rente, dont M. Boutard propose la création, au lieu d'appeler des capitaux pour se vendre, sont au contraire un nouveau capital destiné à acheter toutes les valeurs (page 6), à en maintenir ou en élever le cours; ils produisent et au porteur et au trésor (page 13). Mobiles comme le nu-

méraire, et par cela, d'émission prompte et facile, ils procureront, au-dessous du taux légal (page 19), les fonds dont il aura besoin, au propriétaire, qui pourra les retirer par telle portion que ce soit, sans compromettre son crédit, condition la plus importante, car le crédit c'est la considération, et celle-ci est à la vie sociale ce que les aliments sont à la vie matérielle.

Dans les raisons que fait valoir M. Boutard en faveur de son système, il en est une qui ne serait pas assez considérable. Il le reconnaît, au reste; mais j'ai cru devoir la mettre en évidence, précisément pour faire ressortir l'intérêt important qui s'attache à la mesure. Il dit : les billets-hypothèques-à-rente sont utiles au propriétaire dont le revenu est insuffisant, et pour y suppléer (page 7). Un propriétaire n'est dans cette position que parce qu'il est entraîné dans des dépenses obligées par des relations sociales qu'il n'a pas le courage ou la faculté de rompre, que parce qu'au lieu de se restreindre, il continue une apparence de prospérité; il ne peut en sortir, évidemment, à l'aide d'aucune combinaison financière : celle des billets hypothèques à rente serait stérile comme toute autre; quoiqu'elle porte avec elle le libre échange, bien qu'elle crée des capitaux, bien qu'elle les produise à bas prix, bien qu'elle prête à une spéculation de placement d'un quart : différence entre son taux d'émission (4 fr. 75 °/₀) et celui légal (5 °/₀), si le taux de l'argent se maintenait à 5 °/₀, ce qui n'a pas toujours lieu, puisque les capitalistes achètent à la Bourse le 4 1/2 à 93 fr. (page 33) aujourd'hui.

Des défrichements, qui ne peuvent être faits par prélèvement sur le revenu de la propriété, et qui peuvent

ajouter à sa valeur et en augmenter le revenu, sont une cause raisonnable pour employer la libre monétisation. Mais elle serait inhabile à replacer le propriétaire dans un état prospère, s'il ne s'imposait pas des privations pour éteindre sa dette : des chiffres vont le prouver :

Un terrain en friche rapporte..........	» fr.
Sa valeur, après la mise en rapport, sera de 50,000 fr., et donnera, à 3 %, un revenu de	1,500
On aura émis pour 50,000 fr. de billets hypothèques à 4 fr. 75 % pour cette opération	2,375
La différence de revenu sera, pour chaque année, de	875

Pour donner à sa propriété la plus-value résultant de cette amélioration, il faudra se remettre au pair et rembourser les 50,000 fr.; pour y arriver, on devra prélever les 875 fr. sur son revenu ordinaire. pendant 54 ans 9 mois à peu près.

Mais c'est plus pour la propriété qui n'est pas grevée, que pour celle dont le chef est dans la gêne, que la mobilisation peut être avantageuse; comme on le sait, la propriété ne donne, en moyenne, déduction des frais de culture, que de 2 1/2 à 3 %. Un propriétaire industrieux peut, sans déranger son domaine, se créer des capitaux pour des spéculations, pour des exploitations industrielles. Posons des données :

Une propriété de 100,000 fr. rapporte...	3,000 fr.
Si la valeur de la moitié est constituée	
A reporter......	3,000

Report.......	3,000
en billets hypothèques à rente, le propriétaire sera grevé pour les 50,000 fr., à 4 fr. 75, d'une redevance de.................	2,375
Il lui restera sur son revenu...........	625
Mais les 50,000 fr. qu'il s'est procurés, s'ils sont bien employés, pourront rapporter 10 °/₀ et donner un revenu de........	5,000
Il se trouvera donc avec un revenu de..	5,625

C'est-à-dire avec 2,625 fr. d'excédant de son revenu ordinaire, qu'il pourra employer à éteindre sa dette, qui finira en 18 ans 2 mois environ.

Toutefois, le propriétaire dans la gêne obtiendrait des produits par la mobilisation. Des chiffres vont encore le démontrer :

La propriété de 100,000 fr. rapporte....	3,000 fr.
Mais elle est grevée, sans hypothèque, de 25,000 fr., pour lesquels le propriétaire paye à 6 °/₀ au moins..................	1,500
Le revenu sera réduit à..............	1,500
Si l'on mobilise pour 50,000 fr., qui pourraient rapporter comme dans la seconde hypothèse............................	5,000
Le revenu sera porté à................	6,500
Mais la mobilisation de 50,000 fr. a grevé le revenu de.........................	2,375
Le revenu restera donc à	4,125
Si le propriétaire veut se contenter du revenu normal de sa propriété...........	3,000
il pourra employer les.................	1,125

restants à éteindre sa dette, qui finira en 42 ans 4 mois environ.

La propriété foncière représente à peu près 50 milliards. Si 12 milliards seulement étaient mobilisés pour la moitié de leur valeur, le Trésor percevant un droit d'émission de 1 fr. 10 °/₀, prélevés sur les 4 fr. 75 d'intérêt attachés à cette émission, 66 millions qui en seraient la conséquence, sans que personne pût se plaindre, pourraient degréver d'autant la contribution foncière. Il resterait encore 219 millions aux porteurs des billets-hypothèques-à-rente. Il se serait donc produit chaque année 285 millions (page 21) d'une source jusqu'ici improductive.

Les billets-hypothèques-à-rente neutraliseraient tous les effets des crises commerciales et politiques même. Les petits, comme les grands capitalistes, pourraient, avec eux, se dispenser de recourir à des tiers pour leurs placements, ceux encore qui donnent lieu aux opérations des Caisses d'épargne (page 22).

La propriété, devenue le gage (page 24) du plus grand nombre, ne pourrait plus être menacée par les utopistes.

L'intérêt (pages 25 et 40) de l'argent tomberait entre 3 2/3 et 5, qu'il ne dépasserait pas, mais ne serait jamais moindre 3 2/3, pendant qu'il descend quelquefois à 3 °/₀.

Les choses de la vie ont presque doublé de prix depuis que le taux de l'intérêt légal a été fixé à 5 °/₀. Si cet intérêt suffisait au rentier, il est clair que celui de 3 2/3 (3 fr. 65) ne le devra plus. Mais après tout, quel mal y a-t-il que l'argent ne vaille pas davantage que la propriété, et que les capitaux que le sol représente,

qui ne produisent que par le travail, aient la même valeur que ceux qui donnent de l'aisance à celui pour qui sont les loisirs (page 33)?

La circulation des billets-hypothèques-à-rente remplacerait le numéraire et en restreindrait l'usage aux menus besoins. Elle permettrait (page 25) de démonétiser dès aujourd'hui l'or, que son abondance conduit à faire déprécier. Cette mesure n'aurait que peu de conséquence, pendant qu'elle serait peut-être ruineuse dans un avenir qui pourrait être prochain. La valeur de l'or et de l'argent (pages 55 et 56) pourrait baisser si ces métaux surabondaient, celle des billets-hypothèques n'y est pas exposée, puisqu'elle est représentée par le sol, qui tend à valoir chaque jour davantage.

GARANTIES.

M. Boutard l'a dit et l'histoire appuie son assertion : les combinaisons financières dont le papier-monnaie était le moyen, ont toutes échoué, parce qu'elles ne s'appuyaient pas sur la confiance publique, à défaut de garanties.

Les billets-hypothèques-à-rente, papiers-monnaie quant à la forme, ne sont pas, il faut le reconnaître, assimilables pour l'origine aux papiers-monnaie d'aucune espèce et d'aucune époque : les billets-monnaie de 1704, les papiers-monnaie du financier Law (page 32), les assignats répandus, pour 47 milliards, de 1789 à 1796, ne reposaient sur aucun nantissement sérieux ; les premiers et les derniers étaient le fruit d'un abus de pouvoir ; les papiers Law, qui ont fait perdre 80 milliards à la France (page 32), avaient pris leur crédit dans

l'enthousiasme qui les avait accueillis; leur durée fut celle de cet enthousiasme, qui devait être éphémère, comme tout ce qui n'est pas calme : de 1715 à 1720, elle avait parcouru toutes ses phases. Les billets-hypothèques-à-rente ne doivent pas être exposés à ces perturbations : ils seront assis sur le plus immuable cautionnement, le sol; ils rapporteront 3 fr. 65 °/₀ par an (1 c. °/₀ par jour) à tous les porteurs, proportionnellement au temps que chacun les aura gardés, émis sur des propriétés particulières bien déterminées (page 54), et pour moitié au plus de leur valeur d'estimation, ils seront pour les porteurs de la plus grande sûreté, puisque chacun aurait le droit imprescriptible et le pouvoir de provoquer l'expropriation du gage, s'il n'était pas exactement payé des intérêts (page 52).

MOYENS D'EMISSION.

M. Boutard présente pour moyens d'émission de ses billets-hypothèques-à-rente, le cours forcé (pages 6, 61, 64, 70), le contrôle de trois ministres, le papier émané du Gouvernement, l'enregistrement par le directeur des Domaines, le visa du notaire de la localité où l'emprunt a été contracté (page 52); enfin, il indique l'institution d'une administration spéciale pour régler toutes les conditions que réclame la mobilisation.

Assurément, le fonctionnement de cette opération est tout entier sous la responsabilité de l'auteur, et peut-être pourrais-je la lui laisser; mais c'est, je crois, être utile à sa proposition, et demeurer dans mes attributions, en apportant mes idées. Je pense donc que,

sur les 12 millions qu'il répartit entre les 3496 employés de l'administration qu'il crée, 2 millions suffiraient pour indemnités aux receveurs des finances et pour augmentation d'employés de l'administration de l'Enregistrement. Je pense de même que les billets-hypothèques-à-rente auraient toute l'authenticité et inspireraient toute la confiance désirables, s'ils étaient émis avec le contrôle du ministère des finances, sur papier fourni par l'État, s'ils étaient souscrits par le notaire qui aurait reçu la déclaration de monétisation et dressé l'acte, vérifiés par le directeur de l'Enregistrement, assurant l'inscription hypothécaire, enfin revêtus du visa du préfet, certifiant nominativement ces signatures, attendu que, comme il en est des billets de Banque, il est vraisemblable que les mouvements des billets-hypothèques-à-rente seraient concentrés dans les localités où ils auraient pris naissance, et la certitude que chacun pourrait avoir sur leur validité serait favorable à leur placement.

Je pense enfin que le cours forcé que réclame M. Boutard pour ses billets serait un obstacle à les répandre et qu'il suffirait du cours légal : les billets de Banque, qui sont en si grande faveur, ont cours facultatif seulement.

Je n'ai rien à ajouter aux raisons vingt fois exprimées par M. Boutard, de l'importance, de l'opportunité de sa proposition, les extraits que je viens de donner de son ouvrage sont, de ma part, une adhésion à son système. On ne peut pas tenir compte de la petite dissidence de mon sentiment au sien sur les annuités de remboursement. Si comme lui j'improuve le principe des primes, je reste convaincu que le mode d'ac-

quittement par annuité est le seul possible, et que sans remboursement la mobilisation s'écarterait de la morale, puisque substituant le fonds à l'insuffisance du revenu, elle aiderait à détourner la propriété de sa destination naturelle : la transmission à ses enfants.

Vous aurez pu reconnaître avec moi, Messieurs, que l'application de l'idée dont s'est inspiré M. Boutard peut être féconde en résultats, qu'elle est destinée, soit qu'elle soit mise en pratique avec ses moyens propres, soit qu'elle serve de complément aux combinaisons du Crédit foncier, à rendre à toutes les classes de la société un service dont il serait difficile d'indiquer les limites, mais qui serait certainement immense, puisqu'il porterait partout le travail et substituerait à la gêne des propriétaires, qui tiennent encore aux terres qu'ils ne cultivent pas de leurs bras, des chances de prospérité inespérées jusqu'ici.

Vous aurez pu aussi, Messieurs, apprécier les soins qu'a demandés à M. Boutard l'élaboration d'une question si importante, et dont il a la modestie de ne pas s'attribuer l'invention (page 57)! En émettant un avis favorable à son livre, vous donnerez un témoignage de justice, que M. Lèbe-Gigun et moi, dans les fonctions que vous nous avez données, avons pu lui rendre avant vous.

Angers, le 9 avril 1856.

JANIN, LÈBE-GIGUN.

FORMULE DES BILLETS HYPOTHÈQUES A RENTE.

N° d'ordre de la déclaration au notaire. N° de série de la mobilisation.

N° d'inscription hypothécaire.

COURS LÉGAL. MOBILISATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. COURS LÉGAL.

Bon pour francs, portant intérêt d'un centime par cent francs par jour (3 fr. 65 par an) payable le 31 décembre de chaque année, chez tous les receveurs des finances de France, sur la présentation de ce billet.

A le

Le notaire qui a dressé l'acte de mobilisation.

Vu : pour inscription hypothécaire
Le Directeur de l'enregistrement du département d

Certifié les signatures de M. Directeur de l'enregistrement et de M. Notaire qui a dressé l'acte de mobilisation.

Le Préfet du département d

N° d'inscription au ministère des finances.

Acte de mobilisation dressé le par le Notaire. Quotité de la mobilisation : francs.

PEINTURES SUR VOUTE

DE QUELQUES ÉGLISES DU DIOCÈSE.

Messieurs,

Notre département possède un grand nombre d'édifices religieux dignes d'attirer sur eux l'attention de l'antiquaire et de l'archéologue.

Les principales églises ont été décrites; les plus remarquables morceaux de sculpture, les plus belles décorations ont été signalés dans différents ouvrages, opuscules ou mémoires.

Il est un genre d'ornementation qu'on a laissé dans l'oubli, jusqu'à ce moment-ci; ce sont les peintures qui décorent l'intrados des voûtes en bois de plusieurs églises de ce diocèse. Ces peintures sont très peu nombreuses, de nos jours.

On peut attribuer la cause de cette pénurie au renouvellement des lambris dans un grand nombre d'églises, ou bien à l'état d'indigence des fabriques dépourvues de ressources nécessaires pour subvenir aux dépenses exigées par ces sortes de travaux. Un grand

nombre de voûtes en bois ont été incendiées, dans les guerres de religion, et à l'époque de la dernière révolution.

Plusieurs édifices religieux, situés à l'est de l'ancien diocèse d'Angers et du département de Maine et Loire, possèdent encore des voûtes en lambris historiés.

Déjà je vous ai adressé un travail sur les peintures symboliques de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, située auprès du cimetière de La Flèche.

L'église de Bazouges-sur-le-Loir, entre La Flèche et Durtal, est en possession de ces sortes de décorations. On remarque aussi des parties de vêtements et de membres humains peints sur le lambris d'une chapelle de l'église paroissiale de Sainte-Colombe, près La Flèche.

Mais comme ces monuments ne font plus partie du territoire de notre département et de notre diocèse, je n'ai pas cru qu'il fût utile d'attirer sur eux vos recherches et votre attention.

Je me contenterai de vous décrire aujourd'hui les peintures des voûtes de l'église de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Durtal, et de celle de Fougeré, cette dernière située dans le canton de Baugé, à deux lieues environ de Durtal.

PEINTURES DE L'ÉGLISE DE S[t]-PIERRE DE DURTAL.

1° La cure de Saint-Pierre de Durtal relevait autrefois de l'archiprêtré de La Flèche, et du grand archidiaconé. Elle était à la présentation du grand archidiacre de l'église d'Angers et à la collation de l'évêque.

La paroisse a été supprimée pour être réunie à celle de Notre-Dame.

L'église, qui subsite encore dans toutes ses parties, est un édifice fort médiocrement remarquable, dont la nef peut remonter au commencement du XIe siècle. Elle n'a ni bas-côté, ni transept, ni chapelle. Le chœur avait été élargi, il y a un siècle au plus tard, par deux espèces de chapelles latérales. Le grand autel, placé au fond du clavit rectangulaire, et deux petits autels, adossés à l'angle de l'intersection du chœur et de la nef, accusent évidemment le faire du siècle de Louis XIV. Un grand nombre d'inscriptions tumulaires ou d'attestations de fondations pieuses avaient été incrustées dans les murs latéraux de la nef : les lettres ont été grattées par les mains des iconoclastes révolutionnaires. De telles mutilations ne doivent pas nous surprendre; car l'église Saint-Pierre était devenue le temple de la *Raison* des patriotes Duristallois. Je signalerai pour mémoire une belle fenêtre du style ogival flamboyant, percée sans doute au-dessus de la grande porte, pour donner plus de jour dans la nef, et rendre plus facile l'inspection des peintures de la voûte. Cette voûte, de forme ogivale, est construite en bardeaux, dont l'essence paraît être le chêne ou le châtaignier. Les bardeaux sont reliés les uns aux autres par des tringles de bois qui font tout le parcours de la voûte d'une extrémité à l'autre.

La voûte est divisée, dans sa longueur, en douze compartiments, qui forment des espèces de panneaux, au moyen de tringles ou nervures toriques en bois. On n'a pas exécuté les peintures au bas de l'intrados; les sujets sont élevés au premier tiers de la hauteur

de la voûte, à partir du mur sur lequel elle retombe.

Côté gauche ou septentrional, à côté du chœur.

Ier panneau. — Ange ailé, vêtu d'une tunique, tenant le saint suaire dans les deux bras;

2° Écusson aux armes de France;

3° Ange ailé, en tunique, tenant la sainte robe dans ses deux bras;

4° Écusson aux armes de France;

5° Ange ailé, en tunique, tenant de la main droite la sainte lance, dont le pied repose à terre.

6° Écusson aux armes de France.

7° Ange ailé, en tunique, tenant d'une main une éponge fixée au bout d'une perche;

8° Écusson aux armes de France;

9° Ange ailé, en tunique, tenant dans ses deux mains des tenailles et un marteau;

10° Écusson aux armes de France;

11° Ange ailé, en tunique, tenant des clous dans une de ses mains;

12° Écusson aux armes de France.

Côté méridional, ou droit, à partir du chœur.

1° Ange ailé, en tunique, tenant une bourse dans une de ses mains;

2° Écusson aux armes de France;

3° Ange ailé, en tunique, serrant dans ses bras une colonne dont l'extrémité inférieure est posée à terre;

4° Écusson aux armes de France;

5° Ange ailé, en tunique, tenant dans l'une de ses mains un fouet fait avec des branches d'un arbuste dont on ne peut distinguer l'espèce;

6° Écusson aux armes de France;

7° Ange ailé, en tunique, tenant la sainte couronne d'épines dans une de ses mains;

8° Écusson aux armes de France;

9° Ange ailé, en tunique, présentant développé un voile sur lequel la figure de Notre-Seigneur est empreinte;

10° Écusson aux armes de France;

11° Ange ailé, en tunique, tenant la croix dans ses deux bras;

12° Écusson aux armes de France.

Ces peintures sont dans un état d'assez parfaite conservation; elles ne paraissent pas avoir été détériorées par les eaux pluviales.

L'église Saint-Pierre est une annexe ou chapelle de la paroisse de Notre-Dame; elle est actuellement dans un état de délabrement complet.

PEINTURES DE NOTRE-DAME DE DURTAL.

L'église paroissiale de Notre-Dame de Durtal est un édifice assez peu remarquable par son architecture. La voûte du clocher accuse le style roman secondaire. Une seule nef, sans abside, ni bas-côtés, ni chapelles, forme l'église, qui paraît assez semblable aux vastes granges de nos grandes fermes.

La voûte est en bois, comme celle de Saint-Pierre. On n'a pas été aussi prodigue de peintures à Notre-Dame qu'à Saint-Pierre. Les huit premiers panneaux ou

caissons, à partir du fond de l'église dans le sanctuaire ont reçu des sujets à peu près semblables à ceux de Saint-Pierre.

Côté septentrional, à partir du chevet.

1° Ange ailé, en tunique, tenant une banderole blanche sur laquelle est tracé un mot en lettres gothiques à peu près illisible, et que je crois cependant être *Saint-Mathæus*. On sait que l'ange est l'emblême accompagnant saint Mathieu;

2° Ange ailé, en tunique, présentant la sainte face;

3° Ange ailé, en tunique, présentant le saint suaire;

4° Ange ailé, en tunique, tenant une lance;

5° Ange ailé, en tunique, tenant une éponge;

6° Ange ailé, en tunique, tenant un marteau;

7° Ange ailé, en tunique, tenant des clous;

8° Lion ailé, et entouré d'une banderole blanche, sans inscription, les anciens caractères ayant été effacés.

Côté septentrional, à partir du chevet.

1° Ange ailé, en tunique, tenant une échelle;

2° Ange ailé, en tunique, tenant la sainte robe et des dés;

3° Ange ailé, en tunique, tenant obliquement une colonne verte, dont le chapiteau paraît renversé;

4° Ange ailé, en tunique, tenant une bourse;

5° Ange ailé, en tunique, tenant une verge ou discipline;

6° Ange ailé, en tunique, tenant la sainte couronne d'épines;

7° Ange ailé, en tunique, tenant dans ses deux bras une croix d'une grande dimension;

8° Bœuf ailé, entouré d'une banderole blanche, sans inscription. Le bœuf est l'animal symbolique donné à saint Luc.

La cure de Notre-Dame de Durtal, maintenant cure de canton, relevait autrefois de l'archiprêtré de La Flèche et du grand-archidiaconé.

Elle était à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers et à la collation de l'évêque. La paroisse actuelle est formée des anciennes paroisses de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Léonard.

PEINTURES DE L'ÉGLISE DE FOUGERÉ.

L'église paroissiale de Fougeré appartient par sa nef, au style roman secondaire; et par son chœur, au style ogival primitif. La nef est assez vaste; elle est éclairée de chaque côté par quatre croisées à plein cintre et d'une largeur considérable. La porte est à plein cintre, dépourvue de colonnes et de toute ornementation. On remarque le grand appareil en tuffeau sur les murs extérieurs de cette partie de l'édifice.

Le chœur est assez profond. Il est percé de quatre longues fenêtres ogivales, à lancettes, de chaque côté, et de deux au chevet, qui est rectangulaire. Il n'y a pas de colonnes cylindriques pour soutenir les nervures des voûtes; à leur place sont des pilastres carrés, sans chapiteaux, et dépourvus de moulures. La voûte est faite dans le style Plantagenet; elle ressemble entièrement à celle du chœur de Saint-Serge.

La voûte de la nef remonte selon toutes probabilités

à la fin du quinzième siécle ou au commencement du seizième. Les sujets historiés et les saints sont placés au bas de l'intrados. Sur la surface on a tracé deux rangs de fleurs à cinq pétales, qui forment comme une guirlande parcourant les tringles de bois qui servent à relier les bardeaux entre eux.

Côté septentrional, à partir du chœur.

Ier panneau. — Sujet complétement effacé;

2° Ange ailé, en tunique, tenant une verge ou discipline. — Incertain;

3° Ange ailé, tenant à la main gauche une perche au bout de laquelle est attachée une éponge;

4° Ange ailé, en tunique, tenant la sainte lance de ses deux mains;

5° Ange ailé, en tunique, tenant déployé un voile sur lequel la figure de Notre-Seigneur est empreinte;

6° Ange ailé, en tunique, tenant un marteau dans sa main droite;

7° Ange ailé, en tunique, tenant des clous dans sa main droite, et un marteau ou des tenailles, dans sa main gauche;

8° Lion jaune, aux ailes noires éployées; il tient dans sa gueule une banderole assez longue, et sur laquelle est une inscription illisible. Le lion est l'attribut symbolique de saint Marc;

9° Saint Pierre, nimbé, tenant de sa main gauche une clef dont l'extrémité s'appuie sur son épaule, et bénissant de sa main droite un jeune clerc qui est à genoux, les mains jointes, à ses pieds;

10° Saint Paul, probablement nimbé, tenant un

livre fermé dans sa main gauche, et une épée dans sa main droite;

11° Saint Hubert, nimbé, à genoux; son cheval derrière lui : devant lui un cerf ayant un crucifix entre ses cornes : dans l'air, au fond du tableau, derrière le saint, un ange tenant une banderole ou étole dans ses deux mains;

12° Saint Laurent (ou peut-être saint Vincent), nimbé, vêtu d'une dalmatique à manches fermées, appuyant sa main gauche sur un gril posé à terre, et tenant une palme à la main droite;

13° Saint Nicolas, nimbé, vêtu d'une chape jaune en draperie, et coiffé d'une mitre gothique de couleur blanche. Il bénit à la manière latine trois enfants déposés à ses pieds, dans un tonneau.

14° Saint Martin, nimbé, monté sur un cheval panaché, et vêtu d'une toge romaine. Il donne des vêtements à un pauvre à moitié nu, et placé debout derrière lui. Ce tableau est un peu effacé;

15° Sainte Marguerite, probablement nimbée, vêtue d'une robe blanche et terrassant un dragon aux grandes ailes éployées;

16° Sujet à moitié effacé. — Sainte, habillée en rouge, mais dont on ne peut distinguer les attributs;

17° Sujet complétement effacé.

Côté méridional, à partir du chœur.

1° Sujet entièrement effacé;

2° Ange ailé, à moitié effacé. Je crois qu'il tient sur sa poitrine l'inscription placée sur la croix au-dessus de la tête de Notre-Seigneur;

3° Ange ailé, aux trois quarts effacé, ainsi que l'instrument du supplice qu'on ne peut bien distinguer;

4° Ange ailé, tenant un instrument de la Passion, qu'on ne distingue pas assez pour le décrire;

5° Ange ailé, en dalmatique, tenant de ses deux mains la sainte couronne appuyée sur sa poitrine;

6° Ange ailé, en dalmatique, tenant la bourse dans sa main droite;

7° Ange ailé, en tunique, tenant dans ses deux bras la sainte robe à barres noires et blanches;

8° Cheval ailé, blanc, tenant dans sa gueule une banderole blanche dont l'inscription est illisible;

9° Saint André, nimbé, tenant un livre dans sa main gauche, et appuyant son bras droit sur une croix en sautoir, posée à terre;

10° Saint Thaddée, d'après M. l'abbé Bourassé; Saint Thomas, patron des architectes, d'après M. l'abbé Crosnier (Iconographie chrétienne), nimbé, une équerre sur l'épaule gauche, et étendant la main droite sur quelque chose qui paraît être un morceau de pierre;

11° Saint Étienne, nimbé, en dalmatique fermée; une palme à la main droite; et des pierres sur sa poitrine, dans sa main gauche;

12° Saint Denis, nimbé, une crosse à la main droite, et tenant dans sa main gauche sa tête mitrée, et appuyée sur sa poitrine. Le saint est vêtu d'une chasuble rouge terminée en pointe à sa partie inférieure du devant et ornée d'un galon jaune qui la sépare en deux parties. Derrière lui est un jeune clerc, en rochet blanc, à genoux, les mains jointes, et tenant une banderole qui se déroule au-dessus de sa tête;

13° Saint Maurille, problablement nimbé, mitré, vêtu d'une chape jaune en draperie, et bénissant de la main gauche, à la manière latine, un enfant debout à ses pieds. Cet enfant est sans doute saint René;

14° Saint François-d'Assise, vêtu de l'habit noir de son ordre, à moitié élevé de terre, les genoux ployés, les bras étendus en face d'un crucifix planant dans l'air;

15° Sainte à demi effacée et dont on ne peut distinguer les attributs;

16° Sainte à demi effacée;

17° Sujet complétement effacé.

Les anges et les saints représentés dans les trois églises sont de grandeur naturelle. Les figures des anges paraissent avoir toutes été faites sur le même type.

Il n'y a aucune inscription autour de ces peintures.

Je n'ai pu distinguer et désigner les saints représentés dans les panneaux, qu'au moyen des attributs que les artistes du moyen-âge étaient convenus de leur donner, et qu'on retrouve à peu près toujours les mêmes dans les monuments religieux de tous les siècles.

Vous le savez, Messieurs, avant le douzième siècle les nefs des églises, surtout des églises de campagne, n'étaient pas ornées de voûtes en pierres. Elles n'avaient pour tout abri qu'une charpente et des tuiles. On se contentait de construire des voûtes en pierres de taille ou en béton dans le chœur, le transept et les absides.

Vers le quinzième siècle, le mauvais état des charpentes, d'un côté; d'un autre côté, l'accroissement de

la civilisation et du luxe, et partant la crainte de la froidure poussèrent les fidèles à construire des voûtes dans les nefs. Mais comme les temps étaient malheureux, et que la diminution de la foi et de la ferveur contribuait aussi à la diminution des offrandes pieuses en faveur des églises, on se contenta de faire des lambris. Ces lambris reçurent le plus souvent à leur intrados des peintures sous la forme de feuillages, d'étoiles, d'arabesques, de guirlandes, de figures symboliques, de figures des anges et des saints.

Il me paraît probable qu'on vit se former à cette époque des sociétés d'artistes peintres sur le modèle des compagnies de maçons. Du moins les règles et les principes n'étaient pas beaucoup variés; ce sont les mêmes plans, ce sont les mêmes sujets qu'on aperçoit sur chacune des voûtes. Sans craindre de me tenir beaucoup écarté de la vraisemblance, sinon de la réalité, je suis tout porté à croire que les peintures qui décorent les voûtes que j'ai décrites, ont été tracées par le même pinceau, ou du moins qu'elles ont été exécutées sous la direction d'un seul et même artiste; car les sujets sont les mêmes à peu de différence près, dans chaque église.

A quelle époque doit-on faire remonter ces peintures? Les écussons aux armes de France, qu'on a multipliés sur la voûte de l'église Saint-Pierre, supposent une munificence royale. Or, la ville de Durtal a reçu la visite de deux rois de France; d'Henri II, en 1550; et de Charles IX, en 1570. Ce dernier séjourna un mois entier dans la princière demeure du maréchal de La Vieilleville. On doit donc regarder comme certain que l'un des princes aura voulu laisser sur les

voûtes des églises de Durtal un souvenir permanent de son passage et de son séjour dans cette petite ville.

L'inscription gothique de la banderole, dans l'église Notre-Dame, dénote aussi la fin du seizième siècle.

Dans l'église de Fougeré, les nimbes circulaires qui ceignent les têtes des saints, surtout la forme de la chasuble de saint Denys, la mitre de ce saint et celle de saint Nicolas, ainsi que les dalmatiques de saint Vincent et de saint Étienne, et les chapes des évêques accusent d'une manière évidente le faire de la dernière moitié du seizième siècle, pour l'époque la plus rapprochée de nous.

Je n'oserai me permettre aucune appréciation sur le mérite de ces peintures. Il faut, Messieurs, prendre en considération les difficultés que l'artiste devait surmonter pour faire une œuvre passable. L'humidité causée par les eaux pluviales a dû ternir un peu la vivacité primitive des couleurs. Enfin trois siècles se sont écoulés depuis l'exécution de ces travaux, et cependant on éprouve encore un vrai plaisir à promener ses regards sur cette sorte de musée quasi aérien; si les peintures ne dénotent pas un Raphaël ni un Michel-Ange, elles prouvent au moins que leur auteur n'était pas un barbouilleur ni un décorateur de cuisines et de corridors.

Il serait à désirer que ces sujets servissent sinon de modèles, du moins de types pour la décoration des voûtes des églises qui sont en construction à notre époque. Rien n'est plus propre à édifier les fidèles, et à raviver en eux les sentiments de la foi, que la vue des instruments de la Passion du Sauveur, et des saints qui

ont été nos modèles sur la terre et qui sont nos intercesseurs dans le ciel.

Avant de terminer ce travail, je vous signalerai volontiers, Messieurs, les plus belles peintures sur voûte que je connaisse, dans notre département ; ce sont celles de Miré, dans le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe. Elles étaient dans un état de parfaite conservation, quand je les ai vues au mois de septembre 1849. Je me ferai un plaisir de vous les décrire, si j'ai occasion de les voir de nouveau, à loisir, à moins que je n'aie l'avantage d'être prévenu par l'un de vous, Messieurs. C'est pour attirer sur elles votre intérêt que je vous les signale dès aujourd'hui.

P. Chevallier,
Vicaire de Vaulandry.

Novembre 1854.

ÉTABLISSEMENTS

SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

D'ANGERS.

Nous vivons à une époque où l'esprit humain semble emporté, par une marche providentielle et rapide, dans les arts vers la perfection, dans les sciences, vers la découverte des vérités que Dieu lui a réservé de connaître sur cette terre. De là, un immense besoin d'instruction et une tendance générale vers le progrès qui pénètrent profondément les masses, même dans certaines fractions que jusqu'alors, on avait pu croire inaccessibles à ces salutaires influences. Partout, en effet, où se trouvent des foyers scientifiques ou artistiques, d'où peuvent jaillir quelques rayons des vives lumières dont veut s'éclairer la civilisation moderne, il se fait une irradiation du feu intellectuel qui active et accélère le mouvement ascensionnel de l'esprit humain. Et ce n'est pas seulement dans la capitale, que s'exerce cette action provocatrice et fécondante des sciences et des arts, mais là partout où dans les

Provinces des moyens et des ressources se trouvent préparés pour l'étude, l'instruction se fait, les idées se développent et s'élèvent, le goût se forme et s'épure, les mœurs se polissent et la civilisation progresse en toutes choses, vers cette perfection qui doit être comme le dernier mot de l'humanité.

Les administrations locales, bien que subissant parfois, comme malgré elles, les lois du nouveau milieu qui les entoure et les presse, fortement sollicitées par l'apparition de ces besoins nouveaux, devenus promptement des exigences, s'efforcent généralement d'y satisfaire. Le temps est passé désormais, où elles croyaient avoir suffisamment rempli leur tâche, en s'occupant exclusivement des intérêts matériels de la cité. Elles sentent que ce n'est plus assez pour elles, que de rendre le séjour des villes plus sain, plus luxueux, plus mouvementé, plus riche de distractions pour les ennuis des désœuvrés, et qu'à des aspirations nouvelles, il faut de nouvelles satisfactions. Heureuses donc, sont les villes dont les Édiles ont su comprendre ainsi la noble et haute mission que leur impose l'esprit moderne, et heureux sommes-nous de reconnaître que les nôtres, loin de s'attarder dans cette voie, ont paru vouloir y marcher résolument. Si en effet, depuis à peine dix années, nous avons assisté à la restauration et à l'élargissement de notre vieux pont, tant de fois séculaire, à la construction d'un pont monumental qui complète et relie le cercle de nos Boulevards, à celle d'un quai immense et de tout un quartier conquis sur le rivage de la Maine pour les besoins du commerce, à la plantation d'avenues et de promenades aux abords de la ville, à la création d'un

champ de foire d'une vaste étendue, à l'édification de casernes et d'un dépôt de remonte, enfin, à ces travaux plus récents qui versent au sein de la ville l'eau salubre et limpide de la Loire, nous avons vu aussi dans cette même période, notre Administration municipale entourer d'une égale sollicitude, d'une part, la Bibliothèque publique, le jardin Botanique, le Cabinet d'histoire naturelle, les Musées de peinture et de sculpture; et de l'autre, les cours qui leur sont annexés et la fondation d'une École d'enseignement supérieur, compléments de tous ces établissements et qui sont aux moyens matériels d'instruction, ce que, dans l'homme, sont au corps l'esprit et la parole.

Ce sont ces divers centres d'études que nous voulons successivement visiter, et nous commencerons notre revue par la Bibliothèque publique, ce vaste dépôt vers lequel convergent les écrits qui résument les connaissances scientifiques et artistiques des divers âges et les œuvres si variées de l'intelligence.

BIBLIOTHÈQUE.

Comme les Musées d'histoire naturelle, de peinture, de sculpture, d'archéologie; comme l'École supérieure et l'École des Beaux-Arts, la Bibliothèque a trouvé place dans cette vaste agglomération d'édifices, qui formaient jadis les dépendances du Séminaire d'Angers, et étaient venus successivement, de siècle en siècle, se souder et se grouper autour du vieil hôtel gothique appelé le logis Barrault. C'est une chose éminemment favorable aux études que ce rapprochement si intime

des établissements scientifiques et artistiques que vient relier une riche biliothèque.

De même que nos Musées, la bibliothèque date son existence de la Révolution. Notre ville comptait 17 paroisses et autant de maisons religieuses opulentes, qui possédaient des bibliothèques, qui lors de leur suppression devinrent les éléments de notre bibliothèque communale. Une commission fut chargée, par l'Administration du district, de recueillir ces livres, qui furent déposés pêle-mêle, soit dans l'église de Saint-Martin, soit dans les bâtiments de Saint-Serge. Dès lors commencèrent des dilapidations qui furent la source de diverses bibliothèques privées qui acquirent d'énormes proportions. L'ordre ne commença à se faire dans ce chaos déplorable que lorsque l'institution des Écoles centrales, exigea la formation d'une bibliothèque publique. Deux ex-bénédictins, Dom Braux et Locatelli, furent chargés de cette tâché et firent transporter les livres à l'Évêché, dont ils remplirent quatre salles, indépendamment de l'immense salle synodale qui fut garnie de tablettes du haut en bas et consacrée à la lecture.

L'inauguration de cet établissement eut lieu le 31 mai 1798.

La bibliothèque resta dans ce local pendant six années, mais le rétablissement du culte, étant venu rappeler l'Évêché à sa première destination, un arrêté du préfet Nardon du 6 mars 1804, ordonna la translation de la bibliothèque dans les bâtiments de l'ancien Séminaire où se trouvaient le cabinet d'histoire naturelle et le musée de peinture.

La salle qui forme actuellement l'École des beaux

arts, fut destinée au public. On la tapissa de livres jusqu'au plafond et l'on relégua le reste ainsi que les manuscrits dans les greniers où ils ont dû rester près de cinquante ans.

Dom Braux mourut peu après et Toussaint Grille, ancien génovéfain et professeur de belles-lettres à l'École centrale, lui succéda le 3 août 1805, après la suppression de cette École, et put ouvrir au public le 22 novembre suivant la bibliothèque, qui resta dans ce local provisoire jusqu'en l'année 1849, qu'elle a été établie dans son local actuel et définitif.

M. Toussaint Grille ayant pris sa retraite, fut remplacé par son neveu François Grille, ex-chef de division des beaux arts, au ministère de l'intérieur, qui eut pour adjoint M. Blordier, ancien professeur de belles-lettres. Ce dernier étant venu à mourir en 1848, M. François Grille se retira; MM. Adville et Lemarchand, les deux bibliothécaires actuels, sont leurs successeurs immédiats.

La bibliothèque, par l'effet des conditions de sa formation, comprenait à l'origine un nombre considérable de doubles en ouvrages de jurisprudence, de théologie et de littérature des deux derniers siècles. Locatelli fut chargé d'en former des bibliothèques spéciales pour divers établissements : la Cour d'appel, l'Évêché, le Lycée, le Séminaire etc., prirent part à ces distributions. Mais indépendamment de ces causes et de celles que nous avons déjà signalées, la bibliothèque subit des pertes incalculables par des ventes faites sans catalogue, dit-on, à un libraire d'Angers, auquel les livres furent livrés à charretées et qui réalisa des bénéfices que, dans le temps où l'argent

était rare encore, on évaluait à un prix fabuleux. Toujours est-il que des 50,000 volumes que le dépôt comptait dans les premiers temps, il ne s'en trouvait plus que 20,000, lorsque Toussaint Grille prit la direction.

Après avoir jeté ce coup d'œil rétrospectif sur cet assez triste passé de notre bibliothèque, occupons-nous un peu de son état actuel.

Installée comme nous l'avons dit dans cet immense ensemble de bâtiments qui formaient l'ancien Séminaire d'Angers, elle occupe à peu près la moitié du premier étage, dans la partie nord. On y arrive par un escalier moderne en granite, et de proportions colossales.

Un premier vestibule se présente, montrant à droite la porte vitrée d'une longue salle que nous appellerons la petite galerie, et à gauche une salle d'attente, ouvrant sur la grande galerie. Outre celles-ci, il existe encore deux salles.

La grande galerie est celle qui est ouverte aux lecteurs, elle renferme à elle seule 21,000 volumes, divisés en trois sections : *histoire*, *belles-lettres*, *arts et sciences*.

La 2e galerie est occupée par la *théologie* ;

Une salle par la *jurisprudence* ;

La dernière salle par les *manuscrits*.

La classification est celle de De Bure, légèrement modifiée.

La grande galerie n'a pas moins de 37 mètres de long sur 8 de large et autant d'élévation. Entre ses deux rangs de fenêtres superposées et ouvertes au midi, sont placés huit corps de bibliothèque couronnés de bustes en bronze.

Le corps principal occupe toute la longueur de la galerie faisant face aux fenêtres et se termine à ses deux extrémités par un retour cintré. Il a 54 mètres de développement sur 7 mètres de hauteur et est divisé en trois étages, dont le deuxième et le troisième sont chacun en retraite sur l'étage qui les précède de environ 1 mètre, ce qui forme deux galeries avec rampe en fer auxquelles on monte par deux escaliers, et qui servent à desservir de plain-pied chaque étage. Le service est ainsi rendu facile, et n'a ni les lenteurs, ni les dangers de ces échelles mobiles et bruyantes ailleurs en usage. Cet immense ouvrage de menuiserie, en chêne naturel, verni, est dessiné dans un style éminemment large et élégant.

Les rayons, tous à des hauteurs égales, sont divisés par travées qui portent des numéros correspondant à ceux d'un catalogue spécial à cette salle, ce qui permet de trouver, sans hésitation possible, la place de n'importe quel volume parmi les 21,000 qui y sont classés.

La seconde galerie, qui n'a guère que 28 à 30 mètres, est plus étroite et moins haute d'étage que la grande. Elle est d'ailleurs, comme celle-ci, revêtue, dans toute sa longueur, d'un corps de bibliothèque en chêne naturel à six rangs de rayons. Là le service se fait forcément à l'aide d'échelles doubles.

Du reste les galeries, salles, vestibules, sont parquetées et cirées, et le plafond de la grande galerie peint en chêne. Celle-ci est chauffée l'hiver par un puissant calorifère.

Ainsi donc il est peu de villes, croyons-nous, qui possèdent d'établissement analogue aussi remarquable

sous le rapport de l'appropriation. Paris lui-même n'a peut-être rien, hors la Bibliothèque impériale, qui, pour la beauté architecturale et surtout l'harmonie de l'ensemble, de même que pour le confortable et la facilité du service, puisse l'emporter. Ajoutons encore qu'ici les fonctions de bibliothécaire en chef et adjoint n'ont pas été acceptées comme des sinécures, et que non seulement le personnel administratif se distingue par une assiduité vraiment exemplaire, mais aussi par des connaissances encyclopédiques et une aménité dans les relations, qui rendent les recherches aussi fructueuses que faciles et agréables.

Nous croyons devoir noter que les travaux d'appropriation de la bibliothèque, telle qu'elle est définitivement établie, ont été dirigés par M. Boutroüe, architecte de la ville, sur des données fournies par M. François Grille.

La bibliothèque possède deux catalogues manuscrits : celui des manuscrits et celui des imprimés. Ce dernier a été dressé par MM. Toussaint Grille et Blordier. Le catalogue des manuscrits a été fait par le même Toussaint Grille en collaboration avec François Grille, son successeur.

L'acquisition postérieure de nombreux manuscrits provenant de la vente Toussaint Grille, nécessitait un autre catalogue contenant l'indication de tous les documents inédits et de tous les autographes que possède la bibliothèque.

Sur l'invitation de M. le Maire, on a dû s'occuper de ce catalogue, pour lequel on s'est guidé sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des

départements, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

Le catalogue des imprimés est toujours tenu au courant. Les ouvrages nouveaux sont numérotés au registre des entrées et classés immédiatement dans la section à laquelle ils appartiennent, de sorte qu'il sera très facile à un moment donné de fournir un catalogue complet pour l'impression.

Le catalogue des imprimés s'élève maintenant à 30,600 volumes, dans lesquels ne sont pas compris les livres autrefois sortis de la bibliothèque pour former celles d'autres établissements publics comme nous l'avons dit, non plus que les plaquettes et opuscules dont le nombre est énorme et atteint peut-être 10,000 objets.

L'on sent qu'il est impossible de donner même sommairement le détail de toutes les choses remarquables contenues dans un dépôt si considérable. Nous nous bornerons seulement à quelques indications.

Les *incunables*, les éditions *princeps*, les Estienne, les Elzévirs, les *variorum*, les plus recherchés pour leur rareté, leur correction ou leur beauté typographique, sont ici en quantité remarquable.

Toutes les bibles renommées du XVIe siècle s'y rencontrent avec beaucoup d'ouvrages importants se rapportant à la théologie, tels que pour les Pères de l'Église la grande et magnifique collection de la Bigne suivie des œuvres séparées et des meilleures éditions de ces mêmes pères, l'ouvrage intitulé *Sacrarum cæremoniarum* s. rom. Eccl. venit. imp. des juntes 1582, une paire d'heures à l'usage d'*Angiers* de Simon,

Vostre, 1502, avec des encadrements et la fameuse danse *Macabre*, etc., etc.

La jurisprudence contient toutes les grandes collections et les auteurs de l'ancien droit et parmi ses livres rares le *Corpus d'Accurse*, Lyon 1627; le décret de Gratien, *cum glossis*, 1536; *Leges paucorum salicæ et ripuarium; Codex legum Visigothorum*, Paris, 1579; les formules de Marculfe, l'édition des capitulaires de Baluze, etc., etc.

On remarque en histoire naturelle un grand nombre d'ouvrages de luxe, tels que la *Flore* des Antilles de Tussac, celle d'Oware et Benin, de Palissot de Bauvoys, avec les insectes du même, les liliacées et les roses de Redouté, les champignons de Paulet, les orangers de Risso, les arbres forestiers d'Amérique de Michaux, les mammifères de Frédéric Cuvier, les oiseaux coloriés de Temmink, les pigeons de Mme Knip, les oiseaux de paradis, toucans, etc., de Levaillant, les mollusques terrestres de Ferussac, etc., etc.

En médecine et anatomie on distingue les beaux traités de Vésale, Camper, Bidloo, la myologie de Gautier, les maladies de la peau d'Alibert, les œuvres anatomiques, avec figures coloriées, de Galbert Salvage, Gall, Bichat, Cloquet, Béclard, etc., etc.

Aux beaux-arts, aux antiquités et aux voyages les choses précieuses sont en nombre si infini, qu'il faut renoncer à indiquer les plus saillantes dans le cadre restreint que nous avons à remplir. Notons toutefois le grand ouvrage d'Egypte, édition originale, le voyage de l'*Astrolabe*, de la *Coquille*, etc., etc.

Enfin, pour ce qui regarde les manuscrits, nous noterons qu'en 1832 ils s'élevaient à 500, en 1849 à

728, et que depuis ils se sont augmentés par des acquisitions faites à Bruxelles et surtout par celles faites à la vente de feu Toussaint Grille de plus de 200, de sorte qu'aujourd'hui on en compte environ un millier. Presque tous sont relatifs à l'Anjou, à ses monastères, à des fondations de diverses sortes, à l'histoire locale enfin, et offrent des documents abondants, originaux et généralement inédits, à qui veut y puiser.

On remarquait spécialement dans l'ancien fonds les ouvrages suivants. En théologie : plusieurs Bibles, Nouveaux Testaments, Psautiers du IXe siècle, sur vélin, richement ornés, et dans l'un desquels est le *Te Deum;* — un Psautier gothique avec commentaires, donné par René au couvent de la Baumette; — un commentaire sur le Nouveau Testament, sur vélin, vignettes et lettres tourneures, or et azur, etc.

En jurisprudence : l'original manuscrit de la Coutume d'Anjou, avec les commentaires de Dupineau, et deux autres commentaires inédits ; — plusieurs beaux manuscrits sur le Droit civil et le Droit canonique, très précieux, dont un superbe Codex de Justinien, en écriture anglo-saxonne, avec rinceaux, etc., un autre manuscrit, vélin, in-folio, avec miniature, de la plus belle écriture anglo-saxonne, etc.; — les Synodes calvinistes de France de 1559 à 1660, 4 vol. in-4°.

Dans les sciences et arts : un traité latin de Pétrarque, vélin, colorié, du XIVe siècle; — *L'estrif de fortune et de vertu*, de Lefranc, date de 1450; — les six livres de S. Augustin sur la musique, écriture caroline, du XIVe siècle; — ouvrage de médecine de Tral-

lianes, du xe au xie siècle; — Avicène, un peu moins ancien.

En histoire : une Chronique de Flandre, in-4°, vélin, miniatures, du xve siècle. et grand nombre d'autres vélin du ixe et xe siècles; — *Lectiones de sanctis*, in-4°, vélin, exécuté par ordre de Potard en 1273; — *Victa sancti Benedicti* et *Vita et passio sancti Sergii*, de la plus belle écriture carlovingienne, et signalés par M. Grille parmi les plus vénérables monuments de l'histoire ecclésiastique que possède la bibliothèque.

Les polygraphes forment aussi une section nombreuse dans laquelle on remarque le fameux *Grimoire de saint Serge*, antérieur au xve siècle.

Parmi les manuscrits de la vente Grille on peut citer plus particulièrement :

1° Œuvres complètes de l'abbé Rangeard, sa généalogie des trois maisons d'Anjou, son histoire de l'Université et toutes ses autres œuvres historiques, compilations faites sur des documents authentiques compulsés par lui dans les chartriers en partie disparus pendant la Révolution;

2° Voyage en Catalogne, Italie, etc., en 1647, avec description des antiquités, monuments, par Dumesnil, chanoine d'Angers, autographe;

3° Voyage à Rome, par Livonnière, autographe;

4° Cours d'histoire romaine sur les médailles, par Claude Ménard (d'Angers), autographe et inédit.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant les musées sont rapprochés de la bibliothèque, mais avant de nous engager dans leur longue exploration, nous croyons devoir nous diriger vers le jardin des

plantes bien qu'il nous en éloigne momentanément; c'est une marque d'intérêt et de déférence qui nous paraît due à ce doyen de tous nos établissements publics.

OBSERVATION. — Nous devons une grande partie des dates et des chiffres que nous avons indiqués à l'obligeance de M. Adville, bibliothécaire en chef, ainsi que des notes très étendues sur les manuscrits les plus précieux, que nous regrettons vivement de n'avoir pu comprendre en entier dans notre travail. Les personnes qui désireraient prendre une connaissance plus complète de nos richesses bibliographiques, peuvent consulter l'excellent *petit itinéraire* de la bibliothèque, publié en 1832 par M. Toussaint Grille, et pour ce qui est entré depuis dans l'établissement, les catalogues manuscrits que MM. les bibliothécaires tiennent toujours à la disposition du public.

JARDIN BOTANIQUE.

L'existence d'un jardin botanique à Angers remonte à l'année 1777, et fut l'œuvre d'une Société de professeurs, de médecins et d'amateurs qui l'établit d'abord dans un terrain pris à ferme dans le faubourg Bressigny.

Dès 1781 un cours public et gratuit de botanique y était professé par le docteur Burolleau de la faculté d'Angers. La Société ne tarda pas à prendre une certaine extension et voulut assurer l'avenir du jardin qu'elle avait fondé. Elle acquit dans ce but, le 26 février 1783, un terrain presque contigu aux remparts de la ville, situé au fond de la Vallée Saint-Samson, baigné par une eau courante et servant de blanchis-

serie, nommé l'Enclos des Bassins, et appartenant aux religieux de Saint-Serge; sa contenance était d'environ un hectare. C'est la portion de la partie basse du jardin actuel, bornée au nord par le mur de soutènement de la terrasse des magnolias et par le canal qui longe l'École; elle s'arrêtait au levant à la hauteur de la fontaine qui alimente ce canal. Ce fut dans ces étroites limites que le jardin resta renfermé jusqu'en 1791. A cette époque les événements politiques eurent un contre-coup fâcheux sur la Société des botanophiles angevins. Quelques amis zélés de la science, dans le but de sauver cet établissement naissant d'une ruine imminente, parvinrent à déterminer l'administration départementale à l'ériger en établissement public, et par deux actes passés le 19 avril 1791, l'administration acheta d'une part le jardin de la Société et de plus, pour lui être annexés, la maison curiale de Saint-Serge, le jardin et un clos de vigne en dépendant, c'est-à-dire toute cette portion de terrain contenue entre le mur de la terrasse et le canal au sud, et la rue de Bouillou au nord, et qui s'étendait au levant jusqu'à l'enclos dit des Amandiers.

Merlet de la Boulaye, qui succéda à Larevellière-Lépeaux dans la direction du jardin de la Société, avait été maintenu dans ce poste par l'administration, et ce fut lui qui fit opérer les travaux qui donnèrent au terrain situé en dehors de l'École et spécialement à la partie la plus haute son caractère de jardin paysager. Ce fut au commencement de l'année néfaste de 1793 que fut faite la plantation des arbres verts, parmi lesquels on remarque cinq cèdres du Liban qui ont acquis les plus grandes proportions.

Le jardin n'augmenta pas d'étendue jusqu'en 1840, mais dès cette époque l'administration municipale commença à donner des preuves de l'intérêt qu'elle portait à son extension.

Elle acquit, en effet, dans cette année 1840, un jardin de 18 ares environ, situé à l'est de l'École botanique et qui s'avançait jusqu'au bord même de la fontaine qui alimente le canal. Dès 1841 il fut réuni à l'École, dont M. Boreau fit exécuter à cette occasion un remaniement partiel.

D'autres acquisitions ont successivement suivi celle-ci, à savoir : 1° celle d'un jardin aussi de 18 ares environ, contigu au premier et situé à l'est de ce dernier; 2° celle de la propriété Raimbault d'une contenance plus considérable et dans laquelle se trouvait, outre un jardin, la maison occupée en ce moment par le Directeur; 3° enfin l'enclos des Amandiers d'environ un hectare, qui s'étend derrière la propriété ci-dessus et remonte jusqu'à la rue de Bouillou : annexes qui comprennent ainsi près de 160 ares et donnent au périmètre du jardin la figure d'un quadrilatère, dont la partie méridionale forme un fond de vallon d'un niveau à peu près égal, et dont les deux autres tiers s'élèvent en pente plus ou moins douce vers le nord-est, où la colline se termine par un plateau qui domine tout cet ensemble.

Des trois propriétés le plus récemment achetées, une seule, celle indiquée sous le n° 1, a pu encore être réunie au jardin et est venue cette année même 1856 augmenter le terrain consacré à l'École, et lui donner son accroissement définitif. Elle ne comprend pas moins de 60 et quelques ares.

Par suite des travaux de nivellement qu'il a fallu exécuter cette dernière fois, le Directeur a dû remanier l'École dans toute son étendue. Les plates-bandes ont été réduites à la largeur strictement nécessaire et leurs bordures de buis refaites à neuf. Toutes les familles ont été replantées, en assignant à chacune d'elles l'espace que l'expérience des vingt dernières années a fait juger indispensable. Toutes ont reçu des étiquettes en zinc, moulées en relief sur fond bleu, et déjà dans la nombreuse famille des Renonculacées des étiquettes semblables ont été placées pour les espèces. Ce dernier travail est d'une extrême utilité, mais malheureusement le budget de l'établissement ne permettra pas, à moins d'une subvention spéciale, de terminer de longtemps cet étiquetage spécifique. On calcule que les végétaux de pleine terre du jardin s'élèvent de 4,500 à 5,000, dont l'École à elle seule contient environ 4,000 à 4,500, et le jardin ne peut faire fondre que 200 étiquettes par an ! Toutefois ceci n'empêche pas que les plantes de l'École et celles des serres ne soient toutes nommées. Des ardoises sur lesquelles sont gravées les noms sont placées devant les plantes, mais malheureusement ces noms sont trop promptement effacés.

M. Boreau a adopté comme base de la classification le prodrome de Decandolle, et pour les parties qui n'y sont pas traitées, les monographies et les travaux spéciaux le plus généralement suivis. Ses relations avec les botanistes les plus célèbres, avec les Directeurs des principaux jardins publics de France et des différentes capitales de l'Europe, les échanges annuels de graines qui en sont la suite, lui fournissent un nom-

bre de types et d'espèces critiques qu'on ne rencontre nulle part ainsi rassemblés (1). Les plantes venues du dehors ne prennent d'ailleurs place dans les plates-bandes qu'après avoir été préalablement semées à part et consciencieusement étudiées, de sorte que les déterminations, pour les espèces admises dans l'École, peuvent être considérées comme authentiques. Les connaissances toutes spéciales du Directeur au regard de la flore européenne ont surtout dirigé de ce côté l'attention de ce savant. C'est donc de ces espèces qu'il a tenu à former des séries en complétant le plus possible les genres difficiles, et les résultats par lui atteints méritent l'admiration et la reconnaissance des botanistes. Ainsi nous retrouvons ici la majeure partie des espèces nouvelles du genre Thalictrum, la totalité des rosiers qui seront compris dans la 3e édition de la *Flore du centre*, auxquelles s'ajoutent les espèces

(1) La réputation scientifique du jardin s'étend au loin et il n'est pas un seul des grands établissements publics de l'Europe qui n'ait ouvert depuis quelques années des relations périodiques avec lui; aussi les témoignages les plus flatteurs des hommes de la science ne lui font ils pas défaut. Nous nous bornerons à citer, comme résumant cette appréciation générale, l'extrait d'une lettre du savant Darieu, directeur du nouveau jardin de Bordeaux, datée du 22 janvier 1856; on y lit entr'autres choses :

« J'ai reçu le riche catalogue de graines de votre jardin. Je l'ai
» parcouru plusieurs fois avec le plus grand intérêt, en restant
» toujours émerveillé de l'énorme quantité de graines que vous
» parvenez à collecter et à répandre. J'y remarque surtout une
» notable quantité d'espèces rares, controversées ou nouvellement
» proposées..... Vous avez des genres d'une richesse extrême :
» Thalictrum, Silene, Vicia, Lathyrus, Potentilla, Heracleum et
» surtout Hieracium .... »

méridionales et alpines en nombre supérieur à celui compris dans toutes les flores générales et locales, ce qui forme la monographie la plus complète qui existe des espèces françaises et sans doute de l'Europe centrale, des suites considérables d'espèces dans les genres si ardus des Carex, Juncus, Centaurea, Taraxacum, Sedum sempervivum, Poterium, Rubus, Trifolium, Medicago, etc., etc. Enfin dans ces deux dernières années l'École s'est enrichie d'une collection de plusieurs centaines d'espèces du genre Hieracium, telles que les a reconnues Jordan et qu'elles seront adoptées et décrites dans le travail spécial que prépare ce savant monographe sur ce genre polymorphe, et dont dans sa 3e édition M. Boreau fera connaître à l'avance toutes celles qui habitent le rayon de sa flore (1). C'est en observant ces plantes dans les diverses phases de leur végétation que le botaniste ne peut manquer d'apprécier l'immense secours qu'il trouve dans une culture rationnelle des végétaux pour se fixer sur la constance et la valeur, soit absolue, soit relative, des caractères spécifiques, et la portée qu'il leur est permis d'atteindre selon le genre ou la famille. C'est là à vrai dire le Criterium de la science des végétaux. Quant aux Hieracium toutes les notes distinctives tirées de l'examen des tiges, des feuilles et même de l'inflorescence dans la plante adulte, ne peuvent équivaloir, pour apprécier leurs différences spécifiques, à l'étude des caractères qui se manifestent dans la première

(1) Cette riche série a acquis un prix immense par la perte que M. Jordan a faite, d'une partie des espèces d'Hieracium qu'il expérimentait, dans l'inondation qui a ravagé les environs de Lyon.

période de leur végétation quand elle se borne encore aux feuilles radicales. Leurs formes alors et leur aspect général sont si tranchés et si constants, ainsi que les accidents de la coloration et de la vestiture des feuilles, qu'il est impossible à l'œil le moins exercé de les confondre, et qu'il n'entrera dans l'esprit de personne, qui les pourra voir en cet état, qu'on puisse jamais désormais contester la séparation de ces espèces si longtemps cependant méconnues par la routine et le parti pris. Dans aucun autre genre en effet on ne rencontre peut-être des caractères plus saisissables, qui laissent moins de place au doute que dans cette première période de la vie végétale des Hieracium.

Les serres-chaudes qui furent construites de 1846 à 1848 se font toujours remarquer par la beauté exceptionnelle de la végétation, la propreté exquise, l'élégance avec laquelle y sont disposées les plantes. En 1852, l'administration donna pour complément à ces cultures la serre de multiplication qui est adossée à la rue Saint-Serge. Il ne reste donc plus pour compléter les serres qu'à exécuter le projet admis par le Conseil municipal, de prolonger le bâtiment de l'orangerie jusqu'à la façade de la salle des cours publics, en substituant une serre à bruyères à la petite serre qui tombe de vétusté et fait tache dans ce bel ensemble.

Du reste si quant à sa tenue matérielle, à la richesse de ses cultures, notre jardin a presque toujours, dès son origine, tenu le premier rang parmi ceux des départements; si depuis lors il n'a cessé de progresser et a fini par distancer ses plus redoutables rivaux, tels,

par exemple, que le jardin de Montpellier jadis si justement célèbre par ses végétaux de pleine terre, il faut reconnaître que sous le rapport scientifique il est devenu encore plus digne d'intérêt. C'est que par un rare concours de circonstances, il a généralement eu pour directeurs des hommes d'un savoir incontestable et qui s'en sont sérieusement occupés. Sans parler de la période antérieure à la suppression des Écoles centrales, où il a été successivement administré par des hommes et des professeurs de mérite, à savoir : de la Richerie, Burolleau, Larevellière-Lépeaux, Préseau, Merlet la Boulaye, mais qui n'ont laissé dans les archives de la science aucune trace de leur passage, nous y trouvons dès le 1er janvier 1807 le docteur Bâtard qui, en 1809, publia la première Flore angevine, suivie d'un supplément en 1812 et de plusieurs notices pleines d'intérêt, et dénotant un grand talent d'observation, sur diverses espèces de plantes par lui observées en Auvergne et en Anjou. De Bâtard nous passons en 1816 à M. de Tussac, auteur de la Flore des Antilles, qui chargea du cours public son ami M. Desvaux, lequel le remplaça dans la direction en 1826. Enfin à M. Desvaux nous voyons succéder, en 1838, M. Boreau, directeur actuel. La place que ces deux derniers botanistes tiennent dans l'estime du monde savant, bien que fondée sur des titres différents, nous dispense d'entreprendre ici l'énumération des travaux dont ils ont enrichi la science. Il nous suffira de rappeler qu'en quelques années la *Flore du centre* de M. Boreau aura eu les honneurs d'une 3e édition, et sera le premier ouvrage en France qui aura ainsi constaté à leur heure les progrès et les tendances

nouvelles de la botanique dans la science de la connaissance et de la fixation de l'entité spécifique. On ne peut donc s'étonner qu'un jardin où se résument en quelque sorte et se matérialisent les découvertes de la science moderne, qui est sans cesse mis à leur niveau, si variable que le progrès puisse le faire, soit, sans aucune comparaison en ce moment, non-seulement le plus riche en espèces indigènes, mais le plus important à consulter pour les hommes de la science.

Tel est donc quant à son importance scientifique et quant à son étendue en terrain cultivé le jardin d'Angers dans son état présent, c'est-à-dire en cette année 1856. Mais il peut d'un instant à l'autre prendre un nouveau développement par la réunion de la propriété Raimbault et de l'enclos des Amandiers qui l'augmenteront de 115 ares environ. Pour effectuer les travaux de plantation de ces annexes, on n'attend plus que le vote d'une subvention de la part du Conseil municipal, et il serait fortement à désirer que pour en fixer le chiffre, l'on prît en grande considération la nécessité d'introduire dans les nouveaux massifs tous les arbres et arbustes dont, depuis un certain nombre d'années, se sont enrichies les cultures de pleine terre et qui, dans un pays où comme le nôtre le goût des jardins paysagers est aussi universellement répandu, pourraient offrir à leurs nombreux amateurs des *spécimens* de ces espèces, croissant dans toute la liberté de leur végétation et revêtant leurs formes et dimensions naturelles. Une vaste pièce d'eau pourrait être, sans beaucoup de dépense, établie sur le plateau des Amandiers et fournirait des ruisselets, des

cascatelles, des fontaines rustiques qui vivifieraient la pente méridionale de la colline et présenteraient pour des cultures spéciales des conditions de chaleur et d'humidité qu'on trouve rarement réunies.

Que restera-t-il donc à faire pour terminer l'ensemble d'un si précieux établissement? Nous sommes heureux de le dire, rien qu'à réaliser un projet dont le principe a été adopté par l'administration municipale, et qui consiste à pratiquer une large percée dans le groupe de maisons qui sépare le jardin de la butte du Pélican, afin de lui ouvrir une vaste entrée en prolongement de l'axe du boulevard de la Mairie. Le jardin se présenterait alors comme un but pour les promeneurs du boulevard qui lui servirait d'avenue. Sans avoir la prétention de déterminer la part que la Société impériale d'agriculture pourrait revendiquer dans l'initiative de ce projet, nous croyons devoir noter qu'il fut signalé à l'attention publique dès 1852 dans une de nos revues scientifiques, et nous ajouterons que pour qu'il produisît tout ce que l'on peut en attendre pour l'embellissement du jardin, il faudrait que l'on fît complétement disparaître le massif de construction hétérogène qui forme maintenant l'habitation du Directeur, et qui serait de l'effet le plus disgracieux au milieu de l'amphithéâtre de jardins qui s'élèvera en face de la nouvelle entrée. Nous pensons aussi qu'il serait désirable que l'on bâtit alors aux côtés de cette entrée deux pavillons monumentaux, dont l'un serait affecté au logement du Directeur, à un musée et à la bibliothèque botanique, et dont l'autre, où logerait le jardinier chef, serait disposé de façon à offrir un local convenable pour les Sociétés

savantes et pour le cours de botanique. La ville en donnant ainsi une nouvelle salle aux Sociétés savantes, y trouverait d'ailleurs l'avantage de pouvoir rentrer en possession des bâtiments qu'elles occupent dans le jardin fruitier.

Quant au jardin fruitier lui-même, puisque nous venons d'en parler, disons que sa place naturelle serait dans l'enceinte même du jardin botanique, puisque l'arboriculture n'est à vrai dire qu'une application utile de certains principes qui se rattachent à la partie physiologique et pratique de la science des végétaux. Ne serait-ce pas d'ailleurs, en le rapprochant du jardin botanique, lui donner des moyens de publicité qu'il n'a pas pour assurer la diffusion et la popularisation des meilleures espèces?

L'administration municipale désire du reste, depuis longtemps, reprendre possession du terrain qu'occupe actuellement le jardin fruitier, afin d'établir une entrée nouvelle pour les musées qui fût mieux en rapport avec leur importance et qui les relierait à l'un de nos boulevards les plus fréquentés. Ne voulant pas compromettre l'existence du jardin fruitier, elle a cherché, mais vainement jusqu'ici, pour l'y transférer, un terrain d'une étendue suffisante et dont la position ne fût pas trop excentrique; or, l'on trouverait aux moindres frais possibles un emplacement de tous points convenable par l'acquisition d'une lisière de terrains qui, au levant, est contigue à l'enclos des Amandiers, terrain dont la majeure partie est d'une excellente qualité, bien qu'en aient pu dire quelques personnes prévenues ou qui n'avaient pas eu l'attention sans doute de voir par elles-mêmes ou de s'é-

clairer des avis d'hommes spéciaux désintéressés dans la question. Nous savons qu'une proposition *ad hoc* a été adressée à la Mairie par M. le Directeur du jardin, et nous devons vivement désirer que, mieux éclairée sur sa portée, elle l'accueille favorablement. Par cette adjonction on aurait dans toute la partie basse située en dehors de l'École, un espace suffisant pour les arbres à pepins, et dans la partie inférieure des pentes celui nécessaire aux arbres à noyaux et aux vignes. Ces arbres y seraient plantés en massifs dessinés dans le genre paysager, et la promenade y gagnerait en parcours, en agrément, en intérêt et en utilité.

Il nous paraît du reste important de faire observer que l'acquisition demandée, sera forcée, du moment qu'on livrera au public l'enclos des Amandiers, car cette lisière de propriétés qui, presque dans toute sa longueur, suit cet enclos en contrebas, et qui sera en vue directe du nouveau jardin, est partout d'un aspect repoussant, ne se composant que de petits enclos et jardins mal tenus, de cours sales, puantes, de masures décrépites habitées par la misère qui y étale de toutes parts ses haillons. Force sera donc inévitablement de les acheter plus tard, lors même qu'on ne devrait pas y transporter le jardin fruitier. Cette acquisition aurait d'ailleurs cet avantage qu'alors le jardin n'aurait pour limite au levant qu'une voie publique, comme au nord et à l'ouest.

Si ce projet était enfin adopté, le jardin fruitier, le plus ancien établissement de ce genre des départements sortirait de sa position précaire et la ville, en rentrant en possession des terrains qu'il occupe, pourrait, non-seulement y pratiquer une nouvelle entrée

par les musées, mais encore en le nivelant à la hauteur de la terrasse David, le transformer en un élégant boulingrin qui deviendrait une agréable promenade d'hiver pour la partie sud de la ville.

En nous occupant ainsi du jardin fruitier, nous voilà donc naturellement ramenés vers nos musées qui lui sont contigus, et dont notre excursion au jardin botanique avait dû nous éloigner momentanément.

LES MUSÉES.

Nous entrerons aux musées par la cour d'honneur, vaste rectangle donnant sur la rue Courté, en face de l'école des beaux-arts et de celle de l'enseignement supérieur, car, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, nos établissements scientifiques et artistiques, sauf le jardin botanique, sont groupés de manière à ne former qu'un tout, dont les parties, par leur rapprochement, rehaussent naturellement l'importance.

En entrant dans cette cour, l'homme de goût ne peut qu'être désagréablement surpris du disparate qui existe entre le style élégant du gothique fleuri du logis Barrault qui en forme l'angle sud-est (1), et l'ignoble vulgarité des constructions qui, à diverses époques, sont venues s'y accoler et même s'y superposer. On ne peut surtout que s'étonner que l'on n'ait pas eu la prévoyance, dans les plus récentes, de donner aux ouvertures, les proportions et la saillie de

(1) Bâti au XVe siècle par Ollivier Barrault, trésorier de Bretagne. Il appartint ensuite à Marie de Médicis, veuve de Henri IV. César Borgia y logea lorsqu'il apporta, à Louis XII, les bulles de divorce et de dispense de mariage par lui demandées au pape.

celles de l'édifice primitif, ce qui eût permis plus tard de les décorer dans le même goût. On doit d'autant plus le regretter que, sous l'habile direction de M. E. Dainville, les portes d'entrée du vestibule et les fenêtres à croisillons, situées au-dessus, ont été restaurées de manière à pouvoir faire illusion sur leur origine, si l'on ne considère que le dessin et la pureté des lignes. Heureusement que la distribution et l'appropriation intérieures, de tous points parfaites, effacent promptement ces impressions premières, si peu favorables.

Nous allons successivement visiter nos musées, après avoir préalablement indiqué que le rez-de-chaussée de tout l'édifice est consacré exclusivement à la sculpture, à l'exception de deux salles occupées par l'archéologie ;

Qu'au premier étage des ailes sud et est, est placé le cabinet d'histoire naturelle;

Qu'enfin, au 2e étage de l'aile méridionale se trouve le musée de peinture et arts accessoires.

MUSÉE DE SCULPTURE.

Le vestibule du rez-de-chaussée s'ouvre sur la cour d'honneur par deux portes vitrées à deux battants et forme le centre de l'aile méridionale des bâtiments : Arrêtons-nous ici.

Toutes les salles et galeries consacrées à la sculpture, au nombre de sept, et offrant en longueur un développement total de 110 mètres, sont peintes en rouge-grenat avec les embrasures et chambranles en brun Vandick : ces fonds vigoureux projètent sur les plâtres de riches reflets qui en adoucissent la crudité et

en font ressortir les contours. Le plafond du vestibule et des galeries latérales, divisé en grands cartouches et peint en vieux chêne, s'harmonise avec la couleur des murailles et fait que les statues se détachent également bien dans leurs parties supérieures. Dans la galerie David, la voûte en plein ceintre, légèrement surbaissée, ornée de douze arcades soutenues par des pilastres, a dû être peinte en rouge foncé comme les parois dont elle est une continuité, mais dans la salle gothique du Logis Barrault qui la précède, la voute a ses fonds bleu-clair avec ses minces nervures prismatique, couleur d'ocre jaune, et leurs ornements rehaussés d'argent.

La décoration de ces salles ne laisserait donc rien à désirer si au parquet mosaïque des prévisions du devis primitif, on n'eut substitué un trop modeste dallage en terre cuite, en désaccord avec l'aspect grandiose et sévère du lieu, et aussi avec l'espèce de coquetterie artistique que le directeur a mise à disposer les objets de manière à ce qu'en se faisant réciproquement valoir, ils formassent en même temps une riche et élégante décoration. Heureusement le mal est de ceux qui sont facilement réparables : ce n'est qu'une question de temps et d'argent.

Le vestibule est à peu près carré. Au côté opposé à l'entrée se présente une large porte donnant sur le palier du grand escalier qui dessert les étages supérieurs. Disons de suite qu'il est construit en pierres de taille et en demi-voûte et qu'il occupe un espace de 7 mètres. Les marches sont en granit. C'est un morceau remarquable par son caractère monumental, par sa hardiesse qui n'a pas nui à sa solidité, et par

ses proportions grandioses. M. E. Dainville en est l'architecte.

Une statue de la Renommée, de Taluet, est placée au bas de cet escalier et se trouve ainsi au centre de tous les musées.

Dans le vestibule sont les plâtres du Faune et de l'Achille.

A droite et à gauche se trouvent deux larges portes. La première est celle de la galerie de sculpture moderne qui compte neuf statues et 19 bustes.

On y admire le buste en marbre de Napoléon Ier, empereur, original de Canova, donné à la ville pendant les Cent-Jours; un buste en marbre de Voltaire, exécuté peu avant sa mort, original de Houdon, donné par M. Leclerc-Guillory, d'Angers; Narcisse couché, statue en marbre, original de Cortot, et peut-être sa plus gracieuse composition, donné par l'Etat sous le ministère et sur la demande de M. de Labourdonnaye, alors ministre; le berger léché par son chien, groupe en marbre de Maindron, donné aussi par l'État sur la demande de M. Camille de la Tousche, alors député et maire d'Angers; Donnadieu, statue en marbre; la Velléda, plâtre original de Maindron; le groupe original du Cercle des Arts, du même; les bustes en marbre de Falconnet, Ménage, maréchal de Brissac, Philippe de Champaignes; etc.

Revenant au vestibule pour prendre la porte à gauche, on entre dans la galerie des antiques, longue de 22 mètres. Elle renferme des moulages en plâtre des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque. Dès leur origine, nos musées, sous le patronage éclairé et puissant de Larevellière-Lépeaux, qui fut, à vrai dire,

leur fondateur, par la facilité qu'il donna aux professeurs Renou et Marchand de puiser dans les dépôts de Paris, se sont trouvés posséder une bonne partie de ces statues qu'on y voit aujourd'hui. Avant la nouvelle appropriation des salles de sculpture, qui a eu lieu de 1850 à 1853, on y remarquait déjà la Vénus de Médicis, l'Apollon, le Lacoon, le Gladiateur, le Torse, le Faune, Castor et Pollux, l'Hermaphrodite, Diane chasseresse, la Diane de Gabie et un certain nombre de bustes classiques qui ont depuis été transportés dans l'école des beaux-arts. Mais c'est depuis que l'on a ajouté les statues de la Psyché de Naples, de l'Enfant à l'oie, de l'Apolline, puis dix bustes et vingt-sept morceaux de sculpture d'ornement. Dans son état présent cette salle contient douze grandes statues et trente-huit autres morceaux, en tout cinquante ouvrages.

Il serait grandement à désirer que les vides qui existent dans cette galerie fussent remplis, et que l'on ajoutât ainsi aux puissants moyens d'étude que peut seul offrir l'art antique aux élèves de notre école municipale dont un certain nombre se destine chaque année, soit à la statuaire, soit à la culture ornementale.

On en profiterait pour y introduire des copies de la statuaire romaine, dont nous ne possédons encore aucun specimen, et qui offrent cependant des sujets d'étude d'un grand intérêt sous plusieurs rapports, notamment pour certains accessoires, costumes, draperies, meubles antiques, etc., dont on ne trouve que là, des modèles vraiment authentiques pour les sujets historiques de l'époque romaine.

A l'extrémité de cette galerie, à droite, est une petite salle carrée qui en dépend, et à gauche, en face de celle-ci, s'ouvre la porte de la première des salles du musée David qui est consacré à l'œuvre entière de ce maître.

Cette première salle, de sept mètres de côté, est remplie en grande partie des ouvrages de la jeunesse de notre grand statuaire. On y remarque avec un intérêt particulier ses compositions pour divers concours académiques, qui le firent remarquer dès son entrée dans une carrière qu'il devait parcourir magistralement et en ouvrant à son art des horizons nouveaux.

On y retrouve en effet : 1° son Horthiade écrivant sur un bouclier, ronde-bosse, demi-nature, qui obtint le 2e prix de Rome ; Epaminondas mourant, bas-relief qui valut à David le prix de Rome ; le buste d'un jeune homme qui, vers la même époque, mérita le prix d'expression fondé par Caylus, décerné pour la première fois à l'unanimité ; enfin, sa tête d'Ulysse et son Narcisse debout, statue de grandeur naturelle, son dernier envoi de Rome et ses premiers ouvrages en marbre.

Dans cette même salle ont dû aussi prendre place plusieurs morceaux précieux d'autres artistes donnés par David. Ainsi sont : un buste de vieillard, les bras croisés, terre cuite remarquable par la vérité et la force de l'étude anatomique par Roland, membre de l'Institut et maître de David ; le buste de Bonaparte, premier consul, par Chaudet ; un petit buste d'enfant, de Dellestre, et le buste en terre cuite de Dumouriez, original de Houdon, tête étonnante d'énergie, d'intelligence et de volonté, qui, rapprochée du Voltaire de la pre-

mière galerie, peut faire apprécier le véritable cachet du talent de cet artiste célèbre. Evidemment on aperçoit que chez lui la sculpture a voulu prendre les tendances, les allures de la peinture, et qu'elle cherche comme son émule, dans l'observation minutieuse de détails infimes et fugitifs, tout ce qui peut concourir à imprimer l'expression, à caractériser l'intelligence, à constituer enfin cette apparence si mobile, si changeante, qui s'appelle la physionomie, et qui est assez indépendante de la forme physique pour rendre parfois intéressant et même charmant un visage, dont les traits vus en eux-mêmes et dégagés de ce reflet, de cette empreinte de l'âme, de cette sorte de masque intellectuel, pourraient n'être que vulgaires, même repoussants sous un ciseau trop servile traducteur de la réalité plastique.

La place de Houdon, pour qui étudiera ces deux chefs-d'œuvres de notre musée, serait donc, à ce point de vue, tout aussi bien à côté des peintres portraitistes que parmi les statuaires, dont l'art, sous peine de perdre quelque chose de la sublimité qu'il lui a été donné d'atteindre dans les conditions de sa nature originaire, semble voué exclusivement au culte de la forme et devoir avant tout se préoccuper de la ramener vers la perfection idéale d'une beauté typique, dût-il complétement dissimuler les traces de l'esprit et de ses passions qui la pourraient altérer. Sans doute qu'il peut paraître tout d'abord quelque peu paradoxal de prétendre ainsi circonscrire dans des limites presque purement matérielles, le but et le rôle de la statuaire. Mais si l'on examine sans parti pris ces chefs-d'œuvre où l'art antique a atteint son apogée, où, par con-

séquent, en nous disant son dernier mot, il a dû révéler les lois et les principes qui l'ont conduit vers une perfection qui sera rarement égalée et jamais dépassée, vainement chercherait-on dans le plus grand nombre de ces têtes si belles, la manifestation spirituelle, le sentiment, l'expression, l'individualité morale. Sauf de bien rares exceptions, tous ces traits si savamment étudiés et ramenés vers le type d'une beauté plus ou moins idéale, ne nous offriront que l'imago du repos dés passions, le sommeil du sentiment, parfois l'empreinte de la douleur physique, mais certainement le plus souvent, et celà précisément dans les œuvres les plus sublimes, l'absence de la vie intellectuelle.

Ce que nous venons de dire de Houdon et de ses tendances à faire prévaloir la spiritualisation dans la statuaire, l'on peut sans doute le dire de David, mais avec cette restriction importante que chez notre illustre compatriote, ces tendances ont été généralement contenues dans de justes bornes, ne sacrifiant que rarement la forme à l'expression, et que ce n'a été ainsi qu'un des beaux côtés d'un talent si complet que d'avoir toujours dans ses œuvres cherché, dans une haute pensée philosophique, à traduire et à balancer les deux grands principes, qui se combinent si intimement dans la nature humaine, de l'esprit et de la matière. Aussi avec la science anatomique la plus profonde et la plus certaine, avec un goût épuré et sûr en plastique, qui lui ont permis pour ainsi dire, dans une lutte corps à corps, de se mesurer sans désavantage avec l'antique dans ses belles créations de Foy, la jeune grecque, Narcisse, Talma-Sylla, Bon-

champ, Barra, Philopœmen, etc., l'a-t-on vu même alors s'efforcer d'imprimer à ses têtes un grand caractère de pensée et d'individualité morale. L'on peut ajouter encore que bien qu'il ait, comme homme de savoir et de pratique, côtoyé de plus près qu'aucun autre la perfection antique, il a eu le mérite particulier de plier l'art sans l'amoindrir aux nécessités de toutes natures qui naissent de notre civilisation moderne, de telle sorte qu'il ne restât plus parmi nous comme dans un état d'exhumation et de momification, dans un milieu si différent à tous égards de celui qui l'entoura à son berceau, mais qu'il parût au contraire s'y mouvoir librement et y vivre de la vie commune.

Passons dans la seconde salle. Elle est longue de 17 mètres et faisait, comme la précédente et la galerie des antiques, partie du logis Barrault. Nous avons déjà parlé de son élégante voûte gothique presque plate et ornée de nervures prismatiques d'une grande pureté.

Au centre nous apercevons d'abord, faisant face à l'entrée, le plâtre de la statue de Talma qui se voit aux Tuileries. Le grand acteur est représenté dans son rôle de Sylla, tenant déployées les listes de proscription et est assis sur une chaise curule, aux trois faces de laquelle sont inscrits les noms de tous les rôles par lui créés dans les trois phases si distinctes de son sublime talent.

Au fond de la salle est le tombeau de Fénélon avec ses bas-reliefs. L'illustre prélat, à demi-couché et dans ses habits pontificaux, lève la main comme pour bénir, avec le sourire d'une angélique bonté, ceux qui le contemplent. C'est l'âme d'un sage pleine d'une

11

ineffable charité qui va retourner vers la source de tout amour, mais c'est aussi le prince de l'Église en qui se révèle au plus haut degré l'esprit fin, pénétrant et délicat du grand écrivain, et les habitudes et l'origine aristocratiques de l'homme de cour.

Dans cette même salle on trouve encore et côte-à-côte les plâtres du Philopœmen et du maréchal Gouvion Saint-Cyr, deux types les plus tranchés peut-être du plus pur style grec et de la statue moderne, aussi vraie et aussi pittoresque que peuvent la faire les habitudes et les vêtements de notre époque, types dont la comparaison, ainsi rendue plus facile, démontre à la fois l'élévation, les ressources et la souplesse du talent de David.

Indépendamment des grandes statues, cette salle renferme vingt-un bustes et le grand plâtre du bas-relief du *Chant du Départ* qui se voit sous l'arc-de-triomphe de la porte d'Aix à Marseille.

On remarque particulièrement parmi les bustes des contemporains les deux Chénier, Arago, Balzac, Rossini, etc., et parmi les hommes des derniers siècles Corneille en bronze, Racine, Riquet, etc.

Si du fond de cette salle le regard se dirige vers une porte à droite, dont les portières sont relevées, on est étonné du spectacle grandiose et magnifique de tout un monde de bustes et de statues. C'est la grande galerie de David, longue de 37 mètres, qui vous apparaît en contre-bas et se développe dans toute sa longueur avec sa voûte régulière, ses douze arceaux et ses onze grandes fenêtres. A gauche le long de la muraille, et intercalées entre les pilastres des arcades, sont rangées onze grandes statues debout entremêlées

de bustes; à droite se déroule une double file de bustes. Des bas-reliefs, des médaillons tapissent les murs, et la statue colossale de Jean Bart, brandissant son sabre d'abordage, s'élève au fond pour clore dignement cette perspective de grands hommes.

Les statues placées le long de la muraille et faisant face aux fenêtres se présentent dans l'ordre suivant : Larrey, Guttemberg, le cardinal de Chéverus, Bichat, le grand Condé, Cuvier, Foy, le roi René (d'Aix) et Ambroise Paré.

Le milieu de la salle est resté libre et ne montre que la statue couchée de Barra, œuvre de prédilection du maître, où il a lutté par un travail opiniâtre avec la nature pour le modelé, la finesse des contours, le velouté de la peau.

Outre trois statuettes et vingt-neuf bas-reliefs, cette salle renferme encore trente-quatre bustes en ronde-bosse et douze grandes têtes en médaillon.

Les embrasures des neuf fenêtres ont reçu chacune trois grands cadres en bois verni contenant de douze à dix-huit médaillons en bronze, module moyen de 15 centimètres, fondus sur les modèles de David et représentant généralement les célébrités contemporaines et de la fin du XVIIIe siècle. C'est la seule série complète qui existe de cette partie de l'œuvre du maître. Elle est donc et sera pour l'avenir d'une valeur artistique et historique inestimable.

En résumant ce que notre Musée et la ville possèdent des œuvres du plus fécond des statuaires modernes, on trouve les chiffres suivants : musée de sculpture, statues, 22; bas-reliefs, 47; bustes, 71; médaillons, 444; cabinet d'histoire naturelle, buste

de Lacépède, 1; bibliothèque publique, buste de Visconti, 1. — Saint Maurice : calvaire et sainte Cécile, 4 statues; roi René et statuettes, 13; total, 603 morceaux divers.

Mais là, dit-on, ne s'arrêtera pas cette collection. On croit pouvoir espérer que la veuve et la famille de David accompliront le désir plusieurs fois par lui manifesté de nous laisser quelques-uns des chefs-d'œuvre qui attiraient encore dans ces derniers temps la foule des connaisseurs dans son atelier, notamment sa jeune grecque au tombeau de Botzaris et son buste de Mlle Mars, cette séduisante et dernière incarnation de Célimène. Les richesses sculpturales qui ont été ainsi laissées par notre illustre compatriote ne comptent pas moins de 4 statues, de 40 bustes et de nombreux médaillons en bronze.

En attendant, une souscription s'est ouverte sur l'initiative de la Société impériale d'agriculture d'Angers, dans le but de faire opérer des moulages de toutes les statues que nous ne pourrions autrement posséder, ce qui amènerait dans nos galeries, entre autres œuvres capitales, le Corneille de Rouen et le Bonchamp de Saint-Florent.

Faisons du reste observer que dans les plâtres que nous avons, il en est deux ou trois à peine qui soient moulés; tous les autres sont des plâtres modèles, c'est-à-dire l'œuvre véritablement originale, la création personnelle, l'émanation directe et immédiate du génie du maître, et par conséquent bien autrement précieux pour le vrai connaisseur que les reproductions en marbre ou en bronze pour lesquelles il faut nécessairement recourir à l'intervention plus ou

moins étendue de mains étrangères, travail de lente élaboration d'ailleurs, dans lequel l'œuvre primitive perd toujours quelque chose de cette virginité de spontanéité que ne peut faire oublier une matière plus riche et une perfection plus étudiée et plus savante.

Mais avant de quitter ces salles pour visiter les galeries de peinture, jetons un dernier regard sur ce vaste cadre dans lequel sont renfermés sous verre des fleurs sculptées en bois par David père. Ce sont dans ce genre d'ornement autant de chefs-d'œuvre de composition élégante et riche de vérité, de grâce et de légèreté. Le bois a atteint la minceur, la souplesse et la fragilité des pétales de la rose, et l'on ne conçoit pas vraiment comment on a pu ainsi détacher et tailler en plein tant de choses délicates dans des blocs de bois, où l'entrecroisement des fibres, le sens et l'inégalité de densité des couches ligneuses, viennent si étrangement contrarier le travail des courbes et des ondulations que présentent ces feuilles et ces pétales, si frêles et pourtant si polis! Jamais l'art de fouiller le bois n'a rien produit de si étonnant, et quand David appelait cela les chefs-d'œuvre de son père, ce n'était pas le fils mais bien véritablement le grand artiste qui les estimait à leur véritable valeur.

MUSÉE DE PEINTURE.

Arrivé au palier du second étage l'on peut aisément s'y croire au milieu d'une vaste salle. Il est éclairé par un plafond en verre dépoli, et ses parois peintes

et décorées avec goût sont couvertes de tableaux dont quatre sont de la plus grande dimension; ce sont une copie ancienne de la descente de croix, de Daniel Volterra, ce chef-d'œuvre qui fut si cruellement compromis lorsqu'on voulut le détacher pour le transporter en France à l'époque de la conquête de l'Italie; le supplice de Jeanne d'Arc, par E. Devéria; le supplice de saint Saturnin, par M. Lenepveu, d'Angers, tableau qui lui valut une médaille *extra* de la part de Louis-Philippe; enfin une admirable copie par le même de l'épisode du jugement dernier, représentant la barque des damnés, exécutée à Rome dans les proportions mêmes de l'original, et qui certainement mieux qu'aucun autre peut donner une idée de l'étonnante et parfois de la sombre énergie du génie de Michel-Ange. D'autres toiles de moindre dimension, mais d'une certaine valeur, telles que Œdipe, par Peltier, Marguerite d'Anjou, par Dubois, Hylas et les nymphes, par Lordon, le château de Vincennes, de Pernot, Marius à Minturne, de Rémond, etc., achèvent de couvrir les murailles.

Une haute et large porte sert d'entrée au vestibule du musée proprement dit et permet, dans un effet de perpective des plus heureux, d'apercevoir le tableau de Lagrénée aîné, Alexandre visitant la famille de Darius, œuvre capitale du peintre et à laquelle ne peuvent être certainement comparés les autres tableaux de lui que l'on voit au Louvre. L'on peut remarquer avec un intérêt particulier la belle tête blonde et pensive de Statira, dont une étude ou plutôt un portrait existe au Louvre près d'un des portraits de Mme Lebrun, où elle est un objet de prédilection

constante de la part de tous les copistes. Cette tête ne peut cependant sous aucun rapport soutenir la comparaison avec la Statira de notre tableau d'histoire. Il paraît du reste que ce profil d'un type si pur et si plein de distinction, d'une beauté si régulière et si suave, n'était pas qu'un rêve heureux de l'imagination de l'artiste, car nous le retrouvons encore dans un autre tableau du même peintre placé au-dessous de celui d'Alexandre. Là, cette tête charmante est devenue l'une des nymphes de Naxos à qui Mercure confie Bacchus enfant, et elle se trouve précisément posée à l'inverse de la Statira et regardant à droite. Il faut croire que les maîtres de cette époque aimaient ainsi à reproduire le plus possible les beaux modèles que la nature venait à leur offrir. Ainsi j'ai vu une sainte famille de Stella, composée de cinq personnages et qui doit maintenant faire partie du musée du Mans, où la tête d'un ange est la reproduction exacte de la tête de la vierge de notre tableau du même peintre, représentant aussi une sainte famille, mais composée de trois personnages seulement, tête remarquable par son type juif.

Le vestibule du musée de peinture ou pour mieux dire le salon carré qui lui sert d'entrée s'ouvre par deux arcades monumentales à droite et à gauche sur les galeries latérales, qui ne forment ainsi avec lui qu'une même nef longue de 46 mètres, éclairée par un plafond plat en verre dépoli, tamisant la lumière et donnant un jour favorable qui, malgré sa vivacité, ne frise jamais et permet de voir les tableaux sous tous les aspects.

Les parties pleines des compartiments du plafond,

les moulures et ornements de la grande corniche à gorge qui le soutient et dans laquelle sont répartis des écussons, les portes enfin sont peints en vieux chêne et le reste des murs en un vert doux rompu par un ton gris, très propre à faire valoir et l'or des cadres et le coloris des tableaux.

On est du reste frappé en parcourant ces salles, du goût et de l'art infini avec lesquels y ont été disposés les tableaux, sous l'habile direction de l'artiste distingué placé à la tête de ce musée. Tous ont été revernis ou restaurés et quelques-uns même rentoilés, aussi se présentent-ils dans un état de fraîcheur et de propreté exceptionnel. Que l'on ne s'effraye pas toutefois si nous avons prononcé le mot de restauration, elle ne s'est jamais étendue jusqu'à retoucher même des parties qui pouvaient avoir souffert précédemment. Le Directeur avait porté les précautions à cet égard jusqu'à faire dresser un état descriptif et minutieux, état qu'il a déposé depuis dans les archives du musée, de chaque tableau préalablement au nettoyage. Du reste ces opérations ont été faites avec toute la prudence et l'habileté dont M. Haro, restaurateur des galeries impériales, a donné tant de preuves.

L'administration a en outre fait les frais de bordures dorées pour tous les tableaux d'histoire qui n'en avaient pas encore et a fait réparer les autres. On trouverait donc difficilement un ensemble aussi riche, aussi frais, aussi harmonieux que celui que l'on rencontre ici. Ajoutons que, sauf un très petit nombre, les tableaux, surtout parmi ceux antérieurs à notre époque, sont, sous le rapport du sujet, de la couleur, de la composition, du nombre de ceux ordi-

nairement assez borné dans les autres musées, que l'on peut dire agréables, ce qui donne encore plus de charme à l'ensemble.

Examinons maintenant plus en détail ces nombreuses richesses, en commençant naturellement par le salon d'entrée. Outre l'admirable tableau de Lagrenée aîné, et son petit tableau dont nous venons de parler, ainsi qu'un troisième autrefois attribué à Lagrenée jeune, nous remarquerons les suivants : une tempête par Joseph Vernet, représentant une côte rocheuse et un phare battu par les flots, avec une chaloupe chargée de rameurs poussée sur les écueils, qui pour la vigueur, le mouvement et les couleurs se place à côté des meilleures toiles de ce maître chez lequel ces qualités font trop souvent défaut ; un portrait délicieux de Mlle Rouillard, peinte par elle-même, un saint Augustin de Carle Vanloo, une escarmouche de Parrocel, un saint espagnol de Ribeira peut-être, un Detroy, un beau pastel de Chardin et quelques tableaux plus ou moins importants.

Dans la galerie de gauche nous trouvons, sur le côté droit en entrant, un choix nombreux et varié de toiles de toutes dimensions de l'école française, particulièrement du dernier siècle.

Nous noterons d'abord une grande Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean, de Mignard, tableau qui fait époque dans la vie du peintre en ce qu'il rappelle, par la largeur du faire, le moelleux, la douceur dans l'enveloppe des contours, cette morbidezza italienne qu'il venait alors d'étudier sur place pour ainsi dire, tableau qui pour la facture s'éloigne ainsi notablement de la manière un peu sèche et compassée qu'il adopta

plus tard et qui prédomine dans les toiles du Louvre.

Nous noterons également un Boucher de la plus grande dimension, allégorie représentant en plusieurs groupes largement peints les génies des arts; une grande marine de Hue, le combat du *Formidable* dans la baie d'Algésiras; Renaud et Armide, admirable composition de Jean-Baptiste Vanloo, supérieure peut-être à tout ce que l'on connaît de ce peintre par la pureté du modelé dans les nuds, la grâce, la fraicheur et le coloris; deux grands tableaux de Destouches, une chasse aux renards et surtout un tableau d'animaux, fruits et gibier, remarquable par la vérité, le fini et la couleur; quatre charmants Lancrets, dont deux noces villageoises; un grand Pater d'une haute valeur par la grâce, le charme et la richesse de la composition, la finesse de la couleur et une conservation irréprochable, une grande esquisse peinte du même représentant des danses dans un jardin, où l'on peut mieux encore peut-être apprécier la spontanéité, la vivacité spirituelle et l'excessive facilité de son pinceau; plusieurs Coypels, une petite tête de femme dans un cadre ovale en chêne auxquelles nous ajouterons deux têtes de Bour, une tête d'homme à perruque noire de Philippe de Champagne, où ces deux maîtres semblent avoir voulu lutter contre ce que l'on connaît de plus précieux dans les petits portraits hollandais; un portrait en pied, grandeur nature, de la Revellière-Lépeaux herborisant dans la vallée de Montmorency, de Gérard, et que ce peintre des têtes couronnées considérait comme le meilleur qu'il eût produit.

On rencontre encore dans cette salle le tableau de

la mort de Corésus par Fragonard; l'innocence se réfugiant dans les bras de la justice, pastel célèbre grandeur nature, par Mme Lebrun; plusieurs petits tableaux, dont Diomède vaincu par Hercule, de Lebrun, de fort beaux tableaux de fleurs et de fruits, dont un Vanspandonck. . . . .
Et comme la fleur d'un si ravissant bouquet on voit apparaître au fond de la salle, une délicieuse tête, portrait d'une jeune fille couronnant un chien, chef-d'œuvre de Greuze, à qui l'on ne peut préférer même la fameuse tête du musée Pourtalès, et encore moins peut-être la cruche cassée du Louvre. Le peintre semble avoir voulu condenser ici tout ce qu'il y avait de grâce, de finesse, de candide expression et de suavité dans son pinceau.

On remarque encore comme appartenant à l'École française quelques autres tableaux, tels que un grand Restout, le bon Samaritain, sainte Anne instruisant la Vierge, de Deshayes, et surtout une Vierge de Michel Corneille, d'une véritable valeur.

Les Écoles italienne, espagnole, flamande et hollandaise ont aussi pour les représenter dans cette salle quelques œuvres importantes.

Nous citerons d'abord deux grands et excellents Philippe de Champagne qui se distinguent par l'expression, l'animation et la couleur, qualités que n'a pas toujours ce peintre, autant que par la sagesse et l'art de la composition, à savoir : les disciples d'Emmaüs et Jésus au milieu des docteurs, tableaux qui mériteraient les honneurs de la gravure; un paysage d'Askaer avec de petites figures admirablement touchées; les baigneurs de Pollembourg et les petites

voyageuses de Lontherbourg; l'enlèvement des Sabines, composition capitale de Miéris, étudiée comme un tableau d'histoire; le repas des dieux de Rotheinamer, d'un fini et d'une couleur incomparables, dont le paysage est peint par Breughels de Velours, œuvre capitale d'un maître dont les ouvrages sont rares et dont aucun n'existe dans les musées de Paris; trois charmants Téniers bien authentiques; la femme hydropiqué de Gérard Dow, première pensée, qui ne comprend que la femme et le jugeur d'eau, du célèbre tableau qui lors de la conquête de la Hollande passa du cabinet du Stathouder au Louvre; le nôtre laissé par le peintre à divers degrés d'achèvement est d'un grand intérêt en ce que plusieurs parties ont atteint leur perfection dernière et que l'on peut suivre dans les autres les évolutions par lesquelles elles devaient successivement passer pour arriver enfin à ce fini précieux, cachet du talent de Gérard Dow et qui le rend à peu près incopiable; deux grandes batailles de Casanova que nous aurions dû peut-être placer parmi les toiles françaises; le Temps et la Vérité, magnifique Guerchin, d'un effet si puissant que quelques-uns y voudraient voir un Calabrais; un grand portrait du sculpteur François Flamand, par Jordaens, d'une beauté rare comme couleur, modelé, largeur de faire et effet, et un saint Sébastien du même; d'autres têtes très remarquables attribuées jadis à Van-Dick; un chien écrasé par un pan de muraille, peinture d'une vérité de détails et d'expression saisissante, de Snyders; une copie ancienne de la Charité d'Andréa del Sarte, belle comme l'original et qui devrait plutôt peut-être être regardée comme une reproduction; un

Carrache; un Féti; un saint Charles Borromée, superbe tête du Dominiquin; une tête d'enfant d'un rare mérite attribuée à Murillo; un saint Pierre, de Ribeira; un précieux Breughels de Velours, représentant Bacchus et des nymphes; un joueur de violon, figure pleine de verve, de Honthorst; plusieurs Rubens, dont un sylène ivre soutenu par des satyres, d'une superbe couleur; un Pierre Neef, intérieur d'une basilique, qui rappelle ses deux tableaux du Louvre, d'une grande finesse de ton; enfin un précieux paysage de la jeunesse de Ruysdaël, signé et daté, égal pour la vérité et la fermeté de la touche à ses meilleurs.

On remarque encore dans cette galerie une grande Assomption d'une heureuse composition; les anges groupés autour de la Vierge forment une espèce de spirale et semblent l'emporter vers le ciel. Cette peinture est de Van Thulden et participe à la fois de Van-Dick et de Rubens, c'est dire qu'elle est de la plus heureuse composition et de la plus belle couleur.

La seconde galerie est entièrement remplie de tableaux de l'École française du dernier siècle et de celui-ci. On y voit plusieurs très grands et très beaux tableaux d'histoire : le corps d'Hector rendu à Priam et à Andromaque, de Vien; le grand-prêtre Éléasar refusant de sacrifier aux idoles, de Berthélemy; Ulysse et Astianax, de Menageot; la mort de Cléopâtre, du même; l'arabe pleurant son coursier, de Mauzaisse; les sept chefs devant Thèbes, de Mme Mongez, élève du peintre David, etc. On y remarque encore dans les toiles moyennes un beau Henri Lehmann, qui a eu les honneurs de l'Exposition uni-

verselle; le Paul Véronèse au Lido, de Pignerolles; Clothilde allant trouver Clovis, de l'Étang; la demande en mariage et la Vendetta, de Bodinier; plusieurs têtes du même; deux tableaux d'Appert et plusieurs beaux paysages d'Aligny, Turpin de Crissé, Barbot, Francesco, et un grand portrait par Rivière de M. Bineau, né à Saumur et mort ministre des finances en 1855.

C'est dans cette salle que se trouve l'alchimiste, de Vetter; la copie par Chopin de la prise d'une porte de Constantine, de H. Vernet, et choses curieuses, les seconds prix : 1° de Girodet, la mort de Tatius; 2° de Gérard, Joseph reconnu par ses frères; 3° de Thevenin, même sujet; 4° de Lethiers, la femme adultère, et 5° de Lenepveu, Fabius appelé au commandement.

N'oublions pas les petits tableaux des trois Grâces et de Zéphir et Psyché, ce dernier qui a été gravé, de Regnaud.

A l'extrémité de cette galerie, on entre à droite dans une petite salle carrée, où sont les portraits en pied de Louis XVIII adolescent, de Napoléon Ier, de Louis XVIII, roi de France, de Charles X et de Louis-Philippe.

On y voit encore la Phèdre de Trézel, une grande neige, de Malbranche; quelques tableaux intéressants par leur date ancienne et plusieurs beaux paysages flamands.

Après avoir terminé cette revue rapide de ce que le musée de peinture peut offrir de plus intéressant, il est deux observations qui se présentent naturellement.

D'abord on se prend à regretter que l'étendue du local soit aussi restreinte; n'est-il pas fâcheux, en effet, qu'il ait fallu reléguer dans l'escalier tant d'excellentes choses, car une fois entré dans la galerie, le visiteur ne tient nul compte de ce qu'il a laissé derrière, et le musée, pour lui, perd ainsi beaucoup de son importance. De plus, même avec ce supplément, l'espace est tellement rempli dans les galeries que l'on trouverait difficilement moyen d'y introduire de nouveaux tableaux. Lors de la restauration du musée, cet encombrement avait été prévu et l'on avait décidé qu'il serait construit une troisième galerie en retour dans l'aile orientale des bâtiments, laquelle communiquerait avec la seconde galerie par une large arcade. Mais on était loin alors de supposer que la nécessité de ce nouveau local dût se faire bientôt sentir, et l'on crut pouvoir en ajourner l'exécution. Il est évident, maintenant, que le moment est arrivé de donner ce complément indispensable au musée des tableaux, d'autant que cette nouvelle galerie, dès son installation, pourrait se trouver en grande partie garnie par les tableaux qu'on retirerait de l'escalier.

On pourrait encore rattacher à cette galerie nouvelle, une quatrième galerie, dont le besoin n'est pas moins urgent, pour recevoir exclusivement les gouaches, aquarelles, miniatures, dessins des maîtres, dessins d'architecture et gravures dont notre musée, possède un très grand nombre, collection d'un immense et incontestable intérêt pour l'étude, et qui s'augmenterait rapidement par des dons privés, parmi lesquels nous pouvons signaler, dès ce moment, de nombreux dessins qui lui sont destinés par plusieurs

amateurs. Cette quatrième galerie se trouverait dans l'aile du nord, au-dessus de la petite galerie de la bibliothèque et serait parfaitement appropriée à des objets qui demandent à être vus de près.

Enfin, il serait grandement désirable et facile d'utiliser la partie supérieure de la vaste cage de l'escalier de la bibliothèque et d'y établir, au point d'intersection de la troisième et quatrième galerie, un salon carré pour les tableaux provenant de dons privés, qui, si nous devons en croire de flatteuses espérances, deviendraient un jour une source de grandes richesses pour notre collection, laquelle, alors, pour la peinture de la fin du XVIIIe siècle et du XIXe siècle surtout, ne resterait pas au-dessous des musées si remarquables sous ce rapport de Toulouse et de Montpellier.

Une autre réflexion que l'on ne peut s'empêcher de faire, c'est que, lorsque tant d'autres villes, Nantes, Bordeaux, Avignon, Montpellier, etc., font de continuels efforts pour augmenter l'importance de leurs musées, le nôtre reste stationnaire, privé qu'il est de tout moyen de soutenir l'espèce de concurrence qui lui est faite par ces redoutables émules. Bien entendu que ce que nous disons ne s'entend pas de la tenue matérielle; nous reconnaissons au contraire que sous ce rapport la subvention paraît suffire, car le service est ici admirablement bien organisé et mieux qu'ailleurs peut-être, mais ne faut-il donc pas que toute chose progresse sous peine d'être distancée dans le mouvement général, et n'est-il pas dans les nécessités de l'existence des collections d'art, qu'elles augmentent indéfiniment, soit pour multiplier les moyens d'études, soit pour exercer, en excitant incessamment la curiosité par l'appât de

nouveaux aliments, une action plus énergique sur le goût public qui tende à la fois à le stimuler, à le former et à l'épurer. Il faudrait donc à ce point de vue que l'administration du musée pût être mise à même de profiter des occasions qui peuvent se présenter pour enrichir chaque année ses galeries de quelques bonnes toiles. Sans parler des tableaux anciens que l'on peut souvent acquérir à des prix modérés, uniquement parce que de trop grandes dimensions les excluent des cabinets privés, il est des tableaux de peintres vivants qui auraient un immense intérêt pour ces nombreux amateurs des deux sexes qui cultivent ici la peinture à l'huile, et à qui les bons modèles font plus ou moins défaut dans certains genres, tels que le paysage moderne et les tableaux dits de genre. Or, ces tableaux, les musées les obtiennent généralement à des conditions favorables, parce que l'artiste sait que là, par la conservation indéfinie et par la publicité qui leur sont assurées, ils ne seront pas perdus pour sa renommée. La subvention actuelle du musée étant presque entièrement absorbée par les frais d'entretien, de transport d'objets d'art, etc., il faudrait donc une allocation spéciale pour les achats, et si l'on doit s'en rapporter au dire des hommes les plus compétents, dans les conditions où peuvent se faire ces acquisitions de la part d'un musée, une somme de 2,000 fr. suffirait pour mettre le nôtre en position de ne redouter aucune rivalité fâcheuse. Faisons observer pour ceux qui dans un budget d'un million s'effrayeraient de voir faire cette aumône aux beaux-arts, qu'il n'y aurait ici rien à perdre, mais bien plutôt à gagner pour la ville, car chaque année cette somme s'immo-

bilíserait dans un capital de tableaux dont le temps augmenterait énormément la valeur et dans une progression dont la comparaison des ventes publiques faites depuis cent années peut faire comprendre la certitude et la rapidité. Rapetissée aux proportions d'une simple spéculation financière, la ville aurait donc là encore une bonne affaire à accomplir.

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE.

Après avoir terminé l'examen de ce que nos musées de sculpture et de peinture pouvaient nous offrir de plus intéressant et constaté leur état présent pour l'instruction des amateurs à venir, après y avoir en quelque sorte étudié l'art pour lui-même et en lui-même, nous allons revenir au musée d'archéologie que nous avions laissé sur notre route, et qui, à certains points de vue généraux, se rattache aussi à l'histoire des beaux-arts en nous faisant assister aux révolutions que dans des temps plus ou moins éloignés la sculpture et les arts du dessin ont pu subir dans leurs applications aux édifices ou aux objets de toute nature qui entrent dans les usages ordinaires de la vie.

L'archéologie a été installée en 1855 dans deux salles voûtées qui faisaient partie du musée David et qui communiquent avec la grande galerie par une porte située au milieu du côté gauche. Ces salles éclairées au couchant sur une cour intérieure pré-

sentent réunies une longueur de 18 mètres sur une largeur de 8 mètres 1/2.

La première a trois de ses côtés garnis d'armoires vitrées et le fond de la seconde est occupé par des armoires semblables.

Deux rangées de meubles précieux par le travail et l'ancienneté sont disposées dans la première, et trois autres rangées dans la deuxième; leur dessus est garni de montres vitrées où sont exposés les petits objets.

Dans la première salle les armoires de gauche sont remplies d'émaux précieux, de rares échantillons de faïences italiennes et de Bernard Palissy, de médailles et médaillons modernes. D'autres en face renferment des antiquités grecques et romaines et quelques vases étrusques, des médailles, etc.; les autres meubles contiennent également soit des antiquités, soit des objets se rapportant à l'ethnologie dont l'origine ne se rattache pas à l'histoire locale. Nous en excepterons toutefois une nombreuse collection de vases, poids et objets divers de la période gallo-romaine dont la majeure partie a été découverte en Anjou.

Dans la seconde salle on a classé dans cinq grandes armoires vitrées les objets de petit volume trouvés dans les cinq arrondissements du département : ils sont nombreux et variés et classés chronologiquement. L'on y a joint une suite de dessins et aquarelles des monuments celtiques des cinq arrondissements avec un échantillon de la roche dont ils sont formés.

C'est dans cette salle que l'on voit des spécimens curieux de la calligraphie ancienne et notamment une charte de Charlemagne.

On y a rassemblé un grand nombre de morceaux de sculpture monumentale ancienne tant en bois qu'en pierre et des moulages pris sur des monuments de l'Anjou qui fournissent journellement à nos sculpteurs ornementistes des modèles à étudier et à imiter.

Enfin parmi les raretés de ce musée, nous devons signaler les tombeaux gallo-romains en plomb découverts dans les travaux de terrassements entrepris pour construire la gare d'Angers en 1847; on n'en rencontre nulle part ailleurs de semblables, dit-on.

Le musée d'archéologie, quelle que soit son importance, est d'une fondation toute récente : elle ne remonte en effet qu'à 1845. C'est à l'initiative éclairée et active de M. Godard-Faultrier, secondée par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, et par les découvertes et acquisitions de sa Commission archéologique, que notre ville a dû de se voir ainsi dotée presqu'instantanément de ces collections intéressantes pour l'histoire locale, qui sont venues compléter l'ensemble de nos établissements scientifiques. En voyant tout ce que le zèle du savant directeur est parvenu à rassembler en si peu d'années, on doit beaucoup présumer et espérer de l'avenir de ce musée, mais cet espoir même est un motif pour déplorer la détermination qui l'a placé dans un local qui sera bientôt insuffisant, puisque déjà l'encombrement tend à s'y faire sentir. Le choix a été d'autant moins heureux que l'on ne pourra l'agrandir par des constructions nouvelles qui soient en complète harmonie avec les salles actuelles et qui ne nuisent pas à la distribution de la lumière. Si l'on se décida à affecter ces salles

au musée d'antiquités, ce ne put être que sous l'influence de préoccupations économiques, et quoique l'on ait pu dire, nous persisterons toujours à penser qu'il eût été grandement préférable d'adopter le projet proposé par la Société impériale d'agriculture et par sa Commission archéologique, projet en vue duquel elle demanda et obtint du ministère de la guerre l'aile droite des bâtiments de Toussaint pour y établir ce musée pour lequel les belles ruines de l'église fussent devenues une entrée aussi pittoresque qu'originale où eussent été déposés tous les objets de trop grande dimension pour prendre place dans des salles.

Du reste le choix qui a été fait du local actuel a été doublement fâcheux, car il a privé le musée David de deux salles dont le besoin va se faire impérieusement sentir par l'extension qu'il doit prendre et qui auraient permis de disposer de la salle de la jeunesse de David, pour y placer une partie de la statuaire antique lorsque celle-ci recevra l'accroissement qu'exige l'importance actuelle des études sculpturales dans l'enseignement de notre École municipale. Toujours est-il que l'administration va se trouver forcément placée, bientôt, entre ces deux termes :

Ou replacer le musée des antiquités à Toussaint, sauf à le relier par une communication particulière avec les autres musées ;

Ou le maintenir tel qu'il est, mais en l'augmentant par des galeries vitrées construites dans la cour de la bibliothèque, et dans ce cas, en outre, bâtir une annexe aux galeries de sculpture.

La part assignée à cet établissement dans le budget

général paraît d'ailleurs devoir suffire à ses besoins. Plus favorisé même sous ce rapport que ses émules et n'ayant d'autre dépense que celle d'un gardien, il a vu son allocation s'élever spontanément de *cent francs* cette année.

Après avoir ainsi successivement parcouru tous ceux de nos musées qui complètent par leur ensemble l'histoire des arts du dessin en lui-même, et dans ses évolutions et ses applications variées, nous allons visiter le musée d'histoire naturelle, dont l'examen eût dû rationnellement suivre notre promenade au jardin botanique, mais que nous avons été contraint de reporter ici à raison de la position où il se trouve placé relativement aux autres musées dans les locaux qui leur sont assignés.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

L'origine du cabinet d'histoire naturelle comme celle des autres musées se confond avec l'établissement dans nos murs d'une Ecole centrale. L'enseignement donné dans ces Ecoles, par la diversité des matières qu'il embrassait et par la large place qu'il accordait aux sciences, se rapprochait beaucoup de celui de l'Ecole supérieure récemment inaugurée et ayant si heureusement acquis droit de cité parmi nous. Il n'en différait guères qu'en ce que l'élasticité du programme permettait aux professeurs de se mouvoir plus librement dans les conditions de leur talent

et de leur savoir et leur laissait la faculté de pouvoir toujours, selon leurs appréciations personnelles, élever ou abaisser la portée de leurs leçons d'après le degré de capacité ou les tendances de leur auditoire, de manière à les lui rendre le plus profitable possible. On y donnait aussi moins d'extension aux considérations générales, aux idées purement théoriques, aux aperçus philosophiques, aux séductions et aux artifices du langage, pour s'attacher davantage à bien définir et préciser les principes et à développer la partie technique des sciences, de manière à tracer pour les esprits sérieux une voie sûre et fortement jalonnée qui leur permît de se livrer ultérieurement à des études personnelles solides et fructueuses.

Cet enseignement qui comprenait une chaire d'histoire naturelle, science qui pour la première fois devait avoir un interprète dans l'ouest de la France, motiva la création du cabinet.

Renou, ancien directeur des travaux miniers des houillères de Montjean, ayant été contraint en fuyant devant l'insurrection vendéenne, de se réfugier à Angers, fut choisi pour professeur et directeur du cabinet. D'un caractère doux et affable, d'un extérieur simple et bienveillant, aimant passionnément la science et sachant la faire aimer, il possédait des connaissances étendues en minéralogie et n'était étranger à aucune des autres branches des sciences naturelles qu'il avait cultivées en amateur zélé et éclairé. Chevreul, Bastard, Guépin, Millet et plusieurs autres hommes distingués de cette époque s'assirent sur ses bancs et il eut le mérite, plus rare qu'on ne pense, de faire des élèves. C'est que dans son profes-

sorat des connaissances spéciales lui permettaient d'abandonner souvent le vague des systèmes et les abstractions des généralités pour faire appliquer par ses auditeurs les diverses méthodes de classification alors connues, et les familiariser avec l'usage de ces instruments d'études. Il leur apprenait à observer, à voir par eux-mêmes, et surtout à s'initier directement à la connaissance de l'espèce, cette base constitutive de toute science d'observation, et qui seule peut offrir aux esprits qui viennent à se sentir assez forts pour vouloir plus tard généraliser et s'élever vers les hauteurs de la science, des points de départ, qui, vérifiés à l'avance, puissent les guider avec quelque certitude dans cette marche, autrement si aventureuse, du connu vers l'inconnu. C'est surtout en histoire naturelle que la méthode analytique qui s'appuie d'abord sur la connaissance et la juste appréciation des entités spécifiques, devrait toujours dans l'enseignement précéder la synthèse, ou au moins concourir avec elle, pour que l'on ne courût pas risque de s'égarer en se trouvant réduit à ne voir jamais que par les yeux d'autrui. Si Pline a dit : *cum in contemplatione naturæ nihil possit videri supervacuum*, Cuvier de son côté, bien que cette haute intelligence, par une tendance particulière à sa nature, se sentît sans cesse entraînée vers la généralisation la plus large dans la distribution des êtres animés, reconnaissait aussi que le fondement de toute science en histoire naturelle gît *dans la connaissance de l'espèce*.

Renou, qui avait étudié les espèces, avait par suite formé d'importantes collections locales, surtout en minéraux qu'il connaissait bien. Il était parvenu à en

sauver une partie devant les menaces de pillage et d'incendie qui étaient venu effrayer la rive gauche de la Loire, et ces épaves de la science, arrachées à la tempête de la guerre civile, formèrent le premier fond du cabinet d'histoire naturelle auquel vinrent s'ajouter quelques objets recueillis çà et là, dans les maisons religieuses.

Mais ce qui donna tout d'abord une certaine importance à cet établissement, ce furent les divers échantillons, minéraux, madrépores, coquilles, oiseaux et quadrupèdes qu'il obtint en nombre notable du cabinet de Paris par l'ordre exprès de Larevellière-Lépeaux. Renou avait en effet, comme nous l'avons déjà dit plus haut, accompagné à Paris le professeur Marchand, chargé de l'organisation du musée de peinture, et comme lui, il avait pu mettre largement à profit l'empressement et la sollicitude que montrait Larevellière-Lépeaux pour doter sa ville natale d'établissements scientifiques et artistiques.

Aussi, dès son ouverture qui eut lieu vers 1798, le cabinet prit-il une position exceptionnelle, supériorité qu'il conserva jusqu'au moment où, sous l'Empire et la Restauration, la création de nouveaux centres académiques, provoqua la fondation ou l'extension d'autres établissements qui, avec des allocations budgétaires plus élevées, purent profiter largement des circonstances heureuses que leur offrait la paix générale pour s'enrichir, en mammalogie et en ornithologie surtout, de genres et d'espèces exotiques qui manquent ici.

D'ailleurs avec Renou, s'était éteinte subitement l'impulsion intelligente et vigoureuse qui avait été

imprimée au cabinet lors de sa naissance. L'école centrale supprimée sous l'Empire, le cabinet avait cessé d'avoir un Directeur spécial et était passé comme annexe dans les attributions du Directeur du jardin botanique. Or, Bastard, qui avait succédé à Merlet dans la direction du jardin, avait trop d'améliorations à y introduire, et trop de choses à trouver et à étudier dans la flore départementale sur laquelle il n'existait alors ni ouvrage, ni documents même d'aucune espèce, pour qu'il ne sentît pas la nécessité d'y concentrer sans partage toute son activité. Le cabinet se trouva donc ainsi forcément délaissé et resta abandonné aux soins inintelligents d'un vieil employé, incapable de remplir les fonctions de préparateur et même de conservateur qui lui étaient dévolues,

Le docteur Bastard en quittant en 1816 le jardin des plantes, laissa donc le cabinet, sauf quelques pertes que l'incurie du gardien lui avait fait éprouver, au même état où il l'avait trouvé à la mort de Renou. Il n'occupait alors qu'une salle unique au second étage, celle qui forme maintenant la galerie de gauche du musée de peinture. Elle contenait dans 14 armoires tout ce que possédait le cabinet. Les oiseaux en occupaient le côté droit, les quadrupèdes deux armoires à gauche, les coquilles et les minéraux quatre autres armoires du même côté. Trois tables, portant des verrines où se trouvaient quelques oiseaux exotiques, achevaient de former le modeste ensemble de ces collections.

M. Desvaux, qui succéda à Bastard dans la double direction du jardin botanique et du cabinet, pensa qu'il pouvait se borner pour le premier de ces éta-

blissements à le maintenir tel que le lui avait légué son prédécesseur et après quelques années données à l'étude de la botanique locale, il s'appliqua presque exclusivement à l'agrandissement du cabinet et au développement de ses collections.

Il commença par faire intercaler des armoires et des vitrages dans tous les intervalles des armoires alors existantes et consacra cette première salle aux vertébrés. Puis, il fit disposer pour le reste des collections une autre grande salle, qui comprenait tout l'espace correspondant au vestibule et à la galerie de droite du musée de peinture, qui fut entourée d'armoires vitrées où fut placée la minéralogie. Plusieurs meubles établis au milieu de cette salle, reçurent la conchyologie vivante et fossile.

M. Desvaux par des courses multipliées dans toutes les saisons et par des relations personnelles, que lui rendit faciles le rang qu'il tenait dans la science botanique, parvint à augmenter considérablement la galerie ornithologique. Les préparations furent confiées à un sieur Renaud, ancien chef de la maison de Serrant, peu habile comme artiste, et manquant d'ordre et de propreté, qualités essentielles dans le poste qu'il venait occuper. Toutefois il prépara un grand nombre d'oiseaux du pays qui, surtout dans les petites espèces, faisaient défaut dans la collection, auxquels vinrent se joindre peu après une collection de 80 individus montés, que nous donnâmes au cabinet, et une suite d'oiseaux exotiques donnés par M. d'Oysonville, de sorte que l'ornithologie gagna notablement en importance comme moyen d'étude.

Mais l'attention de M. Desvaux se porta plus parti-

culièrement encore sur la minéralogie. Il l'enrichit d'une collection nombreuse qu'il avait amassée et qui porta avec des acquisitions subséquentes le nombre des échantillons de la collection générale à 3,400.

Il entreprit de plus, et parvint à organiser une collection départementale composée de plus de 1,200 échantillons. Cette dernière collection, dont, par un louable scrupule, M. Boreau a laissé subsister l'étiquetage qui avait été fait par M. Desvaux, présente la classification proposée par ce dernier dans son intéressant travail sur la minéralogie départementale, inséré dans les annales de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, année 1834, mémoire dans lequel M. Desvaux a évidemment mis largement à contribution, quant aux substances et espèces minérales, et à leur gisement, un travail rédigé par Bastard et par lui confié au docteur Ollivier d'Angers, travail qui résumait tout ce que ses recherches et celles de Renou, son maître, lui avaient appris.

M. Desvaux ne négligea pas non plus la collection conchyologique. Il l'augmenta de plusieurs genres et de nombreuses espèces, surtout dans les terrestres et fluviatiles. Il y joignit beaucoup d'espèces fossiles de la Gironde et du bassin parisien. Dans ces dernières, on remarque surtout une collection de Grignon, très intéressante, donnée au cabinet par Mme Ranté, née Ménière, et nommée par feu M. Defrance.

M. Desvaux conserva la direction du cabinet de 1817 à 1838, qu'il fut remplacé par M. Boreau, directeur actuel. Avec son zèle et l'ardeur qu'il montrait pour donner au cabinet un développement

convenable, il est grandement à regretter qu'il ait trouvé aussi peu de secours dans le préparateur d'alors, qui ne se distinguait ni par l'adresse, ni par le goût, ni même par l'amour du travail.

Ce préparateur, qui avait pris le titre de sous-directeur, mourut en 1849. Quelques mois auparavant, la ville avait traité avec M. Deloche, de sa nombreuse et belle collection d'oiseaux d'Europe, qui fut dans la même année transférée au musée, avec un assez grand nombre de sujets donnés à la même époque par MM. Millet et Raoul de Baracé. Une grande partie des oiseaux anciens fut dès lors éliminée, mesure qui s'étendit successivement à la presque totalité de ceux qui formaient le vieux fond et qui embrassa également les collections particulières données au musée. De sorte que, sauf une vingtaine d'espèces, il ne reste plus dans la galerie que les oiseaux montés par M. Deloche ou remaniés par lui.

Comme nous l'avons dit en commençant, le cabinet d'histoire naturelle occupait, sous M. Desvaux, l'étage supérieur du bâtiment; mais des travaux de réparation entrepris en 1850, ayant conduit à une appropriation générale des locaux destinés aux divers musées, celui de peinture, que l'on jugea indispensable d'éclairer par des jours perpendiculaires, fut porté au second étage, ce qui amena le cabinet d'histoire naturelle au premier.

Sa distribution qui dut être la même que celle des musées de sculpture et de peinture, entre lesquels il se trouva ainsi interposé, lui donna un vestibule central ouvrant sur le palier du grand escalier, avec galerie à gauche et à droite. Il s'est accru de deux autres salles

à la suite de cette dernière, l'une où sont les quadrupèdes, l'autre consacrée aux reptiles, poissons, échinodermes, madrépores, etc. Le vestibule a 7 mètres de longueur, la grande galerie à gauche 22 mètres et celle à droite 17 mètres. Les trois appartements réunis forment en ligne droite un développement total de 47 mètres. Les deux petites salles, à peu près carrées, ont de 7 à 8 mètres.

La galerie de gauche renferme la collection ornithologique européenne, classée dans trente armoires vitrées à trois battants, et offrant un développement de façade de 45 mètres de longueur sur 3 mètres 1/2 de hauteur. Au milieu de la salle est un meuble vitré d'environ 15 mètres de long sur 1 mètre de haut, et 1 mètre 30 de large, qui est exclusivement occupé par le seul genre Anas (canard), et qui ne renferme pas moins de 106 individus.

Le dessus de ce meuble forme une immense montre vitrée où sont placées une collection considérable d'œufs et de nids, une collection de lépidoptères d'Anjou et d'autres parties de la France de plus de 600 espèces, des lépidoptères et coléoptères exotiques.

Bien que l'ornithologie européenne dispose d'un si vaste local, elle a dû envahir encore quatre grandes armoires, à trois battants, du vestibule. Les trois autres et une verrine octogone de 1 mètre de diamètre sont remplies par des oiseaux exotiques.

Dans son état actuel la collection ornithologique européenne présente le plus riche et le plus ravissant ensemble. Elle ne compte pas moins de 1,500 individus, tous de choix, sauf une vingtaine peut-être, et

qui pour la fraîcheur, l'irréprochable conservation et l'art infini de la préparation, peuvent lutter avec tous les sujets d'élite que l'on trouve de loin en loin disséminés dans les autres musées. Ici on a cherché surtout dans les espèces de l'ouest de la France à rassembler tous les états sous lesquels elles peuvent se montrer, depuis le moment de l'éclosion jusqu'à l'âge le plus avancé. La collection de nids et d'œufs complète cette histoire de chaque espèce, qu'on chercherait vainement ailleurs et qui en faisant l'admiration des curieux, excite au plus haut degré l'intérêt des savants. Le *Tringa pugnax*, par exemple, nous montre ses œufs tels qu'il les dépose sur la grève, ses petits à peine éclos et couverts du duvet des premiers jours, les premières livrées, la femelle et des variétés du mâle en plumage de noces, toutes admirablement tranchées dans leurs couleurs, et s'élevant à 50 individus! Ce que nous disons de cette suite sans prix et, dit-on, unique en Europe, on peut le dire pour un grand nombre d'autres espèces, dans les échassiers, palmipèdes, oiseaux de proie, passereaux, etc., etc. Nous avons notamment dans les variétés de buse, dans les hérons gris et pourprés, dans les gallinacés, dans les merles, les mouettes, grêbes, etc., une foule de choses admirables.

L'ornithologie européenne compte ici près de 400 espèces, et c'est surtout à la compléter le plus possible que tendent les efforts de l'administration. Parmi les espèces entrées au cabinet depuis la notice que nous publiâmes en 1850, et dans laquelle nous donnâmes la liste de ses oiseaux d'Europe, nous citerons les suivantes :

Aquila nœvia.
Falco candicans.
— Gyrfalco.
— Kobez.
Strix funerea.
— Laponica.
— litturata.
— Tengmalm.
Picus Martius.
Cuculus americanus.
Pyrrhula coccinea.
— serinus.
Cannabina citrinella.
Emberiza aureola.
— pyrrhuloides.
— melanocephala.
Parus bicolor.
— remiz.
— pendulinus.
Pica cyanea.
Graculus iliceti.
— infaustus.
Hirundo russula.
Lanius meridionalis.
— nubicus.
Alauda tatarica.
Sylvia provincialis.
Cettia melanopogon.
Silla uralensis.
Merops savignyi.
Coracias garrula.
Certhia costa.
Columba migratoria.
Pratincola glareola.
Ardea alba? var. major?
Ibis religiosa.
Totanus fuscus.
— stagnatilis.
— Bartrammia.
Larus eburneus.
— glaucus.
Sterna leucoptera.
Hybrida.
Anser œgyptiaca.
Anas angustirostris.
Mergus cucullatus.

Le mauvais état et le montage peu soigné de la plupart des oiseaux exotiques de l'ancien fond ont contraint d'en réformer la plus grande partie. Notre musée n'est donc pas à beaucoup près aussi riche sous ce rapport que plusieurs autres, mais dans ce qu'il possède, il se trouve encore de bonnes et belles choses. Nous citerons pour exemple les autruches d'Afrique et d'Amérique, et un superbe condor, mon-

tés en chair par M. Deloche, et qui sont des sujets d'une beauté exceptionnelle comme animaux et comme œuvres d'art.

Dans la galerie de droite la minéralogie générale, composée comme nous l'avons dit de plus de 3,400 échantillons, occupe treize armoires vitrées à deux battants, et la minéralogie départementale cinq autres meubles semblables. On remarque dans la première de ces collections de belles suites de cristaux, de beaux échantillons des cuivres de Chessy, de fer spathique de l'île d'Elbe et des Pyrénées, une collection nombreuse de marbres, etc., etc. On y voit aussi une suite d'empreintes de poissons de Vestena-Nuova, rapportées par Bonaparte lors de ses premières victoires d'Italie, qui sont d'une remarquable beauté. L'aérolithe tombée à Angers le 3 juin 1822, ainsi qu'une de celles tombées à Laigle en 1803 y sont aussi exposées.

On trouve aussi dans cette salle une collection de 120 espèces de fossiles de la Bohême, contenant de précieux échantillons de plusieurs genres de crustacés et de bivalves; une collection géologique du bassin parisien nommée par Charles d'Orbigny, etc., etc.

C'est dans la salle de droite, située à l'extrémité de cette galerie, que sont placés les mammifères, au nombre de 188 individus. Sauf un petit nombre, ils ont été montés sur le frais par M. Deloche, et se font ainsi remarquer par l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ont été reproduits les proportions, la vérité des formes, le naturel et l'individualité des poses. Nulle part on ne voit rien de mieux, et l'on doit observer que ce bel ensemble ne présente ici aucune exception fâcheuse, comme cela se voit fréquemment dans d'autres musées.

On remarque principalement un lion mâle, une panthère, plusieurs léopards, le raton laveur, etc., une suite de singes fort intéressante et parmi les espèces du pays, la genette, un vieux sanglier et les deux variétés du loup ordinaire que les chasseurs désignent sous les noms de *chevalin* et *moutonnier*, deux races qui, d'après les spécimens du musée, pourraient peut-être constituer des espèces. Le loup chevalin est en effet sensiblement plus haut sur jambes, plus svelte, ayant la tête et les extrémités plus fines, le pelage plus court, plus fin et plus noir. Le moutonnier plus bas, plus trapu, ayant les pattes sensiblement plus grosses, la tête proportionnellement plus grosse aussi, le museau plus court, le crâne plus large, a le poil plus long, plus épais et comme laineux. Selon que leurs noms l'indiquent, on aurait observé que l'une de ces races attaquerait particulièrement les chevaux et l'autre les moutons.

Il est fâcheux que le peu d'espace de cette salle soit devenu un obstacle à l'extension de la collection de mammalogie. L'on ne pourrait plus désormais y faire entrer que quelques petites espèces, et le cabinet s'est trouvé dès lors empêché de profiter d'occasions précieuses qui l'eussent enrichi de plusieurs grands et beaux animaux.

La salle de gauche, qui est une ancienne salle du logis Barrault, où l'on a voulu conserver une cheminée gothique plus singulière que remarquable par l'exécution, salle dont les solives ont été peintes dans le style de l'époque, contient les reptiles, poissons et polypiers.

Les reptiles, qui comprennent toutes les espèces du département et un certain nombre d'exotiques, ont

été montés par M. Deloche, ainsi que quelques-uns de nos poissons fluviatiles, première ébauche d'une collection locale fort habilement réussie. On voit aussi une nombreuse collection d'espèces méditerranéennes et du Nil conservées dans l'alcool et donnée par M. de Joannis, ancien lieutenant de vaisseau. C'est dans cette même salle que se trouvent, dans trois armoires, les Echinodermes et les Radiaires. On y remarque une suite nombreuse d'oursins fossiles déterminés par le savant M. Michelin.

La collection conchyologique est classée dans cinq meubles vitrés, de 2 mètres 1/2 chacun, placés au centre de la galerie de minéralogie. Elle est restée au même état où la laissa M. Desvaux, c'est assez dire qu'elle ne répond plus à l'importance qu'ont prise ici les autres classes du règne animal. Son *Genera* n'est pas au niveau actuel de la science, et quant aux espèces, elle n'offre guère que celles qui de toute ancienneté composent le fond commun de toutes les collections privées, même les plus modestes, et encore ne se montrent-elles pas dans un état d'intégrité et de fraîcheur qui pourrait leur donner quelque intérêt; leur nombre n'excède pas 8 à 900. Cette classe d'invertébrés demanderait donc à être épurée et complétée. Sans avoir la prétention de lutter avec Marseille, Bordeaux, Caen, Brest, et autres villes dont les collections s'augmentent sans cesse, et sans bourse délier, par les dons des voyageurs, il est évident qu'il y aurait ici possibilité de faire quelque chose en se bornant à des achats modérés, mais poursuivis chaque année avec persévérance et intelligence.

Malheureusement nous avons à signaler dans le

budget du cabinet cette affligeante pénurie que nous avons déjà rencontrée dans celui du musée de peinture. Les dépenses d'entretien absorbent en grande partie les fonds qui lui sont alloués, et ne laissent que quelques centaines de francs pour les achats d'histoire naturelle ; or, dans l'ornithologie européenne, par exemple, qu'il s'agirait d'abord de compléter autant que possible, c'est dans les seules espèces rares et chères qu'il y a des vides à remplir, si bien que, même en leur consacrant exclusivement les fonds du budget actuel, il faudrait regarder comme indéfiniment reculé le moment où cette partie capitale de nos collections pourrait être considérée comme suffisamment complète.

Puisque nous avons cru pouvoir hasarder un vœu pour le musée de peinture, osons dire aussi qu'il suffirait d'un supplément de 1,000 fr. pour assurer la prospérité de notre musée d'histoire naturelle.

Son budget actuel se compose comme suit :

Traitement d'un directeur : nul, la direction étant attribuée au directeur du jardin botanique.

Traitement d'un sous-directeur et préparateur	1,100 fr.
Frais d'entretien et achats	800
Total.	1,900

Or il paraîtrait indispensable de modifier ce chiffre comme suit :

Traitement du sous-directeur	1,300
Frais d'entretien, achats et autres. . .	1,600
Total.	2,900

Augmentation pour les achats 800 fr., soit environ

1,200 fr. pour cet objet. Le cabinet avec cette somme pourrait être d'ailleurs astreint à faire à ses frais toutes les dépenses de mobilier qui n'excéderaient pas un certain chiffre, ce qui rendrait plus faciles des améliorations nécessaires dans l'appropriation.

Nous devons, du reste, faire observer que ce que nous demandons n'a rien qui doive beaucoup effrayer le budget municipal, car il ne s'agit guère en élevant le chiffre voté depuis plusieurs années que de régulariser un état de choses qui existe à peu près de fait, mais avec de nombreux inconvénients, en ce que toute allocation supplémentaire crée des difficultés de comptabilité et oblige à des demandes et à des démarches spéciales de nature à rebuter le zèle le mieux éprouvé. L'insuffisance de la subvention actuelle est en effet si évidente que presque chaque année depuis la nouvelle installation on a dû réclamer des suppléments de crédit, ce qui n'a pas empêché qu'on ait perdu, pour enrichir les collections, des occasions qui ne se représenteront peut-être jamais. Ne serait-il donc pas digne d'une grande ville d'annoncer hautement dans son budget les encouragements qu'elle entend donner aux sciences et aux arts? et ne serait-il pas aussi plus profitable, pour une meilleure utilisation de ces ressources, de leur assigner chaque année un chiffre invariable, qui suffît pour servir de base aux prévisions d'achat, et permît de s'occuper à l'avance de les diriger vers ce qui est le plus urgent ?

En rapprochant ce que nous venons de dire du budget du cabinet de ce que nous savions du budget du musée de peinture, on peut donc affirmer qu'il suffirait d'une somme de 3,000 fr., ajoutée aux allo-

cations actuelles, pour les maintenir l'un et l'autre dans les meilleures conditions de progrès.

Nous ne savons si l'intérêt que nous portons à ces établissements nous abuse, mais en observant avec quelle ardeur inattendue, partout où s'établissent des Écoles supérieures, les cours sont suivis; en jugeant d'après le succès immense qu'obtiennent toutes les publications scientifiques et artistiques contemporaines, des tendances de notre époque et du développement que prendront ces études dans l'avenir; en voyant enfin comme quoi s'accroît partout le nombre des adeptes des sciences naturelles et de ceux qui pratiquent ou apprécient les beaux-arts, nous ne croyons pas nous placer en dehors du vrai, en affirmant que les esprits qui maintenant partagent à divers degrés ces tendances d'une civilisation plus élevée, se trouvent former la grande majorité des personnes qui voyagent en France. Or, quant à celles-ci, croit-on vraiment que lorsqu'elles viendront à se lancer sur cette voie de fer et de vapeur qui rapproche Paris et Nantes, il pourra suffire pour les décider à un temps d'arrêt dans la course rapide qui les entraîne vers l'un ou l'autre but, qu'Angers vienne leur promettre la vue de ses quais et de ses boulevards modernes aux élégants hôtels, ou celle de ses monuments publics qui tous, sauf son vieux château peut-être, s'amoindrissent et se déprécient par une comparaison qui en étant devenue trop immédiate est plus accablante! mais supposez, au contraire, que nos musées grandissent d'importance et de renommée?

Supposez que de même que le jardin botanique nous fait voir croissant côte à côte ces séries de plan-

tes litigieuses, dont nulle autre part on ne peut ainsi faire la comparaison sur le vivant, notre musée d'histoire naturelle de son côté vienne à posséder un plus grand nombre d'objets rares, des séries d'espèces, certains groupes même peu étendus, mais qu'on ne trouverait que là aussi complets.

Supposez encore que de même que les galeries David nous montrent toutes les évolutions du puissant génie de l'illustre statuaire, les galeries de peinture vinssent ajouter à leurs richesses actuelles un certain nombre d'œuvres originales qui pussent aider à reconstituer ou à compléter l'histoire du talent de certains maîtres, certainement alors ces quatre établissements auraient acquis une valeur absolue, qui attirerait puissamment vers eux et qui, pour être appréciée, n'aurait rien à voir, ni à craindre dans aucune comparaison avec leurs rivaux, eussent-ils pris les plus vastes proportions.

L'ami des sciences, l'ami des arts, seraient alors fortement sollicités de nous visiter, et entraîneraient à leur suite cette classe nombreuse de gens qui vont où l'on va et uniquement parce que l'on y va et qui autrement eussent dédaigneusement brûlé l'étape. Angers, qui n'a pour lui ni l'attrait particulier des places maritimes pour l'habitant des terres, ni celui des grandes villes pour qui cherche l'animation, les plaisirs et les spectacles que donnent le luxe et l'excès des richesses, ni l'importance des grands centres industriels pour les intérêts commerciaux, serait donc autrement oublié ou négligé. Qu'il se montre au contraire comme un lieu d'adoption pour les sciences et les arts, et un avenir nouveau, dans les conditions

nouvelles que lui ont faites les chemins de fer, pourra encore lui sourire, en lui assurant une place à part parmi ces villes que chérissent les artistes parce qu'ils y sont compris, que recherchent les savants parce qu'ils y trouvent des sujets d'études, et qui attirent toujours les esprits distingués parmi les gens du monde, ne fût-ce que parce que leur amour-propre se trouve flatté de pouvoir prétendre à d'autres jouissances que celles qui sont recherchées par le vulgaire des touristes.

Ainsi donc faisons des vœux pour que nos édiles se pénètrent de plus en plus de ces idées, à la réalisation desquelles se rattachent des espérances d'avenir bien fondées, croyons-nous, et ils reconnaîtront en outre qu'en conviant ainsi dans nos murs une plus grande masse d'étrangers, notre ville non-seulement en recevrait un surcroit de mouvement et de vitalité, mais verrait aussi s'accroître le chiffre de sa population sédentaire et progresser par une augmentation correspondante de la consommation générale le chiffre des recettes municipales. Que d'améliorations! que d'avantages positifs à espérer donc en échange de quelques milliers de francs? Et encore serait-il sans doute possible de les trouver sans surcharger le budget et en se bornant à les y déplacer par une nouvelle affectation de crédit; serait-il donc impossible, par exemple, de les emprunter au chapitre des travaux publics, ce tonneau des Danaïdes toujours béant dans les budgets de toutes les villes et dont le fond vient toujours si fatalement à manquer pour engloutir, en dépit des prévisions les plus spécieuses, les ressources communales! 3,000 fr. de plus au chapitre des musées, 3,000 fr. de moins aux travaux publics sur les

centaines de mille francs qui leur sont affectés, et la balance resterait la même; avec cette différence toutefois, que d'un côté on aurait la certitude d'avoir augmenté d'autant le capital mobilier des musées, importante propriété communale, et que, d'autre part, il serait probable qu'avec un surcroit de zèle et d'économie le retranchement d'une si faible somme au chapitre des travaux publics pourrait passer inaperçu.

La dernière feuille de cette Revue sortait de la presse, lorsqu'un envoi de la famille de David est venu réaliser, et au-delà peut-être, les espérances qu'avaient conçues les admirateurs de notre illustre statuaire, et dont nous nous étions fait l'organe. Cet envoi ne comprend pas moins de 28 bustes modèles, 4 grands médaillons en plâtre, la statue équestre du général Gobert blessé mortellement, le modèle de la jeune grecque au tombeau de Botzaris, l'enfant à la grappe, plusieurs statuettes et 16 grands bas-reliefs, en tout 53 morceaux, ce qui porte à 497 le chiffre total de ceux que nous possédons de l'œuvre de David.

Une bonne nouvelle nous arrivait en même temps, un bas-relief en marbre, de Maindron, était annoncé. Mais par une déplorable méprise, on lui avait substitué l'œuvre d'un artiste à nous inconnu, œuvre qui d'une étrange faiblesse ferait tache au milieu de nos richesses sculpturales. Espérons qu'il n'y aura eu là qu'une erreur d'adresse, et que l'on s'empressera de la réparer.

Du reste la survenance d'un si grand nombre d'objets doit désormais démontrer, aux plus incrédules, que le local actuel ne peut plus suffire pour la sculpture, et qu'il faut décidément songer à des construc-

tions nouvelles; et comme la même nécessité d'extension est également manifeste pour le musée de peinture et pour le cabinet d'histoire naturelle, il faudra que le bâtiment nouveau se relie à ces trois musées dans son rez-de-chaussée, son premier et son deuxième étage.

Mais où le placera-t-on? il y aura certainement là matière à discussion, car deux projets peuvent se présenter, qui ont l'un et l'autre des avantages particuliers.

On pourrait, en effet, construire dans la cour d'honneur, à droite, un quatrième bâtiment qui relierait celui du devant à celui du fond, et qui permettrait plus tard, en établissant les musées des gravures, etc., dans le bâtiment de devant et au-dessus du logis Barrault, d'avoir les quatre côtés d'un vaste parallélogramme pour le musée de peinture, etc.; mais alors on perdra les logements des conservateurs des musées; et où les placer?

On pourrait, au contraire, construire un plus vaste bâtiment en prolongement de celui des musées, sur la terrasse donnant sur le jardin fruitier, ce qui laisserait pour l'avenir la possibilité de rattacher cette ligne par d'autres constructions au bâtiment de la bibliothèque et ce qui respecterait les logements des directeurs.

Quel que soit, du reste, le projet qu'on adoptera, toujours est-il que le moment est venu de s'en occuper et qu'il n'y a plus à reculer.

T.-C. BÉRAUD.

RAPPORT

SUR

UN OUVRAGE DE M. VICTOR HUGOT,

Inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement
de Châteaubriant.

Messieurs,

M. Victor Hugot, inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Châteaubriant, a offert à notre Société un ouvrage intitulé : *Conférences agricoles et horticoles* ou *Éléments d'agriculture à l'usage des écoles primaires*. Vous m'avez chargé de l'examiner, je viens vous rendre compte de l'examen auquel je me suis livré.

L'agriculture est le premier des arts et fait la richesse la plus solide des nations. Elle suit les progrès de la civilisation et reçoit des perfectionnements successifs; mais les bonnes théories restent souvent dans le domaine de quelques esprits éclairés et ne descendent pas jusqu'aux habitants des campagnes, appelés plus particulièrement à en faire l'application. Privés d'utiles notions, ils restent souvent dans une déplorable routine. Quelques-uns, par exemple, ne se doutant pas de l'influence de l'air sur la vie des animaux, laissent croupir leurs bestiaux dans des étables infectes; ignorant que l'action des engrais dépend de la présence de certains gaz qu'ils recèlent, il les lais-

sent dessécher à l'ardeur du soleil; n'ayant pas assez observé que la terre se renouvelle en changeant de produits, ils négligent cette rotation de culture qui, habilement pratiquée, accroît la fertilité du sol.

Pour propager ces utiles notions, il serait à désirer qu'elles fissent partie de l'enseignement des écoles primaires des communes rurales et que, présentant l'agriculture comme une étude digne de l'intelligence humaine, elles l'ennoblissent aux yeux des habitants de la campagne, qui la dédaignent trop souvent et croient s'élever en abandonnant les champs pour aller grossir cette masse d'artisans qui encombrent les villes.

C'est pour remédier à cette fâcheuse direction des esprits que M. Hugot a composé l'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte.

Cet ouvrage, formant un petit volume in-12, donne d'abord quelques notions sur l'organisation des plantes, les effets des racines, des feuilles, de la sève sur la végétation; il traite de la nature du sol et du sous-sol, des engrais végétaux et animaux, des amendements obtenus par le plâtre, la marne et la chaux, de l'élevage des bestiaux et des soins qu'ils réclament; il indique enfin les meilleurs systèmes de rotation de culture.

Écrit dans un style simple et clair, qui le met à la portée des enfants, cet ouvrage présente des notions très utiles : on doit désirer qu'il obtienne la publicité qu'il mérite et soit introduit dans les écoles primaires des communes rurales particulièrement.

De Beauregard.

CARTE DE PEUTINGER.

Messieurs,

Le 5 avril dernier, je reçois une lettre de M. de Matty de la Tour, membre correspondant de la Commission archéologique. Cette lettre contient ce passage :

« Mon cher M. Godard,

» J'avais su, par M. Fourcault, que vous étiez
» très désireux de posséder pour le Musée des anti-
» quités la table de Peutinger... je vous l'envoie au-
» jourd'hui. C'est à vous que je la donne, vous en ferez
» tel usage que vous jugerez convenable. »

Mon accusé de réception lui fit savoir que je déposerais en son propre nom, au Musée, le précieux exemplaire; mais auparavant, j'ai voulu, Messieurs, vous le présenter, afin que vous puissiez l'examiner, et afin aussi que vous unissiez vos remerciements aux miens.

Quelques mots sur cette carte de Peutinger.

Elle porte le nom de ce savant parce que, découv-

verte à Spire vers 1500, elle lui fut léguée pour qu'il la publiât, ce qui, pourtant, n'eut lieu qu'en 1598, après sa mort.

Scheyb l'a réimprimée à Vienne en 1753, et l'exemplaire que M. de Matty vient de nous offrir est de ce célèbre éditeur. Bien que M. Fortia d'Urban, en 1845, ait donné une nouvelle édition de cette table, celle de Scheyb n'en reste pas moins d'un grand prix au point de vue bibliographique.

Elle se compose de douze segments détachés, de manière à pouvoir être placés l'un à la suite de l'autre.

Le segment n° 1 renferme nos quatre positions angevines les plus anciennes, savoir :

Juliomagus, puis à l'est *Robrica*, à l'ouest *Combaristum*, et au sud-ouest *Segora*.

Ces positions, dans la table de Peutinger, se trouvent toutes sur la rive gauche de la Loire, tandis que, s'il est vrai que *Juliomagus* soit Angers et *Combaristum* Combrée, ces deux dernières devraient être sur la rive droite. Il en est ainsi de beaucoup d'autres villes et villas, ce qui prouve que l'auteur inconnu de cette table a moins eu le dessein de faire une œuvre géographique que celui de dresser une carte routière ou postale des distances, qui sont toutes partiellement indiquées en chiffres romains d'une étape à l'autre. Il suffit de jeter les yeux sur l'ensemble de cette table pour voir qu'elle n'est qu'un ruban ou plutôt qu'une litre allongée d'Occident en Orient, et qui ne tient compte d'aucunes proportions dans le plan du Nord au Sud. Au reste, ceci, vrai dans l'ensemble, l'est aussi dans le détail. Exemple : de Juliomagus à Combaristum, la

distance est marquée XVI, et cependant la ligne tracée sur la carte se trouve être au compas double en longueur de celle de Juliomagus à Robrica marquée XVII. Dans cette table, également appelée Théodosienne, l'on ne s'est évidemment préoccupé, je le répète, que des distances en chiffres et d'une approximative orientation, sans prendre garde, autrement que pour mémoire, à la distribution des mers, fleuves et rivières. On serait tenté de croire qu'elle aurait été dressée comme on trace un plan à vue d'œil et sur lequel on place des côtes provisoires qui, plus tard, pourraient servir à mettre en rapport les chiffres avec les lignes.

Malgré ces imperfections, cette carte de l'Empire romain, après celle de Ptolémée, est le monument le plus ancien sur lequel nous puissions faire quelques fondements pour notre géographie angevine. On croit qu'elle fut exécutée à Constantinople, vers l'an 393, sous Théodose-le-Grand, ou encore vers 435, du temps de Théodose II.

Au point de vue archéologique, elle n'a pas moins d'intérêt, car elle peut faciliter de curieux rapprochements dans la comparaison des édicules entr'eux, si mal dessinés qu'ils soient. Il serait possible, je crois, d'établir une classification qui tendrait à faire distinguer l'importance des villes par le nombre des tours, et la façon des édifices. Ainsi, par exemple, si nous rapprochons Rome de Constantinople, il sera aisé de voir que la première ville possède encore sur la carte quelque prééminence relativement à la seconde; le cercle qui l'environne et d'où partent douze grandes voies le prouve évidemment; de plus, la couronne que

l'image de Rome porte sur la tête dénote sa suprématie sur Bysance, qui n'a sur le front que deux plumes en diadème. De ces faits, j'oserais presque déduire cette conjecture que la carte de Peutinger a été dressée sous Théodose I[er] et non sous Théodose II. En effet, du temps du premier, l'empire romain essayait encore quelquefois de rattraper son unité, tandis que sous le second, le partage en empires d'Orient et d'Occident était consommé, et Rome n'avait plus seule la souveraineté du monde.

Vous entrevoyez, Messieurs, tout ce qu'il serait possible d'extraire de cette précieuse carte; aussi n'hésiterez-vous pas à voter des remerciements au donateur, et, si nos fonds le permettent, à faire lithographier, pour nos Mémoires, le segment où se rencontre l'Anjou; M. Fourcault, je n'hésite pas à le penser, se chargerait volontiers de surveiller ce travail.

V. GODARD-FAULTRIER.

RAPPORT

présenté à Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, par la commission chargée d'examiner une demande de M. Letort aîné, de Pouancé, à M. le Préfet, au sujet d'un essai d'emploi de sel marin comme engrais.

Messieurs,

Les Sociétés d'agriculture ne mériteraient pas la protection du gouvernement, ni la distinction dont il les entoure, si, exclusivement occupées de théories, elles laissaient se dissiper en de stériles discussions, sans profit pour le pays, tant de précieuses connaissances réparties entre leurs divers membres.

Gardiennes des intérêts agricoles de leur département, sentinelles avancées du progrès, c'est vers ces Sociétés que tous, jusqu'au modeste laboureur, tournent leurs regards, comme vers un foyer d'où doivent

constamment rayonner l'instruction, l'encouragement et la récompense. C'est à elles de répondre à des vœux si légitimes et à se montrer les généreuses dispensatrices des bienfaits de la science!

Ce programme, Messieurs, n'est-il pas celui que vous remplissez depuis longtemps, et avec une supériorité qu'attestent suffisamment vos publications? Vous y persévérerez, vous stimulerez de tout votre pouvoir les courageuses entreprises, de même que vous couronnerez les succès obtenus : vous souvenant que ceux-ci au surplus ne sont que la conséquence de celles-là.

C'est donc avec une entière confiance que votre commission vient vous exposer la demande de M. Letort et les hautes considérations qui la fortifient.

Le canton de Pouancé, naguère si arriéré, aujourd'hui marche largement dans la voie des améliorations, grâce au zèle de plusieurs propriétaires aisés et intelligents, qui voudraient faire davantage encore. Mais les engrais naturels deviennent de plus en plus rares, partant fort chers; les autres sont si souvent entachés de fraude! Or, où trouver un second M. Bodierre (1), pour la démasquer? Ils suppléeraient à ces fâcheux inconvénients à l'aide d'un bon amendement, et ils espèrent l'obtenir de l'auxiliaire qui nous occupe : le mélange du sel marin avec le guano du Pérou, dont le prix d'ailleurs offrirait une économie de 40 pour 100.

Pleines de foi dans son efficacité, et empressées de

(1) Habile chimiste de Nantes, qui est parvenu à purger cette ville de toute falsification d'engrais artificiels.

seconder M. Letort, dont elles connaissent la bonne volonté, dix personnes déjà lui ont fait leurs commandes, s'élevant ensemble à 65,500 kilogrammes.

Il est à noter que cinq d'entre celles-ci, tant de Maine-et-Loire, que de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine, qui ont fait usage du sel, soit pur soit uni au fumier, déclarent n'avoir eu qu'à s'en louer (1).

On serait séduit à moins. Aussi M. Letort n'hésite-t-il pas de tenter l'entreprise; un seul point l'arrête, et ce point est capital : le prix trop élevé du sel, qui forme la plus forte portion du compost, les neuf dixièmes environ. Néanmoins l'obstacle n'est pas insurmontable, et M. Letort a dû chercher à l'aplanir.

En conséquence, il a réclamé de M. le Préfet son intervention bienveillante, auprès de M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, à l'effet d'obtenir de ce dernier la quantité de 100,000 kil. de sel, en franchise de droits, pour l'essai auquel il veut se livrer. C'est sur cette demande, Messieurs, et d'après le renvoi qui vous en a été fait par M. le Préfet, que vous êtes appelés à donner votre avis.

Vous le voyez, Messieurs, il s'agit, non pas de patronner une découverte, —et, sous ce rapport, votre responsabilité morale est à l'abri, — mais seulement d'encourager une tentative qui peut exercer une grande influence sur notre agriculture, et au succès de laquelle, dans ce cas, vous auriez à vous féliciter d'avoir pris part.

(1) Ces lettres ont été déposées par la commission, ainsi que le présent rapport et les autres pièces, entre les mains de M. le Président, pour en faire l'usage qu'il jugera convenable.

Cependant, Messieurs, afin de justifier le choix que vous avez fait d'elle, votre commission s'est appliquée, de son côté, à s'éclairer sur cet objet important, en puisant aux véritables sources de l'agronomie.

Et d'abord, le sel marin, — *muriate de soude*, — depuis un temps immémorial, employé comme engrais en Chine, dans l'Inde ; plus tard et plus près de nous, en Suisse, en Angleterre, où il a trouvé des apologistes tels que les Davy, les Sain-Clair, les Jonhson, a été enfin introduit en France, à la chaleureuse incitation des auteurs de la Maison rustique du 19e siècle : Bixio, Payen et notre regrettable et deux fois compatriote, Oscar Leclerc-Thouin. — Ce sera notre seule réponse aux quelques détracteurs de ce minéral.

Quant au guano, produit de matières excrémentielles et de détritus d'oiseaux marins, seuls habitants de ces îlots semés sur les côtes du Chili et du Pérou, où il forme un dépôt immense, accumulé depuis des siècles, mine inépuisable, — heureusement ouverte à nos besoins, comme pour y suppléer, — tout le monde sait sa richesse en ammoniaque et en phosphate : par suite, sa puissance si énergique d'engrais (1). Elle est telle, qu'à peine peut-on l'employer seul. Son mélange avec une autre substance, doit donc être aussi avantageux qu'il est nécessaire... avec le sel, par exemple.

Ici, Messieurs, retenue par un juste sentiment de

(1) Des gisements d'une substance reconnue comme identique au guano, trouvés en Sicile, en France, dans le Jura et ailleurs, feront forcément diminuer le prix de celui-ci, au bénéfice de l'agriculture.

respect pour la Société et pour elle-même, votre commission s'arrête! Sans doute, elle augure bien de cette combinaison; mais, privée qu'elle est de l'autorité de l'expérience, une grande réserve lui est imposée.

D'une autre part, elle craindrait de priver les agriculteurs d'un utile secours, en entravant le zèle de celui de qui ils l'attendent avec tant d'impatience!

Toutefois, elle croit pouvoir tout concilier et arriver plus sûrement au but désiré, en vous proposant de restreindre la concession à moitié: soit, 50,000 k., quantité suffisante au reste pour essai.

Son résultat, que nous engageons fortement M. Letort à suivre et à faire connaître à la Société, pour servir à sa propre instruction, viendra, nous l'espérons du moins, donner raison à votre décision, et assurer au pétitionnaire de nouveaux et légitimes droits à la libéralité du gouvernement.

Un double scrupule pourrait vous arrêter, Messieurs, qu'il nous sera facile de lever. Pour ce qui regarde le fisc, le sel étant mêlé avec le guano, sous les yeux de la douane, enfermé dans des sacs à sa marque, il est d'une excessive difficulté, pour ne pas dire impossible, de le rendre à son premier état. A l'égard des altérations subséquentes, l'intérêt bien entendu de M. Letort s'y opposerait, quand son excellente réputation, confirmée par une nombreuse et honorable clientèle, n'en éloignerait pas jusqu'à la pensée.

Par ces divers motifs, et convaincue d'ailleurs qu'elle seconde en cela les vues de l'État, que l'on voit chercher, par tous les moyens et au prix des plus grands sacrifices, à favoriser l'agriculture, votre commission

ne balance pas à vous prier d'appuyer auprès de M. le Préfet, et dans la mesure que nous avons indiquée, la demande de M. Letort.

Angers, le 15 juillet 1856.

Les membres de la commission :

BÉRAUD,	MILLET,	PAVIE père,
Secrétaire-général.	Président du Comice horticole.	Vice-Présidt de la Société, *rapporteur.*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

TROISIÈME COMPTE-RENDU DES BROCHURES.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Aube.

Cette livraison, portant les numéros 33 et 34, contient en premier lieu une note sur la culture de quelques arbres résineux et l'extrait d'un rapport donnant des indications d'une grande précision sur les procédés de drainage usités dans le département de Seine-et-Marne. Arbres résineux. Drainage.

Une notice fait ensuite connaître un vitrail de la chapelle des *maîtres pêcheurs* et *poissonniers*, dans l'église de Saint-Laurent, à Nogent-sur-Seine. On y a représenté en action les luttes de l'Église traduite symboliquement par un vaisseau. Saint Pierre, portant ses clefs, est assis au gouvernail. Les cordages sont indiqués par ces mots : *Conversiones peccatum*

(peccatorum), *Devote contemplationes*, et autres vertus, soutiens de l'église. Les rames sont : *Epistolæ Pauli, Libri Salomonis-prophetæ*, moyens d'impulsion pour l'esquif. Puis, viennent des barques portant à la proue une figure de démon et contenant des juifs, des ariens et autres hérétiques qui livrent, à coups de traits, bataille au vaisseau catholique, mais sont vaincus et précipités dans les flots. La date de ce vitrail est 1572, époque de luttes trop célèbres, année de la Saint-Barthélemy. Cette peinture racontait fidèlement l'histoire de son temps.

Vitrail allégorique.

De la femme chrétienne.

La mission de la femme et, en particulier, de la femme chrétienne dans la société, est examinée, par M. l'abbé Tridon, dans un fragment qui contient des idées élevées, noblement exprimées et fait pressentir le mérite d'un ouvrage complet que prépare l'auteur et qui aura pour titre : *Education pratique de l'enfance par la mère chrétienne.*

Stanislas Leczinski, Jeanne Darc, Callot.

M. le baron Doyen présente ensuite l'examen rapide et élégant, des publications adressées à la Société par les académies de Nancy, de Dijon, de Lille et de Toulouse. Nous ne voulons pas, sans doute, donner un compte-rendu de ce compte-rendu : nous croyons devoir, cependant, signaler les documents précieux qu'il reproduit sur Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, après avoir été roi de Pologne, Jeanne-Darc (et non Jeanne d'Arc, comme on l'écrit habituellement,) Jacques Callot, ce pauvre compagnon de voyage de bohémiens devenus plus tard ses modèles, et, comme eux, pendant bien des années, ne *portant rien que des choses futures*, illustrant son nom par un talent que depuis deux siècles, nul n'a surpassé et par une di-

gnité de citoyen admirée de Louis XIII, au moment où l'artiste refusait noblement de graver pour Sa Majesté, le siège qui avait rendu les Français maîtres de Nancy ; Jasmin, enfin, le poète populaire du midi, honoré du titre de maître ès-jeux floraux ; Jasmin, comme Béranger, fils d'un tailleur et, comme lui, digne d'avoir eu à son berceau une fée qui — Jasmin.

Par de gais refrains
Calmât le cri de ses premiers chagrins,

et ne le quittât qu'après avoir imprimé sur son front le sceau divin de la poésie.

Le même compte-rendu fait connaître une indication importante due à M. Lestiboudois, autorisé, en 1849, à se rendre avec deux de ses collègues en Algérie pour y étudier les améliorations relatives à la culture des plantes industrielles et au commerce des laines. Examinant les établissements de Misserghin, Ben-Akmoun et Bouffarik, pour les orphelins et les enfants trouvés et la création, par l'abbé Brumault, de pénitenciers destinés à recueillir de jeunes condamnés, il se demande si ces essais ne devraient pas être généralisés et si l'Etat, les départements, les communes n'auraient pas tout intérêt à envoyer en Algérie les individus compris dans ces diverses catégories. Ces individus auraient une situation meilleure et féconderaient un sol qui ne demande qu'à livrer ses trésors. — Colonisation d'Alger.

Suit une notice sur les insectes qui attaquent les céréales et les précautions à prendre contre leurs dégâts. Parmi ces moyens se trouve la *silo-glacière* du général de Marcay et l'étuve de MM. Marcellin, Cadet- — Insectes granivores. Silo-glacière.

Devaux et Terrasse-des-Billons. La première fait périr par le froid les insectes et leurs larves ; l'autre, au contraire, les détruit par une chaleur de 50 à 70 degrés, insuffisante, toutefois, pour porter atteinte à la nature du grain.

Découvertes archéologiques.

Une longue nomenclature fait connaître les richesses archéologiques, découvertes récemment dans le département de l'Aube. Parmi ces objets, nous remarquons une sorte de dé en bronze, trouvé à Troyes même, semblable, dit-on, moins la grandeur, à celui décrit dans les mémoires de cette société pour l'année 1847.

Panification.

Concours agricole.

Un rapport sur une méthode de panification (le système Durupt) et un autre fort étendu sur le concours agricole ouvert à Paris le 1er juin dernier, sont suivis d'une pièce de vers, qui termine le cahier. Dans cette œuvre, l'inspiration ne pouvait faire défaut. Un père y exprime ses espérances et ses craintes, en voyant son fils, jeune officier, s'embarquer pour gagner les rives de la Crimée.

Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe. (1854).

Liste des membres.

Le volume qui nous est remis contient en premier lieu, la liste des membres de la société, résidants ou correspondants, ainsi que la composition des diverses commissions.

Épizootie de l'espèce bovine.

M. le docteur Lizé, fait ensuite un rapport sur un mémoire de M. Pagoué, médecin-vétérinaire à la Chartre, concernant une enzootie particulière à ce lieu et affectant l'espèce bovine.

La cause de ce mal est recherchée avec autant de soin que de discernement et l'auteur n'hésite pas

à la trouver dans la mauvaise qualité des pâturages. Par suite, délaissant les moyens coûteux et souvent dangereux, mis en usage par les empiriques du pays, il conseille, en se fondant sur des observations déjà nombreuses, le remède bien simple de l'émigration momentanée dans des lieux moins stériles, des animaux que le mal aurait affaiblis déjà. Ce mémoire, rempli de vues pratiques, intéressera tous ceux qui s'occupent d'agriculture.

Un mémoire envoyé par M. Clauzure, d'Angoulême, et analysé par M. Edouard Guéranger, présente de nouvelles considérations sur l'*oïdium*, ce terrible et insaisissable ennemi de la vigne. La cause de la maladie y est longuement recherchée : des moyens sont indiqués pour la prévenir, d'autres pour la combattre. Nous ne pouvons, évidemment, que renvoyer à la lecture attentive d'un travail aussi détaillé. Oïdium.

Une commission fait le rapport des essais tentés pour la plantation anticipée des pommes de terre, essais dont la Société avait fait l'objet d'un concours. Les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants qu'on l'avait espéré. Culture des pommes de terre.

M. Dugrip, présente ensuite une communication sur la culture de plusieurs variétés de cette plante. Eviter la maladie dont ce tubercule est frappé si souvent, est le but principal de ses diverses tentatives.

M. le docteur Lizé présente, sous le titre modeste d'*Un mot*, des observations pleines d'interêt sur les changements que la poitrine et l'abdomen éprouvent dans leur capacité, suivant le degré d'activité ou de repos des individus. C'est en six pages, un véritable cours d'hygiène que feront bien de consulter toutes Modifications de la poitrine et de l'abdomen selon l'activité ou le repos.

les personnes dont la vie est trop sédentaire, ou réclame, au contraire, un exercice trop fréquent et trop prononcé. M. Lizé, que nous savions homme d'esprit et d'instruction, a pleinement justifié une fois de plus cette double renommée qui est devenu générale dans la ville du Mans.

Construction des ponts en maçonnerie.

M. Leveillé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, présente une note détaillée sur la construction des ponts en maçonnerie et, spécialement, sur l'épaisseur à donner à la clef et aux culées de ce genre d'édifices. Appelé à présenter depuis peu de temps un grand nombre de projets, pour des voutes destinées à donner passage par-dessus un chemin de fer à des voies d'une importance diverse, ou à faire franchir par un chemin de fer ces mêmes voies, l'auteur a pu appeler au soutien de sa science une expérience consommée.

Rapport sur le congrès des délégués des départements.

Un rapport de M. de Lestang, délégué de la Société de la Sarthe, fait connaître les principaux sujets traités au congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, session de 1854.

Psaume de David.

Vient ensuite une traduction en vers français du 103e psaume de David. M. Boyer, ancien professeur de rhétorique, a traduit ainsi le livre des psaumes tout entier. Plus qu'octogénaire, ce Nestor de la littérature, n'oublie pas pour ces travaux le domaine des arts et vient de publier une notice sur l'orgue et l'organiste, qu'avait précédée une brochure sur l'*usage, l'accord et l'éducation du piano*. M. Boyer est le frère de l'ancien organiste de notre cathédrale.

Revue agricole.

Le tome se termine par une indication abrégée des

principales remarques faites sur l'agriculture ou ses produits, dans le cours de l'année 1854.

Les sujets signalés sont ceux-ci : Empoisonnement par les feuilles de l'if commun, — fabrication d'engrais artificiels, — mode simple pour le transport du purin dans les champs, — culture de la carotte sur ados, sur crête ou sur sillons, — de l'emploi, comme engrais, des animaux morts. — Pain de betteraves,— effets hygiéniques du drainage, — plantation hâtive des pommes de terre, — enfin, de la verse du blé et des moyens de la prévenir par le choix des semences appropriées à chaque terrain.

AISNE.

Société académique de Saint-Quentin. — 2e série, — tome XI

L'agriculture est le premier objet auquel se consacre cette livraison. Concours d'horticulture, concours de plantes maraîchères, concours de fermes, concours pour le meilleur traité d'hygiène et d'économie domestique à l'usage des populations laborieuses, puis, concours pour le prix d'apprentissage, tels sont les premiers chapitres de ce recueil. Concours divers.

C'est encore à l'agriculture qu'appartient une longue et très intéressante notice sur la betterave comparée pour ses produits à la canne à sucre, sur l'usage du parcours et de la vaine pâture, sur le sorgho-saccharin, puis sur l'éternel objet des expériences de nos vignerons et de nos savants, l'*oïdium*. Betterave. Sorgho. — Oïdium.

Un travail important et qui mériterait une grande

publicité démontre l'utilité extrême de l'établissement de paratonnerres sur les édifices publics et donne le devis fort peu élevé de leur confection.

Paratonnerres.

Un mémoire de M. Lécot donne des aperçus intéressants sur la lumière zodiacale, cette lumière qui se montre parfois après le coucher du soleil et au point même où cet astre a disparu de notre horizon.

Lumière zodiacale.

Ce travail est suivi d'une *topographie médicale de Saint-Quentin*, œuvre montrant sous tous les aspects du climat, des aliments, des habitudes, les causes les plus probables des maladies et des décès. Rien n'est plus intéressant, plus utile, au point de vue de la santé publique, qu'un tel ensemble de renseignements et il serait au plus haut point désirable que chaque importante localité pût connaître ainsi la source de ses maux et, par suite, les améliorations que réclame l'état sanitaire de ses habitants,

Topographie médicale.

Après quelques mots sur la folie éphémère des *tables tournantes*, on trouve une longue dissertation sur l'ouvrage si connu de Mme Stowe, *l'oncle Tom*; l'auteur voit dans cet appel à l'humanité et à la raison, le dernier mobile de la transformation des noirs de l'Amérique et de leur inévitable émancipation. Des observations sur l'esclavage, son injustice et ses tristesses, sont présentées par un autre membre et semblent le corollaire du même sujet.

L'oncle Tom, Émancipation des noirs.

Esclavage.

M. de Martone présente des observations curieuses surtout par les exemples nombreux dont elles s'éclairent, sur le *respect des sépultures chez les différents peuples*.

Puis, viennent dans le recueil onze lettres, écrites par une des filles du célèbre Galilée. Ce céleste révo-

Lettres d'une fille de Galilée.

lutionnaire eut plusieurs filles dont deux furent religieuses au couvent de Saint-Mathieu, à Arcetri. L'une d'elles, Marie-Céleste, a eu avec son père une longue correspondance dans laquelle elle s'exprime souvent tant en son nom qu'en celui de sa sœur Archangèle. Des pensées pieuses, des détails simple sou intimes, font le fond de cette correspondance, dont le traducteur a conservé autant que possible les *concetti* et les traits rappelant le goût du temps.

Après des observations élevées sur la *parole*, en général, la poésie a son tour et dote le recueil de plusieurs morceaux, parmi lesquels se remarquent quatre fables charmantes de M. Héré. Littérature.

Des observations météorologiques, pour les années 1853 et 1854, terminent cette riche livraison. Météorologie.

ALLIER.

Société d'émulation de Moulins, — (avril 1855)

M. Méplain, juge au Tribunal civil de Moulins, présente une note digne de l'étude et du profond intérêt de tous ceux qui s'occupent de la science du droit, sur la *législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais*. La coutume de cette province, rédigée en 1520, 16 ans après la publication définitive de la nôtre, a eu, comme on le sait, l'honneur d'être présentée en première ligne et prise, pour ainsi dire, pour point de comparaison par le célèbre Dumoulin, lorsque celui-ci a jeté sur nos anciennes coutumes la lumière de ses immortels enseignements. Législation du Bourbonnais.

Une notice de M. Barnoux, retrace les mérites et

les services de M. Alexandre Bedel, ancien recteur des académies de Clermont et de Moulins.

Acclimatation. M. le comte de l'Estoille fait un rapport curieux sur les résultats obtenus par la *Société d'acclimatation*, constituée en 1854. La chèvre d'Angora, l'hémione, sur lequel l'attention se porte si vivement depuis quelques années, l'hak, ou buffle à queue de cheval, importé de Chine, le lama, le tapir du Brésil, sont les quadrupèdes dont nous ferons remarquer principalement les noms. Les oiseaux doivent voir également s'augmenter leur contingent parmi nous. Quant à la pisciculture, ce procédé qui semblerait faire croire que le Créateur a daigné agréer des aides, elle ne pouvait être oubliée dans cette revue, non plus que les bombyx et les abeilles, ces êtres infimes auxquels nous devons nos vêtements les plus splendides, nos mets les plus doux et l'éclairage de nos plus belles fêtes.

Mort de Paul I[er]. Le recueil se termine par une relation de la mort de Paul 1[er], empereur de Russie, due à M. Grozieux Laguérenne, qui se trouvait à Saint-Pétersbourg en 1802, un an après cette catastrophe et en écrivit le récit presque en même temps que M. Prévost, attaché à la légation du général Hédouville. Cette dernière relation est celle que le *Moniteur* a publiée au moment où Napoléon I[er] plaçait sur sa tête la couronne impériale.

Rien ne saurait être plus saisissant que ce récit dans lequel toutes les particularités d'habitudes et de lieux, ont été, on le sent, étudiées sur place et qui vient, après 52 ans, ressusciter pour vous toutes les scènes du drame terrible qui ouvrit à Alexandre l'accès du trône des czars.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Académie de la Rochelle, (1854).

A la suite de deux notices consacrées à l'éloge de M. Fleuriau de Bellevue, ancien président de l'académie, dont un buste doit rappeler les traits au corps savant, M. le docteur Sauvé, présente une notice digne du plus vif intérêt sur la salubrité de l'air à la Rochelle, les moyens de l'augmenter et, en général, l'étiologie de fièvres paludéennes. Nous ne pouvons que recommander la lecture, l'étude attentive de cet important document à tous les membres de la Société dont les travaux ou les fonctions ont quelque relation avec la santé publique.

Salubrité. Fièvres paludéennes.

HÉRAULT.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers. — 14ᵉ livraison.

Après une chronique locale sur l'église de Sainte-Aphrodise, le bulletin donne une table étendue des noms de lieux de l'ancien diocèse de Béziers, dans le moyen-âge, d'après les chartres et autres documents de cette époque. Si pareil soin était pris dans notre contrée, nous ne verrions pas sans doute, le nom de Montjan et, près de nous, celui de *Cinq mars*, écrit de plusieurs manières, sans le moindre souci de leur origine. — Et, à ce propos, laissez-nous émettre un vœu.

Origine des noms de lieux.

Nous voudrions qu'étendant aux habitants même le soin pris par nos collègue de l'Hérault pour chaque

localité, on s'attachât dans les prochaines éditions du dictionnaire des communes, ou du Guide du voyageur, à faire connaître le nom des individus formant la population de tout centre un peu important, les chefs-lieux de département et d'arrondissement, par exemple. Si des auteurs renommés n'avaient pas répandu le nom des Angevins et des Tourangeaux, croyez-vous que ce nom fût compris facilement par un provençal ? L'histoire nous a fait connaître les *Vénètes*, le voisinage, les Malouins, mais, si je parlais des Auscitains et des Biterrois, ne pourrait-on hésiter à reconnaître là les habitants d'Auch et de Béziers ? On préviendrait ainsi l'embarras que peut causer maint récit et, surtout, on aurait souvent le moyen de retrouver mieux conservé, dans le nom de l'habitant, le nom primitif du lieu habité.

Théotrope, poème.

Une analyse mêlée de citations, fait connaître ensuite un poëme assez curieux, imprimé à Béziers en 1686 et intitulé *Théotrope, ou le pécheur ramené à Dieu.* L'auteur a employé les vers alexandrins pour les soliloques de son héros, et les vers de six pieds pour les réponses qu'*Anachorète* fait à celui-ci. Nous remarquons en passant, que le poète commence par placer son personnage principal, dans une contrée imaginaire, une vallée inconnue d'où l'on arrive à grand peine sur une montagne, à l'exemple de Dante au début de son enfer.

Nel mezzo del camin della nostra vita etc...

Mots hébreux conservés dans la langue anglaise.

Un long recueil alphabétique, un véritable dictionnaire présente ensuite sous l'indication française, les mots de la langue hébraïque, qui se retrouvent plus

ou moins fidèlement conservés, dans la langue anglaise. L'auteur s'est arrêté à cette dernière langue, parce que, dit-il, composée d'anglo-saxon, de celte, de gothique, de danois, de normand, de français, etc., elle est le résumé le plus complet et le plus curieux de la plupart des langues que l'on parle aujourd'hui en Europe.

L'académie de Béziers a créé deux sortes de prix de poésie ; les uns s'adressent à la poésie française, les autres aux vers en *bitterrois*, en patois du pays. Ce que dit le rapporteur du concours sur la faiblesse de ces compositions, doit tempérer le regret qu'on éprouve de ne pouvoir, dans notre froide contrée, dans notre pays d'*oil*, comprendre les vers nombreux qui terminent le recueil. Des noms populaires figurent naturellement parmi les interprêtes de ce langage populaire : un ouvrier imprimeur et un bottier s'y trouvent cités au premier rang. Retenons le nom de l'un d'eux, M. Vespétrain, bottier à Toulouse, car le rapporteur de la commission n'hésite pas à dire que ce poète marche sur les traces du fameux Jasmin, d'Agen. Poésies biterroises.

INDRE-ET-LOIRE.

Annales de la Société d'Agriculture etc..., de Tours, 1er sémestre 1854.

Un tableau complet des membres de la Société commence le recueil.

Un avis défavorable est ensuite émis, après avoir entendu le rapport d'une commission, sur le pain de pommes de terre, attendu ; Pain de pommes de terre.

1° Que le pain ainsi fabriqué, perd en qualité vraiment nutritive, ce qu'il pourrait peut-être gagner par une économie insignifiante et nulle aujourd'hui, attendu le prix élevé de la pomme de terre ;

2° Qu'il n'est pas assez substantiel pour un homme dont le travail exige une nourriture solide ;

3° Que, conservant une humidité longue à disparaître, il ne peut être mis en soupe.

Exposition horticole d'Orléans.

M. de Vonne fait un rapport sur l'exposition horticole d'Orléans. Ce rapport nous a semblé très-médiocrement admiratif. Les plantes maraîchères surtout, n'y formaient qu'un ensemble très-mesquin.

Pestes anciennes de Tours.

M. le docteur Giraudet présente un travail détaillé et digne du plus profond intérêt sur les *anciennes pestes de Tours* ; il recherche les causes de ces terribles contagions qui, au moyen-âge, et pendant les 16e et 17e siècles, sont venues épouvanter et ravager sa contrée. Il cite les réglements faits alors par l'autorité : il examine le traitement que les médecins du temps opposaient au fléau et, véritable archéologue médical, montre à l'aide des erreurs passées, le progrès accompli de nos jours. Que cette revue rétrospective, soit un avertissement et presque une menace pour les savants d'aujourd'hui ! Sans doute, la science médicale, la science agricole ont marché, et pourtant, à maintes époques, le choléra décime nos villes, tandis que l'*oïdium* ravage nos campagnes. Que chacun redouble donc d'efforts et que, sans trop se complaire à l'idée de la science acquise de notre temps, nos docteurs songent aux Giraudet de l'an 2,000 !

Une paraphrase d'un passage d'Horace, une notice sur la musique chez les grecs, analyse des notions

extrêmement confuses que l'on possède sur ce point, un essai intéressant et pratique sur la meunerie et la boulangerie en Touraine, et la traduction en vers français de la satire IV de Juvénal, intitulée : *Rhombus*, le *Turbot*, par M. le baron Papion du Château, terminent cette livraison.

Meunerie, boulangerie.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Section de médecine de la Société académique de Nantes. 31e volume, — 159e livraison.

Après des considérations relatives à l'influence de l'éclairage au gaz sur la santé publique et sur une hypertrophie de la rate, M. le docteur Mahot donne deux observations cliniques sur une rétention d'urine avec tumeur de la prostate et sur un cancer du larynx, et M. le docteur Marée présente son 2e mémoire sur la séméïologie des fièvres intermittentes.

Observations.

Fièvres intermittentes.

M. Letenneur, professeur-adjoint de clinique externe à l'école de médecine de Nantes, présente d'intéressantes observations sur l'autoplastie, cette branche importante de la chirurgie restauratrice, cet art qui, appliqué dès 1442 par le sicilien Branca, puis, vers la fin du XVIe siècle par Tagliacozzi, a vu succéder à un enthousiasme que les chants de la poésie même ont constaté, un oubli et un dédain que notre siècle est heureusement venu venger. Le nez fut seul d'abord l'objet de ces restitutions. Mais, aujourd'hui, les autres portions du corps donnent lieu à des opérations analogues et l'auteur du mémoire cite, parmi les réfections qu'il a opérées, deux s'appliquant au nez, une à

la joue, une autre à la paupière, autrement dit, dans la langue de la science, 2 rhinoplasties, une génoplastie et une blépharoplastie. M. le docteur Letenneur, donne en détail la description des procédés qu'il a employés et rappelle en terminant cette expression si encourageante du célèbre Roux, *qu'il n'y a peut-être rien d'impossible en fait de restauration de la face.*

MAINE-ET-LOIRE.

Société industrielle, — juillet et août.

Un rapport de M. Tavernier, au nom d'une commission chargée par le comité d'agriculture, de visiter l'établissement de M. Boutton-Lévêque, à Belle-Poule, fait connaître les richesses que cet éleveur renommé a rassemblées sur son domaine, les soins judicieux qu'il a pris pour l'amélioration des espèces et les succès nombreux que ces efforts ont amenés déjà. La commission a conçu, en voyant ce bel établissement, l'idée d'instituer pour Maine-et-Loire, à l'exemple de ce qui se pratique à Châteaugontier, une association entre les éleveurs, tendant à créer annuellement des concours d'animaux reproducteurs perfectionnés, suivis de ventes publiques.

Établissement de concours d'animaux reproducteurs.

M. Guillory, président de la Societé, donne un extrait d'un rapport de M. Tisserant, de Lyon, sur la chèvre du Mont-Dore et fait connaître des observations de M. le docteur Bertini, vice-syndic ou adjoint au maire de Turin, sur l'hygiène publique et quelques règlements de cette cité. Parmi ces règlements on peut consulter celui fait en avril 1854, pour la

Chèvres du Mont-Dore.

Rècglements de la ville de Turin.

perception au profit de la ville, d'une taxe sur les chiens.

M. Pineau, de Châteauneuf-sur-Sarthe, présente des observations sur la culture du houblon en Maine-et-Loire. Il indique les moyens de faire réussir cette plante précieuse, qui est déjà exploitée sur une assez vaste échelle dans la commune d'Etriché. Les propriétés hygiéniques bien connues de la bière, son utilité que rend plus grande encore la rareté des vins, par suite des ravages de l'oïdium, tout doit faire désirer que le houblon abonde sur notre sol et épargne aux produits de nos brasseries l'emploi de ces plantes, prétendues succédanées, qui donnent depuis quelque temps à la bière de Paris, une saveur âcre et styptique si intolérable. Houblon.

M. Marchegay, ancien archiviste du département, présente le résultat de recherches historiques, fort intéressantes, sur l'exploitation de nos ardoisiéres, Ardoisières.

Un résumé des communications faites à la Société, et un tableau météorologique pour les mois de juillet et d'août, terminent la livraison.

NORD.

Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes, juillet, août, septembre, octobre 1855.

M. Bonnier, juge de paix, présente un vaste travail sur la vaine pâture. Produits agricoles, hygiène des troupeaux, législation sur cette matière importante, il examine tout avec un soin qui doit recommander la lecture de son œuvre, à tous ceux qui s'occupent d'agriculture à un point de vue élevé. Vaine-pâture.

Inoculation de la pleuropneumonie.

Nous citerons encore un mémoire sur des essais d'inoculation de la pleuropneumonie épizootique, par M. Huart, médecin vétérinaire.

Les autres objets traités dans ces cahiers, ou ne présentent pas un intérêt remarquable, ou se rapportent, soit à des observations toutes de localité, soit à des édifices qui nous sont étrangers.

RHIN (HAUT-)

Société industrielle de Mulhouse. — n° 131.

Nous devons signaler les notices présentées sur les accidents qui peuvent survenir dans la fabrication des toiles peintes et sur une roue à fouler les cuirs, dont une planche gravée présente les détails.

Mesures concernant le bien-être des ouvriers.

Après de nombreuses observations sur les diverses branches de la riche industrie de cette contrée, M. le docteur Pénot, présente un long et remarquable rapport sur toutes les mesures qui peuvent assurer le bien-être de l'ouvrier. On jugera par la seule nomenclature des objets examinés, de l'ensemble du travail. Ces objets sont : éducation, logement, subsistances, lavoirs et bains, précautions contre les accidents causés par les machines, service de santé et sociétés de secours mutuels en cas de maladie, caisses d'épargne, d'assistance, de prêts, de retraite : Asile pour les vieillards et les infirmes, pensions à domicile.

SEINE.

Institut. — Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Berger de Xivrey fait au nom de la commission des antiquités de la France un rapport sur les ouvrages

les plus dignes de l'une des trois médailles instituées, ou, au moins, de mention. Nous remarquons parmi les travaux cités, celui de M. Troche, sur la Sainte-Chapelle et la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie; l'essai de M. Viollet-le-Duc, dont le nom est célèbre sur l'architecture militaire au moyen âge, et le mémoire de M. Patu de Saint-Vincent sur le chant grégorien.

Nous trouvons dans le rapport de M. de Xivrey deux noms, dont l'un doit tenir à l'Anjou et dont l'autre appartient à l'un des membres correspondants de notre Société.

C'est, lisons-nous, un sujet bien élaboré, où la discussion est guidée par la critique et soutenue par d'exactes citations que nous fournit M. Rocquain de Courtemblay, archiviste, paléographe, en suivant avec attention les *variations des limites de l'Aquitaine*, depuis la conquête de Jules César jusqu'à l'an 613, où Clotaire devint seul maître de la monarchie des Francs. **M. Rocquain de Courtemblay.**

Un autre passage énonce le jugement suivant sur un des travaux de M. l'ingénieur Matty de Latour :

« Deux manuscrits très soignés sur les *villes et voies* » *romaines de l'Anjou*, sont une partie du contingent » de M. Matty de Latour (1), auquel la commission ne » décerne une mention honorable que pour l'explora- » tion directe des voies romaines, en regrettant les **M. Matty de La Tour.**

(1) Nous trouvons, en effet, parmi les ouvrages envoyés, les Ruines romaines de Membray, la Lettre sur la destination de la pile de Cinq-Mars et la Carte routière de la Vienne, par le même auteur

» preuves parfois peu concluantes et la discussion » assez faible qu'il a cru devoir y joindre. »

Si l'on songe que soixante-dix-sept ouvrages étaient présentés au concours, cette mention, quelles que soient les restrictions de l'éloge, n'en doit pas moins être hautement signalée.

Société de la morale chrétienne, t. 5, n° 5.

Extinction de la mendicité.

Cette livraison fait connaître, en premier lieu, un rapport très étendu et fort intéressant de M. Caffin, sous-préfet de Guingamp, sur les divers moyens employés à différentes époques pour arriver à l'extinction de la mendicité. Le résumé de cette analyse se trouve dans les vœux suivants proposés par M. le sous préfet au conseil d'arrondissement :

1° Que des succursales de la Caisse d'épargne soient établies dans les chefs-lieux de canton, avec primes et subventions pour hâter ces établissements;

2° Que des encouragements soient donnés par le conseil général aux communes qui fonderont des crèches, des sociétés maternelles, des salles d'asile et des sociétés de secours mutuels ;

3° Qu'une dotation soit faite par l'Etat à la caisse de retraite pour la vieillesse ;

4° Qu'un dispensaire soit établi dans le département avec les ressources de ce département et, au besoin, les secours de l'Etat;

5° Que des primes soient accordées aux médecins qui viendraient les premiers s'établir dans les cantons qui n'en ont pas;

6° Que chaque commune, subventionnée dans la

proportion de ses efforts et de ses besoins par le département et par l'Etat, doive secourir ses pauvres par son bureau de bienfaisance, aidé lui-même de la charité privée et interdire la mendicité ou, au moins, la régler de manière à la supprimer graduellement.

Dans le temps surtout où le haut prix des subsistances et l'annonce d'un hiver rigoureux mettent si évidemment à l'ordre du jour toutes les questions qui ont trait à l'assistance publique, nous ne pouvons manquer de recommander avec instance le travail de l'administrateur que nous venons d'indiquer.

Après une lettre donnant de longs et touchants détails sur les malheurs de Lesnier, cet homme qui, condamné le 30 juin 1848 par la Cour d'assises de la Gironde, à la peine des travaux forcés à perpétuité pour crime d'assassinat, fut acquitté, au bout de sept ans, par la Cour d'assises de Montpellier, le Recueil publie trois chants religieux, dont le premier, intitulé *Hymne à Dieu*, est dû au poète russe Derjavine. Un autre russe, M. Serge Poltoratzki, l'a traduit en français. Chants religieux.

Après plusieurs mentions peu intéressantes ou dont l'objet était déjà connu, la livraison se termine par des considérations sur les moyens d'organiser dans les villes des établissements de prêt gratuit pour les indigents. Prêts gratuits aux indigents.

SEINE-INFÉRIEURE.

Société Havraise d'études diverses, 20 et 21e année.

Peu de recueils présentent plus de variété et plus d'intérêt que celui-ci. M. Michaud, secrétaire de la

Société, commence par donner un compte-rendu fort complet des travaux dont la plupart vont passer sous les yeux du lecteur. Suivent des notices sur une nouvelle moulière du département de l'Eure, sur les résidus de café incendié, sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées; un essai de M. le docteur Lecadre, sur la névralgie intercostale; un mémoire de M. le docteur Maire, sur l'asphyxie des nouveaux-nés; une notice sur un cas d'hydropisie ascite dans lequel furent employées sans inconvénient, mais aussi sans succès, les injections iodées à haute dose; un essai sur la vision binoculaire, où le daguerréotype est présenté comme se complétant par le stéréoscope, qui achève de donner aux objets leurs véritables dimensions : telles sont les premières productions qu'offre cette riche livraison.

Agriculture en regard de l'industrie.

Viennent ensuite deux études approfondies de M. Paul de Lajonkaire : 1° sur le rôle de l'agriculture en France, en opposition avec celui de l'industrie, et le besoin de tourner tous les efforts vers l'extension et l'amélioration de la première; 2° sur les douanes dans l'antiquité, travail dans lequel l'auteur, après avoir étudié cette institution chez les peuples de l'Orient, chez les Grecs, chez les Carthaginois et chez les Romains, conclut par ce passage de Montesquieu :

Douanes.

« Plus on se rapproche de la décadence et plus les » taxes augmentent, parce qu'il n'y a point d'Etat où » l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui » s'affaiblissent. »

Médailles romaines.

M. Gallet traite la question des octrois, M. l'abbé Terval présente un étude historique des médailles romaines, puis M. Borély écrit une notice extrêmement

instructive sur les croyances religieuses dans l'empire de Russie.

Le recueil offre enfin, comme œuvres légères, une anecdote de M. Millet Saint-Pierre et un tableau de la Petite ville, tracé par la plume spirituelle de M. Léon Daudré, cet écrivain dont la presse quotidienne s'empresse si souvent de redire le nom et de reproduire les articles. Le même auteur a produit quatre pièces fugitives de poésie, sous ce titre : *les Quatre voix*. Le spectacle de la mer, les élucubrations de la science, les inspirations de la poésie s'unissent pour l'amener, comme au port, dans les bras de la foi. La Petite ville, par L. Daudrée.

Trois notices biographiques sur MM. Frissard, Bogaërts et Onésime Seure terminent la livraison.

Cette nomenclature seule indique la richesse du recueil. Que penseront donc ceux qui l'auront pu lire !.....

VAR.

Société des sciences, belles-lettres et arts, 12e année, nos 1 et 2.

Tout chef de maison d'éducation, tout père de famille lira avec intérêt les considérations développées, présentées par M. Flaugergues, sur l'*instruction publique en France* et, en particulier, sur l'*institution des maîtres d'études*.

On a de tout temps reconnu et admis, dit en commençant l'auteur, la différence qui existe entre l'éducation proprement dite et l'instruction, entre l'art de former le cœur et celui de développer l'esprit. En se basant sur cette distinction si naturelle et si élémen- Éducation.

taire, M. Flaugergues examine les procédés mis en usage dans nos colléges et signale les lacunes, les dangers même que présente leur universelle application. La plupart de ses remarques, il le faut reconnaître, sont fondées, mais nous aurions désiré, peut-être, moins de plaintes et plus d'efforts pour nous indiquer le remède. L'action du père de famille alliée à celle de l'instituteur, tel est, on le sait depuis longtemps, le moyen de donner au cœur et à l'esprit un égal aliment ; heureux les enfants qui ne sont pas privés du premier de ces guides !...

Complément du système monétaire en France.

A la suite de considérations sur l'avenir de la ville de Toulon et un mémoire sur un système de générateur de machine à vapeur à moyenne pression pour navires, M. C.-C. Delacour, auteur de ce dernier travail, présente des aperçus intéressants sur un système monétaire appelé à compléter celui mis en usage en France. Il ajouterait aux pièces actuellement existantes, celles de 30 centimes en argent, ainsi que plusieurs pièces en cuivre et argent ou en cuivre seulement. La facilité que les alliages donnent en général à la contrefaçon porte l'auteur à proposer, pour certaines pièces, l'emploi d'un disque de cuivre renfermant dans sa circonférence une étoile en argent.

Quelques essais de littérature d'un médiocre intérêt terminent cette livraison.

LOZÈRE.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts. — Mars, avril, mai 1856.

Cette livraison des travaux de la Société de Mende ne traite guères que d'intérêts locaux, quelques ex-

ceptions peuvent être signalées cependant. Nous indiquerons entr'autres des observations sur l'igname de la Chine, plante qui, depuis quelque temps, occupe la plupart des Sociétés agricoles de la France; sur les différents engrais; sur l'enseignement pratique de l'agriculture à introduire dans les écoles primaires, et, enfin, sur l'emploi du pin noir d'Autriche pour le boisement des terres arides et à grande pente.

NORD.

Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes. — Mai 1856.

Après quelques observations artistiques d'un intérêt local, le recueil donne une notice intéressante sur la pisciculture; on y examine l'état actuel et on tâche d'y indiquer l'avenir de cet art qui semble nouveau et qui pourtant aurait été connu des Chinois, pratiqué sur presque tous les points de leur vaste territoire par les Romains et mis en usage dans notre pays, à Montbard, à Châtillon-sur-Seine, et enfin vers 1820 dans la Côte-d'Or et dans la Haute-Marne. Seulement les moyens mis en œuvre pour obtenir les produits de la fécondation artificielle sont devenus si puissants, qu'un nom plus énergique a semblé devoir être employé pour indiquer leur emploi et que le mot de *piscifacture* a été créé. On devra à cette industrie importante, non-seulement la reproduction plus abondante des espèces que nous possédons déjà, mais aussi l'introduction et l'acclimatation d'espèces lointaines et utiles. C'est ainsi que l'on a déjà introduit avec succès Pisciculture.

dans les eaux de la France le saumon du Danube, qui a la chair blanche et peut acquérir un mètre et demi de longueur, avec un poids de plus de 40 kilog., ainsi que les *lottes* si estimées du lac de Lucerne. On essaie même, ou du moins on a parlé d'essayer, dans certains lacs salés de la Provence, du Languedoc et du Roussillon, la création de bancs artificielles d'huîtres.

Le cahier se termine par une notice sur les églises de Beuvraye et de Saint-Saulve, avec analyse de la légende qui s'attache à la mort de ce saint évêque et à la fixation du lieu où fut bâtie l'église qui devait perpétuer sa mémoire.

SEINE.

L'Investigateur, journal de l'institut historique, — t. 6, 3e série.

La Corse. — Paoli. Nous devons citer avant tout un fragment d'un ouvrage inédit de M. le marquis Cuneo d'Ornano, sur les principaux incidents militaires de la lutte si célèbre de Paoli contre les Français. Cette longue lutte se termina, comme on l'a remarqué bien souvent, au moment où naissait l'homme de génie qui, Français par une convention de la veille seulement, devait porter si haut et si loin la gloire de nos institutions et de nos armes. C'est, en effet, le 25 juin 1769 que se signa le traité de paix définitif, et le 15 août suivant naissait Napoléon.

Duc de Chevreuse. On consultera aussi avec intérêt un mémoire donnant quelques renseignements sur l'élève et l'ami de Fénelon, le duc de Chevreuse, mort peu après le duc de Bourgogne, en 1712.

Des analyses et des rapports remplissent le reste de la livraison.

Revue des Sociétés savantes. — t. Ier 6e livraison (juin).

Cette publication ne peut guère s'analyser, car elle n'est qu'une série d'analyses elle-même. Nous y voyons, en premier lieu, figurer, comme dans la plupart de celles qui l'ont précédée, l'indication des travaux dont M. Place poursuit le cours. C'est indiquer, on le sait, les fouilles faites à Khorsabad. Ce sont des proportions gigantesques comme dans l'ancienne Memphis : des taureaux à tête humaine et à cinq jambes, atteignant 4 mètres de longueur, des portes se développant sur une étendue de 69 mètres. Il est vrai que plusieurs appartements trouvaient place dans l'épaisseur de ces édifices; ces lieux servaient aux réunions, aux assemblées ordonnées en certains cas par le gouvernement. C'est de cet usage attaché aux portes de plusieurs villes de l'Orient qu'est venue, comme on a pu le faire remarquer dans tous les ouvrages qui racontent les mœurs de cette contrée, l'appellation de *Porte ottomane.*

Parmi les Sociétés ou académies de la France dont les travaux sont passés en revue, nous trouvons celles du Gard, d'Agen (cette dernière présente une étude intéressante sur Bernard de Palissy), et de Toulouse; dans cette dernière académie M. de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau, a présenté un mémoire plein d'érudition sur l'histoire monétaire et numismatique du Béarn.

La Société de la morale chrétienne (journal t. VI,

n° 4), donne en entier le mémoire couronné par elle et traitant la question, ou, plutôt, développant le sujet de l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France, depuis Hugues-Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, ou de 987 à 1643.

SOMME.

Hagiographie. M. l'abbé Jules Corblet, président de la Société des antiquaires de Picardie, a fait parvenir à notre Société deux brochures, l'une indiquant le projet d'une hagiographie diocésaine, ou histoire de tous les saints du diocèse d'Amiens; l'autre contenant une notice his-

Foires. torique sur la foire de la Saint-Jean dans la même ville. L'origine de cette foire est le don fait, en 1206, à la cathédrale d'Amiens, du chef de saint Jean, trouvé à Constantinople dans le palais de l'Arsenal. La dévotion envers ce saint célèbre, la grande confiance qu'inspiraient ses reliques pour la guérison d'une foule de maladies et entr'autres de l'épilepsie, nommée souvent, à cause de son remède spécial, *mal de saint Jean*, attiraient, à l'époque de la fête du Précurseur, une foule immense de pèlerins à laquelle se joignirent, comme toujours, les marchands. L'auteur établit que c'est presque sans exception à une fête religieuse, à la consécration d'un temple, qu'il faut remonter pour expliquer la création des foires annuelles ou de grandes assemblées. Il fait remarquer que le mot flamand si connu, *kermesse*, signifié *dédicace de l'Eglise*, et ce n'est certes pas dans notre ville d'Angers, où la foire du Sacre atteste par son nom même son origine re-

ligieuse, que l'opinion de M. l'abbé Corblet paraîtra peu fondée.

Nous continuons à suivre, dans cette notice, l'ordre alphabétique par département.

MAINE ET LOIRE.

Société industrielle. — Cahier de novembre et décembre 1855.

Ce cahier commence par une communication très-intéressante, relative aux onze lettres écrites du mois de septembre 1854 au mois de janvier 1855, par M. Chevreul, notre célèbre compatriote, à M. Villemain sur l'*abstraction considérée comme élément des connaissances humaines, dans la recherche de la vérité absolue.* Une lettre de M. Chevreul à la Société industrielle, imprimée dans le recueil de cette Société, a eu la bonne fortune de provoquer la correspondance dont nous parlons. Lettre de M. Chevreul à M. Villemain.

Après un travail de M. Boreau sur la synonymie de 2 espèces d'amaranthes, et un rapport de M. le professeur Gripon, sur quelques numéros de la bibliothèque universelle de Genève, M. Marchegay fait connaître un document assez curieux, relatif à la *garde de l'Abbaye de Saint-Maur-sur-Loire*, en 1615 et 1616. Cette date indique les troubles qui continuèrent à agiter l'Anjou, après l'entrée du roi Louis XIII dans notre ville le 8 août 1615, troubles que cette solennité avait interrompus seulement. Duplessis-Mornay, commandant à Saumur, adresse le 3 novembre de la même année, une lettre à Claude de Saint-Offange, abbé de Amaranthes. Garde de Saint-Maur.

Saint-Maur, en l'invitant à pourvoir à la sûreté de ce point important et, en exécution de cette ordre, l'abbé donne un règlement pour la *garde de l'abbaye dudit lieu et les rangs que chacun y tiendra*. L'abbé, le prieur, le chantre, le curé de Saint-Martin s'y voient assigner chacun leur poste et leur tour de garde, comme aussi on règle les munitions que chacun tiendra au chevet de son lit pour le service de l'arquebuse dont il sera armé.

Tuyaux en bois. M. de Beauvoys donne connaissance des tuyaux en bois destinés à amener les eaux de la fontaine de Princé au splendide château du Verger, rebâti, comme on le sait, en 1499, par Pierre de Rohan, maréchal de Gié.

Passage de l'isthme de Panama. M. J. Sorin, fait un rapport exprimant de grands éloges sur la carte du Nicaragua, par M. Myionnet-Dupuy. Cette étude a trait, on le devine, à la grande question de la jonction des deux Océans, ce qui aurait pour effet de raccourcir de 3,000 milles la distance qui sépare l'Europe de tout le littoral occidental de l'Amérique.

« Il existe dans le nouveau monde, dit M. Myionnet, » un pays aussi admirablement situé que Constanti- » nople : c'est l'état de Nicaragua.

» De même que Constantinople est le centre de l'an- » cien monde, de même Rivar est le centre du nou- » veau. Mieux encore que Constantinople, l'état de » Nicaragua peut devenir la route obligée du grand » commerce du monde. »

Ruches. Récompenses à l'exposition. Après quelques mots de M. Daligny sur les ruches si renommées de M. de Beauvoys, le recueil donne la liste de tous les membres de la Société, qui ont obtenu des distinctions à l'exposition universelle de 1855.

Presqu'immédiatement une notice consacrée aux membres de la Société morts depuis 1850, jusqu'à l'année 1856, fait connaître les travaux de chacun d'eux insérés au bulletin, ainsi que les ouvrages offerts par eux.

Notice sur les œuvres des membres de la Société, décédés.

Le recueil contient, enfin, un grand nombre de communications dignes d'intérêt, sans nul doute, mais échappant à cette analyse, et se termine par une liste des ouvrages envoyés à la Société au cours de l'année.

NORD.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. 1855 — n° 6.

Au nombre des propositions dont l'exposé commence le recueil, nous remarquons celle d'une manifestation en l'honneur des agriculteurs et des industriels de la contrée qui ont obtenu des distinctions à l'exposition universelle. Un banquet doit être le moyen adopté pour faire connaître aux lauréats les sentiments de joie et d'orgueil, qu'éprouve leur pays à la vue des récompenses qui viennent de leur être décernées au nom du monde industriel et artistique tout entier.

Banquet offert aux agriculteurs et industriels récompensés à l'exposition.

Nous fixerons également l'attention de la Société sur une proposition de la section de peinture de Valenciennes, tendant à ce qu'il soit ouvert un concours pour des copies de tableaux représèntant des faits d'histoire locale. Ces copies devront être exécutées d'après les originaux qui se trouvent soit au musée de Versailles, soit dans d'autres collections.

Copies de tableaux représentant des faits d'histoire locale.

Chaque ville, il nous semble, devrait saisir cette in-

dication, et nous voudrions que la nôtre fût assez favorisée pour donner l'exemple à celles qui l'avoisinent. Un trait de l'histoire de Nantes, au cours de la révolution de 93, figure dans la salle du Conseil municipal de cette cité. Personne n'a-t-il donc jamais songé à peindre le combat de Brissarthe où succomba Robert-le-Fort, la victoire de Grise-Gonelle, Louis XI dotant Angers de sa Charte municipale en 1474, et vingt autres événements sur lesquels un grand intérêt se portera toujours? De plus, *les portraits des hommes qui ont joué un rôle important dans l'histoire de notre pays,* ne sauraient-ils se rencontrer? Ce que Versailles est pour la France, cette collection le deviendrait pour nous et, comme il se rencontre dans les riches et nobles demeures, notre cité aurait là aussi sa galerie de famille,

Igname de la Chine

Une dernière proposition, due au comice de Condé, tend à ce qu'il soit fait des essais suivis sur une nouvelle plante alimentaire, l'igname de la Chine.

Octroi sur le poids de la viande.

Après un rapport remarquable de M. Bonnier, juge de paix à Condé, sur les inondations auxquelles sont sujets les cantons de Condé et de Saint-Amand, nous trouvons une proposition de la commission nommée pour examiner la question de la statistique de la boucherie à Valenciennes, tendant à ce que la perception du droit d'octroi ait lieu au poids de la viande nette et non au poids des animaux vivants à abattre.

On se fonde, pour faire cette demande, sur ce que, par le premier mode de perception, il est impossible d'obtenir le chiffre exact de la viande *nette* consommée dans la ville :

Sur ce que les bouchers, pour diminuer autant que

possible le poids de tout ce qui ne doit pas être vendu, soumettent, dans les écuries des abattoirs, leurs bestiaux à un jeûne qui va jusqu'à l'inanition, coutume barbare qui a de fâcheuses conséquences pour la qualité de la viande que donnent ensuite ces animaux.

Choix des vaches laitières.

Deux rapports terminent le recueil : un, sur le choix des vaches laitières, sujet important traité par M. Magne, professeur à l'école d'Alfort : la Société de Valenciennes doit faire venir 40 exemplaires de ce travail, pour en répandre les utiles enseignements.

L'autre rapport, d'un intérêt tout local, concerne les ouvrages d'art de l'église Saint-Géry, à Valenciennes.

Concours pour le chœur d'inauguration de la statue de Froissart.

A ce recueil se trouve joint un prospectus annonçant la fête que prépare au mois d'août prochain la ville de Valenciennes, pour l'inauguration de la statue du chroniqueur Froissart, né dans ses murs en 1337 : un concours est ouvert pour la composition d'un chœur destiné à être chanté par des voix d'hommes, et dont M. Ambroise Thomas, de l'Institut, doit écrire la musique.

RHIN (HAUT-)

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, t. 27.

Les travaux importants contenus dans ce volume, demanderaient une analyse trop étendue pour pouvoir trouver place dans cette simple notice bibliographique. Je me contenterai donc de citer les principaux objets sur lesquels s'est portée l'attention et se sont exercées les recherches des membres de la Société du Haut-Rhin. La garance, la distillation de l'al-

cool, la cochenille, la fabrication des lustrines, les engrais, l'industrie du papier, les toiles peintes, tels sont les points sur lesquels on peut recourir au recueil qui nous est adressé.

SARTHE.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Bulletin de 1855.

Un concours avait été ouvert en 1854, sur cette question : Dans quelle mesure le morcellement des terres peut-il se prêter à l'adoption des nouvelles méthodes agricoles, à l'usage des instruments perfectionnés, à l'élève des meilleures races de bétail?

Aucun mémoire n'ayant présenté une solution suffisante de ces points, la commission, dont le rapport commence le recueil, propose de ne pas décerner le prix et de remettre la question au concours.

Pommes de terre. Deux communications suivent ; l'une, de M. Dugrip, sur la culture d'une variété de pommes de terre, l'autre, intéressant et tout à fait pratique de M. Hennezel, Chaux. sur l'emploi de la chaux dans l'amendement des terres.

Si, comme nous venons de le voir, le comice de Condé propose des essais sur l'igname de la Chine, on est plus avancé dans la Sarthe, et M. Edouard Guéranger rend compte d'observations nombreuses déjà faites par lui, sur les conditions de culture et les qualités alimentaires de cette plante. Il fait remarquer en commençant son rapport qu'en Amérique, dans l'Inde, au Japon, à Tahiti, aux îles Molusques, on se nourrit

de diverses espèces de dioscorées. L'espèce actuelle a été envoyée au jardin des plantes de Paris, en 1850, par M. Montigny, consul de France en Chine et a reçu de M. Decaisne, professeur de culture dans cet établissement, le nom de *Discorea Batatas*.

Une commission rend compte d'un mémoire de M. Guet, juge de paix à Montfort, sur la géogénie, ou formation successive de notre planète. Ce mémoire ayant été soumis à l'Académie des sciences, la Société s'abstient de le juger et se borne à remercier son auteur. Mémoire sur la géogénie.

Un travail extrêmement intéressant et rempli d'indications pratiques est présenté par M. Leveillé, sur les règles à observer pour former des trottoirs dans les villes, le relief, la largeur de ces exhaussements, ainsi que sur les matériaux et le mode d'exécution à employer. Nous signalons hautement ce mémoire à l'attention de la Société. Trottoirs.

Communication de M. de Hennezel, sur les progrès importants qu'a réalisés dans le drainage de la terre du Taillan, M. le marquis de Bryas, ancien député, ex-maire de la ville de Bordeaux. Drainage.

Rapport de M. le docteur Lizé, sur un ouvrage de M. Spengler, médecin des eaux d'Ems, sur les propriétés et l'emploi des eaux. Eaux d'Ems.

32 questions sont réunies en un programme, et proposées aux séances générales de la Société en 1855. De ces questions, 12 appartiennent à la section d'agriculture, 10 à celle des sciences physiques et naturelles, 10 enfin à celle des sciences historiques, des beaux arts et de l'industrie. Questions à résoudre.

Nous ne pouvons que renvoyer au recueil qui est

placé sous nos yeux, ceux qui voudront connaître les développements et les controverses auxquels la plupart de ces questions ont donné lieu. M. le Préfet de la Sarthe, et plusieurs personnes dont le nom a acquis dans le domaine des sciences la considération la plus légitime, ont pris part à cet intéressant examen.

Pisciculture.

Dans un mémoire à part, et pour répondre à quelques-unes des questions du programme dont nous venons d'indiquer l'étendue et la diversité, M. Anjubault, conservateur de la bibliothèque du Mans, présente une revue des espèces de poissons qui vivent dans le département de la Sarthe et des observations détaillées sur la pisciculture. Il examine les avantages reconnus et conformes aux données du raisonnement de cet art nouveau, tout en prémunissant contre les résultats exagérés que l'on a prêtés à ce genre d'opérations.

Drainage. Voûtes biaises.

M. de Hennezel fait connaître les progrès du drainage, dans les divers arrondissements de la Sarthe ; M. l'Eveillé présente un long mémoire sur les voûtes biaises, auxquelles donne lieu parfois l'établissement des lignes de chemins de fer et sur les moyens de combattre la poussée au vide qui se détermine en pareil cas.

Dyssentérie.

MM. Lebèle et Hippolyte Bérard, présentent des observations étendues sur l'épidémie dyssentérique qui a régné dans la Sarthe en 1854.

Plantes indigènes succédanées des exotiques,

Nous ne pouvons recommander avec trop d'insistance le mémoire de M. le docteur Lizé, en réponse à cette question : Quelles sont les plantes indigènes du département de la Sarthe, qui peuvent être employées comme succédanées, en médecine, des plantes exo-

tiques? Cette recommandation se justifie doublement par le mérite de l'œuvre et par la proximité du département auquel elle s'applique. Quels sont, en effet, les végétaux qui figurent au premier rang dans le travail M. Lizé? Le saule blanc, les gentianes, la petite centaurée, le houblon, le noyer, le frêne, le houx, le marronnier d'Inde, la centaurée chaussetrape, le trèfle d'eau et autres plantes qui, comme on le voit par cette indication, appartiennent aussi au département de Maine-et-Loire. Ces observations sont toutefois précédées de cette remarque générale du docteur, que, jusqu'à présent, plusieurs substances, telles que l'opium et le quinquina, n'ont pas trouvé chez nous de succédanées vraiment dignes de ce nom.

Écoles ecclésiastiques au moyen âge dans le Maine.

M. l'abbé Lottin, présente un mémoire étendu, un véritable traité sur les principales écoles ecclésiastiques du Maine au moyen-âge, leur importance et leur influence sur cette province. Ce mémoire sert d'introduction historique à l'ouvrage de M. Hucher, publié sous ce titre : *Calque des vitraux peints de la cathédrale du Mans*. Comme on le voit, cette magnifique église aura, à l'exemple de celle de Bourges, trouvé son Arthur Martin.

Participation des habitants du Maine à la conquête de l'Angleterre.

M. de Lestang, se livre à des recherches étendues et pleines d'intérêt pour déterminer, comme le demandait une des questions proposées pour les séances générales, quelle part les habitants de la province du Maine prirent à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie.

Œuvres de bienfaisance.

M. Edouard Guéranger, fait connaître des documents relatifs à l'histoire des œuvres de bienfaisance

fondées dans le diocèse du Mans, du XIIIeme au XVIIIe siècle.

MM. Richard, avocat, et David, architecte, présentent tous les deux un mémoire sur cette question : Etudier l'influence des chemins de fer sur le commerce et l'industrie, ou les modifications que la création des chemins de fer devra exercer dans les habitudes industrielles et commerciales.

Coquilles fossiles de la Sarthe.

M. l'abbé Davoust, enfin, trouvant dans le programme des questions, celle-ci : Quelles sont, parmi les coquilles fossiles recueillies en France, celles qui n'ont encore été trouvées que dans le département de la Sarthe? écrit sur ce sujet une brochure dont nous n'avons pas à vous entretenir, M. Millet ayant été invité à prendre connaissance de cette œuvre, dont nul autre ne saurait mieux que lui vous faire apprécier la valeur.

Tel est, MM., le volume envoyé par la Société de la Sarthe. Il est difficile de trouver un recueil qui renferme plus de documents importants, et qui montre dans les membres d'une compagnie savante et plus de zèle et plus de lumières. Ne perdons pas de vue cet exemple, messieurs ; qu'Angers, plus riche en population et en ressources, demeure aussi plus riche en travaux et en utiles enseignements ! Interrogeons-nous tous et que chacun se demande consciencieusement si, sur ce point, il n'a aucun reproche à se faire.

SEINE.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. 1855, octobre.

Influence de la vapeur.

Cette livraison comprend deux mémoires seulement.

Le premier, de M. Siméon Chaumier, recherche l'*influence de la vapeur sur l'état des Sociétés* et examine les changements qu'a apportés et devra réaliser encore cet agent nouveau, sous les rapports physique, mathématique, économique, industriel et de consommation, des approvisionnements de l'agriculture, de la guerre. Il termine en se demandant quels seront au triple point de vue de la paix, du langage, et même des croyances, les résultats de cette découverte. L'auteur, après avoir signalé quelques maux transitoires, n'aperçoit, en définitive, que progrès et bonheur pour tous, uniformité probable de langue et de religion et semble, en finissant, élever jusqu'aux formes du dithyrambe l'éloge de cette force puissante inconnue de nos ayeux.

Le second mémoire du recueil, présente le parallèle de la langue du siècle de Louis XIV et de celle du XIXe siècle. Le dictionnaire français, au XVIIe siècle, ne possédait que 25,000 mots, tandis que nous en avons 45,000 environ. Mais la première question est de savoir si, pour être bon ouvrier, il vaut mieux posséder un grand nombre d'instruments ou savoir créer les mêmes choses avec un nombre d'instruments beaucoup moindre. Ainsi, le vocabulaire du XVIIe siècle construisait les mots à l'aide de deux procédés: le latin, pour 16 ou 17,000 ; pour le reste, la formation purement française, comme dans les mots : arc-en-ciel, arc-boutant, chef-d'œuvre, coq-à-l'âne, tête-à-tête, etc... Nous, en revanche, nous prenons nos matériaux dans le grec : *hypertrophie, céphalalgie;* dans l'anglais : *redingotte, houppelande* ; dans l'allemand : *vasistas* ; ce qui fait dire à l'auteur : le vocabulaire

Parallèle de la langue française du XVIIe et du XIXe siècles.

du XVII[e] siècle était naïf et dégagé, celui du XIX[e] est lourd et atteint d'obésité ; le premier, respirait notre nature française : le second se ressent de l'embonpoint britannique et allemand.

Poursuivant son parallèle, M[me] Maury-Rousseau compare le langage de Racine à celui de Lamartine, met un passage de Bossuet près d'une description de Châteaubriant dans ses *Martyrs*, donne en passant un salut à l'inimitable Molière, et termine par cette conclusion :

Au temps de Louis XIV, la langue, avec moins de ressources, a fait de plus belles choses que nous n'en avons produit avec des éléments plus variés.

Société de la morale chrétienne, — t. 6, n° 1.

Respect aux sépultures.

Sous ce titre : *Respect aux sépultures*, M. de Martone passe en revue les usages ou les lois qui, depuis les temps les plus reculés, n'ont cessé d'attester ce sentiment de l'homme, cette croyance intime que, sous la pierre du tombeau, il se trouve autre chose que ce je ne sais quoi sans nom, comme Bossuet nomme nos restes mortels.

Enfants dans les prisons.

Les sort des *enfants dans les prisons*, inspire à M. le docteur Vingtrénier, des observations du plus haut intérêt.

Sociétés de la paix.

Puis vient l'historique des Sociétés de la paix, dont la première a été créée à New-York en 1815. Celle de Londres ne date que du 11 juin 1816, à peu près un an, comme on le voit, après la bataille de Waterloo. Déjà accueillie à Genève, l'institution ne s'est établie à Paris que le 24 mars 1841. Ces Sociétés s'étant ré-

pandues sur un grand nombre de points et des travaux sur la grande question de la paix universelle ayant été par elles sollicités de toutes parts, un congrès des délégués de toutes ces sociétés se réunit à Londres, le 22 juin 1843. Plus de 300 membres y assistaient. Le principal résultat des conférences fut ainsi formulé : « Un des meilleurs moyens d'éviter le » retour de la guerre, est de reconnaître le *principe* » *de l'arbitrage* et d'introduire dans tous les traités » entre les nations, une clause par laquelle elles s'en- » gageraient à remettre tous les différends qui pour- » raient s'élever entre les gouvernements, à l'inter- » vention d'une ou de plusieurs puissances amies, » pour les concilier sans avoir recours aux armes. »

Des députations du congrès de la paix ont été reçues, au mois de juillet suivant, par sir Robert Peel, par le roi des Belges et par le roi des Français.

La correspondance du recueil fait connaître deux faits bons à signaler : le premier, c'est que M. Billault, ministre de l'intérieur, se fondant avec raison sur nos habitudes et nos mœurs, a refusé d'autoriser, lors de l'exposition universelle de l'an dernier, le spectacle des combats de taureaux, qu'une compagnie espagnole voulait introduire à Paris.

Le second, c'est qu'à la grande stupéfaction des nations civilisées, la torture est encore pratiquée par les gouvernants anglais, dans la présidence de Madras et cela non seulement comme moyen d'arracher des aveux à des présumés coupables, mais aussi d'arracher des deniers à ceux qui refusent ou retardent de payer des impôts. Le récit de ces tortures, donné dans un document publié en Angleterre, fait dire au

Tortures dans l'Inde anglaise.

Times: « Nous serions plus que des mortels, si nous n'é-
» tions pas quelquefois humiliés. »

Revue des Sociétés savantes, t. 1. 1re livraison.

Vous reconnaissez à ce titre, MM., la publication dont la Société, lors de sa dernière réunion, a voté l'abonnement. La livraison que nous avons examinée, se montre fidèle aux promesses du prospectus dont il vous a été donné connaissance. Nous ne devons pas, vous le comprenez, vous offrir ici une analyse de ce qui n'est qu'une analyse. Nous nous contenterons d'indiquer les Sociétés qui sont citées et appréciées dans ce premier cahier.

L'académie des inscriptions et belles-lettres, y occupe le premier rang. Vient ensuite l'examen des principaux travaux des sociétés savantes du Languedoc; le premier article est consacré à celles du département de l'Hérault. Les mémoires de la Soci té impériale des sciences, agriculture et arts de Lille, les sociétés savantes de Belgique, l'association générale d'histoire et d'archéologie de l'Allemagne, l'Institut archéologique et la Société des antiquaires de Londres, voient tour à tour citer et apprécier sommairement leurs principales recherches, leurs plus importantes productions.

Un programme fait connaître, à la suite de ces analyses, neuf sujets mis au concours par l'académie des sciences morales et politiques.

Enfin, après diverses communications, commence la nomenclature accompagnée de quelques réflexions, indiquant la nature et le but de chaque œuvre des

diverses publications envoyées par les sociétés savantes.

Parmi ces communications, on remarque une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, datée du 10 janvier dernier, pour recommander aux recteurs de donner en toutes circonstances leur appui aux sociétés savantes, d'engager les membres du corps enseignant à se mêler à ces travaux, et à signaler à l'administration les personnes qui se feront particulièrement remarquer par leur zèle.

SEINE-INFÉRIEURE.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie, de Rouen. années 1854, 1855.

Après des rapports et des détails nombreux, concernant l'industrie du pays et les récompenses que de nouveaux perfectionnements ont méritées, nous trouvons un rapport de M. le docteur Vingtrinier, médecin des prisons de Rouen, sur les appareils inventés par M. le docteur Nicole, d'Elbeuf. Appareils du docteur Nicole.

On se figurerait difficilement un zèle plus judicieux et une imagination plus féconde que celle de ce médecin qui, en présence des besoins du moment, a inventé tour à tour, depuis 1838, un lit mécanique, un système fort simple propre à maintenir un membre fracturé, un appareil pour mettre au bain les impotents ou les blessés, un lit à bascule, une béquille pour certains cas d'ankylose, un chauffe-pied économique, un bridon strangulateur qui arrête un cheval fougueux par la main de son cavalier lui-même, un

étrier qui laisse toujours le pied se dégager en cas de chûte, et, enfin, une chaise pour accouchements. Une médaille d'or lui est décernée.

Œuvres morales.

M. Léon Vivet, présente un long rapport sur les œuvres de haute moralité du département méritant récompense.

Chloroforme.

Après un rapport de M. le docteur Caneaux, sur les moyens à employer contre les accidents déterminés par les inhalations du chloroforme et une communication relative à des résultats obtenus par diverses matières colorantes, M. de Lérue présente des observations pleines d'intérêt sur l'influence de la dépréciation des valeurs monétaires. Quoiqu'il se préoccupe surtout à cet égard des revenus des établissements de Bienfaisance, ses remarques n'en ont pas moins une application générale à toutes les fortunes mobilières, au traitement des fonctionnaires et aux précautions à prendre pour échapper, partiellement au moins, à ces changements que la mise en exploitation des gisements de la Californie, produit de nos jours, comme la découverte de l'Amérique les produisit au XVI[e] siècle.

Dépréciation des monnaies.

Aliénés.

Viennent ensuite des observations sur les établissements d'aliénés de la Belgique, sur les écoles spéciales des Beaux-arts appliqués à l'industrie, puis un rapport très-étendu sur les viandes salées, rapport peu favorable à ces substances, telles, au moins, qu'on les apprête jusqu'à ce jour.

Viandes salées.

Climat de la Belgique Épidémies.

Le recueil se termine, en ce qui doit vous être indiqué dans ce travail déjà bien long, par des observations sur le climat de la Belgique.

VAR.

Une Société d'*études scientifiques et archéologiques*, vient de se former à Draguignan. C'est son premier cahier que nous avons sous les yeux. Naturellement, les statuts et la liste du personnel de la création nouvelle, prennent la plus forte part de ce bulletin ; on y remarque pourtant, la première partie d'un travail fort développé de M. le docteur Giraud, sur les épidémies qui ont frappé Draguignan depuis le XVe siècle. L'histoire des mesures prises à l'époque de chaque invasion, présente surtout de l'intérêt.

BELGIQUE.

Académie d'archéologie, t. 12, 4e livraison.

Des recherches sur la musique à Audemarde avant le XIXe siècle, une longue notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne, à Gheel, sont loin, à nos yeux et à notre distance surtout, d'offrir un intérêt égal à celui des recherches de M. Lansens, sur l'*ancienne colonisation des Flandres*. L'auteur, analysant avec un soin extrême un grand nombre de mots, de noms de villes principalement, y trouve la trace de la langue saxonne et se rencontre ainsi avec les historiens qui attribuent à cette partie de la Belgique, jusqu'au commencement de l'ère vulgaire, le nom de *littus saxonicum*. L'auteur s'attache, en premier lieu, au nom de la contrée lui-même, écrit dans l'origine *Fliand-land*, mots presqu'entièrement conformes à l'anglais de nos jours, *Flying-land*, pays des

fuyards, des émigrants. Ces analogies se poursuivent et donnent lieu à des observations qui nous ont paru, pour la plupart, faites avec une grande sagacité. Il est bien d'appeler ainsi l'archéologie du langage à compléter l'archéologie des édifices; il est des empreintes que la parole de l'homme conserve parfois plus fidèlement que le sol dont une invasion de la guerre ou des flots peut bouleverser la surface; se faisant jour ainsi par des voies différentes, la vérité n'en brille que mieux et d'un plus incontestable éclat.

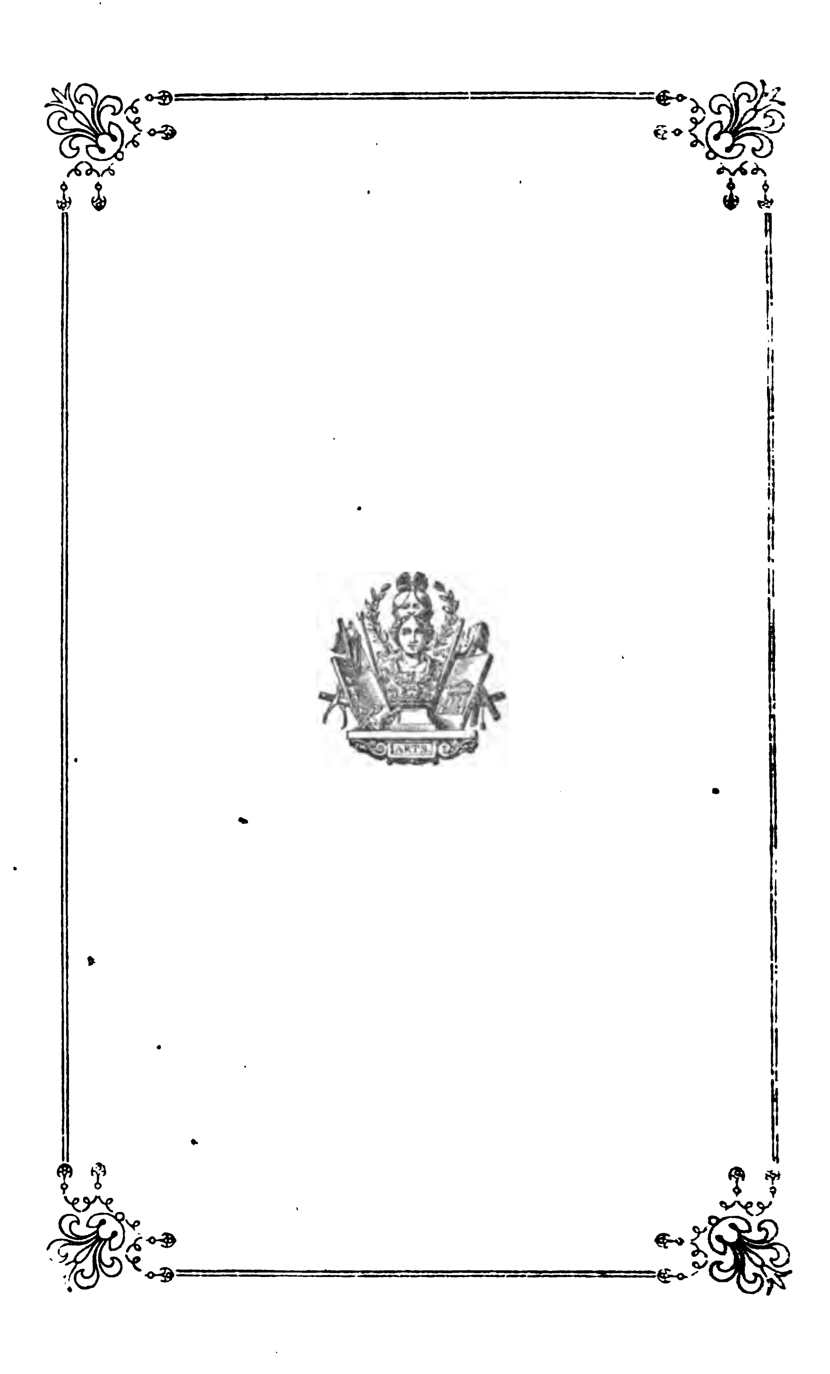
ÉLIACIN LACHÈSE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 7e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Angers, imp. de Cosnier et Lachèse.


ARTS.

55.56.57.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

8e VOLUME.

ANGERS,

IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

—

1857.





SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

DEUXIÈME SÉRIE.

8e VOLUME.

ANGERS,
IMPRIMERIE COSNIER & LACHÈSE.

1857.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS.

SÉANCE SOLENNELLE DU 18 JUIN 1857.

Une médaille d'or ayant été offerte par M. Pavie père, vice-président de la Société, à la meilleure pièce de vers composée sur un sujet qui serait choisi, une Commission proposa pour objet du concours : le *Château d'Angers*. Son choix ayant été ratifié, une grande publicité fut donnée au programme énonçant les conditions de la lutte et, le terme du concours arrivé, la Société se trouva en possession de huit manuscrits.

Une Commission fut nommée par elle pour examiner le mérite des œuvres envoyées et faire son rapport aux membres assemblés. Cette Commission, composée de MM. Léon Cosnier, Sorin, Lemarchand, El. Lachèse et Victor Pavie, remplit son mandat et, par

l'organe de son rapporteur, M. Sorin, inspecteur honoraire de l'Académie, proposa de donner le *prix*, un *accessit* et une *mention honorable*, à trois des pièces envoyées. L'Assemblée ayant adopté ces conclusions, dans la séance du 13 mai dernier, les auteurs de ces œuvres furent reconnus être : pour celle méritant le prix, M. Coulon, chef d'institution à Saumur ; pour l'accessit, M. Labbé de Glatinay, décédé conseiller à la Cour impériale d'Angers ; pour la mention honorable, M. Paul Belleuvre, demeurant à Angers.

La Société décida en outre que ces récompenses seraient décernées dans une séance solennelle et publique.

Le jour de cette réunion allait être fixé, lorsqu'on apprit que M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, attaché par des liens récents à notre contrée, venait d'arriver dans notre ville. Une démarche ne pouvait être faite avec trop d'empressement près de lui. Cette démarche réussit pleinement et le célèbre académicien promit sa présence à la cérémonie. On espérait, on attendait, on se détermina à solliciter plus encore et, bientôt, l'on sut que sa voix éloquente se ferait entendre dans la solennité. Pour un pareil jour, notre institution devait évidemment réunir toutes ses forces, tous ses talents; elle ne pouvait manquer de faire un pressant appel à l'un de ses collaborateurs, dont elle cite le nom avec orgueil, à M. le comte de Falloux qui, sous ses palmes récentes d'académicien, comme il y a quelques années, dans sa haute sphère de ministre, n'a nullement oublié son titre tout angevin de membre de la Société d'Agriculture. M. de Falloux pensa, lui aussi, qu'une

famille se devait fidèlement compléter, au moment de recevoir un hôte renommé ; il était d'ailleurs, comme académicien, désigné tout naturellement pour faire des premiers, à son savant collègue, les honneurs du logis. Aussi, malgré la fatigue que lui présageait une absence de moins de 3 jours de durée, au cours, surtout, d'un traitement que son état de souffrance lui imposait, il n'hésita pas à promettre sa venue.

L'annonce de ces deux noms devait facilement faire augurer la presqu'impossibilité de mettre les dispositions de la cérémonie en rapport avec l'empressement du public. Entendre, à la suite d'un concours d'une nature élevée, proclamer solennellement les noms des vainqueurs; assister, surtout, à une séance dans laquelle figureraient, au nombre des orateurs, MM. Villemain et de Falloux ! Il y avait là un défi porté à l'étendue et aux ressources de nos plus vastes lieux de réunion. M. le Préfet ayant, avec son obligeance habituelle, consenti à ce que la salle de l'Orangerie fût employée pour la solennité, des commissaires furent nommés et s'occupèrent avec un grand zèle de tous les soins que réclamait une telle cérémonie. Le buste de l'Empereur, au milieu d'un faisceau de drapeaux et de palmes, des fleurs fournies par MM. L. Leroy et Rousseau, les douze statuettes que notre compatriote David a données pour satellites à son *roi René*, fournirent l'ornement des antiques boiseries dont la salle est revêtue. Des chaises et des banquettes furent placées dans tout l'espace, dans tous les angles, dans tous les vides. A gauche de l'entrée principale et en face de la tribune, une estrade fut élevée pour le

bureau de la Société d'Agriculture, les membres des bureaux de la Commission archéologique et du Comice horticole, réunions émanant de cette Société, les Commissaires de la fête et tous les membres de l'Institution au nom de laquelle allaient être décernées les récompenses. MM. les Présidents des autres Sociétés savantes d'Angers, avaient, en face du bureau et au premier rang de l'auditoire, des places marquées près des sièges que devaient venir occuper M. le Préfet et les principaux fonctionnaires. On avait également réservé des places d'honneur pour M. Coulon, le lauréat du jour, ainsi que pour MM. Poitou et Dallière. Ces deux derniers devaient être, plus encore que la généralité de l'assemblée, heureux d'entendre la voix de M. le Secrétaire perpétuel, car c'est à la suite de ses lumineux rapports qu'ils ont obtenu, l'un, le prix de poésie pour ses vers sur la *Translation des restes de saint Augustin*, l'autre, M. le conseiller Poitou, deux palmes académiques et un prix, distinctions auxquelles l'Académie des sciences morales et politiques vient de joindre un premier prix encore.

La séance se trouvant ainsi préparée et la foule des auditeurs ayant été placée le mieux possible, grâce aux soins multipliés et pleins de courtoisie des commissaires de la cérémonie, une pensée générale de sincère regret dut se porter vers le Président si zélé de la Société, l'honorable M. de Beauregard, qu'une indisposition toute récente retenait à Saumur en un pareil jour. Avec son empressement habituel, M. de Beauregard s'était préparé à la solennité et avait écrit son allocution. Sans doute, si cette allocution ne parlait que de la cérémonie elle-même, il pourrait con-

venir de respecter le silence auquel une cause fâcheuse l'a condamnée jusqu'à ce jour et de s'en rapporter pleinement aux sentiments et aux idées que le Vice-Président, M. Pavie, a su bientôt si heureusement exprimer sur ce sujet. Mais, le travail de M. de Beauregard a un autre but, une autre portée; il recherche, il explique l'origine, le passé de la Société d'Agriculture d'Angers et établit, pour ainsi dire, sa filiation. A ce titre surtout, nous ne doutons pas du vif intérêt qu'inspirera sa lecture, et nous le citerons avant de commencer les épisodes de la journée brillante dont nous avons pour mission de conserver le souvenir.

« Messieurs,

» Si les Sociétés académiques ont leurs jours de labeurs, elles ont aussi leurs jours de fêtes pour décerner des couronnes aux vainqueurs dans les luttes littéraires. Ces solennités conviennent à notre beau pays d'Anjou qui, dans tous les temps, s'est signalé par son amour pour les arts et pour les lettres. Si nous consultons son histoire, nous voyons que, lorsqu'au temps nommé le moyen-âge, la France faisait des efforts pour sortir des ténèbres de la barbarie, l'Anjou se montra à la tête du mouvement. On peut attribuer ce généreux élan au caractère de ses habitants, à l'influence de son climat; mais ne peut-on pas aussi en chercher une des causes dans les relations qu'eut alors l'Anjou avec l'Italie, qui avait toujours conservé quelques lueurs de la civilisation romaine? Nos ducs d'Anjou ayant réuni la couronne de Naples et de Sicile à leur couronne ducale, conduisirent leurs

armées dans ces belles contrées; ils y régnèrent entourés de l'élite de la population angevine. Ils perdirent leurs conquêtes, mais ils en rapportèrent le goût, les inspirations qu'ils avaient puisés dans cette terre classique des lettres et des arts. René, surnommé à ce juste titre le bon roi, les cultiva avec un éclatant succès, ils firent sa consolation et sa gloire. Le noble exemple de ce prince eut des imitateurs qui entretinrent le feu sacré. Plusieurs écrivains, enfants de l'Anjou, se signalèrent dans les sciences et dans les lettres. Mais ces lumières éparses avaient besoin d'un foyer commun; l'Académie d'Angers fut fondée. Elle se composa des notabilités les plus remarquables. Nous trouvons parmi ses membres résidants le docte Ménage, Poquet de Livonnière, l'abbé Rangeard, La Sauvagère. Elle eut l'honneur de recevoir, au nombre de ses membres associés, Réaumur, Florian, Fréron, Louis Racine, Marmontel.

» L'Académie d'Angers comptait déjà plus d'un siècle d'existence, lorsque, en 1790, ses membres furent dispersés par la tourmente révolutionnaire.

» Quand les temps devinrent plus calmes, elle se reconstitua sous le titre de Société d'Agriculture sciences et arts. Mais ces deux Sociétés, ou plutôt les deux périodes de la vie de cette même Société se ressentirent de l'influence des temps qu'elles avaient traversés. L'Académie d'Angers, née sous le règne de Louis XIV, s'occupa exclusivement de la culture des lettres. Des pièces de vers, des harangues, des discours d'apparat composent principalement la collection de ses œuvres.

» La Société d'Agriculture, sciences et arts, consti-

tuée au XIXe siècle, dirigea de préférence ses pensées vers les sciences.

» Les sciences et les lettres doivent cependant se prêter un mutuel secours. Si les unes conduisent, par leurs combinaisons, à des découvertes, à des perfectionnements qui peuvent améliorer l'existence et ajouter aux jouissances matérielles, les autres font le charme de l'imagination. Elles embellissent de leur forme, elles revêtent de l'éclat de leurs couleurs les idées positives enfantées par les calculs de l'intelligence.

» C'est pour rétablir cette alliance entre les sciences et les lettres, qu'un concours de poésie a été fondé par l'honorable vice-président de notre Société. Le sujet proposé a été le *Château d'Angers*, si riche en souvenirs, cet antique berceau de nos ducs d'Anjou qui ont donné des rois à l'Italie, à l'Angleterre, à Jérusalem, et dont les noms se rattachent glorieusement aux grands événements de l'histoire de France.

» Nous n'entreprendrons pas de discuter le mérite des ouvrages présentés au concours ; M. le Rapporteur vous les fera connaître et vous exposera les motifs qui ont fixé le choix de la Société sur le lauréat dont le nom sera proclamé.

» La présence d'honorables fonctionnaires dignes appréciateurs des talents, et d'un auditoire d'élite, au milieu duquel nous voyons briller deux de nos célébrités littéraires dont la France se glorifie, vient puissamment rehausser l'honneur du triomphe.

» C'est pour la première fois que la Société impériale d'agriculture, sciences et arts décerne un prix de poésie. Elle ne pouvait entrer dans cette voie sous

de meilleurs auspices qu'en présence de deux membres éminents de l'Académie française, illustres patrons de la littérature. L'un d'eux fait partie, depuis plusieurs années, de notre Société, l'autre appartient déjà à l'Anjou par des liens de famille ; nous sommes heureux et fiers de les compter parmi les nôtres. Qu'ils reçoivent nos remerciements d'avoir, en nous faisant la faveur de prendre place dans nos rangs, répandu un si grand éclat sur la fête qui nous réunit et qui datera au nombre des plus beaux jours de l'existence de notre Société. »

Telle est l'allocution que M. le Président de Beauregard eût prononcée ; mais, nous le répétons, il était retenu loin de nous, et c'est de cette absence qu'allait dans un instant nous entretenir le premier des orateurs de la journée.

Il était deux heures quand le bureau a pris place. M. Pavie père, vice-président, s'est assis, ayant M. Villemain à sa droite et M. de Falloux à sa gauche. Près de ces deux académiciens se sont placés M. El. Lachèse, secrétaire (M. le conseiller Béraud, secrétaire général, étant absent par indisposition), et M. Ern. Dainville, archiviste. M. Sorin, rapporteur de la Commission, prend également place au bureau, près de ce dernier membre.

Une marche militaire se fait entendre ; les élèves musiciens du lycée, sous la direction d'un artiste, M. Brioude, sont venus, avec le plus louable empressement, apporter à cette fête des lettres le tribut de leurs accords, et annoncent ainsi le commencement de la solennité.

M. Pavie se lève ensuite et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Vos yeux inquiets cherchent notre honorable Président, mes vœux l'appellent aussi; mais en vain. M. de Beauregard est retenu loin de nous par une indisposition qui heureusement ne présente aucun caractère sérieux.

» Je dois vous dire ses regrets : qu'il apprenne les nôtres. Son absence se fera vivement sentir. Comment, en effet, suppléer à sa longue habitude du fauteuil, à cette direction ferme à la fois et bienveillante, qui lui avait mérité l'application de la devise : *Fortiter in re, dulciter in modo* !

» Aussi, le remplacer en pareille circonstance est-il un honneur dangereux, dont mon imposant voisinage vient encore augmenter le péril (1). Je me réfugie donc dans l'indulgence de l'assemblée ; c'est là que je puiserai le courage qui m'est si nécessaire.

» Cette réunion de ce qu'Angers renferme de plus remarquable par la position sociale et par les lumières; la présence inespérée de deux d'entre les plus nobles représentants de la littérature française, l'un la gloire de notre Anjou, l'autre dont nous sommes fiers déjà comme d'un concitoyen; cette corbeille animée, étincelante de fraîcheur et de beauté; ces bronzes, gardiens du modèle des princes (2), œuvre

(1) M. Villemain et M. de Falloux siègent aux côtés du Président.

(2) Ces figurines entourent la statue du roi René, que nous devons au patriotisme de M. le comte de Quatrebarbes.

d'un grand talent autant que d'un grand cœur (1); cette harmonie toute juvénile, et pourtant si parfaite (2) : tout cela n'annonce-t-il pas la plus imposante solennité à laquelle il ait été donné à notre ville d'assister; solennité qui plus tard, n'en doutons pas, fécondera les germes précieux contenus dans son sein !

» S'il n'est pas urgent, Messieurs, de vous en dire l'objet, qu'il me soit du moins permis de vous confier, en quelques mots, ce qu'elle m'offre d'intime et de personnel... Eh! qui de nous n'a pas son grain d'égoïsme ? — Peut-être ne jugerez-vous pas inutile cette sorte de prologue, à la scène qui va se dérouler à vos regards ?

» Un jour, doublement présent à ma mémoire, l'auteur d'un drame inédit, *Marguerite d'Anjou*, m'adresse, en me le dédiant, cet ouvrage remarquable ; à moi qui ne me savais, et qui ne me sais encore aucun titre à un aussi gracieux hommage !

» Or, ce même jour, porté à la vice-Présidence, par la seule affection de mes collègues, j'éprouvai le besoin de témoigner ma gratitude et de marquer mon passage dans ce poste éminent. Rien ne me sembla plus convenable, plus digne de la Société, que de la doter d'une médaille d'or, qui serait le prix de la meilleure pièce de vers sur un sujet national, laissé d'ailleurs au choix d'une commission. Celle-ci fut unanime pour désigner le *Château d'Angers*, où le poète pou-

(1) David d'Angers, dont nous aurons bientôt à couronner l'éloge.

(2) La musique du Lycée.

vait cueillir à pleines mains, les épisodes les plus émouvants.

» Le concours s'ouvre, et voilà que le premier nom proclamé est précisément celui de M. Coulon, de Saumur, notre collègue, l'obligeant auteur dont je souhaitais de reconnaître la courtoisie.

» Je vous laisse à penser, Messieurs, si je dois me féliciter de cette heureuse coïncidence. Toutefois elle ne me libère pas envers le lauréat. — Le prix qu'il reçoit est sa propre conquête.

» Un seul moyen se présente de lever cette grave difficulté. — Illustre visiteur, il est entre vos mains!

» De la sphère élevée où vous couronniez naguère, dans le jeune professeur de notre Lycée, le poétique panégyriste du grand Augustin (1), et, dans la personne d'un de nos magistrats, l'éloquent et hardi défenseur de la morale et de la religion (2); descendez, Monsieur, dans ce modeste aréopage. En décernant vous-même ce prix si bien disputé, vous en centuplez la valeur; et, en même temps que vous acquittez ma dette, par votre admirable parole, qui fait vibrer tant d'échos, vos laisserez dans nos esprits et dans nos cœurs un ineffaçable souvenir! »

Puis le Président, s'adressant à M. de Falloux : — « Ce doux frémissement qui se répand dans cette enceinte vous dit assez, Monsieur, le désir que nous avons de vous entendre; oui, parlez : votre voix a pour nous un charme toujours nouveau. »

Après cette allocution dont l'élégante simplicité et

(1) M. Dallière.
(2) M. Poitou.

l'aménité touchantes ont été accueillies par d'unanimes applaudissements, M. de Falloux s'est levé et a dit :

« Monsieur,

» Celui qu'une élection indulgente vient d'élever fort au-dessus de lui-même, en lui conférant le droit de vous nommer son confrère, ne pouvait manquer à l'appel qui lui a été adressé au loin, et que vient de renouveler notre vénérable président en des termes dont je demeure confus. J'ai tout fait céder au désir de venir prendre cordialement ma part dans cette fête de toutes nos sympathies, de toutes nos admirations, et qui est aussi celle de ma reconnaissance personnelle. Je me suis interdit de réfléchir sur la disproportion qui allait exister entre mes forces et la mission qui m'était confiée à l'improviste, bien sûr d'ailleurs de la bienveillance de cet auditoire envers toute parole assez heureuse pour provoquer la vôtre.

» Comme votre prédécesseur Labarpe, que vous rappelez sur quelques points et que vous avez fait oublier sur tant d'autres, on se plaît à vous nommer le Quintilien français. Nous répéterons bien volontiers le mot en ce qu'il exprime de pureté et d'élévation dans l'éloquence, mais nous ne pouvons l'accepter comme un hommage suffisant à l'ensemble de votre vie et de votre caractère. Quintilien n'a donné que des préceptes ; aux préceptes, Monsieur, vous avez toujours joint les exemples; vous n'avez point été comme lui le gouverneur de petits neveux de Domitien, mais vous avez été l'un des guides volontaires et favoris

de l'élite des enfants d'une grande nation, reine et dominatrice universelle dans l'ordre des idées. L'auteur de l'*Institution oratoire* luttait contre une époque de décadence ; vous avez eu le mérite, plus difficile encore, de présider magistralement à une époque de transition ; parlant la langue de Pindare et d'Homère comme celle d'Horace et de Cicéron, la langue de Milton et de Shakespeare, comme celle de Corneille et de Bossuet, vous avez élargi les limites sans les dépasser, et fait de la règle un appui, sans en faire jamais une entrave. Vous ne séparez pas, dans vos leçons à la jeunesse, l'art de bien parler, du devoir de bien penser et de bien agir ; vous recommandez à son étude les Pères de l'Eglise en même temps que les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique ; vous lui apprenez selon le proverbe des anciens, à verser l'huile de la patience dans la lampe de ses veilles et de ses labeurs courageux.

» Ausone prétend que Quintilien avait été consul ; d'autres affirment qu'il fut décoré seulement des insignes consulaires ; vous, Monsieur, vous avez pris une part réelle à l'histoire politique de votre temps ; vous avez appartenu à nos assemblées, ému leurs délibérations. Vous avez su entrer au pouvoir et en sortir avec le même éclat de désintéressement ; enfin vous avez élevé la critique académique à un degré de hauteur et de puissance qu'elle n'avait pas atteint avant vous. Lorsque vous décernez des récompenses, vous promulguez, en matière de goût, des arrêts que notre génération médite, et que la postérité confirmera.

» Soyez donc le bien venu sur le sol angevin,

Monsieur, notre pays est digne de vous accueillir. Il sait comprendre les grandes choses, car il sait les faire. Vous connaissiez déjà le vieil Anjou par son roi René dont la statue s'élève aujourd'hui sur l'une de nos places publiques, grâce non-seulement aux deniers mais aux travaux érudits d'un noble concitoyen dont l'absence en cette journée est sensible à tout le monde, et qui en éprouvera lui-même de vifs regrets; par Boylève et notre maréchal Scepeaux de la Vieuville, dont j'aperçois les descendants dans la foule qui vous entoure; par notre jurisconsulte Bodin, par Bautru, Ménage et Mme Dacier. Vous trouverez que notre pays n'a point dégénéré en vous mêlant à nos Sociétés savantes, en interrogeant notre Académie archéologique et même notre Société industrielle qui ne se croit pas tenue à se renfermer trop étroitement dans les limites de son nom; en visitant nos archivistes et nos bibliothécaires qui savent d'une main si habile et si sûre explorer leurs trésors et nous y faire participer.

» Notre cher Angers vous aura frappé, je l'espère, par un cachet qui lui est propre, c'est l'heureuse et naturelle harmonie dans laquelle se confondent sans se heurter l'ancienne et la nouvelle ville; la ville nouvelle ne pénétrant, pour ainsi dire, qu'avec respect dans la vieille cité, et l'enveloppant de toutes parts sans cesser de la conserver. Vous retrouverez le même mérite dans l'aspect moral de notre province. Ici, les hommes qui gardent le plus fidèlement les affections et les traditions du passé, ne ferment point leur intelligence ni leur raison aux aspirations équitables ou généreuses de la société moderne, et ceux qui sont ou

croient être plus prévoyants et plus avancés dans les voies de l'avenir, gardent la justice envers le passé. Ici, Monsieur, le cœur de la patrie tout entière bat dans la poitrine de chacun. Aussi, vous le voyez, dès qu'une occasion nationale se présente, tous les esprits et toutes les convictions se rapprochent sans effort, toutes les mains se pressent, toutes les âmes s'unissent et s'exaltent du même enthousiasme.

» Ce pays était donc fait, Monsieur, plus que beaucoup d'autres, pour vous présenter une famille adoptive, et vous l'y avez en effet rencontrée. Puisse maintenant la fille que vous aimez tant agréer à travers les sentiments que nous vous témoignons, ceux que nous osons respectueusement lui offrir ; puisse celle qui vous amène aujourd'hui nous demeurer toujours, et vous attirer souvent ! »

Quelqu'intérêt que puisse présenter la lecture de ce discours, il est impossible, à cette lecture seule, de se bien rendre compte de l'effet qu'il a produit sur l'auditoire. La parole, on le sait, ne forme pas à elle seule tout l'orateur ; le regard, le geste, l'inflexion de la voix peuvent, doivent venir augmenter, compléter le prestige du langage. La diction sobre autant qu'élégante, sûre et accentuée autant que facile et pure de M. de Falloux, prouve une fois de plus cette vérité à laquelle Cicéron a consacré tout un livre. Le lendemain de cette séance dans laquelle il avait appelé M. Villemain le *Quintilien français*, notre honorable compatriote s'est vu comparer à son tour à un orateur de l'antiquité. On a dit de lui qu'il était *Isocrate animé*... Il paraît que l'assimilation était juste, car elle

a été sanctionnée par la haute approbation de M. Villemain. C'est à ce titre seul que nous croyons devoir reproduire ici une expression qui aurait, si nous en croyons un tel juge, la rare bonne fortune de refléter assez fidèlement le talent de l'académicien né, grandi et, au premier appel, toujours présent parmi nous.

Les vives et unanimes marques d'approbation données à ce discours ayant pris fin, et le calme étant revenu dans l'assemblée, M. le Président a donné la parole à M. Sorin, rapporteur de la Commission; il s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Lorsque, grâce à la généreuse initiative de son vénérable vice-président, notre Société a ouvert un concours de poésie, elle s'est bornée à indiquer le sujet. Partant du principe :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux,

nous avons laissé aux concurrents une entière latitude sur la forme qu'ils jugeraient convenable de donner à leurs compositions. Cette liberté, ils en ont usé largement, et même avec un peu d'excès. Il a été adressé à la Société huit pièces, qui présentent la plus complète variété de ton et d'allure, depuis le léger abandon de la chansonnette et les gracieux accents de la ballade jusqu'à la pompe de l'ode et presque à la majesté de l'épopée. Ces productions ne se recommandent pas toutes dans une égale mesure, ni même, il faut bien le dire, à un degré suffisant, par l'étude approfondie de la matière et par le mérite de l'exécution; mais il n'en est pas une qui ne prouve que le

sujet choisi devait sourire au patriotisme angevin. Sous ce rapport, si la Société a lieu de penser que tous les rivaux lui auront su gré d'avoir compris ce qui était de nature à stimuler leur ardeur, tous aussi ont droit à nos remercîments pour le sympathique empressement avec lequel ils ont répondu à notre appel.

» Des huit poèmes soumis à l'examen de la commission, cinq lui ont semblé avoir manqué le but; les trois autres lui ont paru dignes d'être distingués : elle doit faire connaître les motifs de sa double appréciation. J'aurais désiré que cette tâche eût été remise en de meilleures mains ; la commission l'a imposée à son doyen. C'était lui demander le seul exemple qu'eussent à attendre de lui des collègues qui ne pouvaient lui reconnaître d'autre droit à les représenter devant vous, Messieurs, que l'avantage peu envié résultant de l'acte de naissance; je veux dire l'exemple de la soumission individuelle à la commune volonté. Le doyen donc s'est résigné ; il vous prie de vouloir bien faire de même en l'écoutant.

» Nous commencerons par les ouvrages les moins heureux.

» Le n° 7 est intitulé : *Epître à Angers sur son château.* Il a pour épigraphe : *Honneur aux enfants de la France* (Béranger). Le n° 3, (1er titre : *Le château d'Angers;* 2e titre ou épigraphe : *Le passé, le présent*), peut aussi être considéré comme une sorte d'épître, quoiqu'il n'en porte pas la qualification.

» Les deux auteurs ont raison de penser que le genre épistolaire, même en vers, admet la familiarité; mais ils ont oublié qu'en fait de goût dans le style, comme

en fait de convenance dans le monde, la familiarité n'est pas la négligence. Nous croyons donc pouvoir leur dire, à l'auteur du n° 3 surtout : *écrire comme on parle*, c'est, nous le savons, la première règle du genre épistolaire; nous n'en contestons pas la justesse. Ecrivez comme vous parlez, oui; mais à la condition expresse que vous parlerez toujours comme parlent les gens de goût. Nous inviterons en outre l'auteur du n° *7* à étudier dans les grands modèles l'art si important de donner à la composition l'unité de proportions qui en assure l'harmonie, et à l'expression l'unité de couleur qui, sans exclure une variété piquante, écarte les choquantes inégalités. En remarquant avec plaisir dans son ouvrage quelques bonnes inspirations, par exemple, des regrets, malheureusement moins bien rendus que sentis, sur l'altération et la destruction successive des monuments du vieil Angers, nous lui rappellerons que de pareils traits, fussent-ils nombreux, ne suffiraient pas pour donner à une œuvre littéraire une sérieuse valeur. Dans quelque genre que ce soit, en prose comme en vers, mais en poésie surtout, la pensée ne vit que par le style.

» Si les deux pièces dont nous venons de parler n'affectent pas des formes bien ambitieuses, le n° 8 intitulé *Le vieux château féodal*, affiche encore moins de prétentions : c'est une chansonnette, rien de plus. Chansonnette soit; il est convenu que nous accueillons sans difficultés quiconque est ce qu'il doit être. Nous ne demandons rien à personne au delà de ses promesses; mais aussi, moins on nous promet, plus nous nous croyons fondés à réclamer tout ce qu'on nous annonce. Chantez, puisque tel est votre plaisir;

mais ne nous dites pas que vous *chantez* et que vous *dansez à la barbe des oubliettes*. Ne perdons pas de vue le précepte :

> Il faut même en chansons du bon sens et de l'art.
>
> BOILEAU.

» Or, ici l'art, c'est le travail dissimulé sous l'entrain, l'élégance parant la simplicité sans la farder, la gaieté sans gros rire, le sourire sans grimace, la grâce et le naturel partout, le trivial ou l'afféterie nulle part. Dès que vous serez faite ainsi, chansonnette, présentez-vous sans crainte; vous serez la bienvenue chez nous. Jusque-là, permettez-nous de vous faire attendre et de vous charger d'un avis tout bienveillant pour celui qui vous a envoyée. Il a cru vous rendre svelte, accorte et sémillante en essayant de vous donner quelque ressemblance avec une des plus charmantes fantaisies échappées à la muse de Béranger, quand elle a voulu et su être irréprochable sous tous les rapports (1). Grave erreur! L'auteur est jeune sans doute. Il paraît ne pas savoir que ce qu'il y a de plus difficile dans les arts, c'est de rester *même en imitant toujours original* (2). Il n'a pas encore appris à se tenir en garde contre la prestigieuse séduction des maîtres. L'expérience lui fera reconnaître qu'avant de prétendre à reproduire les merveilles que font éclore comme en se jouant ces habiles magiciens, il faudrait pouvoir leur dire, avec celui que nous venons de nommer :

> Ah! bonne fée, enseignez-nous
> Où vous cachez votre baguette.

(1) La Ronde de Louis XI.

(2) Le Verrier : vers pour le portrait de Boileau.

» Il y aurait, Messieurs, trop de sévérité à adresser sans restriction la même observation à l'auteur du n° 1; (titre : *Le château d'Angers, rêve fantastique*); épigraphe :

C'était l'instant funèbre où la nuit est si sombre, etc.

V. Hugo.

Lui aussi, il essaie de se faire l'écho des maîtres et il est encore loin d'y réussir; mais on reconnaît que ce n'est pas sans fruit qu'il se plaît à écouter leurs chants. Il y a du souffle, de l'élan dans ses vers; mais ce souffle manque de tenue, cet élan ne se répète pas. L'auteur semble se défier de ses forces; disposition louable au fond, qui lui aura été nuisible cette fois, mais qui peut être d'un bon augure pour l'avenir. Dans sa rapide et inégale esquisse, il a plutôt indiqué le sujet qu'il ne l'a traité. On dirait qu'il aurait voulu entrevoir ce dont il serait capable et nous le faire pressentir. Nous ne pouvons enregistrer sa pièce comme un succès; nous lui en donnons acte comme d'une espérance.

» Le n° 6 (épigraphe : *Il y a des lieux sur la terre qui semblent avoir leur destinée*, etc. De Lamartine) n'a pas à craindre le reproche de manquer de développement. C'est une pièce de plus de mille vers, où se déroule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'histoire particulière de l'Anjou dans ses rapports avec l'histoire générale de la France. L'auteur a étudié avec soin le mécanisme de la versification; témoin ce morceau, que n'eût pas désavoué l'école du trop fécond, mais aussi trop dédaigné, Delille, à qui l'on fait payer si cher maintenant l'escompte prodigué de son vivant

aux innombrables lettres de change qu'il tirait sur l'immortalité :

A la voix du vainqueur, cette conquête heureuse
S'agrandit; par son ordre, à la troupe nombreuse,
De l'épaisse forêt remplaçant les débris,
Le tissu protecteur présente des abris.
Sur l'immense plateau la courageuse armée
En ardents travailleurs déjà s'est transformée.
La tente au loin se dresse, et son dôme mouvant
Semble un léger esquif, agité par le vent ;
L'ais, formé par l'acier dans le cœur du vieux chêne,
S'étend sur les rochers que le ciment enchaîne ;
La chaumière s'élève, et d'innombrables toits
Dominent le coteau pour la première fois.

» Si l'auteur de ces vers appartient par les bons côtés à la famille littéraire que nous venons de désigner, il n'a pas pris la précaution de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire sa part dans l'héritage du chef. On sent qu'il a lu beaucoup de vers, et il est probable qu'il en a beaucoup écrit. Nous serions étonnés si ce n'était pas pour lui une habitude et un bonheur de se livrer à cet agréable passe-temps. C'est un effet très ordinaire de la puissance exercée par l'admiration du beau sur les esprits bien doués. Nous ne lui ferons certes pas un crime d'un goût qui prend sa source dans un si noble sentiment; mais sa pièce sur le château d'Angers nous a suggéré un vœu, né de l'estime qu'inspire toute œuvre sérieuse, même quand elle laisse à désirer. Sa plume a le don des vers faciles ; nous souhaitons qu'à l'avenir elle s'impose la loi de les faire difficilement.

» Nous arrivons, Messieurs, au n° 2; épigraphe :

Lorsque d'un pas rêveur foulant les grandes herbes, etc.
V. HUGO.

» C'est le troisième de ceux que nous croyons avoir, à des degrés divers, réussi dans le concours. La pièce entière est écrite en strophes de quatre vers alexandrins. L'harmonie douce, quoique un peu monotone, de ce rhythme convient à un ouvrage où ne manquent ni le mouvement ni la chaleur, mais dont le style est en général calme et tempéré. En voici quelques extraits :

» L'auteur indique la tâche qu'il aurait à remplir pour rappeler dignement les glorieuses destinées de la *Bastille angevine*.

. . . .
Il faudrait, côtoyant ces rives de la Maine
Où le deuil, le pillage imprimèrent vos pas,
Mânes d'Erispoë, mânes de Néomène,
Evoquer avec vous vos farouches soldats ;
. . . .
Il faudrait, aux lueurs des chartes angevines,
Relever un instant ce premier bastion
Que défendit jadis le vainqueur de Bouvines ;
. . . .
Il faudrait, aussi grand que Milton ou qu'Homère,
Qu'un poète, aujourd'hui par l'honneur exalté,
Pour répondre au roi Jean, dans sa noble colère,
Laissât cette Iliade à la postérité !...

» Il y a bien ici, Messieurs, une dose un peu forte d'exagération ; mais outre qu'en poésie l'exactitude du fond peut faire quelques concessions à la forme, notre patriotisme angevin n'a pas de peine à absoudre, di-

sons mieux, à partager la généreuse exaltation de l'auteur.

» La même sympathie lui est acquise quand il évoque les souvenirs de saint Louis; soit que ce prince, encore enfant, apprenne de sa digne mère à porter le sceptre,

En attendant que Dieu par dessus sa couronne
Fît briller à son front l'auréole des saints;

soit que le jeune roi rapporte le courage et l'espoir aux Angevins menacés par un ennemi puissant, et que le poète s'écrie :

On voit sous cet agneau que Dieu cache un lion.

» L'auteur ne peut manquer encore de se faire écouter parmi nous avec un vif intérêt quand il jette à l'imposante citadelle ce salut d'enthousiasme et d'amour :

C'est toi qui . . . .
. . . .
. . . . portes à ta couronne
Monarque vénéré, six siècles pour fleurons;

C'est toi, l'oreille au guet, de la Maine à la Loire,
Qui sembles écouter encor si mainten*ant*
Jaloux de notre paix et de ta vieille gloire,
L'écho n'apporte rien d'Hasting ou de Con*an*..

C'est toi, dont j'aime tant visiter l'esplanade,
Des deux ondes pour voir le sinueux détour,
Pour assister de loin à leur tendre accolade
Et jeter un regard aux vieux toits d'alentour...

» Nous voudrions, Messieurs, pouvoir ajouter que l'auteur est toujours bien inspiré; mais notre devoir

est de lui dire toute la vérité et il mérite de l'entendre. On serait tenté d'imaginer que, trop prévenu contre lui-même, il a eu la fâcheuse idée de s'adjoindre un collaborateur indigne de lui, qui s'est plu à charger d'ombres ses plus brillantes couleurs. Quoi qu'il en soit de cette supposition, qu'on voudrait croire une réalité, qu'il ait à se détacher d'un perfide ami ou à lutter contre un ennemi intime, nous l'attendons au prochain concours. Qu'il s'y présente, ou rendu à sa seule individualité, ou devenu assez sûr de lui pour que, suivant la prescription du maître,

> En tout avec soi-même il se montre d'accord :
>
> BOILEAU

alors ce ne sera plus à une simple mention honorable qu'il aura droit de prétendre ; il est probable qu'il nous procurera le plaisir de le placer plus haut qu'au troisième rang.

» Jusqu'ici, Messieurs, nulle incertitude, nulle divergence d'opinions, aucune du moins qui fût sérieuse et un peu soutenue, ne s'était produite au sein de la commission. Nous ne devons pas laisser ignorer que, sur le classement des deux ouvrages dont il nous reste à parler, la décision ne s'est pas établie avec la même assurance, ni surtout à l'unanimité. Deux mérites bien distincts recommandent ces deux compositions, qui appartiennent aussi à des genres fort différents. L'une est tout d'abord caractérisée par son titre : *La ballade du château d'Angers*. L'autre, d'une nature moins arrêtée, admet parfois le chant lyrique, mais en général se rapproche plutôt du poème épique. Sans doute cette dernière dénomination serait pour l'ouvrage dont

il s'agit beaucoup trop ambitieuse ; mais peut-être aussi ne lui rendrait-on pas une entière justice en se bornant à l'appeler une élégante chronique en vers.

» Nous nous hâtons, Messieurs, de constater que, quand il a fallu apprécier la valeur relative des deux pièces, la commission entière a été d'accord pour ne pas dire avec dédain, comme ce personnage de la comédie :

> La ballade, à mon goût, est une chose fade :
> Ce n'en est plus la mode ; elle sent son vieux temps (1) :

Nous avons jugé au contraire que, plus elle *sentait son vieux temps*, plus la ballade pouvait se croire autorisée à chanter notre vieux château. Si, à cet égard, il nous était resté quelques doutes, ils se seraient bien vite évanouis devant la charmante preuve que la ballade nous apportait de ses droits.

» Disons avant tout que déjà elle prévenait en sa faveur par la délicate courtoisie de son abord ; car elle se présentait en adressant *à la cité* deux mots flatteurs, *gratitude and regard,* auxquels elle ajoutait ces vers, que s'empruntait à lui-même l'auteur :

> ... Son cœur était ainsi fait
> Que nul, au beau pays de France,
> Mieux ne gardait la souvenance
> Ou de l'injure ou du bienfait,

du bienfait surtout, nous aimons à le penser. Cette double épigraphe n'était pas une signature ; mais c'était une devise transparente, indiquant assez qu'aux concurrents angevins de naissance venait se joindre

(1) Molière, *Les femmes savantes.*

un rival qui aspirait à payer noblement ses lettres de naturalisation dans nos murs. La dette a été bien acquittée. Originalité de conception, abondance d'idées, tour à tour élévation ou grâce dans les sentiments, attrayante variété dans la couleur du style, aucune de ces qualités, Messieurs, ne manque à l'œuvre ingénieuse que nous allons vous faire connaître, et plusieurs s'y rencontrent parfois dans un haut degré.

» L'auteur suppose qu'à l'époque de la Terreur un jeune gentilhomme breton, fuyant son pays pour échapper aux fureurs du proconsul Carrier, s'est arrêté la nuit auprès du château d'Angers. Là, seul, abattu par la fatigue et le chagrin, il est près de s'abandonner au désespoir.

Brisé par la souffrance, épuisé par les veilles,
Ses trop longues douleurs, à des ombres pareilles,
Dans son faible cerveau tournoyaient à la fois;
C'est en vain qu'il voudrait en écarter l'image,
En vain que sa raison cherche le doux mirage
Des bons souvenirs d'autrefois.

Il rêve à son pays, il implore sa mère;
Elle parle à son cœur, en lui disant : « Espère,
» Dieu pour le sol breton fera des temps meilleurs... »
Et son regard toujours rencontre sur l'abîme
Les cadavres des siens, enlacés par le crime,
Dans un flot de sang et de pleurs.

» Tout à coup, du haut des tours de la vieille citadelle, une voix fraîche et sonore a rompu le silence de la nuit; elle rend par degrés au cœur ulcéré du proscrit un calme dont il ne croyait plus pouvoir goûter la douceur. Cette voix est celle d'une jeune

fille, captive comme l'angélique enfant immortalisée par André Chénier, et qui, comme elle, sentant que

Son beau voyage... est si loin de sa fin,

chante jusques sous les verroux et *ne veut pas mourir encore*.

Elle chantait au loin : « Archer, la nuit est noire
» Et le vent du nord est glacé...
» Ami, viens écouter l'histoire
» Du temps passé. »

» Cette histoire, c'est, dans une suite de souvenirs, où l'ordre chronologique s'efface devant les caprices d'une juvénile imagination, l'histoire légèrement effleurée de tous les rois, princes et autres grands personnages que le château d'Angers a vus au comble des honneurs ou de la puissance et ensuite précipités dans le malheur.

» C'est d'abord celui dont le nom s'offre toujours le premier à la mémoire émue des Angevins, le bon René,

Qui porta dignement sa royale infortune,
Qui déposa sans bruit sa grandeur importune,
Et pour sceptre prit un pinceau.

L'aimable chanteuse le montre recevant avec toute la pompe des temps chevaleresques, dans ce château où il est né, *la jeune Isabelle*, présentée à son époux,

» Et deux fois comte, et duc et roi. »

» Puis la voix ajoute :

« Pourtant vers la Provence
» Un jour, seul et proscrit, on le vit chevaucher...
» Ami, Dieu seul est grand !... Pour lui, le roi de France
» Vaut-il Othon, mon jeune archer ? »

» C'est ensuite saint Louis, partant pour la croisade, suivi de ses nombreux barons. Puis la voix ajoute de nouveau :

« Mais las ! dans la souffrance,
» Vers la tombe bientôt on le vit se pencher !...
» Dieu seul est glorieux !... Pour lui, le roi de France
» Vaut-il Othon, mon bel archer ? »

» C'est Jean-sans-Terre, c'est Geoffroy Martel, tous deux punis de leurs crimes ; c'est encore Bertrade, épouse du comte Foulques Rechin et du roi Philippe I[er],

« Comtesse et reine tour à tour,
« Au cloître enfermant son amour ! »

» Et la voix poursuit :

« Dans l'ombre et le silence,
» Elle fuit les splendeurs qu'elle osa rechercher...
» Dieu seul est toujours bon !... Pour lui, le roi de France
» Vaut-il Othon, mon noble archer ?... »

» C'est enfin, réunis dans un groupe rétrospectif, Rolland, Ingelger, Thiéry, Robert-le-Fort, Foulques-Néra, tous les grands noms du cycle héroïque angevin. Et la voix termine ainsi :

« Malgré tant de vaillance,
» Vos noms viennent s'abattre au pied de ce rocher !...
» Dieu seul est éternel !... Pour lui, le roi de France
» Vaut-il Othon, mon doux archer ? »

» Cependant la jeune fille, qui a cessé de chanter, *laisse tomber*, dit le poète, *d'une voix plus émue,* des mots où se peint sa triste situation ; puis, pieusement

résignée au martyre, elle adresse à Dieu ce vœu touchant :

S'il ne faut plus qu'une victime,
Que mon dernier jour soit demain!

» Ainsi, dit encore l'auteur,

Ainsi pria l'enfant. Vers l'ogive sonore,
Le Breton se penchait pour écouter encore;
Mais la voix se perdit à l'écho du vallon,
Et rien n'en resta plus qu'une grande pensée,
Celle du Dieu pour qui toute gloire est chassée
Par le souffle de l'aquilon.

» J'ai prolongé, Messieurs, les citations de cette première partie, parce que je ne pouvais mieux vous en faire comprendre l'originalité qu'en appelant votre attention sur le piquant effet de ce refrain, à la fois sérieux et tendre, où l'impression de chaque catastrophe historique se résume par une grave réflexion, qui fait place aussitôt à la naïve répétition d'un gracieux sentiment. Je serai plus court dans ce que j'ai à vous dire de la seconde partie.

» En s'éloignant d'Angers, le héros du poème obtient à prix d'or que le geôlier rende la jeune captive à son père. Au temps de la Terreur, un geôlier disposé à braver les conséquences probables d'une pareille condescendance n'était pas facile à rencontrer ; mais enfin, comme ni vous, ni moi, Messieurs, ne voudrions priver l'auteur d'un agréable dénouement, admettons que ce phénix des cachots se soit trouvé à Angers tout à point pour mener à bonne fin la ballade. Dix années s'écoulent :

Dix ans avaient passé, dix siècles pour la France!
Siècles d'or et de fer, de haine et de vaillance...
. . . .

La discorde expirait : le géant de la gloire,
Dans nos foyers déserts, après une victoire,
Sur les replis du monstre avait posé le *pié;*
Et le peuple vainqueur, oubliant ses rancunes,
Pardonnait ce forfait du rang et des fortunes,
Par tant de malheurs expié.

» L'exilé breton est rentré en France. Un soir il se trouve, dans un salon d'Angers, où l'on fait de la musique. La voix d'une des chanteuses lui rappelle une autre voix dont son cœur a conservé le souvenir.

Rêveuse, elle chantait, sur sa harpe penchée,
D'un chevalier d'Anjou la vaillance cachée,
Et disait avec grâce, au milieu de ses sœurs :
« *Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine*
» *Et plus qu'un vain éclat la douceur angevine.*
» Or, écoutez, mes bons seigneurs... »

» Vous voyez, Messieurs, l'heureux parti qu'en passant l'auteur sait tirer d'un emprunt à notre vieux barde de Liré.

» Les couplets chantés par la jeune fille ont pour sujet un épisode de l'histoire de Geoffroy Grise-gonelle, dont le souvenir réveille celui du château d'Angers, que l'on perdait un peu trop de vue. Le Breton, *prié de chanter à son tour,* répète la ballade que chantait, dix ans auparavant, l'intéressante prisonnière. Car, par un de ces petits prodiges de mémoire que les poètes et les romanciers ne manquent jamais d'attribuer aux amoureux, il n'a pas, dans l'espace de dix années, oublié un

mot de *cette ballade antique* qu'il n'avait entendue qu'une fois et

Qu'il gardait en son cœur comme un pieux cantique.

» Le dénouement est facile à deviner. Les deux jeunes gens se sont reconnus; le père aussi reconnaît le sauveur de sa fille, dont il lui accorde la main.

» Telle est, Messieurs, dans son ensemble et dans une assez grande partie de ses détails, l'œuvre qui a fini par être placée au second rang et pour laquelle une fraction de la commission demandait même le premier. Cet avis s'appuyait principalement sur l'incontestable originalité de la composition. On disait que dans un concours rien n'est plus digne d'encouragement que ce qui sort de la banalité. On ajoutait que ce mérite si précieux de l'invention acquiert plus de prix encore quand il se manifeste autant par une vive et piquante exécution que par l'ingénieuse conception du plan. Ces raisons avaient tant de valeur, elles étaient si bien présentées et soutenues qu'elles produisirent d'abord une certaine hésitation. Cependant on ne tarda pas à remarquer que les qualités signalées dans la pièce n° 4 n'y étaient pas portées à une telle supériorité qu'elles pussent compenser l'absence de celles qu'on y chercherait en vain. On regretta surtout de ne pas y trouver le fini que l'auteur eût donné à son travail, s'il eût eu le temps ou la volonté de le revoir. Il fut facile de constater que l'œuvre présente de nombreuses traces de la précipitation avec laquelle elle a dû être composée. On rappela le proverbial arrêt du bon sens, si nettement formulé par Alceste :

Le temps ne fait rien à l'affaire. On apprécia comme une heureuse disposition naturelle chez l'auteur cette facilité de production ; mais on en blâma dans l'ouvrage les résultats trop rapidement acceptés par l'écrivain. On fit observer en un mot que, si un concours de poésie est avant tout un stimulant offert à l'inspiration, c'est aussi un appel fait au travail sérieux et non un défi jeté à l'improvisation. La majorité de la commission a été d'avis que résumer ainsi la question c'était la résoudre en faveur de la pièce n° 5, portant pour épigraphe une phrase de Tibulle,

. . . . At meritas si carmina laudes
Deficiant, ...
. . . .
Est nobis voluisse satis,

dont la pensée se retrouve dans ce vers de La Fontaine :

J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

» Si l'originalité du plan ne s'offre pas ici au même degré que dans le précédent ouvrage, elle est cependant loin de manquer, et il s'y joint une gravité soutenue, que le programme n'avait pas imposée aux concurrents, mais qui était réclamée par la nature du sujet. Ajoutons que, cette fois, la poésie a demandé à l'histoire non des esquisses crayonnées avec plus ou moins d'heureuse fantaisie, mais des tableaux complets, tour à tour gracieux ou imposants, toujours traités avec conscience et amour de l'art. Disons enfin que le style se distingue par une savante intelligence des procédés techniques, par une grande richesse de tons et par une ampleur de formes à laquelle

on ne peut reprocher que de s'étendre jusqu'à l'excès. Car, Messieurs, nous ne présentons pas comme exempte de défauts la pièce préférée par nous à toutes les autres. Des défauts, elle en a, nous ne le dissimulons pas. Nous hésiterons même d'autant moins à les signaler que le mérite de cette composition donne davantage à l'auteur le droit d'attendre de ceux qui ont l'honneur d'être ses juges la loyale franchise du blâme qui garantit la sincérité de l'éloge. Notons donc d'abord, pour mémoire et sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, quelques expressions dont l'extrême familiarité fait disparate avec le ton général, plusieurs rimes par trop hasardées, des licences contraires au bon usage dans la mesure de certains mots. Ce sont-là des taches légères; le nombre en est minime eu égard à l'étendue d'un ouvrage de mille à douze cents vers; ces petites fautes sont d'ailleurs si faciles à corriger que l'auteur les fera disparaître sans peine. Mais il en est de plus graves, dont la correction demanderait une révision plus sévère et un effort plus laborieux. C'est, dans la proportion et l'agencement des parties, quelque chose à désirer pour l'harmonie de l'ensemble; dans le développement des faits historiques, une abondance qui gagnerait à être tempérée par une prudente sobriété; c'est surtout, dans la contexture du style, une sorte de redondance, qui énerve la pensée et finit par fatiguer l'oreille à force de vouloir trop la satisfaire. Toutefois ces imperfections sont peut-être celles du genre adopté par l'auteur plus encore que celles de son talent. Vous verrez tout-à-l'heure, Messieurs, que souvent chez lui l'éclat de la forme est en parfait rapport avec la richesse du fond.

» Cette richesse, il est vrai et nous venons de le faire pressentir, n'est pas seulement celle du sujet renfermé dans ses limites rigoureuses; elle vient aussi du dehors. L'auteur, comme un de ceux dont nous avons déjà parlé, a cru devoir rattacher et, en partie, substituer à l'histoire de l'Anjou l'histoire générale de la France. Celle-ci lui a fourni des épisodes, brillants d'exécution, mais dont il était libre d'étendre ou de restreindre à son gré le nombre, pour ainsi dire élastique. Il en résulte qu'on pourrait appeler son ouvrage un poème historique *à tiroir*. Ces réserves faites dans l'intérêt d'une rigueur de principes qui n'a pas craint d'aller jusqu'à la sévérité, demandons à l'ouvrage même la facile justification de nos éloges.

» L'auteur débute à la manière des poètes antiques, recommandée par Horace, en entraînant son lecteur dans le sujet tel qu'il l'a conçu :

. . . . . . In medias res,
Non secus ac notas, auditorem rapit.

» Voici ses premiers vers :

O fleuves paternels, frais vallon, forêt sombre,
Quand d'Isis, au ciel bleu, luira l'arc argenté,
La voix seule du vent murmurera dans l'ombre :
Pour la dernière fois le vieux barde a chanté!

Que sont-ils devenus, ces divins Saronides,
Compagnons des héros, interprètes des dieux?
Leurs voix n'éveillent plus, aux conseils des Druides,
Des bois de Teutatès l'écho mystérieux.

Ils ne nous diront plus, dans la langue divine,
Comment règne le Brenn et tombe le guerrier;
Comment la noble vierge, au pudique foyer,
Dédaigne les trésors et la pourpre latine.

Ô ma verte Egada ! Terre de liberté,
Séjour longtemps chéri des héros et des sages,
Adieu ! courbe sous les outrages
Ton vieux front indompté !

. . . .

Pleure dans tes vallons, où le soldat du Tibre
Sous sa lance a courbé les Gaulois chevelus :
Qui ne sait point mourir, ne sait point vivre libre,
Et le peuple qui vit esclave n'est plus.

Les enfants de Dumnac ont revêtu la toge :
César, Rome est ici ! Voici tes citoyens,
Tes thermes, tes palais ! Donne à nos *patriciens*
La pourpre, le sénat, les dieux de l'Allobroge !

Pleure sur la colline, ô ma verte Egada !
De pâles histrions, aux pieds des courtisanes,
Accordent de leurs doigts profanes
Le luth de Velléda !

» Ainsi chante un vieux Gaulois, déplorant l'asservissement de sa patrie. Mais quelle est cette autre voix qui se fait entendre et dont les accents diffèrent si complètement de ceux du barde ?

Aux espaces sans fin, plus loin que la lumière,
Plus loin que l'Etre illimité,
Gloire à Dieu ! Gloire à Dieu ! paix sur cette humble terre
Aux cœurs de bonne volonté !

A toi l'honneur sans partage !
A toi seul les vœux des mortels !
A toi seul l'éternel hommage !
A toi les autels !

De ton peuple à genoux, écoute la prière ;
Ta gloire la commande et ta bonté l'attend,
Dieu puissant dans les cieux, roi, père, Dieu clément,
Christ, Homme-Dieu, Jésus, Fils unique du Père!

Agneau de Dieu, le poids de nos iniquités
    Fit ton supplice et ta victoire;
Prends pitié des mortels, par ton sang rachetés;
    Christ, exauce-nous dans ta gloire.

Toi seul es saint; toi seul, Dieu suprême, infini,
    Des cieux tu partages l'empire,
A ton père en essence avant les temps uni :
    L'Esprit divin en vous respire.

Gloire à Dieu! Gloire au Père! Empire, éternité!

Aux espaces sans fin, plus loin que la lumière,
    Plus loin que l'Etre illimité,
Gloire à Dieu! Gloire à Dieu! Paix sur cette humble terre
    Aux cœurs de bonne volonté!

» Nous ne pensons pas, Messieurs, qu'on puisse reprocher à l'auteur de ces vers le lyrique enthousiasme qui emporte sa pensée *au-delà* de l'Etre sans limites. Cette hardiesse de style nous semble justifiée par un souvenir des sublimes audaces de la poésie sacrée. C'est ainsi que Racine — (notre lauréat ne se tiendra pas pour offensé, si nous faisons observer que ce grand nom intervient ici à titre d'appui et non de comparaison), — c'est ainsi que Racine, s'inspirant de la magnifique expression du psalmiste, *Regnabit Dominus in æternum et ultrà*, n'a pas craint de dire :

Que son nom soit béni; que son nom soit chanté;
    Que l'on célèbre ses ouvrages,
    Au delà des temps et des âges,
    Au delà de l'éternité! (*Chœur final d'Esther*).

» L'imitation du *Gloria in excelsis*, que nous venons de citer, est chantée par Defensor, premier apôtre de l'Anjou. Un entretien s'engage entre lui et le vieux barde, qu'ont ému les pieux accents du chrétien, mais dont le patriotisme farouche repousse le divin précepte du pardon des injures.

« . . . .
» . . . . . . contre nos oppresseurs,
» Quels seront vos soldats, vos héros? nos vengeurs?
» — Des vierges, des martyrs.
— Sage, tu fais entendre
» Un langage nouveau, que je ne puis comprendre.
» — Aime et crois, nous vaincrons ensemble : sois chrétien.
» — Je ne sais point aimer; ton Dieu n'est pas le mien.
» Quand le barde a maudit, sa bouche reste amère.
» Adieu ! je vais chercher l'éternelle colère,
» Les bords retentissants où l'Océan mugit;
» Où le chaos commence, où le monde finit;
» Où le Gall, invaincu, n'a point courbé la tête,
» Et berce son sommeil au bruit de la tempête. »

» N'est-ce pas là, Messieurs, une remarquable introduction? Ne sommes-nous pas fondés à dire que ce qu'il peut y avoir de plus ou moins défectueux dans l'ouvrage est bien racheté par des morceaux de pareil mérite?

» Permettez-moi d'en citer encore deux, pour faire apprécier l'aptitude de l'auteur à varier ses couleurs, suivant la nature des tableaux.

» Voici la description d'une chasse du preux Roland.

De la trompe d'Auroch les sauvages accords
Retentissent au loin; ardent, mâchant le mors,

Le coursier frémissant bondit sous la feuillée ;
La forêt aux cent voix soudain s'est réveillée.
Entendez-vous là-bas les gardes tenanciers
Huer la bête fauve à travers les halliers?
Fleuve, plaine, vallon, colline, tout répète
Des fanfares, des voix la joyeuse tempête.
Par saint Hubert! voici les rapides limiers
Qui passent en hurlant; les hardis écuyers,
Armés de longs épieux, disparaissent dans l'ombre :
Sous la haute ramée, au taillis le plus sombre,
S'abîment chiens, veneurs... Un vieux cerf, couronné
Par dix printemps d'amour, inquiet, étonné,
Ecoute tous ces bruits, se lève, se balance,
Tend ses jarrets d'acier..., écoute encor..., s'élance!
Volez, limiers, chasseurs! sur le cor éclatant
Sonnez, beaux écuyers, la chasse de Roland!

Longtemps on entendit sous la forêt profonde,
Comme le flot strident, comme le vent qui gronde,
La meute aux yeux de flamme, et les ardents veneurs
Ebranler les taillis de confuses clameurs;
Longtemps on entendit leur troupe haletante
Rebondir au sentier en cascade bruyante,
Tandis que tour à tour, comme l'éclair qui luit,
Le fer de l'épieu brille et s'éteint dans la nuit.
Puis, le fleuve et ses bords et la forêt immense,
La vallée et les monts semblent faire silence :
Sous l'épieu de Roland tombe le roi des bois,
Et l'hallali de mort a résonné trois fois.

» Vous ne nous pardonneriez pas, Messieurs, si, en parcourant cette riche galerie, nous passions, sans nous arrêter un instant, devant la douce et vénérée figure du roi René.

Dédaigne, ô bon René, la fortune infidèle :
Notre Anjou te promet une gloire immortelle.

N'as-tu pas assez fait pour prouver ta valeur?
Va, les honneurs des rois ne valent pas ton cœur.
Au château de Louis, que ta grande âme oublie
Ces rêves décevants que la molle Italie,
Pour ta race berçait sous son ciel embaumé :
Reviens, puisqu'à ton cœur il suffit d'être aimé.
Aux fleuves paternels, à la rive fleurie,
Viens chanter tes amours et la douce patrie.
Naples, au ciel d'azur, aux flots harmonieux,
A-t-elle ces vallons, frais et silencieux,
Ces bocages sacrés, amoureuses retraites,
Que Dieu fit parmi nous aux âmes des poètes?
Et Tarente, où soupire, au bord lucanien,
La vague, parfumée au souffle ionien,
A-t-elle plus de fleurs et d'ombre que nos îles
Assises mollement sur les ondes tranquilles,
Charmantes oasis, qu'un soleil qui s'en*dort*
Empourpre de sa flamme et ceint d'un sable *d'or*?
La muse d'Italie est plus noble et plus fière,
Et celle de nos champs n'est qu'une humble bergère;
Mais jamais les héros n'ont dédaigné sa voix,
Et Beauvau sait chanter les bergers et les rois.
Dans des tournois fameux et des fêtes savantes,
Viens nous montrer des arts les merveilles naissantes,
Ou qu'un rêve d'amour, sous ton pinceau royal,
Cherche les traits chéris de Jeanne de Laval.
Mieux qu'un trône l'amour gardera ta mémoire;
Le château de Louis ne veut plus d'autre gloire.

» Je m'arrête à regret; mais je dois résister au plaisir de multiplier des citations que le temps me défend de prolonger. Celles que vous avez entendues suffiront, j'en ai la confiance, Messieurs, pour concilier à notre suffrage la sanction du vôtre.

» Je me suis efforcé de donner une idée exacte et

complète des pièces dont l'examen nous avait été confié. Si je suis entré dans des détails un peu minutieux, j'ose espérer que vous me les pardonnerez et que vous voudrez bien y voir la preuve du soin scrupuleux apporté par la commission dans l'exécution de sa tâche. C'est avec le sentiment de ce consciencieux accomplissement d'un devoir, qui était en même temps pour elle un honneur, qu'elle a cru pouvoir proposer à la Société de décerner :

» 1° le prix à la pièce n° 5 :

. . . . At meritas si carmina laudes
Deficiant, ...
. . . .
Est nobis voluisse satis ;

TIBULLE.

» 2° Un accessit à la pièce n° 4 :

Gratitude and regard ;

» 3° Une mention honorable à la pièce n° 2 :

Lorsque d'un pas rêveur foulant les grandes herbes, etc.

VICTOR HUGO.

» Je terminerai, comme j'ai commencé, en félicitant la Société de l'heureuse idée que lui a suggérée son vice-président et dont il a si généreusement inauguré l'application. Cette idée a déjà porté de bons fruits; elle en promet d'autres pour l'avenir. A ce sujet, veuillez, Messieurs, me permettre un rapprochement, pour lequel je me hâte de réclamer le bénéfice de la réserve traditionnelle

Si parva licet componere magnis.

Le maître éminent dont toutes les paroles ont force de loi en matière de goût et qui a élevé les rapports annuels sur les concours de l'Académie française à la hauteur où il avait porté l'enseignement, a plus d'une fois signalé les prix décernés par l'illustre compagnie comme ne faisant pas des poètes ni des orateurs, mais contribuant puissamment à entretenir dans les esprits le feu sacré de l'amour des lettres. Nos humbles concours de province ne peuvent, nous le savons, aspirer que dans des limites bien restreintes à partager cette glorieuse prérogative ; mais, si modeste que soit notre part, elle n'en est pas moins précieuse pour nous. Notre Société peut, avec satisfaction, se dire, comme l'auteur de la pièce qui va être couronnée :

Est nobis voluisse satis. »

— En lisant ce rapport au style facile et pur, en remarquant les traits heureux, les observations ingénieuses dont il est semé, on comprend comment, malgré son inévitable étendue, augmentée encore par la citation des nombreux fragments qu'il devait signaler, il a su constamment captiver l'attention et, à maintes reprises, provoquer les bravos de l'assemblée. Ce fait marquant et que plus de 800 témoins peuvent attester, devient pour l'œuvre de M. Sorin le plus significatif et le plus concluant de tous les éloges.

Après cette lecture, M. le Secrétaire donne connaissance de la délibération par laquelle la Société, adoptant, dans sa séance du 13 mai dernier, les conclusions de la Commission nommée pour l'examen des œuvres du concours, a décerné le prix, un ac-

cessit et une mention honorable, aux trois pièces de vers ayant pour auteurs MM. Coulon, Labbé de Glatinay et Paul Belleuvre.

M. Coulon est invité à s'approcher du bureau; M. Villemain se lève pour prendre la parole.

En ce moment, les bravos éclatent et se compriment aussitôt. Un indéfinissable mouvement se remarque dans tous les rangs de l'assemblée...... Sur l'invitation de M. le Président, M. Villemain donne le titre représentant le prix à M. Coulon, en lui exprimant le plaisir profond qu'il éprouve à remettre cette récompense, preuve d'un savoir élevé et d'un persistant travail, à un membre du corps enseignant.

S'adressant alors à M. de Falloux, M. le Secrétaire perpétuel dit combien il admire cette facilité avec laquelle son honorable collègue, après avoir marqué de tant de traits énergiques et de mouvements entraînants la parole du représentant convaincu, du ministre apportant au soutien des intérêts publics l'aide puissante de sa voix, sait se transformer « sans regret peut-être » en orateur d'Académie, et lui faire entendre à ce titre les paroles « trop flatteuses » que son amour pour les lettres vient de lui inspirer à son égard.

Portant alors ses regards sur la vaste enceinte où s'élève sa voix, il se réjouit de voir la poésie venir s'y placer sous les auspices des sciences qui soutiennent et vivifient l'humanité, l'agréable s'y ranger près de l'utile, l'éloquence et les lettres y briller au sein d'une Société qui emprunte le premier de ses titres à l'Agriculture... Et, à ce mot, levant les yeux vers les riches fleurs et les guirlandes verdoyantes qui déco-

rent l'antique voûte; *Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus!..* (1) s'écrie-t-il avec un accent où une aimable gaîté se mêle à l'enthousiasme et qui rappelle quelques-uns de ces mouvements soudains à l'aide desquels le puissant O'Connel savait naguères entraîner, d'un seul mot, des milliers d'auditeurs!...

On imaginerait difficilement avec quelle éloquence, avec quelle force donnée par une ardente conviction, puisée dans les travaux, dans le culte, pourrait-on dire, de sa vie entière, M. Villemain fait ici ressortir les avantages, l'élévation que donnent à une nation les études littéraires; tout ce qu'une large et sage liberté intellectuelle, s'appliquant à honorer et à répandre en même temps les idées de justice et de vertu, assure à un peuple d'influence morale et de haute autorité dans le monde.... Ces vérités, il le sait, sont déjà familières à ses auditeurs. Depuis qu'il a commencé l'étude, encore si incomplète, de notre ville, il a pu s'assurer de la réalité des tendances, des goûts studieux que son collègue lui vantait il y a un instant. Il a visité nos monuments, notre musée, notre bibliothèque; il avait lu notre histoire; il retrouve d'ailleurs, présents devant lui, deux lauréats de cette cité, pour lesquels sa voix a réclamé naguères les palmes de l'Académie; l'un, M. Daillère, professeur, récemment couronné pour son poème sur *saint Augustin*; l'autre, M. Poitou, magistrat de cette cour, trois fois nommé ou couronné par l'Académie fran-

(1) Salut, mère féconde des moissons, terre de Saturne...

PESSONNEAUX, trad. des *Géorgiques*.

çaise, pour ses travaux sur *Bernardin de Saint-Pierre*, le *duc de Saint-Simon* et *Vauvenargues*, et, depuis encore, honoré d'un prix nouveau par une autre des sections de l'Institut. A ce mot de magistrat, il se réjouit de voir des fonctionnaires revêtus de ce titre élevé, consacrer leurs soins scrupuleux au jugement des œuvres littéraires, ou, mieux encore, profiter noblement de leurs instants de repos, pour prendre part eux-mêmes aux luttes engagées. Cette dernière pensée l'amène naturellement à prononcer le nom de M. le conseiller Labbé de Glatinay, désigné pour l'accessit du concours et mort au milieu des regrets de la ville, de la contrée tout entière, laissant son œuvre à peine achevée. Ici, il faut renoncer à donner idée de l'émotion produite par les paroles de l'orateur: M. Villemain, pourtant, venait d'entendre, à l'instant même, nommer pour la première fois M. de Glatinay; c'est au cours de la séance même, qu'il avait pu recueillir à la hâte, surprendre presque, les traits saillants qui caractérisent cette noble et gracieuse physionomie. Mais son esprit ou, plutôt, son cœur ému par la vivacité des souvenirs qu'a laissés ce magistrat, avait tout deviné et sa peinture s'est trouvée fidèle. Il avait compris qu'il s'agissait là d'une de ces riches et aimables intelligences chez lesquelles, près des fruits lentement mûris des graves études et de la réflexion, viennent briller, à la première heure de loisirs, les fleurs élégantes que l'art et la poésie font éclore. Aux derniers mots de cet éloge, les applaudissements longtemps contenus de l'assemblée ont appris à M. Villemain à quel point son langage répondait aux sentiments de son auditoire, et plus

d'une larme est venue le lui faire comprendre mieux encore.

Cet aperçu si juste et si varié de nos tendances, de nos rassources, de nos sympathies, n'est pourtant, déclare l'orateur, que le premier coup-d'œil d'un nouveau venu, d'un étranger. Car, a-t-il dit avec un esprit et une grâce inimitables : « Étranger, je le suis » le moins que je puis; mais, enfin, je le suis bien » encore un peu!... »

Se rappelant alors le vœu par lequel M. de Falloux termine son allocution, il a protesté de son désir de voir se renouveler fréquemment pour lui les occasions de retrouver une cité si empressée, si hospitalière, et à laquelle il a confié avec plein espoir une partie de lui-même.

— Ce que nous avons dit de M. de Falloux, il faut le répéter à l'égard de M le Secrétaire perpétuel de l'Académie. Le lire (et qui ne l'a lu, qui ne le lira encore?....) le lire ne suffit pas pour le bien connaître. Sa parole méritait bien, certes, les bravos de l'auditoire; mais, son geste, son regard, sa diction si chaleureuse, si démosthénienne, venait doubler leur énergie toujours croissante. On ne saurait être plus gracieux, plus entraînant, plus délicat et plus pathétique en quelques instants.

L'assemblée qui, maintes fois au cours de cette allocution, avait donné des marques de la vive sympathie ou de l'émotion profonde que l'orateur excitait en elle, a salué les derniers mots prononcés par M. Villemain, d'applaudissements bruyants et prolongés auxquels se mêlaient de toutes parts des paroles attestant l'intérêt et l'admiration de chacun. Dans la

salle, qui se vidait à grande peine, sur la terrasse, où la musique du Lycée faisait entendre sa dernière marche et où tant de retardataires s'étaient trouvés confinés, sous les riches ombrages du jardin, où les groupes, s'arrêtant l'un l'autre, faisaient vingt stations avant de quitter définitivement cette belle demeure; partout se manifestait hautement cette vive expression qui, déjà, franchissant la grille de sortie, commençait à se faire jour parmi les promeneurs des boulevards. Depuis, chaque entretien, chaque récit n'a fait qu'ajouter aux louanges du premier jour : de Paris, de la Normandie, de la Bretagne, les correspondances apportent à ce beau souvenir, à cette fête des lettres angevines, à ce premier des grands jours que l'avenir, espérons-le, réserve à notre Société, des éloges d'autant plus francs qu'ils paraît bien çà et là, s'y mêler quelque grain d'envie. — Songeons tous aux devoirs qu'un tel succès nous impose ! Voltaire, dans son humeur satirique, a osé, dit-on, comparer notre académie à une fille sage *qui n'a jamais fait parler d'elle*. Cette brillante solennité, cet éclatant démenti, ne suffit pas encore pour la venger de ses traits.

E. Lachèse,

Conseiller à la Cour impériale d'Angers, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts.

CONSTRUCTION GALLO-ROMAINE

DÉCOUVERTE DANS LE CAMP DE CHENEHUTTE.

Le département de Maine et Loire possède deux camps d'origine romaine très remarquables : celui de Frémur et celui de Chenehutte. Ces camps permanents étaient de véritables forteresses qui, placées au milieu des provinces, gauloises ont été occupées pendant plusieurs siècles. Dans le camp de Frémur, de nombreuses constructions en maçonnerie se font remarquer, les unes sont les ruines d'un castellum (le Châtelier), les autres sont les ruines d'un théâtre, etc.

Jusqu'à ce moment, le camp de Chenehutte ne s'était fait reconnaître que par ses remparts ; que par des pièces de monnaie et des débris de poterie romaine qui se rencontrent fréquemment en creusant le sol. Aucun travail en maçonnerie n'avait été signalé. Mais, récemment, un monument enfoui sous une couche de terre a été mis à jour. Un laboureur, en creusant son sillon plus profondément que ses devanciers, a découvert un bassin qui annonçait une forme régulière. Il en a donné avis à M. Joly, inspec-

teur des monuments historiques. Je me suis rendu sur les lieux avec cet archéologue, nous avons pratiqué des fouilles dont j'ai consigné les résultats dans le procès-verbal que je vais avoir l'honneur de vous communiquer.

PROCÈS-VERBAL.

Le 28 octobre 1856, informé par M. Joly, inspecteur des monuments historiques, qu'un monument très remarquable avait été découvert dans le camp de Chenehutte, je m'y suis rendu avec lui. Là, nous avons vu un bassin qu'un laboureur avait rencontré en creusant ses sillons. Une couche de terre d'environ 0m 30 le recouvrait. Et, comme les cultivateurs n'avaient pas, jusqu'à ce jour, remué le sol à cette profondeur, ce monument était resté ignoré pendant plusieurs siècles. Nous avons fait venir des ouvriers pour pratiquer des fouilles. L'orifice du bassin présente la forme d'un octogone de 1m 95 de diamètre. Notre premier soin a été de le dégager des matières qui l'encombraient. Elles se composaient de débris de tuiles tégulaires, telles que les Romains les employaient; puis venait une couche de charbon qui paraissait provenir de charpentes incendiées; puis une seconde couche de blé carbonisé, dont quelques grains étaient encore très reconnaissables.

A une profondeur de 0m 65 se rencontrait un plafond en maçonnerie, au milieu duquel on apercevait un trou circulaire de 0m 08 de diamètre qui formait l'ouverture d'un tuyau vertical. Cette ouverture était fermée par une bonde en tuffeau. L'existence de ce

tuyau nous détermina à démolir le plafond pour savoir ce qu'il recouvrait. Au-dessous, se trouvait une masse de terre et de sable grossier, que nous enlevâmes pour parvenir au fond du bassin. Nous reconnûmes que le tuyau vertical était en communication avec un autre tuyau sortant du bassin. Des fouilles extérieures furent pratiquées pour le mettre à découvert, il suivait une direction oblique tendant à remonter à la surface du sol. Nous continuâmes nos déblais et nous vîmes que ce tuyau se terminait à environ 0m 30 au-dessous du sol, au même niveau que le sommet du bassin. Il mesure une longueur de 4m 40; son calibre est de 0m 10 de diamètre; il est creusé dans une maçonnerie de tuffeau. Ce qui nous a particulièrement frappé, c'est qu'il n'a pas d'ouverture à son extrémité supérieure, il est fermé par la maçonnerie. Un tuyau en terre cuite, ayant son ouverture à 0m 75 au-dessous de la partie supérieure du bassin, se prolonge en dehors dans une longueur de 4m 40; il est également fermé à son extrémité. Cette occlusion ne provient pas des décombres, car le tuyau qui est en terre cuite se termine à cette extrémité comme le culot d'un creuset; il est noyé dans une maçonnerie en mortier très dur. Le bassin est construit en amplecton et revêtu intérieurement d'un enduit en mortier rouge très bien conservé.

Quel était l'usage de ce singulier monument? Une réflexion se présente d'abord : la présence de ces débris de tuiles tégulaires, de charbon de bois, de blé carbonisé fait soupçonner que ce bassin était recouvert d'un édifice qui contenait du blé, et que cet édifice a été incendié. Mais que signifie ce premier pla-

fond construit vers le milieu du bassin? plafond dans lequel ouvre un tuyau vertical qui se prolonge jusqu'au fond du bassin et communique avec un autre tuyau qui sort du même bassin, et va, dans une direction oblique, se terminer à la surface du sol? Pourquoi ce tuyau est-il fermé à son extrémité de même que l'autre tuyau en terre cuite?

On se perd en conjectures. Nous nous bornons à décrire le monument, à constater les faits, et nous laissons à plus savant que nous le soin de résoudre le problème.

DE BEAUREGARD.

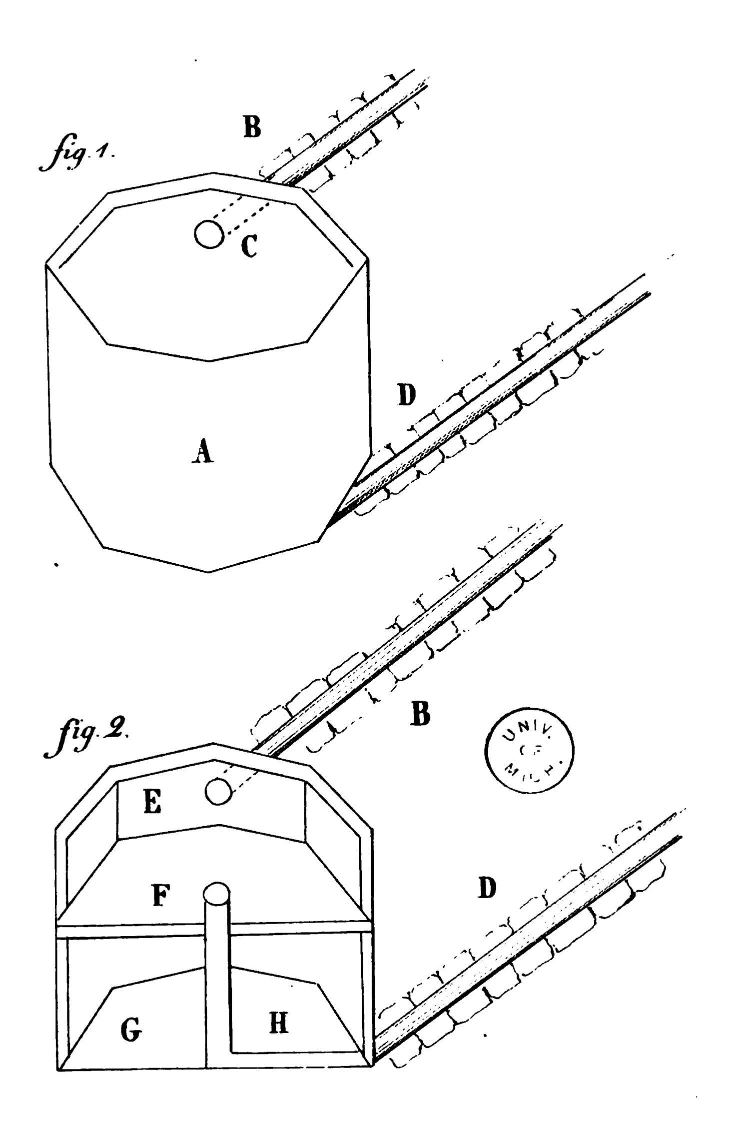
EXPLICATION DE LA PLANCHE.

FIGURE 1.

A. Bassin octogonal de 1m 95 de diamètre sur 1m 10 de profondeur. — B. Tuyau de 4m 40 en terre cuite, enveloppé d'une maçonnerie en tuffeau. — C Trou par lequel le tuyau B communique avec le bassin, 0m 08 en contre-bas. — D. Autre tuyau de 4m 60 partant du fond du bassin et se dirigeant extérieurement par une ligne oblique jusqu'au niveau du sol.

FIGURE 2.

E. Coupe verticale du bassin. -- F. Plafond à 0m 45 en contre-bas du bassin; il est percé au centre d'un trou circulaire fermé par une bonde de tuffeau. — G. Tuyau vertical faisant un coude au point H et communiquant avec le tuyau D.


fig. 1.
B
C
D
A
fig. 2.
B
E
F
D
G
H

NOTICE

SUR

LES FABRIQUES DE NOIR ANIMALISÉ

dans le département de Maine et Loire,

ET DE SON APPLICATION A L'AGRICULTURE.

L'agriculture peut accroître considérablement ses produits en ajoutant à la composition du sol des substances fertilisantes tirées, soit du règne minéral, soit des matières organiques végétales ou animales.

Les principales substances empruntées au règne minéral, sont la chaux, la marne et le plâtre. La chaux a pour effet de diviser la terre et de lui donner l'élément calcaire lorsqu'il lui manque. La marne, rare dans notre département, produit des résultats analogues. Le plâtre, ou sulfate calcaire, est employé avec avantage sur les plantes légumineuses, telles que la luzerne, le sainfoin, le trèfle.

Les engrais purement végétaux s'obtiennent par l'enfouissement de plantes en vert.

Les engrais végétaux-animaux sont les fumiers provenant de la litière des bestiaux. Il est très important, lorsqu'ils sont sortis des étables, de ne pas les exposer à une évaporation qui laisserait échapper les gaz, et particulièrement le gaz azote qu'ils recèlent. On les préserve de cette déperdition en les couvrant d'une légère couche de terre et en formant ce qu'on appelle des compost.

Les engrais composés de matières entièrement animales, sont les plus actifs, parce qu'ils contiennent plus de parties azotées, élément principal de la végétation. Des débris de cornes, des résidus de lainages recueillis dans des fabriques, accroissent considérablement la fertilité de la terre qui les reçoit. Mais ces matières sont en trop petite quantité pour jouer un rôle important dans l'agriculture. Le noir-animal offre une plus grande ressource, il se compose d'os carbonisés, et qui, après avoir servi à raffiner le sucre, sont livrés comme engrais au commerce. Cet engrais est très actif, mais comme il serait insuffisant aux besoins de l'agriculture, on a utilisé la chair des animaux, qui, mélangée avec des tourbes carbonisées, forme le noir-animalisé.

Deux fabriques de ce précieux engrais existent dans le département : l'une est située dans la commune d'Angers, près du pâtis Saint-Nicolas, l'autre auprès de Saumur.

La fabrique d'Angers appartenant au sieur Dupin opère la décomposition de la chair des animaux par la cuisson ou par la fermentation. Pour opérer par la cuisson, elle emploie un tube en fer d'un mètre vingt-cinq centimètres de diamètre, sur une longueur de

deux mètres. Ce tube est fermé des deux bouts par des plaques du même métal et forme un véritable autoclave. Une chaudière y introduit la vapeur à un degré de chaleur de deux atmosphères; la vapeur opère la cuisson. La graisse coule dans un réservoir et forme du suif, qui est livré au commerce. On en obtient, en outre, une huile très recherchée pour la conservation des cuirs. La partie musculaire est réduite en pâte par la force de la cuisson. Extraite de l'autoclave, elle est stratifiée avec la tourbe carbonisée et forme le noir-animalisé. Cette tourbe est tirée des marais de Montoire, département de la Loire-Inférieure.

Pour substituer la fermentation à la cuisson, on forme des couches d'animaux dépecés et de tourbe carbonisée. Ces matières entrent en fermentation au bout de quelques jours, une grande chaleur se produit. Quand cette fermentation est assez avancée, on démonte la masse. La chair est entièrement décomposée et séparée des os. On la remue avec la tourbe pour opérer un mélange complet, et l'on obtient ainsi le noir-animalisé. Quant aux os, ils sont envoyés aux raffineries de sucre de Nantes.

Cette fabrique, assez bien organisée, produit peu cependant, parce qu'elle manque de matières premières. Les habitants des campagnes, malgré les demandes qui leur sont adressées, sont assez négligents pour préférer enfouir les bestiaux morts à les faire transporter à la fabrique, où ils leur seraient avantageusement payés.

L'établissement du sieur Rocher, près de Saumur, est beaucoup plus considérable. Il se compose de deux usines ayant des emplois différents et concourant au

même but. L'une est installée sur le bord du canal de la Dive, à la Motte-de-Bourbon. La tourbe, extraite de l'ancien marais de ce nom, est amoncelée en tas auxquels on met le feu. Lorsqu'elle est carbonisée, elle est portée sous des meules mues par une machine hydraulique. Sous ces meules, elle est réduite en poudre très fine, puis transportée par des bateaux à l'usine de Saumur. C'est dans cette seconde usine que sont conduits les animaux destinés à être convertis en engrais. Leurs chairs sont dépecées, puis disposées en couches séparées entre elles par d'autres couches de tourbe carbonisée, qui agissent comme absorbant. Les tas formés par cette stratification sont arrosés par des urines, recueillies dans des baquets à l'Ecole de cavalerie, qui est dans le voisinage. Ces masses entrent en fermentation, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et les chairs entièrement décomposées sont mélangées à la tourbe. Les os qui sont complétement dénudés sont portés dans un fourneau à reverbère et carbonisés; puis ils sont soumis à un appareil composé de quatre paires de meules, mues par une machine à vapeur de la force de 25 chevaux. Réduits en poudre très fine, ils sont mélangés avec l'engrais provenant de la combinaison de la tourbe unie à la chair des animaux, et selon qu'ils y entrent en plus ou moins grande quantité, l'engrais est d'une qualité plus ou moins fertilisante.

Pour s'opposer aux émanations ammoniacales qui, par leur odeur infecte, pourraient incommoder les populations voisines, on répand sur les tas soumis à la fermentation du sulfate de fer à l'état liquide, ce qui produit un sulfate d'ammoniac et fixe ainsi, au profit

de l'engrais, une substance volatile qui serait perdue par l'évaporation.

Lorsque les os sont soumis à la carbonisation dans le fourneau à reverbère, ils laissent écouler de la graisse qui est recueillie et convertie en suif, qui fournit de la bougie stéarique. On en retire, en outre, une huile qui sert particulièrement à graisser les rouages des machines à vapeur.

Ainsi que nous l'avons dit, les engrais sont d'une qualité plus ou moins bonne, selon qu'ils contiennent plus ou moins de matières animales. En conséquence, ils sont divisés par classes calculées par degrés en raison desquels les prix varient. Lorsque le fabricant livre des engrais, il donne une facture indiquant à quel degré ils contiennent des parties fertilisantes. Si l'acheteur craint que la marchandise ne soit pas conforme à la facture, il peut la soumettre à une analyse chimique, qui est faite par un vérificateur nommé par l'autorité administrative. M. l'ingénieur des mines résidant à Angers a été chargé de cette mission par M. le Préfet. Si la fraude était reconnue, le fabricant serait exposé à des poursuites en police correctionnelle, par application de l'article 423 du Code pénal, qui prononce la peine d'emprisonnement pour fraude sur la nature de la marchandise. Mais, jusqu'à ce moment, les fabriques du département n'ont donné lieu à aucune plainte de ce genre.

On jugera de l'importance de la fabrique de Saumur, lorsqu'on saura qu'elle emploie chaque année de douze à quinze cent mille kilogrammes d'os. Et comme notre département ne pourrait en fournir une telle quantité, elle en tire des pays circonvoisins; elle livre

environ 65,000 hectolitres de noir-animalisé à la consommation ; elle a des entrepôts dans plusieurs départements et emploie plus de 150 ouvriers.

Les fabriques de noir-animalisé rendent de véritables services en utilisant des matières fertilisantes qui, sans leur action, seraient perdues pour l'agriculture. De tels établissements ne peuvent être trop connus et encouragés. C'est dans ce but que j'ai cru devoir les signaler à l'attention de la société.

DE BEAUREGARD.

UN TRÉSOR A VEILLON (VENDÉE).

NOUVELLE ARCHÉOLOGIQUE.

Messieurs,

Si quelque chose doit stimuler le zèle des archéologues, ce sont les découvertes signalées à chaque instant autour de nous ou dans un rayon assez restreint, les unes dues aux révélations du hasard, les autres aux investigations de la science. On vous rappelait, à notre dernière séance, qu'une découverte de monnaies du XVIe siècle, aux effigies de Charles IX, du cardinal de Bourbon et de plusieurs autres princes de cette époque avait eu lieu l'an dernier à la Bohalle, tout en vous faisant remarquer qu'on n'avait pu rencontrer parmi ces diverses médailles l'effigie toujours fort rare de François II; on opposait à cette fouille numismatique le résultat de la fouille toute récente de Murs dans laquelle on avait été assez heureux pour rencontrer deux exemplaires de cette effigie absente encore, dit-on, à la bibliothèque impériale.

Ces jours derniers enfin, nous lisions dans la *Revue de l'Ouest* un rapport présenté à la Société archéologique de Nantes, par M. Benjamin Fillon, sur une découverte plus récente encore de monnaies, ustensiles et bijoux de l'époque gallo-romaine, faite près de Veillon, canton de Talmont (Vendée), objets qui ont été déposés au musée archéologique de la ville de Nantes.

Ce rapport ne pouvait être mieux confié qu'à M. Benjamin Fillon et nous ne nous proposons aujourd'hui que d'en faire le résumé, en nous rapprochant le plus possible de ce document précieux.

Malheureusement, cette découverte s'est faite dans des conditions fâcheuses, conditions qui se présentent trop souvent en pareilles circonstances et qui peuvent singulièrement fausser ou diminuer, au préjudice de la science et de l'art, les résultats d'un événement si heureux dans son principe.

Nous voulons parler de l'ignorance des premiers inventeurs, ignorance ordinairement exploitée en pareil cas par d'adroits compères.

C'est précisément ce qui arriva. « Un madré paysan, dit M. Fillon, un madré paysan, descendu en droite ligne du berger Aignelet, de l'avocat Patelin, se fit adjuger à vil prix une grande partie du trésor, il le vendit ensuite en détail pièce à pièce. Il traita avec les premiers venus et entr'autres avec des commis-voyageurs qui eurent bientôt dispersé ces milliers de médailles et la plupart de ces ornements, en Bretagne, en Vendée et en Poitou. »

Mais notre habile brocanteur fut puni par où il avait péché, et à force de dissimuler l'importance de ces

antiquités, pour les placer plus facilement et plus promptement, comme elles avaient en définitive une valeur bien plus grande qu'il ne l'eût jamais supposé, il en tira infiniment moins d'argent qu'il n'en eût recueilli en consultant sur ce point un homme de l'art.

Les nouveaux acquéreurs ne se crurent pas tenus à une aussi grande discrétion que notre homme d'affaires, ils se firent un mérite d'ailleurs de leur bonne fortune. L'amour-propre des uns, la jalousie des autres firent si bien, que l'autorité en fut instruite. M. Léon Audé, secrétaire-général de la préfecture de la Vendée, se rendit sur les lieux, acheta divers objets et trois mille monnaies, et recueillit les documents qui permirent à M. Fillon de faire le rapport dont nous avons l'honneur de vous entretenir. Nous allons laisser ce dernier vous faire l'historique de cet épisode.

« Vers la fin du mois d'août dernier, une taupe amena à la surface du sol d'un champ, dit du Curé-Pigeon, ensemencé cette année en blé, et situé à un demi-kilomètre au nord du Veillon, non loin de Talmont, plusieurs pièces couvertes de vert de gris.

» Le fermier s'en étant aperçu, se mit à piocher dans l'endroit indiqué par la taupe et rencontra bientôt, à un demi-pied à peine de profondeur, une telle quantité de ces pièces qu'il en emporta un bissac plein chez lui et en donna à qui en voulut, les estimant sans valeur. Deux femmes de Bourguenay, village voisin, la mère et la fille, présentes à cette distribution, se transportèrent à leur tour dans le champ, sans être vues, et se mirent à creuser la terre avec

une houlette, Au bout d'un instant leur apparut un vase en bronze qu'elles frappèrent à coups redoublés, jusqu'a ce qu'elles lui eussent fait une fracture, d'où s'échappèrent des bijoux d'or, d'argent à leurs yeux émerveillés. En ce moment sonnait l'*Angelus*; saisies d'étonnement et de crainte, convaincues qu'il y avait quelque chose de diabolique dans ce qui leur arrivait et de criminel dans leur action, elles n'osèrent pousser plus loin leurs recherches et s'enfuirent à la hâte, n'emportant qu'une faible portion des objets contenus dans ce vase. — Le reste fut recueilli quelques heures après, par les paysans du pays accourus également pour avoir leur part du butin. Ce fut alors qu'un second vase en bronze fut trouvé, et qu'on pût juger de la forme de la cachette où le tout était déposé : c'était une sorte de petit caveau de trois à quatre pieds de long, de trois de large et de deux de haut, maçonné avec soin, pavé en briques et couvert de gros moellons. Les monnaies y étaient par tas, et à côté on avait placé les vases en bronze dans lesquels étaient les bijoux. Cette construction, déjà effondrée depuis longtemps, disparut le jour même sous les pelles et les pioches des gens alléchés par l'espoir de rencontrer d'autres richesses. »

Ici s'arrête la partie épisodique du rapport de M. Fillon. Nous avons vu plus haut comment et par suite de quelles circonstances ce trésor s'était disséminé dans un rayon de 30 à 35 lieues. Cinq mille furent envoyées à Fontenay qui passèrent sous les yeux du rapporteur, spécimen plus que suffisant peut-être pour juger du reste d'une manière approximative comme il l'observe lui-même.

Il fallut de nombreuses négociations auprès des deux femmes dont nous parlions tout à l'heure pour leur faire renoncer à leur butin. Toute la politique de M. Audé, secrétaire-général, y échoua. Il fallait lutter non-seulement avec elles contre le démon de la cupidité, mais encore contre le démon de la coquetterie, et pour dépouiller leurs doigts de ces anneaux d'or qu'elles montraient avec ostentation, on envoya de nouveaux ambassadeurs, MM. Hyroux et Maximento qui les y déterminèrent enfin.

Voici maintenant l'inventaire de ce trésor ;

« Les objets déposés au musée archéologique de la ville de Nantes se composent :

» 1° De plusieurs bagues en or, ornées de diverses figures ou de diverses inscriptions sur pâtes en verre, au lieu de cornalines.

» 2° D'une bague en argent, ornementée de la même façon ;

» 3° De boucles d'oreilles et d'anneaux de diverses formes ;

» 4° De bracelets d'argent et de cuillers aussi d'argent dont une se rapproche de la forme des nôtres.

» Quant aux objets retirés aux acquéreurs, nous avons cité les bagues saisies sur les femmes de Bourguenay. On a recouvré aussi un grand bronze de Julie, femme de Septime-Sévère, dans le style de celle qui se voit autour d'un aureus de Gordien III au Vatican et dont R. Venuti a donné la gravure à la planche 59 du tome II de son ouvrage sur les monuments numismatiques de ce célèbre cabinet.

» La mutilation des deux vases est bien regrettable. L'anse bien conservée de l'un d'eux rend cette perte

bien plus sensible, elle est décorée d'un amour en haut relief et de plusieurs autres figures.

» Quant aux monnaies, leur nombre s'élevait de 25 à 30 mille, de presque tous les empereurs, Césars ou impératrices, depuis Néron jusqu'à Postume.

» On a induit de la présence de ces antiquités et de leur nature qu'une villa gallo-romaine avait dû exister dans ces parages, bâtie tout proche de la mer, et adossée à la forêt d'Olonne qui venait jadis jusque-là et l'abritait au nord.

» Par sa situation à l'extrémité de la Gaule, la Vendée ne semblait pas aussi propre aux établissements romains que les autres contrées de ce pays, et cependant il n'en est pas en France où les fouilles soient plus abondantes que sur ce rivage de l'Océan.

» Deux découvertes analogues à celle du Veillon ont été faites au bord de la mer, la première à Olonne, il y a une cinquantaine d'années, et la seconde vers le Port-Juré; l'une et l'autre s'arrêtaient au règne de Postume. »

Tel est, Messieurs, l'extrait du bulletin scientifique qui nous était transmis, il y a quelques jours, par nos confrères de la *Revue de l'Ouest;* les intérêts de l'archéologie bretonne ont avec notre propre histoire un lien trop étroit pour qu'ils nous soient indifférents ou étrangers; la science n'a d'ailleurs qu'à gagner à ces communications et à ces échanges, et nous ne sommes point en retard avec nos confrères de l'Armorique puisque nous pouvons en ce moment, indépendamment de la moisson numismatique de Murs, les entretenir de la découverte du monument gallo-

romain de Chenehutte, qui faisait tout récemment encore l'objet de nos dissertations, et de la fouille importante de Saint-Serge.

Cherchons donc à activer avec eux un pareil commerce et soyons persuadés qu'aucune des deux parties contractantes ne placera à fonds perdu.

PAUL BELLEUVRE.

LE CHANT DU LAZARONE.

Oui, je suis lazarone
Et je vis de l'aumône
Que le bon Dieu me donne
En me comptant mes jours.
Venez, chère paresse
Et vous, douce mollesse
Dissiper ma tristesse,
Et chantons mes amours :
Le ciel de l'Italie,
Et Naples la jolie,
Ma ville et ma patrie
Que j'aimerai toujours.

A l'heure où l'alouette,
Sortant de sa retraite,
Tend son aile et s'apprête
A monter dans les airs ;
Quand le pêcheur se lève,
Interrompant son rêve,
Va, fuit loin de la grève
Et vogue sur les mers ;

Dès que Naples s'éveille,
Et que, comme la veille,
Elle emplit son oreille
De mille bruits divers.

Alors j'étends ma vue
Sur terre et dans la nue,
Et mon âme est émue
De toutes ces splendeurs;
J'y reconnais l'ouvrage
D'un Dieu puissant et sage
Qui me donne en partage
Un peu de ses grandeurs :
Et j'aurais la bassesse
De m'agiter sans cesse
Pour mettre ma richesse
Dans l'or et les honneurs !

Déjà dans sa carrière
La rayonnante sphère
Verse à flots sa lumière
Et ses feux embrasés.
Adieu force et courage,
Je vais chercher l'ombrage
Sous un riant bocage,
Aux parfums embaumés;
Ou bien sous le portique
De quelque église antique
Dont l'ogive gothique
A des tons nuancés,

Mais voici que la brise
Souffle dans chaque frise,
La nuit nous est promise,
Sachons en profiter.
Enfin elle est présente :
Le golfe bleu s'argente,
Tant la lune brillante
Aime à s'y refléter.
La légère gondole
Sur la mer glisse et vole
Avec la barcarole
Que des voix vont chanter.

Et c'est là la patrie
Que le ciel m'a choisie
Pour y couler ma vie,
Riche en ma pauvreté.
C'est vrai, mon coffre est vide
Mais mon palais splendide,
Et si je suis avide
C'est de la liberté.
Pour saisir l'ombre vaine,
Qui toujours se promène,
Donnez-vous de la peine :
Tout n'est que vanité.

CHARLES BRUNETIÈRE.

Avril 1856.

MEUBLE DE LA DANSE MACABRE (1)

Parmi les objets conservés dans notre Musée d'antiquités, on remarque un bahut du XVIe siècle. Ce meuble, d'une rare beauté, fut découvert à Angers, dans l'ancien palais des marchands, dont l'origine remonte au temps de Charles IX. Aucun attribut, aucune allégorie du commerce ne fait supposer qu'il ait été destiné à l'usage du palais; cependant il est probable qu'il servait à renfermer les ornements sacerdotaux de la chapelle de cet édifice. Une composition bizarre, sculptée sur sa face principale, l'a rendu populaire.

Le bas-relief dont il est orné représente une foule de personnages armés d'arcs et d'arbalètes (2). D'un côté sont des gens d'église : le pape, couronné de la tiare, marche à leur tête; derrière lui viennent des évêques, des abbés et des moines. Ils dirigent leurs

(1) Ce meuble a été donné au musée d'antiquités par M. Hamon, propriétaire au Lion-d'Angers.

(2) On peut voir l'énumération très détaillée de tous ces personnages dans un intéressant article du *Bulletin historique et monumental de l'Anjou, par M. Aimé de Soland* (volume de 1853-54, pages 189 et suivantes).

flèches contre la Mort : des seigneurs, de grandes dames et des gens du Tiers-État l'attaquent en sens contraire. D'un air dédaigneux, la Mort se met en garde : elle est debout ; ses traits expriment la colère ; sous ses pieds, elle foule le tertre d'une tombe ; sa main gauche s'appuie sur la pelle du fossoyeur et sa main droite brandit un long dard, qu'elle va décocher. On aperçoit, au fond de la scène, une montagne couverte d'arbres. Au-dessus des seigneurs, dans un autre encadrement du bas-relief, sont encore des personnages divers, armés de flèches. Au-dessus des prêtres, danse une troupe de jeunes gens : seul, l'un d'eux, habillé en fou de cour, tient un arc ; il l'incline vers la tête de l'ennemi commun.

Si l'on en croit une judicieuse critique, celle de M. Fortoul, il faudrait voir dans ce tableau une revanche de l'humanité sur la mort, en sens inverse de la danse macabre. Peut-être y devrait-on voir une danse macabre en action, sorte de ballet qui, avec les mystères et les moralités, se partageait l'amusement du peuple au XVe et au XVIe siècles.

Si nous cherchons l'origine des danses de morts, nous la trouverons dans l'antiquité la plus reculée. Chez les Égyptiens et chez les Grecs, dans les festins, on avait coutume d'apporter sur la table un squelette d'argent dont les membres étaient articulés : il s'agitait à l'aide de certains ressorts. Les Romains adoptèrent aussi cette allégorie épicurienne : elle rappelait aux convives le peu de temps qu'ils avaient à passer dans la vie, et les engageait à en faire usage en se livrant au plaisir. Sur les bords du lac de Liscola, près de Cumes, on a découvert un sarcophage antique, orné

de bas-reliefs, dont l'un représentait une danse de squelettes.

Ainsi les anciens ont connu les danses de morts. En outre, ils ont pratiqué la danse dans les cérémonies funèbres : les Grecs dansaient aux enterrements ; les Romains, sur le conseil d'un oracle, célébrèrent une danse religieuse pour apaiser la peste en 390.

Au moyen âge, dans le IXe siècle, à certains jours de fête, aux fêtes des morts en particulier, les prêtres se livraient à cet exercice, dans la partie du chœur entre l'autel et le jubé. Dans le siècle suivant, les danses, jusqu'alors renfermées sous les voûtes des églises, furent célébrées dans les cimetières, aux funérailles des abbés, des abbesses et des évêques.

L'an mil avait jeté la terreur dans tous les esprits : vinrent les grandes épidémies qui décimèrent l'Europe et la crainte redoubla. Le clergé s'empara de cette crainte salutaire pour tourner vers la piété les cœurs incrédules ou indifférents. Les arts, alors intimement liés avec le sentiment religieux, saisirent l'idée du clergé et la mirent en œuvre. On peignit, on sculpta sur les murs des cimetières et des églises le tableau des danses qu'on y célébrait, et la Mort personnifiée parut au milieu des autres personnages, menant le branle vers la tombe. Ainsi prirent naissance les danses de morts et les danses macabres.

La première dont il soit fait mention est celle de Minden : sans doute elle fut inspirée par la peste de 1373. Les malades atteints du fléau, disent les chroniqueurs, s'élançaient hors de leurs demeures et couraient à travers les rues en sautant avec mille contorsions. L'artiste avait vu ce spectacle grotesque et terrible à la fois : il le reproduisit.

La deuxième danse connue est celle du charnier des Innocents, à Paris. Sa date remonte à l'année 1424. Voici ce que nous lisons dans une vieille chronique publiée sous Charles VI et sous Charles VII :

« Item an 1424 fut faite la danse maratre (macabre) aux Innocents, et fut commencée environ le mois d'aoust et achevée au karesme suivant. »

De là deux opinions se sont élevées ; l'une, celle du savant Peignot, veut voir dans cette danse un immense tableau, exécuté en six mois, depuis le mois d'août jusqu'au carême.

D'après l'autre opinion, celle de M. de Barante, la danse du cimetière des Innocents aurait été une fête véritable, organisée par le duc de Bedfort pour célébrer la victoire de Verneuil. On aurait rassemblé dans une étrange mascarade une foule de personnages, et l'un d'eux aurait joué le premier rôle sous la figure de la Mort. Il est évident que cette grossière réjouissance ne se répéta pas depuis le mois d'août jusqu'au carême ; mais il est possible qu'ayant eu lieu d'abord, on l'ait peinte ensuite pour en garder le souvenir.

La troisième danse est celle de la Sainte-Chapelle de Dijon. Uue autre église de Dijon possédait aussi une danse de morts, tissée sur de vieilles tapisseries. Elles servaient à entourer le chœur dans les cérémonies funèbres. Ces tapisseries furent détruites pendant la révolution.

En 1439, une peste terrible ravagea la ville de Bâle et fit périr un grand nombre d'habitants : plusieurs pères et plusieurs prélats, réunis alors en concile, succombèrent. Les prélats échappés au fléau firent peindre une danse macabre en mémoire de leurs collègues. Un artiste dont nous ignorons le nom

fut chargé de l'ouvrage : il représenta le pape Félix V, l'empereur Sigismond, le roi des Romains, Albert II, les pères du Concile, puis des hommes de toute condition, enlevés par la mort. Ce drame immense se développe en quarante et une scènes, qui sont autant de tableaux, variés et pleins de verve. Les danses dont nous avons parlé précédemment, celle de Minden, celle des Innocents, sont de longues processions qui tourbillonnent à la suite du squelette allégorique. Dans la danse de Bâle, au contraire, la Mort vient prendre une à une toutes ses victimes : elle parcourt tous les rangs de la société.

Voici le pape, la tiare en tête : un pompeux cortége l'environne; des cardinaux portent son trône, des soldats écartent la foule..... mais, sous la mitre de ces cardinaux, sous le casque de ces soldats grimace une tête de mort.—Voici le mendiant, l'aveugle : son chien le guide; mais le squelette arrive, il coupe la laisse du chien, et le vieillard égaré va tomber dans une fosse, béante sous ses pieds. — La Mort se glisse partout, en variant son costume : vous l'avez vue cardinal, soldat ; vous la voyez tour à tour charlatan sur la place, peintre à l'atelier, avocat au palais, et c'est le seul avocat, disent les vers allemands au bas du tableau, qui ne perde jamais sa cause.

Comme son costume, elle varie ses manières. Elle veut enlever la religieuse; elle marche devant elle en lui montrant le ciel : elle veut entraîner le guerrier ; elle saisit un tambour, la voilà qui bat la charge, qui agite l'étendard, elle vole au combat.

La danse de Bâle commençant à s'effacer, en 1568, un maître habile nommé Hugues Kleuber la répara.

Restaurée plusieurs fois depuis, elle fut détruite en 1805. Une tradition inexacte a longtemps attribué cette peinture au talent d'Holbein ; lorsqu'elle fut exécutée, Holbein n'était pas né encore, et de savantes recherches prouvent qu'il ne l'a point retouchée. Holbein, il est vrai, dessina une danse de morts, mais à la plume, sur de très petites proportions ; cette danse, n'est pas, comme on l'a cru, une réduction de celle de Bâle : pour s'en convaincre, il suffit de les comparer ; elles n'ont de semblable que le sujet. Une danse de Bâle réduite a été dessinée et gravée ; on la doit au peintre Mérian.

Lubeck, en 1463, Dresde, en 1524, Anneberg, en 1525, ainsi que Leipzick, Berne et Erfort, ont eu leurs danses macabres. On voit à Lucerne deux danses de morts. L'une est une copie de la danse de Bâle, par Meglinger. Elle se compose de 36 tableaux de forme triangulaire ; ils sont placés entre les chevrons d'un pont couvert, jeté sur la Reuss. L'autre danse est peinte dans un cimetière de la ville.

En 1824, en restaurant à Strasbourg une église abandonnée, on a découvert une danse de morts sous une épaisse couche de plâtre et de chaux, qui couvrait la muraille.

Dans le moyen âge, on a fait paraître une foule de recueils où ces danses sont représentées : souvent aussi on les a dessinées en arabesques sur les marges des missels et des livres d'heures.

Les recueils de danses macabres sont ordinairement accompagnés d'un texte en vers latins, allemands ou français ; l'un d'eux porte ce titre :

Chorea ab eximio macabro versibus alemanis edita et à P. Desrey nuper emendata.

Ce mot *macabro*, joint à l'épithète *eximio*, doit être un nom propre : serait-ce le nom de l'inventeur de la danse macabre? Certains critiques l'affirment; mais ce recueil ne date que de l'année 1490, et les danses de morts remontent à une époque antérieure. Selon d'autres antiquaires, on devrait chercher l'origine du nom de macabre dans le mot arabe *magbarah* (*cimetière*), ou dans l'anglais *to make* (*faire*), *to breake* (*briser*). Les opinions sont variées : aucune n'est satisfaisante.

Les danses macabres survécurent au moyen âge : souvent réimprimées et répandues dans le peuple, elles y ont toujours obtenu le même succès; la dernière fut publiée à Troye, chez le libraire Jean Garnier en 1728.

ELIE SORIN.

P. S. — Depuis que ce travail a été présenté au Comité d'Archéologie, nous avons eu occasion de voir la danse macabre de Strasbourg. Elle comprend six tableaux, peints à fresque sur les murs d'une église du XV[e] siècle, aujourd'hui affectée au culte protestant, et connue sous le nom de *Temple-Neuf*. Non seulement on y retrouve le caractère original de toutes les danses de morts; mais en outre elle se distingue par un véritable mérite artistique. L'éclat des couleurs est un peu terni; mais presque partout le dessin est demeuré intact. Toutes les figures sont de grandeur naturelle. Contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire dans les tableaux de ce genre, la Mort n'est point représentée sous les traits d'un squelette; c'est, si l'on peut ainsi parler, un cadavre animé, qui garde encore l'apparence de la vie : son long corps blême, ses yeux creux et malins, son *rictus* satanique, produisent, au milieu des autres personnages, un effet étrange et terrible, qui rappelle

l'une des îles qui forment son élégante ceinture. Cette île a nom Saint-Lazare, c'est là qu'est situé le célèbre monastère des Arméniens. Non loin du Lido, et au milieu des pittoresques lagunes qui environnent Venise, s'élève cette gracieuse retraite des religieux Méchitaristes. En abordant avec ma gondole dans cette petite île, je fus émerveillé de la distribution bien ordonnée de cette charmante résidence. Je trouvai d'abord plusieurs cours d'une remarquable propreté, je parcourus ensuite quelques jardins cultivés avec soin et d'où s'exhalait, en cette belle matinée de juin, une odeur suave qui embaumait l'air de ses parfums. J'avais été accueilli avec une urbanité parfaite par l'un des pères qui parlait bien le français. Ce père me conduisit premièrement à l'église qui est petite mais bien tenue et d'une modeste simplicité; au pied du maître-autel est la tombe de Méchitar, fondateur de l'Ordre. Au dehors du chœur se trouvent, d'un côté un autel dédié à la Sainte Vierge et de l'autre, un autel dédié à saint Antoine. En sortant de ce sanctuaire, je fus introduit à la bibliothèque qui contient plus de 12,000 volumes et environ 400 manuscrits orientaux, principalement arméniens, tous aussi anciens que curieux. Je remarquai là le buste de Méchitar, en marbre de Carrare, ouvrage de Fabris, élève de Canova et digne de ce maître. Parmi les divers ouvrages réunis dans cette bibliothèque on peut citer le *Recueil des Bollandistes*, l'*Histoire Byzantine*, le grand *Dictionnaire arménien*, imprimé avec une grande perfection dans l'établissement, et contenant plus de soixante-dix mille mots, enfin les *Œuvres des saints Pères de l'Église arménienne*, traduites en latin sur des

textes d'une incontestable authenticité : ces écrits viennent apporter de nouveaux témoignages à l'autorité de l'Église catholique. Le religieux méchitariste qui me conduisait ne manqua pas de me rappeler que la langue arménienne prétend au titre de langue-mère. Cette opinion, du reste, est partagée par de savants linguistes qui s'appuient sur ce que les livres saints ne disent pas que la langue primitive fut perdue lors de la dispersion, bien qu'il y ait eu alors confusion des langues. Or, si la langue primitive a été réellement conservée, ils pensent que la langue arménienne a de grandes probabilités en sa faveur. Avant de quitter la bibliothèque, j'examine une momie que l'on dit vieille de 3,000 ans, et qui m'a paru dans un bon état de conservation à travers ses bandelettes. On dit que cette momie est le fils d'un pontife d'Ammon, dans la haute Égypte; elle est un don précieux fait aux Méchitaristes par leur compatriote Boghos-Bey, ancien ministre de Méhémet-Ali.

Nous entrons ensuite dans un cabinet de physique contigu à la bibliothèque; il m'a semblé pourvu de tous les instruments nécessaires. Un des Pères, exercé dans cette science, est chargé de l'enseigner aux jeunes gens du noviciat annexé au monastère. Nous avons assisté à quelques expériences d'électricité. En sortant de ce cabinet, nous venons à l'imprimerie de l'établissement; elle est organisée à l'instar des plus belles imprimeries de l'Europe. Parmi les compositeurs peuvent se trouver quelques ouvriers italiens initiés à la connaissance purement matérielle des caractères arméniens, mais les Pères seuls dirigent, revoient et corrigent toutes les épreuves. Il

y a quatre presses qui sont presque toujours en exercice. Les livres qui en sortent sont destinés à l'instruction des Arméniens et s'écoulent vers Constantinople, dans l'intérieur de l'Asie, aux Indes, etc. On me montra plusieurs ouvrages polyglottes très précieux qui sont le produit de ces presses infatigables.

Le monastère renferme un noviciat composé exclusivement d'Arméniens, et qui forme la jeune lignée dont les membres seront appelés à continuer les utiles et féconds labeurs de ces intrépides ouvriers qui ont mission de propager la diffusion des lumières et de la vérité. On trouve en effet, en ce moment, au couvent de Saint-Lazare, plusieurs écrivains dignes d'occuper un rang élevé dans le monde scientifique. Il y aurait, je crois, pour les régions occidentales, avantage à se mettre en rapport suivi avec ce foyer d'études, et profit à creuser dans ces mines peu connues et qui laissent entrevoir tant de richesses. Ne pourrait-on pas, sans délaisser les recherches faites par de si nombreux et si habiles investigateurs, sur les antiquités druidiques, gauloises et romaines, porter une sérieuse attention et un intérêt soutenu sur les précieux manuscrits et les antiques monuments intellectuels de ces contrées orientales si rarement explorées? On aplanirait ainsi les voies qui peuvent relier le présent au passé, les peuples anciens aux nations modernes; ce serait, sans nul doute, ouvrir de vastes et nouveaux horizons à l'esprit humain. Un jour, on entendit une voix s'écrier : « *Ex Oriente lux.* » Ces brèves paroles transmises jusqu'à nous de bouche en bouche, semblent renfermer un grave avertissement. L'Orient est, en effet, le berceau de notre foi, c'est de là que Jésus-

Christ voulut que sa parole retentît et que sa Majesté céleste apparût pour s'irradier sur le monde. Il y a dans cette élection divine un sens mystérieux à recueillir. L'Occident peut longtemps encore s'énorgueillir du haut degré de sa civilisation ; l'industrie, à l'instar des Titans, peut de même amonceler chaque jour progrès sur progrès, merveilles sur merveilles ; assurément ces gloires ne sont pas sans mérite, elles se rangent dans l'ordre des desseins providentiels, mais il faut se garder de les exagérer ou d'être trop ébloui de leur prestige. L'on ne doit jamais oublier que c'est le soleil de la pensée divine qui seul peut élucider toutes les questions. Ainsi, tant que l'amour épuré de l'invisible, tant que l'esprit de la foi vivante n'auront pas repris dans le monde la première place qui leur est due, tous les progrès matériels du siècle, quelque prodigieux qu'ils soient, demeureront privés de ce caractère vital, stable et sublime que peut seul leur imprimer le sceau de l'éternelle vérité. De même ce n'est qu'en reprenant leur racine en Dieu que les multiples branches de la science porteront de véritables et salutaires fruits. Sinon, toutes les richesses intellectuelles les plus magnifiques sont exposées à la plus déplorable stérilité.

L'église, le réfectoire, la bibliothèque et l'imprimerie sont les seuls endroits de l'intérieur de l'abbaye que les voyageurs soient admis à visiter. Avant de quitter cet établissement on me présenta un album particulier sur lequel je vis la signature d'un grand nombre de personnages de haut rang, et entre autres celle de l'empereur d'Autriche et celle de lord Byron. Ce dernier, durant son séjour à Venise, venait chaque

jour au couvent des Méchitaristes pour apprendre la langue arménienne. Un orientaliste français très distingué par les éminents services qu'il a rendus et qu'il rend en Orient, M. Eugène Boré, a séjourné aussi dans ce couvent et y a laissé d'honorables souvenirs. C'est avec beaucoup d'intérêt et de fruit que j'ai consulté ses écrits.

Après avoir passé dans cette île charmante environ trois heures qui semblèrent bien courtes, je revins à Venise sous l'agréable impression des intéresssnts aperçus de cette visite au monastère.

J'ai dit que cette célèbre abbaye a été fondée par Méchitar, il est donc juste de consacrer un souvenir reconnaissant à ce fondateur, après avoir esquissé un profil de son œuvre.

Mechitar de Petro était né à Sébaste, en Arménie, l'an 1676. Dès son enfance il témoigna le désir d'embrasser l'état réligieux; doué d'une ferme volonté unie à un excellent esprit, il étudia avec autant de ferveur que de fruit les saintes Ecritures et les Pères de l'Eglise; il voyagea ensuite, et ayant rencontré des missionnaires européens, il avait formé le projet de venir en Occident et de coopérer activement à la régénération spirituelle de l'Arménie. C'est sous ces inspirations qu'il obtint de l'Etat de Venise l'autorisation de bâtir un monastère dans la Morée; mais ce pays ayant été envahi et enlevé par les Turcs aux Vénitiens, Méchitar fut obligé de quitter cette retraite où il avait cru être à l'abri des ennemis qui étaient venus l'y poursuivre. Il demanda alors un asile à la république de Venise qui lui concéda à perpétuité la petite île de Saint-Lazare; il y établit son monastère, et put enfin

passer quelques années dans le calme et l'étude, en édifiant par ses vertus. C'est là qu'il réalisa complétement les projets de son association catholique pour travailler à la conversion et à l'instruction des Arméniens. Le souverain Pontife approuva sa mission et érigea son association en communauté religieuse. Le but de Méchitar était de ramener tous ses compatriotes à l'unité catholique. L'Ordre qu'il a institué suit la règle des Bénédictins. Ce sont, par conséquent, comme nous l'avons dit, des hommes appliqués aux études scientifiques et aux recherches historiques. Méchitar désira que ses religieux, tout en participant aux lumières et à la science d'Occident, missent néanmoins au premier rang la connaissance approfondie de leur langue, de leur histoire particulière et de leur littérature. Il a voulu, en un mot, qu'ils conservassent toujours le caractère et l'esprit arménien en s'unissant à la foi et à la communion catholique. Aussi, bien que les Arméniens n'aient plus aujourd'hui de patrie politique, ce groupe de savants qui est à la fois représenté à Paris, à Vienne et à Constantinople par des colléges où l'on élève des jeunes gens de cette nation, a servi et sert de lien à une sorte de patrie intellectuelle qui ne manque pas d'importance. Toutes les nations ont voulu connaître cette littérature arménienne qui rivalise par des beautés réelles avec celles des Arabes, des Persans, des Indous et des Chinois. Les orientalistes surtout y ont trouvé un saisissant intérêt.

Les religieux méchitaristes s'occupent beaucoup d'œuvres ascétiques. Les vies des saints, les commentaires de l'Écriture Sainte et tout ce qui se rap-

porte à la liturgie arménienne sont les sujets sur lesquels ils s'exercent. En outre, les traités sur l'histoire universelle de l'Arménie, ceux sur ses antiquités et sa géographie, et enfin les recherches sur les origines du christianisme en Arménie, forment aussi une branche principale de leurs laborieuses veilles. Ils traduisent en même temps un grand nombre d'ouvrages de morale, de philosophie et de littérature d'origine européenne. On le voit donc, c'est là une vraie pépinière de travaux scientifiques très importants et d'un puissant intérêt. Il en jaillit une relation intellectuelle quotidienne entre l'Orient et l'Occident, qui exerce l'influence la plus favorable sur les schismatiques répandus dans toutes les régions du globe; c'est l'expansion de la vérité élevée à des proportions considérables par les plus larges moyens d'action. Il m'a paru qu'il n'était pas indifférent de constater une telle situation dans la marche progressive des lumières du siècle au point de vue des fruits précieux qni peuvent en résulter pour l'unité catholique qui doit être, qu'on le sache ou qu'on l'ignore, le plus haut degré de félicité, de grandeur et de vraie civilisation auquel puisse prétendre et atteindre l'humanité. En effet si, au lieu de s'éparpiller, comme trop souvent il arrive, tous les efforts de la science s'unissaient et se combinaient dans un but commun, il pourrait naître de cet ensemble et de cette harmonie de facultés employées au plus noble usage, l'œuvre la plus neuve, la plus belle et la plus agréable que la terre puisse jamais offrir au Ciel.

Actuellement s'il est vrai, comme des circonstances récentes l'ont encore prouvé, qu'il est souvent utile de diriger nos curieuses investigations vers les régions

lointaines, qu'il me soit permis, en poursuivant l'ordre d'idées du sujet qui nous occupe, de porter un rapide regard sur les phases religieuses et littéraires traversées par le peuple arménien. Ces conditions si essentielles à l'existence d'un peuple ne sont jamais dénuées d'intérêt, surtout quand il s'agit comme ici d'une nation dont l'origine remonte à la plus haute antiquité. Nous trouvons effectivement ce peuple à la sommité de l'époque diluvienne. La Génèse nous apprend que les grandes eaux du déluge s'étant retirées, l'arche reposa sur les montagnes d'Ararat en Arménie, qui furent les premiers témoins de cette imposante scène de l'humanité; d'un autre côté, toutes les enciennes traditions des peuples s'accordent à indiquer ce plateau de l'Asie comme ayant été la première patrie du genre humain. La plaine de Sennaar où se fondèrent les premières cités est peu éloignée de l'Arménie; il est donc très vraisemblable que cette partie de la terre fut occupée dès les plus anciens jours. La religion primitive des Arméniens fut conforme à la tradition des premiers Patriarches, elle consistait dans l'adoration du vrai Dieu, dans le sentiment contrit de la déchéance originelle et dans l'attente d'un rédempteur promis. Les Arméniens prétendent descendre directement de la famille de Noé et avoir reçu leur nom d'Aram, fils de Sem et petit-fils de Noé. Ils ont une pieuse vénération pour le mont Ararat au sommet duquel ce patriarche aborda avec sa famille (1). Le

(1) L'historien juif Josèphe cite une ville nommée *le Lieu du Débarquement;* et au pied du mont Ararat, les voyageurs rencontrent aujourd'hui NASCIDSCEVAN, qui a précisement cette même signification.

mont Ararat, aujourd'hui nommé Masis, se compose de deux immenses pics dont l'un est plus élevé que l'autre. Il est à une hauteur de 5,400 mètres au-dessus du niveau de la mer. On prétend qu'à certains points de vue, il offre avec ses deux cîmes toutes les formes d'un vaisseau. Les Arméniens ont été longtemps persuadés que les restes de l'arche étaient encore au sommet de l'Ararat ou Masis, qui est couvert de glaces éternelles. Tous ceux qui avaient voulu tenter l'ascension de cette montagne avaient échoué dans ce projet. Tournefort, durant son voyage scientifique en Arménie, essaya de gravir ces régions glaciales, mais sans parvenir à s'élever à une grande hauteur. Ce fut seulement en 1830 que le docteur F. Parrot, professeur de physique à Dorpat, réussit, après plusieurs essais infructueux, à accomplir cette ascension merveilleuse. Il était accompagné de cinq personnes, et, après plusieurs jours de périlleuses escalades et de fatigues prodigieuses, il parvint enfin au point culminant de la montagne. Il trouva là une plate-forme unie de quatre cents pieds de diamètre, laquelle pouvait évidemment, selon la remarque du voyageur lui-même, servir parfaitement de point d'appui à l'arche lorsqu'elle s'y arrêta, puisque, d'après ce que nous apprend la Genèse, le vaisseau de Noé n'avait que trois cents coudées de longueur (environ 150 mètres ou 450 pieds), sur cinquante de largeur (25 mètres ou 79 pieds). Le savant voyageur ajoute que de cette élévation évaluée à environ 16,200 pieds, le regard embrassait un horizon immense et sans pareil dans la nature créée.

Les Arméniens donnent à leur patrie le nom de Haïasdam ou pays des Haïkhs, du nom de leur premier

roi appelé Haïg, qui vint de Babylone s'établir en Arménie avec toute sa famille environ 22 siècles avant l'ère chrétienne. Selon quelques anciennes chroniques, Haïg était arrière petit-fils de Japhet, et conservait ainsi les premières traditions religieuses ; mais dans la suite le contact de ce peuple avec les diverses nations de l'Asie fit dériver les croyances primitives vers les cultes que les passions des hommes s'évertuèrent à imaginer dans l'oubli ou l'altération des enseignements divins. Ces aberrations religieuses devinrent alors très fréquentes dans la direction des peuples. L'idée du vrai Dieu s'effaçait sous les nuages mobiles de la fantaisie, elle subissait ainsi toutes les transformations qu'une imagination capricieuse suggérait. En un mot, la Divinité revêtait toutes les formes que l'homme, dans son aveuglement, empruntait à une luxuriante nature pour lui rendre des hommages qui n'étaient dûs qu'au Créateur.

Le cadre circonscrit de cet aperçu ne nous permet pas de décrire toutes les diverses époques traversées par les Arméniens avant l'apparition du christianisme. Nous dirons seulement que, dans cette première période, ils furent alternativement ballottés entre le Magisme ou Sabéisme des Perses, et le Paganisme grec ou romain. Nous nous bornerons à remarquer ensuite qu'au commencement de l'ère chrétienne l'Arménie était rangée, comme les autres nations, sous l'action dégradante de la corruption générale qui avait envahi le monde. Après avoir passé par plusieurs révolutions dynastiques et nationales, elle venait d'être démembrée par les Romains (sous Pompée) dont la puissance atteignait à toutes les limites. La dissolution politique de ce peuple paraissait imminente si la foi

chrétienne n'eût exercé une heureuse influence sur sa destinée ultérieure, en retrempant ses croyances dans la vérité. Ce fut sous le règne d'Abgare, auquel la tradition attribue une curieuse correspondance avec Jésus-Christ ; que le christianisme étendit ses rameaux régénérateurs sur le peuple arménien qui eut encore la bonne fortune, à cette nouvelle aurore, d'être éclairé d'une manière providentielle. Il reçut, dès le commencement de la mission des Apôtres, les premières semences de la parole divine par Thaddée, l'un des douze Apôtres, qui vint avec Barthélemi évangéliser cette région. Ce ne fut cependant qu'un peu plus tard que ces semences premières prirent leur accroissement et fructifièrent. Saint Grégoire auquel on a donné le titre d'illuminateur, comme ayant éclairé le peuple arménien des lumières de l'Evangile, a été effectivement celui qui vint par sa puissante parole fortifier et féconder les premiers germes vers le milieu du III[e] siècle de l'ère chrétienne. Saint Grégoire avait été élevé à l'école de Césarée et y avait puisé les principes de la vraie foi. Revenu dans sa patrie il en devint le zélé civilisateur et en fut le premier patriarche. Le christianisme prit alors position comme religion de l'Etat et obtint un rapide développement sous la chaleureuse impulsion de ce sage et docte patriarche. Cette heureuse situation continua sous ses successeurs parmi lesquels il faut d'abord compter ses deux fils Arisdagès et Verthanès, qu'il avait eus d'un mariage contracté avant son ordination; le premier de ces fils se rendit même illustre par les lumières qu'il répandit sur l'église arménienne, il fut un des membres du concile de Nicée, auquel il assista et dont il rapporta les décisions en Arménie.

Il faut remarquer que la littérature commença à éclore durant cette période. Tout porte à croire, comme le témoignent les diverses annales de ce peuple, que les lumières de la science lui advinrent avec celles de la foi, et qu'avant d'être éclairés par le christianisme il n'avait produit aucune œuvre remarquable. Ce fut donc à Grégoire l'illuminateur, comme l'indique ce nom, que furent dues aussi les premières lueurs de culture intellectuelle. Mais la langue arménienne n'était pas encore alors assez souple pour se plier à toutes les formes multiples de la pensée. Ce ne fut qu'un peu plus tard que la langue littéraire prit une force élastique, une pureté et une harmonie qui furent puisées surtout dans la tradition des saintes écritures, dont le sublime accent sera toujours le type heureux et inspirateur de tous les genres de style par l'empreinte magistrale que doivent en recevoir les langues qui s'y assimilent. Lorsque l'impulsion fut ainsi donnée, plusieurs écrivains remarquables vinrent entretenir la progression intellectuelle, et parmi eux nous devons distinguer Moïse de Koren, historien érudit et auteur d'une histoire d'Arménie depuis l'origine du monde; saint Nersès, auteur estimé d'œuvres ascétiques; saint Isaac qui traduisit l'Ancien Testament d'après la version des Septante; saint Mesrob, auquel on doit la version du Nouveau Testament et qui par ses labeurs très profonds, constitua définitivement l'alphabet arménien et affranchit entièrement la langue des langes étroits qui l'étreignaient encore. Nous devons nommer aussi Eznig, écrivain distingué du v[e] siècle, dont le principal ouvrage est une réfutation des sectes des païens, de la religion des Perses et de la religion des philosophes de

la Grèce. Nous avons lu dans l'écrit du docteur Eznig des notions très curieuses sur l'astrologie et sur l'état des connaissances physiques, astronomiques et atmosphériques en Orient au ve siècle. L'élan intellectuel fut alors plus prononcé et le ve siècle doit être considéré comme le beau siècle littéraire de l'Arménie. Malheureusement, à la fin du vi^e siècle, il s'éleva un funeste schisme religieux qui, mêlé aux dissentiments politiques, empêcha ces heureux commencements d'avoir les résultats qu'ils promettaient. Les essais littéraires, sans cesser entièrement, subirent une sorte d'atonie causée par les circonstances néfastes qui surgirent. Les Arméniens en se séparant de l'église romaine, perdirent les grandes ressources qu'ils y puisaient pour les progrès de leur civilisation. L'église arménienne, jusqu'alors fidèle à la foi orthodoxe, ne voulut pas reconnaître la doctrine émise par le concile œcuménique de Chalcédoine (sous le pape Léon, en 451), qui avait condamné l'hérésie d'Eutychès, et se sépara de l'unité qui avait fait sa force et sa gloire. L'église arménienne se vit bientôt enlever une grande partie de son indépendance spirituelle. Ce sont là, en général, les premiers effets du schisme; la prétendue indépendance de la pensée mène fort souvent au servilisme. Toutefois, les erreurs de la secte dissidente n'ont jamais gagné toute la masse du peuple, et les fidèles à l'unité sont toujours demeurés assez considérables. Dans ce décousu des choses il s'est trouvé, en outre, un certain nombre de Patriarches orthodoxes qui ont suivi simplement la voie ouverte par Saint Grégoire l'illuminateur. Mais, en interrogeant l'histoire religieuse des Arméniens, dans la série des siècles suivants, on

éprouve une grande difficulté à se rendre compte du degré de foi des pasteurs successifs. Il est arrivé même un moment où l'église d'Arménie s'est trouvée divisée en trois églises distinctes dont le siège était à Sis en Cilicie, à Aghtamar, ville située dans une île au milieu du lac de Van et à Echemiazin. Néanmoins le patriarche d'Echemiazin a toujours été considéré comme le primat universel en qualité de vrai successeur de Saint Grégoire.

C'est au milieu de ces déchirements intérieurs et des pénibles oscillations de cette société spirituelle que survint la conquête de Constantinople par les Turcs, en 1453 (Mahomet II). Le patriarcat de Constantinople fut institué peu après dans des vues favorables au despotisme musulman. Cette circonstance contribua à la décadence de l'église arménienne. Néanmoins, comme nous l'avons dit, toutes ces orageuses fluctuations n'avaient pas empêché la persévérance orthodoxe d'une portion catholique qni a toujours conservé son clergé, ses théologiens, et qui est demeurée en relation constante avec cette église d'Occident dans laquelle les souverains pontifes ont bien souvent essayé de faire rentrer les brebis égarées. C'est dans la partie demeurée fidèle à la foi catholique que se sont toujours maintenus les principes les plus solides, les mœurs les plus régulières et les facultés les plus intelligentes, parce que les sentiments expansifs de foi et de charité dont sont animés ces fidèles émanent d'un foyer de lumières infaillibles; et il est d'expérience constante que la nuit, au contraire, se fait toujours chez les dévoyés de l'Eglise catholique.

Nous voyons ainsi qu'après les IV[e] et V[e] siècles, qui

furent les beaux siècles de la littérature arménienne, il y eut une sorte de somnolence générale qui n'eut que quelques réveils partiels et rares. Les siècles qui suivirent le ve jusqu'au xie furent presque complètement stériles; il est digne d'observation que par une coïncidence remarquable, la science et les lumières au xie siècle se concentrèrent dans les couvents en Arménie comme dans le sein de l'Europe. Au xiie siècle l'Arménie secoua sa torpeur et produisit quelques hommes d'un talent réel, parmi lesquels on peut citer Grégoire, patriarche et auteur d'hymnes estimées; le célèbre Nersès, renommé par sa rare éloquence; le docteur Serkis qui composa des homélies dans le goût et le style de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostôme; Méchitar, médecin connu par un traité sur les fièvres. Les siècles suivants jusqu'au xviie n'amenèrent qu'un très petit nombre d'auteurs à citer, mais l'Arménie vit poindre précisément au xviie siècle une aurore intellectuelle qui lui présageait de nouvelles lumières. Une direction plus éclairée fut alors donnée aux esprits; des écoles s'ouvrirent à Echemiazin, pour favoriser les études. Nous devons mentionner parmi les écrivains qui parurent à cette époque, Jacques ive patriarche d'Arménie et Oscan archevêque envoyé à Marseille, en 1673, pour éditer en arménien les saintes écritures. Cet archevêque fut recommandé à monseigneur Forbin Janson, évêque de Marseille, par le patriarche Jacques, qui lui écrivit une lettre dont nous possédons l'autographe inédit et qui est conçue en ces termes :

« Par l'humble serviteur de Dieu Jacop Catholicos

» patriarche de toutes les Arménies ; que selon la » tradition de Jésus, salut soit envoyé, dans un in» dissoluble et fraternel amour, au très éclatant, » très haut, très renommé Toussaint Forbin *inspec»* *teur* évêque de la cité de Marseille, qu'il lui soit » donné de demeurer toujours par l'effet d'une vie » sublime dans les grâces spirituelles pour notre » gloire et pour l'affermissement du troupeau de » Jésus-Christ et de nos enfants spirituels.

» Je ne veux pas laisser ignorer à votre éclatante » fraternité que nous avons envoyé notre disciple » Oscan, archevêque, dans vos contrées pour des af» faires importantes et surtout pour l'impression des » saintes écritures en langue arménienne. C'est pour» quoi nous recommandons notre délégué à votre » bienveillante humanité, à votre vigilance pastorale; » nous prions votre sublime personne de le recevoir » avec un miséricordieux amour, de le regarder » d'un œil favorable, et en quelque chose que ce » soit, selon ce que la nécessité l'exigera, de lui ten» dre une main secourable.

» Et nous, informé de votre bienveillance à son » égard et du bon accueil que vous lui aurez fait, » nous nous efforcerons, dans la tendresse intime de » notre cœur, de payer la dette de la reconnaissance » à votre très illustre fraternité, sinon autant qu'elle » le mérite, autant du moins que le peut notre fai» blesse. Que votre fraternité soit toujours en santé » dans l'Esprit-Saint.

» Ceci a été écrit en l'an de l'humanité du Sauveur » 1673, au mois de février 14.

» De ma propre main j'ai soussigné pour la con» firmation du présent. »

Ce document ancien et authentique m'a paru digne d'être rappelé dans ce court exposé sur les Arméniens; il donne une idée du caractère religieux et littéraire de la nation à cette époque, et du haut degré de confiance placée dans le clergé français.

Le mouvement qui s'était prononcé au XVIIe siècle, fut secondé de la manière la plus heureuse au commencement du XVIIIe siècle par Méchitar et ses disciples. Non seulement la littérature arménienne éprouva, par leurs soins éclairés et leurs doctes labeurs une sorte de glorieuse résurrection, mais on put concevoir encore l'espoir d'un retour général de tous les Arméniens vers l'unité catholique. On sait à quel point Méchitar fut l'ardent promoteur de la réunion et de l'unité; il y mit tous les efforts de sa belle âme et de sa nature énergique, mais par un concours de circonstances et d'obstacles qui vinrent combattre sa bonne volonté, cet homme éminent ne put atteindre le but qu'il s'était proposé. Il a succombé, mais son œuvre vit et marche; elle a l'avenir pour elle.

Si nous résumons maintenant les circonstances les plus récentes de cette situation arménienne, que ses divisions multiples rendent parfois insaisissable, nous remarquerons qu'un patriarche des Arméniens renonçait en 1771, avec tous ses correligionnaires, aux erreurs de Nestorius; ses évêques, ses suffragants abjuraient comme lui le schisme et l'hérésie, et le clergé inférieur et les fidèles, au nombre de 10,000 familles, suivaient leur exemple. — D'un autre côté, un peu plus tard, le chevalier de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople, 1772-1773, écrivait : « On » doit en très-grande partie, aux Jésuites, les progrès » de la religion catholique parmi les Arméniens et

» les Syriens, ainsi qu'il en a été rendu compte dans
» le mémoire de l'ambassadeur de l'année dernière. »

Le zèle des Jésuites ne s'est jamais ralenti pas plus en ces lieux que sur les autres points du globe. Ce sont eux qui ont retiré de l'erreur et converti à la vraie religion des milliers de schismatiques de l'Orient; ils partagent en ce moment même les missions de la Mésopotamie et de la Chaldée avec les Dominicains et les Franciscains; et l'on ne saurait donner trop d'éloges aux travaux apostoliques de tous ces infatigables ouvriers.

Il faut cependant ajouter que malgré toutes les tentatives employées pour faire rentrer tous les Arméniens dans le giron de l'église, le schisme a persisté. Les Arméniens schismatiques comptent, à l'heure qu'il est, trois patriarches absolument indépendants de tout pouvoir ecclésiastique et qui ont à peine entre eux des communications ou des relations suffisantes pour s'informer mutuellement des actes les plus importants de leur ministère. L'un réside à Echemiazin, les deux autres à Constantinople et à Jérusalem; ces deux derniers sont nommés par le sultan. Le premier, qui réclame les droits de préséance sur ses collègues, tient sa nomination du clergé et des fidèles qui ont le privilège de participer à cette élection, suivant les usages de cette église. Nersès, patriarche actuel d'Echemiazin, est âgé de près de 105 ans. Le siége de son patriarchat est enclavé dans l'empire russe. Il a assisté au couronnement de l'empereur Paul Ier, en 1797, à celui de l'empereur Alexandre, en 1802, à celui de l'empereur Nicolas, en 1826, et enfin à celui de l'empereur Alexandre II, en 1856. — On raconte que l'empereur Nicolas

ayant voulu, en 1828, soumettre ce patriarche à l'obéissance envers le synode moscovite, le patriarche s'y refusa et répondit au Tzar : « Je ne reconnais d'autre » synode que celui de ma nation. Ce n'est point celui » de Saint-Pétersbourg, mais celui d'Arménie, et les » usages comme la discipline de l'Eglise russe ne » sont pas les nôtres. Quant aux autres choses qui » concernent la religion, il existe aussi de notables » différences entre elle et nous. »

C'est là un sérieux témoignage qui nous fait connaître en termes formels que l'Eglise arménienne et l'Eglise russe ne se touchent par aucun côté, et forment deux corps distincts et séparés par des différences bien marquées en doctrine, en discipline et en usages. Tel est le déplorable état auquel toutes les divisions du véritable tronc réduisent les sectes dissidentes.

Le patriarche arménien catholique appelé par l'histoire patriarche de Cilicie, réside aujourd'hui à Bzommar, sur le mont Liban, où il dirige un séminaire pour l'éducation du clergé de sa nation. D'après l'opinion des orientalistes, le chiffre des catholiques en Arménie s'élève à peu près à cent mille.

L'Eglise, en puisant ses inspirations dans la parole sacrée, ne néglige aucun moyen convenable pour ramener dans la voie catholique les peuples qui s'en sont écartés par le schisme, et pour opérer leur régénération. La moisson est grande, en effet, mais elle a de vigoureux esprits pour ouvriers.

Aussi un auteur que nous aimons à citer en ce lieu, M. Eugène Boré, nous dit : « Le catholicisme renaît » avec un nouvel éclat dans ces pays, où Dieu a per-

» mis qu'il fût temporairement obscurci, pour l'ac-
» complissement des jugements impénétrables de sa
» divine Providence. Les faits dont nous avons été le
» témoin, remplissent l'âme de consolations et d'espé-
» rances. La force vitale que perdent l'Islamisme et les
» sectes chrétiennes tombées dans la décrépitude passe
» tout entière dans le corps de l'Eglise catholique, et
» se montre à la fois sur plusieurs points, avec la vi-
» gueur, la vie et l'unité qui appartiennent en propre
» à la vérité qu'elle possède. » (*Correspondance en Orient*, tome Ier.

Nous sommes heureux de trouver dans la grave autorité de ces paroles une approbation de notre sentiment personnel.

Les Arméniens schismatiques, en général, ont beaucoup moins de fanatisme et d'esprit de secte que les Grecs. Ils sont doux, honnêtes et peu hostiles au Pape, qu'ils reconnaissent en qualité de patriarche d'Occident, et qu'ils appellent successeur de saint Pierre. Les voyageurs éclairés que j'ai consultés et qui ont étudié l'état moral et religieux de la partie schismatique de cette nation, pensent que les difficultés pourront s'aplanir et que le rapprochement et la réunion des dissidents s'effectuera dans un temps plus ou moins prochain. Les nombreuses conversions au catholicisme qui se font chaque jour parmi eux semblent confirmer cette opinion, et ici, comme en toutes choses, nous devons espérer que tôt ou tard, selon les lois providentielles, la vérité triomphera de l'erreur.

M. Textoris.

LA VACCINE APPLIQUÉE AUX MOUTONS.

Messieurs,

Oser avoir l'honneur de vous communiquer un fait qui date de cinquante-six ans, c'est vous faire de l'histoire ancienne.

Je me suis demandé, maintes fois, si mon exposé aurait quelque chose qui pût vous intéresser, mais dans les académies on recherche encore l'identité des virus qui affectent l'homme et un grand nombre d'animaux, tant comme causes d'empoisonnements que comme moyens préservatifs. Vous apprécierez, Messieurs, ma réponse à la lettre dont copie est ci-après :

« Melun, 16 vendémiaire, an XI de la République.

« *Le Préfet du département de Seine et Marne au citoyen Lachèse, chirurgien de la garde des Consuls à Paris.*

» Je suis instruit, citoyen, que vous avez vacciné huit moutons appartenant au citoyen Silvy, propriétaire à Nesles, et que cette opération a eu tout le succès que vous en espériez. Je me propose de faire connaître ce résultat dans toutes les communes du département, et les circonstances sont d'autant plus favorables pour y faire accueillir une méthode préser-

vatrice que, depuis plusieurs mois, le claveau s'y est propagé d'une manière effrayante pour les propriétaires de bêtes à laine. Mais, en annonçant les avantages de la vaccine, je désirerais indiquer les précautions qui en assurent le succès, car il paraît qu'il en faut beaucoup pour que la vaccine ne s'évapore pas.

» J'ai compté sur votre complaisance, citoyen, pour me donner à cet égard les renseignements nécessaires; je suis convaincu d'avance que vous concourrez avec plaisir à répandre l'instruction dans les campagnes et je ne laisserai pas ignorer aux cultivateurs que c'est à vous qu'ils ont l'obligation de ce bienfait.

» Je vous salue bien sincèrement.

» *Signé :* LAGARDE. »

Voici la réponse que je fis à M. Lagarde, préfet à Melun, le 19 vendémiaire an XI :

« Citoyen Préfet,

« J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 16 de ce mois, par laquelle vous me demandez des renseignements propres à repandre, avec succès, l'instruction dans les campagnes pour, avec la vaccine, préserver les bêtes à laine du claveau qui s'y propage d'une manière effrayante.

» L'histoire générale des virus nous est inconnue; je craindrais de m'égarer en voulant dire comment ce vaccin est un préservatif de la petite vérole chez l'homme, et de la clavelée qui est désignée comme la petite vérole des bêtes à laine... Je passe aux faits.

» M. Silvy, mon beau-frère, que vous citez, est un des principaux propriétaires de mérinos : en 1800 on

ne comptait que trois beaux troupeaux de ces moutons d'Espagne, celui de Rambouillet appartenant au gouvernement, celui de M. Chanorier, à Chatou, et celui de M. Silvy, à Champgueffier, près Rosoy (Seine et Marne).

» Dès l'an IX de la République, des troupeaux affectés du claveau, dans la Brie, donnèrent de l'inquiétude à M. Silvy. A cette époque la vaccine commençait à prendre faveur pour neutraliser le virus de la petite vérole : je pensai que, par analogie, ce vaccin devrait aussi garantir les moutons du claveau et je proposai d'en essayer l'inoculation.

» Le 12 thermidor an IX, je vis arriver douze jeunes bêtes à laine, six mâles et six femelles, dans mon habitation, avenue de Lamotte-Piquet, entre l'École militaire et les Invalides. Mon beau-frère me priait de les vacciner et il m'assurait que ces moutons n'avaient jamais été malades. De suite, je sollicitai M. Thouret, directeur de l'école de médecine et président du comité de vaccine, de me permettre de faire venir, chez moi, six ou sept enfants de l'hospice, ayant de beaux boutons de vaccin. M. Husson, secrétaire général de ce comité. me les amena lui-même, et en présence du dit M. Thouret, de MM. Corvisart, Hallé, Leroux, Fourreau, etc. Nous prîmes la précaution de bien raser les aisselles et les aînes de tous ces animaux afin que la laine ne prît pas le virus, dont nos lancettes étaient fortement chargées, et nous les introduisîmes à plus d'une ligne de profondeur, évitant de faire saigner. Au lieu de piquer les brebis aux cuisses, comme nous l'avions fait aux mâles, nous inoculâmes aux mamelles. Ainsi chaque animal avait quatre piqûres.

Je fis passer de suite ces bêtes dans le troupeau des Invalides que je pouvais voir chaque jour. Le troisième de la vaccination il se manifesta, sur dix de nos douze moutons, à presque toutes les piqûres, une élévation un peu rouge, huit surtout l'avaient bien caractérisée. Le cinquième jour, ces animaux étaient tristes, ils ne mangeaint ni ne ruminaient, ils se laissaient mordre par les chiens pour suivre le troupeau. Les boutons alors étaient développés et présentaient une élévation blanche, peu transparente en comparaison de celles qui existent sur l'homme. Le septième jour leur appétit et leur gaieté reparurent.

» Le huitième jour, M. Thouret et les autres docteurs désignés ci-dessus, voulurent bien venir revoir nos moutons et se fixer sur les probabilités du succès. On décida que les quatre chez lesquels les signes du travail de l'inoculation ne s'étaient pas assez montrés ne seraient pas exposés à la contagion. M. Silvy, qui assistait à nos discussions, fit reprendre dès le lendemain ses bêtes et les huit qui avaient été sensibles au virus vaccin et avaient fait croire à un développement suffisant furent conduits près de Rosoy au milieu de plus de deux cents moutons à l'invasion (dite 1re lune) de la clavelée maligne, où ils sont restés jusqu'à la fin de la 3e lune, sans avoir eu part à la contagion, tous les autres moutons étant malades à ce point que plus de la moitié a péri.

» Encore peu satisfait de ce succès prophytactique, je priai mon ami Tresse, médecin à Rosoy, d'inoculer la matière du claveau à nos huit moutons tant avec la lancette qu'en introduisant des croutes ulcérées dans de profondes incisions. Les vaccinés ont résisté à cette

seconde épreuve, tous sont demeurés bien portants.

» Dès ce moment, M. le préfet, les troupeaux de M. Silvy, quittant la Brie pour le voisinage de Saint-Germain en Laye ont continué à être vaccinés. Depuis deux ans l'intérêt a fait, dans cette circonstance, plus que les discours hygiéniques. Les fermiers laissent vacciner leurs enfants afin de pouvoir inoculer les agneaux.

» Je pourrai bientôt quitter Paris, pendant quelques jours, après les grandes manœuvres et les exercices à feu que le premier Consul commande en ce moment. Je ferai une grande vaccination à Suscy, terre de mon beau-père, à trois lieues de Melun, près Guignes. J'inviterai mes honorables confrères Tresse, qui a déjà servi nos projets, Lerin, de Chaumes, Willaume, chirurgien-major du 10me régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Fontainebleau, qui sont pleins de zèle pour un bien quelconque à opérer. J'aurai l'honneur, citoyen préfet, de vous prier de vous trouver au milieu de nous et des nombreux enfants que j'ai le désir de réunir afin qu'avec la vaccine humaine, celle des bêtes puisse se propager.

« J'ai l'honneur d'être, citoyen préfet,

» Votre, etc.

» G. Lachèse, *d.-m.*,

» Chirurgien-major de 1re classe des chasseurs de la Garde des Consuls. »

Puisse cette observation, malgré sa date reculée, présenter quelque intérêt et donner lieu, en Anjou, à d'utiles applications.

RAPPORT PRÉSENTÉ A LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES SOUVENIRS HISTORIQUES DE L'ANJOU,

DE M. LABESSIÈRE.

1 feuille in-plano. — Angers, 1856.

Messieurs,

Si j'avais pris conseil de mon incompétence plutôt que de l'intérêt affectueux que je porte à l'auteur, j'aurais décliné la tâche que vous m'avez imposée, de vous présenter un rapport sur la carte du vieil Anjou, dressée par M. Labessière, instituteur primaire à St-Georges-sur-Loire. Soit qu'il s'agisse en effet de l'apprécier sous les points de vue divers de la géographie et de la topographie locales, de l'histoire, tant civile qu'ecclésiastique ou nobiliaire de la province, de la science du blason, de l'archéologie, de l'art du dessin, je n'oserais hasarder un jugement en présence de collègues bien mieux préparés que moi, par leurs études

spéciales, à décider les points sur lesquels un doute se serait élevé. Ce qui me rassure ici contre les difficultés inhérentes à la critique, c'est l'accueil que la Commission archéologique a déjà fait à M. Labessière, en l'admettant parmi ses membres, sur la production d'une première ébauche de sa carte d'Anjou; c'est la part même qu'elle a prise à son travail par des conseils éclairés et bienveillants. En permettant qu'il fût publié sous vos auspices, vous avez témoigné de votre haute approbation pour cette œuvre si consciencieusement élaborée et d'une si gracieuse exécution, et je n'ai plus aujourd'hui, pour la louer et pour en garantir l'exactitude et le mérite, qu'à rappeler le concours que plusieurs d'entre vous ont prêté dès l'origine à l'auteur, sous votre impulsion commune et avec les encouragements de la Société tout entière.

Dès l'année 1852, M. Labessière, appliqué à faciliter à ses élèves l'intelligence de la carte du département, qu'une mesure administrative venait de placer dans toutes les écoles primaires, essaya d'abord d'éclairer pour eux la géographie par l'histoire, de rattacher dans son enseignement, aux noms des lieux, le souvenir des faits et des hommes; de faire enfin pour l'Anjou ce qu'il a essayé depuis, et avec un certain succès, pour la France elle-même.

Peu à peu, et par l'effet de réflexions plus profondes, son plan prit à ses yeux de nouveaux développements; la géographie qui en avait été l'occasion céda la première place à l'histoire, et l'auteur conçut enfin dans sa pensée une carte, ou plutôt un tableau, qui permît au lecteur intelligent de suivre, tout à la fois ou tour à tour, soit dans le tracé topographique qui occupe le

milieu de l'espace, soit dans le cadre et dans la légende qui l'entourent, les nombreux objets d'étude que je vais énumérer :

1° L'Anjou, sous ses comtes et sous ses ducs;

2° La suite de ses évêques;

3° Les familles historiques; leurs armoiries;

4° Les hommes remarquables;

5° Les grandes divisions historiques; les vues des monuments historiques et jusqu'à l'indication des monuments druidiques les plus importants;

6° Les armes de l'ancien Anjou et de ses principales villes;

7° L'indication des abbayes, cures, paroisses; celle des prieurés rapportés aux abbayes dont ils dépendent; les commanderies de Malte;

8° Les terres titrées;

9° Les principaux combats livrés en Anjou et particulièrement ceux de l'armée Vendéenne, ainsi que la route suivie par cette armée.

Assurément, on ne saurait se former un plan plus vaste, tenir compte d'un plus grand nombre de points intéressants ou utiles, et c'est une grande difficulté vaincue que d'avoir composé, avec cette multitude de noms d'hommes ou de lieux, de faits et de signes symboliques, un tableau qui plaît aux yeux, qni satisfait le goût, qui excite l'intelligence ou la mémoire. Pourtant, je ne voudrais pas complétement absoudre l'auteur du reproche d'avoir trop embrassé dans un cadre un peu restreint, d'avoir rapproché de trop près et parfois confondu des détails qui se seraient trouvés à l'aise dans des cartes distinctes. Le but primitif a d'ailleurs été évidemment dépassé, et telle qu'elle est,

la carte du vieil Anjou ne convient plus à l'enseignement restreint de nos écoles. Elle ne peut plus y paraître que comme une élégante décoration et un hommage rendu par les communes les plus riches du département à un compatriote d'intelligence et de goût, en même temps qu'à l'un des maîtres les plus dévoués de l'enfance.

A prendre donc cette œuvre pour ce qu'elle est, comme destinée à réveiller chez les hommes d'érudition ou d'esprit des *souvenirs historiques* et à orner le cabinet d'étude de tous ceux qui ont à quelque degré le culte du passé et celui de la terre natale, la carte du vieil Anjou a aujourd'hui sa réputation faite et son succès assuré. La Commission archéologique a, pour ainsi dire, fait sa fortune en la prenant sous son patronage. Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général l'a honorée aussi de son attention et de son suffrage. Enfin M. le Ministre de l'Instruction publique s'est réjoui de trouver dans les rangs inférieurs de la hiérarchie universitaire un homme de talent et de savoir, et il a décerné à M. Labessière le titre d'officier d'Académie.

Mais, ainsi que m'autorisent à le constater les notes que l'auteur m'a remises avec un modeste abandon, une part notable revient aux plus savants d'entre vous dans l'élaboration de ce tableau si remarquable et si complet de notre vieille province.

M. le Président de la Commission, qui résume en lui toutes les connaissances dont j'ai fait plus haut l'énumération, si compétent surtout en matière archéologique, a contrôlé avec un soin scrupuleux les charmants dessins à la plume, les miniatures frap-

pantes de vérité des monuments historiques de l'Anjou, qui donnent tant de prix à cette carte. MM. de Quatrebarbes, Bougler, et Port, ont mis obligeamment à la disposition de leur nouveau collègue leur science historique, héraldique, paléographique; M. Béclard a surveillé le choix et le classement des hommes distingués que la contrée reconnaît pour ses enfants. Je pourrais multiplier les noms des collaborateurs de M. Labessière; mais il est plus court de dire que la Commission tout entière s'est mise de moitié avec lui, pour donner à son œuvre une véritable valeur historique. La reconnaissance des amis des études locales sur l'ancienne France, doit s'unir pour l'en remercier à celle de l'auteur.

Je ne saurais oublier en terminant de rappeler que c'est à Angers même qu'a été lithographiée et tirée la carte du vieil Anjou. Elle fait honneur aux presses de M. Barassé et aux artistes qu'il emploie. Mais ce n'est pas assez de ce succès. D'autres travaux en voie de publication doivent bientôt prouver une fois de plus que nos maisons d'imprimerie, grâce à une louable émulation et à une heureuse entente, sont à la hauteur des plus belles entreprises, de celles qui demandent dans l'exécution le plus de goût, de délicatesse et d'habileté.

Angers, le 5 mai 1857.

Le Rapporteur,

L. de Lens.

CRYPTES DU RONCERAY.

MASSIF PRÉSUMÉ DE L'AUTEL PRIMITIF.

Dès le VI[e] siècle, en cet endroit que l'on nomme le Ronceray, existaient plusieurs cryptes dans l'une desquelles se tint à cette époque reculée une sorte de synode d'évêques. Une légende plus ou moins accréditée rapporte qu'un miracle s'y opéra.

Au retour du second concile d'Orléans, vers l'an 533, les évêques *Melaine*, de Rennes, *Aubin*, d'Angers, *Laud*, de Coutances, *Mars*, de Nantes, et *Victor*, du Mans, s'assemblèrent en effet dans les cryptes du Ronceray. Melaine y célébra la messe et distribua le pain eucharistique à ses confrères; l'un d'eux, Mars, se sentant indigne de recevoir l'hostie, la cacha dans son sein où elle se changea en serpent. Il n'en fut délivré qu'après s'être adressé aux évêques précités en allant trouver chacun d'eux successivement à Rennes, à Angers et au Mans; Melaine enfin, voyant que son repentir était grand, lui donna l'absolution. Ce fait

était autrefois représenté en bas-relief sur un autel de l'abbaye de Saint-Melaine, de Rennes. (*Voir Barthélemy Roger*, page 50).

Plus tard, c'est-à-dire vers le milieu du xe siècle, Foulque-le-Bon, au rapport de Bourdigné, feuillet 54, fit construire sur les cryptes, pour des dames moniales, une belle église qui, démolie moins d'un siècle après, fut reconstruite à neuf, en 1028, par les ordres de Foulque-Nerra. Ce comte d'Anjou ne laissa subsister de l'édifice des premiers temps que les cryptes et l'autel.

Cette reconstruction est consignée dans une charte de 1028, sur laquelle nous reviendrons bientôt. En attendant poursuivons :

A une époque ignorée, l'existence de ces cryptes tomba dans l'oubli, l'entrée en ayant été murée. « Mais en l'an de grâce 1527, écrit Bourdigné, con» temporain, ce petit oratoire soubz terre... a esté re» trouvé et ouvert. » Un cordon de feuillages sculptés en style de la fin du xve siècle et situé au bas de la fenêtre centrale de l'abside de la crypte principale se rapporte assez bien à cette date.

L'archéologie nous revèle qu'au xviie siècle des embellissements furent faits dans l'église des Dames du Ronceray, et c'est aussi vraisemblablement à cette époque que les dalles de marbre récemment découvertes au pied de l'autel de la principale crypte furent placées. Il paraît également que dans le même temps on revêtit de plaques de marbre l'autel antique qui vient d'être trouvé, et que ce travail fut accompli de telle sorte que ledit autel semblait être d'un seul morceau de marbre; c'est du moins ce qui résulte d'une

lettre de M. Gruget, curé de la Trinité, en date, à Angers, du 14 juillet 1833, lettre que nous avons fait imprimer dans le n° 45 de nos Nouvelles archéologiques, première partie, où on lit : « De ce caveau » (la crypte centrale), on avait fait une chapelle qui » était éclairée par une fenêtre, devant laquelle on » avait élevé un autel de marbre, simple il est vrai, » mais cependant très propre sur lequel on avait placé » la statue de la sainte Vierge dans une châsse élé» gante..... On l'appelait la *Bonne Vierge de Sous-Terre*.... » Elle est de bronze ou de cuivre rouge.

Cette chapelle (continue le pieux pasteur qui vécut au XVIII[e] siècle et fort avant dans le XIX[e]), « était très » fréquentée et en grande vénération; il y avait tous » les jours des messes et moi-même je l'y ai célébrée » fréquemment. » Et il ajoute, mais à tort : « Il ne reste » plus rien de cette chapelle de Sous-Terre (1). »

Voilà, Messieurs, ce qu'écrivait en 1833 ce digne curé. Or, c'est précisément cet oratoire souterrain abandonné depuis à peine soixante ans et cependant j'ose dire oublié du plus grand nombre, que des ouvriers, vers le milieu de novembre 1856, ont commencé à remettre en lumière. Vous ne serez pas fâchés de savoir en quelle occasion la fabrique de la Trinité demandant qu'un mur fût construit pour séparer le tour d'échelle de ladite église des terrains de l'École des arts, la ville d'Angers y accéda. Dès les premiers jours de novembre, les ouvriers se mirent

(1) Une autre chapelle et une autre vierge, dites de *Sous-Terre*, étaient aussi, avant la révolution, très vénérées à Lesvières. Il ne les faut pas confondre.

à creuser les fondements dudit mur et à le maçonner. Par sa direction il devait traverser la crypte principale dans l'étendue de son axe; j'en fus informé par M. le baron de Wismes qui, en ce moment dessinait pour son magnifique ouvrage, *Le Maine et l'Anjou*, les anciennes ruines de l'abside du nord de l'église du Ronceray.

Je me rendis aussitôt avec MM. Dainville, Barbier-Montault, Béclard et Lemarchand sur les lieux que l'on était occupé à déblayer, et nous pûmes voir d'un premier coup-d'œil tout l'intérêt que promettait cette découverte. Déjà M. le Directeur de l'École avait pris soin de faire mettre de côté divers fragments de sculpture parmi lesquels s'en trouvait un représentant le blason d'une abbésse. Ce blason, plus tard étudié avec soin par M. A. de Soland, est celui de l'abbesse Aliénor de Champagné ou plutôt de Champaigne, suivant un manuscrit de M. l'abbé Tardif. Cette abbesse, après avoir depuis l'an 1455 gouverné l'abbaye de Ronceray, mourut le 4 septembre 1486. M. de Soland, dans son Bulletin historique et monumental du 15 novembre 1857 constate « qu'Aliénor de Champagné portait pour ar» mes : de sable, fretté d'argent au chef de même, » chargé d'un lion de gueules armé, lampassé et cou» ronné d'or. »

Dans ce blason, les émaux ne sont point accusés par des stries, mais l'étaient par des couleurs aujourd'hui complétement altérées.

Retournons à la principale découverte. Il était urgent de faire arrêter la construction du mur; à cet effet j'écrivis à M. le Maire, qui par sa réponse du 17 novembre, me fit savoir qu'il venait de prescrire de sus-

pendre les travaux de construction. J'informai en même temps MM. Mérimée et Joly de l'intérêt de cette découverte. M. Mérimée, le 21 novembre, m'a répondu ce qui suit : « J'ai transmis à M. le ministre d'Etat les curieux » renseignements que vous me donnez... J'espère que » l'on prendra des mesures pour opérer un déblaiement » complet. » Quant à M. Joly il ne se fit pas attendre non plus, et dès le 18 se trouva sur les lieux. D'un autre côté j'avais prévenu M. l'abbé Légeard, curé de la Trinité, pour qu'il voulût bien convoquer MM. de la fabrique; M. Dellètre, architecte de l'École, s'était chargé du soin d'avertir M. le directeur des arts et métiers et M. Boutrouë, agent-voyer de la ville, ne manqua pas d'assister à cette réunion. En conséquence tous les intéressés furent présents au rendez-vous du 18 novembre. On convint que cette découverte méritait la plus grande attention, et que ces curieux restes valaient la peine d'être conservés et rendus au culte. M. Joly se chargea de faire dresser les plans et coupe, d'étudier un projet de restauration et d'aviser aux voies et moyens à l'effet d'obtenir des fonds des ministres d'Etat et de l'Instruction publique. Vous savez, Messieurs, si nous pouvons nous en rapporter à son talent et à sa sollicitude.

Il est inutile sur ce point de vous en dire davantage; qu'il vous suffise de savoir que tous les efforts possibles seront tentés pour annexer ces cryptes à l'église de la Trinité. M. le directeur de l'école, M. le curé de la Trinité et ses fabriciens nous ont paru à cet effet on ne peut mieux disposés. L'archéologie rendra donc, nous l'espérons, ce vieux sanctuaire à la Vierge-de-sous-terre. qui présentement est déposée sous un des

autels de la Trinité. En attendant, bornons-nous à vous donner comme une sorte de procès-verbal de cette découverte.

La partie du mur vers sud, le rond-point de l'abside du centre et l'entrée de l'abside sont déblayés ainsi que l'autel. A première vue cet autel parut à M. l'abbé Legeard, à M. Joly et à moi tourné en sens inverse des nôtres; c'est-à-dire que le prêtre autrefois avait le visage en regard des fidèles. Assurément c'eût été là une trace précieuse d'un antique usage qui s'observe encore à Rome dans les églises de *Saint-Pierre-ès-liens*, de *Saint-Clément*, de *Saint-Nerée et Achillée, de Saint-Georges au velabre* et dans les basiliques de *Saint-Pierre au Vatican,* de *Saint Jean-de Latran* et de *Saint-Laurent.*

Mais inspection faite de la pierre de l'autel, nous découvrîmes après un lavage soigneux que l'emplacement de la croix intaillée sur laquelle le prêtre pose le calice ne répondait pas à nos conjectures. Cette croix intaillée de même que deux autres situées aux angles postérieurs de l'autel, sont inscrites chacune dans un cercle; elles ont à la manière grecque des croisillons égaux, en outre ces croisillons sont bulbeux.

Deux fûts de colonnes se trouvent aux angles antérieurs de la pierre de l'autel. Ces deux fûts ont pu servir d'ornement à l'autel de la crypte et de support au grand-autel qui régnait jadis au-dessus de la dite crypte dans l'abside aujourd'hui démolie de l'église supérieure. Ces colonnes sont en tuf. Quant à l'autel qui les porte, il se compose d'un massif de pierres assez mal rejointoyées sur lequel repose la pierre sacrée également en tuf que l'on croit être de Gennes en Anjou;

cette pierre est longue de 2 mètres 20 cent., large de 75 cent. et épaisse d'environ 33 centimètres. Aux angles postérieurs du massif, angles qui s'arrondissent légèrement, la pierre sacrée s'avance en façon d'encorbellement de manière à laisser un passage fort étroit entre ledit massif et le fond de l'abside, et c'est précisément là cette disposition qui d'abord nous avait portés à croire que l'autel avait dû être primitivement tourné en sens inverse des nôtres. Au centre de la pierre sacrée et sur la croix intaillée on trouva une légère couche de mortier mêlé de détritus de charbon. Même découverte au bas des deux colonnes. Etait-ce là une manière de sceller ? Quoiqu'il en soit, cette légère couche de mortier nous fit naître l'idée qu'une dalle avait bien pu être placée postérieurement, sur la pierre sacrée, et cette conjecture devint en quelque sorte une certitude, lorsqu'on put se reporter à la description que le curé Gruget nous a laissée de cet autel qui, assure-t-il, était de marbre ; il aurait dû dire plaqué de marbre. Maintenant s'élève une question ; ce massif d'autel est-il celui dont parle la charte de 1028?

Quelques mots sur cette charte. On la trouve, moins l'entête, imprimée dans Hiret à la page 178 et tout entière à la fin d'un *mémoire signifié pour MM. Nicolas Duval et Jean Urbain Le Roy, chanoines des églises du Ronceray et de la Trinité de cette ville, demandeurs ; contre dame Léontine Desparbes de Lussan-Bouchard d'Aubeterre, abbesse de l'abbaye royale du Ronceray*, etc.

Ce mémoire qui nous a été communiqué par M. l'abbé Tardif, notre collègue, est signé Benoist, avocat du roi, Milscent, avocat, et Bouchet, procureur.

Il a été imprimé à Angers chez Charles-Pierre Mame en 1782.

Dans ce mémoire notre charte de 1028 est un peu plus exactement reproduite que dans Hiret, aussi nous y aurons recours de préférence ; nous en extrayons le passage qui concerne notre *autel et les cryptes.*

« Ego Fulco Andegavorum comes atque Hyldegardis » conjux mea, necnon Goffredus (Hiret écrit Gauffre- » dus) noster filius, hanc beatæ Mariæ basilicam us- » que ad fundum erutam, à fundo paulò nobilius re- » duximus ad integrum, *reservato tantùm altari* quod » usquè in prœsentem diem apparet de subtus in » cryptis (Hiret dit à tort in captis), *in quo Beatus* » *Melanius* in quadragesimo capite, sacrato Christi » corpore, missâ expletâ electo Dei Albino, Victori, » Launo, Marso, eulogiam charitatis contradidit et » ob hanc causam abhinc locus iste nomen charitatis » obtinuit. De quibus Beatus Marsus paulò abstinentior » eulogiam in sinum ab ore directam (Hiret dit dejec- » tam) in hydram (Hiret dit ydrum) statim repen- » tissime (Hiret dit vehementissime) conversam, Dei » servo Melanio in ipso reditu celare non potuit.... »

Il résulte de cette charte, que l'autel où S[t] Melaine, au VI[e] siècle, célébra la messe, avait été conservé en 1028..... *reservato* tantùm altari.... in quo beatus Melanius, etc.....

En marge de cette même charte Hiret écrit : « *Cet* » *autel est encores soubz l'autel ou est l'image de Notre-* » *Dame, assez bas en terre.* »

Or dans le premier tiers du XVII[e] siècle, époque durant laquelle écrivait Hiret, cet autel existait, mais que signifie cette phrase : « *Cet autel est encore soubz l'autel*

» *où est l'image de Notre-Dame ?* » Hiret entend-il parler du grand autel qui autrefois régnait dans le sanctuaire de l'église supérieure, ou bien veut-il dire seulement qu'un autel plus récent enveloppait l'ancien? Je penche d'autant plus pour cette dernière version qu'elle paraît révéler ce que l'archéologie nous portait à nommer, c'est à savoir que des dalles de marbre et une nouvelle pierre sacrée auraient recouvert au XVIIe siècle l'antique massif et la pierre sacrée de l'autel primitif.

Hiret d'ailleurs rédige sa phrase de manière à nous faire croire que l'image de Notre-Dame était dans notre chapelle souterraine; or cette image en effet, au rapport de l'abbé Gruget, était placée sur un autel de marbre au fond de la crypte centrale; donc nous devons entendre par les lignes de Hiret qu'il s'agit seulement d'un autel de marbre qui enveloppait l'autel primitif.

Présentement les marbres ne se voient plus; mais on peut apercevoir les traces premières de leur scellement sur ce massif d'autel qui vient d'être découvert et à l'occasion duquel nous nous demandons s'il est bien celui du VIe siècle. Au point de vue archéologique ne trouvant rien qui s'y oppose et sachant combien l'église du Ronceray avait intérêt à conserver un si précieux monument, nous ne voyons pas pourquoi ce massif d'autel ne serait pas le même que celui dont parlent la charte de 1028 et le texte de Hiret; pourquoi enfin il ne serait pas le même que celui sur lequel saint Melaine au VIe siècle célébra la messe?

Quelques mots maintenant sur les cryptes. Elles formaient trois nefs où le plein cintre domine; la crypte

centrale dans laquelle, au rapport de Grandet, on descendait par 10 ou 12 marches, avait ses voûtes soutenues par deux rangs de piliers (c'est plutôt colonnes qu'il fallait dire), douze de chaque côté.

Il serait aisé d'annexer tous ces souterrains à l'église de la Trinité bâtie en 1062. La charte de 1028 ne fait aucune mention de leur reconstruction à cette époque; au contraire ces lignes : « Reservato tantùm altari, » *quod usque in presentem diem apparet de subtùs in* » *cryptis, in quo beatus Melanius* ... » prouvent que ces souterrains étaient bien sous Foulques Nerra les mêmes qui existaient du temps de St Melaine.

Toutefois l'archéologie vient ici porter sa lumière et nous révéler que ces cryptes ont dû être remaniées sous Foulques Nerra. En effet les chapiteaux des colonnes à feuilles grasses et à petites volutes accusent le XIe siècle dans la crypte centrale. Il y a mieux, on s'aperçoit sans efforts que la muraille méridionale contre laquelle les dites colonnes sont fixées, a été jointe en manière de placage à un mur évidemment plus ancien.

Quant aux semi-voûtes des absides collatérales, elles ont dans leur appareil quelque chose de romain qui fait que nous ne répugnons pas à les croire du VIe siècle.

M. Lemarchand, notre collègue, a trouvé dans la *N. Dame angevine* de Grandet, que de ces trois cryptes ou chapelles souterraines, celle du centre était dédiée à N. Dame, celle du nord à Ste-Madeleine; quant à la troisième, elle était sans nom, mais on y montrait une fosse devant l'autel, fosse « où l'on prétendait qu'un » prêtre en mauvais état avait été englouti sans qu'on » ait jamais pu la recombler. »

Je pourrais m'étendre bien plus largement sur cette

découverte et vous parler de la piscine située derrière l'autel, ainsi que d'un trou que l'on croit être le lieu où étaient déposés les charbons destinés à l'encens; je pourrais vous dire que la crypte centrale avait des voûtes d'arêtes chevauchant toutes sur plans carrés; que cette même crypte avait dû avoir deux rangs de colonnes isolées, sans compter les deux rangs de colonnes engagées, ce qui est confirmé par le témoignage de Grandet précité; que le pavage le plus ancien était en ciment à la manière romaine; que cette crypte avait été probablement éclairée par trois fenêtres dont une au fond de l'abside; mais je comprends que cette dissertation est déjà trop longue et qu'il ne me reste plus qu'un souhait à former, celui de voir bientôt toutes les cryptes rendues au culte, et celui de voir aussi le vieil autel orné comme autrefois de la statuette de Notre-Dame-de-sous-terre du Ronceray, statuette que je ne décris point ici pour l'avoir fait ailleurs, au n° 45 des Nouvelles archéologiques, 1re partie. Toutefois je ne terminerai pas sans dire que M. Légeard a l'intention louable de faire déposer dans la crypte centrale lorsqu'elle sera rendue au culte, le blason de l'abbesse Aliénor de Champagné. C'est bien là sa vraie place.

La longueur de cette dissertation m'oblige à remettre à une autre séance ce que j'avais à vous dire de l'oliphant du musée des antiquités et d'une lettre à cette occasion de M. Lajard, membre de l'Institut de France.

V. Godard-Faultrier.

Angers, le 22 novembre 1857.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE DE M. GODARD-FAULTRIER

INTITULÉ :

D'ANGERS AU BOSPHORE.

Messieurs,

Un des caractères qui distinguent l'ouvrage de M. Godard, et l'un de ceux que nous aimons le plus à y retrouver, c'est le souvenir toujours vivace de la patrie absente ; c'est la constante préoccupation qui le porte à préparer les matériaux d'une histoire, qui serait, comme il le dit lui-même, l'*histoire de l'Anjou du dehors*. Partout, nous trouvons M. Godard fidèle à ce programme patriotique. A Constantinople, il recueille pieusement les noms des soldats angevins, morts en combattant pour la France sous les murs de Sébastopol ; à Athènes, il fait dessiner par son fils la porte de l'Acropole, dont la découverte récente a dignement inauguré la carrière scientifique d'un de nos compatriotes, aujourd'hui professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale ; à Malte, il évoque le souvenir d'un des plus illustres chevaliers de l'ordre, Dubois de

la Ferté, commandeur de Theval, qui appartient à l'Anjou par sa naissance; à Naples, les marbres célèbres du *Museo Borbonico*, lui rappellent les ouvrages de nos statuaires, qui lui paraissent mériter d'être mis en parallèle avec les plus belles statues antiques; à Rome même où les chefs-d'œuvre de la peinture moderne couvrent les murs des églises, une toile d'un artiste trop peu connu parmi nous, la *Chute de Simon-le-Magicien*, copiée sur l'original de Vanni par Trémolières, appelle ses premiers regards, et lui semble digne d'une mention spéciale.

Je passe rapidement sur ces divers sujets, malgré tout l'intérêt qu'ils excitent. La lettre 77e, dans laquelle je remarque les noms glorieux et chers à l'Anjou de notre comte Foulques-Nerra, du souverain pontife Grégoire XI, et du cardinal Cointerel, mériterait sans doute aussi de fixer notre attention, mais je dois me conformer aux intentions de la Société, en examinant seulement une partie de l'ouvrage de M. Godard, celle qui concerne les princes de la maison d'Anjou-Sicile.

Lorsque M. le Président de la Commission archéologique annonça le projet de partir pour l'Italie, quelques membres de cette assemblée l'invitèrent à s'occuper d'une manière toute spéciale, des monuments qui rappellent la domination des ducs d'Anjou sur le royaume de Naples. M. Godard a tenu un grand compte de cette recommandation, et plusieurs de ses lettres renferment de précieux renseignements qui sont venus accroître l'état de nos connaissances sur cette période historique. Après la relation des principaux événements, l'étude des monuments épigra-

phiques et monétaires occupe une large place dans le volume qui vous est offert. M. Godard a recueilli jusqu'à des devises parmi lesquelles j'en remarque deux, dont la forme énigmatique a singulièrement excité ma curiosité.

Charles II d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem avait, dit-on, pour emblême quatre pyramides, dont une, plus élevée que les autres, portait une couronne, avec l'inscription latine : *Quocumque ferar*. On attribue au même prince la devise : *Hoc fato*, accompagnée d'une hache entre deux couronnes.

Suivant la remarque de M. Godard, les devises ont quelquefois une véritable importance historique. Avec toute la réserve qu'il convient d'apporter en ces sortes de questions, je proposerai une explication qui confirmera, ce me semble, le pressentiment de M. Godard.

Le jeune prince Conradin, fils de Conrad IV, empereur d'Allemagne, ayant entrepris de revendiquer les droits de son père sur les Deux-Siciles, fut vaincu, pris et décapité. Douze ans plus tard, le prince de Salerne, fils de Charles Ier et héritier présomptif de sa couronne, étant tombé entre les mains des révoltés de la Sicile, fut condamné à avoir la tête tranchée; mais il dut la vie à la clémence de la reine d'Aragon, qui lui fit grâce, au moment même où il se préparait à la mort. Ainsi la hache fit tomber la tête du compétiteur de Charles Ier, et elle respecta celle de son successeur. Il y a là une de ces grandes manifestations qui frappent vivement l'imagination des peuples et par lesquelles un pouvoir supérieur semble consacrer, à leur origine, les nouvelles dynasties; nous com-

prenons très-bien que le roi Charles deuxième ait voulu perpétuer le souvenir d'un événement aussi considérable; mais une chose nous étonne : c'est qu'un prince chrétien, un neveu de saint Louis, échappé au supplice presque par miracle, ait inscrit sur sa devise le nom de la *fatalité*, au lieu de celui de la *Providence*.

La signification des quatre pyramides est beaucoup moins problématique que celle de la hache. Charles I[er] eut quatre fils; mais un seul d'entre eux vécut assez longtemps pour lui succéder. C'est évidemment à cette circonstance que fait allusion la pyramide plus haute que les trois autres, et surmontée d'une couronne.

J'ai dû, Messieurs, n'emprunter au récit de M. Godard que les indications nécessaires à l'intelligence des devises; mais, si brèves qu'elles soient, elles suffisent à montrer tout l'intérêt qui s'attache à l'histoire de la domination des comtes d'Anjou sur le royaume de Naples. Le supplice de Conradin, les vêpres siciliennes, les désordres et les cruautés de la reine Jeanne, voilà les événements qui marquent le plus, dans l'histoire de cette dynastie. Chacun de vous en voudra lire la relation dramatique et saisissante.

En ce qui concerne l'épigraphie et la numismatique, les nombreuses inscriptions relevées par M. Godard, les monnaies dont il donne le dessin ont une importance qui n'échappera pas aux archéologues. La plupart des médailles décrites dans le volume qui vous est offert étaient peu connues en France jusqu'à ce jour; il y en a même quelques-unes dont on ne trouve l'indication, ni dans les

traités de numismatique les plus estimés, ni dans le catalogue des collections les plus renommées.

Duby, dont l'autorité est grande dans les questions de cette nature, ne cite qu'une monnaie d'or du roi Charles Ier; elle porte d'un côté l'effigie du souverain, avec la légende: *Karolus, Dei gratiâ R.*, et au revers, un écusson semé de France, avec les mots: *Rex Siciliæ.* « Cette pièce — écrit Duby — est d'autant plus intéressante qu'aucun monument du règne de Charles Ier ne fait mention de monnaies d'or frappées à son coin. Elle est, au rapport de M. de Saint-Vincent, dans le cabinet de l'empereur à Vienne. M. Haumont, de Paris, en possède une pareille, mais, selon les apparences, beaucoup mieux conservée. »

Ainsi, Messieurs, aucun document écrit n'autorisait à penser que le roi Charles Ier eût fait frapper des monnaies d'or, et deux exemplaires seulement d'un type unique, recueillis à grand'peine par les collectionneurs, ne suffisaient pas à lever l'incertitude. Il y a même lieu de croire que l'authenticité de ces pièces était regardée comme douteuse par plusieurs auteurs. Mais M. Godard nous apporte une médaille d'or du roi Charles Ier, portant dans le champ la lettre K, et au revers, trois fleurs de lys surmontées d'un lambel à trois pendants; par conséquent, d'un tout autre type que la médaille décrite par Duby. Il n'est donc plus possible de contester l'existence des monnaies d'or au coin de Charles Ier.

C'est ainsi que les recherches de votre président ont pleinement élucidé un point historique qui était demeuré dans le doute, et ce seul exemple montre tout

le fruit que les numismates pourront tirer de la lecture de son ouvrage.

Telles sont, Messieurs, très sommairement, les considérations que j'avais à vous présenter sur les points qui se rattachent plus spécialement à l'objet ordinaire de vos études. Dans une autre enceinte, une voix bien plus autorisée que la mienne a payé à l'auteur le juste tribut d'éloges qu'il mérite à tous égards. Vous vous associerez au sentiment de ce juge si compétent et la Commission archéologique sera heureuse et fière du succès de son Président, auquel elle doit dix années d'une existence qui n'a été ni sans utilité ni sans éclat.

PH. BÉCLARD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

I.

BOUCHES-DU-RHONE.

Société de statistique de Marseille. — Tome 18.

Le titre même de cette société savante indique que ses travaux doivent avoir en général pour but la localité dans laquelle ils prennent naissance. Nous excepterons pourtant une notice sur le mistral, ou vent nord-ouest, par M. le comte Villeneuve Flagoso, professeur à l'école des mines de Paris. L'auteur y considère successivement les effets hygiéniques et agricoles de ce vent malfaisant pour certaines plantes, bienfaisant pour d'autres, dont le nom, toutefois, indique quelque chose de mauvais et de redouté, comme le disent ces deux vers devenus presque proverbiaux dans le pays : Mistra..

« Mistral, Parlement et Durance
» Sont les trois fléaux de Provence. »

M. le docteur Pirendy fait suivre ce travail d'observations sur la partie hygiénique qu'il contient.

Boucherie. Nous citerons encore un rapport fort remarquable fait par la commission instituée à Marseille en 1854, pour étudier les questions relatives au commerce de la boucherie. C'est un traité complet de la matière et toute personne s'adonnant à l'étude de ce genre de questions ne peut, croyons-nous, manquer d'y trouver les plus utiles renseignements.

Répression. Nous citerons avec une insistance au moins égale un très long travail de M. le docteur Flavard sur les avantages et les inconvénients des divers systèmes de répression proposés ou essayés jusqu'à ce jour.

GARD.

Le compte-rendu des travaux de l'académie de ce département signale le résultat infructueux d'un concours ayant pour objet l'éloge de François Traucal, qui implanta le mûrier dans le Gard et se termine par quelques vers légers de Reboul, le poète nîmais si renommé. Nous y trouvons le passage suivant, relatif à l'impôt municipal mis sur les chiens.

Bien loin de le blâmer, j'applaudis bel et bien
Au salutaire impôt qui pèse sur le chien.
L'espèce pullulait ici plus qu'à Byzance,
Nîmes semblait pour elle un pays de plaisance,
Grâce à Dieu, la nuit, auprès des restaurants,
Plus de roquets galeux, de caniches errants,
Qui, las de remuer l'aride balayure,
Venaient à vos mollets chercher leur nourriture.

INDRE ET LOIRE.

Société d'agriculture etc, de Tours. — 2me semestre 1854 et année 1855.

Ampélographie. M. le comte Odard présente la troisième édition de

son traité sur l'*ampélographie :* c'est l'histoire de la découverte et de l'emploi des cépages les plus renommés, histoire complète et que toute personne portant intérêt à la culture et à l'amélioration de la vigne devra consulter avec soin. On y fait connaître la renommée de certains crus en remontant aux temps de nos anciens rois et même à celui de Louis-le-Gros; ce prince buvait un vin blanc cueilli sur la lisière de la forêt d'Orléans, et qui, par un retour commun à bien des réputations, est à peine connu aujourd'hui à 3 lieues à la ronde.

M. de Sourdeval rend compte d'un travail très-intéressant de M. Ch. Berriat-Saint-Prix sur l'*organisation judiciaire* et, surtout, les juridictions du petit criminel en France, en 1789. Un exemple cité par l'auteur donne idée de la multiplicité abusive de ces judicatures dans certaines localités : « A Grenoble, dit-il, où s'exerçaient près de 200 judicatures de la province, un célèbre avocat au parlement était juge de 51 seigneuries différentes, qui comprenaient plus de cent paroisses. » Juridictions en 1789.

M. Charlot, propriétaire à Tours, présente une notice sur les pucerons et autres insectes nuisibles aux végétaux et indique les moyens, assez peu efficaces, malheureusement, de prévenir leurs ravages. Insectes nuisibles.

M. de Sourdeval rend compte d'un ouvrage de M. E. Lecouteux, intitulé le *Guide du cultivateur améliorateur*. M. le docteur Mège présente des réflexions sur les faux systèmes et se plaît à remarquer qu'il reste presque toujours quelque chose de réel et de bon des divers systèmes et des doctrines les plus erronés dans leurs principes constitutifs ; c'est ainsi Résultats utiles des faux systèmes.

que les astrologues ont servi l'astronomie et les exagérations médicales donné lieu à des travaux intéressants sur l'art de guérir. C'est en ce sens que M. le comte Joseph de Maistre dit cette parole célèbre; « Il faut qu'il y ait des hérésies ! » afin que le flambeau de la foi se dégage plus brillant de l'ombre dont on aura voulu le voiler en partie. M. le docteur Mège n'excepte que deux erreurs de sa bienveillante remarque, le magnétisme animal et l'homéopathie, qui, dit-il, se trouvant en opposition radicale avec les lois naturelles, échappent à nos sens et à notre appréciation logique.

Luserne. Nous signalerons encore une notice sur la luserne, par M. Testard, vice-président du comice agricole de Loches.

Satires de Juvénal. Quant à la littérature, elle offre, pour contingent, dans ces trois livraisons, plusieurs pièces de vers, des portraits, par le docteur Mège, et surtout, la traduction, due à M. Papion du Château, de deux satires de Juvénal, la satire v, sur les Parasites, si cruellement bafoués, gourmandés, et souvent même laissés à jeun par les patrons romains, et la fameuse satire vi, sur les *Femmes*. On sait que dans cette satire, qui contient l'épisode cent fois cité et commenté des désordres de Messaline, l'auteur veut détourner Posthumus de s'engager dans les liens du mariage. La démoralisation qui régnait de son temps, lui permet facilement d'accumuler dans ses récits des exemples effrayants pour un futur époux. La verve de Juvénal se montre là dans toute sa puissance, dans tout son éclat : seulement, nulle production ne saurait mieux que celle-là justifier le vers si connu de Boileau :

Le latin dans les vers brave l'honnêteté...

LOZÈRE.

Le bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de Mende, pour le mois d'août dernier, renferme un mémoire de M. le docteur Monteils sur la sangsue officinale de la Lozère, un rapport sur l'utilité et l'organisation d'une pépinière départementale et une fable en patois. Rapports.

NORD.

Société impériale d'agriculture, &., de Valenciennes. 8e année, nos 1, 2, 3 et 4.

Une notice étendue est consacrée à l'empereur d'Allemagne, Henri VII, né à Valenciennes, en 1272. Cette notice intéressante est provoquée par l'envoi fait à la Société du plâtre de la tête de ce souverain, moulé sur la statue couchée du tombeau magnifique qui lui a été élevé à Pise. On a joint à cette copie une photographie du tombeau lui-même. Henri VII.

M. Ad. Cordier présente un mémoire sur les moyens d'augmenter en France la production du lait : c'est, selon cet ancien représentant du Calvados, de choisir constamment les vaches dont le lait, d'après des signes bien connus, doit être, non le plus abondant, mais le plus durable, et d'empêcher la destruction quotidienne dans les abattoirs, ceux surtout voisins des grandes villes, d'animaux présentant des indices lactifères de la nature la plus favorable. L'auteur indique avec soin les mesures à prendre, la surveillance à exercer pour arriver à ce résultat important. Le prix du lait produit Production du lait.

en France atteint en ce moment, selon M. Cordier, la somme de 500,000,000 fr. par année.

Le second cahier offre deux notices, l'une avec planche, sur un parachute ou système d'arrêt appliqué aux plans inclinés dans les mines, la seconde sur un moyen d'extraire des substances textiles des écorces; puis quatre compositions en vers destinées à la cantate qui doit inaugurer prochainement à Valenciennes la statue du chroniqueur Jean Froissard, et, enfin, une notice non nécrologique, heureusement, sur le célèbre chimiste Dumas, né dans le Gard, mais élu député, en 1849, par le département du Nord et, depuis, revendiqué comme sien, comme *compatriote de cœur*, par cette contrée.

M. Dumas, chimiste.

Limaces, vers à soie.

Le cahier portant les nos 3 et 4 donne d'abord une courte note sur le moyen de garantir contre les limaces les semis de carottes, et sur l'acclimatation en France d'un nouveau ver à soie venant du nord de la Chine, puis contient *in extenso* le récit de la cérémonie consacrée à l'inauguration du monument de Jean Froissard, le 21 décembre dernier. David a entouré notre roi René d'illustrations angevines. De même, M. Lemaire, de l'Institut, a placé sa statue de Froissard au milieu d'un hémicycle composé d'arcades dont les archivoltes renferment dix médaillons en bronze représentant des personnages valenciennois, la plupart contemporains du vieux chroniqueur. MM. Dumas, Mérimée, Nisard, Ambroise Thomas, Abel de Pujol, voient leurs noms inscrits parmi les témoins de cette solennité. Au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Henri Wallon a lu une étude extrêmement intéressante sur le héros de la

Monument de Froissart.

fête, ce conteur des guerres sanglantes que marquent les journées désastreuses de Crécy et de Poitiers.

II.

INDRE ET LOIRE.

Société d'agriculture etc., de Tours. — Tome 36.

M. Breton présente des observations sur la situation et les destinées futures de la propriété territoriale en France. Il désire que le séjour aux champs, les conseils donnés à la culture, entrent chaque jour davantage dans les habitudes des riches familles, comme nous le voyons en Angleterre, en Allemagne, en Pologne. La fortune de beaucoup, la moralité de tous y gagnerait assurément. Avenir de l'agriculture.

M. le docteur Brame écrit des observations détaillées, d'après l'Académie des sciences, sur le soufre, le phosphore, la structure des corps solides et de l'acide cyanhydrique retrouvé dans un cadavre humain, 3 semaines après la mort.

Un membre dont nous avons naguères cité le nom, donne une traduction entière de la satire 7e de Juvénal, *Litterarum egestas* (misère des gens de lettres). C'est dans cette satire, on le sait, que se trouve le commencement de vers *quod non dant proceres dabit histrio*, ainsi traduit : *Ce qu'un grand le refuse, un histrion le donne,* dans lequel Paris, favori d'Adrien crut se reconnaître, et auquel Juvénal dut son exil dans la Pentapole égyptienne, où, selon quelques auteurs, il mourut. Traduction de Juvénal.

Ensilage des grains. **Observations d'un haut intérêt sur les systèmes de M. Doyère, tendant à la mise dans des silos, ou *ensilage* des grains que l'on veut garantir des insectes et, notamment, de l'alucite ;**

Agriculture. Sur les améliorations foncières les plus urgentes pour élever la production agricole au niveau de la production générale ;

Sur les principes économiques de la culture améliorante ;

Sur les magnaneries en général ;

Une épître à *mon esprit ;* une traduction remarquable en vers de la satire VI d'Horace, par M. Emile Bouchard, de Richelieu.

LOZÈRE.

Société d'agriculture, etc., de Mende. — Mars et avril 1857.

Urbain V. M. Roussel, président de la Société, qui a publié en 1840 des recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V, né, comme on le sait, dans le Gévaudan, donne des détails intéressants sur une des visites de ce pontife à Montpellier, sa ville de prédilection, et la fondation par lui dans cette cité, du monastère et du collège de S. Benoît et S. Germain.

NORD.

Revue agricole, industrielle, etc. de Valenciennes. — Avril 1857.

Observations sur la coloration en bleu ou en rose de l'Hortensia.

Cerfeuil bulbeux. Indications sur les avantages du blé de Taganrok et sur ceux du cerfeuil bulbeux, dont les racines char-

nues sont, suivant les observations de M. Payen, plus nourrissantes que la pomme de terre et dont l'emploi peut ajouter une ressource précieuse à celles qu'offrent déjà les légumes mis en usage pour l'alimentation.

SEINE.

Journal de la Société de la Morale chrétienne. — Tome 7 n. 3.

La séance publique du 3 mai 1857, présidée par M. Barbier, avocat-général, présente le rapport des principaux travaux de l'année, travaux ayant trait surtout aux questions suivantes : Abolition complète de l'esclavage et de la traite; abolition de la peine de mort; modifications des prisons cellulaires; poursuites contre les individus âgés de moins de 16 ans; dangers des loteries fréquentes; dangers de la mise aux enchères, comme en Suisse, du soulagement des indigents; avantage des Sociétés de secours mutuels. M. le Président présente ensuite le rapport de la Commission nommée pour adjuger le prix créé pour le meilleur mémoire sur cette question :

« Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France, sous Louis XIV ? »

Le prix a été décerné à M. Alix, vieillard déjà couronné l'an dernier, par suite du concours ouvert sur une question semblable, se rapportant toutefois à une époque antérieure de notre histoire.

Voulant achever de projeter les études et, peut-on dire aussi, les lumières de cette question sur les diverses époques du passé de la France, M. le Président Barbier a proposé pour sujet du prochain concours, cette question :

Concours.

« L'influence de la morale chrétienne depuis la » mort de Louis XIV jusqu'à l'avénement de Louis XVI, » de 1715 à 1774, sous le règne entier de Louis XV.

Ouvrage de M. Dupin, aîné.

Il est ensuite donné connaissance d'une œuvre nouvelle fort remarquable de M. Dupin aîné, intitulée : *Règles de droit et de morale tirées de l'Ecriture sainte.* Ce travail, indiqué dans un passage des instructions adressées par d'Aguesseau à son fils, cette idée d'extraire des livres sacrés tous les textes qui regardent les devoirs de la vie civile et chrétienne, a été, paraît-il, réalisé avec un talent digne du renom du savant magistrat de nos jours.

III.

EURE

Vicomté de l'Eau, de Rouen.

La Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Evreux publie un volume dont la plus grande partie est remplie par le travail de M. de Beaurepaire sur la *Vicomté de l'Eau de Rouen,* coutume relative aux droits que payaient les marchandises qui gagnaient Rouen par la Seine. Des discours et des rapports sur des distributions de prix dans les comices agricoles achèvent de remplir le recueil. Parmi les orateurs qui se sont fait entendre dans ces réunions, nous remarquons M. Troplong, président du sénat, premier président de la cour de cassation, et M. Lefebvre-Duruflé.

LOZÈRE.

Tome 7e, septembre et octobre 1856.

Si nous en exceptons des indications d'un intérêt général sur le chaulage des terres granitiques et la formation des gazons et pelouses, cette livraison ne contient que des renseignements spéciaux à la contrée. On peut, toutefois, lire avec intérêt un travail sur les anciennes relations entre la noblesse du Rouergue et celle du Gévaudan, ainsi que des documents trouvés dans les archives de Montpellier et relatifs au pape Urbain V, sixième pape d'Avignon, connu par les efforts qu'il fit vainement pour replacer à Rome le siége des souverains pontifes. **Chaulage, gazons.**

NORD.

Revue de Valenciennes. — 8e année. — No 5.

Ce recueil est presqu'uniquement consacré à un long travail sur le projet de loi portant retrait des prohibitions inscrites dans le tarif des douanes de France. Ce travail, dont le titre seul annonce l'intérêt, est adressé à S. Ex. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

PYRÉNÉES ORIENTALES.

Société agricole, scientifique et littéraire. — 10e volume.

Ce volume, fort de plus de 600 pages, est aussi riche que varié. Nous ne signalerons pas ici tous ceux des travaux de la Société de Perpignan qui touchent uniquement aux renommées ou aux événements du pays; mais nous mentionnerons comme offrant de dignes sujets d'étude pour tous, une longue notice

Elisabeth de France. sur Elisabeth de France, reine d'Espagne —1559 — 1568; — plusieurs travaux de M. Aussel, professeur, sur la *Poésie épique*, la *véritable grandeur* et le projet que présentent les préceptes des anciens sur la rhétorique, ainsi qu'un mémoire de M. Cortie, sur le *goût*, et des observations de M. le baron Guiraud de S. Marsal, sur la[1] *Vie des végétaux*. M. Crova a également donné deux mémoires sur les piles galvaniques et les perfectionnements dont elles sont susceptibles, ainsi que sur les moteurs électro-magnétiques.

Poésie.

Goût.

Vie des végétaux.

Galvanisme.

SARTHE.

1er et 2e semestres de 1856.

Après la description d'anciennes constructions du département de l'Orne, le recueil offre des observations sur les produits comparés de deux espèces de pommes de terre cultivées en 1855 dans le canton de Ballon, puis fait connaître une balance ou *bascule* perfectionnée due à un fabricant de la ville du Mans, le sieur Dunial. M. Letrône fait ensuite, dans un rapport détaillé, connaître tous les soins auxquels donne lieu l'engraissement des poulardes, improprement dites du Mans, puisque c'est surtout dans les environs de La Flèche que s'exerce cette industrie. M. le docteur Lizé continue ensuite la nomenclature des plantes indigènes de la Sarthe susceptibles d'être employées en médecine, comme succédanées des plantes exotiques.

Pommes de terre

Bascule Dunial.

Poulardes.

Succédanées de la Sarthe.

A cette livraison se trouve joint un mémoire de M. de Lestang sur les incursions normandes dans le Maine. Ce mémoire a reçu de la Société une médaille d'or, le 7 décembre 1852.

Incursions normandes dans le Maine.

SEINE.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. — Tome 5. — Livraisons 260, 261, 262, 263.

Après avoir continué et fini le récit des faits accomplis dans la Savoie, en 1792, pendant l'occupation de cette contrée par les troupes républicaines, le recueil donne un aperçu des travaux du capitaine du génie Thurmann, auteur d'une relation du séjour de l'armée française en Egypte et de plusieurs travaux importants de géologie. Thurmann.

M. John Lelong donne des fragments pleins d'intérêt de son voyage dans l'Amérique méridionale commencé en 1852. Les contrées situées sur les rives du Parana et du Rio Corrientes sont le sujet de ses descriptions. L'état topographique du pays, son climat, sa statistique, la ville de Goya, les habitations des *Gauchos*, le vent furieux des *Pampas*, connu sous le nom de *Pampero*, les fleuves, les villes de *Bella-Vista*, *Parana*, *Corrientes*, enfin la langue *Guarani* que l'on croit avoir été apportée du nord du continent américain par des peuplades émigrantes, donnent successivement lieu à des détails qui font vivement désirer la suite de ces communications. Parana, Corrientes.

Cette suite se trouve à la 262e livraison qui, après avoir terminé la description de Corrientes, nous entretient de l'instruction publique de la contrée, puis des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, des insectes, des poissons, des minéraux, des végétaux en général, puis, spécialement, des arbres fruitiers et des bois de construction qui viennent varier ou enrichir

la somme des créations départies à ce magnifique et fertile pays.

Camp romain de Baugy (Cher).

La dernière livraison, après avoir fait connaître la découverte à Baugy (Cher) de tombeaux et d'un camp romain, donne l'analyse d'un mémoire, en espagnol, de M. Sarmiento, de Buenos-Ayres, sur la question suivante proposée en 1852 par l'Institut historique : « Quelle est la situation actuelle des républiques du » centre et du midi de l'Amérique ? » M. Sarmiento, enthousiaste des institutions libres et populaires, ne voit rien au-dessus de la constitution des Etats-Unis. Il voit dans ces institutions l'*étoile polaire* que doivent suivre les provinces du Sud. Cette opinion se comprend ; mais, ce qui se comprend moins, ce sont les paroles suivantes échappées à l'auteur qui demande la « suppression de la *force publique* comme élément » d'ordre, car elle est, dans son opinion, aussi un élé- » ment de désordre ; elle absorbe des sommes énormes » et, par la fréquence de ses débordements (nous ci- » tons, bien entendu), elle expose la vie et la pro- » priété des citoyens. »

. Sarmiento.

Si les publicistes des États argentins en sont là, l'éducation politique du pays risque de coûter bien cher encore.

xvie siècle.

Une analyse d'un mémoire de M. Lysen sur le mouvement général des esprits au xvie siècle et un rapport sur les travaux de l'Institut Smithsonien fondé à Washington, complètent ce que nous devons citer de cette publication.

Société de la morale chrétienne. — Tome 6, nos 5 et 6.

Ce recueil contient un écrit fort curieux de M. de

Talleyrand, alors évêque d'Autun, sur les inconvénients et les dangers des loteries. Il cite également le remède proposé contre ce mal par Dussault, qui voulait que les honneurs et les places fussent retirés aux personnes convaincues de céder à ce fâcheux entraînement. A voir les annonces de loterie qui s'accumulent à la quatrième page de nos journaux, on dirait que de tels conseils n'ont jamais mieux été de saison qu'aujourd'hui. La bienfaisance est, sans doute, le mobile et le résultat : mais les habitudes, les folles espérances, les sacrifices fréquents de la somme qui eût assuré le pain de la famille, n'en sont pas moins un écueil sur lequel l'attention doit se porter avec quelque sollicitude. Loteries.

Après une note de M. de Larochefoucault sur le point, toujours si délicat, sinon dangereux d'examen, de l'abolition de la peine de mort ainsi que sur la prise par adjudication au rabais des pauvres de certains cantons de la Suisse, nous citerons dans le n° 5 de ce tome un poëme sur la vie et la translation des cendres de saint Augustin, par M. le comte de Trogoff. Nous mentionnons avec joie un sujet qui a valu une palme académique de plus à l'Anjou. Saint-Augustin.

M. le docteur Pietra Santa présente un long et intéressant travail sur la prison Mazas et l'emprisonnement cellulaire dont il réprouve le maintien absolu. Nous ne pouvons, évidemment, indiquer même ici les principales idées émises sur ce grave et difficile sujet. Emprisonnement cellulaire.

M. le docteur Vingtrinier a présenté des observations importantes sur les modifications qui pourraient être apportées au code pénal, en ce qui touche la res- Peines des adolescents.

ponsabilité des adolescents et la répression de leurs fautes. Ces observations ont été analysées à l'académie du Gard par M. le conseiller Ignon, dont le travail est rappelé.

Maximes du duc de Larochefoucault.

La livraison contient enfin une série très-longue et très-curieuse de réflexions philosophiques, morales et politiques, inscrites par M. le duc de Larochefoucault sur le portefeuille qu'il avait emporté dans son exil en 1796. Il s'indigne, entre autres, contre ceux qui, au 18 fructidor an V, avaient proscrit les membres du Corps législatif les plus dignes et les plus vertueux.

Revue des Sociétés savantes. Livraisons 8 et 9.

Nous ne signalerons dans ces deux livraisons qu'un travail très-intéressant sur la création et le but des nombreuses sociétés savantes ou artistiques d'Angleterre et d'Ecosse.

SOMME.

Académie d'Amiens. — Années 1855 1856. — 2e livraison.

Prométhée.

Un discours de M. le docteur Alexandre sur l'aide que doivent se donner réciproquement les études médicales et les études philosophiques, une pièce de vers élégante de M. Yvert sur les *Deux télégraphes*, une étude intéressante et ingénieuse sur le Prométhée d'Eschyle, une pièce de vers spirituelle et facile sur le nombre treize des convives, doivent, dans nos indications, céder la place à un mémoire étendu de M. Commines de Marsilly sur la subtitution de la houille au coke dans les foyers des locomotives et, surtout, à un travail considérable de M. Obry, sur le Nirvâna

Houille substituée au coke.

indien, ou l'affranchissement de l'âme après la mort, selon les brahmanes et les boudhistes. L'étude de cette sorte de métempsychose présente des détails bizarres, comme tout ce qui tient aux cérémonies, aux temples mêmes du culte indien. Nirvâna des Indiens.

Le même département nous adresse plusieurs rapports sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie. Il ne s'y trouve rien qui présente un intérêt spécial à nos études ou à notre contrée.

VAR.

Bulletin de la Société des sciences, etc., de Toulon. — 24e année.

Avant de jeter les yeux sur les productions que renferme ce recueil semestriel, nous sommes frappés du caractère artistique que présente la séance solennelle de la Société, tenue le 31 mai 1856. Après une allocution du Président, M. Ch. Poncy a donné lecture d'une pièce de vers destinée à célébrer la solennité même; ensuite, un des récipiendiaires, M. Thurner, exécute sur le piano deux morceaux dont l'un est, dit-on, improvisé. D'autres pièces de vers, dont une en provençal, sont soumises à l'assemblée, puis, sous le titre de chroniques de Toulon, le recueil fait connaître un document curieux mentionnant les fastes de la ville depuis 1522 jusqu'en 1755. Ce recueil nommé *Livre vert* est pour la contrée, à peu près ce qu'est pour notre Anjou le journal de Louvet.

Un travail étendu et éclairé par de nombreux documents historiques présente ensuite le tableau de Toulon pendant la Ligue. Ligue.

Trois écrits de diverses natures achèvent de remplir cette publication. L'un présente des remarques intéressantes sur l'intelligence des oiseaux, le second vante les charmes, mais aussi examine les conditions d'une sainte et constante amitié; le dernier décrit une partie de pêche aux environs de Toulon.

VOSGES.

Annales de la Société d'émulation. — Tome 9, 1er cahier, 1855.

Broderie. Nous devons signaler dans ce recueil un mémoire étendu sur la situation actuelle de l'industrie de la broderie dans le département des Vosges, par M. le docteur Haxo. On sait que ce genre de travail, de jour en jour plus étendu, absorbe les mains du plus grand nombre de femmes ou jeunes filles de la contrée. L'auteur examine les conséquences de cet état de choses par rapport aux travaux des fermes qui se trouvent ainsi manquer de leurs soins habituels, par rapport aussi à la santé et à la moralité des personnes absorbées par cette véritable exploitation. Ces observations présentent un haut et utile intérêt.

Drainage. Cette livraison contient également un essai sur les moyens de populariser le drainage, et un inventaire complet par cartons, lieux de placement, dates, origines et nombre des pièces ou registres, des archives du département.

Nous croyons terminer convenablement cet entretien bibliographique en restituant à l'un des membres de cette assemblée une image poétique qu'un hasard typographique lui a enlevé. Le septième volume de ses mémoires, récemment publié, contient, à

la page 14, une pièce de vers de M. le comte d'Artaud, intitulée le *Ruisseau*. La dernière strophe porte :

La vie est l'exilé jeté nu sur la plage ;
Dieu fit ma rive fraîche et mes limpides eaux
Pour t'offrir une halte au midi du voyage
Et tout l'azur du ciel au reflet de mes flots.

Une erreur fâcheuse a fait substituer le mot *au milieu* du voyage à celui si pittoresque qu'avait tracé l'auteur. Un *erratum* est ici nécessaire et nous vous invitons d'autant plus volontiers à le tracer sur votre exemplaire, que ce vous sera une occasion toute naturelle de lire une fois de plus cette gracieuse production.

IV.

GARONNE (HAUTE).

Mémoires de l'Académie Impériale de Toulouse. — Tome 6.

Parmi un grand nombre de travaux utiles, sans doute, à connaître pour tous mais, cependant, intéressant spécialement la contrée, tels que la notice commençant le volume et faisant connaître la forme du serment des Capitouls et quelques-uns des caractères de leur administration, nous rencontrons des notices dont l'intérêt est plus général. Ainsi M. Couseran recherche les causes de la désagrégation de la brique en présence du plâtre gâché et se livre, pour la solution de ce problème, à une analyse des éléments dont cette brique est formée. M. Sornin cherche et donne la solution du problème suivant : Parmi les diverses séries de poids qui permettent de peser tous les

Désagrégation de la brique.

Problème relatif aux nombres.

corps, à l'unité près, trouver la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui, pour un nombre déterminé de poids, conduit à la plus haute limite. »

Episcopat.

M. Florentin Astre présente un travail du plus haut intérêt sur l'épiscopat toulousain. Il signale les différences qui séparent les caractères de la révolution municipale accomplie du xe au xiie siècle dans les villes du nord et dans les villes du midi de la France, et définit les divers pouvoirs dont les évêques, d'abord *défenseurs* des cités, se sont trouvés investis.

Eloge de Geoffroy-Saint-Hilaire.

Ecole du palais, sous Charlemagne.

Un mémoire sur la signification des épines et des réceptacles des fleurs femelles chez les *Xanthium*, se trouve suivi d'un éloge d'Etienne Geoffroy-St-Hilaire, par M. le docteur Joly; puis vient une note pleine d'intérêt sur l'école du Palais au temps de Charlemagne, avec citation de nombreuses questions énigmatiques suivies de leurs réponses et la plupart résolues par Alcuin. Qu'est-ce que l'écriture ? demande Pepin — Réponse : la gardienne de l'histoire. — Qu'est-ce qui engendre la parole ? — La langue. — Qu'est-ce que la langue ? — Le fouet de l'air.— Qu'est-ce que la vie ? — La joie des heureux, la tristesse des malheureux, l'attente de la mort. — Où l'homme est-il posé ? — Entre six murs, le dessus, le dessous, le devant, le derrière, la droite, la gauche. — Combien l'homme a-t-il d'états successifs ? — Six : la faim, la satiété, le travail, le repos, la veille, le sommeil. Des idées souvent ingénieuses et frappantes, souvent bizarres, se rencontrent dans ces jeux d'esprit,

ISÈRE.

Académie delphinale. — Tome 4e.

M. Macé, professeur de la Faculté des lettres de Grenoble, lit un mémoire établissant que le billet célèbre de François Ier à sa mère : *Tout est perdu, fors l'honneur*, n'a jamais existé et que la lettre écrite après la bataille de Pavie, lettre d'une assez longue étendue, contenait seulement ce passage : *De toutes choses ne m'est damouré que l'honneur et la vye, qui est saulve*, ce qui rapproché, surtout, du surplus de l'écrit, change complétement le langage prêté au roi. Il en serait de même de la lettre écrite après la bataille d'Arques, près de Dieppe ; « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas ! » Sans doute, Messieurs, la vérité avant tout ! mais si, comme il nous semble après avoir lu sa dissertation, M. Macé a raison, nous regrettons sincèrement la perte de deux nobles paroles et de deux chevaleresques souvenirs.

Lettres de Henri IV controuvées.

M. Parisot donne lecture de sa traduction d'un fragment de 160 pages environ de la théogonie indienne. Près de ces fables compliquées et bizarres, la mythologie des Grecs est la simplicité et la vraisemblance même.

Théogonie indienne.

M. Macé, que nous nommions tout à l'heure, présente l'histoire de la propriété, du domaine public et des lois agraires chez les Romains, et examine, en combattant l'Allemand Niebuhr, la distinction qui sépare *l'ager publicus* de *l'ager vectigalis*. On peut lire avec fruit ces nouvelles observations sur des points tant de fois débattus.

Propriété chez les Romains.

Un long travail de M. Patru est consacré à faire connaître l'esprit et la méthode de Bacon, en philosophie.

Parmi les fragments d'un intérêt général, nous citerons enfin, dans ce volume, une note de M. Maignien sur l'art égyptien et des communications étendues de M. de Gournay sur le voyage en Morée de la commission scientifique de 1829.

LOIRE (HAUTE).

Société d'agriculture etc., du Puy. Tome 9, 1854.

Sœurs Béates. Nous trouvons, à la page 163, une notice fort intéressante sur les *Béates* de la Haute-Loire, religieuses qui, au nombre de plus de mille, se consacrent à l'instruction manuelle et intellectuelle des jeunes filles, uniquement dans les villages et les hameaux.

Merle bleu. Nous trouvons, à la page 195, qu'un traiteur du Puy fait hommage au musée de la ville, d'un merle *bleu*, oiseau très rare, dit le recueil, tué à Polignac parmi les ruines d'une vieille tour du château. Nous signalons ce fait aux naturalistes.

Ladrerie. M. Gire présente des observations utiles sur la ladrerie des porcs qui, toutefois, semble ne pouvoir être classée au nombre des vices rédhibitoires.

Propriété communale. Le recueil présente ensuite deux mémoires, dont la lecture doit être recommandée à tous : l'un, sur la propriété communale et les biens communaux, par

Alimentation. M. de Fontpertuis, l'autre sur tous les points relatifs à la fabrication du pain.

Suivent un catalogue des insectes coléoptères du département de la Haute-Loire, une notice géologique

sur le cratère de Coupet, et une longue notice établissant l'avantage que présente pour l'alimentation l'usage de la viande de cheval. Viande de cheval.

22e session du Congrès scientifique, au Puy.

De grandes questions ont été traitées dans les mémoires que réunit ce recueil. Les moyens de combattre la misère, l'enseignement agricole, l'influence de la vie en commun sur la santé, ont donné lieu à des observations du plus haut intérêt.

M. le docteur Mouret présente un travail sur la fièvre typhoïde, sa nature, son étiologie, et la question, vivement controversée, de savoir si cette fièvre est contagieuse. M. Mouret croit devoir adopter l'affirmative, non sans de grandes restrictions, toutefois. Fièvre typhoïde.

Le recueil se termine par des travaux esthétiques sur les sujets suivants : de *la beauté*; l'influence du spectacle des montagnes sur le caractère et les habitudes des populations; l'influence heureuse de la musique sur les mœurs; les moyens d'étendre et de fortifier le goût des lettres, sans nuire aux sciences et à l'industrie. Esthétique.

L'éloge du célèbre fondeur Crozatier, né au Puy en 1795, mort à Paris au mois de janvier 1855, clôt la partie intéressante de cette publication. Crozatier.

V.

AUBE.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de Troyes. — Tome 7, 2e série.

M. Alexandre Guénin a écrit l'histoire de Troyes et du département de l'Aube de 1789 à 1848, comme, Troyes et le département de l'Aube de 1789 à 1848.

chez nous, M. Blordier-Langlois a publié, en 1837, l'histoire d'Angers et de notre département, de l'année 1787 à 1830. Le titre seul d'un tel travail en révèle le puissant intérêt. Une revue biographique placée à la fin de ce travail, présente des noms fameux à des titres bien divers. Nous y trouvons le comte Beugnot et son fils, le maréchal Beurnonville, l'écrivain Collin de Plancy, Danton, que Chateaubriant nomme le *théoriste de la Terreur*, le médecin Gerdy, le maréchal Vallée, la comtesse de Lamotte si connue par la criminelle intrigue à laquelle on donne le nom d'*affaire du collier* et enfin Antoine Simon, cet insulteur de Louis XVI, devenu bientôt le gardien et le bourreau du jeune Louis XVII. A ces noms il faut ajouter celui d'un statuaire, élève de Pradier, dont une mort inopinée est venue subitement arrêter la brillante carrière. Simart, né à Troyes et devenu le David de cette ville qui cite avec orgueil sa *Mort de Caton d'Utique*, son *Oreste* et sa *Vierge à l'enfant* placée dans la basilique de Saint-Pierre, a fait, le 28 mai dernier, en descendant d'un omnibus, une chute mortelle. Il était membre de l'Institut. On lui doit une partie des bas-reliefs du tombeau de Napoléon et une partie aussi des ornements du berceau du Prince impérial.

Des pièces nombreuses viennent, par leur analyse, faire connaître quelques-uns des événements ou quelques-unes des fondations du département de l'Aube, les plus dignes de fixer l'attention. Parmi celles-ci, nous citerons l'école militaire de Brienne, fondée en 1778 et tenue par les Minimes, qui y avaient auparavant un collége. Napoléon y entra en 1779, à l'âge de 9 ans et 8 mois; il en sortit le 17 octobre 1784, ayant 15 ans

accomplis et y fut remplacé par son frère Lucien.

C'est dans le département de l'Aube que reposa le corps de Voltaire, depuis la mort de ce philosophe célèbre, arrivée en 1778, jusqu'au moment où de grands honneurs furent rendus à ses restes que l'on transporta à Troyes. C'est à l'abbaye de Scellières, près Romilly, que ses restes avaient trouvé un premier asile; un neveu de l'illustre écrivain, nommé Mignot, était alors titulaire de cette abbaye. Chose singulière et qui ferait croire que l'on raconte l'histoire d'un saint : nous lisons dans un réquisitoire prononcé le 5 mai 1791 par M. Beugnot, procureur-général du département de l'Aube, « que la municipalité de Romilly » offrait de remettre les restes de Voltaire aussitôt que » le département aurait prononcé, mais qu'elle sup- » pliait d'arrêter qu'elle conserverait *le chef* et *le bras* » *droit*, RELIQUES auxquelles elle attache le plus grand » prix. »

C'est près de Scellières que s'élevait l'abbaye si célèbre du Paraclet, dont les voûtes ont abrité pendant des siècles la tombe d'Héloïse et d'Abélard.

Cette livraison offre encore une relation du siége et de la prise de Troyes en 1588, par le cardinal de Guise. Siége de Troyes en 1588.

LOZÈRE.

Société d'agriculture, etc., de Mende. — Tome 7, novembre et décembre.

Nous ne citerons dans ce bulletin consacré principalement à des rapports d'un intérêt tout local, qu'un mémoire de M. Cazalis sur l'utilité des expériences comparatives propres à faire apprécier la valeur pro-

ductive des diverses variétés de céréales, et une pièce de vers de M. l'abbé Baldit, célébrant le pouvoir de l'éloquence. On doit au même ecclésiastique la publication de documents trouvés dans les archives de la préfecture de Mende et faisant connaître dans leurs horribles détails les cruautés commises dans le Gévaudan vers 1587, époque de nos guerres de religion.

NORD.

Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes. 8e année, nos 6 et 8.

Maladie des pommes de terre.

Nous devons citer deux observations relatives, l'une aux soins que l'on doit prendre pour choisir de bonnes semences de pommes de terre; l'autre aux moyens de régénérer en peu d'années les pommes de terre et de les préserver de la maladie.

Qualité des foins.

Un médecin vétérinaire de Valenciennes, M. Huart, donne également des conseils utiles sur l'influence salutaire ou pernicieuse des foins servant à l'alimentation des grands animaux domestiques et sur les procédés propres à améliorer la condition de ces foins.

Concours.

Un des numéros que nous avons parcourus est presqu'entièrement consacré à des rapports sur les concours artistiques ou aux programmes de concours nouveaux. En ce moment même, un prix attend la meilleure œuvre musicale composée sur des stances à l'Agriculture, dont l'auteur, M. Urbain Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, a été lui-même récemment couronné. Nous citons ce zèle avec empressement et voudrions qu'on y vît un exemple à suivre. Littérature, musique, poésie : une faible incitation suffit souvent pour leur

donner l'éveil et doubler ainsi le mouvement intellectuel d'une contrée. La Flandre n'a jamais abandonné ses habitudes auxquelles elle doit tant de brillantes renommées et, sur ce terrain artistique, elle mérite de nous entendre répéter humblement :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

SEINE.

Revue de l'art chrétien. — Deux numéros, janvier et février 1857.

Voici une publication dont le titre annonce assez le but et l'importance. On blâmerait hautement un agencement de mauvais goût, une ornementation déraisonnable, employés dans la demeure d'un roi et dans une salle consacrée aux fêtes. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour le lieu qu'habite la Divinité et où se chantent ses louanges ? Pourquoi n'emploierait-on pas tous les moyens, tous les efforts, toutes les lumières, pour arriver à achever de faire disparaître ces contre-sens de construction, ces dissonnances de style qui, il y a peu d'années encore, se renouvelaient au sein même des grandes cités. Et ce n'est pas sur l'édifice seulement que porteront les observations de la Revue nouvelle : le costume des officiants, la forme des objets divers employés par le culte, tout a sa raison d'être et se rapporte à des précédents trop souvent méconnus. Sur ce point encore, ou, plutôt, sur tous ces points formant par leur réunion *l'industrie ecclésiologique*, la publication dirigée par l'abbé Corblet, donnera ses conseils et présentera à tous ses modèles. L'*orfèvrerie*, la *dinanderie*, ou la fabrication des ustensiles de

cuivre poli, tels que chandeliers d'autel, etc., la *ferronnerie*, forgeant les pentures capricieuses des portes ou façonnant les grilles enroulées du sanctuaire; la menuiserie, la sculpture sur bois, la peinture sur verre, la peinture murale, le tissage et la fabrication des vêtements des prêtres, tout jusqu'à la céramique formant le dallage des temples, entrera dans le domaine de cet intéressant examen. Le directeur de notre musée d'antiquités, M. Godard-Faultrier, ne pouvait manquer de figurer au nombre des collaborateurs de cette œuvre, dont le premier numéro, malheureusement, annonce une mort bien regrettable. Le P. Arthur Martin a terminé, le 24 novembre dernier, à Ravenne, une vie marquée par tant de travaux dont quelques-uns ont été consacrés spécialement à une ville qui nous avoisine. Il était né à Auray, en Bretagne, et c'est à la description d'un pèlerinage à la Sainte si connue de cette contrée, qu'il a consacré son premier ouvrage.

La Revue fait connaître les détails du monument qui, suivant le dessein du P. de Ravignan et de l'abbé Combalot, sera prochainement élevé, près de la ville du Puy, sur le rocher de Corneille, en l'honneur de Notre-Dame du Puy, ou mieux, Notre-Dame de France, *Nuestra senora de Francia*, comme la nomment les Espagnols. Ce rocher à pic domine de près de 400 pieds le bas de la ville, bâtie en amphithéâtre. Une statue, dont le modèle actuel a 16 mètres, doit être coulée en grande partie avec le bronze des canons pris par notre armée à Sébastopol et placée sur ce gigantesque piédestal.

La seconde livraison contient une relation assez dé-

taillée et expliquée par des planches de l'importante découverte d'antiquités franques faite à Evermeu (Seine-Inférieure) en octobre 1856, découverte dont la plupart des journaux ont indiqué les résultats.

Journal de la Société de la Morale chrétienne. — Tome 7, n° 1.

Un précis historique, un tableau on ne peut plus intéressant de la panification ancienne et moderne, commence le recueil. L'auteur, M. Renzi, fait connaître les divers procédés usités dans la boulangerie depuis l'introduction de cet art mécanique en Europe, vers l'an de Rome 583 : il fait remarquer que la réunion existant généralement alors du *four et du moulin*, formait un état de choses plus satisfaisant que celui qui subsiste encore aujourd'hui, où ces deux éléments de la fabrication sont séparés. Il cite, toutefois, comme une exception à cette séparation fâcheuse, la fameuse manutention civile de Lyon, dirigée par M. Delort, établissement dans lequel les opérations du moulin, du pétrin, du four et des travaux qui achèvent de former l'aliment, se combinent de manière que le blé introduit par une des portes de l'édifice, sort par une autre à l'état de pain tout confectionné. Panification.

Des observations sont ensuite présentées sur les associations destinées à acheter en gros les vivres destinés aux classes pauvres et à éviter ainsi à l'indigent le surcroît de prix qui pèse sur lui lorsqu'il va chez le marchand acheter au détail. Quelques essais ont déjà eu lieu en France : en Angleterre, en Belgique, en Prusse, dans toute l'Allemagne, l'épreuve n'est plus à faire. Associations des provisions.

La Société fait ensuite connaître un rapport pré- Jeunes prévenus

senté à l'Académie de Rouen sur le projet de loi dont un conseiller de la cour de Nîmes est l'auteur, et qui concerne un système de juridiction et de discipline paternelle créé pour les fautes commises par les individus âgés de moins de 16 ans. Depuis longtemps, on le sait, M. le docteur Vingtrinier poursuit la solution de ces questions d'un si haut intérêt, mais, aussi, d'une si complète difficulté.

Jeu. Le recueil insère dans sa chronique une circulaire récente de M. le Ministre de l'Intérieur relative aux excès du jeu dans quelques-uns des cercles autorisés de la ville de Paris.

Enfin, les conseils les plus sages sont donnés aux habitants de nos campagnes qui, entraînés par un exemple trop commun en Angleterre et en Belgique, abandonnent le travail des champs pour celui des villes. On parle, dit l'auteur, de ceux qui ont réussi, mais on ne dit rien de ceux qui ont tout perdu, jusqu'à l'honneur! On ne s'étonnera pas du zèle et du bon sens pratique qui se remarquent dans ces observations, lorsqu'on saura qu'elles sont écrites par l'abbé Mullois, auteur si connu du *Manuel de la Charité*.

La *Revue des sociétés savantes* (tome Ier, 10e livraison), analyse les mémoires de l'Académie de Stanislas, de Nancy, peint le grand effet produit par l'installation d'une école supérieure d'enseignement dans cette ville, continue la nomenclature des sociétés savantes de toutes formes et sur tous sujets, créés en Angleterre et en Ecosse, puis, enfin, cite, parmi les publications de l'*École des Chartes*, pour la 17me année, un document fourni par M. Marchegay, le savant archiviste

que nous connaissons tous. Ce document, emprunté à plusieurs cartulaires de Saint-Maurice, de Saint-Serge et autres églises de l'Anjou, concerne les *Colliberts de Saint-Aubin d'Angers*.

L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique (24me année, tome 7, 266e livraison), donne une indication biographique sur une des familles consulaires de Rome, la famille Aburia, qui a compté plusieurs tribuns du peuple, ou ambassadeurs. Elle analyse ensuite un volume de Mme la marquise de Taulignan sur un séjour dans le Piémont, cette *France d'outre les Alpes*, comme l'a nommé un voyageur. Elle indique enfin l'ouvrage de M. l'abbé Orse, intitulé : *Alger pendant cent ans et la rédemption des captifs*, livre où se trouvent exposés le système, ou plutôt, les habitudes gouvernementales d'Alger pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, la piraterie qui faisait et défaisait les fortunes, menaçait, plus que la tempête, chacun des voyages entrepris et donnait à cette puissance barbare une influence, un prestige, que, plus tard, le courage et la civilisation devaient heureusement détruire. Au milieu de ces temps de violences et d'exactions, paraissent les pieux frères de la Miséricorde, consacrant leurs efforts héroïques à changer ou à rendre, au moins, plus supportable le sort de plus de 25,000 esclaves.

VI.

AUBE.

Société d'agriculture, etc., de Troyes. — 1er et 2e trim. de 1856.

Cette livraison contient, à peu d'exceptions près, des travaux dont l'intérêt se trouve restreint à cer-

laines localités et ne doivent pas, par conséquent, être ici indiqués avec détail. On y trouve également la désignation des principaux points discutés ou des principaux lieux visités lors du congrès archéologique de France tenu à Chalons-sur-Marne le 21 mai dernier, et de celui de l'*Association normande*, fondée par M. de Caumont, tenu à Caen le 4 juillet 1855.

Selichoth de Raschi.

Quelques travaux, toutefois, peuvent offrir un intérêt général. Dans ce nombre nous placerons la connaissance de trois selichoth, ou hymnes hébraïques du rabbin Raschi, dont nous avons cité l'histoire et les travaux dans un précédent compte-rendu. Ces poésies ont été d'abord traduites de l'hébreu en allemand.

Animaux à tort réputés nuisibles.

A un tout autre titre, nous signalons les observations de M. Jules Ray, pharmacien, sur quelques animaux à tort réputés nuisibles. Il s'attache, dans ce travail, à détruire les préjugés existant jusqu'à ce jour contre les taupes, le *hibou brachyote*, ou *chat-huant*, le crapaud et le *carabe doré*, vulgairement nommé *Bête-au-bon-Dieu*, ou *catelinette*.

CALVADOS.

Académie impériale des sciences, etc., de Caen.

Travaux de M. Girault.

Le recueil présente d'abord un triple travail de M. Girault, professeur à la Faculté des sciences de Caen, sur la transmission du mouvement circulaire dans un plan, au moyen d'une bielle ; 2° sur certaines formules trigonométriques obtenues au moyen des intégrales définies ; 3° sur les remarques auxquelles donne lieu un principe fondamental de la mécanique, relatif aux mouvements simultanés.

M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, présente la biographie d'un médecin né à Caen, et mort dans cette ville à la fin de l'année 1850, M. le docteur Le Sauvage, dont la vie semble avoir été tout entière dévouée à la science et à la pratique de la charité. La liste des travaux de ce savant est longue : celle de ses professeurs ou de ses amis est honorable : on y trouve les noms de Cuvier, Vauquelin, Gall, Broussais, Boyer, Dubois, Dupuytren, Béclard, Breschet, Orfila, Chomel, Marjolin, Duméril, Jules Cloquet, Roux, etc... Ses relations étaient des plus élevées : elles ont donné lieu à une correspondance variée dans laquelle se rencontre plus d'une fois le témoignage de ses vertus. Pendant plus de trente ans, il compta parmi ses connaissances intimes M. le comte Borgarelli d'Ison, dont le séjour à Angers, en 1830 et 1831, n'a, sans doute, pas été oublié de vous. Il donne même, par son testament, à Mme la comtesse d'Ison, un objet d'art. — La notice, après avoir dépeint la solennité des funérailles de cet homme de bien, se termine ainsi : « La foule, après » les derniers honneurs rendus, s'écoula silencieuse, » recueillie ; on sentait qu'on venait de faire une de » ces pertes qui ne se réparent point ! » Biographie du docteur Le Sauvage.

Nous, à notre tour, nous citons ces honneurs rendus et, surtout, ce pieux souvenir publiquement donné à une vie méritoire, comme un exemple utile à répandre à une époque où le culte de l'intérêt et des choses positives semble étendre sur tant de cœurs le froid de l'indifférence et de l'oubli.

M. Th. Du Moncel, présente de longues observations et indique de nombreuses expériences touchant les principaux phénomènes de l'optique. Optique.

Accroissement et décroissement de la population.

M. Besnard, professeur à l'Ecole de droit, examine le problème si grave et si intéressant relatif à l'accroissement et au décroissement de la population. On sait que l'Anglais Malthus, dont l'*Essai sur la population* parut à Londres en 1798, voyait dans la progression toujours croissante des habitants de la terre, la venue inévitable de la faim, de la misère et de la mort, les subsistances ne pouvant s'accroître dans une proportion semblable. Ce danger, à ses yeux, ne pouvait être conjuré que par deux sortes de moyens : les uns, qu'il nomme répressifs, sont la guerre, la famine, la peste, le choléra, les fléaux en un mot. Les autres, qu'il appelle préventifs, sont l'abstinence et les mariages tardifs.

Un autre économiste anglais, Thomas Doubleday, dont l'ouvrage, *The true law of population*, a paru en 1846, pose en fait que, dans toute société, il y a grande fécondité parmi les classes pauvres, naissances beaucoup moins nombreuses dans les classes aisées. Il en tire cette conséquence que, l'industrie augmentant chaque jour dans une forte proportion la quantité des subsistances, le bien-être sera accessible à un plus grand nombre et que, dès lors, les populations, exubérantes dans certaines classes, rentreront dans les limites normales, sans qu'il soit porté aucune atteinte aux lois ordinaires du mariage et de la famille.

Sermons de Maurice de Sully.

M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, fait connaître plusieurs sermons fort curieux dus à Maurice de Sully, évêque de Paris, mort à la fin du XIIe siècle. Il y joint plusieurs appendices non moins dignes d'intérêt, entre autres un poëme du XIIIe siècle, racontant en 968 vers de 6 pieds la vie de saint Alexis.

Nous trouvons encore dans ce volume une notice sur la vie et les œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux, prosateur et poète normand qui écrivait pendant la seconde moitié du XVIe siècle et dont le style rappelle parfois celui de la satire Ménippée : une observation sur les vers *fescennins*, chants nés parmi les joyeux habitants de Fescennia, en Etrurie, et destinés à dire les plaisirs des moissons et des vendanges, puis, bientôt, à lancer les traits d'une moquerie souvent licencieuse (*procax*, dit Catulle), sur les passants, les magistrats, les lois et la pudeur des jeunes épousées ; une étude sur Jean-Louis Guez de Balzac, ce célèbre gentilhomme angoumois que Bayle a nommé *la plus belle plume de France;* une biographie de Jean Simon, ancien géomètre en chef du cadastre dans le Calvados et auteur de travaux sans nombre ayant cette contrée pour objet : enfin, une étude dans laquelle M. Cauvet, professeur à l'Ecole de droit, recherche si la diversité frappante qui existe entre l'aspect de Venise et celui de Florence, la nature si diverse des constructions, du ciel, du sol de ces deux contrées, n'explique pas la différence qui sépare l'école des peintres vénitiens si riches de coloris, si fougueux, si grandioses dans leurs compositions, de celle des peintres florentins plus sobres de moyens et vivant surtout de l'inspiration intime, de l'idéal élevé rendu avec un pinceau plus sévère.

Vers fescennins.

Balzac.

Ecoles vénitienne et florentine.

Diverses pièces de poésie terminent le volume.

VII.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Société d'agriculture, belles-lettres, etc., de Rochefort. — Année 1854 1855.

Dressage.

Après une notice biographique de M. Pouget, ancien maire de Rochefort, nous trouvons une note sur l'école de dressage établie dans cette ville en 1852. Rendre les chevaux les plus rebelles sûrs et dociles, former en même temps de bons palefreniers et de bons cochers, est le double but de cette institution. Un manège couvert a dû permettre de donner au même lieu des leçons d'équitation.

Instinct et intelligence des animaux.

M. Maher, chirurgien en chef de la marine, établit dans une notice pleine d'intéressants détails, la part d'intelligence dont certains animaux font preuve en dehors même des instincts communs à toute leur espèce. Le chien, le cheval, l'araignée, la fourmi, le rat, sont principalement cités à l'appui de sa thèse.

Courses.

Cours d'eau barrés.

Suivent deux notices, l'une de M. de Geneste sur les courses de chevaux, l'autre, de M. Boffinet, sur l'inconvénient du barrage des eaux au point de vue de l'agriculture. Nous appelons l'attention de la Société sur ce dernier travail.

Pisciculture.

M. Auriol rend compte d'une notice de M. Coste, membre de l'Institut, sur la pisciculture. On y vante surtout les avantages surprenants que donne l'exploitation des petites anguilles, ou *pibales*, animaux dont les divers bassins formant la lagune de Camacchio en Italie, retirent un produit annuel s'élevant à près de 500,000 francs.

M. Maria, professeur de philosophie, combat par des arguments selon nous pleins de sagesse et de raison, la proposition faite par M. Gossin, professeur d'agriculture dans l'Oise, d'introduire l'enseignement de l'art agricole dans les colléges, ces lieux où il s'agit, sans doute, de s'instruire, mais où il s'agit, avant tout, d'apprendre à penser. **Agriculture enseignée dans les colléges.**

Après plusieurs publications d'un intérêt local, M. Lacurie, président des *assises scientifiques* tenues à Rochefort, fait connaître les découvertes ou les progrès révélés sur les points suivants : — Phosphate de chaux, signes électriques, photographie, amélioration de la culture.

M. Boffinet semble compléter cette dernière partie dans une notice qui peint avec force les conséquences funestes du déboisement en France : la houille, l'anthracite, le lignite, la tourbe ne peuvent suffire longtemps à remplacer le bois dont nous détruisons l'utile réserve et, si le génie humain ne découvre pas quelque nouveau combustible, nous courons rapidement, *à toute vapeur*, dit l'auteur de la notice, vers quelque grande catastrophe sociale. **Déboisement.**

Le drainage et les engrais, la pisciculture et l'acclimatation, enfin l'état sanitaire de Rochefort, fournissent la matière de plusieurs observations à la suite desquelles se place un travail développé de M. Boffinet sur le paupérisme et la possibilité d'éteindre la mendicité. L'auteur, tout en rendant pleine justice aux institutions si bienfaisantes des caisses d'épargne, de retraite et de secours mutuels, propose de donner une large extension à ce principe d'aliments donnés aux proches, qui est inscrit dans le Code Napoléon ; d'ap- **Paupérisme.**

pliquer, pour beaucoup de cas, cette obligation à la commune, puis à l'Etat : d'un autre côté, il veut que l'on substitue, contre les mendiants valides, la transportation à l'emprisonnement correctionnel.

Panification.

Une note sur les mesures à prendre à l'égard des *enfants trouvés*, puis un travail développé sur les machines à panification établies à Rochefort et leurs produits tant en pain qu'en biscuits, se trouvent suivis d'un compte-rendu général des travaux de la Société pendant l'année, examen qui termine cette riche livraison.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Société académique de Nantes. — 1er semestre de 1854.

Cette publication donne d'abord dans toute son étendue le réglement de la société académique.

Statistique morale de la France.

M. Renoul présente ensuite un travail très développé et rempli d'intérêt, sur la statistique morale de la France. Il compare, dans une période de 30 ans, puis dans quelques-unes des fractions de cette période, le nombre des enfants légitimes et celui des enfants naturels nés dans chaque département. Après le département de la Seine, ceux du Rhône, de la Gironde et de la Seine-Inférieure, sont ceux où les naissances illégitimes sont le plus nombreuses. A la limite opposée, on trouve les Ardennes et la Charente-Inférieure. Notre département présente, pour cette période de 30 ans, un peu plus de 6 naissances illégitimes sur 100, tandis que la Charente-Inférieure n'en présente que 4 sur 64, un peu plus de 4 et demi. L'auteur compare, en finissant, le nombre des reconnaissances

faites en certaines localités, de 1842 à 1851. Angers, à cet égard, l'emporte sur Limoges, par exemple, puisqu'on y a reconnu 411 enfants naturels sur 4,652 naissances (près d'un dixième), tandis que, dans la Haute-Vienne, sur 4,339, 192 seulement ont été reconnus. Mais Strasbourg l'emporte sur notre ville, car sur 9,251 enfants naturels, 2,145 ont été reconnus: près du quart.

M. Ev. Colombel analyse les caractères de la littérature chez les Latins et présente le tableau des mœurs patriciennes en présence des lettrés, la plupart affranchis, ou de mince extraction et peu riches. — Ce travail sera suivi. Lettrés latins.

Nous ne saurions appeler trop vivement l'attention de la Société sur une publication dont M. Dugast Mathifeux présente l'analyse. C'est le livre intitulé: *Le commerce honorable*, ou *formation de compagnies pour l'entretien du commerce de mer en France*. L'auteur, longtemps resté inconnu, n'était pas commerçant. C'était le père Mathias de Saint-Jean, religieux carme de la province de Touraine. La publication est de 1647. On y examine les conditions de formation d'un centre de commerce au *Hâvre du Morbihan*, ou golfe de Vannes, lieu sur lequel le génie de Richelieu avait déjà porté son attention. De ces tentatives, de ces études, est née, sous Louis XIV, la Compagnie des Indes. Commerce honorable. Origine de la compagnie des Indes.

Suit une biographie de M. Grellier, ancien député de la Loire-Inférieure au conseil des Cinq-Cents. La livraison se termine par un rapport de M. Ev. Colombel, au nom d'une commission, sur la création, à Nantes, d'une Faculté des sciences. Grellier, ancien député.

Même société. — 2e semestre 1854.

Service médical des pauvres.

M. le dr Anizon présente des observations très détaillées, un traité complet, pourrait-on dire, sur le service médical des pauvres dans la ville de Nantes et les améliorations que demande l'organisation des dispensaires. M. le docteur Letenneur fait un rapport étendu sur ce travail. La Société, appréciant le mérite de ces deux travaux, ordonne qu'ils seront adressés aux autorités, aux corps constitués et aux administrations de bienfaisance.

Atmosphère de Nantes.

Après deux notices nécrologiques sur M. le docteur Mareschal et sur M. Cotin de Melville, ingénieur en chef, un des principaux constructeurs du canal de Bretagne, M. Huette présente des observations fort étendues sur la constitution atmosphérique de la ville de Nantes, indiquant avec détail les tempêtes, orages, grandes gelées qui ont sévi sur cette ville de 1824 à

Houille, anthracite.

1852. M. Wolski donne un mémoire sur le gisement anthracifère de la Basse-Loire, sujet dont le titre dit assez l'importance. M. le docteur Moriceau fait connaître enfin les découvertes botaniques et, surtout, les impressions admiratives qu'il doit à un voyage à

Belle-Ile.

Belle-Ile. Il nous semble presque, après ces descriptions animées, avoir vu nous-même la *mer sauvage*, dont tant de récits nous ont déjà entretenu.

Avortement.

M. le docteur Blanchet présente l'analyse des travaux de la section de médecine. Il signale principalement la controverse élevée sur la grave question de savoir quand il peut être licite de recourir à l'avortement volontaire.

M. Ev. Colombel fait connaître les diverses circonstances qui sont venues influer sur les lois, les habitudes et l'esprit de la Bretagne depuis la réunion de cette contrée à la France, au 16e siècle. Le même écrivain présente, dans cette livraison, une revue littéraire de la France depuis le 16e siècle. Enfin, M. Bobierre, secrétaire-général, fait un tableau général des travaux de la Société et signale, au cours de son examen, la mort d'un écrivain breton bien connu, Emile Souvestre. Bretagne depuis sa réunion à la France.

LOZÈRE.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de Mende. — Février 1856.

La première partie du recueil est consacrée à l'agriculture: on y trouve un article, entr'autres, sur le hersage, sur les laines figurant à l'exposition universelle et sur le mélange du sel au purin et au fumier. Le hasard, paraît-il, aurait produit ce mélange, dont la puissance fertilisante a été remarquée tout d'abord et qui commence à prendre en Suisse une grande extension. Nous appelons sur ce point l'attention des membres de la Société à laquelle nous présentons cette rapide indication. Mélange du sel au purin.

Nous trouvons ensuite une note sur les restes d'un cénotaphe élevé à Urbain V, mort à Avignon en 1370, une épître sur l'agriculture, en patois languedocien, échappant, par conséquent, à notre appréciation, puis un travail étendu et attestant de longues et nombreuses recherches, sur l'origine de l'Église de Mende et la vie de ses premiers évêques, ou des premiers

apôtres du Gévaudan, saint Martial, saint Sévérien et saint Privat; ce dernier mort vers l'an 265.

MARNE.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. — 1855.

Une notable partie de cette publication est consacrée aux concours ouverts dans la contrée, aux progrès accomplis dans les diverses branches de l'agriculture, à une statistique agricole du canton de Châlons et à la distillation de la betterave, considérée comme industrie accessoire des fermes. M. Sellier fait ensuite un rapport extrêmement curieux sur la contrefaçon à l'étranger, en Allemagne principalement, des vins de France, des vins de Champagne, surtout: contrefaçon audacieuse qui va jusqu'à user frauduleusement des bouteilles et des marques appartenant aux principales maisons de commerce du pays champenois.

Contrefaçon des vins de Champagne.

Un médecin, M. le docteur Chevillon, signale un cas de gangrène survenue à la lèvre d'une jeune fille par suite d'une piqûre de sangsue.

Gangrène, suite de piqûre de sangsue.

Enfin, M. Caquet, présente deux écrits dignes d'attention et même d'une étude sérieuse; l'un, simple rapport, sur un ouvrage traitant de la *Civilisation en Europe* depuis l'ère chrétienne jusqu'au 19e siècle; l'autre traitant de la poésie au 16e siècle et, principalement, de la vie et des ouvrages de Malherbe, ce poète auquel trois mots de Boileau : « Enfin, Malherbe vint » ont donné un titre impérissable de gloire.

NORD.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai. — Tome III, 1854-1855.

Après un compte-rendu général des travaux de la Société depuis le mois de juillet 1853, compte-rendu qui se termine par les notices nécrologiques de plusieurs membres, entre autres de M. le comte d'Haubersaert, ce volume contient plusieurs fables, puis une longue notice historique sur la maison de Harnes, une des plus anciennes de l'Artois. Cette notice est suivie d'une version romane de la chronique de Turpin, attribuée à Michel de Harnes, mort vers le commencement du XIIIe siècle. On sait la naïveté et l'intérêt de cette chronique de l'archevêque de Reims. Il paraît, toutefois, que la décadence des idées morales ne date pas d'aujourd'hui, car nous lisons dans le préambule : « Les bonnes vertus sont défaiblies en ce siècle et le cœur des seigneurs s'est affaibli. On n'écoute plus si volontiers qu'autrefois les œuvres des anciens, ni les histoires où les bons faits sont comme un enseignement pour se comporter envers Dieu et se contenir honorablement en ce siècle. » Chronique de Turpin.

M. Talliar fait connaître le résultat de ses longues recherches sur l'histoire des communes du nord de la France : il pose sur chaque point principal un grand nombre de propositions comme contenant la solution des difficultés jusqu'à ce jour demeurées obscures. Ce sont autant de thèses dont il se réserve le développement ultérieur. Communes du nord de la France.

M. Asselin présente un essai rempli d'intérêt sur la Peinture religieuse.

peinture religieuse, prenant cet art à sa sortie timide des catacombes, le suivant à Byzance, à Rome, en Allemagne, en France, nommant enfin, depuis saint Luc, auquel la tradition attribue les premières œuvres hiératiques, jusqu'aux artistes de notre temps. Parmi ceux-ci, l'auteur cite notre compatriote, M. Lenepveu, dont les *Martyrs aux Catacombes* sont, dit-il, presque une œuvre magistrale.

Peinture flamande.

Cet essai est suivi d'une notice *sur la peinture flamande*, travail dans lequel les principaux maîtres de l'art flamand sont indiqués et sommairement appréciés, depuis les frères Van Eyk, nés au commencement du XVe siècle, jusqu'aux derniers élèves de Rubens. Cette annexe se lie au premier travail de M. Asselin, en ce que la recherche de l'élément religieux ou la constatation de son absence, préoccupe l'auteur à l'occasion de chacun des artistes passés en revue par lui. On sait que parmi ces nombreux peintres, le plus éminent par le sentiment religieux, est *Memling*, né vers le milieu du XVe siècle. On ne connaît ni le berceau, ni la tombe de cet artiste qui, blessé et reçu à l'hôpital de Bruges en 1478, a payé les soins que lui donnait la charité, en peignant plusieurs tableaux restés l'honneur et la richesse de la pieuse maison qui l'avait accueilli.

Le cardinal de Lorraine.

Un ouvrage de M. Guillemin, recteur de l'Académie de Douai, sur le cardinal de Lorraine *et son influence politique et religieuse au* XVIe siècle, donne lieu à un rapport dans lequel on signale le changement capital que devrait faire subir à l'opinion publique l'œuvre analysée. On sait que le cardinal de Lorraine, chef du parti catholique dans lequel les Guise eux-mêmes ne

viennent qu'après lui, est toujours indiqué comme le plus actif et le plus fanatique des ligueurs. La satire Ménippée a crayonné ces traits avec sa verve étincelante. M. Guillemin, reprenant à l'entier le tableau des croyances et des idées du XVI[e] siècle, commence par établir que le protestantisme, aujourd'hui grave, sévère et, avant tout, soumis aux lois, recélait alors autant de troubles pour l'État que pour les consciences ; il montrait, dit l'auteur, un caractère républicain et, même, en quelques lieux, socialiste. Le gouvernement ne lutta donc si vivement que pour la défense de l'ordre, c'est-à-dire, de tous. Quant au cardinal de Lorraine, M. Guillemin prétend éloigner de lui bien des reproches généralement admis jusqu'à ce jour, et dit en concluant, que « *ce prélat lui semble devoir être placé parmi les plus illustres représentants de la liberté gallicane et parmi les plus grands ministres de la royauté française.* » Nous ne jugeons pas cette thèse : nous la signalons; on comprend facilement quel intérêt puissant s'attache à son examen.

Devenant rapporteur à son tour, M. le recteur Guillemin rend compte d'une *Histoire de la démocratie athénienne*, due à M. Filon, doyen de la Faculté des lettres de Douai, démocratie que l'on devrait nommer plutôt une oligarchie, tant était faible le nombre des privilégiés prenant part aux affaires publiques. Démocratie athénienne.

Un éloge de M. le baron de Warenghien, ancien maire de Douai, termine cette riche et intéressante publication.

SEINE.

Société de la Morale chrétienne. — Tome VI, n° 3.

Un résumé présente d'abord l'indication des derniers travaux de la Société sur les prisons, l'adoucissement des peines, l'abolition de l'esclavage, l'amélioration morale, les orphelins, et les moyens plus ou moins prochainement réalisables, d'éviter la guerre au moyen des *arbitrages* entre nations. Puis, sur le rapport de M. Barbier, avocat-général, un prix est donné à M. Alix, une mention à M[lle] Fresse-Monval, pour leurs observations sur *l'influence de la morale chrétienne* en France, depuis Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

Le président de la Société, M. le duc de Larochefoucault, fait connaître l'état actuel de la foi chrétienne, catholique et protestante. Beaucoup de progrès accomplis déjà ; mais un bien plus grand nombre à réaliser encore.

Concours pour 1857. Après avoir fait connaître un fait qui semble annoncer que la tolérance religieuse aurait pris pied en Russie, et signalé des observations sur les théâtres au cours de la révolution de 89, le cahier donne le sujet d'un concours dont le prix sera une médaille de 500 fr. Voici le sujet :

« Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France, pendant le règne de Louis XIV ? »

Revue des Sociétés savantes. — Mai 1856.

Après une analyse des nouvelles découvertes faites par M. Victor Place dans les fouilles de Khorsabad,

M. le marquis de Pastoret présente un rapport sur la société des Antiquaires de l'Ouest, de Poitiers. Nous y trouvons ce passage qui éveille chez nous de touchants et douloureux souvenirs : « Le discours prononcé par M. Faye, conseiller à la cour impériale de Poitiers, et président de la Société, est excellent de tous points. On ne peut parler avec un sentiment plus juste comme magistrat; avec une érudition plus choisie, comme antiquaire.... » M. Faye.

Le même rapport signale avec éloges un travail de M. Ouvré, sur la Ligue à Poitiers, depuis 1576 jusqu'aux premières années du siècle suivant. La Ligue à Poitiers.

Les sociétés de Saint-Omer, de Valenciennes, de Normandie, de la Hollande et de Batavia, voient ensuite rappeler l'époque de leur formation et présenter l'analyse de leurs principaux travaux.

ÉLIACIN LACHÈSE.

RAPPORT

SUR

DIVERS OUVRAGES DE MÉDECINE.

Messieurs,

Je pourrais à l'occasion d'un volume que vous avez bien voulu me charger de vous analyser, volume intitulé : *Traité théorique et pratique sur l'épuisement pur et simple de l'économie humaine*, par M. Sallenave, de Bordeaux ; je pourrais, dis-je, vous rappeler les nombreux systèmes mis en avant pour expliquer certaines maladies qui produisent des accidents très-graves et même quelquefois la mort, sans qu'on puisse en constater la cause soit pendant la vie à l'aide des modes d'examen mis à la disposition du médecin, soit après la mort au moyen de l'autopsie. Je ne le ferai certes pas, Messieurs, je craindrais d'abuser de votre bienveillance et d'être renvoyé bien vite par vous, pour ce pathos scientifique, aux consultations

du très-célèbre Purgon ou à ceux du profond et discret Thomas Diafoirus. Je vous dirai donc en peu de mots qu'au lieu d'attribuer les maladies au sang, aux nerfs, à l'altération des liquides, à l'irritation, etc..., M. Sallenave les attribue à l'épuisement pur et simple de l'économie humaine, et que tout le volume fait avec soin et esprit, a pour but d'appliquer ce système aux maladies le plus souvent observées à l'état chronique, et de prouver que la cause de l'affection étant l'épuisement, il faut pour la guérir employer un traitement basé sur les plus puissants toniques associés dans beaucoup de cas aux opiacés. Dans les maladies chroniques, il y toujours inflammation, dit Broussais; dans les maladies chroniques il y a épuisement, dit M. Sallenave, et je crois que cette opinion exclusive de part et d'autre n'est juste d'aucun côté, et qu'entre elles deux se trouve la vérité qui sera pour tout médecin sage le fruit d'une consciencieuse observation des symptômes et d'un examen approfondi de l'individu malade.

Vous avez bien voulu aussi, Messieurs, me charger de vous rendre compte de la 163e livraison du *Journal de la Société académique de Nantes*, et je trouve dans cette brochure quelques sujets qui pourront vous intéresser.

Dans la séance du 11 janvier de cette année, M. Mahot, président de la section de médecine, a payé un juste tribut d'éloge à trois de ses collègues morts dans le courant de l'année, MM. les docteurs Ménard, Leroux et Fouré. Je ne vous parlerai pas des deux premiers qui nous sont tout à fait étrangers, mais je ne puis en dire autant du troisième M. le

d[r] Fouré. M. Fouré est notre compatriote, car c'est à Beaupreau, dans notre département, que réside depuis longtemps sa famille, c'est à Angers même qu'il a fait ses premières études : études très-brillantes, dit son biographe, ce que nous n'avons pas de peine à croire. M. Fouré voulut d'abord se fixer a Saint-Domingue; il s'y était bien vite créé une superbe position comme médecin, mais il en revint bientôt ruiné par cette horrible révolution de 1793, qui, après avoir fait massacrer et disperser tous les blancs, détruisit l'une de nos plus florissantes colonies, en la livrant au pouvoir ignorant et barbare des hommes de couleur.

Revenu en France, M. Fouré alla étudier à Paris, où il se lia avec les médecins destinés à illustrer leur époque, tels que MM. Dupuytren, Richerand, Récamier, Dubois, Pariset, puis il revint près de sa famille, à Nantes, où pendant un demi-siècle il a parcouru la carrière la plus honorable comme professeur, comme praticien.

M. Fouré, dit M. Mahot, se regardait comme le père de sa très-nombreuse famille, et s'était fait une obligation sacrée de veiller sur ses parents, de les diriger, de les protéger. Il avait voué particulièrement à sa sœur M[me] Antoinette Fouré et à son frère Benjamin une amitié qui ne s'est jamais démentie. Jusque dans les derniers jours de sa vie, chaque fois que sa santé le lui permettait, il allait rendre visite à sa sœur, et lorsque les infirmités ne lui laissèrent plus la faculté de descendre de voiture il se faisait conduire à sa porte et s'informait de ses nouvelles. Ce fait me rappelle que la dernière fois que j'ai eu l'honneur de saluer M. Fouré, j'accompagnais à Nantes M. Orfila qui de-

vait donner son avis sur un empoisonnement. Prévenu du passage de l'illustre professeur, M. Fouré vint le chercher jusqu'au bateau à vapeur qui allait partir, et je me souviens qu'en effet, au lieu de descendre de voiture pour causer avec M. Orfila, c'est M. Orfila qui monta dans la voiture pour recevoir les adieux du respectable doyen de l'école de Nantes.

Le même numéro du journal de Nantes contient unecurieuse observation de lypémanie succédant sur un homme de 34 ans, à l'impression causée par un violent incendie, et guérie après huit mois d'un traitement plutôt moral que physique. Cette observation m'a paru d'autant plus intéressante que j'ai été à même d'observer moi-même une affection semblable due à une commotion morale très-vive, et guérie aussi par les mêmes moyens de patience, de douceur et d'affectueuses distractions, parmi lesquelles, comme dans le cas rapporté dans le journal de Nantes, la musique joua un grand rôle.

Plusieurs autres travaux seraient dignes d'un large et minutieux examen si je parlais devant la Société de médecine; mais ici je ne puis même pas en lire le titre.

J'arrive à l'ouvrage qui est le principal sujet de ce rapport, il est intitulé : *Du traitement des affections scrofuleuses par les préparations de noyer*, et vous a été adressé par son auteur M. le dr Negrier, directeur de notre école de médecine. Cet ouvrage n'est pas un ouvrage nouveau, car il se compose de deux mémoires publiés dans les Archives générales de médecine de 1841 et 1850, mémoires auxquels ont été ajoutés par M. Negrier de nouveaux faits recueillis

tant en France qu'à l'étranger, et qui résument ainsi tout ce qui a été fait et dit depuis plus de vingt ans sur le traitement de la scrofule par les préparations de noyer.

Lorsque par suite du hasard ou par suite du raisonnement basé sur la connaissance des parties constitutives d'un corps minéral ou végétal, on attribue à ce corps une action thérapeutique quelconque, l'expérience seule peut constater la réalité, la sûreté et l'importance de cette action sur l'économie humaine.

Au commencement de ce siècle, M. Mirault père, guidé par les indications fournies par les diverses pharmacopées, employait les décoctions de feuilles de noyer en lotions sur les ulcères scrofuleux, les tumeurs blanches des articulations dans leurs trajets fistuleux, et M. Negrier avait souvent vu les bons effets de ces applications faites par le praticien éminemment distingué qui lui avait servi de père.

En 1834, M. Negrier reçut de M. Chevreul, notre vénérable doyen alors, le service des enfants abandonnés, parmi lesquels beaucoup étaient atteints d'affections scrofuleuses. Quelques-uns de ces petits malheureux, arrivés aux derniers degrés de la maladie, allaient succomber; d'autres, dont les maux avaient été palliés chaque année pendant la saison chaude, voyaient aussi, chaque année, reparaître la maladie qui devait les faire succomber. Tous étaient uniquement traités par les amers qu'on dit anti-scrofuleux. M. Negrier continua les traitements établis, mais sans plus de succès qu'auparavant : sur une vingtaine de malades, c'est à peine si un ou deux, échappant aux conséquences funestes du mal, purent

arriver à la puberté. C'est alors qu'il résolut d'appliquer le traitement par le noyer aux enfants de l'hospice quelle que fût la forme sous laquelle l'affection existât, quel que fût son degré de curabilité.

Les enfants scrofuleux étaient au nombre de dix-sept, sept garçons et dix filles ; le plus jeune avait huit ans, le plus âgé en avait dix-huit. Tous prirent chaque jour deux ou trois tasses, selon l'âge, d'une infusion de feuilles fraîches de noyer édulcorée avec le sirop simple, quelquefois avec du miel. Chaque enfant prit aussi, matin et soir, une pilule d'extrait de feuilles de noyer du poids de vingt centigrammes, ou une cuillerée à bouche d'un sirop préparé avec ce même extrait. Toutes les plaies furent lavées avec une forte décoction des mêmes feuilles, et recouvertes soit de compresses ou de charpie imbibées de cette décoction, soit de cataplasmes de farine de graine de lin délayée avec de l'eau de fleurs de noyer. Le régime alimentaire, composé d'un repas de viande par jour, resta le même ; rien ne fut changé ni aux vêtements ni aux dortoirs, qui étaient sains et bien aérés.

Le traitement commença avec la belle saison, le 20 juin 1837, et les premiers signes de l'action de ce traitement ne tardèrent pas à se manifester.

Dix ou quinze jours après, les sœurs de l'hospice, chargées de son administration, remarquèrent que les petits malades étaient plus gais, plus tapageurs, que leur appétit était considérablement augmenté.

L'influence du traitement ne fut pas moins marquée sur les plaies, les chairs prirent une fermeté et une coloration qui dénotaient une vitalité plus active. Plus tard, enfin, on se convainquit que les cicatrices

étaient solides, et que le bien obtenu cette fois était une véritable guérison.

Au 1er janvier 1839, après dix-huit mois de traitement, un de ces enfants avait succombé à une fièvre cérébrale, deux à la phthisie pulmonaire, dix étaient guéris, trois étaient sur le point de l'être, et deux sans changements favorables.

M. Negrier s'empressa de communiquer ces remarquables résultats à la Société de médecine, et plus tard, en avril 1841, il publia dans les Archives générales de médecine un mémoire dont voici le résumé :

Soixante malades affectés de la scrofule sous diverses formes, ont été traités par les préparations de feuilles de noyer. Sur ce nombre trente-quatre guérisons ont été complètes et ne se sont pas démenties ; dix-huit sujet traités, bien que non guéris, ont éprouvé une amélioration très-remarquable à leur état ; quatre n'ont rien obtenu du traitement, pour l'affection locale ; quatre enfin sont morts pendant le traitement, deux par suite de la phthisie qui est aussi de la scrofule, un troisième, d'une fièvre cérébrale, et un quatrième, d'une pneumonie double.

En février 1844, et dans le même mois de 1850, M. Negrier fit encore paraître dans les archives deux nouveaux mémoires tout aussi précis, tout aussi concluants que le premier ; mais dans le troisième mémoire ce n'est plus seulement son expérience que M. Negrier peut mettre en avant pour démontrer l'utilité des préparations de noyer, c'est l'expérience de médecins étrangers qui, sur les indications de notre compatriote, en ont constaté les bons et utiles résultats.

En effet, M. le d[r] Nassé, professeur de clinique médicale à l'Université de Bonn, a donné *in extenso* neuf observations dues à un autre médecin le d[r] Kveutzwal; toutes ont été suivies de succès. Puis d'après sa propre pratique, il donne le résumé du traitement suivi par cent dix-sept enfants, âgés de trois à six ans, et appartenant presque tous aux salles d'asile de la ville. Sur ce nombre quarante furent rapidement délivrés des symptômes scrofuleux; soixante-deux étaient bien mieux ; quinze n'en tirèrent aucun soulagement.

Après M. le d[r] Nassé, M. le d[r] Michele Borgiali publia un mémoire intitulé : *Della scrofula e della sua cura col uso degli preparati di noce*. Lui aussi, quand il a eu connu par les journaux français les observations de M. Negrier, a mis en usage les préparations de noyer, et il a obtenu, ainsi que son collègue le d[r] Beata, des effets très-heureux sur treize malades dont il donne l'histoire.

C'est après avoir décrit et analysé avec le plus grand soin tous ces faits, après les avoir groupés par séries pour mieux étudier les caractères spéciaux de chacune des formes de la maladie scrofuleuse, que M. Negrier arrive aux assertions suivantes : Des faits rapportés dans les mémoires qui précèdent et de ceux qui depuis 1850 se sont présentés à mon observation, on peut conclure :

1° Que les affections appelées scrofuleuses sont radicalement guéries par les préparations de feuilles de noyer ;

2° Que l'action à peu près constante de cette médication sur l'économie est inoffensive et durable ;

3° Que les premiers effets du traitement sont généraux ; son influence locale vient après.

Ce qui n'était en 1834 qu'une préoccupation, est maintenant un fait démontré vrai, non-seulement à Angers, mais à Paris, en Italie, en Allemagne, et nous pouvons le dire sans craindre d'être démenti par personne, M. Negrier a rendu un véritable service à la science, à l'humanité.

Nous pensons donc que le travail sur le traitement du mal scrofuleux doit prendre dans la bibliothèque de la Société une honorable place, et que la Société doit adresser à M. Negrier, en même temps que ses remerciements, l'expression du vif intérêt qu'elle porte à ses constantes et utiles investigations.

AD. LACHÈSE.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1855 (1).

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrétaire-rédacteur, M. BÉRAUD, *secrét.-général.*

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de juin qui est adopté.

M. E. Lachèse, secrétaire, passe en revue les publications adressées à la Société depuis la dernière séance. Il signale avec soin les Mémoires qui offrent un intérêt réel et qui peuvent ainsi être consultés avec fruit comme contenant des observations ou des aperçus nouveaux. A cet effet, il en donne une analyse qui, toute succincte qu'elle soit à raison du cadre étroit dans lequel il est forcé de la renfermer, n'en met pas moins en relief dans sa concision les qualités qui sont propres à chacun de ces opuscules littéraires ou scientifiques.

(1) Il n'y a pas eu de séance en août, septembre, octobre et novembre 1855.

M. le Président annonce qu'il a écrit aux Ministres de l'instruction publique et de l'agriculture, pour solliciter des allocations de fonds désormais devenues indispensables pour que la société puisse poursuivre avec succès la tâche qu'elle a entreprise en vue des progrès de l'agriculture et des sciences locales.

L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du bureau, c'est-à-dire, l'élection du président, du vice-président, et du secrétaire; le secrétaire-général, le trésorier et l'archiviste, dont les fonctions sont bisannuelles, ayant été compris dans l'élection de 1855.

On procède au scrutin individuel, et MM. de Beauregard, Pavie père et Lachèse, sont réélus dans leurs fonctions respectives.

On passe ensuite à des scrutins séparés pour l'élection de deux candidats présentés à la dernière séance. Ce sont MM. Rondeau frères, négociants.

La Commission chargée d'examiner les titres de ces Messieurs, avait donné un avis favorable que le scrutin vient confirmer. Ces Messieurs sont en conséquence proclamés membres titulaires de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1856.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. EL LACHÈSE, *secrétaire.*

Etaient présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Pavie père, vice-président, Lèbe-Gigun, trésorier, E. Lachèse, secrétaire.

L'absence de M. Béraud, secrétaire-général, fait ajourner la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Comarmont, auteur de la description du musée d'antiquités de Lyon, ouvrage renvoyé à l'examen d'une commission, témoigne sa reconnaissance pour le titre de membre-correspondant de la Société, qui lui a été donné.

M. le Président fait un discours dans lequel il rend compte de l'état général de la Société, dont il dirige avec tant de zèle les travaux ; il signale la triple perte subie par elle au cours de l'année qui vient de s'écouler, dans la personne de MM. Lofficial, ancien sous-préfet de Baugé, Faye, conseiller à la Cour de Poitiers et David, statuaire, tous membres correspondants.

M. Pavie, père, vice-président, demande la parole. Dans des termes vivement sentis et auxquels l'assemblée donne une adhésion marquée, il propose qu'un concours soit ouvert pour le meilleur éloge artistique de David. L'assemblée décide immédiatement que ce concours aura lieu, sera annoncé sans délai, et qu'une somme de cent francs sera consacrée au prix qui pourra être mérité. Une commission est, en outre, formée pour régler les détails de ce concours : elle se compose de MM. Pavie père, et Léon Cosnier.

M. Lachèse, secrétaire, lit une notice bibliographique très-étendue sur les diverses livraisons envoyées à la Société. L'ordre alphabétique par noms de départements, adopté dans cette notice, devra donner aux recherches des lecteurs une sûreté et une rapidité nouvelles.

M. Pavie père, demande de nouveau la parole, pour faire connaître que M. Coulon, instituteur à Saumur, lui a fait parvenir, en la lui dédiant, une tragédie en trois actes et en vers, dont l'héroïne est la célèbre fille du roi

René, Marguerite d'Anjou. Il propose qu'une commission soit nommée, pour signaler à la Société les mérites de cette œuvre. Cette commission, immédiatement désignée, se compose de MM. Pavie père, Léon Cosnier et Paul Lachèse.

M. Victor Pavie donne lecture d'une notice aussi intéressante par ses détails que brillante par son style, sur l'Hôtel-Dieu d'Angers. La Société regrette que cet écrit, promis à un autre recueil, ne puisse venir enrichir ses annales.

M. le Président présente le compte de M. le Trésorier, ainsi que le budget. Aucune observation n'étant faite, il y a adoption.

L'assemblée vote au scrutin sur l'admission de M. d'Artaud, payeur du département de Maine et Loire, comme membre titulaire. Cette admission est prononcée.

M. le Président annonce ensuite la candidature de MM. Maupoint, médecin à Angers, comme membre titulaire, Briffault, ecclésiastique, demeurant à Saumur, comme membre correspondant.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, EL. LACHÈSE.

SÉANCE DE FÉVRIER.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président*.
Secrét.-rédacteur, M. BÉRAUD, *secrétaire-général*.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le président donne communication d'une lettre de M. de Caumont qui invite la société à désigner deux dé-

légués pour la représenter au prochain congrès des délégués des sociétés savantes qui doit se réunir à Paris.

MM. les membres qui désireraient assister à cette solennité sont invités à se faire connaître.

M. le docteur Hunault propose d'insérer dans le recueil de la Société un extrait du rapport de M. Poiteau sur la statistique horticole publiée en 1843, rapport qui n'a pas eu la publicité et le retentissement qu'il devait avoir, et qui assigne à la Société une place particulière parmi les publications qui intéressent l'horticulture.

Des objections sont faites à cette proposition, lesquelles reposent sur le temps qui s'est écoulé depuis le rapport de M. Poiteau, et qui ôte à ce document une partie de l'intérêt qui s'y rattachait.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, il est décidé que l'on se bornera à rendre un compte succinct du rapport de M. Poiteau dans un des procès-verbaux des séances subséquentes.

Le Président rend compte des démarches faites près de la Ville pour obtenir le nivellement du terrain ajouté au jardin fruitier, dont le défrichement pour la mise en culture aura lieu aux frais de la Société seule.

M. Guérin fait hommage à la Société de son ouvrage sur les îles de Patmos et Samos.

M. Arnaud, statuaire, est nommé membre correspondant. M. Legentil, de Caen, nommé membre correspondant à l'une des séances de l'année, écrit à la Société pour la remercier de lui avoir accordé ce titre.

M. Pavie père, donne lecture du préambule d'une revue bibliographique, agricole et horticole, dans laquelle il a recueilli les faits et observations qui, dans les publications adressées à notre société, lui ont paru le plus intéresser les arts agricoles.

M. de Beauregard lit ensuite un rapport sur la statis-

tique américaine publiée par la Société smithsonienne.

L'impression de ce travail est votée.

M. d'Artaud lit une pièce de vers de sa composition intitulée *le Ruisseau*, dont la Société vote l'impression.

Le Président présente à la Société une médaille que les dames patronesses de l'Exposition universelle de 1855 ont décernée au Comice horticole de la Société.

M. l'abbé Briffault, de Saumur et M. Toupiolle, d'Angers, sont nommés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Beraud.

SÉANCE DU 14 MARS.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire.*

Présents au bureau, MM. de Beauregard, président; Lèbe-Gigun, trésorier; Dainville, archiviste; E. Lachèse, secrétaire.

Vu l'absence de M. le secrétaire-général, la lecture du procès-verbal de la précédente séance est renvoyée à la séance prochaine.

M. le Président communique à l'assemblée une circulaire du 10 février dernier, dans laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique expose les mesures les plus propres à centraliser les lumières que les diverses sociétés savantes de France peuvent jeter sur notre histoire nationale : la même circulaire cite avec éloges la *Revue des sociétés savantes*, recueil qui continue le *Bulletin des sociétés savantes*, fondé sous les auspices du même ministre au commencement de l'année 1854. La Revue doit ré-

sumer et présenter dans leur ensemble les travaux des diverses sociétés qui, soit en France, soit à l'étranger, concourent au développement et au perfectionnement des sciences et des lettres. L'abonnement à ce recueil est de neuf francs par an. L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, décide que cet abonnement, dont l'utilité est incontestable, sera contracté.

M. l'abbé Frédéric Davoust, curé d'Asnières, membre correspondant de la Société, envoie un mémoire récemment publié par lui et ayant pour objet de répondre à cette question générale :

« Quels sont, parmi les corps organisés fossiles, recueillis en France, ceux qui n'ont encore été trouvés que dans le département de la Sarthe ? ».

M. Millet, l'un des membres de la Société, est désigné pour prendre connaissance de ce travail et faire, s'il le veut bien, un rapport à son sujet.

M. le Président expose ensuite que le cours d'histoire donné par M. le professeur Mourin à l'Ecole d'enseignement supérieur d'Angers étant en possession d'attirer un grand concours d'auditeurs, un certain nombre de membres de la Société d'agriculture manquent aux séances de cette Société pour ne perdre aucune des leçons de M. Mourin, ou, s'ils restent fidèles aux séances de la Société, peuvent éprouver de légitimes regrets. Il serait à souhaiter, pour éviter cet inconvénient, que la Société se réunît un jour où les cours de l'Ecole supérieure seraient, sinon moins intéressants, du moins, l'objet, par suite de leur nature, d'un empressement moins général. Le cours de chimie, donné le mercredi, doit compter et compte, en effet, un auditoire beaucoup moindre que celui d'histoire. L'assemblée, se fondant sur cette considération toute de fait, décide que ses réunions auront

lieu dorénavant, non le second *vendredi*, mais le second *mercredi* de chaque mois.

M. Dainville fait connaître un travail de M. l'abbé de Beaumont sur les ruines des bains romains de Pont-d'Oly, près Jurançon. Des dessins d'une magnifique exécution accompagnent cette étude pleine d'intérêt. Des remerciements sont votés à M. l'abbé de Beaumont, qui est, en outre, proposé comme membre correspondant.

Un crédit de la somme de 93 francs 50 centimes est proposé pour la terminaison et la dorure d'un cadre contenant les noms des membres de la Société. Ce travail est dû aux soins habiles de M. Lèbe-Gigun, trésorier. — Le crédit est accordé.

M. Victor Pavie lit une proposition tendant à ce qu'une souscription soit ouverte sous les auspices de la Société, afin de faire mouler en plâtre et de placer dans le musée de notre ville, celles des œuvres du statuaire David qui manquent encore à cette riche collection.

Cette proposition est approuvée, et l'assemblée décide que la Société souscrit pour la somme de cent francs, sauf à chacun de ses membres à verser telle somme qu'il croirait devoir offrir pour sa souscription particulière. Il est, de plus, décidé qu'une commission composée de MM. de Beauregard, président, Lèbe-Gigun, trésorier et Victor Pavie, se rendra près de M. le Maire, pour lui présenter et recommander à son haut encouragement la souscription dont s'agit.

M. Dainville, archiviste, demande l'autorisation de faire procéder à quelques travaux nécessaires pour l'entretien et la réparation partielle de la bibliothèque de la Société. Cette autorisation est accordée.

M. le lieutenant Arnault, auteur d'un recueil de vers récemment présenté à la Société est, sur le rapport d'un des membres de la commission nommée pour examiner

ce travail, soumis au scrutin pour le titre de membre correspondant. Ce titre lui est accordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire, El. Lachèse.

SÉANCE DU 9 AVRIL.

Présidence de M. de Beauregard, *président*.
Secrét.-rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire*.

Sont présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Lèbe-Gigun, trésorier, Dainville, archiviste, E. Lachèse, secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance : ce procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture d'une demande adressée à l'administration par le sieur Letort, et transmise à la Société par M. le Préfet de Maine et Loire. Dans cette demande, M. Letort sollicite l'autorisation d'entrer en franchise et d'employer une quantité considérable de sel, destinée à faire des expériences sur les engrais. Ce sel serait mêlé de guano, afin de ne pouvoir être livré au commerce de consommation. La Société étant consultée sur le plus ou moins de faveur que mérite cette demande, une commission composée de MM. Pavie père, vice-président, Millet et Beraud, est nommée pour proposer son avis.

M. le secrétaire lit une notice bibliographique étendue, complétée par le compte-rendu de plusieurs publications principalement relatives à des observations médicales. Ce dernier compte-rendu est présenté par M. le docteur A. Lachèse.

M. Victor Hugot, instituteur, fait hommage à la Société d'un volume écrit par lui, et portant pour titre : *Conférences agricoles et horticoles*. M. le Président veut bien se charger d'examiner ce livre, et d'en faire le sujet d'un rapport à la prochaine séance.

M. Paul Lachèse donne lecture d'un rapport ayant un double objet : le premier, l'examen d'une tragédie en 3 actes composée par M. Coulon, de Saumur, sur le sujet si élevé, si intéressant et, surtout, si éminement angevin, de *Marguerite d'Anjou* : le second, l'appréciation d'un recueil de vers de M. Arnault, lieutenant au 27me régiment de ligne. Une composition sur la Grèce s'y fait surtout remarquer. On aime à voir ainsi un officier plein de bravoure et de jeunesse, envoyer à sa patrie, sous cette forme poétique, les impressions des lieux célèbres où s'est planté son drapeau. Ne dirait-on pas un de ces nobles guerriers des croisades qui, après avoir illustré au loin le nom de la France, revenaient la doter des formes exquises et des récits merveilleux de l'Orient vaincu par eux?

M. Janin lit un rapport détaillé et plein d'intérêt sur une brochure de M. Boutard, de Tours, ayant pour titre : *De la mobilisation de la propriété*. Ce rapport exprime, non sans quelques restrictions toutefois, une opinion favorable à la théorie de M. Boutard.

L'impression de ce rapport est mise aux voix et ordonnée. M. le Président fait au moment et à l'occasion de ce vote, une observation à laquelle tous les membres présents donnent une adhésion marquée : c'est que la Société, en ordonnant l'impression d'un rapport dont nul ne saurait contester l'intérêt, n'entend nullement donner son adhésion aux systèmes, idées ou théories dont de semblables rapports peuvent présenter non-seulement l'analyse, mais aussi la critique ou l'apologie. Le système de

M. Boutard, aujourd'hui connu de l'assemblée, grâce au travail de M. Janin, reste tout entier livré à l'examen et à l'appréciation de chacun.

Un scrutin est ouvert sur la nomination de M. de Beaumont comme membre correspondant. Cette nomination est prononcée.

Le secrétaire, EL. LACHÈSE.

SÉANCE DU 14 MAI.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. EL. LACHÈSE, *secrétaire.*

Sont présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Lèbe-Gigun, trésorier, Dainville, archiviste, E. Lachèse, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, avec addition, toutefois, d'une courte explication présentée par M. Hunault.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le comte de Falloux remercie M. le Président des félicitations qu'il a reçues de celui-ci à l'occasion de sa récente nomination à l'Académie française. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» Permettez-moi de venir vous exprimer toute ma gra-
» titude des félicitations si bienveillantes que vous me
» faites l'honneur de m'adresser. J'ai été vivement heu-
» reux et touché de la part que mes compatriotes ont bien
» voulu prendre à la lutte et au succès; aucun témoignage
» ne pouvait m'être plus précieux que le vôtre, Monsieur,
» et celui de notre Société des sciences et arts. Veuillez

» être près d'elle l'interprète de ma plus sincère recon-
» naissance.

» Veuillez aussi, Monsieur le Président, agréer les
» sentiments les plus respectueusement dévoués de votre
» très-obéissant serviteur. A. DE FALLOUX.

» Paris, 11 mai. »

M. le Président donne ensuite lecture du rapport présenté par lui à l'occasion de l'ouvrage adressé la Société par M. Victor Hugot, inspecteur des écoles primaires à Château-Gontier. Ce livre, intitulé : *Conférences agricoles et horticoles*, ou *éléments d'agriculture et d'horticulture*, donne, dit le rapport, d'abord quelques notions sur l'organisation des plantes, les effets des racines, des feuilles, de la sève, sur la végétation : il traite de la nature du sol et du sous-sol; des engrais végétaux et animaux; des amendements obtenus par le plâtre, la marne, la chaux, il indique les meilleurs systèmes de culture; il traite enfin de l'élevage des bestiaux et des soins qu'ils réclament. Le rapport se termine par les conclusions suivantes que l'assemblée désire voir reproduites et livrées à la publicité :

« Cet ouvrage présente des notions très-utiles : il est
» écrit dans un style clair et simple qui le met à la portée
» des enfants. On doit désirer qu'il obtienne la publicité
» qu'il mérite, et son introduction dans les écoles pri-
» maires des communes rurales principalement. »

Après avoir entendu MM. les membres composant la commission nommée pour organiser le concours ayant pour objet l'éloge de David, statuaire, l'assemblée décide que les œuvres des concurrents devront être déposées au plus tard le premier décembre prochain chez M. Béraud, secrétaire-général de la Société. La distribution des médailles qui pourront être décernées soit à raison de ce

concours, soit à raison de celui ayant pour objet *une pièce de vers sur le Château d'Angers*, concours précédemment annoncé et clos le 1er avril dernier, aura lieu le 5 janvier 1857, anniversaire de la mort de David.

Il est donné lecture d'une circulaire étendue, en date du 15 avril dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique demande que les inscriptions de toute nature, en quelque langue qu'elles soient exprimées et de quelques ornements qu'elles se montrent accompagnées, soient recueillies avec soin et transmises à son département, où elles devront être coordonnées, puis servir à former le *Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France*. Une commission est nommée pour diriger et centraliser les recherches que pourront faire à cet égard les membres de la Société. Cette commission se compose de MM. de Beauregard, Godard-Faultrier, Port, Béclard et Victor Pavie.

M. Godard-Faultrier lit un rapport intéressant sur la carte de Peutinger, dont un exemplaire lui a été donné par M. l'ingénieur de Matty de la Tour. M. Godard offre à son tour cet exemplaire à la Société.

Des remercîments empressés sont votés à M. de Matty de la Tour.

Il est décidé, en outre, que le rapport de M. Godard sera imprimé : le fragment de la carte de Peutinger relatif à l'Anjou, sera reproduit également par la lithographie.

La séance se termine par la lecture d'une revue bibliographique, présentée par M. E. Lachèse, secrétaire.

Le secrétaire, El. Lachèse.

SÉANCE DU 11 JUIN.

Présidence de M. Pavie père, *vice-président.*
Secrét.-rédacteur, M. Béraud, *secrétaire-général.*

M. Pavie père, vice-président, occupe le fauteuil et annonce que M. de Beauregard n'assistera pas à la séance.

Il donne lecture d'une lettre de M. Thirault, pharmacien à Saint-Etienne, qui appelle l'attention de la Société sur un nouveau mode de traitement de la maladie de la vigne, résultat de ses observations et dont de nombreuses expériences ont constaté l'efficacité. La brochure où se trouve l'exposé des procédés par lui adoptés est remise à M. le dr Hunault, qui en fera l'examen et le rapport.

M. E. Lachèse lit sa notice bibliographique mensuelle, et signale les travaux ou les faits qui lui paraissent mériter l'attention de la Société.

M. le dr Hunault demande à la suite de diverses observations échangées entre quelques membres, relativement aux lacunes qui se rencontrent dans la plupart des publications périodiques que renferme la bibliothèque de la Société, que l'on revienne à l'ancien usage d'enregistrer et estampiller au fur et mesure de leur réception, tous les ouvrages adressés à la Société.

Cette proposition est renvoyée pour être discutée à une prochaine séance.

M. le vice-président fait connaître que M. Letort, de Pouancé, dont la demande à fin d'introduction en franchise d'une certaine quantité de sel qui serait employé pour amendements à titre d'essai, a été renvoyée à une commission, s'est présenté devant cette commission et a demandé un délai d'un mois pour fournir tous les docu-

ments qu'il croit nécessaires pour l'appréciation de la mesure par lui proposée.

M. Hunault communique à la Société des observations sur le projet de loi relatif au drainage. Cette communication, qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour, motive des remercîments de la part du vice-président.

M. Béraud lit le commencement d'une revue générale des établissements scientifiques et artistiques de la ville d'Angers, dans laquelle il s'est proposé le double but de rappeler certains faits qui se reportent à la création et à l'état primitif de ces établissements, faits à peu près inédits pour la plupart, et de constater en même temps leur état actuel pour les personnes qui voudront plus tard étudier leurs progrès. Cette première lecture comprend la Bibliothèque publique et le Jardin botanique.

Le même membre communique à l'assemblée le catalogue des lépidoptères observés en 1855-1856, par M. Toupiolle, membre-correspondant, dans un rayon d'une lieue à peine aux environs d'Angers. Leur nombre s'élève néanmoins à 372 espèces, auxquelles il faut en ajouter une vingtaine découvertes par ce naturaliste depuis la rédaction du catalogue, et 18 autres espèces dont l'habitat près de la ville a été entièrement constaté, mais que M. Toupiolle n'a pas encore rencontrées, ce qui porte à environ 418 les espèces connues pour habiter le centre du département. M. Béraud rappelle à cette occasion les travaux entomologiques qui déjà ont trouvé place dans le recueil de la Société, et ont préparé les éléments d'une Faune des articulés de l'Anjou. Il signale particulièrement le mémoire sur les libellulidées de M. Millet, et le catalogue des coléoptères d'Anjou, de Mme la comtesse de Buzelet, deux publications qui ont désormais pris place parmi les documents de la science, et dont le dernier est

fréquemment cité dans la Faune française que publient Léon Fairmaire et Laboulbène.

M. Béraud, dans une note jointe au catalogue, en présence de l'embarras qu'éprouve Boisduval dans son *Index methodicus* pour établir des coupures dans les phalénites de Latreille, et de la nécessité où il s'est vu de réunir dans une grande division qui ne se trouve aucunement en harmonie avec les principes de sa classification, les divers genres de noctuélites d'Ochseinamer, etc., signale l'opportunité de revenir aux grandes coupes de Latreille, beaucoup plus naturelles que toutes les autres subdivisions, aidant davantage la mémoire par leur nombre plus restreint, et représentant plus nettement à l'esprit l'enchaînement des formes dans cette classe d'insectes.

La Société vote l'impression du catalogue des lépidoptères, et celle du rapport destiné à en devenir l'introduction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Présidence de M. de Beauregard, *président*.
Secrét.-rédacteur, M. Béraud, *secrétaire-général*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président annonce que le Conseil général dans sa session de 1855, n'a pas voté les 300 francs qui les années précédentes avaient été par lui affectés aux dépenses du cours de taille, et que l'on n'a pu suppléer à cette regrettable omission au moyen des fonds affectés aux dépenses imprévues qui se trouvaient absorbés. Le Pré-

sident a donc dû recourir à une demande de secours qu'il a présentée à M. le Ministre de l'agriculture et que M. le Préfet a bien voulu appuyer. S'il n'y était pas fait droit, la Société se trouverait grevée d'une dette qui lui serait d'autant plus onéreuse que son budget se solde par une balance dans laquelle les dépenses imprévues entrent pour un chiffre fort inférieur aux dépenses du cours de taille.

Le Président rend compte des démarches par lui faites près de l'administration municipale pour le moulage des statues de David qui ne font pas partie de notre musée. La Mairie a désiré que la demande fût formulée par écrit, ce qui a été fait, et l'on attend une réponse favorable.

M. Pavie père écrit que la Commission chargée d'examiner une proposition de M. Letort relative à des expériences sur une grande échelle, pour constater les effets du sel comme engrais ou stimulant sur les diverses récoltes, n'a pas encore reçu les renseignements nécessaires pour faire son rapport et croit devoir l'ajourner à la prochaine séance.

M. Eliacin Lachèse donne lecture du bulletin bibliographique, qui contient l'analyse des publications des autres sociétés. Il y indique avec soin tout ce qui peut offrir un intérêt quelconque.

M. Béraud poursuit la lecture de son travail sur l'ensemble des établissements scientifiques et artistiques de la ville d'Angers. Il s'occupe cette fois des musées de sculpture et de peinture, en indique l'origine, et les suit à travers les diverses transformations qu'ils ont subies jusqu'à leur état actuel qu'il décrit avec soin. Il indique la pensée qui a présidé à la distribution de tous les objets qu'ils renferment, fait connaître tout ce qu'ils offrent de plus remarquable, apprécie parfois le caractère de certains maîtres ou de certaine école, et émet quelques idées sur les moyens d'assurer pour l'avenir à ces collections

un développement et des progrès qui les maintiennent au rang qu'elles occupent maintenant parmi les établissements semblables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét -rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire.*

Présents au bureau, MM. de Beauregard, président ; E. Lachèse, secrétaire. M. le secrétaire général étant absent, la lecture du procès-verbal de la séance précédente n'a pas lieu.

M. le Président donne connaissance de la correspondance par lui reçue.

M. le Préfet fait connaître que M. le Ministre ne peut donner aucuns fonds pour solder le cours de taille des arbres fruitiers.

Il donne connaissance d'une communication relative aux *monuments anciens*, etc.

Il donne connaissance également d'une lettre de M. le maire d'Angers, relative à la souscription ayant pour but le moulage d'une partie des œuvres de David. La Commission nommée pour préparer l'accomplissement de ce vœu est invitée à se réunir le plus promptement possible.

Deux autres communications sont faites : la première, de M. Frémy, de Chalonnes, indique un remède contre l'oïdium : l'autre est relative à un nouveau procédé applicable à la culture des pommes de terre.

Un candidat, M. Brunetière, est présenté à la Société : une commission composée de MM. Adolphe Lachèse, Belleuvre et L. Cosnier, est nommée pour faire un rapport sur cette candidature.

M. E. Lachèse, secrétaire, donne lecture d'une notice bibliographique.

M. le Président lit une notice sur un monument antique découvert tout récemment à Chenehutte (Maine et Loire). Cette notice et le dessin qui l'accompagne, seront reproduits par l'impression et la lithographie.

M. le docteur Ouvrard lit une notice sur les résultats d'une fouille opérée dans un dolmen, près de Beauvau. L'impression de cette notice est également votée.

M. le docteur Ad. Lachèse lit un rapport sur plusieurs publications au nombre desquelles on doit citer surtout une livraison des travaux de la Société académique de Nantes, livraison dans laquelle se rencontre l'éloge de M. le docteur Fouré, mort dernièrement, et un recueil d'observations très-importantes, dû à M. le docteur Negrier, d'Angers, touchant l'emploi de la feuille du noyer pour la guérison des maladies scrofuleuses. — L'assemblée exprime le désir que des remerciement soient adressés à M. Negrier.

Après cette dernière communication, la séance est levée.

Le secrétaire, El. Lachèse.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1857.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire.*

Etaient présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Huttemin, trésorier, E. Lachèse, secrétaire.

Vu l'absence du secrétaire-général, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise à la réunion prochaine.

Le trésorier donne lecture du compte financier de la Société. M. le Président fait connaître le projet de budget pour l'année qui commence. Aucune observation n'étant présentée, le budget est adopté.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. Boreau, directeur du Jardin botanique d'Angers, déclare cesser de faire partie de la Société.

M. le président donne l'indication des principales communications résultant de la correspondance.

La lecture d'une pièce de vers par M. Brunetière est reportée à la prochaine séance, ce membre nouvellement nommé n'ayant pas été convoqué en temps opportun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, E. Lachèse.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. T.-C. Béraud, *secrét-général.*

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le président de Beauregard lit une notice sur la fabrication du noir animalisé dans le département de Maine et Loire. Il indique les procédés suivis dans la fabrique de Saumur qui se sert pour excipient de la tourbe de la Dive carbonisée. Cet engrais, qui sous un petit volume contient une proportion considérable de principes fertilisants, s'exporte en quantité notable et est employé

avec succès dans l'est de l'arrondissement; son débit tend chaque jour à s'accroître. Il fait ensuite connaître les procédés suivis dans l'établissement d'Angers pour utiliser tous les produits de la voirie et qui diffèrent en plusieurs points de ceux employés à Saumur. L'engrais fabriqué à Angers est également actif et recherché.

L'impression de cette notice est mise aux voix et ordonnée.

M. E. Lachèse reprend son bulletin bibliographique et indique succinctement tous les travaux dignes d'intérêt que contiennent les diverses publications adressées à la Société par ses correspondants.

Le secrétaire-général donne lecture d'une lettre adressée par la Société académique à la Société d'agriculture, pour la convier à se réunir à elle dans le but d'opérer une fusion en une seule de toutes les Sociétés angevines.

M. le président de Beauregard allègue qu'un article du règlement portant qu'aucune modification ne peut y être introduite avant la fin de l'année, interdit ainsi de prendre en considération, avant cette époque, la proposition qui est faite par la société académique et qui doit porter atteinte au règlement.

A cela il est répondu par MM. Hunault et Béraud que l'on ne peut pas invoquer le règlement lorsque son existence est précisément mise en question par la question même de la fusion.

M. le Président fait observer que la décision à prendre est en tout cas fort grave, et qu'il y a au moins nécessité de prendre un long délai pour délibérer, deux ou plusieurs mois.

Le secrétaire-général répond que les termes mêmes dans lesquels est conçue la convocation qu'il a rédigée impliquent une *convocation ultérieure ad hoc* et non pas une détermination immédiate, mais qu'il serait facile de

faire concorder l'accomplissement de toutes les formalités propres à éclairer la question avec le *terme de mars* que la Société académique a indiqué comme celui qu'elle avait fixé pour sa constitution définitive et indépendante de l'adhésion d'autres sociétés.

Le secrétaire-général ajoute que si la Société d'agriculture venait à se fusionner avant cette époque, il y aurait alors une action, un concours commun des deux Sociétés sans distinction possible entre elles de première et de dernière ; mais qu'au contraire une fois la Société académique organisée définitivement par la constitution de ses bureaux et l'inauguration de ses travaux, la fusion ne pourrait plus s'opérer dans les mêmes conditions ; qu alors au lieu de céder à une invitation tout affectueuse, ce serait elle qui pourrait être considérée comme faisant les premiers pas, et au lieu de prendre dès l'origine la position de fondatrice, viendrait en quelque sorte demander à s'absorber dans une Société plus nombreuse et devenue son égale. Qu'enfin pour agir en vue de la fusion en toute connaissance de cause, il peut suffire du délai d'un mois pour réunir la Société par une convocation spéciale, nommer une commission et prendre une détermination définitive après discussion.

Le Président, malgré ces observations, propose à l'assemblée de renvoyer à la séance de mars la nomination d'une Commission pour examiner le projet de fusion présenté par la Société académique.

Le Président fait voter en levant la main, déclare le renvoi au mois de mars adopté, et lève aussitôt la séance.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 11 MARS.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. BÉRAUD, *secrétaire-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E. Lachèse continue à tenir la Société au courant par son bulletin bibliographique de ce que peuvent présenter d'intéressant les travaux publiés par les sociétés savantes qui correspondent avec elle.

Une communication de M. Godard, portée à l'ordre du jour, est reportée à la prochaine séance par suite de l'absence de ce membre.

M. le dr A. Lachèse rend compte du bulletin de la section de médecine de la société académique de Nantes. Il insiste particulièrement sur des observations faites sur l'emploi de la strychnine dans les paralysies, et signale des guérisons rapides obtenues dans des cas de paralysie de la face. Ces observations le conduisent à rechercher le mode d'action de ce toxique, et il cite à cet égard des expériences auxquelles il a pris part sous la direction de M. Orfila.

M. Lachèse est invité à rédiger les considérations qu'il a développées verbalement, afin qu'elles puissent prendre place dans les mémoires de la Société.

Lecture est donnée d'un procès-verbal du Comice horticole contenant ses appréciations sur le projet de fusion proposé par la Société académique de Maine et Loire.

M Béraud croit devoir faire observer que l'on pourrait induire de ce procès-verbal que la Société académique aurait voulu provoquer le Comice horticole à se réunir directement à elle; qu'il proteste contre cette pensée, et qu'il s'étonne d'autant plus qu'elle ait paru dominer dans

la discussion qui a eu lieu au sein du Comice, que dans la lettre ainsi adressée directement au président de la Société d'agriculture et par lui transmise au Comice, on avait formellement prévu et repoussé d'avance cette interprétation qui est en contradiction positive avec l'esprit de conciliation et de rapprochement dans lequel la Société académique a entrepris et poursuit l'œuvre de la fusion.

M. Paul Belleuvre lit une notice sur la découverte de médailles et de monnaies anciennes dans l'arrondissement de Beaupreau. Cette notice sera imprimée.

M. Brunetière fait connaître à la Société qu'il s'est décidé à faire imprimer sa pièce de vers intitulée l'*Inondation de 1856*, dont il fait hommage à la Société, et que voulant lui apporter un travail inédit, il se propose de lui substituer des stances sur le *Golfe de Naples*. La Société l'invite à en donner lecture, et décide après les avoir entendues qu'elles seront imprimées dans le recueil de ses mémoires.

L'assemblée ayant manifesté le plaisir qu'elle avait éprouvé à cette lecture, invite l'auteur à lire en outre son poëme sur l'*Inondation*. M. Brunetière, après cette nouvelle lecture, reçoit les félicitations de l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour faire son rapport sur la question de fusion.

L'on procède au scrutin. La commission est composée de MM. Béclard, Lemarchand et Adolphe Lachèse. Elle devra faire son rapport à la prochaine séance.

L'on s'occupe également de choisir les membres qui doivent former la commission chargée de prononcer sur le mérite des ouvrages qui concourront pour le prix de poésie fondé par M. Pavie père, et pour le prix qui sera décerné à l'éloge de David.

Les noms suivants sortent de l'urne :

MM. Cosnier, Lemarchand, E. Lachèse, Pavie père, Sorin.

M. Pavie père, en sa qualité de fondateur des prix, ne juge pas convenable d'accepter de faire partie de la commission, et est remplacé par M. Pavie fils qui, après son père, compte le plus de suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 8 AVRIL.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire.*

Etaient présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Huttemin, trésorier, E. Lachèse, secrétaire.

M. le président fait connaître que M. Béraud, secrétaire-général, ne peut assister à la séance; la lecture du procès-verbal de la dernière réunion est, en conséquence, remise à la séance prochaine.

Au nombre des communications comprises dans la correspondance figurent deux procès-verbaux, l'un de la Commission archéologique, séance du 4 mars, l'autre du *Comice horticole* de Maine et Loire, séance du 1er du même mois, faisant connaître les appréciations de chacune de ces réunions touchant le projet de fusion des diverses sociétés d'Angers présenté par la Société académique récemment formée. Lecture est donnée du premier de ces procès-verbaux, celui émané du Comice horticole ayant été lu à la séance précédente. Copie de ces deux documents devra être inscrite sur le registre des délibérations.

M. E. Lachèse, donne lecture d'une notice bibliographique.

M. Godard-Faultrier, commence la lecture d'une biographie de M. Legouz de la Boulaie. Vu l'étendue du travail, la lecture n'en sera achevée qu'à la séance prochaine.

M. Textoris lit une notice sur une visite au monastère des Arméniens de l'île St-Lazare, à Venise. L'impression de cet écrit est mise aux voix et décidée.

M. Godard-Faultrier présente un dessin de M. Dainville fils, reproduisant l'ensemble des principaux détails du tombeau de l'évêque d'Angers, Jean Ollivier. Sur l'invitation du Président, M. Godard se charge de présenter à la séance prochaine une notice qui permettra de comprendre et d'apprécier dans toutes ses particularités cet important travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, E. Lachèse.

COPIE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE :

Séance du 4 mars. — Présidence de M. Godard-Faultrier.

« La correspondance se compose d'une lettre de M. le » Président de la Société d'agriculture, sciences et arts, » invitant MM. les membres présents à la prochaine » séance de la section archéologique à faire connaître par » un vote leurs sentiments au sujet du projet de fusion » présenté à la Société-mère par la Société académique, » tout récemment constituée dans notre ville. Conformé» ment au désir exprimé dans la lettre de M. de Beaure» gard, le scrutin est ouvert sur cette question et donne » le résultat suivant : sur 12 membres présents à la » séance, deux seulement se prononcent pour la fusion

» des sociétés savantes d'Angers, les dix autres pour le » maintien de l'état de choses actuel. — Le secrétaire de » la section est prié de transmettre à M. le Président de » la Société-mère le résultat de cette opération. »

SEANCE DU 13 MAI.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. Béraud, *secrétaire-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président communique une lettre de M. Malo, fondateur du cercle des sociétés savantes à Paris, qui réclame de la Société d'agriculture sa coopération et l'envoi de ses mémoires. La Société déclare qu'il sera fait droit à cette double demande.

Communication est ensuite donnée d'une lettre de M. Audusson, professeur du cours de taille, demandant que la Société fasse faire les travaux nécessaires pour mettre en culture le nouvel enclos situé au bout de l'église Toussaint, destiné au cours de taille.

Le président fait observer que le Comice devant bénéficier des fruits, il parait juste de lui laisser la charge de la mise en culture de ce terrain.

M. E. Lachèse, au nom de la commission nommée pour donner son avis sur les ouvrages présentés au concours ouvert pour l'éloge de David, lit un rapport sur un incident qui s'est produit à l'égard d'un mémoire présenté par M. Hippolyte Durand. Ce mémoire a été imprimé, mais seulement après des démarches faites infructueusement par l'auteur, pour savoir si les ouvrages admis à

concourir devaient être écrits en vers ou en prose, démarches par suite desquelles toutefois il avait supposé que les ouvrages en vers seraient seuls admis; on pouvait donc douter qu'il dût être exclu du concours à raison d'une publication qui avait été faite dans des circonstances exceptionnelles. Toutefois la commission est d'avis que l'on ne peut transgresser les conditions formelles du programme, et comme il n'a pas été présenté d'autre mémoire au concours, elle propose de proroger le délai qui avait été imparti jusqu'à la fin de décembre 1857.

M. Béclard voudrait que l'on fixât pour terme celui de l'inauguration du buste de David, proposition à laquelle il n'est pas donné suite.

L'opinion émise par la commission est adoptée.

M. Sorin fait un rapport au nom de la commission chargée de se prononcer sur le mérite des ouvrages qui ont concouru pour le prix de poésie fondé par M. Pavie père. Huit ouvrages, affectant des formes diverses, ont pris part au concours, dont trois ont été particulièrement distingués et auxquels la commission est d'avis de décerner le prix et des mentions honorables, savoir : les n[os] 2, 3 et 5.

M. Sorin passe en revue les ouvrages qui ont ainsi concouru, les analyse, signale avec détails leurs qualités ou leurs défauts, et justifie ainsi les appréciations de la commission. Il termine en adressant des remerciements à M. Pavie père.

Ce travail, œuvre élevée de critique littéraire où se produisent en foule les aperçus fins et ingénieux, qui atteste un goût sûr et épuré, et dans lequel la phrase coule avec une abondance facile qui n'ôte rien à sa limpidité, est écouté avec une attention marquée et soutenue.

La Société remet à en voter l'impression après la distribution du prix dont le jour sera ultérieurement fixé,

mais elle vote dès ce moment l'impression des trois pièces de vers admises par la commission dont elle adopte les conclusions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. BÉRAUD.

SÉANCE DU 10 JUIN.

Présidence de M. DE BEAUREGARD, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. BÉRAUD, *secrétaire-général.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au moment où vient de s'ouvrir la séance, MM. E. Lachèse et L. Cosnier demandent à faire une communication. Ces Messieurs annoncent l'arrivée, dans nos murs, de M. Villemain et pensent qu'il serait convenable de l'inviter à honorer de sa présence la séance publique où doit être prochainement distribué le prix de poésie dont M. Pavie père a fait les frais. Cette idée est accueillie par un assentiment unanime, et il est décidé qu'une commission se rendra près de M. Villemain pour lui transmettre l'invitation de la Société et lui exprimer combien elle serait flattée qu'il consentît à y répondre. Le président pense qu'il faudrait d'abord demander à M. Villemain d'indiquer le moment où il pourrait recevoir les délégués de la Société. En conséquece il rédige et lui adresse immédiatement une lettre en ce sens. La réponse de M. Villemain devra être remise à la députation, qui se rassemblera demain au matin chez M. Godard-Faultrier, pour de là se rendre chez M. Villemain. Cette députation sera composée du bureau de la Société et de celui de la Commission archéologique.

Cet incident vidé, M. Lachèse donne lecture du bulletin bibliographique.

L'ordre du jour appelle ensuite le récit d'un voyage sur la Loire, par M. P. Lachèse, mais cet honorable membre s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, cette lecture est reportée à une prochaine réunion.

M. Sorin demande ensuite à la Société d'entendre la lecture d'un travail rédigé par M. Sorin fils, et déjà lu devant la Commission archéologique ; il a pour objet l'étude d'un meuble du musée archéologique, sur lequel est sculptée une danse macabre. Bien que M. Sorin fils ne soit pas membre titulaire de la Société, l'assemblée n'en accueille pas moins avec empressement cette proposition et écoute avec un intérêt marqué un travail qui a nécessité de longues recherches, et dans lequel sont rappelées et discutées les opinions émises sur l'origine et le sens à donner aux différentes danses macabres décrites par les archéologues.

L'impression de ce mémoire est proposée exceptionnellement et prononcée.

Cette circonstance, jointe à ce que ce travail intéressant a déjà été analysé dans le procès-verbal de la section d'archéologie, dispense d'en faire ici le compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Présidence de M. de Beauregard, *président.*
Secrét.-rédacteur, M. El. Lachèse, *secrétaire.*

Présents au bureau, MM. de Beauregard, président, Pavie père, vice-président, E. Lachèse, secrétaire.

M. Béraud, secrétaire-général, étant absent, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise à la prochaine réunion.

M. E. Lachèse donne lecture d'un bulletin bibliographique.

M. Pavie père communique à la réunion une lettre par laquelle M. Taillandier père, né à Pouancé et propriétaire dans l'arrondiseement de Segré, offre à la Société une *chronique en vers de l'expédition de Crimée,* suivie d'un épilogue à l'occasion de la paix. M. Taillandier, déjà membre correspondant de la Société industrielle et de la Société linnéenne de notre ville, habite Paris. Chevalier de la Légion-d'Honneur, vice-président de la Société des Écoles chrétiennes du 10e arrondissement et de la Société de secours mutuels du quartier de la Monnaie, il a employé quelques-uns de ses loisirs de septuagénaire à tracer ce poétique récit de notre guerre d'Orient. Des remerciements sont votés à M. Taillandier qui, sur la proposition de M. Pavie père, est nommé *membre honoraire* de la Société. M. Pavie se charge de lui faire connaître cette double détermination.

L'absence de plusieurs membres obligeant d'ajourner les communications complétant l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire, E. LACHÈSE.

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. PAVIE père, *vice-président.*
Secrét.-rédacteur, M. BÉRAUD, *secrétaire-général.*

M. de Beauregard est absent et M. Pavie père, vice-président, occupe le fauteuil.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

Le président donne lecture d'une lettre adressée par M. Villemain au président de la Société, en réponse à celle que ce dernier lui avait adressée après la séance publique du mois de juin.

M. Lachèse (Adolphe) propose de décerner le titre de président honoraire à M. Villemain. Cette proposition est favorablement accueillie, mais pour donner à cette manifestation une solennité convenable, l'assemblée décide qu'elle est renvoyée à la première séance de novembre, où elle sera reprise après avoir été mentionnée d'une manière spéciale à l'ordre du jour.

Le président communique une lettre du directeur de la Monnaie, qui annonce qu'une médaille de 36 millimètres, au coin de la Société, ne peut pas être livrée au-dessous du prix de 200 francs, mais qu'en se bornant à une médaille avec couronne sur chaque face et lettres gravées, le prix sera moins élevé.

La Société adopte ce dernier genre de médaille.

M. Pavie lit un passage d'un procès-verbal de la Société centrale d'agriculture dans lequel notre compatriote, M. Chevreul, cite avec éloge l'ouvrage de son ancien condisciple, notre confrère M. Millet, sur les insectes nuisibles à l'agriculture.

M. Pavie communique ensuite une lettre de M. Dhommée, tendant à obtenir une augmentation de traitement. La demande de M. Dhommée sera soumise à une commission composée du bureau de la Société et de celui du Comice horticole réunis.

M. Lachèse père lit un mémoire sur l'inoculation du vaccin sur les moutons pour combattre la clavelée, inoculation qu'il pratiqua dès l'an 11, et rend compte des

effets heureux qu'il en obtint. L'impression de ce mémoire est votée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

BUDGET POUR L'ANNÉE 1857.

RECETTES.

En caisse fin d'année 1856. . 267 f. 56 / A la caisse d'épargne.. . . . 55 13	322 f.	69
60 cotisations.	900	»
21 cotisations à la Commission archéologique.	210	»
Subvention du Conseil général	500	»
Cours de taille.	300	»
Rente sur l'État.	18	»
	2,250	69

DÉPENSES APPLICABLES A L'EXERCICE DE 1856.

Gages et déboursés du jardinier.	194	95
Impressions au compte de la Société, solde.	239	25
Impressions au compte de la Commission archéologique.	56	»

DÉPENSES POUR L'EXERCICE DE 1857.

Chauffage.	24	»
Éclairage.	15	»
A reporter. . . .	529	20

Report.	529	20
Frais de bureau.	20	»
Subvention à la Commission archéologique.	100	»
Gages du concierge-jardinier.	375	»
Cours de taille.	300	»
Reliures.	50	»
Impressions.	500	»
Paléontologie	20	»
Œuvres de Didron.	20	»
Œuvres de Martin.	35	»
Dictionnaire des sciences naturelles . . .	60	»
Prix pour le concours de l'éloge de David.	100	»
Dépenses imprévues.	141	49
Total.	2,250	69

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 8e VOLUME (2e SÉRIE), DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.

